



HAL
open science

**Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et
"vivre ensemble" autour de la gestion de la faune
sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes
françaises.**

Coralie Mounet

► **To cite this version:**

Coralie Mounet. Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.. Géographie. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2007. Français. NNT : . tel-00207766

HAL Id: tel-00207766

<https://theses.hal.science/tel-00207766>

Submitted on 18 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE GRENOBLE I – JOSEPH FOURIER
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Ecole doctorale 454 « Sciences de l'Homme, du politique et du territoire »
UMR PACTE / équipe TERRITOIRES

Thèse présentée et soutenue publiquement

le mardi 4 décembre 2007

par

Coralie MOUNET

pour l'obtention du Doctorat de l'Université Joseph Fourier

Discipline : Géographie

LES TERRITOIRES DE L'IMPREVISIBLE.

**Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune
sauvage.**

Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises.

Membres du jury :

Paul ARNOULD,

Professeur de géographie, ENS Lettres et Sciences Humaines, Lyon (rapporteur)

Michel LUSSAULT,

Professeur de géographie, Université François Rabelais, Tours (rapporteur)

André MICOUD,

Professeur de sociologie, Université Jean Monnet, Saint Etienne

Isabelle MAUZ,

Chercheur en sociologie, Cemagref, Grenoble

Olivier SOUBEYRAN,

Professeur de géographie, Université Joseph Fourier - Grenoble 1

Dirigée par Olivier SOUBEYRAN

Professeur de géographie, Université Joseph Fourier - Grenoble 1

Et codirigée par André MICOUD

Professeur de sociologie, Université Jean Monnet, Saint Etienne

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION GENERALE	7
<u>PARTIE I. LE LOUP ET LE SANGLIER, DES ANIMAUX QUI INTERROGENT LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>28</u>
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	29
CHAPITRE I. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE SAUVAGE	30
CHAPITRE II. LE LOUP ET LE SANGLIER : QUELLE GESTION GLOBALE ?	86
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	130
<u>PARTIE II. CONFLITS ET CONTROVERSES : DISCOURS GENERIQUES DES PARTIES PRENANTES</u>	<u>132</u>
INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE	133
CHAPITRE III. LYCOPHILES CONTRE LYCOPHOBES : LES CONTROVERSES A PROPOS DU LOUP	136
CHAPITRE IV. SUSCROPHILES CONTRE SUSCROPHOBES : LES CONTROVERSES A PROPOS DU SANGLIER	188
CHAPITRE V. LE LOUP ET LE SANGLIER, DEUX ANIMAUX VECTEURS DE DISCOURS TYPES	255
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE : DES ARGUMENTS GENERIQUES QUI DONNENT A VOIR LE MACROSOCIAL	299
<u>PARTIE III. LA SPECIFICITE DES TERRAINS : VIVRE ENSEMBLE ET INNOVATIONS SOCIO-SPATIALES</u>	<u>302</u>
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	303
CHAPITRE VI. LE SANGLIER, DES HISTOIRES DE VILLAGES ?	305
CHAPITRE VII. QUELS "VIVRE ENSEMBLE" AVEC LE LOUP ?	369
CHAPITRE VIII. QUELLE MONTEE EN GENERALITE POSSIBLE DU MICROSOCIAL OBSERVE DANS LES TERRITOIRES "LOUP" ET "SANGLIER" ?	443
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	497
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	<u>498</u>
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>521</u>
<u>LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS</u>	<u>546</u>
<u>TABLES</u>	<u>548</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>551</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>558</u>

Remerciements

Je remercie **Olivier Soubeyran**, mon directeur de thèse, pour avoir accepté de diriger ce travail. Il m'a accompagnée durant ces années de thèse, en m'accordant sa confiance et une large liberté dans mes choix. Merci à lui pour les riches discussions et réflexions sur l'articulation entre géographie/aménagement et sociologie de l'environnement.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à **André Micoud**, qui a bien voulu codiriger cette thèse et m'a apporté une aide précieuse. Ses conseils avisés, ses riches réflexions et nos échanges m'ont fait découvrir la sociologie de l'environnement ainsi que le monde de la recherche en SHS sur l'animal. Merci à lui qui, malgré la distance, a su me soutenir en permanence et se rendre grandement disponible.

Je remercie vivement **Paul Arnould**, **Michel Lussault** et **Isabelle Mauz** pour m'avoir fait l'honneur d'accepter de juger ce travail et de siéger dans le jury de soutenance.

Je remercie chaleureusement toutes les **personnes** que j'ai **interrogées**, pour leur accueil et le temps qu'ils m'ont consacré, malgré leur emploi du temps parfois chargé. Cette thèse n'aurait pu exister sans leur parole.

Merci également à tous ceux qui ont contribué à ma réflexion, à différents moments de ma thèse.

Isabelle Mauz qui a été le guide de mes premiers pas et de mon positionnement épistémologique dans ma recherche sur le loup. Un grand merci pour ces discussions ainsi que ses relectures attentives qui m'ont apporté une aide précieuse. Qu'elle trouve ici le témoignage de mon amicale reconnaissance.

Les membres du **laboratoire Territoires**, en particulier ceux de **l'équipe « temporalités »**.

Les membres du réseau **Sociologie, Anthropologie et Environnement**.

Jean-Paul Guérin et **Jean-François Dobremez** qui ont été au départ de ce projet de thèse.

Merci plus particulièrement à **Jean-François Dobremez** pour son soutien.

Une mention spéciale à mon papa de **Jean-Pierre Mounet** pour toutes ces discussions, ses relectures attentives, et son soutien moral à toute épreuve.

Cette dernière année de thèse s'est passée entre Grenoble et Nice : je remercie le département de géographie de l'**Université Sophia Antipolis** de Nice pour les deux années d'ATER passée et en cours.

Mes premières interrogations sur le loup sont nées d'un stage de DEA, accueilli par le **parc naturel régional du Vercors et la réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors**. Merci à **Pierre Weick, Claudine Bignand, Guy Chatain** ainsi qu'à **Pierre-Eymard Biron** qui a répondu, sans se lasser, à toutes mes demandes.

Je pense à tous ceux qui m'ont apporté une aide et des renseignements, parfois de dernière minute : **Jérôme Patrouiller, Eric Marboutin, Eric Baubet, Yann Buthion** ainsi que les **techniciens de la FDCI** et en particulier **Didier Montaland, Yann Pelletier, Patrice Sibou**. Un grand merci à **Jean Cogne** pour tout.

L'aide et le soutien au sein d'un laboratoire comme Territoires, c'est également ceux des personnes chargées de l'administration, de l'informatique, de la doc', etc. Je tiens à remercier tout particulièrement **Delphine, Brigitte, Olivier, Sami, Christophe, Thierry, Denise**. Une pensée aussi pour **Zina** et sa bonne humeur de fin de journée.

Merci à mes compagnons de route de thèse et d'ATER et mes amis, pour leur soutien. L'ensemble des (ex)doctorants de Grenoble et du CERMO et en particulier **Maud, Isa, Céc, Marie&Steph, Alex, Olive, Anthony, Laurent, Fatima, Nassima, Aurélie, Damien, Laurence, Nico S., Noujoud, Manar, Samuel, Kamila**. A Nice, **Karine, Olivier, Reine-Maria, Samuel, Annie**. "Hors thèse", une pensée à **Rem&Ka, Lolo&Hugues**.

Une mention spéciale pour ceux d'entre eux qui m'ont donné un gros coup de main final. **Karine, Alex, Laurent** pour leur relecture et leurs conseils avisés. **Olive** pour son aide sur la mise en forme de la biblio. **Anthony** et **Nico** pour leur relecture. Un grand merci à **Robin'** qui a eu l'immense gentillesse de s'occuper des cartes. Et **Maud** pour l'assistance psychologique 7/7j, 24/24h !

Un clin d'œil à **Thunder, Rotef', Scarpa**.

Enfin et surtout, merci à ma famille, toujours là pour me soutenir et m'entourer : un grand merci à mes **parents** et à **Sylvain&Marion** (et aussi pour les retranscriptions, relectures, etc. !).

Et bien sûr, à **Laurent** qui m'a accompagnée et supportée (dans tous les sens du terme...) quotidiennement.

Que les personnes que j'oublie, par écrit seulement, me pardonnent...

Note au lecteur :

Pour une meilleure lecture, les extraits d'entretiens des acteurs rencontrés sont présentés sous une police différente que le corps du texte. Les propos de l'enquêté sont indiqués *en italique* ; ceux de l'enquêteur sont soulignés.

Les citations de texte de scientifiques ou de profanes sont encadrés par des guillemets « ».

Avant-propos

Choisir des animaux pour parler des gens qui s'en occupent ou qui y sont confrontés ainsi que des territoires qu'ils investissent, permettait d'allier mes connaissances en écologie et biologie, liées à ma formation initiale (Maîtrise d'écologie), à ma nouvelle compétence de géographe. Mais pourquoi le loup et le sanglier ? Le mémoire de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) de géographie que j'ai effectué m'a permis d'aborder la question du loup avec un éclairage encore fortement naturaliste. Le sujet portait sur la vulnérabilité des troupeaux ovins du Vercors à la prédation lupine : une analyse spatiale tentait de mettre en évidence des facteurs explicatifs de la prédation. C'est à travers les enquêtes que j'ai menées auprès d'éleveurs et de bergers mais aussi des discussions informelles avec les gardes de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors que j'ai pris conscience de la nécessité de compléter une analyse écologique stricte par une prise en compte de la dimension humaine des problèmes. Le DEA avait donc ouvert la voie d'une analyse géographique à propos de la question du loup et le choix du sujet de la thèse s'est porté tout naturellement sur cet animal. Quant au sanglier, il présentait plusieurs attraits. Habitant en milieu rural, ma curiosité allait vers le monde de la chasse dont la seule appréhension que j'avais était ces attroupements au bord de la route de chasseurs vêtus de vert, à proximité de leur C15. Mon intérêt se portait également vers cet animal, moins fréquemment visible dans les phares des voitures que le chevreuil. Enfin, le nombre limité d'études issues des sciences humaines et sociales traitant du sanglier représentait un atout supplémentaire.

Introduction générale

Le loup et le sanglier ont bénéficié des évolutions environnementales actuelles, favorables au développement de la grande faune sauvage (De Planhol, 2004) : le premier est revenu depuis 1992 en France ; le second a vu ses populations se développer dans les années 80 et a gagné de nouveaux espaces, notamment en montagne (Baubet, 1998). La progression numérique et territoriale qu'ils montrent depuis un peu plus de dix ans pour l'un et une vingtaine d'années pour l'autre, ne va pas sans dégâts aux biens agricoles. Ces animaux prélèvent, de manière plus ou moins importante, une partie de leur alimentation sur des troupeaux d'ovins, de caprins, parfois de bovins ou sur des champs de céréales, des prairies. Cet empiètement d'animaux sauvages sur le territoire domestique suscite des mécontentements de la part du monde agricole. Mais les questions du loup et du sanglier ne restent pas une simple interaction entre l'éleveur et le loup ou l'agriculteur et le sanglier... Voilà des animaux qui impliquent dans leur gestion d'autres personnes, intervenant dans les territoires concernés par ces interactions. Certains acteurs se rallient à la cause du monde agricole, d'autres à celle des animaux : la gestion de ces animaux mobilise ainsi protecteurs de la nature, gestionnaires, éleveurs, agriculteurs, chasseurs, agents de l'administration et des espaces protégés qui se confrontent alors dans leurs intérêts divergents. Outre la question initiale des dégâts, se greffent donc des conflits sur les modalités de prise en charge de ces animaux potentiellement "à problème". De tels conflits sont rendus visibles à travers des prises de parole, notamment dans la presse, des manifestations ou des actions plus fortes. Les manifestations favorables ou défavorables au loup sont nombreuses. En voici deux exemples.

Préfecture de l'Isère, à Grenoble, manifestation contre le loup : des éleveurs ont amené et déposé des brebis égorgées, agonisantes. Le spectacle est difficilement supportable et une passante se plaint de l'impact que cette vision peut avoir sur ses enfants... Réponse de l'éleveuse bergère : "moi, madame, mes enfants voient tous les jours ce spectacle !"

6 novembre 2004, manifestation à Font d'Urle (Drôme) des Associations de Protection de la Nature contre l'abattage d'un loup. Les manifestants érigent devant les drapeaux français un cairn symbolisant la tombe du loup abattu et portent des banderoles et panneaux aux inscriptions suivantes : 'Oui à la protection des troupeaux, Non à l'abattage des loups', 'Oui aux loups, Oui aux patous', 'Tirs démagos ne protègent pas les troupeaux' 'Tirs illégaux = Amendes européennes. Combien ça coûte ?' ...

Si le sanglier semble susciter moins de réactions publiques, quelques rares événements sont rapportés dans la presse locale. C'est le cas de l'action menée en Isère par des agriculteurs ; jouant la carte de la dérision, le 15 mai 2001, venus, à deux heures du matin, dans le jardin de la fédération de chasse pour retourner la pelouse et y faire une centaine de trous, tels des

sangliers. Un chèque d'indemnisation, dont le montant a été calculé sur la base des estimations de dégâts de sangliers sur prairies, a été ensuite remis au préfet, pendant le conseil d'administration de la fédération de chasse.

Derrière ces manifestations, se profilent donc des questions plus complexes que la simple perte financière liée aux dégâts de loup ou de sanglier. La gestion de ces dossiers (nationale pour le loup et départementale pour le sanglier) qui intègre des volets biologiques et juridiques mais aussi des aspects économiques et sociaux ne semble pourtant pas parvenir à occulter le mécontentement de certains acteurs.

Ces animaux interrogent les interactions entre les territoires des hommes et ceux des animaux mais également les relations entre les hommes eux-mêmes, présents ou agissants dans un même territoire. A travers l'étude de tels animaux, c'est bien, comme l'a montré I. Mauz (2005), les relations entre acteurs et leur vision du devenir des territoires qui sont analysées. S'intéresser à ces animaux, c'est donc se pencher sur des questions de vie en commun dans des territoires ruraux subissant à l'heure actuelle une profonde mutation.

De ces problèmes apparents, qui sont, à ce stade du raisonnement, plus ressentis qu'analysés, naissent des premières interrogations :

- Quelles sont les incidences territoriales de la gestion du loup et du sanglier ?
- Autrement dit, quelles réactions suscite-t-elle chez les acteurs pris dans ces territoires et confrontés à de multiples activités et intérêts humains ?

Munis de ces deux objets d'études et de ces premières interrogations, nous avons été confronté aux commentaires des uns et des autres, révélateurs d'une certaine contradiction.

Dites en effet que vous faites une thèse sur le loup aux personnes que vous rencontrez et vous aurez à chaque fois un discours, un avis sur cet animal mais aussi sur les éleveurs, les 'écologues', le gouvernement, etc. De telles attitudes sont autant le fait de personnes directement concernées que du grand public. Et, dans la plupart des cas, les 'néophytes' ont tendance à se prononcer de manière catégorique, s'appuyant sur ce qu'ils ont appris du conflit à travers les médias. Ainsi donc, tout le monde semble s'intéresser au loup et avoir un avis sur la question. En revanche, si vous n'avez aucune envie de discuter ce jour-là, dites que vous faites une thèse sur le sanglier et les réactions, hormis celles des personnes concernées, se résument par l'exclamation 'ah bon...', tout comme si vous leur aviez annoncé que vous faisiez une thèse sur les Chevaliers de l'An Mil au lac de Paladru¹...

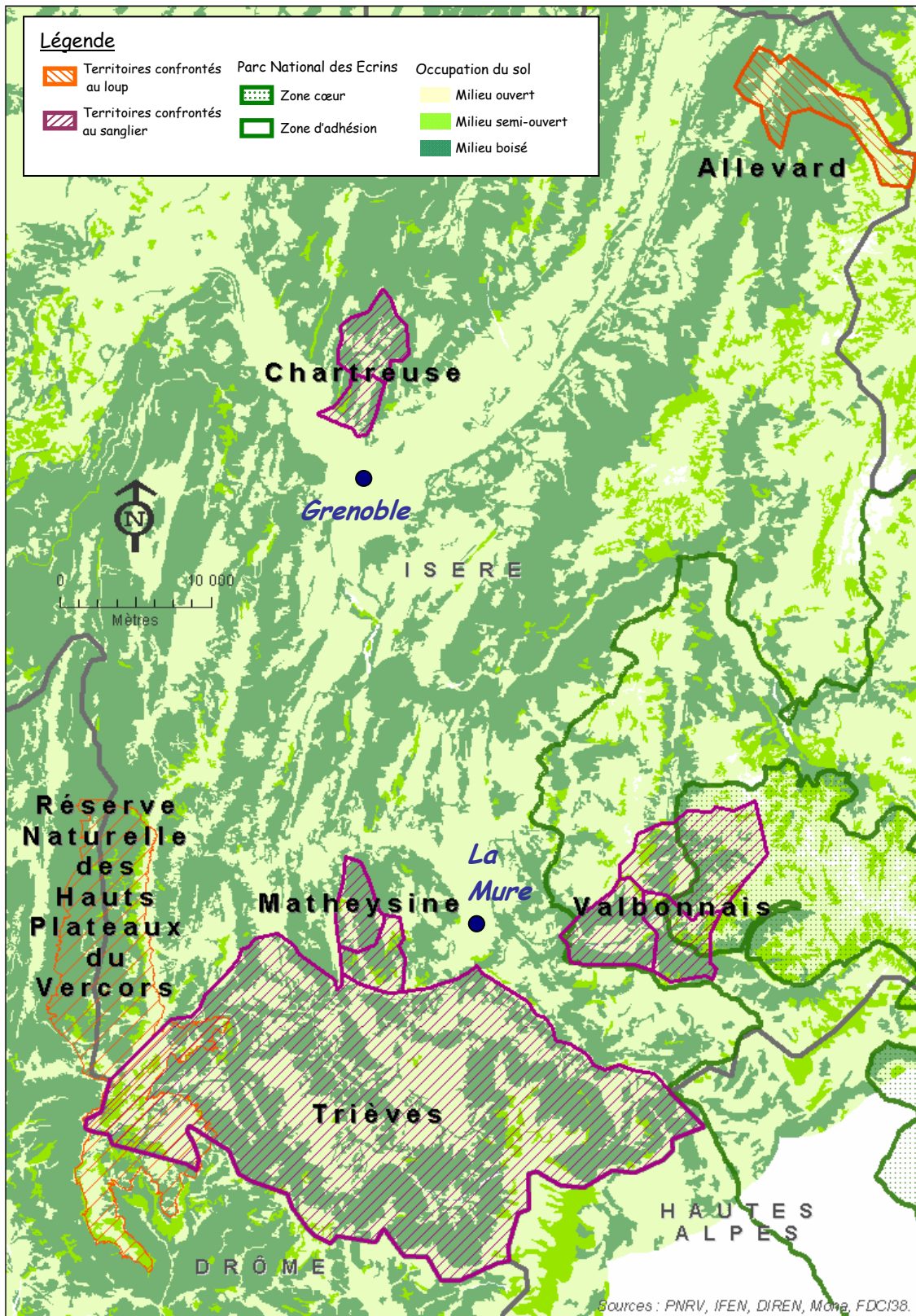
¹ « On connaît la chanson », film réalisé par Alain Resnais, 1997

Enfin, si vous rencontrez les personnes directement concernées par le loup et le sanglier et que vous leur expliquez que vous faites une thèse sur ces deux animaux-là, les réponses, souvent accompagnées d'un sourire amusé, sont unanimes : 'et bien, vous n'avez pas choisi les deux plus faciles...'

La réaction des initiés ou des profanes porte donc une contradiction apparente. Si pour les premiers, la question de ces deux animaux apparaît comme comportant de réelles difficultés, la différence de position que les seconds affichent au sujet du loup et du sanglier ne manque pas d'interroger. Chez les néophytes, l'intérêt beaucoup plus prononcé et la connaissance du conflit, même orientée, plus importante pour le cas du loup que pour celui du sanglier nous interpellent. La gestion du loup et celle du sanglier, même si toutes deux créent des difficultés, ne seraient donc pas également visibles sur la scène publique. A nos premières interrogations, s'ajoutent deux nouvelles.

- Quelles sont les raisons d'une telle différence apparente de visibilité des conflits sur la scène publique ?
- L'impact territorial de la gestion du loup et du sanglier diffère-t-il ?

Enfin, si le loup et le sanglier ne semblent pas provoquer des conflits de même ampleur, des disparités existent également, au sein d'un même "dossier", au niveau local. Au cours d'une pré-enquête, nous avons constaté que, dans le département de l'Isère, tous les territoires confrontés au loup ou au sanglier ne montraient pas la même conflictualité. Des événements marquants tels que la pendaison en 2002 d'un loup sur la place publique d'Allevard, la médiatisation régulière d'un éleveur berger estivant sur l'alpage de cette commune, incarnant une figure emblématique de la lutte contre le loup, font penser que ce secteur est sujet à des conflits forts, ou tout du moins, très médiatisés. En revanche, l'expérience acquise en DEA sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (Isère et Drôme) donne à penser que la gestion du loup est appréhendée de manière plus apaisée dans ce secteur. De même, des entretiens exploratoires à propos du sanglier permettent d'identifier des zones plus conflictuelles que d'autres : la prise en charge de l'animal semble être particulièrement difficile dans certaines communes, notamment celles bordant la montagne du Sénépi, sur le plateau matheysin, celles du Valbonnais dont le territoire est pris dans l'interface de la zone cœur et de la zone d'adhésion du Parc National des Ecrins ou encore celles des contreforts méridionaux de la Chartreuse. En revanche, la gestion dans les communes du Trièves donne à voir un climat, semble-t-il, plus serein, malgré des dégâts importants. La carte 1 indique ces territoires a priori plus ou moins conflictuels (cf. carte 1).



Carte 1 : Des territoires confrontés au sanglier et au loup *a priori* plus ou moins conflictuels (réalisation : N. Robinet)

Ces inégalités entre les scènes locales donnent une dimension supplémentaire à nos premiers questionnements.

- Outre le problème de l'impact territorial de la gestion de ces "dossiers", jusqu'à quel point les spécificités du territoire influencent-elles les causes de la conflictualité d'un territoire et les modalités de résolution de tels conflits ?

Dans ses prémisses, le sujet de cette thèse portait donc sur l'impact de la gestion de la faune sauvage sur les territoires ainsi que sur les raisons des différentiels de conflictualité entre, d'une part, des territoires confrontés à des espèces différentes et, d'autre part, des territoires confrontés à une même espèce.

De manière évidente, ces interrogations relèvent de questions en géographie et d'aménagement. Pourtant, aucun écrit géographique ou sociologique n'existe à notre connaissance sur le sanglier. En revanche, les études sur le loup abondent depuis le retour de ce prédateur. Parmi celles-ci, les études sur le loup ou les grands prédateurs les plus proches de notre démarche relèvent de deux postures :

- l'une, celle de I. Mauz (2005) consistant à comprendre les manières qu'ont les acteurs d'appréhender la faune sauvage et en particulier le loup, et dont les résultats constituent une base importante pour notre démarche,
- l'autre, celle de F. Benhammou (thèse en cours), A. Emerit (2007) et L. Mermet (2001, 2002) consistant en une analyse stratégique des conflits autour des grands prédateurs, dans un objectif de recherche-action en faveur de la protection de ces animaux.

Si nous adoptons certains éléments issus de ces travaux, nous pointons des manques dans ces deux démarches que notre position spécifique tente de combler. Le chapitre I visera à approfondir les lacunes que nous identifions dans ces démarches. Mais il s'agit de revenir au fondement des questions que posent ces deux animaux.

Les questionnements autour de ces deux animaux s'insèrent en effet dans des problématiques actuelles, plus larges, portant sur le rapport qu'entretiennent nos sociétés avec leur environnement, les modalités de prise en charge de cet environnement et finalement, la gestion des conflits environnementaux et les modalités de gouvernance territoriale.

Si aujourd'hui, un souci grandissant pour l'environnement amène les gestionnaires ou encore les aménageurs à se préoccuper de sa protection ou de sa conservation, ces problèmes se trouvent complexifiés par un ensemble d'incertitudes tant sociales que environnementales.

Une planification environnementale
dans un contexte d'incertitudes sociales et environnementales

Brouillage des catégories socio-spatiales

Comme le dit P. Lascoumes (1994, p. 7), « l'"environnement" et "ses problèmes" sont devenus, en quelques années, un enjeu politique entouré d'une telle force d'évidence qu'il paraît presque impossible d'apporter la contradiction à ce projet, devenu impératif médiatique : "Il faut protéger l'environnement !" ».

1. Mais cette injonction publique doit composer avec une individualisation grandissante au sein de la société, ne permettant plus d'appréhender les acteurs par leur appartenance à des territoires traditionnels et des groupes sociaux stables. « Le paradigme de la maille », comme « legs territorial de l'époque moderne » tend en effet de plus en plus à être remis en question par les pratiques des acteurs (Debarbieux, Vanier, 2002, p. 257). Avec l'affaiblissement des grandes idéologies structurantes de la société (religieuses, politiques, syndicales) et le mouvement grandissant d'individualisation, les acteurs prennent semble-t-il une place différente dans la société et leur rapport à l'espace se modifie : d'agent dont le rôle s'apparente à un rouage dans la société et dont la territorialité est en partie imposée par des déterminants sociologiques, l'individu est de plus en plus appréhendé comme un acteur qui construit ou reconstruit la société et les territoires. La prégnance de l'individu bouleverse les cadres anciens, hérités d'une société stable et bien définie : les acteurs tentent de s'octroyer des marges de manœuvre individuelle au sein de la société et de leurs territoires. L'espace apparaît donc plus aujourd'hui comme une ressource symbolique et matérielle dans la construction identitaire de ces acteurs qu'un « contenant territorial [... ayant] une capacité à façonner le contenu social et culturel » (ibid., p. 259). En plus de cette évolution des individus et de la nature des territorialités, « l'espace géographique est "chiffonné" par des accessibilités différentielles » permises par une multiplication des réseaux (ibid., p. 259). C'est donc le territoire dans sa première acception qui est ici questionné : un territoire borné, limité à l'instar de ceux, éthologiques, des animaux (Roncayolo, 1983). Il découle de l'action de maîtrise territoriale de l'Etat ou de tout acteur institutionnel porteur de l'action publique en matière de gestion de l'environnement et de la faune sauvage : il représente « la matérialisation de l'étendue d'un pouvoir » (Micoud, 1999, p. 53). Si tous les acteurs participent de la projection « d'un système d'intentions humain sur une portion de la surface terrestre » (Raffestin, 1986), nous le comprenons ici de façon plus restrictive comme le fait de

l'action publique, déléguée ou non à des acteurs collectifs. Ce territoire, intrinsèquement lié à la notion de pouvoir, est celui de l'aménagement². Mais de telles impositions de territoires se heurtent aux territorialités des acteurs. L'articulation entre échelle macro et micro, entre normes globales et pratiques locales pose des problèmes auxquels sont de plus en plus confrontés les politiques d'aménagement. Face aux injonctions publiques de protection ou de gestion de l'environnement, issues de l'échelle "macro", les acteurs ne se plient plus seulement à l'argument de l'intérêt général et usent de diverses argumentations allant à l'encontre de cet intérêt supposé supérieur et commun : les contestations fleurissent à propos des grands aménagements (Charlier, 1999) tels que les autoroutes, les TGV (Lolive, 1999) et le phénomène NIMBY³ (Jodelet, 2001) se retrouve dans bien des cas. L'imposition de choix politiques ou techniques est en effet de plus en plus contestée et les domaines précurseurs de l'environnement ou de la santé, ont vu émerger et croître une demande de participation de la part des citoyens sur de nombreux sujets. Dans les projets d'aménagement, une redéfinition des frontières entre intérêts particuliers et généraux s'opère actuellement (Jobert, 1998). Les travaux de géographes mais également d'auteurs de disciplines connexes⁴ apportent des éclairages sur les conflits d'aménagement et d'environnement. Selon A. Lecourt (2003), bien qu'ils peuvent concerner un même objet, conflits d'usage, conflits d'aménagement et conflits d'environnement peuvent être distingués. En particulier, au sein des conflits environnementaux étudiés par B. Charlier (1999), conflits d'environnement *stricto sensu* et conflits d'aménagement ne recouvrent pas les mêmes significations : les premiers proviennent du « fonctionnement d'un équipement ou d'une activité existante qui induit des pollutions, des nuisances et/ou des risques » (Dziedzicki, 2001, p.16) alors que les seconds sont « nécessairement liés à un processus de décision qui accompagne l'élaboration et la réalisation du projet » (Lecourt, 2003, p. 17). Dans ces réactions territoriales à l'action publique, les outils de la sociologie des organisations sont plus particulièrement mobilisés pour analyser le jeu des acteurs.

² Que P. Merlin (2000) définit comme « l'action et la pratique [...] de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques »

³ Not In My Back Yard

⁴ Notamment, Charlier (1999), Lecourt (2003), Melé, Larrue, Rosemberg (2003), Dziedzicki (2001), Torre et al. (2005)

La disparition de référence à des grands groupes sociaux et l'éclatement des territoires posent donc la question de l'appréhension de cette société et de son lien à l'espace. Comment arriver à planifier, à créer des « comportements attendus » et donc prédictibles (Berdoulay et Soubeyran, 1996) si les acteurs ne sont plus aussi facilement catégorisables selon les traditionnelles clefs de lecture géographiques et sociologiques ? La question de la planification environnementale ne peut être que fortement bousculée par ce brouillage socio-spatial. De plus, le phénomène de déconstruction de la société affecte également les grands partages « modernes » que dénoncent M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) ou encore B. Latour (1991) entre, d'une part, profanes et scientifiques et, d'autre part, simples citoyens et élus. La démocratie représentative montre donc ses limites pour prendre en charge l'évolution actuelle de la société : la démocratie participative apparaît comme une réponse nouvelle (notamment, Callon, Lascoumes et Barthe, 2001 ; Beuret, 2006) et en particulier la « gouvernance territoriale » (Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007) est censée pallier de telles difficultés politiques.

2. La seconde conception du territoire convoquée correspond à celle de la géographie sociale et culturelle : le territoire est appréhendé en tant qu'il est vécu et approprié à travers ses dimensions à la fois idéelles et matérielles (Bonnemaison, Crambézy, Quinty-Bourgeois, 1999). Il s'agit, selon B. Debarbieux (2003) d'un « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité ». C'est donc le "vivre ensemble" dans un même espace qui nous intéresse ici. Or, les objectifs initiaux de production qui caractérisaient les territoires ruraux se doublent aujourd'hui de multiples enjeux, environnementaux (Alphandéry, 2001) mais aussi récréatifs, résidentiels. « L'agricole ne fait en effet plus le rural » (Perrier – Cornet, 2002, p.10). Ces espaces ruraux sur lesquels porte notre étude sont donc particulièrement sujets à des situations conflictuelles (Charlier, 1999). Avec la mobilité grandissante et la multi-territorialité des individus (Viard, 1990), de nouveaux acteurs sont aujourd'hui impliqués dans ces territoires et tentent d'y faire valoir leurs intérêts : des protagonistes aux visions divergentes de l'espace et de son utilisation (Perrier-Cornet, 2002) sont confrontés au sein de tels territoires. En particulier, à

propos de la faune sauvage, les usagers traditionnels que sont les paysans⁵ sont confrontés à de nouvelles représentations du sauvage, découlant du changement actuel des « cadres sociaux qui prescrivent les pratiques légitimes que l'on doit avoir envers les animaux » (Micoud, 1993, p. 204). Des conflits d'usage et de voisinage (Caron et Torre, 2006) naissent de cette proximité entre acteurs aux intérêts divergents, aux visions du territoire différentes. M. Guérin et al. (Commissariat Général du Plan, 2005) définissent les conflits d'usages comme découlant de la confrontation des individus ou des groupes d'acteurs entre eux, dont les activités se déroulent dans un même lieu. Ils peuvent être provoqués par la « coexistence dans un même lieu d'activités identiques ou différentes ou par des projets d'implantation de ces activités » (ibid.). Ces territoires sont à la fois construits par la confrontation de territorialités différentes, comprises comme des pratiques et représentations individuelles du territoire et construisent ces territorialités. Ils correspondent donc à l'articulation des différentes logiques d'acteurs et d'action et donc de relations de pouvoir entre acteurs locaux au sein d'un même espace : nous les considérons comme un système d'action organisée (Friedberg, 1993), mais en lien avec un espace particulier. En ce sens, le territoire est perpétuellement négocié par le jeu des acteurs. Mais que les situations soient plutôt conflictuelles ou plutôt coopératives, qu'elles relèvent d'une « coopération conflictuelle » ou non, il s'agit de s'interroger sur « ce qui nous relie » (Micoud, Peroni, 2000) à l'heure actuelle : c'est le « reprisage du tissu social », dans un contexte de « déliaison » (Peroni, 2000), de mutation sociale qui nous interpelle. Pour détourner le titre du livre de A. Touraine (1997), ce qui nous intéresse c'est de savoir comment nous pouvons vivre ensemble, c'est-à-dire comment les acteurs arrivent à organiser un "vivre ensemble" local. L'atténuation des grands cadres structurants laisse place en effet à l'innovation sociale : face à cette incertitude sociale, les acteurs doivent innover, réinventer leurs relations aux autres. En deçà du « code », se trament localement les ruses des acteurs pour Y. Barel (1981) ; au-delà du « social 1 », celui de la « société faite », B. Latour (2006) s'intéresse au « social 2 », le « social des associations » ; les acteurs opèrent un bricolage des règles englobantes s'imposant à eux selon E. Friedberg (1993).

⁵ Nous prenons le terme de « paysan » comme un synonyme d'« acteurs du monde agricole ». Compris de la sorte, ce terme ne comporte aucune connotation et a été choisi parce que, dans nos entretiens, les intéressés eux-mêmes se désignent sous ce vocable.

Si ces conceptions du territoire nous permettent de décrire les systèmes de relations entre acteurs, qu'en est-il de la faune sauvage ? Peu de place est laissée aux non-humains dans ces conceptions du territoire. De même, si les écrits à propos des conflits d'aménagement, d'environnement et d'usage peuvent nous être utiles, ils ne sont pas suffisants pour recouvrir les spécificités de conflits autour d'animaux. L'aspect actif des animaux composant le milieu naturel est bien souvent laissé de côté, tant par la géographie classique prenant l'espace et le milieu naturel comme support aux relations sociales que la géographie sociale et culturelle prenant l'espace comme un construit social. De même, si les projets d'aménagements peuvent susciter des conflits et créer du lien social, ils ne possèdent pas de spatialités propres, non maîtrisables par l'homme. En effet, un loup ou un sanglier ne peut en aucun cas être comparé à un TGV ou à une autoroute. Par leur mobilité et leur comportement, ils rendent les situations beaucoup plus complexes : leur spatialité⁶ propre interroge les territoires des hommes et crée des incertitudes. Le croisement des territoires humains et des spatialités animales est donc particulièrement intéressant en géographie. Or, la question de l'animal est très peu traitée en géographie et, envisagée sous cet angle, elle est absente des travaux géographiques. C'est donc essentiellement vers la sociologie de l'environnement que nous nous sommes tourné.

Brouillage des catégories naturelles

Si la prise en charge et la planification de l'environnement et de la faune sauvage doit composer avec des incertitudes socio-spatiales, elle doit également faire face à des incertitudes environnementales. Les actions des hommes et des animaux concourent à rendre caduques les catégories, à la fois sociales et spatiales, permettant de penser le sauvage. L'incertitude dans la manière de penser, de gérer et de spatialiser les objets naturels, liée à la prolifération des objets hybrides entre nature et culture (Larrère C. et Larrère R., 1997a) interroge les modalités de prise en charge de l'environnement et en particulier de la faune sauvage.

Cette nécessité de protéger l'environnement doit en effet répondre à la question de la prise de décision et de l'action dans un monde incertain (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Dans la perspective d'un développement durable, la planification environnementale dont l'objectif

⁶ Entendue comme « l'ensemble des actions spatiales réalisées par les opérateurs d'une société » (Lussault, 2003)

même est de réduire les incertitudes (Soubeyran, 2007) doit composer avec les incertitudes techniques et scientifiques qui caractérisent les risques majeurs d'ordre global touchant l'environnement. Si la gestion de la faune sauvage n'est *a priori* pas concernée par les risques majeurs qui questionnent la prise en charge de l'environnement, elle comporte tout de même une part d'incertitude dans les catégories que nos sociétés modernes ont établies. L'évidence acquise aujourd'hui de la nécessité de protéger l'environnement pose en effet la question des limites de cet environnement. En d'autres termes, elle interroge sur la distinction de ce qui est à l'intérieur et peut bénéficier de protection de ce qui est à l'extérieur et ne peut y avoir droit. Par les dégâts qu'ils engendrent aux biens domestiques, ces animaux se positionnent justement à la frontière entre ces deux conceptions : selon le regard porté sur leur comportement, ils peuvent être tour à tour considérés comme des animaux nuisibles et donc hors de l'environnement à protéger ou comme des animaux emblématiques et patrimoniaux à protéger. Or, les éléments de réponse à de telles questions, autrefois légitimes, paraissent caducs. Nous devons en effet faire face à une crise du lien et de la limite : « nous ne saisissons plus ce qui nous lie à l'animal, au vivant, à la nature » et « nous ne saisissons plus ce qui nous en distingue » (Ost, 1995, p. 8). Ainsi, les critères qui étaient pensés comme objectifs pour distinguer nature et culture, sauvage et domestique sont aujourd'hui mis en doute dans la « crise environnementale » que nous traversons (Larrère C. et Larrère R., 1994). Un certain nombre d'auteurs proposent de rompre avec ce clivage « moderne » et adoptent, pour cela, une rhétorique du milieu : entre autres, F. Ost (1995), A. Berque (2000), C. et G. Bertrand (2002), B. Latour (2000) avancent des théories concevant la nature et la culture comme hybridées.

Mais ce sont, pour nous, M. Callon et B. Latour qui poussent cette idée d'hybridation le plus loin : la théorie qu'ils portent conçoit les non-humains comme des acteurs à part entière et ceux-ci sont intégrés dans la recomposition de la société non pas comme simples facteurs biologiques mais comme de vrais acteurs, médiateurs entre les hommes. Acteurs humains et non-humains sont alors étudiés selon un principe de symétrie et les innovations sociales ne peuvent se concevoir sans les actants non-humains. La dimension physique du territoire doit donc être à la fois comprise comme support des relations entre acteurs mais également comme actant non humain ayant une part active dans la définition des territoires. En ce sens, notre posture est celle de B. Latour (2006) qui conçoit une symétrie entre actants humains et actants non humains. Elle s'approche également de la conception de M. Lussault (2007) qui voit dans les non-humains de potentiels opérateurs spatiaux.

Envisager une telle hybridation modifie les modalités de prise en charge de la nature. Celle-ci ne peut plus se réduire à un aspect uniquement biologique, écologique et la gestion de l'environnement en devient plus complexe : elle est désormais, et notamment lorsque la question est sujette à controverse, non plus du seul ressort technique mais du ressort politique. Mais, alors, quelle norme appliquer, quels critères convoquer (Lecomte, 2001) ? De nouveaux critères, éthiques, sociaux, économiques, etc., apparaissent.

La crise du lien et de la limite est particulièrement rendue visible par l'animal, qu'il soit domestique ou sauvage : de nombreux ouvrages en sociologie de l'environnement se sont penchés sur ce sujet⁷. Hommes et animaux participent en effet de ce brouillage socio-spatial des catégories. D'une part, les hommes sont à l'origine de ces incertitudes. Le contrat implicite qui lie l'homme à l'animal domestique et lui donne des devoirs n'est pas toujours rempli (Larrère C. et Larrère R., 1997b) et « les rapports reliant l'éleveur à son troupeau [...] sont de plus en plus distendus » (Bobbé, 2005, p. 142). En parallèle, alors que le qualificatif « sauvage » concerne « ce qui est à l'état de naturel ou qui n'a pas été modifié par l'action de l'Homme » (Bobbé, 2004b), la faune sauvage est de plus en plus surveillée, manipulée, comptée par des « écozootechniciens » (Micoud, 1993). D'autre part, les animaux eux-mêmes interrogent les limites entre sauvage et domestique. C'est le cas notamment du chien errant, appartenant au monde domestique mais se comportant comme un « sauvageon » (Bobbé, 2005), c'est celui des animaux issus d'un marronnage (Digard, 1995). C'est le cas également de certains animaux sauvages, ne répondant plus aux critères de sauvagerie, savants ou vernaculaires. Ne restant plus à leur « juste place » (Mauz, 2002a), ils transgressent et brouillent les limites entre sauvage et domestique mais également entre nature ordinaire / nature sanctuaire (Mougenot, 2003). « Autrement dit, on assiste à des comportements faunistiques et des traitements zootechniques qui brouillent notre système classificatoire et nos catégories » (Bobbé, 2005, p. 142). Cette évolution fait dire à J.-P. Digard (1990) que les animaux sont dénaturés : nous dirons que la faune subit une hybridation entre nature / culture et sauvage / domestique.

⁷ Citons pour exemple quelques ouvrages traitant du rapport de l'homme à l'animal ou du sauvage et du domestique : Lizet B. et Ravis-Giordani G., 1995, *Des bêtes et des hommes ; le rapport à l'animal : un jeu sur la distance* ; Etudes rurales n° 129-130, janvier-juin 1993, consacré au sauvage et au domestique ; *La place de l'animal*, 2003, Espaces et Sociétés, n°110-111.

Ce brouillage complexifie donc la prise en charge actuelle de la faune sauvage. D'une part, comment planifier une gestion de ces animaux, si, par leurs comportements, ils se rendent imprévisibles et si, par nos catégorisations et la désignation de comportements attendus, nous les rendons imprévisibles ? D'autre part, comment s'entendre sur une gestion de ces animaux, si les hommes eux-mêmes participent à la remise en question des catégories qu'ils énoncent ? Autrement dit, comment entreprendre une planification environnementale si les catégories sur lesquelles elle se base sont rendues caduques par les animaux qu'elle entend gérer et par les hommes qui interagissent avec ces animaux ? Comme l'exprime L. Mermet (2004, p. 9) à propos des grands prédateurs tels que l'ours et le loup, le problème que ces animaux posent ne peut donc se cantonner « dans un espace technico-administratif seulement ». Malgré les incertitudes engendrées par les comportements des hommes et des animaux, il s'agit de s'entendre en effet sur les modalités de prise en charge des animaux. Or, dans l'évolution générale de la sensibilité environnementale, « le sauvage est devenu désirable, au point qu'il n'est plus seulement question de le protéger de la disparition, mais de le "cultiver", de le réintroduire, de le gérer » (Pelosse et Micoud, 1993, p. 13) : une « nouvelle culture du sauvage » s'impose donc (Bobbé, 2005, p. 123). S'il est devenu écologiquement correct de protéger le sauvage, l'impossibilité de cantonner ces animaux dans un espace voué au sauvage impose l'intégration de justifications autres qu'écologiques. D'autres justifications, d'ordre éthique, esthétique, économique, peuvent être alors invoquées pour définir une intentionnalité dans la planification environnementale, acceptable par le plus grand nombre d'acteurs : la mobilisation de telles justifications prend toute son importance face aux animaux potentiellement "à problème". Il s'agit alors de s'interroger sur les limites de la catégorie « faune sauvage à protéger ». Toute la faune sauvage doit-elle bénéficier d'une protection ? Et dans la négative, quels animaux appartiennent à une telle catégorie ? Or, c'est justement parce qu'ils sont à la frange des catégories espèce « à protéger » ou « à conserver » et espèce « à problème » que le loup et le sanglier permettent d'interroger la gestion de la faune sauvage. Mais cette frange a aussi une composante spatiale. Parce que le loup et le sanglier se moquent, dans leur mobilité, des frontières entre « nature sanctuaire » et « nature ordinaire » (Mougenot, 2003), ils permettent d'interroger le rôle des espaces protégés ou des espaces sans statut particulier dans la gestion de la faune sauvage. Y aurait-il des espaces plus adaptés pour gérer ces espèces ?

Cette thèse se situe donc à la croisée entre aménagement et géographie sociale : elle pose des questions à la fois d'aménagement en terme de protection et de gestion de l'environnement et de géographie à travers le lien entre territoire imposé par des mailles de gestion de l'environnement et de la faune sauvage, territoire vécu et approprié et spatialités animales. Mais elle articule également à ces outils conceptuels ceux de courants sociologiques : la combinaison des notions de territoire avec celles des sociologies des organisations, de la traduction et de l'environnement permet d'appréhender les relations d'acteurs et les processus de territorialisation dans les conflits environnementaux autour de la faune sauvage étudiée. Enfin, la posture de B. Latour et M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe traitant de manière symétrique profanes et scientifiques, élus et citoyens mais également acteurs et actants non humains, apporte un regard neuf sur de telles problématiques.

A ce stade de notre raisonnement, il nous semble nécessaire, pour pouvoir progresser dans l'analyse, d'aborder ici minimalement les conséquences de notre positionnement théorique. Si c'est au cours de la thèse que cette posture va se confirmer, il nous faut expliciter la base fondamentale sur laquelle s'appuie notre démarche.

Une posture vis-à-vis de l'acteur, les conséquences d'un choix théorique

La posture scientifique adoptée consiste à mobiliser des courants développant une sociologie compréhensive (Weber, 1971). Les hommes et les femmes interrogés sont en effet considérés comme des acteurs qui savent ce qu'ils font. S'ils ont des rationalités limitées ou encore si, dans ce monde incertain, ils ne connaissent pas toujours les conséquences de leurs actions (qui peuvent avoir parfois pour conséquence des effets pervers), la sociologie compréhensive s'intéresse au sens, aux motifs que donnent les acteurs à leurs actions. En ce sens, « les sciences exactes et sociales ne surplombent pas la pratique des pauvres acteurs auxquels il faudrait pardonner parce que, comme les Romains de l'Évangile, "ils ne savent pas ce qu'ils font". Elles construisent le lien social dont nous ne saurions les détacher. Pour reconnaître ces liaisons, il suffit de passer à des théories pauvres, comme celles des réseaux, dont la seule force vient de rendre visible et descriptible, le travail des acteurs. » (Latour, 1992, p4). Le chercheur n'est donc pas au-dessus de l'acteur. S'il raconte une histoire (Mougenot, 2003), nous considérons tout de même que, par sa position lui permettant de disposer des discours

des différentes parties prenantes, il peut comparer, recouper les faits et dits de chacun et, par là, obtenir une certaine objectivité (Friedberg, 1993). Nous adoptons donc la posture de B. Latour (1999) et celle de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) qui remettent en question les grands partages modernes entre profanes et scientifiques ainsi qu'entre citoyens et élus. Si l'on suit cette logique, il est impossible de postuler encore la neutralité absolue du scientifique. Le chercheur est influencé, tout comme les acteurs qui constituent ses objets d'étude, par son vécu, sa formation, ses idéologies, sa catégorie socioprofessionnelle, etc. Reconnaître l'absence de neutralité des scientifiques ne revient pas pour autant à revendiquer une posture partielle. La démarche adoptée est celle de la sociologie du collectif, empruntée à B. Latour et à laquelle I. Mauz (2006) oppose la sociologie verte, défenseuse de l'environnement et la sociologie rouge, mettant en exergue les rapports de force et de domination qu'induisent les conflits environnementaux : nous nous positionnons donc dans une géographie que nous appellerons du collectif, en opposition à la « géographie rouge » et à la « géographie verte » (Bavoux, 2002, p. 187). Dans cet esprit, l'analyse des différents camps est menée de manière symétrique. De même, les spécificités locales, qu'elles aillent dans le sens d'un conflit ou d'un compromis, présentent le même intérêt heuristique : aucune échelle de valeur n'est appliquée aux contextes d'actions locaux, conflictuels ou non.

Enfin, une fois les contextes d'action locaux déconstruits et les mécanismes à l'œuvre dans la construction de territoires conflictuels ou apaisés mis en évidence, il nous semble opportun de tenter de mettre à la disposition des acteurs les résultats obtenus. Il serait en effet inconcevable, en adoptant une posture épistémologique du refus des grands partages des sociétés modernes (Latour, 1991), de ne pas effectuer la traduction « n° 3 », du microcosme au macrocosme (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). Nous tenterons donc, si nos résultats nous le permettent, de les rendre opérationnels en dégagant des préconisations destinées à alimenter la réflexion des gestionnaires, soucieux de mener une gestion apaisée de la faune sauvage et des hommes.

Problématique et hypothèses

Les premiers constats émis au début de cette introduction portent sur la différence de visibilité des conflits autour du sanglier et du loup mais également sur la différence de conflictualité entre territoires confrontés à un même animal.

Face aux mises en doute de la part des hommes et des animaux des catégories de la « société faite » et, si l'on peut dire ainsi, de la « nature faite », cette thèse s'interroge sur les liens entre

gestion publique de la faune sauvage, déléguée ou non⁸, territorialités des acteurs et spatialités des animaux (cf. figure 1).

Nous pouvons donc dès à présent formuler la question principale qui motive cette thèse :

Dans son application territoriale, quelles formes de relations socio-spatiales, humaines et non-humaines, engendre la gestion de la faune sauvage ?

Cette question principale se décline en deux sous-questions :

- *Comment injonction politique, territorialités des acteurs et spatialités des animaux s'agent-elles ?*
- *Les animaux sont-ils capables de positionner de manière inédite les acteurs, d'impulser des innovations socio-spatiales ?*

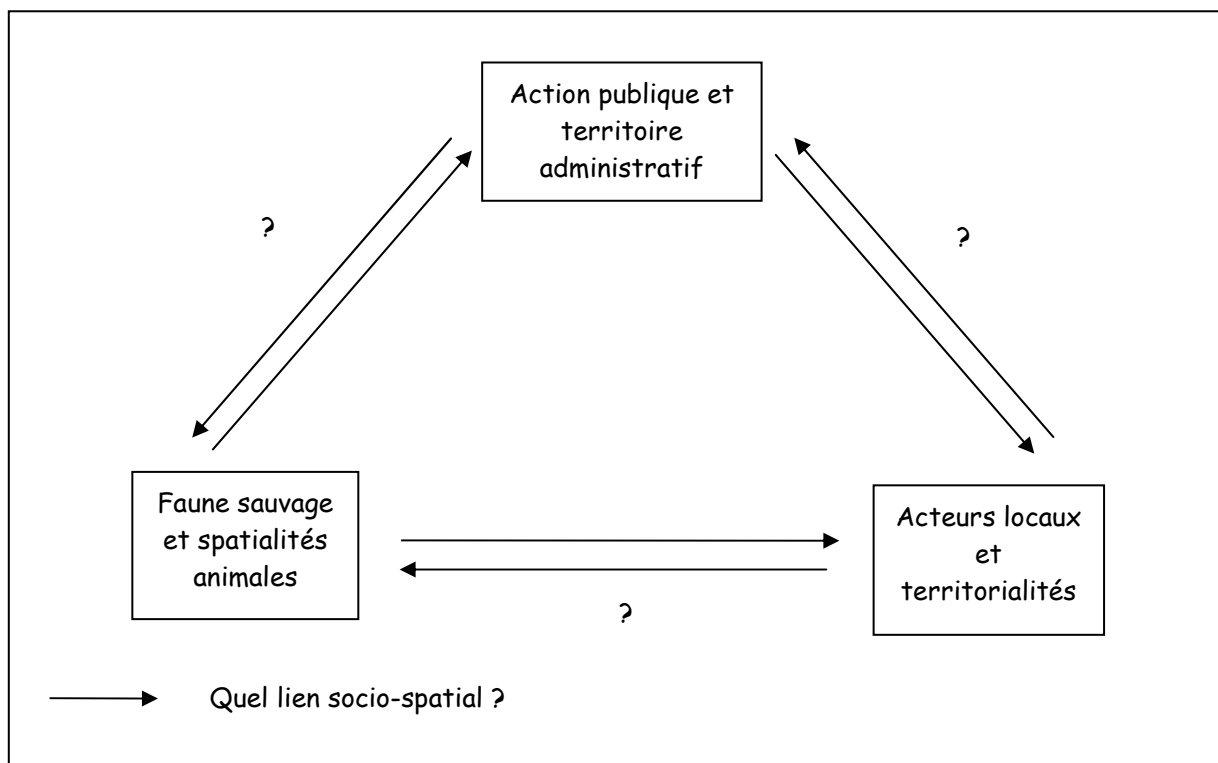


Figure 1 : Un triptyque pour interroger la gestion de la faune sauvage

⁸ Si les modalités de gestion du loup sont décidées au niveau national par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, celles du sanglier sont déléguées aux fédérations départementales des chasseurs qui assurent une mission de service public.

De ces questions principale et secondaires, peuvent être proposées des hypothèses. L'hypothèse principale est la suivante :

- **La confrontation de l'action publique en matière de gestion de la faune sauvage, des territorialités des acteurs et des spatialités animales provoque des différenciations spatiales**

A partir de cette hypothèse principale, découlent deux hypothèses secondaires.

- *La nature de l'articulation entre injonction politique, territorialités des acteurs et spatialités des animaux permet de définir le degré de conflictualité des territoires.*
- *Le loup et le sanglier impulsent des innovations socio-spatiales.*

Pour répondre à nos questionnements, nous allons, dans un premier temps et pour chacun des conflits, déployer les controverses et dégager des arguments partagés par tous. Ce dénominateur commun aux conflits "loup" ou aux conflits "sanglier" est appréhendé à travers :

- l'analyse d'entretiens semi-directifs conduits auprès des acteurs concernés par ces deux animaux,
- le dépouillement d'articles de revues naturalistes pour le loup ou de revues cynégétiques et d'articles de presse régionale pour le sanglier,
- l'étude de publications des travaux de sciences humaines et sociales (SHS) et de sciences biologiques sur la question du loup et du sanglier.

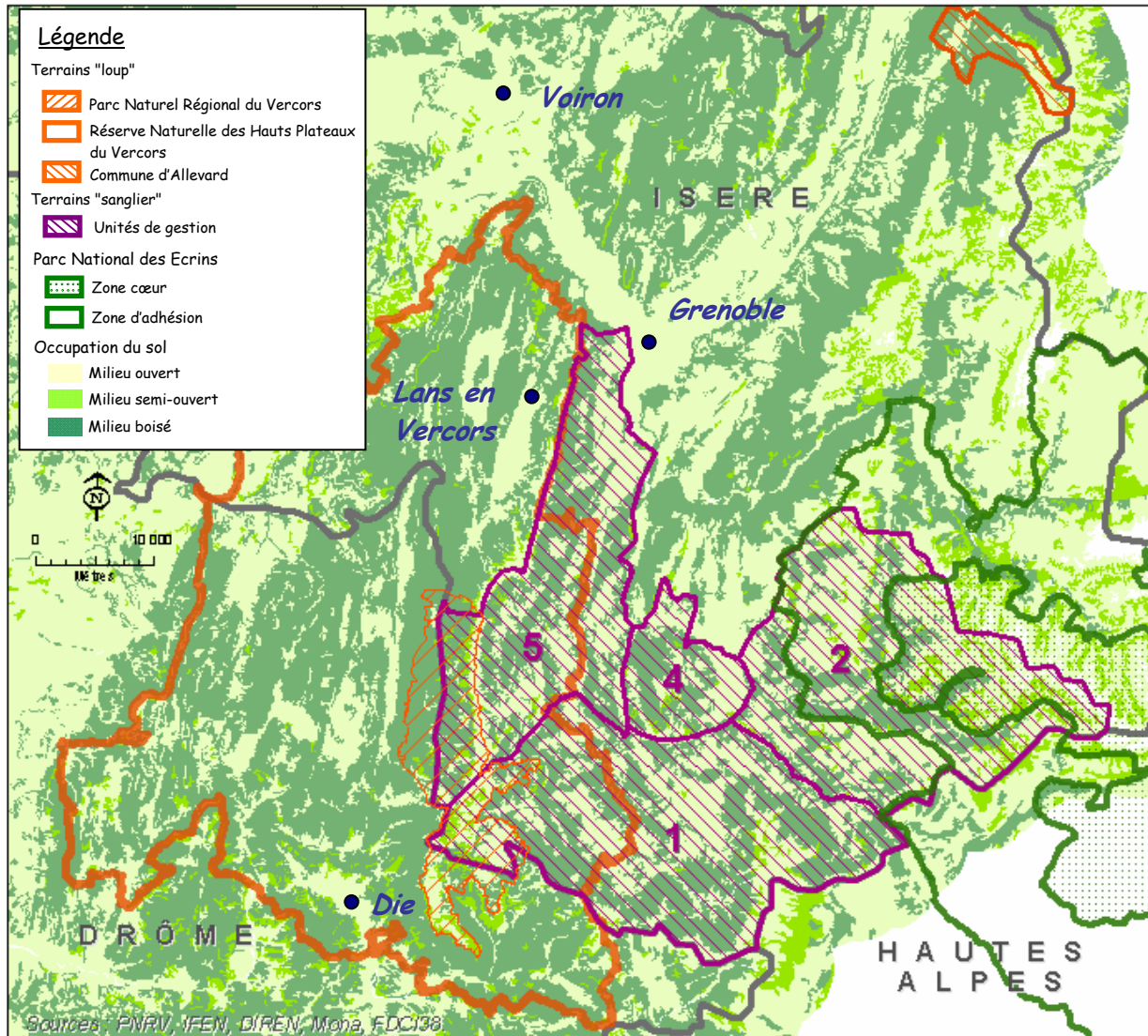
Les positionnements des acteurs mis en évidence sont compris comme des traces de réactions territoriales face à l'action publique.

Dans un second temps, seront de nouveau analysés les entretiens semi-directifs, cette fois-ci, territoire par territoire, pour pouvoir en décrire leur spécificité. Pour questionner les différences de gestion locale, les territoires sont choisis à la fois selon leur degré de conflictualité supposée et selon leur statut, ordinaire ou protégé.

Six terrains ont donc été sélectionnés grâce à une pré-enquête⁹. Pour les raisons citées en début de cette introduction, les terrains "loup" sont la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et la commune d'Allevar, auxquels a été ajouté le Parc Naturel Régional (PNR)

⁹ La pré-enquête sera détaillée dans le paragraphe consacré à la méthodologie (chapitre I, pp. 82-93)

du Vercors ; les terrains "sanglier" sont les secteurs du Valbonnais (unité de gestion 2), de la Matheysine (unité de gestion 4), du Trièves (unité de gestion 1) et de Vif – Gua (unité de gestion 5) : ils sont présentés dans la carte 2.



Carte 2 : Les sept territoires étudiés (réalisation : N. Robinet)

Plan de la thèse

Cette thèse est organisée, outre cette introduction, en trois parties (cf. figure 2).

La **première partie** positionne, dans un **premier chapitre**, nos questionnements en regard des écrits de sciences humaines et sociales sur, d'une part, la question de la gestion de l'environnement et sur, d'autre part, la question des animaux potentiellement "à problème" et, en particulier, celle du loup, plus largement traitée que celle du sanglier. Il fait également le point sur les outils conceptuels mobilisés et expose de manière plus approfondie notre démarche. Une fois présentée la méthodologie adoptée pour répondre à ces questionnements, un **second chapitre** aborde le cadre juridico-administratif s'imposant à tous les territoires dans la gestion du loup et du sanglier et conditionnant la réflexivité des acteurs.

La seconde partie a pour objectif de déployer les controverses s'étant développées autour du loup et du sanglier : les potentielles régularités observées nous permettent de regrouper des acteurs dans des mêmes « camps ». Les **deux premiers chapitres** présentent de manière descriptive les controverses portant sur les caractéristiques et les agissements des humains et non-humains : le **premier** porte sur le loup ; le **second** sur le sanglier. **Le troisième chapitre** tente de comparer les arguments développés par chacun de ces acteurs au sujet du loup et du sanglier. Au terme de cette partie, tous les questionnements initiaux de la thèse n'obtenant pas de réponse, il nous faut entrer plus en détail dans les situations locales.

La troisième et dernière partie met ainsi en avant les spécificités des terrains étudiés et tente de rendre compte de la complexité locale. **Les deux premiers chapitres** proposent une description détaillée des logiques d'actions des acteurs et des comportements des animaux dans chacun des territoires étudiés. Ces chapitres s'attachent à dégager des innovations socio-spatiales, impulsées par le loup et le sanglier dans chacun de ces territoires. **Le troisième chapitre**, par le croisement des éléments explicatifs spécifiques de chacun des territoires, tente une montée en généralité et propose une théorisation des résultats obtenus.

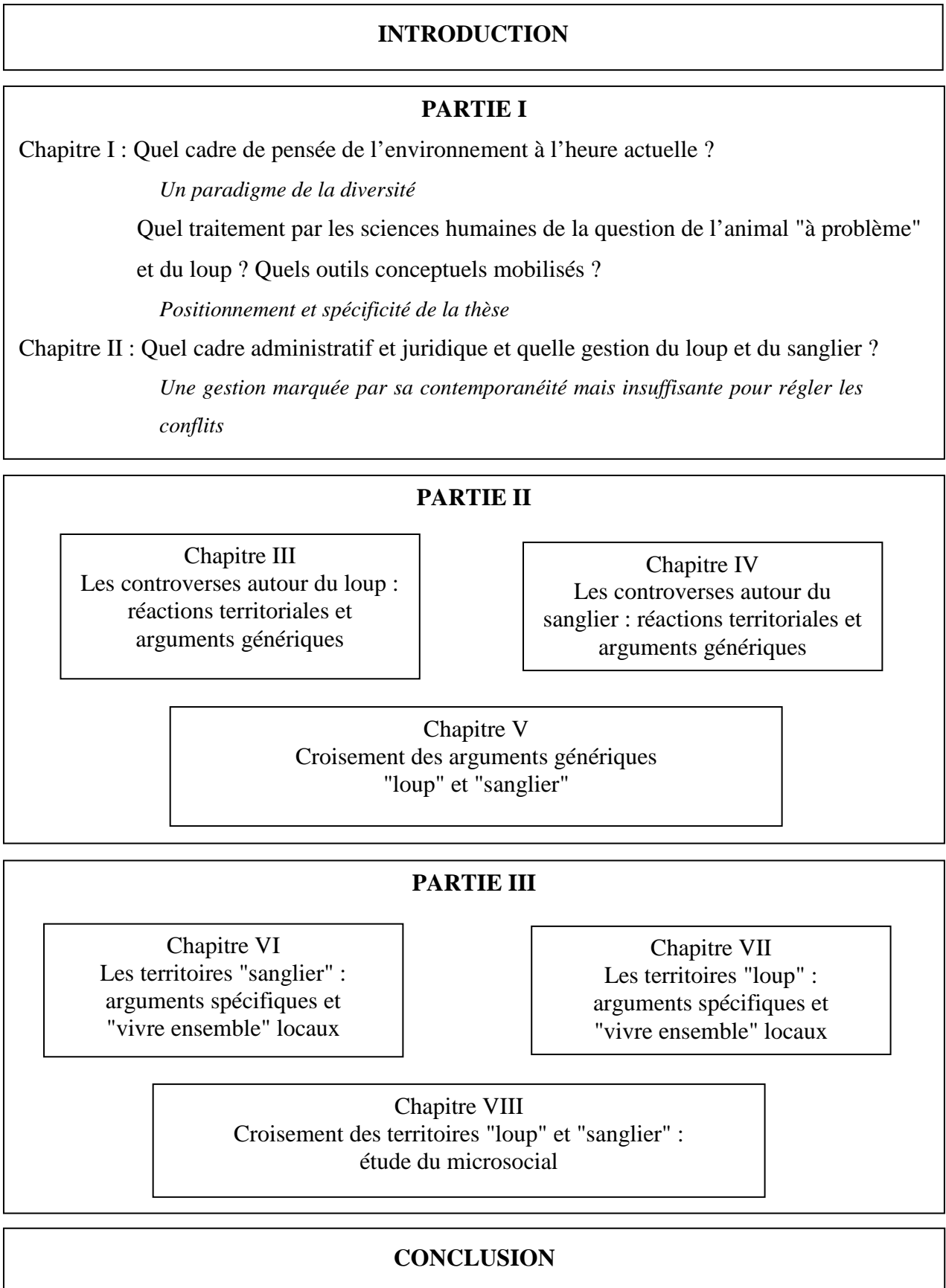


Figure 2 : Organisation de la thèse

Partie I

**Le loup et le sanglier, des animaux qui
interrogent la gestion de l'environnement**

Introduction de la première partie

Le premier chapitre de cette partie s'attache tout d'abord à présenter l'évolution de la perception de l'environnement et de sa prise en charge dans nos sociétés : comment en sommes-nous arrivés à invoquer aujourd'hui la notion de gestion de l'environnement ? Il s'intéresse ensuite à la manière dont la question de l'animal, et en particulier celle de l'animal "à problème", est appréhendée en géographie et en sociologie de l'environnement. Il expose enfin les spécificités de la thèse, à travers les outils conceptuels mobilisés, la posture épistémologique adoptée, le choix des objets d'étude ainsi que la méthodologie suivie pour répondre aux questionnements.

Le second chapitre présente les caractéristiques biologiques du loup et du sanglier mais également le cadre juridique et administratif dans lequel s'inscrit la prise en charge de ces deux animaux. Il met en avant les réponses apportées aujourd'hui aux problèmes de la gestion des dossiers "loup" et "sanglier". C'est en effet à l'intérieur de ce cadre macro et en réaction à ce même cadre que vont se positionner les acteurs territoriaux. Il nous faut comprendre ce cadre pour connaître les marges de manœuvres qu'il laisse aux acteurs. En quoi peut-il constituer un cadre prédictif pour eux, qu'ils en prennent toute la mesure ou non ? Nous permet-il d'anticiper les réactions de ces acteurs ? S'il nous aide à comprendre certaines réactions territoriales, notre hypothèse est qu'il ne suffit pas à comprendre l'ensemble des rationalités à l'œuvre.

Chapitre I. Gestion de l'environnement et de la faune sauvage

Introduction

- Comment concevoir la prise en charge de l'objet hybride, entre nature et culture, qu'est l'environnement ?
- Comment appréhender les animaux, tels que le loup et le sanglier, qui brouillent par leur comportement les frontières entre sauvage et domestique, entre espèce à protéger ou à conserver et espèce "à problème" ?
- Selon quelles catégories socio-spatiales doit-on appréhender et gérer de tels animaux ?

Si l'heure est aujourd'hui à la gestion de l'environnement et de la faune sauvage, dans le sens d'un développement durable, en quoi cette nouvelle donne du développement durable permet-elle effectivement d'apporter des réponses pour la résolution des conflits engendrés par ces animaux "à problème" ? Tel est le point que nous développerons dans un premier temps.

Dans un second temps, ce chapitre tente de montrer en quoi l'étude de la gestion du loup et du sanglier, appréhendée selon une combinaison particulière d'outils conceptuels, entend apporter des éléments de réponse à de telles questions. Il nous semble que si le loup et le sanglier sont des révélateurs de l'évolution de la gestion de l'environnement et de la faune sauvage, ils constituent également des moteurs de ce changement. C'est à travers les questions qu'ils posent dans leur prise en charge qu'ils participent à la redéfinition de ce que l'on entend par gestion de l'environnement et de la faune sauvage.

I. Evolution sociétale du rapport à l'environnement

Si le rapport « écologiquement correct » (Génot, 1998) de notre société à son environnement est aujourd'hui celui de la nécessité de protection de l'environnement (Lascombes, 1994), cela n'a pas toujours été le cas. Quelle est l'histoire de notre rapport à notre environnement et à la faune sauvage ? Comment en est-on arrivé à envisager sa prise en charge comme une gestion orientée vers la conservation ?

Ce chapitre a pour objectif de situer notre problématique dans un contexte global d'évolution de perception et de prise en charge de l'environnement.

1.1. De la nature objet à la nature sujet

Plusieurs appréhensions de l'environnement se sont succédées et coexistent encore. Ainsi, Ost (1995), à travers son regard de juriste, montre comment la nature est considérée dans un premier temps comme objet puis comme sujet. Il propose une vision, sur laquelle nous reviendrons plus tard, qui rendrait selon lui mieux compte de la complexité existante : la nature comme projet.

Traitée comme un objet, elle est exploitée, maîtrisée, appropriée par un homme 'maître et possesseur', selon la formule de Descartes, et représente une ressource, dans son sens de réserve inépuisable. Une telle appréhension de la nature est principalement sous-tendue par des éthiques anthropocentrées, qui attribue une valeur à la nature en fonction de son caractère utile ou non pour l'homme (Larrère C., 1997). Cette vision « moderne » (Latour, 1991), induisant un dualisme nature / culture, a sans doute eu « le mérite d'engendrer une formidable entreprise technoscientifique » à l'origine de progrès améliorant la condition humaine (Ost, *ibid.*, p. 244).

En parallèle de l'exploitation de la nature, un mouvement de sensibilisation à l'environnement prend sa source dans le rousseauisme dès le XVIII^{ème} siècle puis le romantisme dès le XIX^{ème} siècle. La protection de la nature à travers la création des premiers parcs américains, basée sur des critères d'esthétisme et de sauvagerie, s'entend sous la forme d'une sanctuarisation qui restera la principale modalité de protection de l'environnement jusque dans les années 60 – 70. La sensibilisation à l'environnement comme une entité à protéger est plus tardive en France qu'en Angleterre (Thomas, 1983) ou qu'aux Etats-Unis mais elle relève d'un même processus, celui d'un besoin de nature face à l'industrialisation et l'urbanisation grandissante et celui d'une prise de conscience progressive de la nécessité de préserver l'environnement de l'action perturbatrice de l'homme. C'est notamment l'avènement des catastrophes, des scandales touchant l'environnement et la santé qui a contribué à une telle évolution. Tchernobyl, Seveso, les marées noires mais aussi la vache folle, les OGM ou encore l'alerte donnée par les scientifiques à propos de l'augmentation de l'effet de serre, du « trou » de la couche d'ozone ont rendu visible la crise environnementale : l'appréhension de

l'environnement est alors celle des risques environnementaux, des risques majeurs, dans une société de risques (Beck, 2001).

La volonté, portée par les mouvements de la "deep ecology", est de retrouver, à l'image du modèle anglo-saxon, une "wilderness" (Lovelock, 1993), une nature vierge et sauvage. La nature est ici considérée comme une « nature sujet », dont le statut ne diffère pas de l'homme et n'en est pas inférieur (Ost, 1995). Au dualisme cartésien de la nature objet, s'oppose donc le monisme de la nature sujet. L'éthique de référence est non anthropocentrée, plutôt biocentrée, reconnaissant à l'environnement une valeur intrinsèque, indépendamment de l'homme. « La deep ecology a permis de réintégrer le souci de l'environnement dans nos représentations anthropologiques et sociales. » (Ost, *ibid.*, p. 244).

Cette tendance se concrétise en France par un ensemble de mesures en faveur de l'environnement et une prise en charge de type protectionniste. La création de parcs nationaux (loi de 1960), de réserves naturelles (ordonnance de 1957) correspond en quelque sorte à une "mise sous cloche" des espaces avec pour principe de les laisser évoluer sans intervention humaine. Cet idéal de nature évoluant sans perturbation humaine se retrouve notamment dans les notions scientifiques de l'époque : celle de climax, ultime phase d'une succession écologique, en est une illustration. C'est à partir de ce concept que la végétation est cartographiée. Les cartes de végétation représentent en effet les séries de végétation, définies par leur climax.

C'est aussi la création d'une direction générale de protection de la nature en 1970 et celle du premier Ministère de l'Environnement en 1971 (Charvolin, 1993).

Les mesures de protection de l'environnement ont permis incontestablement une certaine avancée du milieu naturel observable de nos jours, notamment concernant les grands mammifères, les rapaces, etc. Mais la perception de la nature comme sujet, avec la mise sous cloche comme unique modalité de prise en charge préservatrice de l'environnement, trouve aujourd'hui ses limites.

Parallèlement à cela, la période des années 60 – 70 est marquée par les premiers indicateurs d'une évolution d'appréhension du rapport nature / culture. La création de parcs naturels régionaux (loi de 1967), au double objectif de développement économique et de préservation de l'environnement, correspond à une conception plus intégrée de l'homme dans la nature. De plus, la prise de conscience de l'interdépendance des entités naturelles, êtres vivants et leur habitat, illustrée notamment par l'hypothèse Gaïa de J. Lovelock, donne une dimension planétaire à la perception d'une crise environnementale. L'écologie scientifique, dont la montée en puissance date des années 70 (bien que ses premières définitions date du XIX^{ème}

siècle), met en lumière, à travers notamment la notion d'écosystème, l'interdépendance des êtres vivants entre eux (biocénose) et avec leur support physique (biotope). En outre, l'étude des cycles de matières (carbone, eau, etc.) et des chaînes trophiques montre les équilibres naturels et, par là, l'impact global que peut avoir une action locale sur le milieu naturel. Ce lien local – global est notamment mis en évidence par « l'effet papillon », expression issue de la question posée en 1963 par Edward Norton Lorenz : « Le battement d'aile d'un papillon au Brésil peut-il déclencher une tornade au Texas? ».

La protection de l'environnement à la seule échelle nationale apparaît donc insuffisante et des réflexions d'ordre international voient le jour (Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972 puis Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992). Ces évolutions sont les prémisses d'une nouvelle manière de penser la nature.

1.2. La nature projet, un moyen d'appréhender la complexité du rapport homme - nature.

Qu'il s'agisse d'une nature objet ou d'une nature sujet, la vision du rapport homme / nature reste non satisfaisante, parce que trop simple, face à la crise environnementale (Ost, 1995) « Monisme et dualisme, doctrines monologiques et réductrices [...] restent en défaut de penser la complexité » (Ost, *ibid.*, p. 244). Concevoir une nature et une culture totalement indépendamment apparaît aujourd'hui comme non pertinent. Notons que P. Descola (2006) a montré que cette conception est loin d'être universelle et constitue plutôt une exception dans l'espace et dans le temps. M. Foucault a également postulé dès 1966 que cette séparation était amenée à disparaître. Depuis les années 70, un certain nombre d'auteurs appartenant aux SHS et aux sciences naturelles convergent donc vers une même idée, celle de l'hybridation de l'homme et de la nature. Ainsi, de nombreux auteurs dont B. Kalaora et R. Larrère (1989, p. 82) s'accordent à penser qu'il « faut remettre en question la vieille opposition entre nature et artifice, penser l'homme dans et hors de la nature, et la nature comme produit et comme condition ». Comme le montrent C. Larrère et R. Larrère (1997a), il n'est plus possible de concevoir un partage entre des objets naturels et artificiels, la crise environnementale étant elle-même un objet hybride, un mixte de nature et de culture. Selon ces auteurs, « la nature, comme extériorité radicale, est certainement morte. A la place de la séparation qui renvoyait à deux types d'intelligibilité hétérogènes, selon la nature et selon l'histoire, nous avons

maintenant les moyens de saisir un parcours continu, celui de l'interaction du naturel et du social » (ibid, p. 13). Pour certains auteurs, il n'est donc plus possible de déléguer aux seules sciences naturelles la gestion de cette nature : J.-C. Lefeuvre (1989, p. 23) considère ainsi que « l'écologie ne peut plus être une réflexion sur la nature ». Des chercheurs de SHS et de sciences naturelles ont donc tenté, dans une démarche interdisciplinaire, de penser la question de l'environnement : pour exemple, l'ouvrage intitulé « Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières » (Jollivet (dir.), 1992) dresse un bilan de telles expériences des années 70 à 86. Ainsi, « l'interdisciplinarité aurait partie liée avec une manière de reconnaître et d'aborder la complexité » (Godard, 1992, p. 430). Dans cette lecture plus complexe du rapport homme / nature vers laquelle on tend actuellement, certains auteurs de sciences sociales proposent des visions qui prétendent répondre à la crise environnementale. Chacun, dans sa discipline, adopte une rhétorique du « milieu », proposant de nouveaux concepts. S. Moscovici (1972, p. 17) qui, dès les années soixante et dix, proposait de « mettre fin à la vision d'une nature non humaine et d'un homme non naturel », a participé de ce renouveau intellectuel dans la conception du lien entre nature et culture. Donnons-en des exemples. F. Ost avance une vision de la nature comme « projet ». Le projet ne rejette « ni le sujet ni l'objet » : « au contraire, il les présuppose. Mais loin de les absolutiser, il les met en relation » (Ost, ibid., p. 239). Les relations qui lient le sujet à l'objet correspondent au « milieu ». Or, « le milieu est projet : ce champ des possibles que nous sommes ». Sa réflexion se base sur le constat que la gestion de « A » ne peut se faire sans le « non A ». Comme « A » et « non A », nature et culture ne peuvent être pensées séparément et leur gestion doit être celle de leur imbrication. A. Berque (2000), quant à lui, s'appuyant sur l'expérience japonaise, propose une « mésologie » comme « étude des milieux » dans leur ambivalence, « à la fois physiques et phénoménaux » (ibid., p. 48), et évoque des concepts de médiance et de trajection. C. et G. Bertrand (2002) présentent un outil, le système GTP (Géosystème, Territoire, Paysage), qui associe le « géosystème-source au territoire-ressource et au paysage-ressourcement » et qui tente de répondre à la nécessité de décroisement des disciplines. B. Latour (2000) propose quant à lui une alternative au collectif à deux chambres nature / société par la conception d'un collectif fait d'actants humains et non-humains, dans lequel serait interrogé en premier lieu le rôle des porte-parole. Le compromis moderne cloisonnant la nature et la société doit aujourd'hui laisser la place à un nouveau compromis, entendant ces deux chambres de manière hybridée. « La société "invente" [...] ses natures acceptables et en retour cette invention contribue à la configurer et à l'organiser. Ainsi nature

et société sont totalement interpénétrées l'une et l'autre, par l'une et l'autre, même si le compromis moderne occidental reposait sur une idée de leur disjonction » (Lussault, 2003).

Si de tels auteurs montrent les limites épistémologiques du partage nature / culture, il faut préciser que ce mouvement, dans lequel nous nous insérons, reste minoritaire : la plupart des chercheurs se cantonnent à leur discipline et nombre de chercheurs en sciences sociales considèrent l'environnement seulement comme un construit social.

L'évolution de l'appréhension de l'environnement que nous venons de présenter se traduit également en terme pratique, à travers sa prise en charge.

1.3. De la protection à la gestion

Succédant aux concepts tels que le climax, symbole de la nature sans homme, le maître mot à propos de l'environnement est aujourd'hui celui de biodiversité. Sa conservation constitue un objectif national et international, défini par la convention sur la diversité biologique, traité international adopté lors du sommet de la terre en 1992 dont la principale participation européenne se traduit par la Directive Habitat-Faune-Flore (1992), s'appuyant sur un réseau de sites écologiques protégés, le réseau Natura 2000. Si ce terme n'est pas "nouveau" (Arnould, 2005), la biodiversité représente aujourd'hui, en quelque sorte, une doctrine fédératrice, créant un consensus entre les différents acteurs (Pelosse et Micoud, 1993).

L'écologie de la conservation met en avant l'importance de la biodiversité, basée sur trois niveaux de diversité : intraspécifique, spécifique et écologique ou écosystémique (Barbault, 1994, p. 32). La variabilité génétique et phénotypique des individus joue en effet un rôle important dans la diminution de la probabilité d'extinction des espèces : elle permet une meilleure adaptation à d'éventuels changements environnementaux. La diversité des espèces offre également aux écosystèmes une meilleure stabilité. Enfin, l'interdépendance des écosystèmes nécessite une diversité de ces systèmes. Favoriser ces trois niveaux de richesses permettrait en effet de diminuer la probabilité d'extinction de ces espèces, de leurs populations et enfin, des écosystèmes (Barbault, 1994).

Or, vouloir conserver la diversité du vivant peut requérir une intervention humaine, remettant en question les préceptes de la nature mise sous cloche. Selon R. Barbault, « "gestion" est ici le mot clé : préserver l'avenir dans un monde changeant, c'est gérer une dynamique, contrôler des systèmes » (ibid., p. 286). Et pour remédier aux changements possibles de notre environnement « et gérer les systèmes biologiques à notre convenance, il faudra pouvoir

disposer de toute la diversité des compétences écologiques existant dans la nature : gènes, complexes de gènes, espèces, complexes d'espèces » (ibid., p. 265). La biodiversité est donc aujourd'hui le concept dirigeant la prise en charge de l'environnement, à travers notamment le génie écologique. On recrée la nature¹⁰, on déboise, on débroussaille pour favoriser notamment les zones de transition entre deux écosystèmes, très riches en espèces. On tente de maintenir des stades d'évolution de la végétation, en maintenant des espaces ouverts et en agissant contre sa fermeture inexorable. Dans l'incertitude des évolutions environnementales potentielles, nous procédons donc à une sorte de collection d'écosystèmes figés dans le temps, muséifiés, à l'instar des collections d'espèces rares de la conservation *ex situ* (cf. 1.1.4). Nous assistons en quelque sorte, et en particulier dans les espaces protégés, à une course à la biodiversité. Ainsi, l'environnement dans les espaces protégés y est géré : l'embroussaillement, la fermeture des paysages sont combattus et on procède à des réintroductions d'espèces disparues, de restauration de milieux, etc. Dans ces espaces sanctuaire, le passage de la protection stricte à la gestion pour obtenir de la biodiversité marque donc un pas décisif dans la conception de l'environnement. La notion de gestion, largement usitée aujourd'hui, révèle les limites des idéaux de nature sans l'homme, de nature exempte de trace humaine.

En outre, la prise en compte de la biodiversité remet donc en question les représentations de ce que doit être la nature et par là même, les orientations de gestion. Les positionnements scientifiques, porteurs de l'idéologie majoritaire de leur époque, face au paysage en sont illustratifs. Dans les années 70, nous l'avons vu, nombreux sont les scientifiques qui n'envisagent l'évolution des milieux naturels qu'à travers le concept de climax, représentant l'équilibre final atteint dans les successions végétales en l'absence de perturbation humaine (Larrère R., 1993). La notion de climax représente le mythe de l'équilibre naturel, atteint sans dégradations liées à l'homme et les paysages fermés sont alors privilégiés. Or, les connaissances scientifiques actuelles montrent que les milieux ouverts ou les écotones (zones de transition entre deux milieux) recèlent une plus grande diversité d'êtres vivants. Ainsi, c'est au nom de l'objectif de biodiversité, partagé par nombre de scientifiques, que les milieux sont aujourd'hui préférentiellement maintenus ouverts. C'est ce que décrivent J. Lepart, P. Marty et O. Rousset (2000) dans l'exemple des Grands Causses où les politiques environnementales favorisent actuellement les milieux ouverts alors qu'elles prônaient, 30 ans auparavant, des pratiques permettant de laisser se refermer les milieux. La culture (au sens

¹⁰ « Recréer la nature », programme du ministère chargé de l'environnement (Chapuis, Barre et Barnaud, 2001)

propre comme au sens figuré) actuelle des milieux ouverts relève donc d'un certain « parti pris » d'après C. Génot (1998, p. 21). Les espaces protégés sont aujourd'hui l'objet d'un jardinage écologique et d'une planification environnementale, permise grâce aux « aménageurs de la nature », aux « interventionnistes » que sont pour C. Génot (ibid., p. 39) les gestionnaires.

1.4. De la nature remarquable à la nature ordinaire

La prise en compte de la biodiversité annonce également les limites de la considération unique, à travers sa sanctuarisation, de la nature remarquable et marque une nouvelle étape dans l'histoire de la protection de l'environnement. C. Mougenot (2003) met en avant trois étapes de cette histoire. La première correspond à la collection d'espèces rares dont la conservation se fait *ex situ*, dans des parcs zoologiques ou arboretums. La seconde, la conservation *in situ*, se base sur les notions scientifiques d'écosystème notamment et sur le constat que la conservation d'espèces ne peut se faire sans la préservation de leur habitat. Cette conservation *in situ* s'est opérée principalement dans des espaces ayant « échappé au développement économique intensif » (ibid., p. 12) et dès lors sanctuarisés. La troisième phase, aujourd'hui, tend à gérer la nature ordinaire.

Pourquoi une telle évolution ?

Tout d'abord, l'écologie, nous l'avons vu, met en avant l'importance de la diversité des espèces dans un écosystème. Selon les chercheurs, la préservation d'un écosystème ne peut se cantonner à la seule conservation des espèces remarquables, les espèces non emblématiques étant indispensables à sa fonctionnalité. Il en va ainsi des espèces clé ou « clé de voûte » (Dajoz, 1996), dont le positionnement dans les interrelations est central. Mais si ces espèces sont centrales, les espèces redondantes, c'est-à-dire ayant la même fonction au sein d'un écosystème ne seraient également pas à négliger.

D'autre part, l'écologie du paysage met en évidence l'importance de la connectivité entre écosystèmes : il ne suffit pas de préserver l'environnement seulement dans des îlots mais il faut également se préoccuper de la nature hors de ces cadres. La sanctuarisation de la nature à protéger trouve ses limites avec la prise de conscience progressive que « la diversité biologique ou biodiversité ne peut être maintenue que par la gestion de l'ensemble des territoires » (Mougenot, 2003, p. 12). Il s'agit là selon C. Génot (1998, p. 26) de « la grande orientation du XXI^e siècle en matière de protection de la nature » : celui de « sortir des îlots

strictement protégés [...] pour gérer la nature ordinaire ». La nécessité de préserver la biodiversité hors de ces espaces sanctuaires naît d'un double constat :

- celui de l'absence de communication entre les espaces protégés et de la nécessité de mettre en place des « corridors », pour éviter la fragmentation des espaces à l'origine des dérives génétiques mais également de l'augmentation de la probabilité d'extinction des espèces (comme le montre l'écologie insulaire, avec la notion de population minimum viable)
- et celui de l'appauvrissement des espaces naturels hors espaces protégés par le manque de politiques de préservation sur de tels espaces.

Les espaces protégés forment des îlots qu'il convient de mettre en réseau, au moyen notamment de corridors naturels. Les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992), dont les sites identifiés forment le réseau Natura 2000, en sont la concrétisation.

Notons toutefois que si la tendance générale est celle d'une prise en compte de la nature ordinaire, en plus de celle remarquable, il semble bien que le monde vivant ordinaire et remarquable ne soit pas traité de la même manière. L'attention se porte en effet de manière privilégiée sur les espèces rares ou emblématiques, plutôt que sur les espèces banales, sur les espèces génétiquement « pures » plutôt que sur les espèces hybrides, sur les espèces autochtones plutôt que sur les espèces exotiques ou étrangères ou encore sur les espèces animales de grande taille plutôt que sur celles de petite taille (Arnould, 2005).

Gérer apparaît donc désormais comme une nécessité pour conserver la biodiversité, qualité qui n'est plus seulement l'apanage de la nature remarquable mais également de la nature ordinaire : l'environnement digne de gestion s'étend donc ici à une nature sur laquelle l'anthropisation est plus visible.

Mais en tant qu'« administration de biens » (Roux, 1999, p. 29), la gestion peut être qualifiée de directe (Mermet, 1992) ou d'élémentaire (Ollagnon, 1984, cité par Roux, 1999) lorsque l'acteur gestionnaire agit directement sur l'objet de son action et d'indirecte (ibid) lorsque la prise en charge de l'objet découle d'une interaction entre plusieurs acteurs. Or, si la prise en charge de l'environnement dans les espaces protégés s'approche d'une « gestion directe » et semble plus aisée, elle tend plutôt vers une « gestion indirecte » dans les espaces ordinaires. L'interférence des gestionnaires avec d'autres acteurs aux intérêts divergents dans ces espaces complique donc fortement la gestion de l'environnement.

1.5. De l'élite à l'homme ordinaire

L'homme est donc devenu gestionnaire de la nature et l'on nomme sous le terme générique 'gestionnaires d'espaces protégés', le personnel de réserves naturelles, de parcs nationaux, des conservatoires, des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il est un facteur principal dans l'évolution des milieux : gestionnaire, il en devient responsable (au sens du principe responsabilité de Hans Jonas). Cette responsabilité pose cependant un certain nombre de questions sur les choix à adopter. C'est ainsi que J. Lecomte (2001, p. 59) s'interroge sur les manières de gérer un écosystème tout en maintenant et en favorisant de manière équilibrée ses trois qualités, « la biodiversité, la fonctionnalité et la naturalité ». Gérer amène donc des questions complexes auxquelles le gestionnaire doit répondre.

Or, au vu de l'historique de la prise en charge de l'environnement qui vient d'être présenté, les réponses apportées semblent pour beaucoup motivées par des choix scientifiques. R. Larrère (2005), s'interrogeant sur les recherches du programme « Recréer la nature » (du ministère chargé de l'environnement), montre que les orientations de gestion de l'environnement sont justifiées par la notion de biodiversité mais également par la « valeur patrimoniale » des espèces et des habitats. Mais, par une lecture critique de l'utilisation qui est faite de ce dernier concept, il met en évidence son caractère subjectif. Il s'interroge sur la pertinence du refus de la fermeture du paysage, partagé par ces chercheurs. Il se demande alors « si c'est en tant que porte-parole de la nature que ces scientifiques entendent entraver la dynamique spontanée de la végétation, ou si ce n'est pas aussi en tant que promoteurs d'une ingénierie écologique en cours de construction qu'ils privilégient de la sorte l'utilisation des espèces autochtones (ou endémiques) et se proposent de préserver des milieux ouverts » (Larrère R., 2005, p. 187). Face à l'incertitude de l'évolution environnementale comme aux risques majeurs touchant l'environnement et la santé, c'est donc une réponse scientifique et technique qui est avancée, à travers l'expertise scientifique (Roqueplo, 1997 ; Larrère C., 1997). « Faute de précision [sur ce que recouvre la notion de valeur patrimoniale], tout se passe ici, comme si la valeur patrimoniale des espèces et des milieux ne se référait qu'à une seule catégorie de titulaires : celle des scientifiques qui s'y intéressent » (Larrère R., 2005, p. 184). La gestion de l'environnement procède donc bien ici d'une conception « moderne » au sens de B. Latour (1991). Pourtant, l'enjeu actuel est, si l'on en croit le principe du développement durable ou le principe de précaution, de procéder à des choix réfléchis en fonction de l'incertitude scientifique et selon des critères scientifiques mais également

économiques, sociaux, éthiques, esthétiques, etc. Pour reprendre l'expression de C. Mougenot (2003, p. 37), le défi actuel est celui « de la gestion citoyenne ». Les conflits nombreux s'opposant à la protection de l'environnement (Charlier, 1999) rappellent la nécessité d'implication des citoyens dans de tels projets. Si les mesures d'opinion montrent une sensibilisation à l'environnement chez les français, la protection de l'environnement n'apparaît pas pour autant dans ce pays « comme l'expression d'un amour en soi de la nature ». Loin d'obtenir un consensus social, la protection « est toujours perçue comme une atteinte au désir de droit de propriété, et n'est ressentie comme légitime que comme protection d'un patrimoine historique et monumental » (Kalaora, 1998, p. 109). Si la gestion est maintenant au cœur de tous les discours sur la prise en charge de l'environnement, elle appelle donc, pour beaucoup, la concertation. L'intégration de l'homme et de ses intérêts dans la prise en charge de l'environnement a en effet amené des difficultés que peine à résoudre la démocratie délégative. Face à ces faiblesses, la démocratie participative apparaît comme le « symbole d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique » (Theys, 2003). Les processus de concertation, préconisés notamment dans la loi relative à la démocratie de proximité (Loi n°2002-276 du 27 février 2002) sont donc censés apporter aujourd'hui des réponses à de telles difficultés. Dans l'évolution actuelle d'une société holiste vers une individualisation grandissante, les processus de participation correspondent à l'idéal contemporain. De nombreux auteurs se penchent donc sur ces nouvelles modalités de gestion des affaires publiques. S'ils mobilisent des notions diverses (gouvernance, gestion intégrée, démocratie participative, démocratie cognitive) et avancent des modalités de mises en oeuvre différentes, ils s'accordent sur la nécessité de négociations sur les mondes possibles communs pour reprendre les termes de M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001). De plus, ces négociations débouchent sur un jeu à somme positive, chacun devant obtenir satisfaction. A une relation verticale, est donc substituée (Beuret, 2006) ou articulée (Theys, 2003) une relation horizontale. Ce que E. Rémy (1999, p. 167) constate à propos de l'application de Natura 2000 et de la « constitution du groupe des 9 »¹¹ peut résumer le principe sur lequel s'entendent les chercheurs travaillant sur la question de la concertation : « au lieu du modèle fondé sur la diffusion des connaissances et l'éducation du public, il s'agit de créer des espaces de discussions, où les différents porte-parole confrontent leur avis pour parvenir, au sein d'une même dynamique, à produire des connaissances et des décisions acceptables, défi auquel les politiques de conservation de la nature seront de plus en plus confrontées ».

¹¹ Alphanféry et Pinton (1999)

Dans cette perspective, la gestion de l'environnement correspond donc au point de rencontre « où se confrontent des objectifs de développement et d'aménagement et ceux qui ont trait à la conservation de la nature ou à la qualité de l'environnement » (Godard, Hubert, Humbert, 1992, p.325). Ces auteurs considèrent donc la gestion de l'environnement comme un ajustement entre une gestion de la nature de type conservacionniste et une gestion des activités humaines de type anthropocentrique. La gestion de l'environnement représente ici un compromis entre les intérêts humains et les intérêts naturels.

1.6. La gestion de la faune sauvage

Le schéma général de l'évolution du rapport des sociétés occidentales à leur environnement peut se décliner au niveau de la faune sauvage. Pour reprendre les termes de F. Ost, l'appréhension de la faune, sauvage ou domestique, est passée d'une faune 'objet', sans âme et insensible à la douleur (Thomas, 1983) et dont la valeur dépend de son utilité pour l'homme, à une faune 'sujet' que l'on protège voire à laquelle on attribue des droits individuels et le droit à la non souffrance : P. Singer (1993), au nom de l'antispécisme, revendique même la libération animale pour les animaux domestiques.

La faune sauvage a bénéficié du mouvement de sensibilisation écologique. Autrefois banni parce qu'à l'origine de désordres (Thomas, 1983), nous l'avons vu en introduction, le sauvage est devenu aujourd'hui désirable (Pelosse et Micoud, 1993). Ainsi, « l'animal sauvage dont, voici peu, il importait essentiellement de se protéger, est aujourd'hui à sauvegarder » (Fritsch, 2001, p.68). Le cadre de lecture nuisible / utile qui était de rigueur pour régir les rapports aux animaux est devenu obsolète dans les nouveaux rapports légitimes à la faune sauvage. Ainsi, le terme d'espèce nuisible devient écologiquement incorrect pour être remplacé par l'expression « population momentanément et localement proliférante » (Micoud, Laneyrie, Chantrel, 1989, p. 205). La posture adoptée n'est donc plus anthropocentrée mais écocentrée et se basant prioritairement sur des données écologiques.

Les catégories juridiques sont un indicateur de cette évolution du rapport de nos sociétés à la faune sauvage. Classée selon les critères nuisible / utile à l'agriculture ou gibier / espèce non chassable, la faune est appréhendée après la seconde guerre mondiale (Vourc'h et Pelosse, 1993, p 52) de manière utilitariste. Le changement de statut de la faune sauvage, opéré par la suite, représente un retournement du rapport à l'animal : les animaux qui étaient, à défaut de statut particulier, classés comme gibier deviennent à partir de la loi de 1976 et de la directive

européenne de 1979, naturellement protégés et ne sont considérées comme gibiers que les espèces dont le prélèvement est autorisé (Pelosse, 1993). La prise en charge de la faune sauvage devient donc principalement préservationniste et c'est notamment pour la faune sauvage que la protection d'espace est envisagée : la création en 1963 du Parc National de la Vanoise avait notamment l'objectif de préserver le bouquetin (Mauz, 2003).

Comme pour la nature en général, l'homme se positionne de plus en plus comme gestionnaire des espèces animales. La faune sauvage est réintroduite, comptée, surveillée, sélectionnée et maîtrisée parfois même jusque dans sa reproduction (par exemple, Larrère, 1994b). La faune sauvage appartenant à la nature remarquable semble être le domaine privilégié de leurs « représentants institutionnels » : « les différentes catégories de protecteurs et "d'éco-zootekiciens", des scientifiques aux administrateurs en passant par les associations » (Vourc'h et Pelosse, 1993, p. 56). De même, les espèces de la nature ordinaire subissent des traitements très proches, mis en œuvre par le monde de la chasse.

La nécessité de gérer les animaux est devenue une telle évidence partagée par les « éco-zootekiciens » qu'un colloque sur la « gestion durable de la faune sauvage » organisé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage¹² (2004) a réuni des biologistes, juristes, sociologues de toutes tendances. Chacun des acteurs 'responsables' de la faune sauvage adopte à l'heure actuelle un discours gestionnaire. Cette tendance s'observe également dans les préconisations faites par P. Roussel dans son rapport de l'inspection générale de l'environnement (2002, p. 13), pour qui les « logiques de protection » qui fondent la prise en charge des espèces sauvages appellent à être remplacées par des « logiques de gestion » : l'opposition systématique « à toute modification volontaire d'une situation existante, présentée comme déjà dégradée » doit laisser la place à un encadrement des changements, « en sachant ce que l'on veut et ce que l'on fait, dans un cadre de bonnes pratiques ». Mais ces éléments de réponses apportées par P. Roussel ne manquent pas de questionner. La recherche de nouveaux cadres qu'il préconise par la définition des objectifs et des buts poursuivis occulte l'incertitude intrinsèque à la prise en charge d'animaux sauvages. Si ce qui est domestique correspond théoriquement à « ce que dans le monde naturel, l'homme contrôle, maîtrise », « tout ce qui échappe à son entreprise de domination ou vient la perturber ressortit au sauvage » (Pelosse et Micoud, 1993, p. 10). Comment donc gérer les

¹² Il est d'ailleurs significatif que l'Office National de la Chasse ait été rebaptisée en 2000 « Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ». De même, l'élaboration des Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats est symptomatique de l'évolution actuelle.

animaux dont la maîtrise est impossible ? Comment cadrer les changements, comment savoir ce que l'on veut et ce que l'on fait dans un tel contexte d'incertitude ?

Avec tout le paradoxe que cette expression suppose, toute faune sauvage tend donc à être gérée. Mais cette gestion, pour être « écologiquement correcte », doit être durable. Ainsi, l'on ne chasse plus le gibier mais on prélève un animal sélectionné en fonction de son âge et de son sexe. Les chasseurs sont devenus des gestionnaires de la faune sauvage et doivent suivre pour les animaux soumis aux plans de chasse des conditions strictes de prélèvement. Si le changement s'observe au niveau des pratiques par l'application de la loi, il s'observe également au niveau des discours. S. Dalla Bernardina (1996) montre en effet comment le chasseur mobilise tout un argumentaire gestionnaire : les chasseurs du Sud de la France, traditionnellement beaucoup moins rigoureux que les chasseurs du Nord (Hell, 1985) semblent aujourd'hui se rapprocher du discours de ces derniers.

Mais une telle prise en charge des animaux sauvages pose la question des choix de gestion. Tout d'abord, ces questions-là s'insèrent dans des problématiques plus larges face au pouvoir que possède l'homme de manipulation du vivant : le biopouvoir défini par M. Foucault (1976). Les manipulations génétiques et la brevetabilité du vivant, le traitement des animaux domestiques destinés à la consommation et, à l'inverse, le traitement de certains animaux domestiques, de compagnie (Milliet, 1995) ou d'animaux sauvages (Larrère, 1994a), considérés quasiment comme des personnes : l'éventail des rapports possibles entre hommes et animaux est large et contradictoire. La capacité à manipuler le vivant, voire à créer des espèces anthropogènes (De Planhol, 2004) amène des questions multiples et notamment d'ordre éthique, justifiant ou non l'accord de droits aux animaux¹³. Comment se positionner par rapport à l'animal, quelles limites instaurer dans la manipulation du vivant, quels droits donner aux animaux ? A propos de l'animal, comme de la nature, les orientations de gestion nécessitent donc, de plus en plus, des réflexions collectives.

Ensuite, la gestion pose la question des limites des catégories que nous avons instaurées. Les modalités de prise en charge des animaux sauvages sont en effet conditionnées par les catégories juridiques des animaux. Les animaux nuisibles sont détruits, les espèces gibier font

¹³ Entre autres, un numéro de *Natures, Sciences et Sociétés* (2002, vol. 10, n°1) consacre ainsi un dossier sur la question de l'animal ; voir également sur les débats autour des droits des animaux l'ouvrage de Ouédraogo A. P., Le Neindre P. (coord.), 1999, *L'homme et l'animal : un débat de société*, Paris, INRA Editions.

l'objet d'interventions cynégétiques alors que la gestion des espèces protégées se cantonne à leur conservation, voire le renforcement de leur population. Mais n'est-ce pas justement par cette catégorisation que nous rendons la prise en charge de ces animaux difficile ? Pour reprendre les termes d'A. Micoud et de S. Bobbé (2006, p. 33), « est-ce que les catégories juridiques actuelles qui permettent de distinguer les animaux entre eux et qui règlent les actions possibles à leur endroit ne sont pas en passe de devenir de plus en plus gênantes à cause précisément de leur "naturalisation" ? ».

Les trois objectifs des politiques de gestion de la faune sauvage qu'identifie J.-P. Ribaut (1992, p. 18) posent des questions. Il divise en effet ces politiques en trois catégories : « l'exploitation d'une espèce à des fins de chasse, la préservation de l'espèce de l'extinction et le maintien ou le développement de l'espèce à des fins d'équilibre écologique » (par réintroduction ou introduction). A l'heure de la montée des préoccupations scientifiques à propos des animaux "à problème"¹⁴, les catégories actuelles ne permettent donc pas de penser correctement les actions à mener face à de tels animaux. Cette incapacité de penser la gestion des animaux "à problème" amène A. Micoud et S. Bobbé (2006) à proposer une catégorie unique d'animaux, celle d'espèce à gérer. Il s'agit donc de s'interroger sur l'adéquation des catégories juridiques du loup et du sanglier pour prendre en charge ces animaux potentiellement "à problème".

Enfin, la notion de gestion pose la question de sa mise en œuvre. Si les gestionnaires ou les aménageurs sont porteurs d'une intentionnalité, la gestion effectivement observable ne correspond pas toujours à ces objectifs initiaux. E. Roux (1999), synthétisant les propos de L. Mermet (1992), G. Barouch (1989) et H. Ollagnon (1984), montre que la notion de gestion peut être appréhendée selon plusieurs acceptions : « elle renvoie tour à tour aux pratiques d'acteurs, à leurs décisions et leurs stratégies et aux règles qu'ils fixent ». Il s'agit ici de distinguer la gestion effective (Mermet, 1992 ; Barouch, 1989 ; Ollagnon, 1984) de la gestion intentionnelle (Mermet 1992). Alors que la première correspond selon Mermet (1992) au « mode de conduite du milieu telle qu'elle résulte de l'ensemble des actions humaines qui l'affectent » ou selon Barouch (1989) comme « l'ensemble des comportements finalisés

¹⁴ Pour exemple, le programme scientifique « INVABIO » portant sur les animaux invasifs (MEDD) mais également les nombreux écrits portant sur les « oiseaux à risque en ville et à la campagne » (Clergeau, 1997), les « problèmes goélands » (Cadiou, Sadoul, GISOM, 2002) ou encore sur le moustique (Claeys-Mekdade, 2003), le ragondin (Roussel et Mougenot, 2003), etc.

effectivement observables », la seconde est entendue « comme les initiatives qu'un acteur spécialisé entreprend, dans le contexte d'une gestion effective, pour faire évoluer l'état du milieu dans un certain sens » (ibid.). En regard de ces définitions, nous distinguons, dans notre recherche, la « gestion globale » (Ollagnon, 1984) qui est comprise comme un ensemble de règles s'appliquant aux territoires confrontés au problème du loup ou du sanglier et la « gestion effective » comme la gestion locale effectivement observée à l'échelle des territoires.

Mais la vision de la gestion de l'environnement qu'avance L. Mermet nous amène à poser une première question dans nos objets d'étude. Selon lui, la gestion de l'environnement doit être orientée par un « acteur d'environnement », porteur des bonnes pratiques à adopter. Or, si la gestion intentionnelle de la faune sauvage peut paraître aisée dans les espaces protégés, où les « acteurs d'environnement » sont présents, comment peut-elle être mise en œuvre dans des espaces ordinaires, où ces acteurs sont absents ? Il s'agira donc de s'interroger sur les acteurs susceptibles d'impulser des intentionnalités dans la gestion de ces animaux, au sein des territoires étudiés, aux différents statuts.

De plus, la gestion patrimoniale est évoquée par de nombreux auteurs comme solution dans une prise en charge durable de l'environnement : c'est en particulier le cas d'auteurs tels que notamment H. Ollagnon (1984), G. Barouch (1989), F. Ost (1995) ou H.-P. Jeudy (1990). A. Micoud (1995, p.28) considère que parler de patrimoine plutôt que de ressource implique une vision plus écologique, sa gestion étant plus « soucieuse de l'état des stocks ». La gestion du patrimoine, « objet de transmission » (Lefeuvre, 1990, p. 44) se structure à travers les deux pôles de conservation et d'usage, l'idée de patrimoine se développant autour de la notion d'héritage, à conserver, et de ressource, à utiliser (Lesourne, 1982). Selon F. Ost (1995, p. 326), le patrimoine est donc « à la fois une ressource dont il est permis de tirer les intérêts dans l'immédiat et un capital (notamment symbolique) dont il importe de maintenir l'intégrité dans l'avenir ». Autrement dit, la gestion patrimoniale est une « gestion prudentielle qui conserve au patrimoine sa vertu la plus précieuse d'être un réservoir de possibles (ibid., p. 327). Appréhender l'environnement comme un patrimoine revient donc à le concevoir comme un « bien commun » où les appropriations individuelles sont prises en compte et insérées dans une appropriation communautaire à plus long terme, au moyen de processus de concertation (De Montgolfier, 1990). Dans cette perspective, la « gestion patrimoniale de la qualité » permettrait selon certains auteurs (notamment, Barouch, 1989 ; Ollagnon, 1989) d'apporter des éléments de réponse à la nécessité d'une prise en charge durable de l'environnement : il

s'agit de préserver les qualités d'un milieu et de s'entendre sur les conséquences locales et globales de ces choix, en fonction des intérêts divergents des acteurs.

Si cette approche est efficace sur des milieux, son application semble moins aisée sur des animaux. Il s'agira de s'interroger par la suite sur cet aspect d'appropriation privée et collective de l'environnement à propos du loup et du sanglier. Peut-on comprendre les conflits comme un problème d'appropriation des animaux ? La résolution de ces conflits doit-elle passer par un processus de concertation envisageant la faune sauvage comme un patrimoine collectif ? Mais une différence fondamentale apparaît ici, entre la gestion patrimoniale de l'environnement et la question du loup et du sanglier. Alors que la première est pensée dans un objectif de préservation de l'environnement des externalités négatives des activités humaines, ce qui pose problème dans le cas du loup et du sanglier, ce sont, en quelque sorte, les effets négatifs issus de la gestion conservatrice des animaux et subis par le monde agricole.

Face à de tels questionnements, la réflexion collective apparaît comme centrale pour nombre d'auteurs. L'élaboration des Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats (ORGFH)¹⁵, s'insérant dans cette demande grandissante de concertation, montre l'évolution actuelle de la prise en charge de l'environnement. Pour reprendre les termes de Jean-Pierre Lacroix, Préfet de la région Rhône-Alpes, la démarche consiste en « la détermination collective de voies et moyens pour préserver d'une manière concertée ces espèces animales et leur cadre de vie » (avant-propos des ORGFH, Direction Régionale de l'environnement (DIREN) Rhône-Alpes, 2004).

¹⁵ Prévues par la loi du 26 juillet 2000 sur la chasse

Conclusion

D'une nature remarquable désignée et protégée par une élite, la protection de l'environnement tend aujourd'hui vers une gestion des natures (dont la faune sauvage) remarquables et ordinaires. La gestion environnementale est de plus en plus pensée à l'heure actuelle à travers ce que l'on pourrait appeler le *paradigme de la diversité* (prise en compte de la diversité biologique et de la diversité des intérêts humains). Si ce paradigme contemporain peut être jugé comme une utopie ou un idéal, correspondant à l'évolution d'une société vers une individualisation grandissante, il présente l'intérêt de constituer le moteur actuel de la gestion environnementale.

Cette tendance pose toutefois des questions que nous entendons investir dans notre recherche. S'il s'agit de gérer la faune sauvage, ordinaire ou remarquable, comment opérer des choix de gestion lorsque les comportements des animaux les placent dans des catégories à la limite d'espèce à conserver ou à protéger et espèce nuisible ? De plus, la gestion de la faune sauvage, conduite dans une perspective de développement durable, a jusqu'à présent été expérimentée dans les espaces de conservation de la « nature sanctuaire ». En particulier, la gestion des espèces telles que le loup, qui, par leur statut juridique, relève de l'univers de la « nature sanctuaire » semble plus aisément applicable dans les espaces protégés. Mais à l'heure de l'application d'une gestion durable de tels animaux dans les espaces de la « nature ordinaire », comment doit on procéder ? De plus, que faire de la faune sauvage ordinaire sur des espaces protégés et non protégés ?

Le développement durable, qui est censé résoudre les problèmes d'incertitude, ne fait donc que rendre visibles et légitimer ces questions. Les SHS se sont sans nul doute emparées de toutes ces questions mais de quelle façon ? Comment nous aident-elles à mieux construire notre problématique ?

II. Ce que disent les sciences humaines et sociales de l'animal

Depuis les années 70-80, l'animal est saisi comme objet d'étude par les SHS. Ce champ d'étude relativement récent relève principalement de l'anthropologie, de l'ethnologie, de la sociologie, de la philosophie, mais curieusement, il est peu présent en géographie.

2.1. Un objet d'étude délaissé par la géographie

N. Blanc et M. Cohen (2002), à travers une lecture de différents écrits de géographes, montrent que la géographie s'est très peu penchée sur la question de l'animal : selon elles, cet évitement de l'animal « est lié à la nécessité pour le géographe d'une approche globale et à la prédominance du physique sur le biologique » (ibid., p. 27).

D'une part, en géographie physique, la faune, par sa mobilité, est bien souvent délaissée et la biogéographie oriente principalement ses études sur les végétaux, facilement cartographiables. S'il existe des études de zoogéographie, celles-ci restent minoritaires en regard de l'importance accordée aux végétaux, puisqu'ils déterminent les grands biomes.

D'autre part, en géographie humaine, lorsque les êtres vivants sont pris en compte, c'est sous le vocable de milieu. Que cette notion de milieu recouvre le paradigme du déterminisme ou du possibilisme (Vidal de la Blache, Brunhes), ce sont principalement les caractéristiques abiotiques ou végétales qui sont prises en considération, la composante animale étant généralement négligée. Et même dans des conceptions du milieu proches de notre positionnement théorique (Berque, 2000), c'est encore au paysage qu'il est fait allusion.

Il faut quand même noter l'existence des écrits de M. Sorre (1933 ; 1943) en géographie biologique ou en géographie médicale. Ses travaux, notamment sur le parasitisme (notamment sur ce qu'il a appelé le « complexe pathogène »), apportent un regard d'une grande richesse sur les rapports des sociétés à leur milieu, avec l'animal comme « opérateur spatial ». Mais il est vrai que M. Sorre est resté une exception dans la géographie classique, d'une part et que d'autre part, la géographie médicale est restée pendant longtemps en désuétude.

Quelques auteurs traitent toutefois de l'animal. C'est notamment le cas de X. De Planhol (1969) ou A.-G. Haudricourt (1962) étudiant le lien entre domestication et caractéristiques culturelles des sociétés. Lorsque X. De Planhol (2004) s'intéresse à la faune sauvage, c'est pour réaliser un imposant ouvrage sur une géographie historique du rapport des hommes à la « grande faune ». Il y détaille les actions destructrices de l'homme, que l'on tend à surestimer selon lui, mais également le paysage animal modelé par nos sociétés.

Pourtant, selon N. Blanc et M. Cohen (2002), malgré ce désintéressement de la géographie vis-à-vis de l'animal, « l'animal a une valeur heuristique pour le géographe, l'amenant à renouveler sa réflexion sur l'espace, sur le rapport homme – milieu et le fonctionnement de ce dernier, et à participer collectivement à la réflexion collective de la communauté scientifique sur les questions d'environnement » (ibid. p. 32). Ces auteurs considèrent trois intérêts heuristiques majeurs de l'animal pour la géographie : « l'animal comme vecteur de requalification des espaces », « l'animal comme symptôme du rapport à la nature » et « l'animal comme indicateur du fonctionnement biophysique des milieux ». Elles montrent ainsi comment le chat libre ou encore la blatte peuvent être compris selon deux au moins de ces appréhensions. En outre, comprendre la relation à l'animal en milieu urbain permet de comprendre les différences dans le rapport au territoire et les modes d'habiter.

Etant donné la pauvreté des écrits géographiques sur le sujet, nous nous sommes tourné vers la sociologie de l'environnement qui fournit une réflexion plus abondante sur l'animal et en particulier sur un de nos sujets, le loup.

2.2. L'animal en sociologie de l'environnement

En grand nombre, les écrits sociologiques, anthropologiques ou ethnologiques, couvrant le champ de l'animal portent principalement sur le rapport de l'homme à l'animal, domestique ou sauvage. Les auteurs s'interrogent sur les catégories domestique ou sauvage : des définitions scientifiques sont tentées (par exemple, Digard, 1990 ou Delort, 1984) ; des définitions vernaculaires sont rapportées et analysées (par exemple, Milliet, 1995 ; Luxereau, 1995 ; Mauz, 2002 b). Les évolutions récentes dans la prise en charge des animaux domestiques, la manipulation du vivant avec les conséquences que cela engendre (crise de la vache folle, par exemple) font s'interroger d'autres auteurs sur les droits de ces animaux et sur leur place dans nos sociétés : citons P. Singer (1993), L. Ferry (1992), F. Burgat (1997) ou

encore F. Ost (1995) qui traitent du droit des animaux et notamment du droit au bien être, se référant pour certains à des valeurs éthiques. C'est en particulier en tant que frontière entre humanité et animalité que les rapports aux animaux domestiques sont analysés. F. Burgat s'interroge ainsi (1993, p. 182) : « si l'homme met tant de soins à se démarquer de l'animal, à produire des signes d'altérité à travers de multiples formes de mainmise, n'est-ce pas de savoir obscurément le lien qui le joint à lui ? »

Mais si nous mobilisons de tels écrits dans notre démonstration, nous nous intéressons principalement à la bibliographie portant sur les animaux sauvages gênants, ou encore « proliférants » (Micoud et al., 1989), en tension entre les catégories du « sauvage qui fait problème » et du « sauvage désiré » (Micoud, 1993, p. 202 et 204).

2.2.1. L'animal comme révélateur des représentations de l'environnement

Tout d'abord, une première entrée permet d'expliquer les postures et les actions des acteurs vis-à-vis de l'animal. L'anthropologie du loup et de l'ours à laquelle procède S. Bobbé (2002) permet en effet d'aborder les représentations de ces deux animaux. Si « on ne peut faire fi de la charge symbolique qui pèse » sur le loup, (Bobbé, 2003, p.115) car cet angle d'analyse dispense des éléments intéressants de connaissance, il reste cependant aux marges de notre étude : largement fondée sur la psychanalyse d'inspiration freudienne, l'approche est trop centrée sur l'individu, alors que nous nous intéressons à une approche plus stratégique. De même, si nous mobilisons l'analyse de la chasse par S. Dalla Bernardina (1996), nous n'adoptons pas son positionnement visant à dégager des représentations inavouées, motrices des actions des acteurs. Une telle posture est incompatible avec celle que nous adoptons, qui considère que les acteurs donnent un sens à leur action.

Une seconde lecture des conflits autour de tels animaux « dérangeants » (Bobbé, 2004a) consiste à les appréhender comme le résultat ou le symptôme d'une confrontation de représentations divergentes de l'environnement mais également de l'espace (Blanc et Cohen, 2002). Les problèmes engendrés par ces animaux seraient donc des révélateurs d'une telle divergence de conception. C. Claeys-Mekdade (2002, p. 163) montre ainsi comment « les controverses relatives au moustique et à la démoustication embrassent des objets qui dépassent la seule préoccupation de l'animal et de sa suppression ». Elles amènent des

questions relevant de l'écologie, de la santé ou encore des problèmes identitaires, économiques et politiques. Or, ces différents enjeux ont en commun « de participer à la (re)définition d'un territoire et de façon corollaire aux changements de statut du moustique ». Comme le met en évidence C. Gramaglia (2002) à propos du goéland, le statut du moustique varie en effet selon l'espace sur lequel il est présent. Si l'espace qualifie dans ces cas le statut de l'animal, l'inverse peut être vrai : ainsi, les chats libres requalifient les espaces abandonnés de la ville (Blanc, Cohen, 2002).

Pour comprendre les controverses engendrées par l'animal, il faut donc se pencher sur des différences de vision de l'animal, de l'environnement. Les éthiques environnementales (Larrère C., 1997), les justifications (Boltanski et Thévenot, 1991) notamment représentent des outils intellectuels permettant de déconstruire les conflits et les logiques qui sous-tendent les postures des uns et des autres.

Enfin, V. Champion-Vincent (2002) prenant « les rumeurs au sérieux », montrent la part de vérité dans les controverses construites autour du loup. Derrière la principale controverse à propos du loup, celle de son origine, impulsée par la thèse de la réintroduction portée par ses détracteurs, se dissimule l'existence de quelques lâchers clandestins.

Ces différentes appréhensions des animaux et des conflits qu'ils engendrent, comme symptômes du rapport des différents acteurs à la nature et à leur territoire, nous donnent une grille de lecture pertinente des problèmes mais elles ne nous satisfont pas complètement. L'animal est ici appréhendé comme seul révélateur de catégories sociales construites. Lui-même n'est perçu que comme un construit social.

Si M. Lussault (2007) voit également les êtres vivants ou les phénomènes physiques à travers le discours qu'en ont les acteurs¹⁶, il apporte un regard nouveau sur ces non-humains. Les considérant comme des opérateurs spatiaux, il leur attribue la faculté non pas seulement de repenser l'espace mais bien de le réorganiser. Par leur menace et leurs effets directs, le tsunami ou le coronavirus du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) deviennent des opérateurs actifs, agençant spatialement les sociétés. Selon sa grille de lecture, l'animal n'est donc plus compris comme seul révélateur des rapports socio-spatiaux mais bien comme un acteur de l'organisation sociale et donc spatiale.

¹⁶ Nous y reviendrons p. 57

L. Roussel et C. Mougenot (2002) voient également dans le ragondin un « passeur » entre des mondes différents. Par sa mobilité, il confronte des acteurs appréhendant sa gestion spatiale différemment. Ce faisant, il crée du lien social, obligeant des acteurs aux perceptions différentes à se concerter.

Ces deux conceptions du ragondin ou des opérateurs non-humains s'approchent de notre appréhension du loup et du sanglier. Nous envisageons en effet ces deux animaux comme des actants non-humains, dont le rôle actif a des incidences sur la société et son organisation spatiale.

2.2.2. La question du loup

Si l'on peut étudier ces animaux à travers les divergences de représentations qu'ils mettent en lumière, on peut également se pencher sur la gestion qui en est faite.

L'analyse menée par S. Bobbé (2006) de la gestion spatiale du loup par les politiques publiques montre comment celle-ci évolue d'une conception plutôt écocentrée avec les tentatives de zonage à une conception plus sociocentree, avec l'identification de communes potentiellement à risque, visant à inciter les éleveurs à adopter des mesures de protection par une contractualisation avec l'Etat. De même, J.-P. Chabert, C. De Sainte Marie et M. Vincent (2004), traitant de la « régularisation du loup » nous donnent un éclairage diachronique sur la politique et la prise en charge de cet animal. Ils mettent en évidence trois phases dans la gestion du dossier, de la protection du loup à la déconstruction de cette catégorie d'espèce protégée en passant par la protection sécuritaire des troupeaux.

Ces angles de vue sont intéressants dans la mesure où l'évolution de la prise en charge du loup, tant en terme de catégories spatiales que juridiques, est un facteur structurant des contextes d'action que nous étudions. Toutefois, ce qui nous intéresse réside plutôt dans la manière dont les acteurs locaux s'emparent des catégories engendrées par les politiques et se les approprient en les bricolant.

L'entrée par les mondes de perceptions et de relations à l'animal

Détaillons à présent la manière dont I. Mauz (2005) a traité la question du loup. Nous nous appuyons en effet largement sur ses résultats, appréhendés par ses écrits et des communications personnelles avec elle, et suivons dans un premier temps la grille de lecture qu'elle adopte.

L'arrivée du loup a provoqué, selon elle, la confrontation de deux mondes différents de perception de la faune, mondes qui, jusque-là, parvenaient à s'éviter. Ces deux mondes sont les suivants :

- le « monde sauvage / domestique », constitué d'agriculteurs, de chasseurs et des gardes du Parc National de la Vanoise de première génération¹⁷, distingue les animaux sauvages des animaux domestiques par des critères d'éloignement, de caractère farouche, de rareté, notamment,

- et le « monde nature / artifice », constitué de naturalistes, de gardes de la deuxième génération, distingue les animaux naturels des animaux artificiels, par leur caractère autonome et autochtone.

Le loup a donc positionné les acteurs dans des camps opposés : les uns, les « lycophiles », principalement composés d'acteurs du « monde nature / artifice », sont favorables à la présence du loup et à son extension et le perçoivent comme un bienfait écologique alors que les autres, les « lycophobes », constitués d'acteurs du « monde sauvage / domestique » y sont défavorables et voient dans le loup la remise en question de l'activité d'élevage. L'arrivée de ce prédateur a ébranlé ces mondes distincts et a été le vecteur de la « déconstruction des catégories et [de] la dénonciation des incohérences » (Mauz, 2002b, p. 427). Les controverses, notamment sur l'origine du loup, la légitimité de sa présence ou encore les pratiques agricoles, sont nées de « l'incertitude qui a remplacé savoirs et savoir-faire » (Mauz, 2002b, p. 212) lors de l'irruption nouvelle du carnivore. Mais l'analyse diachronique de la crise provoquée par l'arrivée du loup dans le Mercantour et la Vanoise permet de distinguer différents stades. Ces stades retracent l'hybridation des identités et des savoirs, à travers une manière de penser conjointement le loup et le mouton. Ainsi, ce que I. Mauz a décrit comme des mondes séparés s'hybride peu à peu pour engendrer des réseaux de relations. L'invention

¹⁷ La distinction dans les générations de gardes est notamment liée aux modalités d'embauche : la première génération était recrutée localement alors que la seconde relève d'un recrutement national.

de nouveaux savoir-faire participe d'une telle hybridation : il en va ainsi des chiens de protection, agissant comme des passeurs entre les mondes. La présence du loup a donc permis de réinventer des savoirs autrefois présents (Planhol, 1969) et a modifié le système domesticatoire de l'élevage, basé sur le seul chien de conduite (Bobbé, 2000).

L'évolution décrite par I. Mauz peut être interprétée à travers les notions avancées par M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001). Le loup implique en effet dans la gestion de sa présence et de ses conséquences de multiples acteurs et actants non-humains, consentants ou non, constituant un collectif : des lycophobes aux lycophiles en passant par les chiens de protection, les filets de protection, etc. Ce collectif, au cours de son évolution, s'élargit à d'autres acteurs ou actants non-humains. Si, initialement, le loup n'« enrôlait » (au sens de Callon, 1986)¹⁸ que ses protecteurs ou des éleveurs ovins, le collectif concerné par cet animal s'est élargi à de nombreux autres acteurs et actants. Ainsi, sont mobilisés au fur et à mesure des innovations techniques intervenant dans la prise en charge du loup, l'ADN issu de crottes de loups, des scientifiques spécialistes de l'analyse génétique, des correspondants de divers horizons, appartenant au réseau loup lynx ou encore des chiens de protection et des spécialistes de leur dressage, etc. Mais, comme le montre I. Mauz, ces innovations techniques sont accompagnées d'innovations sociales, d'hybridation des mondes. Nous nous appuyons donc sur les écrits de I. Mauz pour avancer notre thèse et procédons à la confirmation ou l'infirmité de ses résultats sur nos terrains spécifiques dans le cas du loup ainsi qu'à l'exploration nouvelle des controverses existant autour du sanglier. Nous nous efforçons de présenter les relations des acteurs à cet animal, à travers la perception qu'ils en ont ou la manière dont ils sont en interaction mais également les relations des acteurs aux autres acteurs impliqués dans la gestion, à travers la description qu'ils en font. De plus, nous nous penchons sur l'évolution de ces relations, à travers l'apprentissage collectif de techniques, de nouveaux savoirs mais également à travers la construction de nouveaux "vivre ensemble" possibles.

Mais si nous adoptons une telle démarche, elle ne nous semble pas suffisante. D'une part, outre l'aspect purement social, nous entendons mettre en avant le lien à l'espace, l'organisation spatiale en découlant. D'autre part, notre approche de cette thèse s'attache dans un second temps à mettre en exergue un aspect plus stratégique des acteurs. Les contextes d'action locaux sont analysés à travers le jeu des acteurs et c'est la spécification d'une gestion, appliquée à un territoire particulier qui nous intéresse.

¹⁸ L'enrôlement d'un acteur dans un réseau a pour signification son implication avec un rôle précis dans ce système d'action. Dépourvue de connotation, cette notion diffère donc du sens commun du terme.

L'entrée stratégique pour les grands prédateurs

L'angle de vue stratégique à propos de la gestion des grands prédateurs est traité par certains auteurs de sciences sociales. Il s'agit principalement des chercheurs de l'Analyse Stratégique de la Gestion Environnementale (ASGE). Un article publié en 2005 rappelle les fondements et la posture de ce courant (Mermet et al., 2005). Le courant de l'ASGE se base sur la volonté de déconstruire la gestion environnementale actuelle, en vue de pointer les causes de son inefficacité. La gestion environnementale consiste à fixer les objectifs à atteindre en terme de protection de la nature. Dès lors, la « gestion effective », résultat des pratiques des différents acteurs intervenant sur l'objet environnemental, doit être évaluée. La distance entre cette gestion effective et les buts affichés pour la protection environnementale doit être réduite. Pour cela, les « acteurs d'environnement », porteurs des intérêts environnementaux, agissent pour modifier la « gestion effective » et l'orienter vers une « gestion intentionnelle ». La notion de stratégie est centrale dans cette analyse : ce sont ces acteurs d'environnement qui se doivent « de déployer des stratégies capables de surmonter les résistances au changement des acteurs du système de gestion effective déjà en place » (ibid., p. 130). En somme, l'ASGE revient à considérer les problèmes d'environnement « comme des problèmes de changement d'un tout – un socio-écosystème correspondant à un état donné de gestion effective – par l'action stratégique d'une de ses parties – un groupe, un réseau, une institution spécialisée, etc. » (ibid., p. 130).

Appliquée à la question des grands prédateurs, ce courant tente donc d'apporter des éléments pour une meilleure gestion de l'ours et de loup, dans le sens de leur protection : l'animal est pris comme un enjeu environnemental important qu'il s'agit de protéger. Ainsi, F. Benhammou et L. Mermet (2003) s'efforcent de déconstruire les arguments des « anti-ours » pour en dénoncer l'aspect politique et stratégique : les grands prédateurs sont l'objet selon eux d'une instrumentalisation, dans un but de « contrôle, voire de pouvoir » du territoire (ibid. p. 391). L'objectif visé dans la démonstration de F. Benhammou (2003) est de montrer que, sur la question des grands prédateurs, se cristallisent des malaises socio-territoriaux et des résistances à la conservation de la nature. Il dénonce ainsi les arguments des lycophobes : « la mise en avant des grands prédateurs comme objet anti-environnemental et lubie exclusive des écologistes urbains est un paravent des difficultés de l'évolution de l'élevage ovin dans les montagnes françaises ». Si ce regard porté sur le cas des grands prédateurs est utile par la

lumière qu'il donne du conflit et des stratégies des acteurs, il ne nous satisfait pas par sa posture engagée en faveur d'une des parties prenantes du conflit. L'asymétrie qui en découle, regrettée notamment par S. Bobbé (2003), risque de donner une image biaisée des controverses et des conflits caractérisant la gestion de ces animaux. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les conflits autour de ces prédateurs s'étendent aux chercheurs eux-mêmes. La querelle est forte entre F. Benhammou, L. Mermet et les chercheurs de l'équipe de l'INRA-SAD¹⁹ d'Avignon (J.-P. Chabert, C. De Sainte Marie, C. Deverre, M. Meuret) qui appréhendent le problème d'une manière différente (cf. Benhammou, 2003 ; Chabert, 2003 ; Deverre, 2003 ; Meuret, 2003). F. Benhammou (2003) fustige en effet la posture des chercheurs de l'INRA dont il considère le discours trop proche des éleveurs. Bien que ces chercheurs adoptent une posture symétrique dans leur recherche, la signature en tant que « chercheur de l'INRA » apposée à des articles d'opinion (Meuret et Chabert, 1998a et 1998b), proches des intérêts agricoles, a amené des confusions entre leur positionnement de citoyens et leur positionnement de chercheurs.

Selon les termes de I. Mauz (2006), l'ASGE appartient à une sociologie verte, défenseuse de l'environnement qui s'oppose fortement à une sociologie rouge, mettant en exergue les rapports de force et de domination qu'induisent les polémiques autour des prédateurs et du pastoralisme. Partageant bien évidemment des analyses avec ces deux courants, nous nous positionnons différemment et nous nous proposons de suivre la voie ouverte par B. Latour, qui constitue pour I. Mauz une troisième posture dans la sociologie et la géographie traitant de l'environnement, celle de la symétrie. S'il est impossible de croire en la neutralité du chercheur, il nous semble primordial d'analyser selon les mêmes cadres de lecture les arguments des uns et des autres pour comprendre finement les controverses et les conflits. Si une telle symétrie est difficile à tenir, il nous semble que c'est en procédant ainsi que l'on peut approcher une certaine forme d'objectivité.

Le loup dans un espace protégé

Enfin, la prise en charge du loup est également étudiée dans des espaces protégés. L. Laslaz (2005) s'est rapidement penché sur le problème de la prise en charge de ce prédateur par les parcs nationaux, plus particulièrement celui du Mercantour. Il montre comment ces espaces

¹⁹ Sciences pour l'Action et le Développement

protégés œuvrent, aujourd'hui, après une expérience conflictuelle, dans le sens d'un consensus, allant parfois à l'encontre de la vocation de ces espaces, en fermant les yeux sur des actes de braconnage. La politique des espaces protégés fait partie de notre sujet mais elle doit être analysée, selon nous, comme des logiques, des stratégies d'un acteur institutionnel, au même titre que celles des autres acteurs présents sur la scène locale. L'analyse doit être menée aussi finement auprès des acteurs institutionnels que des acteurs profanes et simples citoyens et au niveau local. A. Emerit (2004), quant à lui, étudie le lien entre grands prédateurs et espaces protégés : ses travaux montrent comment les espaces protégés, dotés d'outils particuliers, ont les capacités de mener une gestion moins conflictuelle qu'ailleurs. Si nous procédons au même type d'étude à propos du loup dans le Parc Naturel Régional et la Réserve Naturelle du Vercors, prendre comme seul objet d'étude une espèce protégée dans des espaces protégés, ne permet pas de s'interroger sur ces catégories d'espèce et d'espace. Or, c'est bien par la confrontation d'espaces et d'espèces aux statuts différents, à laquelle nous procédons, que l'on peut appréhender les problèmes que posent ces catégories.

Alors que les écrits des SHS foisonnent à propos des grands prédateurs et des conflits qu'ils engendrent, le sanglier ne semble intéresser que peu d'auteurs des SHS. La majorité des écrits le concernant sont le faits d'ingénieurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) (notamment B. Boisaubert, E. Baubet, S. Brandt, J. Vassant) ou de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) (notamment B. Cargnelutti, F. Spitz, G. Valet, G. Janeau), s'intéressant notamment à sa biologie, son éthologie et aux conséquences en terme de modalités de gestion cynégétique.

Les principaux écrits de SHS qui traitent du sanglier le font à travers sa chasse (Hell, 1985 et 1994 ; Pelosse et Vourc'h, 1988). A. Vourc'h et V. Pelosse (1988), par une approche anthropologique, décrivent finement la chasse au sanglier dans les Cévennes, dans sa sociabilité masculine. Ils nous renseignent également sur la revendication territoriale que portent ces sociétés de chasse, face au Parc National des Cévennes. Nous mettrons à profit ces travaux, dans une analyse plus centrée sur le sanglier, les acteurs qu'il mobilise et les conflits qu'il engendre.

Enfin, I. Mauz (2002b) traite rapidement le sujet du sanglier. Considérant le cas du sanglier à travers les mondes d'appréhension de la faune sauvage, elle explique le peu d'ampleur que prend ce conflit par l'appartenance des opposants à un même monde (sauvage / domestique). Il nous semble, au contraire, qu'avec la rupture grandissante des chasseurs et des agriculteurs

(Darbon, 1997), le conflit du sanglier oppose de moins en moins des acteurs dont les logiques face à la faune sauvage peuvent être considérées comme similaires.

III. Outils conceptuels et spécificité de la thèse

Nous avons posé en introduction notre question principale, qui consiste à interroger les formes de relations socio-spatiales, humaines et non-humaines, qu'engendre la gestion de la faune sauvage. Pour mettre en évidence les réactions territoriales à cette gestion, nous privilégions l'entrée "micro" et "méso", par l'acteur et le territoire. Si nous adoptons cette entrée, nous n'en négligeons pas pour autant les explications potentielles découlant des structurations sociales contraignant l'acteur. En effet, « prendre en compte les relations interindividuelles entre acteurs, privilégier un regard micro en matière de réflexion sur le territoire, ne signifient pas un renoncement aux explications plus formelles et d'ordre plus général en matière de compréhension du fonctionnement de la société et du territoire dans leur ensemble » (Gumuchian et al., 2003, p. 39).

Pour être mises en évidence, les spécificités et les innovations locales doivent en effet être étudiées au niveau de l'acteur et du territoire. A de telles échelles, ce sont les stratégies des acteurs, leurs logiques et les effets de leurs actions sur le territoire qui sont appréhendés. Or, ces logiques d'actions sont identifiées à travers le discours de ces acteurs. C'est en effet la catégorisation des objets naturels et spatiaux, que l'on peut appréhender par le discours, qui guide l'action spatiale des acteurs, dont la mise en oeuvre conforte la légitimité même du statut donné aux objets. Il y a là fondamentalement la figure circulaire de l'interprétation (Starobinski, 1970), de l'effet géographique (Debarbieux, 2004) et de l'action aménagiste (Soubeyran, 2007).

L'analyse des justifications des acteurs à propos de leurs actions spatiales permet ou non de faire émerger des régularités entre individus. A partir de l'identification de ces récurrences, il s'agit de s'interroger sur leur nature. Peut-on identifier des logiques issues de groupes sociaux caractéristiques de la société faite ou s'agit-il plutôt de regroupements d'acteurs (au sens de Latour) au caractère inédit ? Dans ce dernier cas, la posture des acteurs vis-à-vis de la gestion du loup et du sanglier découlerait d'innovations socio-spatiales.

3.1. L'entrée par l'acteur et le territoire

Si, pour les aménagistes, le territoire se construit par l'action, il se construit également par les acteurs locaux, dans leur pratique quotidienne et les logiques d'action qu'ils mettent en œuvre. Notre entrée privilégiée pour comprendre le territoire est donc celle de l'acteur. Nous tentons ainsi d'appréhender les territoires, en mettant l'accent sur la « part active du sujet » (Berdoulay, Entrikin, 1998). Dans cette perspective, les outils conceptuels des sociologies des organisations et de la traduction sont particulièrement intéressants à mobiliser.

3.1.1. L'acteur stratégique et l'acteur enrôlé : sociologies des organisations et de la traduction

L'acteur est appréhendé ici à travers notamment la combinaison, proposée par H. Amblard et al. (1996), d'outils conceptuels issus de la sociologie des organisations et de celle de la traduction. Ce sont en effet les interactions sociales qui permettent d'expliquer les positionnements des acteurs. Ceux-ci, pris dans des systèmes d'action organisée, qu'ils structurent par leur action et qui structurent leurs actions, se comportent comme des acteurs stratégiques. L'acteur agit en fonction des autres et dans l'objectif d'orienter le comportement des protagonistes dans le sens de son intérêt, compris au sens général. C'est donc la capacité à modifier l'action de l'autre, c'est-à-dire la recherche du pouvoir au sens défini par R.A. Dahl (1957) qui anime les stratégies des acteurs. Précisons ici que les stratégies ne peuvent être strictement définies à l'avance par l'acteur et que leur mise en évidence est le fait d'une reconstruction *a posteriori* de la part du chercheur.

Mais si l'acteur est stratégique, il n'en est pas pour autant un être purement calculateur. Les rationalités qui sous-tendent ses actions ne peuvent être que limitées, puisque contextuelles (March et Simon, 1971, cités par Amblard et al., 1996) : l'acteur ne peut en effet pas faire un calcul absolument rationnel, n'ayant pas en main la totalité des informations et par ailleurs ne pouvant pas tout calculer. De plus, ses actions sont caractérisées par la possibilité d'occurrence d'effets non intentionnels et non prévus à l'avance.

M. Weber (1971) avance quatre clefs de lecture pour expliquer les orientations des actions : les logiques d'acteurs peuvent être traditionnelles, affectives ou encore relever de rationalités en « valeur » ou en « finalité ». Sans appliquer de manière systématique le modèle de la

théorie des principes de justice (Boltanski et Thévenot, 1991), le concept de justification peut également être retenu pour analyser l'argumentaire développé par des acteurs et les logiques à l'œuvre dans leurs actions. Ces mondes permettent également de comprendre comment des acteurs peuvent s'entendre sur des modalités de "vivre ensemble". De plus, les justifications peuvent être comprises comme dépendant de conceptions de l'environnement (Fabiani, 2001, Luginbühl, 2001), de la faune sauvage (Mauz, 2005) et d'éthiques environnementales de référence de l'acteur (Larrère C., 1997).

Mais il faut préciser que ces rationalités ne sont ni univoques, ni constantes : elles sont en effet multiples et dépendent du contexte d'action. H. Gumuchian et al. (2003) évoquent « la pluralité des comportements des acteurs », qui peuvent être parfois contradictoires, se traduisant par « une complexification croissante des comportements territoriaux aussi bien en terme de représentations, que de pratiques ou d'actions ». L. Thévenot (2006) montre que les acteurs peuvent agir selon plusieurs régimes d'engagement. Il n'y a en effet pas de logiques d'acteurs mais bien des « logiques d'actions » (Amblard et al., 1996), attachés à une « étendue spécifique » (Gumuchian et al., 2003, p. 2). Le contexte d'action local est donc le résultat de confrontations entre acteurs, c'est-à-dire entre logiques d'action. Ce contexte d'action peut être appréhendé par la sociologie de l'action organisée (Friedberg, 1993) qui avance le concept d'ordre local. Un ordre local correspond à un système dans lequel des acteurs sont confrontés à un même problème commun et doivent, pour le résoudre, intégrer dans leurs logiques d'actions les autres acteurs. De plus, cet ordre local est caractérisé par le jeu des acteurs visant à se créer des marges de manœuvres : toute forme d'incertitude est investie par les acteurs, qu'elle soit laissée par les « structures englobantes », par l'environnement et en particulier les animaux ou créée par le jeu des acteurs sur les règles formelles. « L'équilibre stratégique » obtenu est donc le résultat d'un bricolage de la part des acteurs. Plus ou moins stable, il est spécifique à chaque ordre local (il est « contingent ») et résulte de l'action organisée des acteurs au sein d'une « coopération conflictuelle », de type plus ou moins conflictuel ou coopératif.

L'appréhension des contextes d'action locaux par la sociologie de la traduction diffère par plusieurs points. Le système local consiste en un réseau, rendu possible par une opération de traduction locale du problème, portée par un médiateur. Cette traduction rassemble, ou plutôt « enrôle » (Callon, 1986), les acteurs dans un collectif, autour d'une même redéfinition du problème. Les actions des acteurs dans ce collectif, se basant sur la confiance et la transparence, sont donc d'ordre coopératif. En ce sens, les réseaux sont le lieu privilégié pour observer une gestion concertée du problème. Si l'opération de traduction constitue une forme

de pouvoir, puisque le médiateur oriente les actions des différents protagonistes dans un même sens, en somme, vers un principe supérieur commun (Boltanski et Thévenot, 1991), la différence avec l'ordre local est cet aspect purement coopératif (tant que la confiance et la transparence sont à l'oeuvre). En outre, alors que le bricolage local des règles formelles chez E. Friedberg peut être considéré comme une forme d'innovation sociale, M. Callon et B. Latour parlent d'innovations socio-techniques. Le « social 2 » (Latour, 2006) constitue une innovation sociale dans le sens où il diffère du « social 1 » de la « société faite », c'est-à-dire de la part déterminée des actions des acteurs. Ce « social 2 », celui de la « sociologie des associations », constitue le lien social interrogé par A. Micoud et M. Peroni (2000) ou encore ce que Y. Barel (1981) nomme le « non-social », visible seulement à l'échelle locale, en deçà des « codes » sociaux.

Mais plus qu'un social construit à l'échelle micro et refusant l'idée qu'il existe une « formidable force sociale » abstraite, B. Latour (2006) s'intéresse aux « moyens pratiques mis en œuvre pour faire tenir le social » (ibid. p. 97). Autrement dit, ce qui doit motiver la sociologie des associations, ce n'est pas de décrire une force sociale qui créerait des inégalités, des dominations entre les acteurs mais plutôt de comprendre les objets à l'origine de ces inégalités et leur fonctionnement.

Un autre point, central dans notre problématique, distingue la sociologie des organisations et celle de la traduction : l'intégration des actants non-humains. M. Callon et B. Latour conçoivent en effet les collectifs à l'origine des réseaux comme constitués d'actants humains et d'actants non-humains. Ces non-humains prennent, dans les réseaux, une place aussi importante que les acteurs. Les moyens pratiques cités précédemment sont donc à la fois humains et non-humains et ces auteurs proposent, dans l'étude des réseaux, de porter un regard symétrique sur ceux-ci. Selon B. Latour (1991), « la prolifération des hybrides » entre nature et culture rendrait caduques les analyses distinctes des faits de nature, objectif et des faits sociaux, subjectifs. C'est donc en appréhendant les situations comme « un ensemble d'entités humaines et non humaines, individuelles ou collectives, définies par leurs rôles, leur identité, leur programme » (Callon, 1992, p. 55) que l'on peut saisir les réseaux. Mais la conception de réseau est intrinsèquement liée aux controverses. L'innovation est perceptible à travers les controverses sur lesquelles elle se construit. C'est donc par le déploiement des controverses (Latour, 2006) que l'on peut comprendre le fait « qui est en train de se faire ». Parmi les actants participant de ces réseaux, B. Latour (2006) distingue les intermédiaires des médiateurs. Alors que les intermédiaires ne véhiculent que « du sens ou de la force sans

transformation », les médiateurs, quant à eux, « transforment, traduisent, distordent et modifient le sens ou les éléments qu'ils sont censés transporter ». Alors que l'intermédiaire peut être considéré comme une simple boîte noire, entre un *output* et un *input*, dont les caractéristiques permettent de prévoir l'output, l'input des médiateurs « ne permet jamais de prédire vraiment leur output : il faut prendre en compte leur spécificité » (ibid., p.58). En somme, les intermédiaires, invisibles, sont porteurs d'un « social 2 » stabilisé alors que les médiateurs impulsent du « social 2 » encore nouveau, imprévisible et contingent, pour reprendre les termes de la sociologie des organisations. Selon ce principe, il s'agit donc de s'interroger sur la capacité du loup et du sanglier, en tant qu'actants non-humains à se comporter comme des intermédiaires ou comme des médiateurs. Ils peuvent être considérés comme des médiateurs si, par leur présence et leur comportement, ils créent du lien entre les acteurs, les mettent en chaîne, dans un collectif d'actants humains et non-humains (dont ils font partie), les obligeant à innover socialement et/ou techniquement. En revanche, ils sont des intermédiaires lorsque le lien qu'ils créent entre les acteurs et les innovations qu'ils induisent devient silencieux.

Si M. Lussault (2007) reprend le terme d'actants non-humains et en donne un synonyme d'opérateur spatial, il n'accorde pas, à nos yeux, le même rôle aux non-humains. Pour lui, ce sont bien des opérateurs spatiaux, c'est-à-dire des entités qui possèdent « une capacité à agir avec performance dans l'espace géographique des sociétés concernées » (ibid., p. 19). Mais la définition qu'il donne des « quasi-personnages » ne nous semble pas aller aussi loin dans le regard symétrique que B. Latour. Nous citons un long extrait pour mesurer la différence avec la théorie de l'acteur réseau. « Parfois ces actants non-humains, du fait même des actions au sein desquelles ils s'inscrivent, sont dotés par d'autres opérateurs, humains ceux-ci et donc doués de compétence énonciatrice, avantage comparatif énorme, d'une sorte de caractère : presque personnifiés, ils deviennent alors des "*quasi-personnages*". Ces quasi-personnages ne sont pas seulement des objets dont on parle dans le discours et sur lesquels on agit mais aussi des sujets parlants et agissants dans les discours. Cela se repère aisément mais seulement grâce à une analyse des langages de l'action au sein desquels on peut déceler des figures de style qui ne trompent pas : "La ville de Paris a décidé de..., le virus du sida colonise, etc.". Ces procédés, ces formes énonciatives qui naissent spontanément, sans que les énonciateurs n'y prêtent, le plus souvent, attention, montrent que des actants se muent en quasi-personnage, souvent dotés de figures qui les exposent socialement, c'est-à-dire d'un corpus iconographique qui les rend visibles, qui donne une forme regardable au corps du quasi-personnage [...] De ce point de vue, il est sans doute utile de distinguer les opérateurs non-

humains simples (qui opèrent, que je propose de nommer *protagonistes*, en employant ici un mot générique et neutre) et les actants quasi-personnages qui confinent au statut d'opérateur humain » (ibid., p. 150 – 151). Les parties de cet extrait que nous avons soulignées montrent une différence ténue mais pourtant essentielle entre cet auteur et B. Latour. L'actant non-humain n'est compris comme quasi-personnage que lorsque celui-ci est socialisé par le discours des acteurs humains sur son action. Il minore ainsi, selon nous, le rôle des intermédiaires, pourtant actifs mais devenus silencieux, notamment dans le discours des acteurs. Enfin, s'il montre les conséquences socio-spatiales de ces opérateurs, il n'aborde pas, du moins dans son ouvrage, les controverses qui sont au centre de notre recherche et sont comprises comme structurantes des réactions territoriales à la gestion des animaux et structurées par ces mêmes réactions territoriales.

Si nous avons détaillé les logiques des acteurs, il s'agit, dans une posture symétrique, de s'interroger sur celles des non-humains. On peut difficilement parler de stratégies ou de rationalités à propos des actants non-humains mais il faut noter que leur comportement n'est pas toujours dicté par les mêmes logiques. Ainsi, les actants non-humains que sont les loups et les sangliers ne réagiront pas de la même façon selon qu'ils sont juvéniles ou adultes, dans leur phase erratique ou fixés sur un territoire, etc.

Si le regard symétrique s'applique aux entités humaines et non humaines « enrôlées » (Callon, 1986) dans les contextes d'action ou les réseaux, d'autres grands passages font également l'objet de remise en question par B. Latour (1991) mais également par M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001). C'est en particulier la coupure entre profanes et scientifiques qui est stigmatisée. Les profanes, selon M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe, devraient être considérés comme des « chercheurs de plein air » dont la collaboration avec les acteurs de la « recherche confinée » serait fondamentale dans la « formulation des problèmes » et dans celle des « mondes possibles ». De même, dans le monde incertain dans lequel nous agissons, il s'agit de réinterroger selon M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe le partage entre citoyens ordinaires et élus. L'exploration des mondes possibles, portant à controverses, doit se faire autant par des profanes et des scientifiques que par des représentés et des représentants.

Enfin, une ultime différence et non des moindres, nous interpellant dans notre problématique, distingue la sociologie des organisations et celle de la traduction : la prise en compte des « structures englobantes » chez E. Friedberg. Alors que B. Latour se refuse à distinguer des

échelles « micro » ou « macro », E. Friedberg considère que l'ordre local est contraint par une « pré-structuration » s'imposant aux acteurs (les pages suivantes reviendront sur ce point).

Pour B. Latour, la question qui est de savoir si, dans « le problème de l'acteur et du système » ou « le débat micro/macro », « l'acteur est "dans" un système ou si le système est "fait" d'acteurs qui interagissent », constitue deux positions absurdes (ibid., p. 246). A la tierce position qui « consiste à poliment prendre acte du problème, déclarer qu'il s'agit d'une question artificielle, pour ensuite s'aménager une niche confortable à l'intérieur de ce qu'on prétend n'être qu'un débat académique en imaginant un compromis raisonnable entre les deux positions », il propose de chercher une posture autre, décentrée, celle de « l'acteur-réseau ». Cette posture considère le monde social comme « plat » : B. Latour s'oppose en effet à toute distinction classique entre global et local, entre échelle « micro », « macro » et « méso ». Il propose de « localiser le global » et de « redistribuer le local ». Dans cette perspective, la description du contexte global pour décrire un système local lui paraît caduque.

Face à une telle contradiction entre ces auteurs, nous choisissons dans un premier temps la posture de E. Friedberg, appartenant à la tierce position que B. Latour dénonce. La distinction entre global et local, entre micro et macro structure donc notre démarche. Et ce n'est qu'à travers nos résultats que nous nous interrogerons par la suite sur la pertinence de cette posture classique et sur celle du « monde social plat » (Latour, 2006).

La combinaison de la sociologie des organisations et de celle de la traduction nous apporte donc des outils intellectuels pour déconstruire les contextes d'actions locaux. Mais deux points fondamentaux en géographie et dans notre analyse ne sont pas traités.

- D'une part, le rapport à l'espace des systèmes d'humains et de non-humains est évacué de ces analyses sociologiques et bien qu'il soit fait mention de « l'environnement » en sociologie des organisations, les ordres locaux apparaissent en quelque sorte détachés de l'espace.
- D'autre part, l'épaisseur temporelle de ces systèmes d'interactions nous apparaît également fondamentale. B. Latour y fait toutefois mention lorsqu'il pointe la nécessité de reconstruire les controverses passées *a posteriori*, à partir des traces qu'elles ont laissées.

Comment donc intégrons-nous ces outils à ceux de la géographie ? Quel lien établissons-nous avec la notion de territoire ?

3.1.2. Quel territoire ?

L'acteur est en effet « territorialisé » (Gumuchian et al., 2003) et ses logiques intrinsèques ou ses logiques d'actions participent de la construction du territoire. Qu'entendons-nous par territoire ? Pléthore de définitions sont données à cette notion : J. Lévy et M. Lussault (2003) en recensent huit dans leur dictionnaire. Notre objectif n'est pas ici de décrire de manière exhaustive l'ensemble des façons d'appréhender cette notion en géographie mais plutôt de s'entendre sur une définition minimale et d'en donner les liens avec les sociologies de l'acteur présentées jusqu'ici.

1. Tout d'abord, le territoire, produit de représentations et de pratiques des acteurs est compris comme un territoire « approprié ». Selon B. Debarbieux (2003), le territoire signifie un « agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité ». Cette conception du territoire prend racine dans la notion « d'espace vécu » (Frémont, 1976). Pour l'appréhender, il faut se pencher sur les représentations et les pratiques quotidiennes des acteurs construisant le territoire : ce sont là « les territoires du quotidien » (Di Méo, 1996) ou encore les modes d'habiter (Lazzarotti, 2006) que l'on cherche à découvrir. Or, chaque acteur possède une territorialité propre, induite par des logiques d'acteur. En effet, « par son référentiel idéologique [...], par l'inscription quotidienne de pratiques singulières sur un support spatial donné [...], par l'élaboration progressive de discours d'accompagnement ou de justification [...] des actions dans lesquelles il se trouve impliqué, l'acteur se crée une territorialité propre ». (Gumuchian et al., 2003, p. 9). Nous considérons que le système d'action organisée ou encore l'ordre local est en quelque sorte le résultat d'une confrontation de ces territorialités propres, ainsi que les spatialités des actants non humains, entendues comme « l'ensemble des actions spatiales réalisées par les opérateurs d'une société » (Lussault, 2003).

Mais plus que l'analyse des territorialités propres de chaque acteur et des spatialités propres des actants non humains ou que de l'ensemble des interactions au sein d'un territoire, notre démarche consiste à étudier la construction des territoires, les territorialisations autour d'un problème unique, celui de la gestion du loup et du sanglier. Nous n'entendons donc pas suivre les acteurs au quotidien dans leur territorialité aux dimensions multiples, dans leur « archipel de territoire » (Viard, 1990) mais plutôt étudier la confrontation de ces territorialités sur un

problème précis. En somme, le territoire est compris comme un contexte d'action local mais dont le lien à l'espace, évacué par les sociologies des organisations et de la traduction, prend toute son importance. Les territoires que nous appellerons "loup" ou "sanglier" ne sont donc qu'un contexte d'action parmi les multiples contextes d'action dans lesquels sont insérés les acteurs. Autrement dit, notre posture suppose qu'il y a autant de territorialisations possibles que de problèmes réunissant des acteurs parce que faisant sens. Ces multiples territorialisations, plus ou moins perméables l'une à l'autre, participent de la création d'un territoire collectif. En somme, nous choisissons d'étudier le territoire par un angle de vue très restreint, les relations des acteurs et des actants non humains autour du problème imposé par le loup ou le sanglier. Mais ces territoires peuvent être ouverts à d'autres territoires, d'autres contextes d'action : les acteurs pris dans l'ordre local constitué autour du loup ou du sanglier appartiennent à d'autres contextes d'action dans lesquels ils peuvent prendre pied pour appuyer leur légitimité dans le territoire "loup" ou "sanglier". Il s'agit donc d'étudier la perméabilité aux autres contextes d'action des territoires "loup" ou "sanglier".

2. Le terme même de territorialisation implique que le territoire ait une épaisseur dans le temps (Marié, 1982). Or, « si le passage du statut d'espace indéterminé à celui du territoire suppose la prise en compte du temps, on admettra que les territoires naissent, se développent puis disparaissent » (Gumuchian, 1991, p. 69). La construction dépend en effet fortement de l'activation « d'opérateurs spatiaux », humains ou non-humains (Lussault, 2007) dont la caractéristique est d'être circonstanciels. Les territoires "loup" et "sanglier", construits par des logiques d'action à la recherche de pouvoir, sont donc caractérisés par un équilibre instable et sont le résultat de perpétuelles négociations. La désactivation ou l'activation d'un opérateur humain ou non-humain peuvent amener à une recomposition du territoire, voire à sa mort : le territoire est donc éphémère comme le dit Y. Barel (1981). Pour appréhender l'épaisseur temporelle des territoires "loup" ou "sanglier", il s'agira de retracer, dans la mesure du possible, l'historique des controverses, des interactions entre acteurs et actants non humains. Ces territoires sont en effet caractérisés par les traces laissées par les controverses au cours du processus de territorialisation.

3. Appréhendé de la sorte, le territoire devient donc un synonyme de local, de « sociétés locales » (Barel, 1981). Il désigne un « espace dont l'enracinement historique et l'identité créent une spécificité qui peut constituer une ressource pour le développement local » (Lussault, 2003).

4. Mais ce territoire vécu et approprié est confronté à la dimension spatiale de l'exercice du « Pouvoir » (Raffestin, 1980), compris comme celui découlant de l'Etat ou des pouvoirs publics et différencié du pouvoir recherché dans toute interaction entre acteurs. Le territoire est alors compris comme une maille du découpage juridico-administratif. Bien que l'appartenance à de multiples territoires remettent « en cause la correspondance entre le territoire et les découpages administratifs (communes, cantons, arrondissements, départements et régions, etc.) » (Gumuchian et al., 2003, p.41), la « dimension juridico administrative peut se révéler féconde dans l'analyse de l'action territorialisée » (ibid., p. 40). En effet, malgré l'éclatement des espaces de vie, ces mailles restent encore une référence intégrée par les acteurs : « notre rencontre permanente avec l'infrastructure matérielle, géographique et économique, établit [en effet] notre lien avec l'espace vécu » (Di Méo, 1990, p. 22). Ce découpage a un impact incontestable sur les acteurs et leurs logiques propres ou leur logiques d'action : « institutions publiques ou privées pratiquent vis-à-vis des citoyens et entre elles une réelle "imposition de territorialité" » (Raffestin, 1980). C'est donc l'articulation des territoires vécus et appropriés et des territoires imposés par les pouvoirs publics qui est interrogée dans l'analyse de la réaction territoriale aux injonctions publiques de gestion de la faune sauvage. Comment les acteurs s'organisent localement face à cette imposition de territorialité ? Comment le découpage territorial produit par des acteurs appartenant à une échelle macro est-il intégré par les acteurs locaux, au niveau micro et méso ? C'est donc ici la tension entre une échelle macro contraignant les actions des acteurs et une échelle locale des territoires du quotidien qui nous intéresse. De plus, à partir de la confrontation entre la sociologie des organisations et celle de la traduction, nous nous sommes questionné sur l'existence de structures englobantes contraignant les acteurs ou au contraire sur la platitude du monde social. Traduites en géographie, ces questions peuvent être formulées ainsi : les acteurs de l'échelle macro appartiennent-ils aux territoires, au même titre que les autres acteurs locaux ? Ou leurs actions aboutissent-elles à une imposition à l'échelle micro et méso, sur laquelle aucun jeu d'acteur ne peut avoir d'influence ?

Les territoires "loup" et "sanglier" sont donc étudiés au sein de mailles administratives (communes) mais également au sein de mailles de l'espace destinées à la protection de l'environnement ou à la gestion des animaux. Ainsi, une réserve naturelle ou un parc naturel régional sont pris comme des territoires pour l'analyse du loup. De même, ce sont les mailles issues d'un découpage du département pour gérer le sanglier, les unités de gestion, qui sont explorées. Le choix des terrains étudiés permet donc d'interroger la rencontre et l'articulation

des territoires de gestion des animaux avec le maillage de l'espace national destiné à la protection de l'environnement et les territoires vécus et appropriés.

5. Une dernière dimension, celle de l'espace physique caractérise le territoire. Si la territorialisation "loup" ou "sanglier" s'opère sur une étendue physique préexistante, certains éléments de cette étendue vont interagir avec les acteurs dans la construction du territoire. Il ne s'agit donc pas d'appréhender la dimension physique du territoire uniquement comme simple support mais comme potentiel opérateur (Lussault, 2007). De plus, les non-humains qui sont généralement englobés dans l'environnement et donc dans la dimension physique de l'espace prennent dans notre étude une place toute particulière. Par leur spatialité, source d'incertitudes non maîtrisables par l'homme, ils participent de la construction de territoires humains et non-humains. Etudiant la territorialisation autour du loup et du sanglier, nous adopterons ici le terme d'opérateur territorial plutôt que spatial.

Enfin, les questions de l'existence ou non de structures englobantes peuvent également être appliquées aux spatialités des animaux. Il s'agit de se questionner sur l'appartenance du loup et du sanglier à l'échelle macro ou à l'échelle micro. Autrement dit, leur comportement peut-il être modifié comme ceux des acteurs ou s'imposent-ils comme une contrainte globale inaccessible aux acteurs ?

Le territoire est donc compris ici comme un espace/temps pris au niveau local et composé de quatre dimensions :

- institutionnelle,
- pratique (des acteurs et des actants non humains)
- représentée
- et physique (en tant que support aux activités humaines mais aussi qu'opérateurs territoriaux).

3.2. L'entrée par le contexte global, déterminant l'action des acteurs

Si nous avons décrit jusqu'à présent une conception de l'acteur et des logiques d'action à travers le regard d'une sociologie compréhensive, notre approche ne néglige pas les contraintes d'ordre sociétal que porte chaque acteur.

Portant ici un regard sur l'acteur, mais également ne négligeant pas les explications sociales plus globales, nous nous positionnons dans une position que dénonce B. Latour (2006). Selon cet auteur (ibid., p.239), « après la nature, c'est la société qui doit disparaître sans quoi nous ne serons jamais capables de réassembler le collectif ». Le « social 1 » ou le « social "facile", [...] celui qui est déjà regroupé » doit être abandonné au profit du « social "difficile", [...] celui qui doit apparaître, se faire jour en rassemblant des éléments qui ne relèvent pas [...] du répertoire habituel » (ibid., p. 241)

De même, dans sa posture du refus des grands partages, l'amenant à proposer de « suivre les acteurs » (Latour, 1992, p. 4), il préconise une absence de critique des interactions décrites entre acteurs et entre actants non humains. Selon lui, « si une description a besoin d'une explication, c'est une mauvaise description » (ibid. p. 199).

Si les postures qu'il propose dans la théorie de l'acteur-réseau sont véritablement stimulantes intellectuellement, il nous semble difficile de mettre en évidence les nouveaux « réassemblages sociaux » (ibid., p. 14) avec le peu d'outils proposés. Bien que nous tentions de suivre les acteurs et de déployer les controverses, notre approche consiste également à certaine distanciation à travers le recoupement des faits et des dits des acteurs. Nous l'avons dit en introduction, nous considérons que si le chercheur « raconte une histoire » (Mougenot, 2003), il acquiert une certaine objectivité et un regard critique par la comparaison des discours des différentes parties prenantes dont ne disposent pas les acteurs eux-mêmes.

A l'instar de notre positionnement sur la question de la platitude ou non du monde social, nous ne nous attachons pas à étudier seulement les innovations sociales, recherchées par B. Latour. Plutôt que d'adopter dès le départ sa posture nouvelle, nous nous positionnons dans la tierce position qu'il dénonce et mobilisons les outils conceptuels développés par les différents courants de la sociologie sociale et interactionniste. Ce n'est qu'à la lumière de nos résultats que nous nous interrogerons sur l'existence ou non d'innovations sociales et de déterminisme social. L'entrée par le contexte global permet donc de compléter l'approche par l'acteur : les

structures sociales de la « société faite » qui s'imposent aux acteurs peuvent être en effet en partie explicatives de leurs actions.

Si P. Bourdieu (1987) a identifié des habitus de classes sociales à un moment où la société était relativement figée, l'individualisation montante des trajectoires, portée par l'idéologie « égocéphalocentrique » contemporaine (Kaufmann, 2001), a brouillé ce schéma. Il n'en est pas moins vrai que les rapports de domination peuvent servir à comprendre certains rapports actuels entre groupes d'acteurs. L'identité individuelle ou collective des acteurs est influencée par leur histoire personnelle, leur apprentissage social et leur capital culturel, social. L'acteur est à la fois « historique et social » selon H. Amblard et al. (1996). De même, selon R. Boudon (1979), si l'acteur agit selon une position dans un contexte donné, il agit également selon une disposition.

3.3. Spécificité de la thèse

3.3.1. Une façon nouvelle d'appréhender les animaux

Forts de ces outils intellectuels, nous appréhendons donc la question du loup et du sanglier d'une manière nouvelle par rapport aux différents travaux portant sur ce sujet. Nombre de travaux portent sur les conflits environnementaux et plus particulièrement, nous l'avons vu, sur les conflits autour des grands prédateurs. La première spécificité de cette thèse tient à l'angle d'approche de ces conflits : notre démarche relève en effet à la fois d'une analyse stratégique, absente des écrits de I. Mauz, mais également, d'une lecture symétrique des conflits, caractéristique de la posture d'une sociologie de la symétrie et absente chez L. Mermet, F. Benhammou ou A. Emerit. Nous tentons en effet de décortiquer, selon le même procédé, les arguments des uns et des autres. Cette symétrie s'applique aux acteurs locaux : les positionnements des partisans et des détracteurs des deux animaux sont traités, dans la mesure du possible, de la même façon. Mais c'est également une symétrie entre experts et profanes, revendiquée par M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) qui oriente nos investigations. Les scientifiques, en sciences naturelles ou humaines, participent des controverses et des conflits. Nous l'avons vu à propos des conflits entre chercheurs en SHS se penchant sur la problématique du loup. Si les controverses sont à chercher dans le discours des acteurs locaux, elles prennent également naissance dans les écrits scientifiques, que ces

derniers soient instrumentalisés par les acteurs ou qu'ils soient sciemment orientés dans un sens ou dans un autre du conflit.

Enfin, une dernière symétrie est à l'œuvre dans notre analyse : celle des humains et des non-humains. Les contextes d'action locaux seront donc étudiés comme des collectifs potentiels constitués d'humains et de non-humains.

L'analyse symétrique des collectifs, à l'échelle territoriale, a donc pour objectif de donner à voir des innovations socio-spatiales dans la crise déclenchée par deux animaux sujets à controverses.

3.3.2. Un couple inédit d'animaux potentiellement "à problème"

Une seconde spécificité de cette thèse tient aux objets d'étude (ou plutôt aux sujets d'étude...) : le loup et le sanglier. Prendre deux animaux dont l'intérêt heuristique est leur capacité à interroger les limites conceptuelles et spatiales du sauvage n'est pas nouveau : le ragondin, le goéland, le moustique, l'ours, le loup ont été étudiés dans ce sens. Mais si le loup a déjà été largement étudié par les sciences biologiques ou humaines, l'angle de vue n'a jamais été celui de la comparaison avec un animal relevant d'une catégorie différente tel que le sanglier. Ces deux animaux choisis ici comme objet d'étude apparaissent comme diamétralement opposés. Le loup est un superprédateur carnivore alors que le sanglier est un omnivore ; le loup est une espèce strictement protégée alors que le sanglier est un gibier chassable, parfois un nuisible ; le loup oppose des protecteurs de la nature au monde agricole, soutenu parfois par le monde de la chasse alors que le sanglier fait s'affronter agriculteurs et chasseurs. Le seul point commun *a priori* qui rassemble ces deux animaux est donc leur capacité à provoquer des dégâts sur des « biens » agricoles. Or, c'est justement l'association de deux animaux, dont les points de divergences sont nombreux, qui représente l'intérêt de cette thèse : le loup et le sanglier offrent des angles de vue qui se complètent et enrichissent notre réflexion. En premier lieu, les nombreuses avancées scientifiques sur la problématique du loup, et en particulier, celles de I. Mauz sur lesquelles nous nous basons, donnent une grille de lecture pour disséquer le conflit du sanglier, négligé par les SHS. Mais dans un second temps, le sanglier, animal échappant à l'abondance des écrits en SHS et la passion qui anime certains de ces chercheurs, apporte un angle de vision neuf et pertinent pour appréhender la question du loup.

Revenons sur les raisons du choix de ce couple d'animaux, si dissemblables. Le loup a déjà été étudié en couple par S. Bobbé (2002), en comparaison de l'ours. L'étude de ce binôme donne à voir les symboles que portent ces animaux -un loup dévorateur et un ours « partenaire sexuel et créateur de filiation »- et leurs conséquences dans leur appréhension par les acteurs. S. Bobbé (1999) a également évoqué un autre binôme, tu par les acteurs, celui du loup et de son homologue domestique, le chien errant. Par sa non-appartenance à la catégorie des grands prédateurs ou encore par ces multiples différences avec le loup, le sanglier amène une comparaison inédite dans les binômes étudiés. Toutefois, malgré ces nombreux points de divergence, les deux animaux montrent un certain nombre d'homologies, de divers ordres. Tout d'abord, administrativement, les dégâts de ces deux animaux sont pris en compte et les acteurs du monde agricole victimes sont indemnisés. Si cela est commun aux trois grands prédateurs présents en France, les dégâts de gibiers ou de nuisibles ne sont pas toujours indemnisés : il en va ainsi des corbeaux freux, des blaireaux ou des campagnols désignés comme problématiques par le monde agricole.

Ensuite, ces deux animaux sont sociaux, fonctionnant en meute ou en compagnie. Ils ont, en outre, chacun un doublet domestique, avec lequel ils sont susceptibles de s'hybrider.

Ces deux animaux sont également considérés, culturellement, comme appartenant aux bêtes fauves. Si cela peut paraître évident pour le loup, des récits historiques ou mythologiques permettent également d'apercevoir rapidement le symbole de la sauvagerie que peut représenter le sanglier. Ainsi, X. De Planhol (2004, p. 37) se préoccupant de l'ours, cite un extrait, relatant l'histoire d'Alain Barbe-Torte, « qui en devint duc en 937, avait d'abord exercé son courage contre les Sangliers et les Ours des forêts ». Le sanglier est ici placé au même niveau que l'ours, comme animal sauvage, mettant à l'épreuve le courage des chasseurs. Rappelons également que dans la mythologie grecque, le quatrième des douze travaux d'Hercule, après avoir combattu le Lion de Némée et l'Hydre de Lerne, consiste à capturer le sanglier d'Erymanthe, un sanglier géant saccageur de cultures, sévissant en Arcadie, sur la montagne d'Erymanthe. Enfin, B. Hell (1994) montre comment cet ongulé constitue un symbole de sauvagerie pour les chasseurs.

Le loup et le sanglier sont donc beaucoup plus proches que ce que l'on pourrait croire au premier abord. Pour l'anecdote, une bande dessinée destinée au jeune public et intitulée « Sylvain et Sylvette » conte les aventures de ces deux personnages, frère et sœur, habitant à la campagne et confrontés aux quatre compères que sont le loup, l'ours, le renard et le sanglier, constamment occupés à tenter de voler les réserves de nourriture de ces deux enfants...

Récapitulons des dissemblances et les ressemblances de ce couple dans le tableau 1.

	Loup	Sanglier
Dissemblances	<i>Espèce strictement protégée</i>	<i>Espèce gibier, potentiellement nuisible</i>
	<i>Carnivore</i>	<i>Omnivore</i>
Ressemblances	<i>Retour après absence</i>	<i>Présence et néo-colonisation</i>
	<i>Bête fauve et loup dévorateur</i>	<i>Bête fauve et symbole de la sauvagerie</i>
	<i>Animal social : meute</i>	<i>Animal social : compagnie</i>
	<i>Homologue domestique : chien</i>	<i>Homologue domestique : cochon</i>

Tableau 1 : Dissemblances et ressemblances du couple loup / sanglier

Penchons-nous à présent sur la manière dont nous procédons pour mettre à l'épreuve ces questionnements et ces hypothèses.

IV. Méthodologie

La démarche adoptée pour répondre à de tels questionnements est hypothético-inductive : bien que muni d'outils conceptuels, c'est à partir de nos terrains d'études que nous tentons une montée en généralité. Pour déployer les controverses autour du loup et du sanglier et caractériser les réactions territoriales face à leur gestion, le principal corpus utilisé est constitué de soixante quatorze entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs impliqués dans la gestion des deux animaux : trente-neuf entretiens ont été effectués sur le sujet du loup contre trente-cinq sur le sujet du sanglier. Une pré-enquête a été menée pour sélectionner d'une part, les terrains pertinents et d'autre part, les acteurs à interroger.

4.1. Choix des terrains

Pour répondre aux questionnements posés, les terrains doivent présenter une certaine hétérogénéité, d'une part, en terme de conflictualité (des lieux plus ou moins conflictuels) et, d'autre part, en terme de statuts d'espaces (des espaces protégés et des espaces sans statut particulier).

En ce qui concerne la gestion du loup, le découpage des départements se fait par les zones de présence de l'animal. En particulier, les mesures de protection sont proposées au monde agricole (par une contractualisation Etat-éleveur, nommée mesure « t ») dans les communes figurant dans les « cercles 1 et 2 ». Ces deux cercles représentent un zonage des communes, sur lesquelles la présence avérée ou potentielle de loup peut induire des dommages aux biens agricoles. Certains espaces, n'étant pas encore colonisés par le prédateur, ne sont donc pas concernés par l'animal. Les territoires choisis pour notre étude correspondent à des mailles du découpage juridico-administratif ou encore des mailles de protection (espaces protégés) concernés par ces zones de présence.

Une analyse sur la prédation lupine dans le massif du Vercors²⁰ (Réserve Naturelle des Hauts Plateaux et Parc Naturel Régional, à cheval entre l'Isère et la Drôme) nous a amené à rencontrer les acteurs impliqués dans ce dossier et il était intéressant de mettre à profit la connaissance acquise sur le terrain et sur les relations entre acteurs. Les Hauts Plateaux du Vercors ont été colonisés en 1998 par le loup et présentent en 2005, date des entretiens, une Zone de Présence Permanente. Le Parc Naturel Régional du Vercors, quant à lui, a été concerné plus tardivement, les premières attaques s'étant déroulées en 2002. Certaines communes de ce territoire de projet sont classées en 2005 dans les cercles 1 et 2 de la mesure « t ». De plus, prendre comme terrain d'étude ces territoires permet d'interroger la gestion locale du loup au sein de mailles de gestion environnementale, avec un espace protégé à vocation réglementaire et un espace protégé à vocation non réglementaire. Il s'agit ensuite de sélectionner un troisième terrain, présentant un espace au statut ordinaire. Plusieurs raisons nous ont amené à choisir le massif de Belledonne.

- Le statut ordinaire de l'espace.

²⁰ Mémoire de DEA (Mounet, 2001)

- La date de colonisation de ce massif, en 1998, permet de comparer deux terrains (Belledonne et Hauts Plateaux du Vercors) potentiellement au même stade d'évolution de la crise engendrée par le loup.
- La localisation d'une partie du massif dans l'Isère permet de comparer des scènes locales dépendant d'une même Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).
- La proximité avec Grenoble, comme dans le cas du massif du Vercors, en fait un lieu d'intérêt et de débat pour les habitants de cette ville.

Au sein de ce massif, une commune est sélectionnée, celle d'Allevard. Le dépouillement d'articles de presse régionale (Dauphiné Libéré) montre un degré de conflictualité plus important sur cette commune : nous l'avons évoqué en introduction, la médiatisation régulière de l'éleveur transhumant sur l'alpage et la pendaison d'un loup sur la place du village donnent à voir une situation locale *a priori* plus conflictuelle que sur le Vercors.

Dans un souci de comparaison avec le loup, le sanglier est également étudié dans le département de l'Isère : la présence d'acteurs concernés par les deux animaux, notamment les acteurs de l'administration permet d'opérer un parallèle intéressant. De plus, ce choix est également orienté par l'accessibilité des terrains²¹, liée à leur proximité de Grenoble.

Dans ce département, l'espace est entièrement découpé en maille de gestion de l'ongulé, les « unités de gestion », comprenant plusieurs communes. C'est donc sur de telles mailles que les territoires autour du sanglier sont choisis.

Entre ces différentes mailles, notre choix se porte sur des secteurs de montagne, touchés, nous l'avons vu, plus récemment par le développement des populations de sanglier. C'est donc dans la partie Sud du département, la plus montagneuse, que les terrains ont été sélectionnés.

Les unités de gestion (UG), découpant le département en mailles de gestion du sanglier, sont prises comme échelle d'observation de la gestion locale. L'étude porte principalement sur trois unités de gestion.

- Deux territoires de montagne, considérés par les administrateurs et les techniciens de la fédération des chasseurs de l'Isère comme des « points noirs » du département : il s'agit de « l'unité de gestion 4 », située sur le plateau matheysin et de « l'unité de gestion 2 », située dans le Valbonnais. Cette dernière maille de gestion du sanglier

²¹ Etudiante salariée, mon travail ne me permettait pas d'avoir un terrain éloigné.

présente l'intérêt d'être recoupée par une maille de gestion de l'environnement, le Parc National des Ecrins.

- « L'unité de gestion 1 », située dans le Trièves constitue le troisième terrain et présente, aux dires des acteurs de la fédération des chasseurs, des relations moins conflictuelles. De plus, certaines communes de cette UG sont incluses dans le Parc Naturel Régional du Vercors. Enfin, bien que recouvrant des communes de montagne, ce secteur présente, dans certaines communes, des caractéristiques physiques intermédiaires entre plaine et montagne. D'une part, le développement des populations de sangliers y est moins récent. D'autre part, ce secteur présente des conditions plus favorables à l'agriculture.

Enfin, une quatrième unité de gestion (n°5) fait l'objet de deux entretiens, pour apporter quelques informations complémentaires. Cette UG se situe sur le prolongement septentrional du Trièves, au Sud de l'agglomération grenobloise. Les caractéristiques physiques sont assez proches du Trièves mais la situation apparaît comme très conflictuelle.

Le tableau 2 résume les terrains étudiés, le statut de l'espace et le degré de conflictualité supposé.

	Loup			Sanglier			
	Vercors		Belledonne	UG 2 Matheysine	UG 4 Valbonnais	UG 1 Trièves	UG 5 Gua
Statut de l'espace	Réserve Naturelle	PNR	ordinaire	ordinaire	Parc National	PNR	PNR
Conflictualité supposée	Faible	?	Forte	Forte	Forte	Faible	Forte

Tableau 2 : Terrains d'étude du loup et du sanglier

Ces terrains seront présentés de manière plus détaillée en début de chapitre VI et VII : l'objectif de la partie III étant d'analyser les scènes locales du loup et du sanglier, il sera

nécessaire de préciser leurs caractéristiques spécifiques (type d'agriculture ou d'élevage et caractéristiques physiques de l'espace).

4.2. Choix des acteurs et construction des corpus

Une fois les terrains sélectionnés, il s'agit de déterminer le panel d'acteurs à interroger. Ce choix s'est fait grâce à des entretiens exploratoires menés auprès d'acteurs de l'administration et de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère et à l'analyse d'articles de presse régionale. Une première liste d'acteurs a été établie puis a été complétée au fur et à mesure de l'avancée des entretiens, par le croisement des dires des acteurs, pour déterminer les acteurs « pertinents » (Friedberg, 1993). La construction d'un échantillon qualitatif a donc été progressive et s'est fondée sur une double sélection des acteurs : ceux-ci ont été choisis selon leur appartenance à un groupe social concerné par le conflit du loup ou du sanglier mais également selon leur appartenance à une scène locale étudiée.

Soixante quatorze entretiens ont été conduits auprès d'acteurs locaux et d'acteurs relevant de la gestion administrative du loup et du sanglier. Le tableau 3 résume, par catégorie d'acteurs, la répartition des entretiens.

En ce qui concerne le loup, ont été interrogés :

- des acteurs du monde agricole,
- des acteurs du monde de la chasse, représentants et acteurs locaux,
- des acteurs appartenant à des associations de protection de la nature (nous nommerons ces acteurs les APN),
- des acteurs du Parc Naturel Régional et de la Réserve Naturelle du Vercors,
- des acteurs de l'administration et de l'ONCFS.

En ce qui concerne le sanglier, les acteurs locaux interrogés sont principalement des porte-parole locaux, siégeant au comité de gestion des UG étudiées. L'appartenance de ces acteurs à deux échelles de gestion locale est particulièrement intéressante : les interroger permet d'accéder à l'échelle de l'unité de gestion mais aussi à l'échelle de la commune et donc de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) dont ils dépendent. Ont donc été rencontrés :

- des acteurs du monde agricole,

- des acteurs du monde de la chasse : les entretiens ont été conduits auprès des acteurs de la fédération des chasseurs ainsi que des chasseurs locaux,
- des acteurs du Parc National des Ecrins,
- des acteurs de l'administration, de l'ONCFS et des lieutenants de louveterie,
- un APN.

Si le choix des acteurs est qualitatif, c'est, à l'instar de la « saturation des modèles » (Kaufmann, 1996), la saturation des arguments qui a déterminé l'arrêt des entretiens.

	Loup	Sanglier	Total
Chasseurs	4	12	16
APN	5	1	6
Monde agricole	19	12	31
Espaces protégés	3	2	5
Administration ONCFS L ⁺ de louveterie	8	8	16
Total	39	35	74

Tableau 3 : Répartition des entretiens par espèce étudiée et par catégorie d'acteurs

En partie II, l'appréhension des réactions territoriales à la gestion des animaux, à travers le déploiement des controverses, s'est basée sur les catégories d'acteurs présentées dans le tableau 3. Nous avons pu cerner, à partir de ces entretiens, le positionnement commun de groupes ou de regroupements d'acteurs dans le conflit du loup ou du sanglier. Ce corpus a été complété par d'autres sources documentaires.

En ce qui concerne le loup, les entretiens auprès d'APN ont été complétés par le dépouillement de deux revues naturalistes « La gazette des grands prédateurs » (numéros 1 à 23, de 2001 à 2007) et « La voie du loup » (numéros 1 à 24, de 1998 à 2006).

La mise en évidence des réactions territoriales à la gestion du sanglier à travers les entretiens est également complétée par l'analyse d'articles de presse régionale (Le Dauphiné Libéré, revue de presse disponible au siège du journal) et d'une revue cynégétique (« Sanglier passion », numéros de l'année 2006 et site Internet www.sanglier-passion.com).

Enfin, pour l'analyse de ces deux espèces, les écrits scientifiques (biologiques ou humains) alimentant les controverses mises en évidence ont été mobilisés.

En partie III, nous nous attachons à dégager des innovations socio-spatiales spécifiques aux différents territoires étudiés. Pour les mettre en évidence, les entretiens sont de nouveau analysés en fonction de l'appartenance des acteurs à un groupe d'acteurs mais également à une scène locale particulière. L'objectif de cette partie ne consiste pas en une description exhaustive des ordres locaux et des stratégies individuelles des acteurs : il s'agit plutôt de comprendre le fonctionnement global de ces territoires et de dégager des indicateurs d'innovations sociales, de liens sociaux novateurs en regard des réactions territoriales, communes aux différents territoires, rendus visibles par les propos des acteurs.

La répartition des entretiens par terrain et par catégorie d'acteur est présentée dans le tableau 4 : seuls y figurent les acteurs locaux, rattachés à une scène locale particulière.

En outre, l'analyse des entretiens est complétée par l'étude des documents de formalisation locale ou des documents émis par des parties prenantes :

- les conventions agro- cynégétiques des UG étudiées (formalisations d'accord entre les intérêts agricoles et cynégétiques),
- un tract d'association du monde de la chasse et du monde agricole dans Belledonne,
- trois lettres d'informations et comptes-rendus d'assemblée générale ainsi qu'un tract d'une association du monde agricole dans le Vercors,
- les comptes-rendus des bureaux et les communiqués de presse du Parc Naturel Régional du Vercors de 2000, 2003, 2004, 2005, 2006 ainsi que les documents mis à disposition sur le site Internet (<http://www.pnr-vercors.fr/loup/>)

	Loup			Sanglier			
	RN Vercors	PNR Vercors	Belledonne	UG 2 Matheysine	UG 4 Valbonnais	UG 1 Trièves	UG 5 Gua
Chasseurs	2		1	2	2	2	1
	1			5			
APN	1			1			
	4						
Monde agricole	8	8	1	2	3	4	1
	2			2			

Tableau 4 : Répartition des entretiens par terrain prospecté et par catégorie d'acteurs locaux

4.3. La conduite des entretiens

Un guide d'entretien est établi selon les questions et les hypothèses posées en problématique (cf. annexe 1). Les trois grandes thématiques structurant les entretiens portent sur :

- ce qui se dit à propos des animaux et des hommes impliqués dans leur gestion,
- le regard porté sur la prise en charge globale et actuelle de ces animaux
- et la spécificité de la gestion locale.

Les entretiens se sont déroulés principalement au domicile ou sur le lieu de travail des acteurs, deux fois dans un restaurant ou un café. Leur durée s'étale d'une heure à deux heures. Treize entretiens ont fait l'objet de prises de notes. Bien que non imposé, l'enregistrement des échanges a été systématiquement accepté lorsqu'il était proposé : les soixante et un autres entretiens ont été enregistrés et retranscrits. Sur cette soixantaine d'enregistrement, dans trois cas, le magnétophone a été coupé à un moment de l'entretien et à la demande de l'enquêté et des prises de note ont pris le relais. Etant donnée la nature du sujet traité et la méthode d'investigation au niveau local, la confidentialité des propos a été systématiquement annoncée. Comme le dit J.-C. Kaufmann (1996), « la base est l'anonymat, qui doit

absolument être garanti à la personne, comme le médecin garantit le secret médical » (1996, p. 53). Dans le rendu des entretiens, il est donc nécessaire de respecter cette confidentialité annoncée. C'est pourquoi il a été décidé de ne pas publier les retranscriptions des entretiens²² : pour qui connaît les terrains étudiés, les propos retranscrits, même anonymés, sont facilement reconnaissables. C'est pour les mêmes raisons que nous n'avons pu attribuer un nom fictif aux extraits d'entretien : dans certains cas, le recouplement des extraits de propos d'une même personne permettrait également une identification aisée. Enfin, et dans la même perspective, il a été décidé de ne pas annoncer le genre de la personne interrogée,

La conduite des entretiens a été une expérience riche et a été vécue comme un moment d'échange dont la sérénité peut étonner *a posteriori*, compte tenu de la conflictualité du sujet traité. A chaque entretien, nous avons essayé, au mieux, de « chercher à comprendre [les logiques des acteurs] avec amour et considération, avec aussi une intense soif de savoir ». L'expérience vécue s'approche de la posture d'empathie préconisée lors des entretiens semi-directifs : « empathie rime avec sympathie, et l'enquêteur doit avant tout être aimable, positif, ouvert à tout ce que dit son vis-à-vis » (ibid. p. 52). Dans cet esprit, nous avons mis en avant, quand cela pouvait faciliter ce rapport de sympathie, les points communs, partagés avec les acteurs interrogés. Le fait d'habiter dans une commune rurale ou d'avoir suivi des études de biologie, par exemple, sont autant de points d'"accroche" avec des acteurs interrogés, de catégories diverses. De même, le vocabulaire mobilisé ou l'habillement peuvent être des facteurs de rapprochement avec les acteurs. En outre, lorsque cela était possible, nous avons privilégié l'introduction auprès des acteurs par des personnes intermédiaires. Enfin, nous connaissions certains acteurs pour les avoir rencontrés au cours des enquêtes de DEA : les relations sont alors beaucoup plus aisées. Dans le cas suivant, la mise à l'épreuve de l'enquêteur sur sa connaissance du terrain, que les enquêtés mettent habituellement mis en œuvre, est évitée. Cet échange au sein d'un couple d'éleveurs est significatif : contrairement à sa femme, le mari ne nous connaît pas et, dès son arrivée, s'immisce dans la conversation tenue avec sa femme.

Lui : Parce que attention, le berger, il fait des kilomètres, hein. Il a fait une paire de chaussures cette année.

C'est pas... Vous êtes montée à [l'alpage] ?

Elle : oui, mais elle connaît, elle a fait des stages là-haut.

²² Publication, qui outre le problème de confidentialité, aurait posé un problème pratique, ajoutant au manuscrit des annexes de près de 600 pages.

Les différentes manières de procéder que nous avons adoptées permettent donc de réduire la barrière qui s'érige forcément entre enquêteur et enquêté.

Enfin, notre posture durant ces séances se situe à mi-chemin entre un désengagement total et un engagement clairement défini sur le sujet. Nous nous sommes tenu à ne pas prononcer notre positionnement durant l'entretien, ce qui ne signifie pas que les acteurs ne nous aient pas "catalogué". L'attitude des acteurs en retour a été dénuée d'animosité, malgré le sujet traité. Une telle attitude peut être expliquée notamment par des éléments : d'une part, l'empathie adoptée et d'autre part, notre extériorité au conflit (en particulier au sujet du sanglier).

4.4. L'analyse des entretiens

4.4.1. Quelle grille d'analyse ?

Le dépouillement des entretiens auquel nous avons procédé s'est basé sur deux méthodes d'analyse : l'analyse entretien par entretien et l'analyse thématique. La grille utilisée pour dépouiller le corpus s'approche du guide d'entretien et a été construite plus finement au fur et à mesure de l'analyse, avec l'émergence de nouveaux thèmes. Les trois thèmes principaux du guide d'entretien structurent également la grille de dépouillement et sont déclinés en une quinzaine de sous thèmes. Ces sous thèmes portent sur :

- la connaissance des animaux,
- l'état actuel de leurs populations et les raisons de leur augmentation pour le sanglier ou du retour du loup,
- l'impact de ces animaux en terme de dégâts (teneur, causes et conséquences) et en terme de bénéfice,
- la perception de la gestion actuelle de ces animaux (dont l'efficacité des mesures de protection ou de gestion directe proposées) et les orientations que devrait prendre cette gestion,
- les relations entretenues avec les autres acteurs,
- l'évaluation de l'ambiance des scènes locales (et ses causes),
- les moyens techniques particuliers mis en place.

Dans le cas du sanglier, un autre thème apparaît, celui de la description et de la perception de la chasse par les acteurs.

Comme cela a été précisé dans la justification du choix des acteurs, cette grille de dépouillement a été utilisée en deux temps. Dans une première étape, les entretiens ont été regroupés, pour l'analyse, selon les catégories d'acteurs : la totalité des entretiens a été utilisée pour déployer les réactions des acteurs, communes aux différents territoires. Dans une seconde étape, un regroupement supplémentaire a été opéré, selon l'appartenance des acteurs à des mêmes scènes locales.

4.4.2. Quel statut donné aux dires des acteurs ?

Le statut donné aux discours des acteurs diffère entre la seconde et la troisième partie.

Dans la seconde partie, nous cherchons à identifier les arguments communs, partagés par des acteurs regroupés au sein de mêmes camps, et énoncés en réaction à la gestion du loup et du sanglier. C'est donc la posture des acteurs au sein des conflits "loup" ou "sanglier" que nous tentons d'appréhender. Partant du principe que les acteurs justifient leurs postures et leurs actions, même s'ils n'en maîtrisent pas forcément les conséquences (Weber, 1971), notre objectif est de saisir la manière dont les acteurs appréhendent la gestion des animaux, et interprètent les actions des protagonistes, humains ou non-humains, du conflit. En particulier, il s'agit de s'interroger sur la façon dont ils mobilisent les traces spatiales de la gestion des animaux, les catégories socio-spatiales dans lesquelles sont rangées ces animaux.

Dans la troisième partie, l'objectif poursuivi est différent : il s'agit de comprendre comment les acteurs vivent ensemble au sein des territoires, quelles relations les protagonistes entretiennent entre eux et quelles stratégies sont à l'œuvre. Les discours sont donc compris différemment, comme des dires émanant d'acteurs à la rationalité limitée, qui même s'ils savent dans une certaine mesure ce qu'ils font, ne peuvent prendre toute la mesure de leurs actions mais également dont le discours et les pratiques réelles peuvent différer. C'est donc par le recoupement des discours de tous les protagonistes que nous acquérons une certaine distanciation (Friedberg, 1993). En ce sens, nous nous détachons de la posture de B. Latour (2006) ou encore de C. Mougenot (2003) qui préconisent de « raconter des histoires », sans tenter une objectivation que, selon nous, la posture de chercheur autorise.

Dans cette seconde étape, la lecture des entretiens est donc différente de la première analyse.

Les points de divergence et de convergence dans les discours des acteurs sont donc utilisés pour comprendre les relations entre les acteurs.

De plus, la sensibilité des situations locales induit « deux injonctions contradictoires chez les acteurs : continuer à avancer dans l'engagement, se laisser aller à jouer le jeu, ou contrôler certaines limites, ne pas aller trop loin. Le difficile arbitrage entre ces injonctions contraires débouche souvent sur des propos de type intermédiaire : des révélations masquées ». Bien souvent, nous avons donc interprété *a posteriori* « des bouts de phrases glissés dans des propos anodins », pourtant lourds de sens (Kaufmann, 1996, p. 70). Ce n'est en effet qu'en croisant les propos des différents acteurs d'une même scène locale que ces « demi-mots » ont pris toute leur importance.

Conclusion du chapitre I

Les notions de développement durable et de patrimoine amènent plus de questions que de réponses aux problèmes du loup et du sanglier. S'il s'agit aujourd'hui de concilier des intérêts divergents pour mener une gestion durable de l'environnement, la question des animaux "à problème" ne trouve que peu de réponses dans ces nouveaux cadres de pensée. A l'heure d'une gestion conservatrice de l'environnement, comment traiter des animaux, dont le comportement est incertain et potentiellement nuisant pour des activités humaines ? Ces animaux mettent en lumière les limites des catégories socio-spatiales qui guident notre prise en charge de la faune sauvage. Dans une telle situation, comment devons-nous envisager ces animaux ?

De plus, si la gestion intentionnelle peut paraître plus aisément applicable dans les espaces protégés, comment doit-on procéder dans les espaces ordinaires ?

Afin de comprendre les intérêts en jeu dans cette gestion et saisir les raisons de la conflictualité, il va nous falloir comprendre les controverses construites autour de la prise en charge de ces animaux. Pour appréhender ces conflits et ces controverses, nous mobilisons des outils conceptuels originaux dans l'analyse de tels problèmes (la notion de territoire croisée avec les outils des sociologies des organisations et de la traduction) et adoptons une posture épistémologique particulière (symétrie entre humains et non-humains, entre profanes et scientifiques). C'est par cette grille de lecture que nous espérons dégager de nouveaux résultats sur ces problématiques. Nous tenterons donc par la suite de comparer les gestions effectives locales aux injonctions publiques gestionnaires, à la gestion globale : la réflexivité des acteurs territoriaux pourra alors être mise en évidence. Mais avant cela, il nous faut saisir les conditions de cette réflexivité, conditionnée par la gestion globale. Il s'agit, dès lors, de présenter et d'analyser l'évolution de la prise en charge de ces deux animaux et de la comparer à l'évolution générale de la gestion de l'environnement.

Chapitre II. Le loup et le sanglier : quelle gestion globale ?

Introduction

Pour saisir les réactions territoriales face à la gestion du loup et du sanglier et la spécificité des gestions locales, il nous faut présenter ici la prise en charge juridique et administratives du loup et du sanglier, qui s'impose à tous les territoires étudiés. Nous avons nommé ces injonctions publiques visant la gestion des dossiers "loup" et "sanglier" la « gestion globale », en opposition à la gestion locale, observée au niveau des territoires.

La prise en charge globale du loup et du sanglier est le produit d'une pré-structuration juridico-administrative internationale, nationale et départementale, croisée avec des compromis entre intérêts divergents des acteurs. Mais si cette gestion globale présente un caractère évolutif, nous choisissons de la « naturaliser » le temps de l'étude comme le conseille E. Friedberg (1993) et de la considérer comme « structure englobante » des territoires "loup" et "sanglier". C'est donc dans cette perspective que nous décrivons, après une rapide présentation des caractéristiques biologiques du loup et du sanglier, le cadre juridico-administratif qui conditionne chacune des gestions de ces deux animaux ainsi que les modalités de gestion en cours, au moment de l'enquête (prise en charge nationale du loup et départementale du sanglier en Isère). Cette étape descriptive est fondamentale : ces gestions globales représentent en effet le cadre rendant possible la réflexivité des acteurs pris dans les problèmes du loup ou du sanglier. L'hypothèse est que, parce que ces animaux sont "à problème", leur gestion est caractérisée par une réflexivité importante des acteurs. Et, toujours dans cette hypothèse, c'est cette réflexivité des acteurs mais également des actants non humains qui remet en question les catégories socio-spatiales actuelles.

Enfin, il s'agit de s'interroger sur l'insertion de la gestion de ces animaux dans l'évolution générale de la gestion de l'environnement, présentée précédemment. S'orientent-elles vers l'idéal actuel, le paradigme de la diversité ? Pourrait-on comprendre la persistance des conflits par le non respect des diversités biologiques et humaines ?

I. Petite présentation des animaux : biologie, éthologie.

Quelques précisions nécessaires ...

Si l'état des lieux établi ici autour du sujet du loup et du sanglier s'appuie sur la littérature scientifique, la place et le rôle de la science dans les controverses et les conflits seront par la suite interrogés. Le discours scientifique, pouvant lui-même être sujet à controverse, sera ainsi analysé, au même titre que celui des acteurs 'profanes'. Sachant cela, l'état des lieux est établi à partir des connaissances partagées par le plus grand nombre de scientifiques. Mais ces connaissances peuvent être remises en question, notamment par les profanes et faire l'objet de controverses. Ce qui, ici, est volontairement présenté comme figé, pour pouvoir avancer, s'animera dès les premiers chapitres et se modifiera sous l'action des acteurs ...

1.1. Le loup²³

Le loup, *Canis lupus Linnaeus, 1758* (Genre : Canis, Famille : Canidae, Ordre : Carnivora, Classe : Mammifère), est revenu en France après plus de 50 ans d'absence. Depuis que sa présence a été signalée en 1992 dans le Parc National du Mercantour, il colonise le massif alpin vers le nord, et les pré-Alpes ainsi que les Pyrénées Orientales.

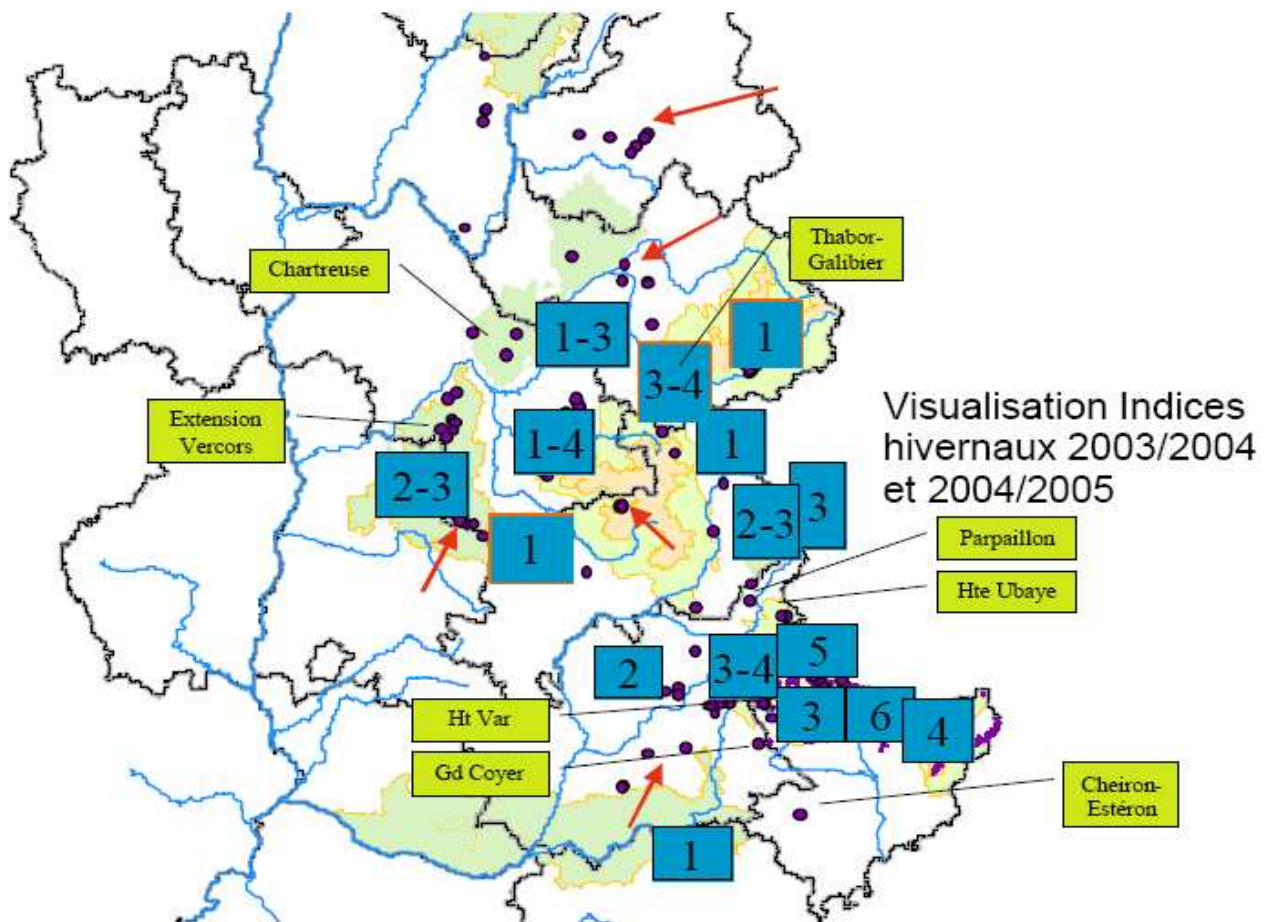
1.1.1. Localisation

Le loup est donc actuellement présent dans le monde :

- en Amérique du Nord (Alaska, Canada, Etats-Unis) ainsi qu'au Mexique,
- en Europe du Sud (ex-Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce et Albanie),
- en Europe centrale (Pologne, ex-Tchécoslovaquie),
- en Russie,
- en Inde,
- dans certaines régions montagneuses d'Europe (Italie, Espagne, Portugal, France, Scandinavie).

²³ Principales références bibliographiques : Okarma (1998), Mech (1996), Orsini (1996)

En France et en 2005, date des investigations sur le terrain, le loup était présent de manière permanente (c'est-à-dire plus de deux hivers consécutifs) sur seize zones, appelées Zones de Présence Permanente (ZPP). Neuf autres secteurs, appelés Zones de Présence Temporaire (ZPT) étaient également identifiés comme recelant des indices de présence de manière non récurrente (Leonard, Duchamp, Marboutin, 2005) : cf. carte 3. D'autre part, la taille de la population probable à la fin de l'année 2004 et estimée en 2005 est de 80 loups (voir 2.3.1.6. Le suivi des populations)



Carte 3 : Localisation des zones de présence permanente connues en 2005 (source : Quoi de Neuf, décembre 2005, n° 14, p. 5,

http://www.oncfs.gouv.fr/events/point_faune/mammifere/2006/LoupQDN14def_tot.pdf)

1.1.2. Morphologie

Les mâles sont en général plus grands que les femelles.

La longueur moyenne du corps est de 90 cm à 150 cm. La longueur de la queue, pendante, varie de 30 à 50 cm. La hauteur au garrot est de 65 à 90 cm. (cf. photographie 1)

Selon les sous-espèces, le poids s'étale de 25 kg à 80 kg dans des cas exceptionnels. En Europe, le poids d'un mâle adulte varie, en moyenne, de 20 à 40 kg ; celui d'une femelle est compris entre 18 et 30 kg.

Le pelage est très variable (gris, noir, blanc, crème, brun, fauve). Dans les zones tempérées, le pelage gris est le plus courant.



Photographie 1 : Le loup européen (source : Montagnes magazine, hors série n°5, p.31)

1.1.3. Reproduction et croissance

La reproduction est assurée uniquement par le couple dominant appelé couple alpha. La plupart du temps, même si la maturité sexuelle peut être atteinte vers 10 mois, les loups ne se

reproduisent pas avant l'âge de 22 mois. En général, la reproduction a lieu vers l'âge de 5 ans seulement et peut durer jusqu'à l'âge de 9-10 ans.

La période de rut s'étale de fin janvier à fin mars selon les régions et dure de 5 à 7 jours.

La durée de gestation est de 62 à 75 jours.

Les mises bas s'étalent d'avril à juin (essentiellement en mai-juin en France ; De Beaufort, 1987). Chaque portée est constituée de 4 à 6 jeunes.

1.1.4. Régime alimentaire et prédation

M.-L. Poulle (1997) a montré que le régime alimentaire du loup est essentiellement composé entre 70 et 80 % dans le Mercantour d'ongulés sauvages (chamois, mouflons, sangliers, daims, chevreuils, bouquetins) et domestiques (moutons). Parmi les ongulés sauvages, le mouflon est l'espèce la plus consommée (50% des ongulés sauvages consommés). Il est en effet mal adapté à la neige et les déplacements dans un tel milieu ne lui sont pas favorables. La deuxième proie la plus consommée est le chamois (entre 25 et 31%).

Son alimentation est complétée (moins de 15%) par des mammifères de taille moyenne (tels que lièvres, marmottes), des micro mammifères (rongeurs et insectivores), des oiseaux (tétralyre, ...), des insectes, des fruits. Le régime alimentaire varie selon les saisons. Selon H. Okarma (1998), en hiver, les loups ont tendance à s'attaquer principalement aux grands ongulés sauvages alors qu'en été, ce sont principalement des petits mammifères, oiseaux, poissons, insectes, amphibiens, reptiles et fruits qui constituent leur nourriture. M.-L. Poulle (1997) montre que, dans le Mercantour, la consommation des ongulés sauvages en été ne représente plus que 56% des aliments des loups.

Le loup peut manger, en moyenne, 1 à 2 kg de viande par jour (selon les études, 0,1 à 0,21 kg de viande par kg de poids du loup) mais peut avaler en une seule fois jusqu'à 9 kg de viande. S'il est en période d'abondance, il peut manger plusieurs fois par jour.

1.1.5. Vie sociale

Les loups vivent en meute. Une meute est généralement constituée de 5 à 8 individus, le plus souvent apparentés (couple alpha et jeunes de la portée des années précédente et actuelle).

Le mâle et la femelle qui constituent le couple alpha exercent une dominance sur les autres loups de la meute du même sexe. Toute reproduction autre que celle de ce couple est inhibée (sauf cas exceptionnels, lors de ressources alimentaires importantes, notamment).

Les jeunes loups quittent la meute vers l'âge de 9 à 28 mois. Ils migrent en moyenne de 50 à 80 km de la meute d'origine (Garde, 1998) et jusqu'à 900 km (Okarma, 1998) pour coloniser des espaces vides. La rencontre d'un loup du sexe opposé leur permet alors de se reproduire et de fonder une nouvelle meute.

1.1.6. Le territoire

A chaque meute est associé un territoire, marqué régulièrement à ses frontières par les fèces et l'urine des loups (surtout par les dominants) ainsi que par leurs hurlements.

La taille du territoire dépend de nombreux facteurs qui sont, entre autres, le milieu, les espèces-proies et leur abondance, la saison et la taille de la meute.

En effet, le territoire est plus réduit en cas d'abondance des espèces-proies. De même, sa superficie est plus restreinte au printemps et en été car il est centré sur la tanière. Enfin, plus la meute est importante et plus son espace vital est grand.

Ainsi, la taille du territoire varie de quelques dizaines (1000 ha) à 13 000 km² (1 300 000 ha). En général, elle est comprise entre 10 et 40 000 ha et, en moyenne, couvre 20 000 ha (Garde, 1998).

1.1.7. Sa disparition et son retour : les causes

Historiquement, le loup est une espèce boréale dont l'aire de répartition occupait pratiquement tout l'hémisphère Nord : Amérique du Nord, Europe, Moyen Orient (y compris la péninsule arabique), Asie du Nord (jusqu'au Japon), Inde et Népal. En France, le loup occupait au XVIII^{ème} siècle 90% du territoire national contre 50% à la fin du XIX^{ème}. C'est entre 1930 et

1939 qu'il a disparu de ce pays « en tant qu'espèce à population reproductrice identifiée » (De Beaufort, 1987).

Cette disparition est actuellement expliquée par de nombreuses circonstances qui ont trouvé leur origine au début du XIX^{ème} siècle. Les plus identifiables sont les suivantes (Orsini, 1996).

- Les conditions environnementales ont évolué de façon défavorable à cette espèce. La déforestation générale liée au plein essor de l'élevage et à l'utilisation excessive du bois a non seulement restreint les milieux d'habitats favorables mais a aussi diminué les ressources alimentaires en entraînant la raréfaction des ongulés sauvages.
- Au niveau socioculturel et religieux, le loup a depuis toujours une image fortement négative, fréquemment assimilé au diable.
- Les évènements historiques tels que la révolution française ont notamment permis un élargissement de l'utilisation des armes à la classe populaire. Les chasseurs sont donc devenus de plus en plus nombreux, les armes et les moyens de destruction de plus en plus efficaces. Cette progression des pratiques de chasse s'est accompagnée d'une forte incitation des citoyens à prendre part à l'éradication du loup. L'Etat a mené une campagne de destruction de cet animal par des primes très élevées.

C'est donc dans ce contexte que le loup a disparu en France. Dans de nombreux pays, une évolution similaire a induit une forte régression des populations lupines et seules quelques zones en ont gardé un noyau viable (Mech, 1996). Lorsque les conditions sont redevenues favorables, le loup s'est étendu et a recolonisé les pays voisins depuis ces noyaux résiduels. Certains changements représentent une évolution favorable au loup. Ils sont notamment d'ordre :

- socioculturels : évolution des mentalités en faveur du loup,
- juridiques : protection du loup par son inscription à la liste des mammifères protégés en 1993 (conformément aux engagements internationaux par la ratification de la Convention de Berne en 1979 (entrée en vigueur en France en 1990) et de la Directive habitat en 1992 (Dobremez, 1996),
- environnementaux : avancée de la forêt, déprise agricole et rurale, augmentation des populations d'ongulés sauvages.

Ce retour est expliqué par les experts officiels (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, experts du programme L'Instrument Financier pour l'Environnement, LIFE) et le

ministère chargé de l'environnement par une expansion des noyaux de populations italiennes vers les Alpes françaises. Plusieurs faisceaux d'indices amènent à cette conclusion²⁴. Les conditions environnementales et juridiques sont de nouveau favorables pour cet animal dans les deux pays et les populations présentes en Italie montrent une augmentation démographique. D'autre part, le loup est une espèce qui a un mode d'expansion en 'tâches de guépard' et une capacité à parcourir d'importantes distances en quête d'un nouveau territoire : cela expliquerait donc l'absence de continuité de présence de l'espèce en terme spatial entre les populations italiennes et les populations françaises. Enfin, toutes les analyses génétiques des crottes, poils et autres indices de présence qui ont été effectuées sur les zones occupées par les loups montrent que ceux-ci sont issus d'une lignée italienne.

1.2. Le sanglier²⁵

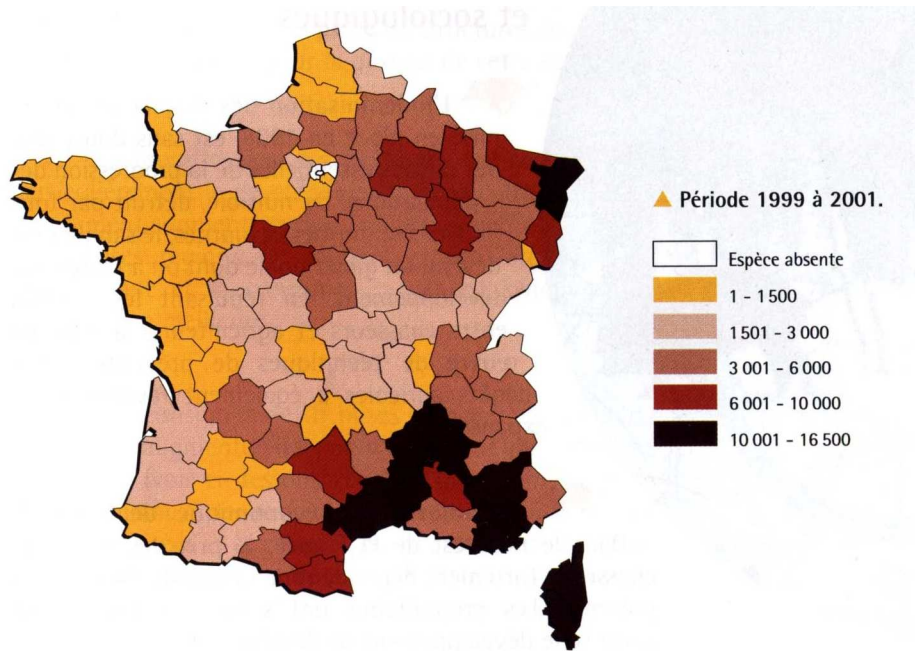
Le sanglier *Sus scrofa scrofa* Linnaeus, 1758 (Genre : Sus, Famille : Suidae, Ordre : Artiodactyla, Classe : Mammifères).

1.2.1. Localisation

L'espèce *Sus scrofa*, représentée par 17 sous-espèces, montre une aire de répartition très large : il est présent sur la presque totalité du continent Eurasiatique, excepté la Grande-Bretagne, la Scandinavie et la Sibérie ainsi qu'en Afrique du Nord. En France, le recensement des tableaux de chasse depuis 1986 montre que, si les sangliers sont initialement plus présents dans le sud est et le nord est de la France, il occupe aujourd'hui l'ensemble du territoire national : cf. carte 4. Contrairement au loup, la population n'est pas estimée en terme de nombre d'individus. Cependant, l'évolution des populations est suivie par deux méthodes principales : l'analyse des tableaux de chasse à la fin de chaque saison de chasse et le recensement des indemnisations de dégâts de sangliers sur des biens agricoles.

²⁴ Notons ici que ces conclusions ne sont pas partagées par toutes les parties prenantes du conflit et font l'objet de controverses que nous aborderons en partie II.

²⁵ Références bibliographiques : 1. Klein et al. (2003) ; 2. Baubet (1998) ; 3. ONC (1994) ; 4. Etienne (2003) ; 5. Magnien (1994)



Carte 4 : La présence du sanglier en France de 1999 à 2001 à travers les tableaux de chasse (source : Klein et al., 2003, p.7)



Photographie 2 : Le sanglier en France (source : Sanglier passion, oct/nov 2006, p.47)

1.2.2. Morphologie

Le sanglier présente un corps trapu et massif dont l'essentiel du poids se porte en avant (cf. photographie 2). Il se distingue du porc domestique par une tête (hure) allongée, munie d'un groin constitué d'un boutoir (partie allongée) et d'un disque (partie terminale) qui comporte un os relié au crâne, lui conférant une grande résistance. Il possède des oreilles courtes et dressées, un garrot haut et une crinière, un arrière train bas et une queue droite. Outre ces caractéristiques phénotypiques, il est possible de distinguer un porc d'un sanglier par leurs génotypes : le patrimoine génétique du sanglier comporte 36 chromosomes contre 38 pour le cochon.

La longueur moyenne des sangliers présents en Europe de l'Ouest est de 1,50 m à 1,60 m pour une hauteur au garrot de 90 à 95 cm. La queue (vrille) est longue de 25 à 35 cm.

Les mâles adultes peuvent atteindre 150 à 180 kg alors que les femelles pèsent en moyenne entre 70 et 90 kg. Toutefois, ces poids sont très variables. Une étude menée en France par F. Magnien (1994) montre que les poids d'un mâle de 18 mois varient de 55 à 130 kg et pour une femelle du même âge, de 50 à 100 kg. Certains animaux dépassent les 100 kg à l'âge d'un an et demi. Ces différences peuvent être notamment mises en relation avec la disponibilité alimentaire (naturelle ou fournie).

La courbe de prise de poids montre un dimorphisme sexuel en faveur du mâle à partir d'environ 12 mois, phénomène expliqué par un investissement dans la reproduction chez les femelles.

Le pelage d'un adulte varie selon les saisons du gris clair au noir. Le marcassin (jeune de moins de 6 mois) possède une livrée rayée où alternent des bandes longitudinales noires avec des bandes jaunes. A partir de 5 à 6 mois, le pelage devient brun roux et l'animal est désigné sous le terme 'bête rousse'. Après la mue du printemps, les jeunes de l'année prennent le pelage foncé des adultes et sont nommés sous le terme de « bête noire » ou de « bête de compagnie ». Mais la manière la plus sûre pour déterminer l'âge des animaux consiste en une analyse de la dentition.

1.2.3. Reproduction et croissance

La maturité sexuelle des femelles, fortement lié au poids corporel, est atteinte entre 8 et 24 mois. Le poids seuil permettant la reproduction est de 35 à 40 kg est atteint plus ou moins rapidement selon les disponibilités alimentaires. La première participation à la reproduction peut se faire entre 12 et 16 mois après la naissance (les mises bas d'adultes et de sub-adultes sont alors décalées), lorsque les ressources alimentaires sont satisfaisantes mais peut également attendre 20 mois, lorsque les conditions trophiques sont mauvaises (on a alors synchronie des naissances avec les adultes).

La période de rut s'étend en France et en conditions normales de mi-décembre à mi-janvier.

La durée de gestation est d'environ 115 jours et les mise bas se font donc en avril-mai. Mais en période d'abondance trophique (forte glandée), l'anoestrus qui s'étend normalement entre juillet et fin novembre peut être réduit : la période de rut est alors plus précoce et des naissances sont observées dès janvier-février.

Le nombre de marcassins par portée dépend du poids de la mère, de son âge et des conditions trophiques. En moyenne, une laie donne 2 à 3 marcassins lorsqu'elle pèse de 30 à 40 kg, 3 à 4 de 40 à 50 kg, 4 à 5 de 50 à 60 kg et 5 à 6 de 60 kg et plus. Il arrive exceptionnellement que des portées atteignent 8 marcassins.

1.2.4. Régime alimentaire

Le sanglier est un omnivore dont le régime alimentaire est composé de 95% de végétaux, dont notamment des racines, bulbes, rhizomes, fruits, graines. Les 5% restants sont constitués d'insectes, de mollusques ou de lombriciens. De manière occasionnelle, d'autres petits animaux entrent dans l'alimentation de cet ongulé : reptiles, batraciens, oiseaux ou petits mammifères. Une forte variation saisonnière existe, en fonction de la disponibilité alimentaire. Baubet (1998), étudiant des populations de sanglier en milieu montagnard, trouve le même type de régime alimentaire. Il montre toutefois que la consommation de lombriciens s'étale sur toute l'année, avec des pics en été et automne et une forte influence des conditions météorologiques.

1.2.5. Vie sociale

La structure sociale est celle de la « compagnie », c'est-à-dire « un groupe de type matrilinéaire associant femelles adultes apparentées et leurs jeunes » (Baubet, 1998, p. 11). La structure de la compagnie est variable mais regroupe généralement 2 à 3 laies et leurs jeunes. L'organisation se modifie au cours de l'année au cours de la période du rut. Les mâles adultes, qui en temps normal vivent en solitaire, se rapprochent des compagnies, provoquant le départ des jeunes mâles sub-adultes qui ne réintègreront celles-ci qu'après les naissances. Les mâles quittent les compagnies vers l'âge de 1 an et deviennent solitaires vers 18 mois.

1.2.6. Le territoire

Le domaine vital est défini comme l'ensemble des lieux fréquentés par un individu durant une période donnée (Burt, 1943, cité par Baubet, 1998). Ce domaine vital peut être appréhendé à travers l'étude sur une longue durée des domaines de bauges. Les domaines de bauges sont définis comme « le regroupement d'un ensemble de localisations effectuées en journée, lorsque l'animal est en phase de repos (dans sa 'bauge') » (Baubet, 1998, p. 121). L'étude de ces domaines montre une forte sédentarité chez le sanglier : plus de 90% des sangliers marqués sont capturés à nouveau à moins de 10 kms du premier lieu de capture. Les mâles présentent une mobilité et un domaine de bauge plus importants que les femelles (ibid., p. 61). De 500 à 1000 ha pour les femelles, ils recouvrent, pour les mâles, de 1000 à 2000 ha. La régulation thermique et la recherche de quiétude caractérisent ces zones de bauge. En période de chasse, le dérangement induit peut provoquer une plus grande mobilité ou au contraire une sédentarité accentuée si les animaux se réfugient dans une zone protégée de la pression cynégétique (réserve de chasse par exemple).

1.2.7. L'augmentation des populations en France

Plusieurs causes sont avancées par les ingénieurs de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage –ONCFS- (Boisauvert et Sand, 1994) pour expliquer l'accroissement important des populations de sanglier, concernant un nombre important de pays européens :

- les changements climatiques avec la présence d'hivers moins rigoureux,

- les modifications des pratiques agricoles et forestières avec l'augmentation de la culture du maïs et la reforestation
- les lâchers de sanglier d'élevage
- les efforts de gestion de la part des chasseurs.

D'autres facteurs sont également indiqués par l'équipe du CNERA (Centre National d'Etudes et Recherches Appliquées) – cervidés – sanglier de l'ONCFS (Klein et al., 2003).

- L'indemnisation des dégâts de gibier depuis 1968 aurait permis une augmentation du seuil de tolérance des agriculteurs face aux dégâts et donc au nombre de sanglier.
- La valorisation économique de l'espèce à travers le lien entre prix des loyers de chasse et densité de sanglier (dans le Nord-Est de la France).
- La raréfaction du petit gibier de plaine, reportant l'intérêt des chasseurs sur la chasse au sanglier.
- Le dynamisme en terme de reproduction de cet ongulé et des facultés d'adaptation importantes.

II. Les dégâts du loup et du sanglier

Le retour du loup et la multiplication du sanglier en France posent problème à certains groupes sociaux, dans la mesure où ces animaux interfèrent avec leurs activités professionnelles : les éleveurs et les bergers subissent les prédateurs de loup sur leurs troupeaux domestiques ; les agriculteurs voient une partie de leurs productions de céréales ou de fourrages prélevée par le sanglier. Indiquons rapidement ici la nature de ces dégâts et leurs conséquences sur ces activités professionnelles.

2.1. Impact du loup

2.1.1. Impact sur les troupeaux domestiques

Le loup attaque les troupeaux domestiques ovins, caprins, proies faciles pour ce carnivore et parfois même équins ou bovins. L'impact de ce prédateur peut être appréhendé à travers les bilans nationaux du nombre d'attaques et de victimes (cf. figure 3).

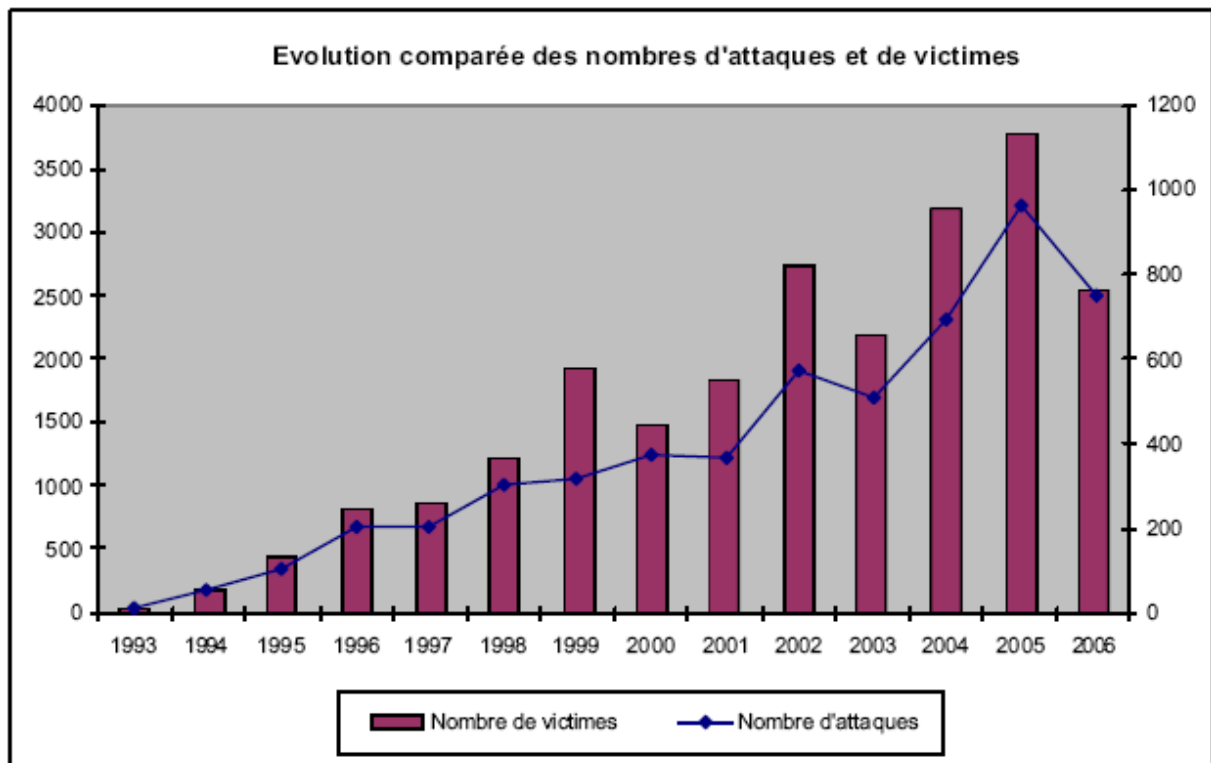


Figure 3 : Bilan des dégâts de loup depuis son retour : nombre d'attaques et de bêtes tuées
 (Source : *Quoi de Neuf ?*, n° 17, 2007, p. 7)

Tout d'abord, le loup a un impact direct, par la prédation des bêtes domestiques : ces pertes recouvrent « les animaux tués, blessés, disparus, victimes de dérochement ou d'étouffement suite à un acte de prédation » (Bacha et al., 2004, p. 1). Mais le loup a également des conséquences indirectes. Les baisses de résultat d'élevage liées au stress provoqué par les attaques constituent ces pertes indirectes : « baisse d'état des brebis, baisse de la prolificité, avortements, perte de croissance des agneaux, perte de production en première année sur les agnelles de renouvellement, atteinte au capital génétique du fait du moindre sélection des agnelles de renouvellement pour remplacer les femelles perdues » (ibid., p. 1- 2).

Mais, outre cet aspect économique, d'autres formes d'impact sur la profession agricole peuvent être qualifiées et quantifiées. Des modifications de pratiques sont imposées par la menace du loup et touchent à la fois le mode de conduite des troupeaux mais également les méthodes d'élevage (les agneaux en bergerie sont préférés aux broutard ou tardons, trop vulnérables à la prédation).

S. Bacha et al. (ibid.) qualifient les impacts nombreux de ces adaptations à la présence lupine :

- « baisse d'état des animaux »,

- « dégradation de la gestion des territoires » (avec abandon de certains secteurs trop vulnérables et surfréquentation d'autres, due notamment à la nécessité de regroupement nocturne),
- « surcoût de production et baisse du revenu »,
- « impact social, familial et psychologique important » (notamment, un état de stress permanent chez les personnes s'occupant des troupeaux dû aux attaques à répétition ou la crainte d'attaque)
- et « accroissement du temps de travail » et de la pénibilité du travail.

Ce dernier point correspond notamment à une nécessité de gardiennage plus serré des troupeaux, à la mise en place des différentes mesures de protection mais également, lors d'attaques, à la recherche des animaux victimes du loup et la constatation des dégâts en compagnie d'un agent de l'Etat. Des travaux ont permis de quantifier cette surcharge de travail (Silhol et al., 2004). La gestion des troupeaux en estive dans des zones de vulnérabilité au risque de prédation engendre, en moyenne, 49 heures supplémentaires par semaine. En ce qui concerne la gestion des troupeaux sur les quartiers d'intersaison et d'hiver et les lots d'animaux conduits individuellement en été, la moyenne du travail supplémentaire monte à 26 heures supplémentaires par semaine, avec des écarts importants selon la stratégie adoptée par l'éleveur (gardiennage par clôture des lots ou gardiennage par présence humaine permanente).

Par les contraintes qu'il impose, le loup ne touche pas de la même façon tous les acteurs du monde agricole et toutes les exploitations exposées à ses attaques potentielles.

Les impacts d'ordre économique ou d'organisation de la production d'agneau, par exemple, concernent l'éleveur et non le berger. Le stress permanent dû à la menace touche les bergers ou les éleveurs pratiquant le gardiennage du troupeau dans les périodes de vulnérabilité mais peu les éleveurs travaillant seulement dans leur exploitation située hors zone de vulnérabilité (notamment, les grands transhumants du Sud).

Les exploitations ne présentent pas toutes la même vulnérabilité aux prédatons. Plusieurs facteurs de vulnérabilité entrent en jeu (Bataille et Garde, 2007) : en particulier, la durée d'exposition à la présence du loup, le nombre de lots simultanément au pâturage, en particulier au printemps et en automne, le mode de conduite des animaux pendant la journée (permanent ou non) et la nuit (avec couchade²⁶ libre ou non). D'autres éléments peuvent être

²⁶ La couchade correspond au lieu où les brebis passent la nuit.

également signalés tels que l'effectif au pâturage, le type d'animaux avec des races plus ou moins grégaires (Garde, 1998 ; Espuno, 1998).

Ces éléments distinguent notamment les troupeaux de taille importante, d'éleveurs du Sud pratiquant une grande transhumance, dont l'exposition à la prédation ne dure que quelques mois dans l'année et les troupeaux de plus petits éleveurs, dont la durée d'exposition à la prédation est plus importante et dont le pâturage, se pratique de manière non gardée, dans des parcours d'intersaison ou dans des estives.

2.1.2. Impact sur la faune sauvage

Le loup prédate également et même essentiellement des ongulés sauvages dont les mouflons, les chamois, les chevreuils (Pouille et Lonchamp, 1997). Ces animaux figurent aux plans de chasse dans nombre de communes de montagne. Le plan de chasse se base chaque année sur les comptages ou les tableaux de chasse de l'année précédente pour fixer un nombre de tirs autorisés sur chaque espèce concernée. Il permet d'orienter quantitativement et parfois qualitativement l'action des chasseurs. Les chasseurs perçoivent donc le loup comme un concurrent entravant leur activité de loisir²⁷. Un programme d'étude de l'impact de la prédation du loup sur les ongulés sauvages, élaboré en partenariat entre l'ONCFS, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) Lyon, le Parc National du Mercantour et la Fédération départementale des Chasseurs des Alpes-maritimes est en cours depuis 2002.

2.2. Impact du sanglier

2.2.1. Impact sur les biens agricoles

Le sanglier, quant à lui, provoque des dégâts dans les cultures, qui sont également une source de nourriture facile d'accès. L'évolution nationale des dégâts de 1970 à 2002 peut être appréhendée à travers le coût des indemnités de dégâts de grands gibiers : la part du

²⁷ Le terme loisir est utilisé ici sans jugement de valeur et dans le seul but de distinguer l'activité professionnelle du monde agricole et l'activité de la chasse.

sanglier est de 80% (cf. figure 4). De même, des données départementales permettent d'observer l'évolution des dégâts en Isère depuis 1994 (cf. figure 5).

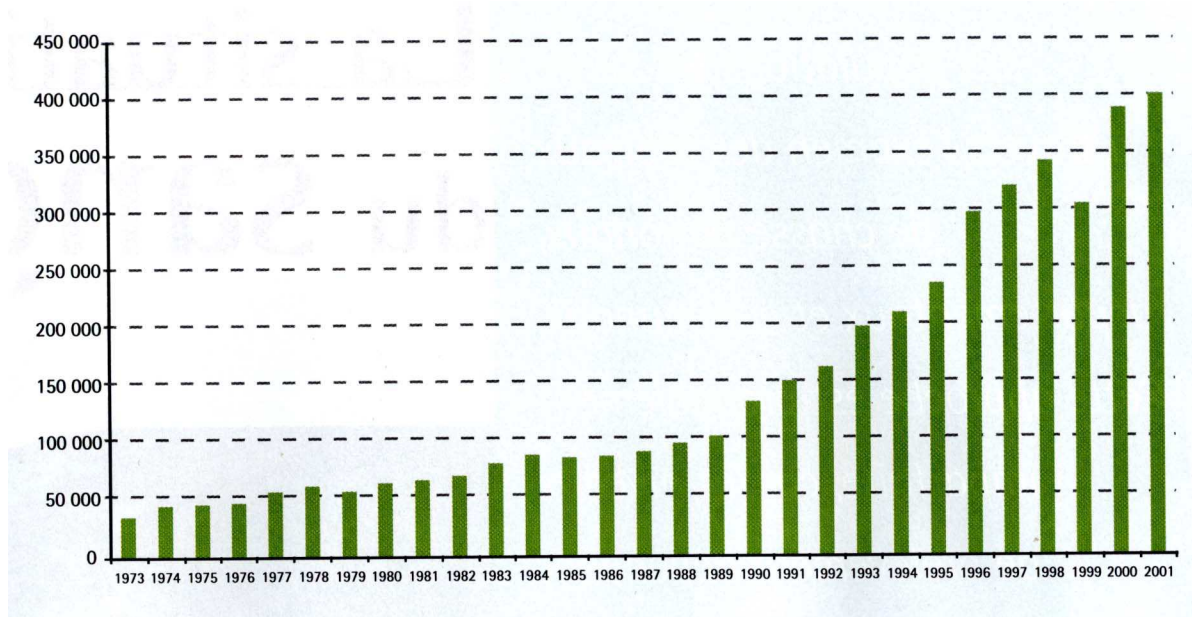


Figure 4 : Evolution en euros des dépenses d'indemnisations des dégâts agricoles dus au grand gibier à l'échelle nationale (source : Klein et al., 2003)

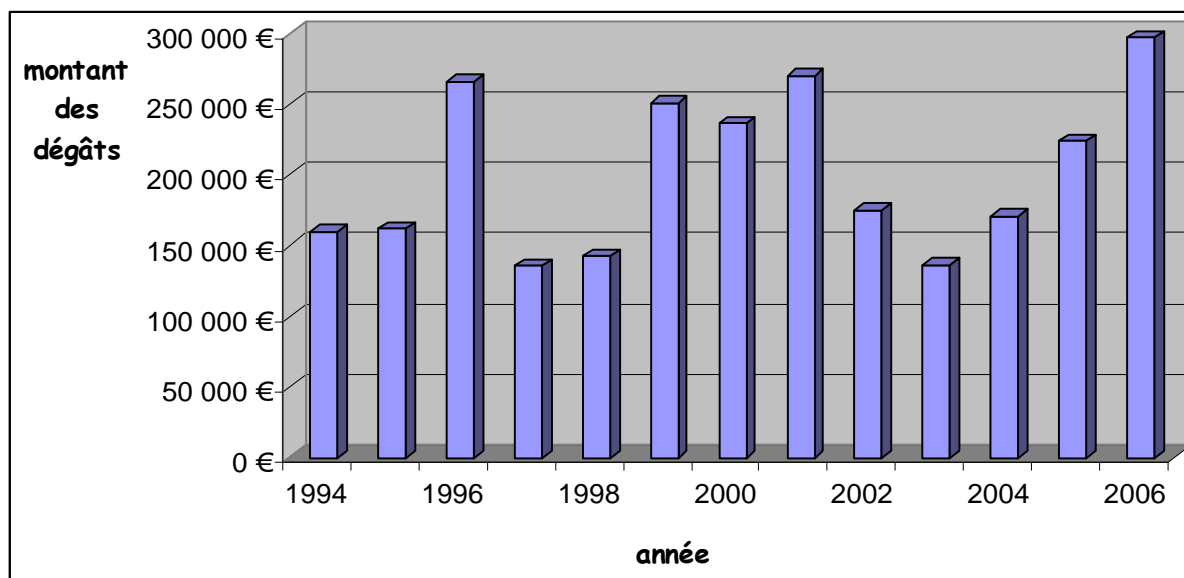


Figure 5 : Evolution en euros des dépenses d'indemnisation des dégâts agricoles dus au sanglier en Isère de 1994 à 2006 (d'après les données fournies par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère)

Les dégâts que peuvent engendrer le sanglier sont divers. Les plus importants en terme d'enveloppe financière à l'échelle nationale sont ceux portés aux cultures de céréales. Le maïs est la culture la plus sensible, représentant 43% des indemnités. Les autres céréales totalisent, comme les prairies, 23% des dégâts pris en charge par les fédérations des chasseurs (cf. figure 6).

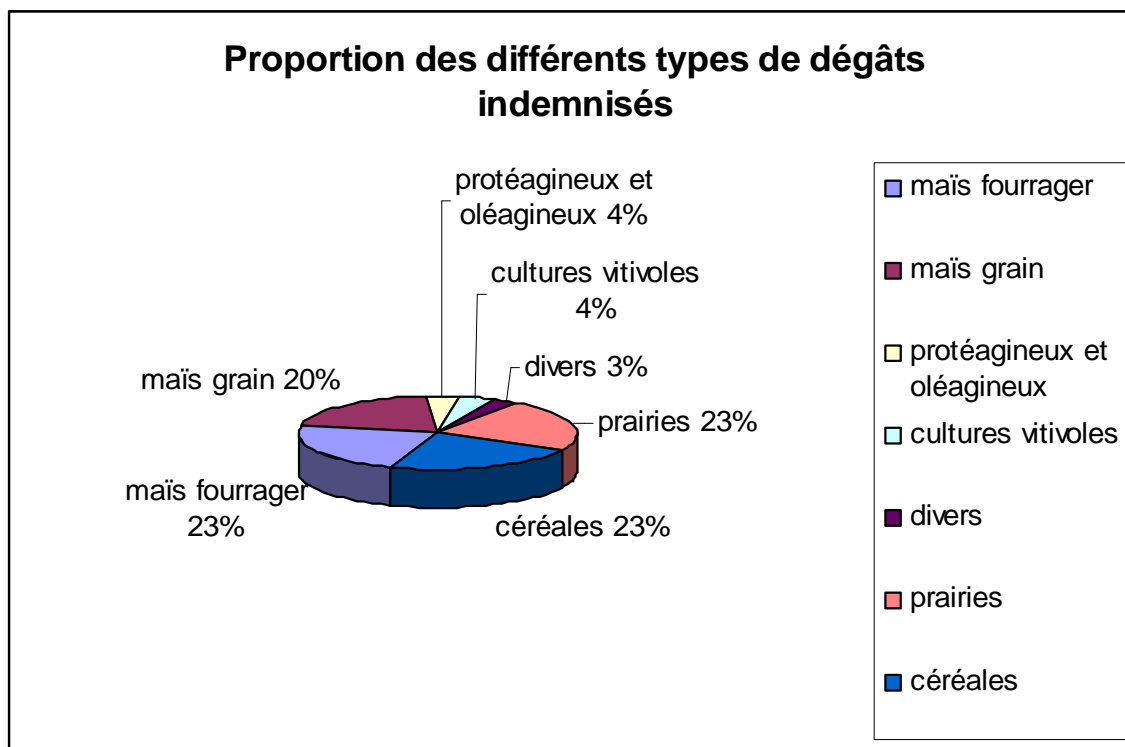


Figure 6 : Proportion des différents dégâts indemnisés (source : Klein et al., 2003)

Ces trois principaux types de dégâts (le maïs, les autres céréales et les prairies) sont ceux évoqués par les acteurs dans les terrains étudiés. Nous nous intéresserons donc uniquement à ceux-là. Deux types de dégâts sont distingués en fonction de la profondeur de retournement des parcelles. Les vermillis restent superficiels alors que les boutis atteignent plusieurs dizaines de centimètres de profondeur, parfois même jusqu'à un mètre.

Les champs de maïs et de céréales sont vulnérables à deux périodes. La première est celle du semis, au printemps mais également à l'automne. Les sangliers retournent la terre pour récupérer les grains enfouis. La seconde au stade d'épiaison - maturation, lorsque les céréales ou les maïs sont "en lait", c'est-à-dire lorsque le grain est encore mou et n'a pas atteint la maturité. Ce stade correspond aux mois de juin – juillet pour les céréales et août pour le maïs. Les sangliers couchent alors les plants pour atteindre les épis et les consommer. Pour le maïs,

ce stade est le plus difficile en terme de protection des dégâts : la préférence alimentaire (l'appétance) est maximale et les méthodes de dissuasion utilisant le maïs en grain ne sont plus compétitives.

Les prairies naturelles ou artificielles, destinées à l'affouragement des bêtes, comme les alpages, sont également l'objet de visites régulières des sangliers et sont retournés. L'explication des causes des dégâts occasionnés aux prairies reste à l'état d'hypothèse : de nombreux indices permettent de supposer que ces retournements sont liés à la recherche de lombrics, de larves ou encore de rhizomes, figurant au régime alimentaire du sanglier mais aucune étude n'a pu démontrer ce lien et amener une preuve scientifique.

Aucun écrit, à notre connaissance, ne décrit les conséquences directes et indirectes de ces dégâts, et notamment en zone de montagne. Cette absence de travaux scientifiques contraste avec le traitement important de la problématique du loup et semble symptomatique.

Des conséquences ont pu être mises en avant dans nos entretiens : s'il s'agit de résultats, nous décidons de les indiquer ici, pour permettre au lecteur de comprendre le contexte général des conflits autour du sanglier. Nous nous appuyerons également sur les résultats d'une enquête de DEA menées auprès d'agriculteurs en montagne et plus précisément dans le Valbonnais (Latil, 2004).

Les conséquences directes sont une perte de récolte (de céréale ou de fourrage). Lorsqu'un nouveau semis est envisageable, il peut arriver que la céréale semée en remplacement n'ait pas le même rendement : une perte en tonnage est alors induite lors de la récolte.

Outre la perte de récolte, J. Latil met en évidence d'autres conséquences directes, lors du retournement des prairies. Les mottes de terre et les pierres soulevées par les sangliers lors du retournement des prairies de fauche mécanisables rendent celles-ci irrégulières. Les tracteurs sont alors endommagés au moment de la fauche : la barre de coupe peut être détruite et les pierres qui volent peuvent abîmer le véhicule. D'autre part, la qualité du foin pâti des « grattis » des sangliers : le foin récolté est mêlé à des mottes de terre et la poussière qui reste lorsque ces mottes se dessèchent pose des problèmes pour la consommation du bétail. La qualité fourragère de l'alpage ou des prairies diminuerait également lors de passages fréquents de sanglier : les « grattis » des sangliers induiraient un changement de la végétation et privilégieraient la repousse de plantes annuelles ou bisannuelles. Enfin, la remise en état des prairies de fauche engendre une perte de temps importante.

Dans nos entretiens, d'autres conséquences apparaissent également, de l'ordre de l'accroissement du temps de travail et de la pénibilité du travail.

Tout d'abord, en sus des dégâts matériels, l'irrégularité du terrain lors du passage du tracteur provoque des secousses rendant le travail des agriculteurs pénible. D'autre part, les procédures à mettre en œuvre pour obtenir une indemnisation et pour se protéger des dégâts éventuels sont preneuses de temps. Enfin, les dommages ont un impact psychologique non négligeable chez les agriculteurs les subissant : à l'instar des dégâts engendrés par le loup, les dégâts du sanglier sont vécus comme un « cambriolage ».

D'autre part, les dégâts agricoles dus au sanglier ne semblent pas avoir les mêmes conséquences, selon le type d'exploitation. Dans notre enquête, il apparaît que :

- les agriculteurs cultivant des céréales dans un objectif d'autoconsommation (pour nourrir leurs bêtes) sont plus vulnérables que ceux qui cultivent pour la vente ;
- les exploitations produisant des céréales « bio », vouées à la transformation en pain, par exemple, sont également plus touchées.

Toutefois, ces résultats, issus d'une enquête cantonnée au département de l'Isère, ne peuvent être généralisés.

2.2.1. Autres impacts

L'augmentation des populations de sangliers pose également des problèmes (Bourcet et al., 2003) :

- en terme sanitaire (transmission de maladies à d'autres animaux et en particulier à des animaux domestiques mais également aux hommes)
- en terme d'accidentologie de la route (collisions possibles avec l'ongulé)

III. La gestion du loup et du sanglier

3.1. Le loup

3.1.1. Cadre juridique

Comme de nombreux superprédateurs (comme les nomment les biologistes) en concurrence avec les sociétés humaines (Lévêque et Mounolou, 2001 ; De Planhol, 2004), le loup a été éradiqué par l'homme car il présentait une gêne trop importante. Autrefois bête fauve à éliminer, il est aujourd'hui une espèce strictement protégée, comme tous les prédateurs présents en France. Plusieurs textes de loi internationaux et nationaux font du loup une espèce strictement protégée.

- La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, (convention de Berne 19 septembre 1979) interdit notamment « toutes formes de capture intentionnelle, de détention et de mise à mort intentionnelle » (art. 6). Une dérogation à de telles obligations est toutefois envisagée par l'article 9, stipulant : « à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée, chaque partie contractante peut déroger aux dispositions » des articles précédents. Une telle dérogation peut être mise en œuvre notamment « pour prévenir des dommages importants aux cultures, au bétail ».
- Dans la directive européenne du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages (directive « Habitats Faune Flore »), le loup figure également comme espèce animale d'intérêt communautaire pour lesquelles un système de protection stricte est nécessaire. Toutefois, les mêmes dérogations prévues par la convention de Berne sont stipulées dans l'article 16 de cette directive.
- En droit interne, le loup est protégé par les articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement ainsi que l'arrêté du ministère chargé de l'environnement (arrêté du 17 avril 1981, modifié par arrêté du 10 octobre 1996, art 3 ter) fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire. Les mêmes dérogations au statut de protection que les textes précédents sont envisagées.

Ce statut lui vaut donc d'être, théoriquement, à l'abri des tirs et la seule gestion possible de cet animal devrait être d'ordre biologique, par son suivi scientifique. Mais, nous le verrons ci-après, les interactions problématiques entre cet animal et les activités d'élevage exigent de prendre en compte dans sa gestion d'autres composantes, sociales et économiques.

3.1.2. Cadre administratif

La Direction de la Nature et des Paysages (DNP) a notamment pour mission « la surveillance et la préservation des populations d'espèces de la faune et de la flore sauvages ». C'est donc de cette direction, appartenant à l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, que dépend la gestion du loup. D'autre part, le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) est placé auprès de la DNP et a un rôle consultatif dans le traitement des dossiers. Ce conseil est notamment composé de représentants de ministères (chargés de l'agriculture, de l'équipement, de l'intérieur, de la culture, de la mer), des établissements publics (ONCFS, Office National des Forêts –ONF-), d'association de protection de la nature, du monde agricole et du monde de la chasse et de la pêche, de scientifiques et chercheurs (R133-4, code de l'environnement).

Un autre comité national constitue également une instance de concertation : depuis 1998, un comité national loup regroupe les différentes parties prenantes du « dossier loup » (notamment, représentants de l'Etat et des établissements publics, représentants du monde agricole, des associations de protection de la nature et du monde de la chasse) et permet une concertation sur les orientations de la gestion du prédateur. Au niveau déconcentré et dans chaque département concerné par la présence du loup, un comité départemental loup est présidé par le Préfet.

3.1.3. Quel document de gestion ?

Depuis 2004, la gestion du loup est planifiée selon les modalités du « plan d'action loup 2004 – 2008 ». Ce plan d'action, entériné conjointement par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (MAAPAR) le 8 novembre 2004, précise les objectifs visés et les moyens adoptés pour « réduire l'impact du loup en accompagnant les éleveurs », « gérer la

population de loups », « poursuivre le suivi biologique et de son impact sur l'élevage », « établir une coopération transfrontalière » et « poursuivre les efforts de communication et de concertation ». Ce dispositif gouvernemental, succédant à deux programmes LIFE, cofinancés par l'Etat (ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement) sur la période 1997 – 2000 et 2000 – 2004, reprend les mesures et les avancées acquises précédemment dans ces cinq aspects du « dossier loup ». Notons qu'au même titre que les autres espèces de la faune sauvage, le loup figure dans les ORGFH et les Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique (SDGC) que nous aborderons à l'occasion de la gestion du sanglier (2.3.2).

Quelles sont donc les dispositions prises par le plan d'action national ? Tout d'abord, des dispositifs ont été mis en place pour tenter de remédier aux problèmes qu'ils représentent pour le monde agricole.

3.1.4. Les mesures d'accompagnement du monde agricole

Des protocoles d'indemnisation et des mesures de protection sont en effet mis en œuvre pour accompagner le monde agricole face à la contrainte que représente le loup.

Les mesures de protection

Les mesures de protection élaborées au cours des deux programmes LIFE sont aujourd'hui proposées aux éleveurs grâce à une contractualisation Etat – éleveur, engageant l'éleveur à respecter un cahier des charges. Une « Opération de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation » (OPEDER grands prédateurs), définie par un arrêté ministériel (28 juillet 2004) met en œuvre la mesure « t » : « prévention de grands prédateurs sur les troupeaux » du Plan de Développement Rural National (PDRN)²⁸, cofinancée par le ministère chargé de l'agriculture et la commission européenne. Cette mesure rémunère 80% des surcoûts financiers engendrés par la protection des troupeaux. En zone Natura 2000, ce financement recouvre 100% des surcoûts. Le Préfet

²⁸ Notons que depuis 2007, cette mesure « t » est remplacée par la mesure 323C du Plan de développement rural hexagonal (PDRH)

départemental établit chaque année la liste des communes où cet OPEDER grands prédateurs s'applique : les communes du cercle 1 correspondent à des zones à forte présence du loup et celles du cercle 2 à des zones d'extension probable à court terme de prédation du loup. L'éleveur peut bénéficier d'une ou plusieurs aides, déclinées en fonction de la taille du troupeau, de la durée de pâturage en zone de prédation et de la présence dans le premier ou second cercle. La combinaison des aides proposées dépend des caractéristiques de l'élevage et des pratiques de l'éleveur. Un réseau de techniciens spécialisés sur les questions de prévention et de protection et rattachés aux DDAF permet d'accompagner les éleveurs dans la mise en œuvre de cette contractualisation. Chaque département confronté au loup possède un technicien constituant un relais local et procédant à un suivi des mesures de protection (et notamment des chiens de protection) auprès des éleveurs.

Quelles sont ces mesures de protection ? Trois mesures de protection sont proposées dans le cadre de cette mesure « t ».

‣ L'aide au gardiennage.

La présence du loup nécessite un gardiennage permanent et « serré ». Pour cela, des aide-bergers peuvent être employés pour relayer les bergers en estive et en particulier la nuit. Si l'embauche de berger n'est pas nécessaire (notamment en intersaison), les éleveurs peuvent bénéficier d'heures supplémentaires.

‣ Les chiens de protection

Des chiens de protection, dits « patous » (cf. photographie 3), sont introduits dans les troupeaux pour en mener la garde. Leur rôle est radicalement différent de celui des chiens de conduite (Mauz, 2002a). Vivant parmi les brebis, ils repoussent tout intrus mettant en danger le troupeau, ou du moins avertissent par des aboiements le berger d'un danger. Si cette aptitude est utilisée pour protéger les brebis des prédateurs, elle peut poser des problèmes vis-à-vis des promeneurs, auxquels le patou interdit de traverser le troupeau. L'achat et l'entretien de ces chiens sont financés par la mesure « t ».



Photographie 3 : Patou (L. Cruau)

› Les parcs de contention

La troisième mesure consiste à regrouper le troupeau lors de la couche quotidienne. Les brebis sont rassemblées dans un parc électrifié, censé dissuader le prédateur d'une attaque. La vulnérabilité des troupeaux est en effet importante lors de la couche, notamment nocturne. Les filets et systèmes d'électrification sont financés.

D'autre part, les améliorations pastorales, contribuant à une meilleure protection des troupeaux, sont financées par ailleurs, par l'Etat ou les collectivités territoriales. La restauration de cabanes, l'amélioration des pistes desservant les estives, l'arrangement des points d'eau permettent de meilleures conditions de travail pour les bergers mais également des moyens de mener une meilleure prévention des dégâts : les cabanes d'altitude offrent un abri nocturne au berger gardant le troupeau, lorsque la couche nocturne ne se situe pas à proximité de la bergerie ; les points d'eau permettent notamment une conduite des troupeaux plus aisée.

L'indemnisation des dégâts

Parallèlement à l'aide apportée aux éleveurs pour protéger leur troupeau, un système d'indemnisation des dégâts a été mis en place dès 1993. Ce dispositif, financé par le ministère chargé de l'environnement, permet d'indemniser l'éleveur lors d'attaques de loups sur son troupeau. D'une part, les animaux tués ou blessés sont indemnisés selon un barème national, établi en concertation dans le comité national loup. D'autre part, les pertes indirectes sont compensées en fonction de la taille du troupeau : elles recouvrent le stress subi par les animaux et les pertes de production ou les avortements consécutifs aux attaques.

Pour bénéficier des indemnités, les éleveurs doivent faire appel à des agents mandatés (agents assermentés de l'ONCFS, de parcs nationaux, gendarmerie, etc.) : ceux-ci se rendent sur les lieux de l'attaque et remplissent un constat d'attaque. Ce constat est ensuite examiné dans une commission départementale pour définir l'origine de la prédation : l'indemnisation est accordée lorsque la responsabilité du loup ne peut être écartée.

3.1.5. La gestion des populations de loup

Si les éleveurs sont accompagnés par l'Etat face à la contrainte du loup, ces dispositions ne suffisent pas à réduire les conflits. Au sein des instances de concertation nationales et départementales, des compromis, repris dans le plan d'action, ont amené à envisager une intervention sur certains loups. Dans le cadre des dérogations possibles à la protection stricte du loup, une intervention directe sur cet animal est en effet prévue de manière ponctuelle et dans le respect de l'état de conservation favorable mentionné dans les textes de loi internationaux et nationaux : des dispositifs d'effarouchement et de prélèvement sont ainsi établis. Chaque année, est fixé un quota d'animaux à prélever, calculé d'après une modélisation de la dynamique de population des loups et le suivi des populations (Chapron et al., 2003 ; Chapron et Legendre, 2004). L'année 2004, quatre loups pouvaient être abattus contre six l'année 2005. Un arrêté du ministère chargé de l'environnement délivre l'autorisation de destruction de spécimens de loups aux préfets départementaux. Ceux-ci doivent définir par arrêté les « Unités d'Action de Référence » (UAR) en fonction des

données biologiques et sur les zones de présence permanente²⁹ du loup. Toutefois, de tels protocoles peuvent également être adoptés dans des zones occupées temporairement par le loup, hors ZPP. Pour la mise en œuvre de ces protocoles de tirs et d'effarouchement du prédateur, plusieurs conditions doivent être remplies. L'intervention doit être pratiquée à proximité de troupeaux subissant des dommages importants (un seuil est défini, selon un nombre d'attaques dans une période donnée) malgré la mise en place de mesures de protection ou lorsque les mesures de protection ne peuvent être mises en œuvre. Ces prélèvements ne peuvent avoir lieu en zone centrale de parcs nationaux et dans des réserves naturelles nationales. De telles destructions sont exécutées par des gardes assermentés de l'ONCFS ou des lieutenants de louveterie³⁰.

En 2005, l'arrêté du MEDD du 17 juin apporte des dispositions supplémentaires à ces possibilités de gestion directe du loup. Il est à noter que nos entretiens s'étalant sur une période allant du printemps à la fin de l'année 2005, ce texte n'était pas encore en application lors de certains entretiens. En sus des tirs de prélèvements, des tirs de défense de la part de l'éleveur ou d'un détenteur d'un permis de chasser peuvent être effectués. Ces tirs de défense sont cadrés par un certain nombre de dispositions (notamment validation par l'ONCFS, recensement de l'identité du tireur) et ne peuvent être effectués qu'avec des fusils de chasse de calibre 12, 16 ou 20, plomb n° 1 ou 0 ou des armes non munies de lunettes, c'est-à-dire, concrètement, dont la portée utile (létale) n'excède pas les 25 à 50 mètres.

Les arrêtés prévoyant la destruction de spécimens de loups pour les périodes suivantes (2006-2007 et 2007-2008) prolongent ces dispositions, en réduisant certaines conditions restrictives nécessaires aux tirs de défense et de prélèvement.

²⁹ Pour rappel, les zones de présence permanente sont définies par des secteurs occupés par des loups de manière permanente, c'est-à-dire plus de deux hivers consécutifs.

³⁰ Les lieutenants de louveterie sont des bénévoles nommés pour une durée de six ans renouvelables par le Préfet, sur proposition du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, après avis du Président de la Fédération des Chasseurs. Assermentés, ils exercent leur mission de service public dans un territoire déterminé. Ce corps a été créé en 813 par Charlemagne pour exécuter la chasse au loup. Aujourd'hui, « les lieutenants de louveterie sont nommés par l'autorité administrative et concourent, sous son contrôle, à la destruction des animaux mentionnés aux articles L. 427-6 et L. 427-8 ou ponctuellement aux opérations de régulation des animaux qu'elle a ordonnées. Ils sont consultés, en tant que de besoin, par l'autorité compétente, sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage » (art. L427-1, code de l'environnement).

3.1.6. Le suivi des populations

Enfin, la population de loups présente sur le territoire français fait l'objet de suivis. Depuis 1994, un réseau de correspondants, aujourd'hui appelé « réseau de correspondants loup lynx » s'est constitué. Ce réseau, coordonné par l'ONCFS, réunit des personnes ayant suivi une formation de l'ONCFS. Principalement composé d'agents de l'Etat des ministères chargés de l'environnement, de l'agriculture et de la défense ainsi que d'agents de parcs naturels régionaux, il comprend également 19% de particuliers de divers horizons (naturalistes, chasseurs, éleveurs, bergers, accompagnateurs en montagne). Ce travail de suivi est également coordonné à l'échelle transalpine, entre la France, la Suisse et l'Italie. Enfin, le réseau est relié à d'autres structures internationales.

Les correspondants recensent et récoltent des indices de présence (urine, crotte, poil ou observation directe de loup). La répartition de ces personnes sur l'arc alpin et leur présence régulière sur le terrain permettent de pratiquer un suivi patrimonial de l'espèce sur une surface de 44000 km², ayant pour objectif la détection de sa présence (ONCFS, 2005). Ces données sont complétées par le recensement des constats d'attaques sur les troupeaux domestiques et sur la faune sauvage. Les excréments et les poils récoltés alimentent ensuite un protocole de dénombrement indirect de la population de loup, basé sur le principe de la méthode de capture-marquage-recapture (Mauz, Granjou, 2005). Cette méthode consiste à capturer des individus et les marquer. Selon le taux de recapture, un modèle mathématique permet d'estimer la taille de la population. L'analyse génétique des excréments et poils permet de capturer indirectement, par leur ADN, des loups. La taille de la population de loups est alors estimée par une moyenne, comprise dans un intervalle de confiance, déterminé selon une probabilité de 0,95 ou de 0,9. Le retard pris dans les analyses génétiques, dû à une interruption momentanée, permettait, en 2005, d'obtenir des estimations pour l'année 2001 seulement : le moyenne de 59 individus est avancées pour cette année, comprise dans un intervalle de confiance à 95% allant de 27 à 102. Ce chiffre, combiné à un taux de croissance de la population lupine, permet d'anticiper la taille de la population en 2004 et aboutit à une valeur d'environ 80 loups.

Deux autres types de suivi sont organisés : des groupes de suivi locaux du réseau procèdent, de manière systématique, à un pistage hivernal et à un recensement des hurlements de loup durant l'été. Des tracés parcourus en hiver et établis sur les zones de présence permanente permettent de recenser les traces et d'établir ainsi un effectif minimum de la meute, appelé

effectif minimum retenu. En été, des protocoles visant à provoquer des hurlements des individus de meutes installées permettent d'identifier la présence de jeunes individus et ainsi de noter l'occurrence ou non de reproduction.

Tous ces éléments alimentent une base de donnée gérée par l'ONCFS et permettant à ses ingénieurs de déterminer les zones de présence permanente et temporaire des loups et d'estimer le nombre d'animaux présents sur le territoire français.

3.2. Le sanglier

3.2.1 Statut du sanglier

« Le Sanglier est un animal sauvage qualifié de *res nullius* (c'est-à-dire n'appartenant à personne) en droit strict. [...] Par ailleurs, le sanglier figure en tant que « gibier sédentaire » dans l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié, fixant la liste des espèces de gibier chassables en France. Il est également inscrit dans la liste des espèces pouvant être classées nuisibles par le préfet, dans son département, en application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 1988 » (Charlez, 2006, pp. 39 - 40)

Pour saisir l'organisation de la gestion du sanglier, il nous faut tout d'abord effectuer un rapide détour sur l'organisation de la chasse en France.

3.2.1. L'organisation de la chasse en France³¹

En France, l'organisation de la chasse est basée sur des structures associatives (aux échelons nationaux à communaux) et administratives (aux niveaux nationaux à départementaux).

³¹ Trois textes de loi de référence : loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse ; Loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003 relative à la chasse ; loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux : dispositions relatives à la chasse.

La structure associative

Au niveau local, la chasse est organisée au sein d'associations de chasse. Certains départements, comme l'Isère, sont soumis à l'obligation d'organisation de la chasse locale en Association Communale de Chasse Agréée. Dans ce cas, l'ensemble du territoire de chasse communal est géré et organisé collectivement. Au titre de l'article L 422-10 du Code de l'environnement, seuls sont exclus du territoire de chasse les terrains :

- situés dans un rayon de 150 mètres autour de toute habitation,
- clôturés,
- faisant partie notamment du domaine public des collectivités territoriales, des forêts domaniales,
- ou ayant fait l'objet d'opposition de la part des propriétaires ou détenteurs de droit de chasse, sur des terrains d'une certaine surface ou d'opposition de la part de propriétaires, qui au nom de convictions personnelles, interdisent à tous l'exercice de la chasse sur leurs biens.

Au sein du territoire de chasse, une réserve de chasse est instaurée, devant recouvrir 10% du territoire.

Ces ACCA ont pour mission de :

- veiller à la bonne organisation de la chasse
- favoriser le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique
- veiller à la régulation des animaux nuisibles et au respect des plans de chasse
- apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Ces associations locales sont regroupées au sein d'une fédération départementale des chasseurs à laquelle elles adhèrent par une cotisation. Ces fédérations assurent plusieurs missions de service public, sous le contrôle du Préfet. Elles peuvent recevoir un agrément, au même titre que les associations de protection de la nature, par l'administration (Article L.141-1 ; loi sur le développement des territoires ruraux : dispositions relatives à la chasse)

Les missions des fédérations sont les suivantes (Loi n° 2000-698 du 26 juillet 2000 relative à la chasse) :

- participation à la mise en valeur du patrimoine et protection de la faune et des habitats

- concours à la prévention du braconnage
- actions d'information, d'éducation,
- organisation de la formation des candidats à l'examen pour la délivrance du permis de chasser,
- coordination des actions des ACCA et AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée)
- prévention et indemnisation des dégâts de gibiers aux biens agricoles
- élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), en association avec les propriétaires, gestionnaires et usagers, approuvé par le Préfet.

Revenons un instant sur deux des prérogatives de la fédération départementale des chasseurs : la prévention et l'indemnisation des dégâts de gibiers et l'élaboration du SDGC.

La loi du 27 décembre 1968, (articles L 226-1 à L 226-8 Code Rural) a abrogé le droit d'affût qui permettait aux agriculteurs, sous certaines conditions, d'éliminer des animaux nuisibles à leurs biens domestiques. C'est en contrepartie de cette suppression de droit que l'indemnisation des dégâts causés aux récoltes par le sanglier notamment a été instaurée.

Le SDGC, établi selon les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats et opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et association de chasse, définit pour une période de 6 ans (L 425-2, code de l'environnement) :

- « les plans de chasse et les plans de gestion,
- les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs,
- les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, [...] les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement [...],
- les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage,
- les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ».

Ce schéma constitue donc un élément essentiel, en particulier dans la gestion du sanglier qui nous intéresse. Son établissement par la fédération départementale de la chasse donne à cette dernière un rôle essentiel dans l'organisation locale de la chasse.

Les fédérations départementales cotisent à une fédération régionale qui assure leur représentation à l'échelon régional. Elles sont consultées par le Préfet de région dans l'élaboration des orientations régionales de la gestion de la faune et de ses habitats.

La fédération nationale regroupe l'ensemble des fédérations départementales des chasseurs qu'elle représente au niveau national. Elle assure la promotion et la défense de la chasse, la représentation des intérêts cynégétiques, la coordination des fédérations départementales. En outre, elle fixe les montants minimum et maximum de la cotisation départementale de tout chasseur, elle assure la gestion d'un fonds pour l'indemnisation des dégâts de grand gibier, pour la péréquation des différentes fédérations départementales.

Les chasseurs doivent pour valider leur permis de chasser, payer un timbre fiscal, englobant les redevances cynégétiques nationales, départementales. Les chasseurs de grand gibier doivent s'acquitter en plus d'un timbre « grand gibier », parfois même d'un « timbre grand gibier départemental » (en vue de l'indemnisation des dégâts agricoles).

La structure administrative

Au niveau national, la DNP constitue l'administration centrale de la chasse (élaboration et mise en application des textes, gestion des contentieux, participation à l'élaboration et mise en l'application des textes européens, mise en oeuvre des liaisons nécessaires avec les services déconcentrés de l'État, les différents partenaires nationaux concernés par la protection de la nature et la chasse). En outre, elle assure le secrétariat du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et la tutelle de l'ONCFS.

Le ministère consulte le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS), qui donne son avis sur les moyens propres à préserver la faune, développer le capital cynégétique dans le respect des équilibres biologiques et améliorer les conditions d'exercice de la chasse (art. R 221-1 Code rural). Le CNCFS est composé de représentants de l'Etat et de ses établissements publics (direction de la nature et des paysages, direction de l'espace rural et de la forêt, ONCFS, ONF) mais également de représentants de chasseurs (fédérations nationale et départementale, association nationale de chasse) de l'association nationale des lieutenants de louveterie, des organisations professionnelles de l'agriculture et de la forêt, des

collectivités territoriales, des organismes scientifiques ou de protection de la nature ainsi que des personnalités qualifiées en raison de leurs compétences cynégétiques (Article R421-2, code de l'environnement).

L'ONCFS, désignée sous le terme de l'ONC (Office National de la Chasse) avant la loi du 26 juillet 2000, est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'environnement et du ministère chargé de l'agriculture. Il accomplit des missions de police de la chasse et de l'environnement, réalise des études et recherches sur la faune sauvage et ses habitats et conduit des actions de développement. Les ressources financières de l'ONCFS reposent sur les redevances cynégétiques prélevées auprès des chasseurs et de financements publics.

Au niveau régional, les Préfets de région élaborent les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité des habitats dans un esprit de concertation (Circulaire DNP/CFF n°02/02 du 5 mai 2002), s'appuyant pour cela sur les services de la DIREN, elle-même assistée par l'ONCFS. La fédération régionale des chasseurs est également consultée pour l'élaboration de ces orientations. Ces orientations ont pour vocation à être le cadre de référence des schémas départementaux de gestion cynégétique.

Enfin, au niveau départemental, la chasse est administrée par le Préfet, s'appuyant sur l'avis du Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) au sujet de la gestion de la faune sauvage. Le CDCFS est composé sur le même schéma que le CNCFS, avec des représentants des mêmes intérêts, au niveau départemental. Le Préfet s'appuie également sur la DDAF, service déconcentré du ministère chargé de l'agriculture et représentant également les intérêts du ministère chargé de l'environnement pour :

- décider de l'ouverture et la fermeture de la chasse,
- arrêter les plans de chasse et instituer les réserves de chasse et de faune sauvage,
- fixer la liste des animaux classés nuisible (à laquelle le sanglier peut figurer),
- agréer les ACCA
- assurer le contrôle des fédérations départementales des chasseurs.

Les services départementaux de l'ONCFS assurent en priorité une mission de police mais également un appui technique et le recueil des données sur l'état de la faune sauvage et de ses habitats.

Il est important ici de revenir un instant sur la liste des animaux classés en nuisible. Le sanglier, espèce gibier, peut être potentiellement classé en nuisible, si le Préfet (sur conseil de la DDAF) le juge nécessaire. Un tel classement n'ouvre pas les mêmes modalités de destruction que les autres animaux nuisibles. Le sanglier ne peut faire l'objet d'une destruction systématique, durant toute l'année. De même, le piégeage du sanglier et le droit d'affût sont interdits. En revanche, des tirs de destruction du sanglier à tir à proximité des cultures peuvent être instaurés et mis en place par des chasseurs après autorisation individuelle du préfet, pendant la période qui va de la clôture de la chasse (fin février) au 31 mars. De plus, dans le cas spécifique de l'Isère, l'agrainage est interdit (selon un document émis par la DDAF de l'Isère en 2001 et d'après L 421-7 du code de l'environnement et arrêté préfectoral du 17/06/97).

Enfin, il est à noter que de nombreuses procédures de concertation sont mises en place dans l'organisation de la chasse : les CNCFS et CDCFS mais également les concertations nécessaires à l'élaboration des ORGFH ainsi que des SDGC.

A travers cette description succincte de la chasse en France, nous avons pu mettre en évidence le contexte dans lequel s'insère la gestion du sanglier. C'est le niveau départemental avec la fédération des chasseurs qui constitue l'échelle décisive dans cette gestion.

Voyons maintenant comment s'organise spécifiquement la gestion de cet ongulé dans l'Isère.

3.2.2. La gestion du sanglier en Isère

La gestion du sanglier est donc régie aujourd'hui par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. En Isère, au moment des entretiens (printemps à fin 2005), ce schéma n'était pas intégralement adopté et la chasse au sanglier dépendait encore des anciennes modalités de gestion. Les ORGFH de la région Rhône-Alpes ont en effet été adoptées en 2004 et en Isère, le volet sanglier du schéma départemental de gestion cynégétique a été approuvé en 2004, peu après l'adoption des ORGFH (arrêté n° 2004 - 14311). Au moment de nos enquêtes de terrain, seul ce volet était donc approuvé, le schéma complet n'étant pas finalisé. Ce n'est qu'en 2006 que la totalité du schéma a été arrêté par le Préfet (arrêté n°2006-02011). Si le volet sanglier était entériné, sa mise en place, lors de nos entretiens, n'était pas totalement aboutie et les instances de concertation prévues à cet effet n'étaient pas encore fonctionnelles.

Comment était géré le sanglier lors de nos enquêtes ?

La fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDCI) a organisé la chasse au sanglier par le découpage du département en unités de gestion (UG). L'adoption de telles unités de gestion est issue de conseils de gestion de l'ONCFS dont de nombreux articles (Lhopitaux, 1994 ; Klein et al., 2003) présentent les intérêts. Ces unités, comprenant plusieurs communes, sont au nombre de 27 dans l'Isère. Leur création, datant des années quatre-vingt dix, a été pensée selon des critères offrant, dans la mesure du possible, une homogénéité biologique, géographique et humaine. A chacune de ces unités de gestion, est rattachée un comité local de gestion, composé de huit membres chasseurs élus par les détenteurs de droit de chasse, de deux membres agriculteurs désignés par la Chambre d'agriculture, du lieutenant de louveterie affecté au secteur ainsi que des représentants de la fédération de chasse, administrateur et technicien.

Notons que dans le schéma départemental, il est prévu que les acteurs présents dans ces comités locaux de gestion s'entendent sur un plan de gestion du sanglier. Ces plans de gestion sont ensuite soumis pour avis à un groupement de pays. Le groupement de pays, composé de trois collèges (chasseurs, détenteurs de droits de chasse et membres associés comme les agriculteurs), est une instance de concertation à une échelle supérieure, celle du pays cynégétique. Les pays cynégétiques, au nombre de 11 en Isère, regroupent plusieurs unités de gestion et sont découpés « selon des obstacles naturels ou artificiels aux déplacements de la faune ». Après avis du groupement de pays, le plan de gestion est ensuite transmis au CDCFS pour avis et enfin au Préfet de l'Isère pour agrément. Le plan de gestion alors adopté est applicable à l'ensemble de l'unité de gestion et opposable au tiers.

En Isère, le sanglier est le seul grand gibier non soumis à des plans de chasse. Les plans de chasse (appliqués aux autres ongulés comme le chevreuil, le chamois ou le cerf) définissent des attributions, c'est-à-dire une autorisation de tirs pour un nombre défini d'individus (plan de chasse quantitatif), ou un nombre défini de mâles, de femelles ou de jeunes (plan de chasse qualitatif) : ces attributions sont symbolisées par des bracelets que l'on doit apposer à la patte de l'animal tiré. A l'inverse, les prélèvements de sanglier sont libres : c'est le cas de nombreux territoires de chasse du Sud de la France. S'il existe des plans de gestion volontaires, aucun quota maximum n'est prévu par la législation.

Lorsque le sanglier a le statut de gibier, il est donc chassé dans les périodes de chasse, c'est-à-dire du deuxième week-end de septembre à fin février. Mais bien souvent, la « chasse à la neige », c'est-à-dire lorsque le sol est recouvert de neige, n'est pas mise en place : la chasse au

sanglier dans les zones de montagne s'arrête donc souvent fin janvier, voire avant. Pour limiter, des mesures en dehors de ces périodes de chasse peuvent être appliquées : nous les aborderons au paragraphe 2.3.2.4. Enfin, l'agrainage est réglementé en Isère, étant interdit à moins de 300 mètres des maisons d'habitation, des routes départementales et nationales, des cultures et des prairies de fauches et pâtures (arrêté n° 97-3745).

Cependant, dans le cas de l'Isère, les conflits entre monde agricole et chasseurs, liés aux dégâts importants ont amené la fédération départementale (incitée par la DDAF et le Préfet³²) à impulser une concertation entre ces acteurs censée déboucher sur un accord commun à propos des modalités de gestion de l'ongulé. Les membres des comités de gestion des UG ont du, dès 2001, s'entendre et signer après concertation une convention agro-cynégétique, fixant les objectifs visés dans la gestion du sanglier. En l'absence d'une telle formalisation d'accord, la DDAF et le Préfet ont classé le sanglier comme espèce nuisible dans certaines UG.

Ces conventions avaient pour objectif de s'entendre sur divers points, demandés par le Préfet et repris par la FDCI dans une convention type proposée aux représentants des unités de gestion. L'objectif de ces conventions était donc de formaliser un accord notamment sur la pression de chasse, la gestion des dégâts avec la mise en place de mesures de protection ou encore les modalités d'agrainage. La gestion des dégâts s'appuie sur des outils de suivi indirect de la population. Deux principaux outils sont utilisés, le suivi des dégâts agricoles et l'étude des tableaux de chasse effectués, bien que d'autres outils existent tels que le comptage sur des points d'agrainage ou le dénombrement des traces lors de chutes de neige (Magnien, 1994). Enfin, il faut préciser que la différence entre ces plans de gestion et ceux adoptés dans le cadre d'un schéma est fondamentale : les acteurs se concertent et s'accordent sur des modalités de gestion mais ce plan ne peut être opposable aux tiers.

Au moment des entretiens, les unités de gestion étudiées ont toutes adopté une convention agro-cynégétique, après, pour certaines, des refus de collaboration, se soldant par le classement du sanglier en espèce nuisible. La gestion globale actuelle, c'est-à-dire départementale, consiste donc en une incitation à adopter et à maintenir un accord entre les différentes parties prenantes au niveau de ces mailles de gestion du sanglier.

Il s'agit à présent de détailler les mesures d'accompagnement du monde agricole face aux dégâts de sanglier.

³² Nous verrons plus en détail dans la partie III les jeux des acteurs à ce propos.

3.2.3. Les mesures de protection et indemnisations

Nous l'avons abordé dans l'organisation de la chasse, les agriculteurs, subissant des dégâts de sanglier sur leurs cultures, bénéficient, comme pour le loup, de mesures d'accompagnement face à cette contrainte animale. Cet accompagnement se décline sous deux aspects : le premier constitue les mesures de protection autour des zones cultivées et le second recouvre les indemnisations des dégâts.

Les mesures de protection

Tout d'abord, de multiples dispositifs d'effarouchement tentent de dissuader les ongulés de pénétrer dans les champs : des dispositifs diffusant de la musique, du bruitage ou de l'éclairage sont placés à proximité des cultures et se déclenchent à l'arrivée des ongulés. Les zones cultivées sont également protégées par des filets de protection : les champs sont entourés de deux ou trois fils protecteurs électrifiés.

L'association de ces clôtures électriques et de la pratique de l'agrainage est considérée à l'heure actuelle comme la combinaison de mesure de protection la plus efficace. Le principe de l'agrainage est de « distribuer temporairement, en quantité suffisante, un aliment de substitution plus appétant que la culture dommageable pour nourrir et cantonner les populations dans le massif forestier » (Klein et al., 2003, p. 16). Des céréales (maïs, pois, etc.) sont donc distribuées dans un endroit éloigné des cultures pour que la compagnie de sangliers trouve une source de nourriture. Le maïs est distribué en traînée sur plusieurs centaines de mètres ou à partir de point fixe (distributeur automatique) : l'efficacité est moindre sur les points fixes, entraînant notamment des compétitions entre compagnies. Les méthodes les plus efficaces selon J. Vassant (1994) seraient donc celles de l'agrainage linéaire : pratiqué sur des chemins forestiers à l'aide d'un distributeur accroché à une voiture, cet étalage de céréales rend plus lente la recherche des grains par le sanglier et permet à plusieurs compagnies de s'en nourrir. L'agrainage repose sur la forte appétance du maïs grain pour les sangliers (cf. figure 7), censé être plus attractif que les céréales cultivées. Les quantités conseillées par les scientifiques en 1994 (ibid.) sont de l'ordre de 1kg de maïs distribué par sanglier et par jour.

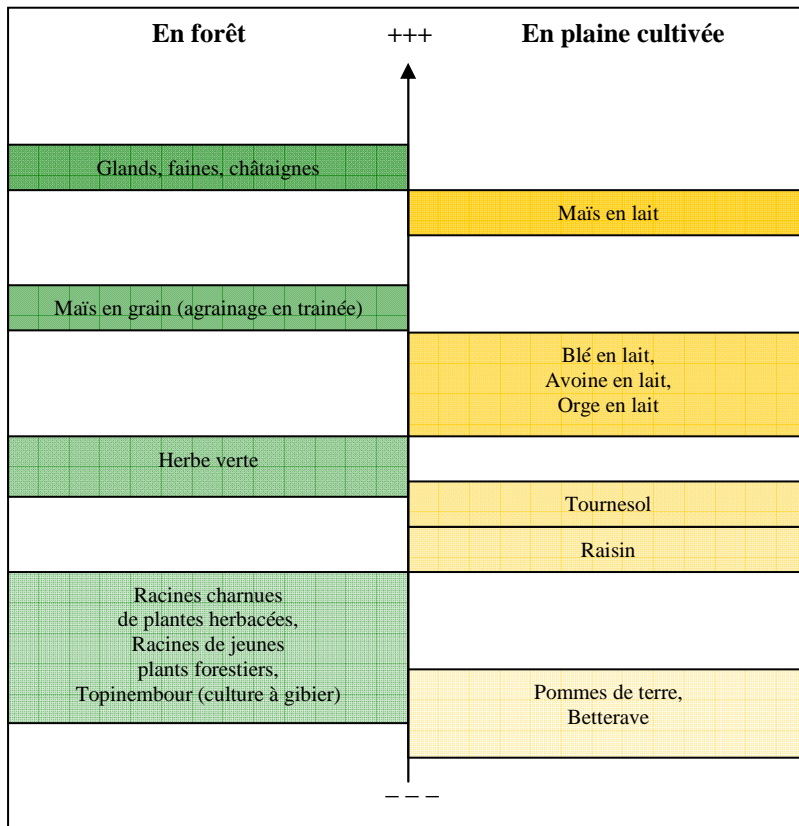


Figure 7 : Représentation de l'échelle des préférences alimentaires du sanglier (d'après Klein et al., 2003)

Une autre méthode consiste à attirer les animaux en dehors des cultures, avec la culture de champs à proximité des forêts ou encore l'agrainage.

Dans les cultures très exposées, par leur proximité avec un massif boisé, par exemple, la nature des céréales peut être modifiée pour privilégier des plants peu consommés par les sangliers comme le blé barbu. Cette technique demande donc à l'agriculteur, avec une aide financière, de modifier ses pratiques.

Ces mesures de protection sont financées par les fédérations de chasse ou les sociétés de chasse locales et le matériel (filets de protection et système d'électrification, dispositif d'effarouchement acoustique) est prêté à l'agriculteur, voire même posé par des chasseurs bénévoles.

En aval des dégâts, l'indemnisation

Lorsque, malgré les mesures de protection mises en place, des dégâts surviennent, les agriculteurs peuvent entamer des procédures d'indemnisation. L'organisation des indemnisations des dégâts de sangliers aux biens agricoles montre une forte similarité avec celui du loup. Une différence significative les distingue pourtant : alors que les « indemnisans » sont dans le cas du loup l'Etat, dans le cas du sanglier, ce sont les fédérations départementales de chasseurs subventionnées en grande partie par les taxes imposées à leurs membres qui indemnisent les agriculteurs.

Les agriculteurs reçoivent une indemnisation des dégâts, calculée selon un barème annuel déterminé par « la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, dans sa formation spécialisée pour l'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles » selon des fourchettes de prix retenues par la Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier et par concertation avec les représentants agricoles. La législation prévoit une majoration des indemnités, lorsque les céréales sont « bio » ou destinées à l'autoconsommation. Nous l'avons vu, ce sont les fédérations départementales des chasseurs qui indemnisent les agriculteurs : elles possèdent pour cela un compte indépendant pour les dégâts de grand gibier. Ce compte a trois sources majeures de financement : le timbre grand gibier départemental, les bracelets et la part que l'ONCFS reverse de la taxe additionnelle grand gibier (timbre national grand gibier).

Pour bénéficier d'une telle compensation financière, l'agriculteur doit prévenir la fédération départementale (un répondeur ou une ligne directe sont voués au traitement de ces demandes en Isère). Un estimateur de la fédération se déplace alors sur les lieux des dégâts pour mesurer l'étendue des dégâts et établir un constat. Lorsque la saison n'est pas trop avancée et que la parcelle peut être à nouveau semée, l'indemnisation couvre le rachat des graines. Lorsqu'une telle solution n'est pas envisageable, l'estimateur doit alors évaluer la perte de production engendrée : pour clore le constat de dégâts, il revient sur les lieux pour chiffrer les pertes de rendement, juste avant la récolte. Lorsque les dégâts portent sur une prairie, l'agriculteur peut également choisir de remettre en état son champ endommagé : pour obtenir la compensation financière de cette remise en état, une seconde visite de l'estimateur est nécessaire.

Enfin, des négociations ont permis d'obtenir également l'indemnisation, en sus des céréales, de la paille.

3.2.4. Les interventions sur la population de sangliers pour limiter les dégâts

Outre leur indemnisation, des mesures en aval peuvent être prises pour limiter les dégâts. En période de chasse, la pression cynégétique sur les populations de sangliers peut être augmentée. Le schéma départemental prévoit notamment que le comité local de gestion ait une réactivité importante face aux dégâts de sanglier, avec des suivis réguliers au cours de la saison de chasse du nombre de dossiers d'indemnisation ouverts et de l'évolution des tableaux de chasse. Enfin, les zones refuges, telles que les réserves de chasse, peuvent faire l'objet de chasse ponctuelle, réglementée par un plan de chasse.

Lorsque les problèmes interviennent durant la période de chasse, il est possible d'adapter la pression de chasse. Mais lorsque les dégâts interviennent hors période de chasse, d'autres solutions existent.

Tout d'abord, la période de chasse peut être anticipée au 15 août, avec la mise en place de battues administratives visant les animaux provoquant des dégâts. A partir du 1^{er} juin, des tirs avec arrêté individuel (l'arrêté concerne normalement le président d'ACCA qui peut déléguer le droit de tir à un autre chasseur), autour des cultures et à l'aube ou au crépuscule. Selon les règlements intérieurs des ACCA, la chasse à la neige peut être également autorisée sous certaines conditions. Enfin, des interventions administratives ordonnées par le Préfet et organisées sous le contrôle d'un lieutenant de louveterie peuvent être mises en œuvre. Des battues administratives peuvent être organisées sous la direction des lieutenants de louveterie avec des chasseurs (de l'ACCA ou d'autres ACCA). Les lieutenants de louveterie peuvent également intervenir de nuit et, repérant les animaux grâce à des phares, ils peuvent les prélever de manière plus sélective qu'une battue administrative. Le recours à ces deux mesures administratives ne se cantonne pas aux périodes hors chasse.

Enfin, le classement du sanglier en animal nuisible permet d'effectuer des tirs de destruction jusqu'au 31 mars, avec autorisation individuelle. Selon un technicien, en Isère, cet outil n'a pas été utilisé.

Conclusion du chapitre II

Le loup et le sanglier sont des espèces, qui, par leur statut respectif d'espèce strictement protégée et d'espèce gibier, sont théoriquement à l'abri de tirs mortels (loup) ou de destruction (sanglier). Mais en réponse aux dégâts dont ils se rendent responsables, s'ajoute à une gestion strictement protectrice ou cynégétique, une gestion d'ordre socio-économique,

- à l'échelle nationale et portée par l'Etat pour le loup
- et à l'échelle départementale et portée par les fédérations des chasseurs (assurant une mission de service public) pour le sanglier.

Malgré la différence de statut juridique, la gestion de ces animaux correspond à l'évolution actuelle de la prise en charge de l'environnement, s'insérant dans le paradigme de la diversité. Elle a pour objectif affiché de maintenir les populations de loups et de sangliers dans un état de conservation favorable. Mais elle prend également en compte la diversité des intérêts des acteurs, en mettant en place des instances de concertation. Outre le statut de gibier ou d'espèce strictement protégée, la gestion de ces deux animaux montre le même schéma. Des mesures de prévention sont mises en place visant à éloigner la faune sauvage des biens domestiques ou à les lui rendre inaccessibles. Des indemnisations des dégâts sont versées au monde agricole, payées par l'Etat ou par les fédérations départementales des chasseurs. Des mesures exceptionnelles sont enfin prévues, prévoyant l'abattage de loups ou de sangliers trop « gênants ». D'une prise en charge technique (cynégétique ou de suivi biologique), la gestion du loup et du sanglier s'est donc politisée pour tendre au maximum vers un compromis, entre les différentes parties prenantes en présence.

Les modalités de prises en charge du loup et du sanglier remettent donc en question le statut d'espèce strictement protégée et d'espèce gibier. Ces catégories qui prévoient l'absence de tirs mortels pour le premier et une gestion cynégétique pour le second paraissent, dès l'analyse de la gestion globale, caduques (cf. figure 8). D'une part, la présence du sanglier dans un espace protégé lui confère la plupart du temps un statut d'espèce protégée : si la chasse est parfois autorisée dans des réserves naturelles, elle est systématiquement interdite dans les parcs nationaux. D'espèce gibier, cet animal prend donc, *de facto*, le statut d'espèce protégée. D'autre part, les prélèvements exceptionnels d'individus gênants placent à un même niveau de statut le loup et le sanglier.

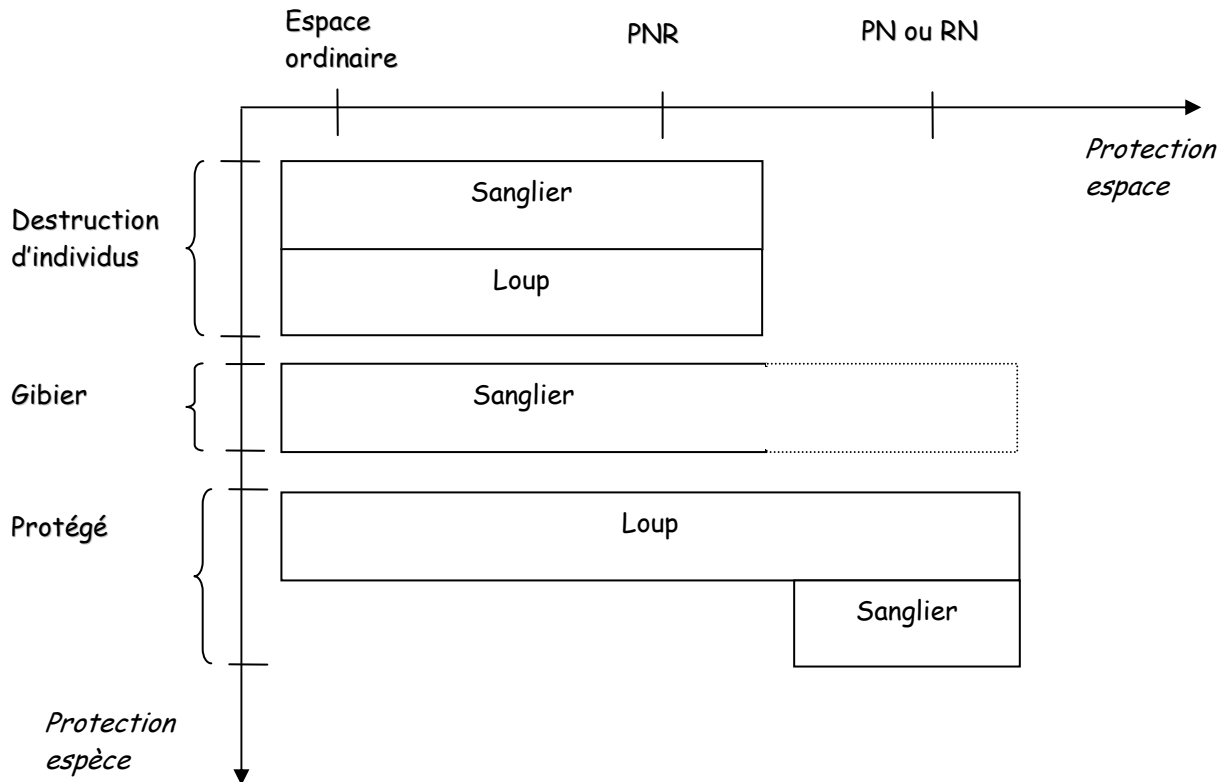


Figure 8 : Des statuts du loup et du sanglier variables

Parallèlement à cette politisation de la gestion du loup et du sanglier, aboutissant à une remise en question des catégories dans lesquelles ils sont pensés, un processus de « technicisation » et de « scientification » a accompagné la complexification de l'appréhension du problème. Des études biologiques et humaines se sont multipliées à ce sujet, amenant des réponses techniques et des connaissances utilisables et utilisées dans les choix de gestion. Mais cet effort de « scientification » n'a pas pour autant clos les controverses sur le comportement des animaux et les modalités de gestion (Mauz, Granjou, 2005).

Malgré leur insertion dans le paradigme actuel de la diversité, ces mesures de gestion ne semblent pas suffisantes pour enrayer les conflits. L'insertion dans cette tendance actuelle n'apparaît pas comme une clef de compréhension des conflictualités observées.

Il nous faudra donc nous pencher, dans la seconde partie, sur les réactions territoriales, sur la réflexivité des acteurs locaux face à ces mesures de gestion pour comprendre les raisons de la conflictualité des dossiers "loup" et "sanglier" : c'est ce qu'entend effectuer la partie II. Mais, au vu de la gestion globale de ces animaux, quelle réflexivité pouvons-nous dès à présent prédire ?

La gestion globale du loup, dictée par son statut d'espèce strictement protégée s'approche de la gestion directe (Mermet, 1992). Les décisions sont du ressort du ministère et laissent peu de marges de manœuvres au niveau local. D'une part, et mis à part les tirs exceptionnels, l'animal n'est pas géré cynégétiquement. D'autre part, et ceci en découle, les rares libertés au niveau départemental sont celles de la DDAF et du Préfet qui décident, en fonction des zones de présence du loup, de l'inscription des communes en cercle 1 et 2 ainsi que de la localisation des secteurs où les prélèvements exceptionnels doivent s'opérer, selon un quota défini nationalement. Les acteurs qui mettent en œuvre la gestion de ces animaux, sont, essentiellement, des agents assermentés (de l'ONCFS, d'espaces protégés ainsi que les lieutenants de louveterie). Si des instances de concertation sont présentes au niveau départemental, les décisions sont donc essentiellement descendantes.

Quant au sanglier, l'échelle macro est celle du département. La gestion globale de l'ongulé s'approche plus de la gestion indirecte (Mermet, 1992). Le statut juridique permet une réelle prise en charge cynégétique de l'animal au niveau local. De plus et bien que le Préfet et la DDAF, relayés par la FDCI, imposent une entente commune entre intérêts agricoles et cynégétiques sur certains points, les modalités de prise en charge de l'ongulé restent libres et dépendent des accords locaux. La gestion laisse donc aux acteurs locaux une liberté et des marges de manœuvres importantes : elle s'approche plus d'une gestion ascendante. L'importance du cadrage permet-elle de comprendre les différences de conflictualité ? Nous supposons que la gestion du sanglier permet une importante réflexivité mais peu conflictuelle alors que celle du loup n'autorisant que peu de réflexivité suscite des conflits plus importants.

Enfin, à partir de la description de ces gestions globales, le rôle d'opérateurs territoriaux du loup et du sanglier peut dès à présent être mis en évidence. Par leur spatialité et les dégâts qu'ils occasionnent aux biens domestiques, ces animaux remettent en question l'organisation socio-spatiale dans ces territoires ruraux. Ils engendrent donc un changement de comportement spatial chez les humains qui tentent alors de renforcer la frontière entre espaces sauvages et domestiques par des mesures de protection et des tirs exceptionnels d'individus problématiques. Les territoires sont donc marqués par des aménagements induits par la gestion de ces animaux : des filets de protection, des patous, des troupeaux au gardiennage serré indiquent la présence du loup ; des filets de protection, des effaroucheurs, des traînées de maïs annoncent la lutte contre les dégâts de sangliers. La gestion de la faune sauvage et l'application des mesures en découlant par les acteurs locaux laissent donc des traces sur l'espace. Mais ce marquage spatial semble commun à tous et ne permet pas de comprendre les

réactions territoriales face à l'injonction publique de gestion des animaux. Il est donc nécessaire d'étudier les discours accompagnant ces changements d'organisation spatiale.

Conclusion de la première partie

Le paradigme de la diversité qui caractérise la bonne gestion actuelle de l'environnement, s'insérant dans un développement durable, ne semble pas efficiente dans la prise en charge des animaux "à problème". Au contraire, elle engendre plus de questions qu'elle n'apporte de réponses à notre problématique. D'une part, la mobilité de ces animaux complexifie les questions actuelles de la prise en charge de l'environnement. D'autre part, alors que les conflits environnementaux qui font l'objet de travaux des SHS portent généralement sur les externalités négatives des activités humaines, le cas du loup et du sanglier renverse la situation : ce sont les impacts négatifs qu'ils ont sur certaines activités humaines qui posent initialement problème.

De plus, le concept de gestion intentionnelle (Mermet, 1992) ne manque pas d'interroger. Si, pour mener à bien une gestion durable, la mobilisation « d'acteurs d'environnement » est nécessaire, comment peut-on mettre en œuvre une « bonne gestion » dans les situations où les « acteurs d'environnement » sont absents ? Autrement dit, que fait-on dans le cas d'espaces ordinaires ou d'espèces ordinaires ?

Ne trouvant pas ou que partiellement des réponses à nos questions dans les résultats des travaux de SHS, il nous faut aller plus en avant dans l'analyse des conflits et des controverses autour du loup et du sanglier. Pour cela, nous nous dotons d'outils particuliers, résultant du croisement d'outils géographiques et sociologiques. En outre, nous adoptons une posture symétrique traitant à la fois des humains et des non-humains pour, notamment, tenter de mieux saisir l'incertitude liée aux comportements des animaux.

Il nous semble que c'est en appréhendant la réflexivité des acteurs locaux, au moyen de cette grille de lecture originale des situations engendrées par les problèmes du loup et du sanglier, que nous pouvons saisir les raisons de la conflictualité. Cette réflexivité, palpable dans les controverses et les stratégies des acteurs et des actants non humains autour de la gestion de ces animaux, est en effet à l'origine des remises en question des catégories socio-spatiales qui guident la prise en charge de ces animaux.

Or, les conditions de cette réflexivité sont en partie définies par le cadre macro que représente la gestion globale de ces animaux. C'est en effet à l'intérieur de ce cadre macro et en réaction à ce même cadre que vont se positionner les acteurs territoriaux. Ce cadrage permet de définir a priori les réflexivités attendues des acteurs locaux. Alors que la gestion du loup représente

un cadre laissant peu de place à la réaction territoriale, celle du sanglier semble permettre une importante réflexivité, peu conflictuelle. L'intuition première est donc que plus les possibilités de réflexivité sont restreintes, plus les situations sont conflictuelles. Selon les résultats, nous nous interrogerons donc sur cette intuition première et sur les bienfaits ou non de l'importance de la réflexivité.

Mais, outre les différences de cadrage, la similarité du schéma de pensée orientant la prise en charge des problèmes suscités par le loup et le sanglier interroge : comment expliquer les différences de visibilité de conflits entre ces deux problèmes si leur gestion relève d'une même vision des animaux ? De plus, comment les acteurs réagissent-ils à la mise en doute par la gestion globale elle-même des statuts juridiques de ces animaux ? Cette remise en question conditionne-t-elle la réflexivité des acteurs ?

Enfin, si ces deux animaux peuvent être considérés comme des opérateurs territoriaux, parce que impulsant une nouvelle organisation spatiale des acteurs locaux qu'ils « enrôlent », qu'en est-il des réactions discursives vis-à-vis de la prise en charge du loup et du sanglier ? En particulier, si les mêmes traces spatiales marquent les territoires concernés par le loup ou le sanglier, trouve-t-on des discours différents à leur propos, selon les acteurs ? Ces traces ne produisent-elles aucun discours particulier, sont-elles interprétées différemment par les deux camps ou font-elles l'objet d'une mobilisation unilatérale, dans le discours d'un seul camp ? En somme, comment peuvent-elles servir les acteurs dans leur discours et dans la justification de leurs comportements ?

Il s'agit donc à présent de s'intéresser aux discours des acteurs, traces des controverses portant sur les traces spatiales découlant de la gestion des animaux ou encore sur les catégories socio-spatiales dans lesquelles la gestion globale mais également les acteurs locaux rangent le loup et le sanglier.

Partie II

Conflits et controverses :

discours génériques des parties prenantes

Introduction de la seconde partie

Un loup s'attaque à un troupeau domestique et tue des brebis ; un sanglier entre dans un champ et laboure la terre ou endommage les céréales. Ces deux animaux arrivent-ils à faire du social et comment ? S'ils font se rencontrer leurs partisans et leurs détracteurs, toute une liste d'acteurs humains ou non-humains est également mobilisée par les controverses qui se développent. De quel ordre relèvent-elles et comment s'organisent-elles ? Nous nous attachons dans cette partie à déployer les controverses qui se sont développées autour du loup, du sanglier et de leur prise en charge. Par les dégâts qu'ils occasionnent aux biens domestiques et les acteurs et actants non humains qu'ils mobilisent, ces deux animaux interrogent en effet sur leur nature, leur comportement mais aussi sur celui des humains.

La mise à plat des propos des acteurs, profanes ou scientifiques, a pour objectif de découvrir, malgré l'hétérogénéité des discours, des arguments communs et récurrents, que nous nommons *génériques*. La démarche s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle il existe des discours génériques, communs aux territoires "loup" ou aux territoires "sanglier" prospectés et transposables sur d'autres. Par leur récurrence et leur mobilisation systématique de la part des partisans et des détracteurs des animaux, ils seraient aisément identifiables, à l'instar des arguments mis en avant par les acteurs se positionnant contre le nucléaire : M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe montrent en effet que les ingénieurs du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), lors de jeu de rôle, prennent facilement le rôle des opposants au nucléaire et en listent les arguments. « Ils connaissent sur le bout des ongles tous les arguments en faveur du nucléaire ou contre lui, en faveur de telle option de gestion des déchets ou contre elle. À preuve, l'étonnant jeu de rôles auquel ils se sont pliés le premier jour: chacun d'entre eux devait défendre une position. [...]. Nous avons été esbroufés : leurs échanges suintaient le réalisme le plus cru, les algarades semblaient encore plus vraies que celles auxquelles nous habituent les médias » (ibid., p.160). De même, une caricature des arguments des éleveurs se positionnant contre l'ours dans les Pyrénées, enregistrée par des partisans de la réintroduction de l'ours montre à quel point ces arguments sont stéréotypés³³. Il y aurait donc des *arguments génériques*, traces de la controverse au sein de la société.

³³ http://www.buvettesalpages.be/2005/10/arige_zebesseto.html (parodie enregistrée en septembre 2005 en Ariège par des « amis de l'ours », anonyme)

C'est à partir de ces traces des controverses que nous tentons d'appréhender les réactions territoriales face à la gestion des dossiers "loup" et "sanglier". Cette partie a donc pour objectif, en dégageant ces stéréotypes, de s'entendre sur un fonds argumentatif commun aux territoires, structuré par les controverses et structurant ces mêmes controverses.

Une fois ces arguments identifiés, il s'agit de s'interroger sur leur capacité à traduire les enjeux des conflits construits autour du loup et du sanglier. Peut-on s'appuyer sur la seule image qu'ils rendent des conflits pour en trouver les clefs de résolution ? En d'autres termes, la maîtrise territoriale peut-elle s'appuyer sur les régularités observées dans chaque territoire confronté au loup ou au sanglier ?

Les deux premiers chapitres (III et IV) de cette partie traitent de manière monographique les conflits du loup et du sanglier et tentent de dégager des arguments génériques, par la comparaison thématique des entretiens effectués sur l'ensemble des terrains et des articles de revues naturalistes ou cynégétiques. Pour pouvoir confirmer leur caractère général, les discours identifiés sont comparés, pour le loup, aux propos types déjà dégagés par les chercheurs en sciences sociales et pour le sanglier aux articles de presse nationaux ou régionaux, supposés contenir les arguments communs aux conflits "sanglier", au-delà du département de l'Isère. La structure des controverses développées autour du loup et caractérisée par I. Mauz (2005) nous sert de guide pour la déconstruction des controverses particulières au sanglier.

D'autre part, la description de ces arguments est ponctuée de textes encadrés dans lesquels le point de vue scientifique est présenté. Les scientifiques participent en effet pleinement aux controverses, à travers les connaissances qu'ils amènent dans le débat ou les positions personnelles qu'ils prennent. Il est donc intéressant de se pencher sur les modalités de diffusion de leur discours : qui, des détracteurs ou des partisans des animaux, mobilisent ces connaissances, à quelle occasion et comment ? Les scientifiques sont donc compris, au même titre que les acteurs du conflit, comme les porteurs de leur vérité et non pas de la vérité. Le choix de présentation de leur discours dans des encadrés n'est donc que purement formel, pour une meilleure lecture et ne doit en aucun cas être compris comme la présentation d'une vérité scientifique.

Dans un premier temps, le troisième chapitre de cette partie (V) met en lumière les différences constatées entre les réactions territoriales à propos de la gestion du loup et du sanglier et

revient également sur les différences entre les gestions globales de ces deux animaux, pour tenter d'expliquer la visibilité inégale de ces conflits. Dans un second temps, il synthétise et compare les propos, au-delà des conflits strictement "loup" ou "sanglier", dans un objectif de montée en généralité. Il tente de répondre aux questions suivantes :

Peut-on identifier des discours génériques aux problèmes "loup" et "sanglier" ?

Existe-t-il un socle commun de type argumentaire, transposable aux problèmes de gestion de la faune sauvage, voire aux problèmes environnementaux de manière générale ?

Chapitre III. Lycophiles contre lycophobes : les controverses à propos du loup

Introduction

Le retour du loup sur le territoire français a confronté éleveurs, bergers, chasseurs, APN, gestionnaires d'espaces protégés, services déconcentrés de l'Etat autour de la question de sa prise en charge. La mobilisation forte des différents acteurs se traduit par une somme considérable d'articles de presse et de reportages audiovisuels. Les questions posées par la polémique autour de la présence de l'animal sont accompagnées de nombreux écrits scientifiques et notamment biologiques, agronomes, géographiques, sociologiques.

Nous nous appuyerons dans un premier temps sur les travaux de I. Mauz qui a décrit l'argumentaire et le comportement de chacun des acteurs à l'arrivée du loup dans la Vanoise.

Face à ses résultats, qu'en est-il de nos terrains ? Trouve-t-on les mêmes argumentations, tenues par les mêmes acteurs ? Ce chapitre a donc pour objectif de confirmer ou d'infirmer les résultats de I. Mauz, dans le cas particulier de nos terrains. Le second objectif du chapitre est d'identifier d'une part, l'évolution de certaines controverses initiales et, d'autre part, l'invention de nouveaux arguments de la part des deux camps.

I. Les principales controverses

I. Mauz a montré que deux camps se sont constitués autour de cet animal : les partisans des loups, appelés aussi les lycophiles ont regroupé le monde de la protection de la nature, des militants aux agents d'espaces protégés de deuxième génération ; les détracteurs du carnivore, ou lycophobes ont rassemblé le monde agricole et celui de la chasse ainsi que les agents d'espaces protégés de première génération. Trois grandes phases dans la crise provoquée par le loup ont été identifiées. La première, celle de l'évitement de la confrontation : les lycophiles passent sous silence les indices de présence du loup et les lycophobes n'accordent pas de crédibilité à ce retour annoncé. La seconde est celle de la polémique, où les camps se confrontent et échangent des arguments polémiques. Ainsi, alors que le camp des lycophobes

fait le procès du loup, celui des lycophiles s'attache à démonter le pastoralisme. Pour les uns, le loup compromettrait fortement le pastoralisme ; pour les autres, ces difficultés seraient inhérentes au fonctionnement même du pastoralisme. La troisième étape est celle de l'avancement vers une cogestion du loup et du mouton où les acteurs tentent de trouver des compromis et des techniques nouvelles susceptibles de résoudre le problème. Bien que le conflit entre ici dans une phase plus constructive, les controverses ouvertes lors de la confrontation restent actives et sont entretenues par les acteurs. Précisons que le panel d'acteurs interrogés dans nos terrains regroupe des personnes dont l'expérience du loup est plus ou moins récente : les positionnements attendus sont donc ceux caractéristiques de la seconde et troisième phase du conflit.

Intéressons-nous aux arguments développés au cours de la confrontation entre lycophiles et lycophobes et identifiés par I. Mauz. Pour les lycophobes, le loup ne serait pas revenu naturellement mais grâce à des réintroductions clandestines. D'autre part, il représenterait un danger important pour l'homme par son anthropophagie supposée. Il ne servirait à rien et mettrait à mal, par sa présence, l'économie de l'élevage ovin, producteur de biodiversité. Le loup serait donc à éliminer, d'autant plus que les arguments en faveur de sa protection ne tiendraient pas : il ne serait pas en voie de disparition, si l'on évalue sa population au niveau européen ; il détruirait des espèces protégées et, invisible, ne pourrait en aucun cas être préservé pour son intérêt touristique. A l'opposé, le camp des lycophiles répond point par point aux accusations faites au loup et charge le pastoralisme de tous les maux. Le loup serait revenu spontanément d'Italie, profitant d'un contexte de protection de l'environnement, d'une fermeture des milieux et de populations d'ongulés importantes. Discret et méfiant, il ne s'attaquerait pas à l'homme. Enfin, outre son importance écologique en tant que superprédateur, il présenterait une ressource économique potentielle, avec notamment l'éco-tourisme. Il faudrait donc le protéger. Mais selon ces mêmes personnes, le problème viendrait plutôt du pastoralisme, dont l'intérêt écologique serait minime : les éleveurs ne garderaient pas leurs moutons et, ce faisant, auraient un impact négatif sur les espaces naturels. Le loup ne servirait donc que de bouc émissaire à une profession en crise et ses dégâts seraient minimales en comparaison de ceux perpétrés par les chiens errants.

Les propos des détracteurs et des partisans du loup peuvent être résumés sous la forme d'un tableau récapitulatif qu'a dressé I. Mauz (cf. tableau 5).

Camp lycophobe	Camp lycophile
<p>Les loups ont été réintroduits clandestinement</p> <p>Les loups sont dangereux pour l'homme</p> <p>Les loups ne présentent aucun intérêt ; ils ne servent à rien</p> <p>Verdict : il faut les éliminer</p> <p>Il y en a ailleurs en Europe (l'espèce n'est pas menacée)</p> <p>De plus, les loups menacent des espèces protégées.</p> <p>Les touristes ne les verront jamais, puisque ce sont des animaux méfiants et discrets</p> <p>En revanche, le pastoralisme présente un grand intérêt écologique</p> <p>Or, il est menacé par les loups</p>	<p>Ils sont revenus spontanément depuis l'Italie voisine</p> <p>Ce sont des animaux méfiants, discrets, qui ne s'attaquent pas à l'homme (version faible : le risque ne peut être totalement écarté mais il doit être accepté)</p> <p>Ils présentent un intérêt écologique majeur. De plus, ils sont susceptibles de présenter un intérêt économique : le loup est une nouvelle ressource touristique.</p> <p>Verdict : il faut les protéger</p> <p>Le pastoralisme présente un intérêt écologique nul, ou mineur. En l'absence de conduite des troupeaux, ses méfaits l'emportent largement sur ses bienfaits</p> <p>Le pastoralisme est en crise. Les dégâts des loups sont tout relatifs, et sans comparaison avec ceux commis par les chiens errants : le loup sert de bouc émissaire</p>

Tableau 5 : Résumé des arguments développés par les lycophiles et les lycophobes (d'après Mauz, 2002b)

Prenons pour axe de lecture ces deux formes de procès et déclinons en les arguments : trouve-t-on les mêmes arguments identifiés par I. Mauz ? Et d'autres arguments émergent-ils ?

II. Le procès du loup

2.1. L'origine du loup : thèse de la réintroduction contre thèse du retour naturel

Depuis le retour du loup, deux thèses principales, relayées par les lycophiles et les lycophobes, sont sujettes à des controverses plus ou moins intenses (Mauz, 2004). La controverse autour de l'origine des loups, initiée par la thèse soutenue par les lycophobes de la réintroduction du prédateur est celle la plus controversée et la plus tenace, au point d'avoir motivé une enquête parlementaire pour départager la vérité de la rumeur³⁴. La seconde controverse, d'ampleur moindre et que l'on évoquera plus loin (Cf. 2.2.1.), porte sur les causes des dégâts et a été initiée par la thèse des lycophiles désignant le pastoralisme comme responsable. Chaque camp, à travers les thèses qu'il développe, tente donc d'imposer sa vision du problème.

L'analyse des entretiens permet de dégager ces mêmes arguments chez les acteurs de nos terrains. Ainsi, le monde agricole mais également les chasseurs évoquent la thèse du retour artificiel du loup. La plupart laisse le terme de réintroduction aux naturalistes ou gestionnaires et préfère parler de loups qui ont été *lâchés* ou *mis*. Plusieurs indices étayent, selon eux, cette thèse.

La correspondance entre les espaces colonisés initialement par cette espèce et des espaces protégés interpelle de nombreux éleveurs et chasseurs. C'est également l'absence du prédateur entre ces espaces protégés pourtant séparés par une distance importante qui leur apparaît suspecte.

Le loup dans la zone centrale [sic] du Parc du Vercors, c'est quand même un peu gros ! (un éleveur)

De même, les lycophobes émettent des doutes quant à la capacité du loup à franchir les nombreuses barrières entre l'Italie et les massifs français colonisés : il leur paraît aberrant qu'un loup puisse, entre autres, traverser des fleuves, des grandes agglomérations, des autoroutes. La plaisanterie habituelle de ces acteurs est d'affirmer que le loup est revenu d'Italie, par l'autoroute, au volant d'une Kangoo.

³⁴ Le rapport parlementaire issu de cette enquête n'a, au final, pu trancher définitivement entre les deux thèses. (Estrosi, Spagnou, 2003)

La présence de loups de souche italienne (identifiés par des analyses ADN) et non de souche espagnole dans les Pyrénées laisse perplexes et suspicieux ces acteurs. Les élevages de loups sont également montrés du doigt : que fait-on des petits issus des nouvelles naissances ? Enfin, l'évocation de nombreux événements alimente la thèse de la réintroduction : des loups s'évaderaient de parcs animaliers ou de zoos ; des personnes transportant des loups dans leur voiture auraient été arrêtées par des gendarmes.

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

V. Champion-Vincent (2002) montre en quoi ces rumeurs s'appuient sur l'existence réelle de lâchers de loups captifs, accidentels la plupart du temps, parfois volontaires. Elle répertorie ainsi, de 1945 à 1989, trente neuf cas d'apparitions de loups en France, d'origine sauvage ou captive.

L'existence de tels lâchers est également évoquée par certains naturalistes au cours des auditions du rapport d'enquête parlementaire (Estrosi, Spagnou, 2003). La réintroduction de tels prédateurs semble avoir depuis longtemps fait l'objet de réflexions de naturalistes (Kempf, 1987). Mais la plupart des chercheurs en sciences biologiques se rallient à la thèse du retour naturel, peut-être aidé ponctuellement par des lâchers clandestins dont on ne peut établir la preuve : « Rien n'interdit que cette venue naturelle se soit accompagnée de lâchers volontaires ou involontaires. Mais nous ne disposons d'aucune preuve » (Dobremez, in Estrosi, Spagnou, 2003, p.255).

Enfin, il nous semble que l'existence de lâchers clandestins de Lynx (Vourc'h et Pelosse, 1992) constitue un antécédent donnant facilement de la crédibilité à la thèse de la réintroduction.

A la thèse agricole de la réintroduction du loup dans les Alpes françaises, les APN opposent celle du retour naturel, soutenue également par le gouvernement. Les explications données sont principalement celles du changement du biotope dans un sens favorable au retour du prédateur, résultat des politiques de l'environnement des dernières décennies, associées à la déprise agricole. L'avancement de la forêt, le développement des ongulés et l'occupation amoindrie des espaces ruraux auraient favorisé le retour du prédateur, lui offrant *le gîte et le couvert*.

C'est évident que le retour d'espèce est lié à un contexte de protection, à la déprise agricole, etc. (un APN)

Ce discours-là est proche de celui des scientifiques qui évoquent le changement de contexte depuis la disparition du loup dans les années 30.

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Depuis une trentaine d'années, le milieu naturel et social évolue en France de manière globalement favorable pour les grands mammifères. Les populations d'ongulés sauvages (cerfs, chevreuils, sangliers, mouflons, chamois, bouquetins) se sont multipliées, favorisant l'installation des grands prédateurs. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation ; les plus importants peuvent être attribués à des changements d'ordre environnemental, juridique et socioculturel (Orsini, 1996). L'avancée du milieu forestier (notamment liée à la déprise agricole) a permis une augmentation des ongulés sauvages, constituant une ressource alimentaire importante pour le loup et favorisant son installation. En terme socioculturel, les mentalités ont évolué en faveur du loup. Enfin, ce prédateur a bénéficié d'un changement de statut juridique favorable à sa conservation : le loup est devenu une espèce strictement protégée, statut le préservant de tir mortel. En parallèle de ce changement de contexte, une dispersion d'individus en quête de nouveaux territoires se serait produite, depuis les populations lupines italiennes en augmentation. Le contexte favorable en France aurait donc permis l'installation de ces loups. Enfin le mode d'expansion en « tache de guépard » (ONCFS, 2005 et Estrosi, Spagnou, 2003) expliquerait la colonisation de nouvelles régions, éloignées les uns des autres.

Outre les explications données à ce retour, la génétique est mobilisée pour amener une preuve de l'origine de ces loups : les analyses d'ADN récoltés dans les poils et les excréments prouvent l'origine italienne de ces animaux. En effet, *la lignée italienne de loups possède une séquence mitochondriale qui est tout à fait unique au niveau mondial* (Taberlet in Estrosi, Spagnou, 2003, p. 142). D'autre part, les loups en captivité en France ne sont pas de souche italienne (Estrosi, Spagnou, 2003) et selon L. Boitani, seuls trois centres où des loups sont élevés en captivité existent en Italie. D'après ces éléments, C. Estrosi et D. Spagnou concluent qu'il reste l'hypothèse à ne pas exclure, malgré la difficulté de la tâche, « d'une capture de plusieurs loups sauvages et de leur transport, puis de leur lâcher en France » (ibid., p. 38).

Les éleveurs et chasseurs convaincus de la réintroduction de cet animal attribuent ce fait à différents acteurs. Certains accusent le ministère chargé de l'environnement d'être à l'origine

d'un programme officieux de réintroduction, financé par des fonds secrets. Un tel complot fomenté par l'Etat scandalise, par son manque de démocratie, les partisans de cette thèse.

- On a la conviction profonde que l'animal a été réintroduit. Donc c'est aussi grave que les paillotes corses, que les gendarmes qui allaient foutre le feu aux paillotes corses parce que c'est pas... que le loup... on peut discuter du projet, ça, je veux dire, pourquoi pas, on est dans une société qui a évolué, on peut discuter du projet mais c'est du terrorisme de payer des gens qui réintroduisent cet animal.

- Et ce serait qui ?

- Ah ben les associations de protection. Les militants les plus dogmatiques des associations de protection parce que les associations de protection, c'est aussi un mélange de gens très différents, hein. [...] donc je suis à peu près persuadé que ça s'est fait avec les fonds secrets du ministère de l'environnement [...] On comprend mieux l'acharnement de l'Etat à défendre ce truc là, après, hein, normal... (un représentant du monde agricole)

La présence du loup sur le territoire français serait le fruit d'un complot étatique contre le monde agricole mais également contre celui de la chasse. La réintroduction d'un grand prédateur tel que le loup aurait pour objectif non avoué de faire disparaître ses concurrents directs, les chasseurs.

Parce que c'est vrai, personne n'est ignorant. Pourquoi le loup, pourquoi le loup ? Parce qu'on veut remplacer le chasseur. Ouhh... Ça va un peu loin quand-même hein... le rapport... on a dû vous le dire ça. (un chasseur)

Le retour et le développement du loup seraient donc prévus de longue date par l'Etat, dans l'objectif d'éliminer éleveurs et chasseurs. Cet argument évoque, dans une moindre mesure, la théorie du complot décrite par P.-A. Taguieff (2005).

Si ces supposés programmes de réintroduction ne sont pas attribués à l'Etat, ce sont les espaces protégés, premiers lieux de colonisation du loup qui sont considérés comme responsables : c'est le cas dans le Parc Naturel Régional du Vercors qui est tenu pour initiateur d'un tel programme par certains éleveurs du massif. Comme le montre I. Mauz, tout propos est détourné pour alimenter la thèse de la réintroduction. Ainsi, un éleveur rapporte l'échange qu'il a eu avec les élus du Parc Naturel Régional du Vercors, lui apportant implicitement une preuve de son implication dans l'arrivée du loup.

Les gens du Parc, après, on vous regarde et on vous dit « on croyait qu'il allait rester sur la Réserve [Naturelle des Hauts Plateaux] ». Ah ! On écoute et on se tait. Ça craint, hein. Ah non mais ça craint. Je crois qu'ils ont fait une très grosse erreur, tous. Donc le loup, il descend maintenant. Parce que le loup, son territoire, il est pas là haut. C'est des espaces comme ici, boisés, plus bas. Pas en montagne. [...] Ils peuvent dépenser des sous, nos sous à tous, pour des conneries. (un éleveur berger)

Cette suspicion permanente induit une frilosité verbale chez les agents de l'Etat et des espaces protégés. Chacun des gestes et chacune des paroles des agents de l'Etat ou d'espaces protégés sont donc réfléchis à outrance, pour éviter toute confusion avec les propos tenus par les militants écologistes et ne pas donner matière à polémique (cf. illustration 1).

Un article co-écrit avec un acteur d'espace protégé a été l'occasion de se rendre compte de ce "traumatisme", de cette peur d'alimenter les rumeurs du monde agricole chez ces acteurs. Ainsi, présenter le programme national LIFE comme un programme « favorisant l'implantation de l'espèce » n'était pas compatible avec la prudence de mon co-auteur : il m'a fallu changer par l'expression « accompagnant l'expansion du loup ».

Illustration 1 : Une anecdote représentative de la peur d'alimenter les rumeurs chez les agents de l'Etat.

D'autres lycophobes attribuent ces actes de lâchers à des individus extrémistes, des *loupistes* qui lâcheraient *tout azimuth*, porteur d'une *nouvelle religion*, celle du loup. Il serait aisé de se procurer des loups pour ensuite les relâcher. Selon un éleveur, des lâchers sauvages seraient possibles parce qu'aisément dissimulables, à partir du moment où des loups sont déjà installés dans un massif. Enfin, preuve ultime de réintroduction, certains loups porteraient des puces électroniques. Des rumeurs similaires existent sur le gibier : les animaux *pucés* seraient aisément retrouvés par les *fédéraux* (agents de l'ONCFS), jusque dans le congélateur des braconniers.

Qu'il s'agisse de lâchers à petite ou à grande échelle, ce sont les « écolos » qui sont accusés par le monde agricole. Ce terme générique désigne les APN mais également les gestionnaires d'espaces ou encore les partis politiques écologistes, les scientifiques en sciences biologiques, le ministère chargé de l'environnement. Les représentants de l'Etat sont donc accusés par nombre d'éleveurs d'agir selon une éthique de conviction et non de responsabilité (Weber, 1971)

Ici, [...] la DDA, à l'époque, a été plus militante que administrative et [...] le Préfet était totalement sous la coupe du ministre de l'environnement. (un représentant du monde agricole)

Cette confusion met dans une situation délicate les gestionnaires d'espaces protégés ou encore les administrations. L'interpénétration des deux mondes, militants et politiques (Lascoumes,

1992), devient gênante dans la polémique autour du loup. Nous le verrons en partie III, l’affichage public d’une collaboration ou d’une amitié entre APN et espaces protégés ou service du ministère de l’environnement pose problème.

- Avec le loup, la relation [avec le monde agricole] n'a pas changé, donc ? Qu'est-ce que ça a changé ?

- Pff... [...] Je pense que ça a accentué notre étiquette d' « écolo »... Je pense, tu vois. Nous, on veut s'afficher comme médiateur mais c'est vrai que la présence du loup, ça a renforcé le fait qu'on soit dans le clan des écologues. On n'a rarement autant entendu dire, « écolo ». Enfin, pour eux, tout ça, c'est nous qui l'avons réintroduit. Si c'est pas nous, c'est nos copains ... De toutes façons, on est dans le camp des pro-loups ... Pour eux, c'est évident. (un acteur d'espace protégé)

Dans ce même esprit, les agents de l’ONCFS se réfugient bien souvent dans le devoir de réserve de l’administration pour cacher leurs positions personnelles.

2.2. Le loup, animal sauvage ? Des critères vernaculaires confrontés aux critères scientifiques

Le loup est jugé par les éleveurs et les chasseurs à travers les critères de référence du « monde sauvage / domestique » (Mauz, 2005). Ce monde, nous l’avons vu, oppose les animaux sauvages aux animaux domestiques selon leur caractère farouche, leur distance, leur rareté, leur maigreur. Il nous semble ici que l’attribution de tels critères vernaculaires au loup peut être considéré comme un indicateur d’une intégration de ce « nouvel » animal dans le bestiaire local. En ce sens, on assiste aujourd'hui à une sorte d’appropriation du prédateur, comme un animal commun, au même titre que le gibier chez les acteurs du « monde sauvage / domestique ».

L’absence de sauvagerie constatée par certains éleveurs et chasseurs serait non seulement un indicateur de l’origine supposée d’élevage de ces animaux mais aussi un facteur de dangerosité pour l’homme. Les critères mobilisés pour décrire le loup, son comportement (distance à l’homme, visibilité) mais aussi sa morphologie sont, nous le verrons plus tard, semblables à ceux mobilisés à propos du sanglier. La proximité des habitations et des hommes que montre le loup fait douter de sa sauvagerie. D’une part, les traces qu’il laisse attestent de ses passages non loin des villages : c’est le cas des dégâts sur des troupeaux domestiques ou sur la faune sauvage. Le chasseur qui a pris la photographie 4 nous a précisé

qu'il avait volontairement fait entrer dans le cadre les habitations, pour que l'on puisse juger de la distance au village de tel carnage.



Photographie 4 : Mouflon tué par un loup, Vassieux-en-Vercors, (J.-P. Fermond, 2005)

C'est le cas d'un autre éleveur qui raconte avoir relevé des traces de loups sur sa terrasse.

Ou encore de cet éleveur :

Les brebis étaient là, la chienne était là et le loup, il était là, en face. [... S'il avait eu un appareil photo], il aurait fait la photo du siècle pour dire que ces loups là, c'est pas du sauvage. (un éleveur berger)

Toutefois, il semble que la question de la distance ne pose pas le même problème lorsque l'acteur, chasseur, éleveur ou berger parle d'un espace habité ou d'un lieu d'estive. Sur le lieu d'estive, la proximité du loup semble explicable par l'attraction qu'opère l'appât des moutons sur ce prédateur. Concevoir le loup et son rapprochement de l'homme en « montagne » ou en vallée n'engendre pas les mêmes attitudes dans le monde agricole.

Mais non content de laisser des traces, le loup se rend également visible. C'est le cas d'un loup qui a été repéré à proximité de St Martin en Vercors (Drôme, Parc Naturel Régional du Vercors) au niveau d'un arrêt du ramassage scolaire et a pu être pris en photographie. Alors qu'il était difficile et rare d'apercevoir un loup dans les premiers temps de son installation, un tel exemple semble aujourd'hui courant sur ce secteur, aux dires des chasseurs et éleveurs : cet animal est fréquemment observé à proximité des villages, au point que ce soit devenu *banal*

pour certains chasseurs ou éleveurs. Or, comme le dit un éleveur, *un animal sauvage, ça se cache*. La visibilité serait donc un critère de non sauvagerie pour le loup, critère qui n'est pas systématiquement pertinent pour la faune sauvage. Apercevoir régulièrement des chevreuils, par exemple, ne semble pas signifier que cet ongulé ait perdu de sa sauvagerie. Au contraire, cela indique la réussite des chasseurs en matière de gestion conservatrice. Notons qu'il y a là une certaine ambiguïté. Pour le sanglier, nous verrons que, pour qu'il soit compris comme un animal sauvage, il doit *se tenir dans les bois*, loin des habitations. Pour autant, lorsque des ongulés, sangliers, chevreuils, cerfs sont évoqués dans des entretiens portant sur le loup, c'est pour dénoncer l'impact du prédateur sur les populations de ses proies. Il aurait réduit de manière excessive ces populations et les ongulés seraient à la fois beaucoup moins visibles qu'autrefois et en même temps, se rapprocheraient des habitations et se mêleraient aux troupeaux domestiques pour se protéger des attaques du loup. La proximité n'est donc pas comprise ici comme un critère de discrimination dans la sauvagerie.

La visibilité d'un animal sauvage tel que le loup est à ce point inconcevable qu'une femme d'éleveur doute des faits rapportés par d'autres éleveurs : un loup ne peut pas attaquer un troupeau en fin d'après-midi, à proximité d'un village ou ne peut être si proche des habitations qu'il se rend visible quotidiennement.

Quand on entend qu'à « commune X », ils en voient tous les jours à leur porte. Je pense que c'est un peu farfelu leur histoire. Je pense que le loup est sauvage. (une femme d'éleveur)

Pour les lycophiles, la proximité avec l'homme n'apparaît pas comme un comportement anormal chez un animal sauvage. Le loup, comme tous les animaux opportunistes, s'approcherait de l'homme dans le but de profiter de ses déchets ou de ses activités.

Mais tout le monde sait qu'au Canada, les ours viennent dans les poubelles. Les renards c'est pareil. C'est pas d'aujourd'hui que les animaux sont opportunistes et viennent utiliser les restes de l'homme. (un APN)

Bien au contraire, un animal peu farouche aurait le comportement originel de tout animal sauvage non confronté à la violence humaine à leur égard et donc vierge de toute peur de l'homme. L'expérience vécue et rapportée par P. Orsini et G. Lupino (2007) illustre bien cette vision de l'animal sauvage. Dans un premier récit, Philippe Orsini raconte leur rencontre en Espagne avec un loup curieux venu les approcher jusqu'au lieu de leur affût. Un tel comportement est interprété par l'auteur du récit comme un comportement originel de l'animal sauvage.

« On s'évertue à dire que, malgré les haines ou les passions qu'il provoque, le loup est un animal comme les autres. Le comportement de ce jeune mâle insouciant semble le

confirmer. C'est peut-être en observant certains animaux rôdant autour des campements que l'homme a pensé à se les approprier et a entrepris la première domestication, il y a plus de 10000 ans : celle du loup » (Orsini, 2007, p. 22)

Lors d'un second séjour, G. Lupino revoit cet animal et pousse l'expérience plus loin : il raconte comment, prenant la posture animale quadrupède, il est entré en contact avec ce loup non agressif. « Côtoyer de près cet animal unique » qu'est le loup ne relève en aucun cas pour ce naturaliste d'un manque de sauvagerie de la part de l'animal et le souvenir de cette expérience est celui d'un « moment magique » (2007, p. 22).

Enfin, outre la proximité de l'homme qui lui est reprochée, le loup présenterait selon certains éleveurs un comportement anormal. Un éleveur s'interroge ainsi sur le caractère sauvage d'un loup que l'on arrive à courser (*on leur court après*) et qui ne s'enfuit pas lorsque il est éclairé avec une lampe. D'autre part, ce même éleveur considère que si le loup vient s'attaquer à des animaux domestiques, c'est parce qu'il a été élevé et nourri avec de la chair ovine ou bovine. Ces animaux, habitués à manger de la viande domestique ne pourraient rien faire d'autre que d'être attirés par cette viande connue. Ingérant de la viande domestique, l'animal sauvage franchit une frontière au-delà de laquelle il ne pourra plus revenir. La réciproque se retrouve notamment chez les chiens errants qui ont pris « le goût du sang » (Bobbé, 1999) et sont définitivement perdus comme animaux domestiques : une fois ce travers pris, ces bêtes reviendront fréquemment croquer des brebis. Il est admis dans le monde paysan que ces chiens contaminés par la sauvagerie doivent être abattus pour éviter d'importants dégâts. L'idée du « goût du sang » montré à propos des chiens errants, ou encore de ce que nous appellerons « le goût du domestique », se retrouve donc à propos du loup : nous verrons qu'elle s'applique également au sanglier.

Une telle hypothèse viendrait soutenir la thèse d'un lâcher d'animaux issus d'élevage.

Enfin, ce même éleveur, rejoint par la plupart de ses confrères et des chasseurs, considère que la trop grande proximité du loup constitue un danger pour l'homme. Il aurait perdu la peur de l'homme. A cela, il évoque un argument supplémentaire, commun au sanglier, celui de l'hybridation. Il rapporte en effet l'excitation de son chien enfermé dans la bergerie qui, d'après lui, sentait une louve en chaleur passant non loin de l'endroit où il se trouvait. Selon lui, les louves en chaleur attireraient fortement les chiens qui les détecteraient de beaucoup plus loin que les chiennes en chaleur. Ce récit fait inévitablement penser à Croc Blanc (J. London). Or, si les loups deviennent de plus en plus familiers avec les endroits habités, des

croisements entre chiens et loups seraient à craindre. C'est, selon cet éleveur, le mélange loup / chien qui serait le plus dangereux pour l'homme. Les hybrides sont encore ici désignés comme dangereux, comme problématique parce qu'à la fois sauvages et domestiques : domestiques, ils perdent la peur instinctive de l'homme mais ils gardent la puissance d'un animal sauvage.

Selon les lycophiles, la conviction du monde agricole de la dangerosité du loup pour l'homme ne serait que l'expression de l'image du « loup dévorateur » (Bobbé, 2002), construite à travers des mythes culturels.

Près des villages, il y a tout le passé des mythes et des légendes où le loup était la menace au bord du village, etc. [...] Mais ici, c'est le loup avec toute la peur qui resurgit. Ça devient irrationnel après. (un APN)

Les lycophiles relèguent ainsi les propos des éleveurs au domaine des croyances et donc de l'irrationnel. Les paysans seraient à ce point influencés par les représentations sociales de ce prédateur qu'ils lui attribueraient des pouvoirs ou des qualités, au-delà du raisonnable.

Mais moi, j'ai rencontré des éleveurs et des bergers qui admirent cette bestiole, pas beaucoup..., qui lui prêtent une intelligence presque humaine qu'il n'a pas. (un APN)

Cet animal est en effet tout à la fois craint pour ses dégâts par le monde agricole mais il n'en reste pas moins pour eux un animal admirable. Malgré la description négative que font les éleveurs et les bergers du loup, ils le considèrent comme un animal exceptionnellement intelligent. Face à ce prédateur, certains se sentent dépassés et se savent observés et épiés par le loup.

De toutes façons, on essaie tout le temps de penser, de comprendre. Mais lui, il nous connaît par cœur. C'est étonnant. Il nous a pris, repris, il nous a suivis. C'est hallucinant. Cette année, on est dépassés, dé-pa-ssés (un éleveur berger)

Le loup serait bien différent du chien. Alors qu'une attaque de chien se réglerait facilement, ce ne serait pas le cas pour ce prédateur. Le chien étant habitué à l'homme, il reste visible et peut ainsi être tué à l'aide d'un fusil. Ce n'est pas le cas du loup qui, non seulement, est invisible mais en plus « calcule » ses attaques pour qu'elles soient efficaces.

Quelle est la différence [entre une attaque de chien et] le loup ? Le loup, malgré le fait que tu sois là, tu ne le vois pas. [...] Il te surveille... Il prend le moins de risques possible. Et il attaque dans les conditions meilleures pour lui et les moins bonnes pour nous, en temps de brouillard ou de pluie. (un éleveur berger)

Enfin, il serait doté d'un sixième sens et percevrait les changements d'attitude de ses « adversaires » au point que lorsque l'éleveur est déterminé à le tuer ou les agents de l'ONCFS ont ordre d'effectuer un tir, il ne se présenterait plus.

On a remarqué, mais c'est bizarre, hein, une fois que le loup sent les fusils, il revient plus. C'est vrai que mon frère au Canada, il le dit tout le temps, il dit 'nous, on peut chasser le loup mais on ne peut pas le tirer'. Quand on a le fusil, on ne voit pas le loup. Donc au Canada, ils le piègent. (un éleveur berger)

Ce mélange d'admiration et de crainte chez les lycophobes envers un animal sauvage serait donc, d'après les lycophiles, le reflet de représentations culturelles fortement ancrées. Au final, les partisans du loup tentent d'en faire un animal somme toute banal. Ce serait un animal comme les autres, au caractère opportuniste mais ni dangereux, ni supérieurement intelligent. Suspectés par les paysans de sacraliser le loup et d'agir sous le coup de la passion, ils renversent ici la situation en donnant ce rôle-là à leurs adversaires, qu'ils montrent comme prisonniers d'une peur ancestrale et irrationnelle. Les faits seraient d'ailleurs là, prouvant l'innocuité du loup : aucune attaque ne se serait produite récemment et chacun se plaît à rappeler qu'une prime canadienne d'un montant de plusieurs milliers de dollars offerte depuis plus de 30 ans, qui récompenserait une personne rapportant des attaques de loup sur un homme, n'a jamais été réclamée. De plus, la véracité des écrits moyenâgeux, rédigés par des religieux, rapportant des attaques de loups sur des bergers ou bergères ne pouvant être vérifiée, ces registres ne seraient pas fiables.

La controverse sur la dangerosité du loup donne une bonne illustration des deux images de l'animal qu'ont construit et que s'opposent les lycophiles et les lycophobes. Les partisans du loup, par leur discours et leurs efforts de communication tentent de réhabiliter le loup en en faisant un animal inoffensif (Campion-Vincent, 2002). Par leurs actions pédagogiques, ils tentent de promouvoir l'image du « loup des villes » (Garde, 2002) auprès du grand public. Ainsi le loup, car naturel et bienfaisant pour la biodiversité de nos espaces naturels, ne pourrait être un danger pour l'homme. Le programme LIFE, dans son volet communication, a également participé à la réhabilitation du prédateur : il s'agissait « d'améliorer le niveau de connaissance générale du grand public sur l'espèce et d'améliorer aussi l'acceptation locale de la présence du prédateur » (Steinfelder, 2004, p. 137). A l'inverse, les lycophobes véhiculent l'image du « loup des champs » (Garde, 2002), celui du danger, des attaques et de la perte de la profession agricole.

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Nier les attaques de loup sur l'homme tout comme considérer l'homme comme une proie naturelle du loup sont deux positions extrêmes non partagées par les scientifiques. Si les travaux scientifiques confirment l'existence d'attaques de loup sur l'homme durant le 18^{ème} ou le 19^{ème} siècle, les chercheurs s'entendent pour constater que les facteurs de prédation n'étant plus réunis aujourd'hui en France, la probabilité d'une attaque de loup sur l'homme est fortement réduite, voire nulle. Le rapport financé par le Ministère de l'environnement norvégien et préparé par le NINA (Norsk Institutt for Naturforskning), (Bevanger et Olden, 2002) recense les attaques de loups sur les hommes. D'une part, les attaques se situent au 18^{ème} et 19^{ème} siècle et deviennent pratiquement inexistantes au 20^{ème} siècle. Seulement cinq attaques mortelles en Europe et quatre en Russie marquent les cinquante dernières années.

Quatre facteurs de prédation ont été identifiés. La rage est le facteur principal. Trois autres facteurs expliquent des attaques de loups non enrégés :

- l'habitude engendrant la perte de la peur de l'homme,
- la provocation par un homme
- et un environnement fortement modifié (peu de faune sauvage, enfants bergers des troupeaux domestiques, etc.).

Le rapport résume son propos ainsi : « dans les cas extrêmement rares où des loups ont tué des gens, la plupart des attaques ont été le fait de loups enrégés, les attaques de prédation visant principalement les enfants. Les attaques en général ne sont pas habituelles mais épisodiques et l'humain ne fait pas partie des proies naturelles du loup ».

L'important travail de J.-M. Moriceau (2007), sur la base de 3000 attaques recensées entre le XV^e et le XX^e siècle permet de distinguer notamment les attaques nombreuses mais très rapprochées dans le temps (des heures ou une journée) de loups enrégés et celles de loups anthropophages. Les loups anthropophages prélèvent leur proie humaine de manière raisonnée, pendant une période donnée et sur un territoire d'environ 300 km².

Outre le comportement et, nous le verrons, à l'instar de la description du sanglier dans les controverses, la morphologie de l'animal est mobilisée par les lycophobes pour décréter de sa sauvagerie ou non. Peu d'éleveurs ou de chasseurs interrogés donnent une description détaillée du loup. Toutefois trois éleveurs évoquent dans leurs propos la morphologie du prédateur. Fréquemment confrontés à l'animal, ils semblent avoir une connaissance plus fine des individus à l'origine des dégâts : ils mentionnent des loups gros et blancs, aspect qui les

fait douter de leur caractère sauvage. *Alors, d'où il sort, celui-là ?* Nous verrons que la similitude avec les controverses autour du sanglier est forte : la robe claire et l'embonpoint de l'animal sont énoncés pour juger de sa non sauvagerie.

Bien qu'une telle description reste isolée dans les entretiens effectués, on peut penser que l'application au loup de ces critères vernaculaires de sauvagerie représente le début de l'intégration du prédateur dans le bestiaire local, de la banalisation de cet animal. Nous supposons que ces discours aujourd'hui portés par quelques acteurs figureront, dans quelques années, dans les arguments génériques appliqués au loup.

Mais aujourd'hui, ces connaissances empiriques, construites par les bergers ou les éleveurs bergers en contact permanent durant l'estive avec le prédateur, ne sont pas reconnues.

Un éleveur connaissant parfaitement les habitudes des loups prédateurs de ses brebis (pour en avoir, selon ses dires, braconné lui-même) raconte ne pas avoir été écouté par les gardes de l'ONCFS lors de la mise en place d'un protocole de tir à proximité de son troupeau. Les gardes et lieutenant de louveterie auraient été inefficaces jusqu'à ce qu'ils adoptent ses conseils. Le loup semble en effet rester le domaine réservé d'une élite et la connaissance empirique n'est pas prise en compte comme les savoirs officiels, dispensés dans les réseaux de correspondants loup – lynx. Pour qu'une observation de loup puisse être jugée et recensée dans les données officielles, l'observateur se doit « de renseigner une batterie d'indicateurs factuels » (Mauz, Granjou, 2005) déterminés par les ingénieurs de l'ONCFS. Or, bien souvent, les nouveaux savoirs du monde agricole sur cette espèce ne répondent pas aux grilles instituées dans les formations de correspondants et ne sont donc pas retenus. Pourtant, aux dires des acteurs profanes disant avoir observé un loup, aucun doute ne peut subsister : la différence avec un chien serait évidente.

Si le statut de protection de l'espèce induit une logique de protection descendante, les connaissances elles-mêmes sont descendantes et imposées aux acteurs. La composition du réseau de correspondants loup – lynx, dont l'objectif est de récolter les indices de présence du carnivore illustre parfaitement cette scission. La répartition est en moyenne de 80% d'agents de l'Etat contre 20% d'autres acteurs de divers horizons. Le tableau 6, représentant la composition d'une session de formation en 2005 montre bien cette répartition asymétrique, entre élites et profanes

Structure	Nombre	Structure	Nombre
ONCFS	40	APN (dont 2 en charge d'une réserve naturelle)	12
Parcs nationaux et parcs naturels régionaux	36	Association de chasseurs	4
DDAF	5	Fédération départementale des Chasseurs	8
Association des lieutenants de louveterie	9	CEFE - CNRS	1
ONF	10	Particulier	5
		Syndicat d'éleveur	1

Tableau 6 : Composition de la session de formation au réseau de correspondants loup - lynx de 2005 (Source : Quoi de Neuf n°13, 2005)

D'après un agent de l'ONCFS, *le recrutement* [au sein du réseau de correspondant] *se fait aussi par bouche à oreilles. On veut être sûr que l'individu est fiable.* Les parties prenantes du conflit doivent ainsi faire la preuve de leur impartialité pour entrer dans ce réseau. Leur accès aux informations peut en effet poser problème : si l'intégration des APN ne met *a priori* pas en péril les populations de loup, permettre aux lycophobes d'accéder à de telles données pourrait avoir des conséquences néfastes pour le prédateur, telles que le braconnage.

Ce qu'en disent les sciences biologiques

La description morphologique donnée par l'ONCFS au cours des formations de correspondants loup lynx comporte plusieurs indicateurs (ONCFS, 2005) :

- l'animal est haut sur patte ;
- la queue est pendante, longue à bout noir ;
- le pelage, gris à roux, présente des zones sombres sur la ligne du dos et claires sur la partie inférieure ;
- la tête présente un masque facial clair ;
- les oreilles sont courtes et arrondies ;
- les membres antérieurs montrent un filet noir.

Les revues naturalistes, quant à elles, reprennent les critères scientifiques et donnent la parole aux scientifiques, spécialistes du loup.

Outre la physionomie et le comportement du loup, les lycophobes pointent, à leurs yeux, un autre comportement : sa prédation même leur semble suspecte. Dès le retour du loup, les lycophiles, militants et scientifiques ont affirmé que le loup tuait ses proies pour les consommer et régulait les populations de ses proies, en sélectionnant les individus les plus faibles. Ces premiers propos sont visibles dans cet extrait de « La voie du loup », datant de 1999.

« Le loup n'est pas un concurrent pour les chasseurs. Il ne court pas après le beau trophée. Il exerce, au contraire, une sélection naturelle et qualitative sur ses proies, préférant toujours les bêtes blessées ou affaiblies qui sont des proies plus faciles » (Anonyme, 1999, p. 5).

Or, les éleveurs ont constaté l'inverse : le loup tuerait des brebis sans les consommer et ne s'attaquerait jamais aux plus vilaines. Un éleveur rapporte même son expérience où il avait sciemment exposé au loup des vieilles brebis : le loup ne se serait jamais attaqué à celles-ci mais aux plus jolies du troupeau. Le loup ne correspondrait donc absolument pas au loup décrit par les scientifiques et repris par les lycophiles. De même, les chasseurs s'insurgent contre le discours donnant au loup le rôle *d'éboueur de la nature*. Le constat des prédatons sur la faune sauvage leur fait dire que le loup ne s'attaque pas aux animaux malades : ce serait des bêtes en pleine santé que les chasseurs retrouvent égorgées et dévorées sur leur territoire de chasse.

Et puis d'un côté, on sentait la pression de certains autres groupes qui... qui disait mais le loup, euh... Le loup, ça ne mange que des jeunes, bon... Et puis, nous, on s'apercevait que ... [coupure] Parce que bon, on racontait des sottises, à notre avis, nous qui étions sur le terrain, bon, c'est pas vrai, des animaux, c'est pas des malades ni des jeunes, c'est des animaux en pleine santé. (un chasseur)

D'autre part, les chasseurs doutent du rôle régulateur du loup sur les populations d'ongulés sauvages. La difficulté qu'ils ont à exécuter les plans de chasse et la diminution de la fréquence d'observation des ongulés sauvages leur fait conclure au déclin des populations d'ongulés, et plus particulièrement de mouflons et de chevreuils. Ce déclin les amène à penser que le loup exterminerait ses proies. La création à l'initiative de chasseurs de l'association « Grand Charnier », du nom d'un sommet du massif de Belledonne et dont le siège social se situe à Arvillard (Savoie), avait pour objectif initial de témoigner des dégâts du loup sur la faune sauvage et d'en alerter les pouvoirs publics ainsi que le grand public. Les chasseurs se sentent là réellement investis d'un pouvoir de lanceur d'alerte au sens de F. Chateauraynaud et D. Tornay (1999) à ce sujet, face à une désinformation de la part des groupes de pression opposés.

Comment on peut faire pour témoigner de ce qu'on voit et pour alerter et dire 'attendez, il se passe des choses, faites attention'. Ça, pour les autres chasseurs et puis les autres utilisateurs de la nature qui sont pas forcément, comment dire, des observateurs comme peuvent être les chasseurs. [...] Donc est venue l'idée de témoigner, seulement de témoigner, de ne pas s'engager pour ou contre mais de dire la vérité. (un chasseur)

Les lycophiles appuient, quant à eux, leurs visions de l'animal par des références scientifiques.

Souvent, on entend dire qu'il va exterminer toutes les populations de chamois, etc. Alors qu'en biologie et puis le bon sens veut qu'un prédateur ne peut pas exterminer ses proies. Sinon, ça ferait longtemps qu'il n'y aurait plus de requins, d'aigles, ... (un APN)

Ce que disent les scientifiques à propos de la relation prédateur – proie

Le modèle mathématique de A. J. Lotka (1925) et V. Volterra (1926), le plus connu, décrit l'évolution dans le temps de la densité de proies et de la densité de prédateur. Ce modèle simple, dont les limites ont été mises en évidence, trouve une parfaite illustration dans les fluctuations comparées des populations de lynx et de lièvre alpin (cf. figure 9). Les variations d'abondance de lynx et de lièvre ont été établies au Canada de 1845 à 1955, d'après le nombre de peaux reçues par la compagnie de la baie d'Hudson. La superposition des deux courbes met en évidence le lien étroit entre les densités de population du prédateur et de la proie, qui montre une forte fluctuation mais sans extinction de l'espèce proie.

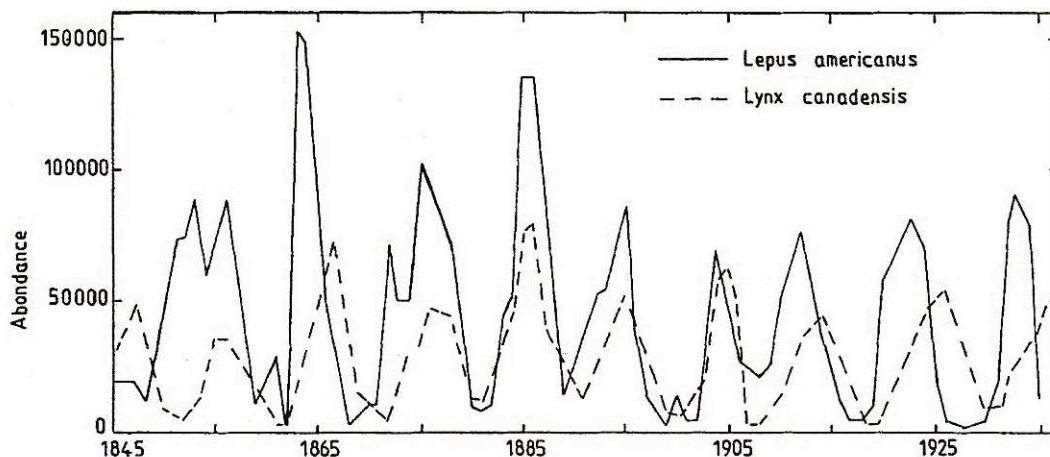


Figure 9 : Variations d'abondance cycliques du lynx et du lièvre variable (Source : Dajoz, 1996, p.163)

D'autre part, l'excès d'attaques de loup sur les troupeaux domestiques est expliqué par les scientifiques et repris par les lycophiles comme les conséquences d'un comportement non sauvage des moutons, entraînant un « surplus-killing » ou « over-killing » (Boitani, 1992) chez le prédateur. La faute incomberait dans ce cas aux animaux domestiques et non à l'animal sauvage ayant gardé des comportements normaux et instinctifs. C'est ce que relate cet extrait de « La voie du loup ».

« Dans des conditions naturelles, le loup ne tue que les animaux nécessaires à son alimentation et à celle des louveteaux. [...]. Mais des cas d'over-killing (selon le terme scientifique) peuvent se produire sur des proies domestiques : le loup choisit ses proies en fonction de critères bien précis, de manière à avoir le plus de chances de réussite possible. Sur une harde de chamois, par exemple, il choisira celui présentant les caractéristiques de la proie idéale (animal affaibli, blessé ou âgé, bref dont les moyens de défense et de fuite sont amoindris). Le problème peut se poser (comme à tout autre prédateur) quand le loup a en face de lui quantité de proies potentielles présentant toutes les mêmes caractéristiques de la proie idéale. La prédation peut alors dépasser les besoins alimentaires » (Anonyme, 1999, p. 5).

2.3. L'intérêt de quelques uns servis aux dépens du plus grand nombre ?

Le comportement et l'aspect allant à l'encontre des qualités de l'animal sauvage confirment donc, selon les éleveurs et les chasseurs rencontrés, la thèse d'une réintroduction. Or, pour beaucoup d'entre eux, il leur est difficile de comprendre l'intérêt d'un tel programme. Présent à l'échelle européenne, l'animal ne serait pas en voie de disparition. De plus, ce prédateur ne servirait à rien. Pire, sa présence constituerait un retour en arrière pour une profession qui s'est battue pour exterminer un animal considéré comme nuisible. Inlassablement, ils répètent *que si les anciens les ont éliminés, c'est pas pour rien.*

Comme le montre I. Mauz, le monde agricole adopte des discours différents selon l'ancienneté de l'arrivée du loup. Les éleveurs récemment touchés voient dans le retour du loup la mort annoncée de l'élevage ovin ou bovin, rejoignant ici les éleveurs confrontés depuis longtemps au problème mais récalcitrant à toute compromission. D'autres éleveurs et bergers, confrontés depuis plusieurs années, n'ont plus le sentiment de dépassement inhérent

aux premières années et savent qu'ils vont pouvoir, malgré cette contrainte, maintenir leur activité au prix d'importants efforts. Nous reviendrons sur l'attitude de ces derniers plus loin. Avec cette intervention humaine sur la nature, l'objectif serait uniquement de faire plaisir à quelques *excités désireux d'avoir peut-être la chance de voir le loup, le stress du loup, la peur du loup...* Face au loup, *les gens ont les yeux qui pétillent...* Les urbains *focalisent là-dessus*. On aurait affaire, chez les personnes responsables des lâchers de loups, à des *gens [qui] se font plaisir tout seuls dans leur coin* en réintroduisant, sans grande cohérence, divers animaux dont les loups. Par cette réintroduction, *on ne veut pas faire plaisir au loup... on veut se faire plaisir*. Il ne s'agirait, au final, que de l'accomplissement *d'un fantasme de citadins*. Et l'on se verrait imposer la présence du loup pour combler le désir d'à peine *2% des Français*.

Cet extrait d'entretien du reportage de B. Keller, intitulé « La montagne et le loup » (2006) résume bien les propos de nombreux éleveurs.

B. Keller, journaliste : *Qu'est ce qu'ils leur trouvent, les gens qui défendent le loup ? Pourquoi ils veulent du loup dans la montagne ?*"

P. Bouvarel, éleveur berger : Parce que c'est des idéalistes. C'est une grosse masturbation intellectuelle de savoir qu'il y a un loup dans la montagne, ça les fait bander, c'est tout. [...] C'est une idéologie. Comme on dit, c'est comme une religion (Extrait d'entretien du reportage « La montagne et le loup », 2006, Keller)

Privilégier ce plaisir, purement intellectuel et pourtant passionnel servirait donc l'intérêt de quelques extrémistes écologistes, aux dépens de l'intérêt général. Cette opposition entre intérêt particulier et intérêt général, évoqué à propos des humains est également appliquée aux non-humains. Un couple d'éleveur évoque les mesures de prévention prises par un voisin après une attaque de loup sur son troupeau de brebis : celui-ci a rentré définitivement ses brebis en bergerie et ne les fait plus pâturer à l'extérieur. La liberté serait donnée à quelques loups, aux dépens des brebis, beaucoup plus nombreuses et porteuses de l'intérêt général, selon les éleveurs.

Lui : Il va faire du hors sol, quoi. [...] C'est contre nature, quoi. [...] C'est contre nature, des brebis tout l'été dans des bâtiments, pfff...

Elle : Ah non, il vaut mieux ne pas en avoir. Il vaut mieux pas avoir des bêtes que faire ce genre d'élevage, moi, je trouve. Parce que d'abord elles languissent, elles sont pas heureuses, vous rentrez, elles sont toutes dans un coin.

Lui : Ça, dans les mouches, la chaleur, le fumier, pfff...

Elle : Non, c'est ridicule, c'est franchement ridicule, hein. Et tout ça pour deux ou trois phénomènes comme ça qui galopent dans la nature. Je veux dire... pffff (un couple d'éleveur)

D'une part, ce choix de société ne remporterait plus autant d'avis favorable.

Si avant, 80% des gens étaient pour le loup, aujourd'hui, il n'y en a plus que la moitié. Parce que il y a quelques-uns qui s'informent (un éleveur)

Un sondage SOFRES (Société française d'Etudes par Sondages), effectué pour le ministère chargé de l'environnement en 1995, annonçait que 79% des Français étaient favorables au retour du loup mais également au maintien de l'élevage ovin. En l'absence de sondage récent de l'opinion publique, il est aisé de pronostiquer d'autres résultats.

D'autre part, la volonté d'accompagner l'expansion du loup en France poserait des problèmes d'ordre éthique, économique et nuirait à l'intérêt général.

Tout d'abord, d'ordre éthique. Pour le monde agricole et de la chasse, les lycophiles font du loup une bête sacrée, qu'il est inenvisageable de tuer. Une telle attitude et un tel positionnement entraîne parallèlement, aux yeux du monde agricole, une dévalorisation des éleveurs ou des bergers.

Il vaudrait mieux être pédophile que de tuer un loup (un chasseur)

Les partisans du loup placeraient ce prédateur au-dessus de l'homme.

Oui. C'est ça. Nous, on se situe comme protecteurs de la nature mais avec l'homme au sommet de la pyramide. Alors que les autres ont mis le loup à la place... (un chasseur)

L'argumentation se construit ici autour des éthiques environnementales de référence : alors que les lycophobes se réfèrent à des éthiques anthropocentrées, les lycophiles seraient porteurs d'éthiques non anthropocentrées. Cette remarque faite par un éleveur montre bien une telle confrontation.

Comme là, ils se sont entrepris de vouloir sauver les crapauds du monde, je veux dire... A un moment donné, là, ils ont monté des filets au bord des routes pour que les crapauds se fassent pas... ça, encore, bon. Mais enfin, « appel à la population », là aussi, pour aider les crapauds à traverser la route... Mais, enfin... C'est à se demander si c'était une blague ou une... Au départ, c'est même comique. Je veux dire, quand on reçoit les tracts d'information, c'est même comique. On se demande quel est le couillon qui nous envoie ça, quoi, c'est une blague. Mais non, c'est pas une blague. Eux, ils y croient vraiment. Eux, ils y croient. Mais à côté de ça, la petite vieille qui va mourir de chaud ou de froid à côté de chez eux, ils vont peut-être même pas la voir. Ils vont voir le crapaud qui va se faire écraser mais la petite vieille, ça, c'est... non (un éleveur)

Les réactions des APN au tir du premier loup, le 21 octobre 2004, sur la commune de Bouvante (Drôme, Parc Naturel Régional du Vercors) laissent perplexe le monde agricole.

Une manifestation a en effet été organisée à Font d'Urle (Drôme, 6 novembre 2004) et un cairn a été érigé en mémoire de la louve abattue (cf. photographie 5).

Y en a qui ont fait une stèle. Je trouve que c'est un peu exagéré (un éleveur)



Photographie 5 : Cairn érigé en mémoire de la louve tuée (M. Lattier, 6 novembre 2004)

Pour ses partisans, la présence du loup est bien évidemment perçue à l'opposé, comme un retour à une nature originelle, une avancée bénéfique du milieu naturel.

Quant aux APN, nous l'avons déjà abordé, ils se défendent de sacraliser le loup : ils joueraient simplement leur rôle de défenseurs de l'environnement et défendraient le statut du loup, comme ils le font pour d'autres espèces. Nous reviendrons sur cet argumentaire de la protection de l'environnement dans le chapitre trois de cette partie.

Alors, qu'on s'entende bien, on ne défend pas le loup, on défend le statut de l'espèce comme on défendrait n'importe quelle autre espèce. On n'est pas plus obnubilés par le loup que par le bouquetin. Alors que les gens en face de nous sont persuadés que le loup occupe 24 h sur 24 notre temps. Alors que c'est pas vrai. On a bien d'autres espèces qui posent plus de soucis entre guillemets que le loup ! (un APN)

Pour le monde agricole, outre l'aspect éthique, favoriser le loup plutôt que le pastoralisme serait un mauvais calcul en termes de retombées sociales, économiques, écologiques et représenterait une perte pour l'intérêt général. Elles toucheraient, d'une part, le tissu social des territoires ruraux et d'autre part, l'environnement, à travers le paysage. Certains éleveurs

auraient en effet abandonné leur profession, entraînant dans leur départ la mort de petits villages reculés. En outre, un tel abandon engendrerait à long terme une fermeture du paysage : le rôle d'entretien et de maintien de l'ouverture du paysage et la production de biodiversité qu'assure l'activité pastorale seraient réduits à néant. L'incohérence des politiques environnementales est d'ailleurs montrée du doigt par le monde agricole. Comment peut-on concilier la volonté de l'Etat de maintenir des paysages ouverts, à travers une contractualisation avec l'éleveur et la présence du loup qui implique l'abandon des espaces trop exposés aux prédateurs ? Le loup aurait en effet des conséquences désastreuses dans la gestion notamment des alpages, entraînant du sous pâturage dans certains endroits et du surpâturage dans d'autres.

Donc ça veut dire y a des coins où on repasse tout le temps avec les bêtes [inaudible] et des coins à côté de ça excentrés où on peut plus pâturer correctement quoi (un berger)

L'on payerait les éleveurs d'un côté pour faire pâturer, débroussailler des secteurs abandonnés parce que trop éloignés des bergeries et de l'autre, à travers des indemnités, pour maintenir les populations de loups sur l'arc alpin.

De même, cet éleveur peine à comprendre pourquoi l'Etat le subventionne pour maintenir une race de brebis en voie de disparition, pour qu'elles soient ensuite attaquées par le loup.

On nous a donné de l'argent pour faire vivre cette race et on veut nous en redonner pour les faire bouffer par le loup... (un éleveur)

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

C. Deverre pointait du doigt dès 1999 ce paradoxe apparent entre les nombreuses incitations financières visant à donner un rôle central à l'élevage dans l'entretien des « mosaïques paysagères favorables aux ongulés sauvages comme aux grands rapaces » et la demande faite aux éleveurs de changer de pratiques pour permettre une cohabitation avec le loup. Là où la situation est paradoxale, c'est que ces deux discours sont bien tenus par les mêmes acteurs, « les administrateurs des choix sociaux de la nature ».

Or, les bienfaits du loup seraient minimes en comparaison de ceux du pastoralisme. Les réels producteurs de biodiversité seraient les éleveurs et leurs animaux domestiques.

La question de fond est : qu'est ce qu'apporte le loup ? Si on met face à face le loup et l'éleveur de montagne, c'est l'éleveur, la vache ou le mouton qui apportent beaucoup plus. Je dis pas il rapportent, je dis

il apportent beaucoup plus. Parce que le loup, je veux dire, on dit 'la biodiversité', qu'il nettoie les bêtes malades, c'est faux, et en plus il ne les mange pas parce qu'il est trop nourri actuellement. (un éleveur)

Favoriser le loup irait donc dans le sens contraire de l'intérêt général. Sous prétexte de favoriser une espèce importante écologiquement, on condamnerait les réels « écolos » !

P. Bouvarel, éleveur berger : C'est pas ça l'écologie

B. Keller, journaliste : Selon toi c'est quoi l'écologie ?

P. Bouvarel : C'est mon métier, c'est moi. Ce qu'on fait, nous, bergers. (Extrait d'entretien du reportage « La montagne et le loup », 2006, Keller)

Les conséquences économiques de ce choix seraient également désastreuses. Les paysans s'annoncent comme des lanceurs d'alerte à ce propos. Fréquemment, ils rappellent le coût de l'indemnisation des dégâts de loup et des prélèvements de loups que supporte la société.

Maintenir le loup et vouloir son expansion sur tout le territoire français représente un coût économique important, alors que d'autres enjeux semblent prioritaires pour les agriculteurs.

J'ai calculé... si on atteint 70 alpages ovins avec la mesure « t »³⁵, ça représenterait 6 millions de francs pour avoir du loup. C'est énorme. En plus, avec toutes les études scientifiques, les suivis, etc... je ne sais pas si ça doit être une priorité pour la société. J'en ai pas l'impression. (un éleveur)

Les prélèvements de loup par les gardes de l'ONCFS ont un coût également très important et ces opérations ne peuvent être réitérées durablement. De plus, la mobilisation de ces agents se ferait aux dépens de leur fonction initiale (police de la chasse, notamment). Sur ce point-là, partisans et détracteurs du loup s'entendent.

Des sommes faramineuses sont attribuées à l'ONCFS pour le loup. 19% sont utilisés pour les protections et les indemnisations. Mais où va le reste ? Les mecs de l'ONC, ils ont des 4x4 neufs, des carabines. Ils sont payés 25€ de l'heure par nuit, non déclarable aux impôts, parce qu'ils sont réquisitionnés. (un chasseur)

La question de l'intérêt de la présence du loup en France semble laisser perplexes les lycophiles. Selon la logique qui est la leur et qui se base sur des éthiques non anthropocentrées, le loup, comme tout autre animal, représente un intérêt intrinsèque, indépendamment de toute valeur attribuée par l'homme.

Quand les gens nous disent à quoi ça sert le loup ? J'arrive pas à répondre. Je pense que c'est une formation en écologie qu'on nous apprend depuis des années : comment fonctionnent les êtres vivants, où est l'homme au milieu de tout ça. Et voilà. Le loup, c'est un prédateur comme les autres. [...]. Donc sa place il l'a. Il a un rôle à jouer au niveau de l'équilibre des proies mais c'est un argument qui ne touche pas les gens, j'ai

³⁵ Pour rappel, contrat Etat – éleveur finançant la mise en place de mesures de protection contre le loup.

l'impression. Pourtant, c'est la nature, c'est tout. C'est sûr que quand on dit ça à un éleveur qui vient de se faire attaquer, il a pas envie de l'entendre... et on le dit pas ! (rires). (un APN)

Pour appuyer ce fait qui leur apparaît comme une évidence, plusieurs points positifs de ce retour sont évoqués : tout d'abord, le retour d'un superprédateur représente un intérêt écologique. Le maintien de sa présence constitue un bénéfice immédiat mais également différé, dans le sens d'un développement durable.

Si ce n'est l'intérêt de pouvoir observer la nature avec une paire de jumelles. Et c'est là-dessus que les gens réagissent : ils disent pour vous, le loup, c'est un animal sacré. C'est pas vrai. C'est uniquement le plaisir de pouvoir observer un animal dans la nature. Il faut laisser quelque chose pour les générations futures. (un APN)

La présence du loup serait synonyme de bénéfice pour la biodiversité et serait garante de la naturalité des milieux (cf. photographie 6).



Photographie 6 : Affiche de campagne en faveur du loup éditée par l'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux Sauvages) (source :

http://www.loup.org/spip/IMG/pdf/depliant_loup_adulte.pdf, mai 2007)

Outre cet aspect écologique qui leur paraît indéniable, le loup, comparé à la Joconde, a un intérêt patrimonial et esthétique.

A quoi ça sert le loup ? Une fois, je leur ai répondu : ‘ à quoi ça sert la Joconde au Louvre ?’ ils m’ont répondu : ‘mais vous vous rendez pas compte, Madame X, de ce que vous dites !’ Il n’y a pas de réponse à ça. Ça sert qu’un animal sauvage est revenu tout seul, a retrouvé sa place et effectivement il y a des problèmes. (un APN)

Certains APN considèrent que sa présence peut être également valorisée économiquement, à travers l’écotourisme.

Par contre, je pense que l’argument à mettre vraiment en avant en terme de développement local, c’est que la présence d’un tel animal, ça peut être un atout, au niveau du tourisme naturel. Ça, j’en suis persuadé. Ça a marché dans les Abruzzes à une époque. A priori, ça marche un peu moins parce qu’il y a moins de deniers publics à investir là dedans et tout, d’après les dernières personnes qui y ont été, c’est vrai que c’est moins bien qu’avant mais bon... je pense réellement que oui, sur un coin comme le Vercors, le développement du tourisme naturel raisonné, quoi, c’est un réel atout économique, ça peut vraiment marcher. (un APN)

Dès aujourd'hui, les retombées économiques peuvent se quantifier. Ainsi, dans le dossier de presse effectué en mai 2003 par France Nature Environnement (FNE)³⁶, Milles Traces, une association de protection de la nature de la Drôme, dans le massif du Vercors est prise en exemple. Cette association fait de l'éducation à l'environnement et du suivi de terrain du loup.

« En huit ans, l’association est passée de 4 000 à 60 000 journées vacances sans aucune subvention. Or, une classe de découverte dans un centre de vacances, c'est quatre emplois techniques, c'est du travail pour le boulanger, l'électricien, le transporteur et pour la petite remontée mécanique... Comme le dit Jean Marie Ouary son responsable : "On le voit, la biodiversité nous permet d'aider le monde rural à vivre. L'avenir de la ruralité passe aussi par là. Nous avons des résultats. De plus, certaines de ces classes de découverte sont issues de la banlieue et on connaît tous les problèmes de nos banlieues. Deux jeunes de banlieue que nous avons accueillis, il y a dix ans, et qui ont maintenant vingt ans, sont revenus et ont fondé des foyers en milieu rural. À la station du col du Rousset, qui a reçu un milliard de francs de subvention, n'a été créé qu'un emploi et demi" »

La défense du loup servirait donc bien des intérêts généraux, d’ordre écologique, esthétique, patrimonial, économique, à l’inverse des intérêts défendus par le monde agricole ou les chasseurs qui constituent, aux yeux des APN, des intérêts particuliers.

³⁶ http://bdm.typepad.com/biodiversite/files/france_nature_environnement_loup_moutons_200305.pdf

En fin de compte, les dossiers où il y a des problèmes [dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors], bien souvent, c'est les dossiers de la chasse [...] et du loup. Parce que je pense qu'il y a un intérêt autre que relevant du général qui est en jeu : ce sont des intérêts particuliers. On ne défend plus un intérêt général, on défend un intérêt particulier. Les chasseurs défendent leur loisir de chasse. C'est un loisir, il faut pas qu'ils nous disent qu'ils ont besoin de ça pour se nourrir. Et le loup, effectivement c'est une profession. Nous, on n'a pas d'intérêt particulier. (un APN)

2.4. Une évolution des controverses initiales

La controverse sur l'origine du loup, impulsée par la thèse lycophobe de la réintroduction permet de comprendre les images du prédateur, véhiculées par les deux camps opposés. Celui des lycophobes, réintroduit, non sauvage a des comportements anormaux. Véritable tueur dangereux pour les brebis et les hommes, il met en péril la profession agricole mais également ses bienfaits écologiques, économiques et sociaux : préserver ce prédateur revient à agir contre l'intérêt général. Celui des lycophiles est revenu naturellement. Il symbolise l'enrichissement de la biodiversité mais sa présence engendre également des retombées économiques indéniables. Favoriser l'installation de l'animal participe donc à l'intérêt général présent et futur.

Mais, si, à une époque, la controverse sur la réintroduction était centrale et bien qu'elle soit systématiquement rappelée, elle ne semble plus au centre des débats et est reléguée au second plan. L'objectif d'une telle controverse était de pouvoir éliminer les loups fraîchement installés. Si la convention de Berne confère à cet animal un statut d'espèce strictement protégée, elle permet son enlèvement, lorsque sa présence n'est pas due à un phénomène naturel et provient d'une réintroduction. Or, aujourd'hui, il semble difficile d'enrayer la progression du loup : la bataille ne semble donc plus d'actualité.

- Mais je crois qu'il soit lâché ou revenu, c'est secondaire.

- Le problème n'est pas là ?

- Ben, le problème n'est pas là. Comme le Sida, qu'il soit venu par les noirs ou par les blancs, le problème c'est qu'il y ait. Se battre au moment où les gens se battent, oui. Mais après, non. (un éleveur)

Au bout de dix ans, la possibilité d'éradiquer le loup n'apparaît plus possible. La bataille s'est déplacée, malgré le sentiment amer de nombreux éleveurs d'avoir été floués.

On a imposé le loup en mentant : les gens qui savaient la présence du loup à certains endroits, ils ont attendu le maximum de temps pour dire la vérité (un éleveur berger)

Les mensonges et le silence présents autour du retour du loup lui auraient été bénéfiques et lui auraient permis de se développer. Le loup installé, les éleveurs et bergers confrontés à l'animal depuis un certain temps constatent qu'il *faut faire avec*.

On va finir par nous dégoûter. De toutes façons, ça fait un moment que j'en suis consciente. Le loup est présent, il va falloir faire avec. (un éleveur)

Une autre controverse, portant sur le nombre de loups présents sur le territoire français, montre un schéma similaire. Les moyens scientifiques et techniques mis au point pour réduire l'incertitude à ce sujet n'ont pu clore le débat (Mauz, Granjou, 2005). Les lycophiles lisent les chiffres annoncés par le gouvernement à la baisse et les lycophobes à la hausse. Une telle interprétation des fourchettes établies par l'ONCFS sert bien évidemment les intérêts des protagonistes, les uns tentant de reculer le moment où la population lupine atteindra son seuil de viabilité et les autres poussant dans le sens de prélèvements plus importants de loups.

Mais malgré la ténacité de cette controverse, certains éleveurs avouent que le problème n'est plus de connaître le nombre exact de loups français mais le fait qu'il soit présent ou absent.

Après, pour moi, le nombre est pas très... c'est pas un vrai problème, le nombre. Puisque quand t'es éleveur, c'est présence ou non présence. [...] A partir de un, s'il est dans ton quartier, voilà, ça te demande une adaptation à partir de un. (un éleveur)

Outre la présence d'un prédateur et donc la vulnérabilité potentielle qui incite à se protéger, c'est la fréquence et l'importance de la pression de prédation qui est déterminante dans le conflit.

Le problème, c'est la fréquence des emmerdements. Quand c'est tous les jours... (un éleveur)

L'animal étant là, le combat actuel est non plus d'éradiquer l'espèce mais de pouvoir supprimer certains individus. Pour cela, la demande des éleveurs touche encore une fois le statut de l'espèce : l'objectif est de déclasser le loup du statut d'espèce strictement protégée à celui d'espèce protégée, voire celui de gibier.

Certains éleveurs et bergers demandent la possibilité de défendre leur troupeau. Le droit à l'*autodéfense* serait intrinsèque à leur métier.

Un berger qui tire un loup il se retrouve en procès, il se retrouve avec des histoires jusque là alors que... alors que qu'est ce qu'il fait à part défendre son troupeau ? On peut pas empêcher... enfin moi je trouve c'est pas normal d'empêcher un berger de défendre son troupeau. (un berger)

La controverse aujourd'hui s'est donc déplacée et porte sur la possibilité ou non pour un professionnel agricole de tirer le loup. Les autorisations de prélèvement dans le plan loup 2004-2008 ont montré que des tirs de loup étaient possibles. Le déplacement de cette controverse fait donc écho à la mise en doute des catégories socio-spatiales par les modalités

de gestion du loup, définies au niveau global. Autrement dit, ce sont les évolutions du cadrage macro qui ouvrent la voie à de telles réactions de la part des lycophobes.

Bon, la convention de Berne peut être modifiée, je veux dire, elle est pas aussi caricaturale que ce que les militants de l'environnement veulent bien dire. [...] Il y a encore deux, trois ans en arrière c'était impossible la régulation, c'est-à-dire que bon ça prouve bien que [...] c'était les associations de protection qui étaient entendues, c'était pas nous. (un représentant agricole)

Pour apaiser les inquiétudes des lycophiles, il est précisé qu'une telle requête ne reviendrait en aucun cas à donner un droit de chasse à l'éleveur ou au berger. Il ne s'agirait plus de vouloir éradiquer le loup mais de protéger son troupeau.

L'attitude qui tend à dire, il faut tout y tuer, il faut l'éliminer, etc., nous on n'est pas d'accord avec cette attitude-là, [...] nous, on dit qu'il faut autoriser les éleveurs et les bergers à défendre leur troupeau contre le loup c'est-à-dire qu'il faut que les gens soient autorisés à avoir un fusil et que quand y a un loup qui se présente dans leur troupeau, il faut qu'ils aient le droit de tirer dedans, soit eux, soit des collègues chasseurs, qui soient adroits, qui connaissent ça, qui peuvent venir les aider pour intervenir en cas d'attaques. (un représentant agricole)

Quoi qu'il en soit, partir à la *chasse au loup* ne les intéresserait pas et leur métier ne leur en laisserait pas le temps. Leur volonté serait celle de pratiquer leur métier dans les meilleures conditions et de pouvoir assurer, en quelque sorte, le contrat domestique (Larrère C. et Larrère R., 1997b) qui les lie aux moutons en les protégeant.

Au moment des enquêtes, en 2005, le plan d'action loup semble intégrer petit à petit cette requête. Bien que les conditions soient très strictes, l'éleveur ou berger peut pratiquer de l'effarouchement et du tir de manière encadrée. Cette évolution visible en 2005 s'est confirmée par la suite.

Mais tous les éleveurs et bergers ne se prononcent pas en faveur de l'autodéfense. Non chasseurs, ils ne veulent pas devoir employer une arme à feu. La solution serait alors de déléguer aux chasseurs les tirs de défense autour du troupeau, voire la régulation de l'espèce.

Comme on n'est pas des professionnels de la chasse, il faut que ce soit les chasseurs avec des plans de chasse. (un éleveur)

Pour certains lycophobes, les chasseurs seraient beaucoup plus compétents que les gardes de l'ONCFS ou les lieutenants de louveterie et s'il leur était demandé de pratiquer les tirs de loups, ils y parviendraient mieux.

Ils devraient donner le feu vert aux chasseurs. Je te garantis que les chasseurs, ils tueraient plus de loups que l'ONC, et tout ça. A Font d'Urle, ça fait un mois qu'ils y sont et ils ne voient rien. Ils doivent faire du bruit, fumer, blaguer. Tu parles, le loup... (un berger)

Certains chasseurs tentent également de transformer l'espèce strictement protégée en espèce gibier. Selon eux, leur pouvoir de tir permettrait de dégager les agents de l'ONCFS dont le métier ne consiste pas à tuer des loups. Certains chasseurs se portent donc volontaires pour seconder les gardes de l'ONCFS et aider les bergers et éleveurs mais également pour participer à d'éventuels plans de gestion cynégétique de l'animal. Les chasseurs tendent à sortir de leur réserve, vis-à-vis de la question du loup, pointée par I. Mauz (2005) et y trouvant aujourd'hui un intérêt, s'engagent un peu plus dans les controverses.

L'enjeu stratégique du conflit s'est déplacé également pour les APN : il ne s'agit plus aujourd'hui de prouver l'origine naturelle du retour du loup mais de se battre sur les modalités de la prise en charge du loup. Avec la progression du loup et l'annonce en quelque sorte d'une première victoire, les APN commencent à envisager le prélèvement de certains individus problématiques.

L'attitude d'un certain nombre de partisans du loup a en effet évolué et au moment de l'enquête certains s'annonçaient favorables à des tirs de loup à l'origine de dégâts, à conditions qu'ils soient en lien avec les dégâts, qu'ils soient effectués autour des troupeaux et que ces mêmes troupeaux soient protégés de mesures de protection. Pour cet APN et élu, le tir de loup était important pour désacraliser le carnivore.

Sacraliser le loup voulait dire les dévaloriser eux, de manière énorme. Dire qu'on peut pas se défendre contre n'importe quel loup dans n'importe quelle situation : ça veut dire le loup est tellement au dessus de nous, humains... Donc c'était très important, politiquement, psychologiquement, qu'on accepte que le loup soit tiré, pas que le loup soit tiré d'un bout à l'autre du Vercors, quand les troupeaux sont absents ou pendant l'hiver... mais oui, on accepte. (un APN élu)

Si, à plus long terme, une intervention plus fréquente sur la population lupine peut être envisagée, les APN se montrent pour la plupart fortement réticents à la banalisation de l'animal au point de laisser sa régulation aux mains des chasseurs.

Il faut pas arriver à l'autre extrême. Il ne faut pas associer les chasseurs parce que ça entraîne le statut de gibier. Si les gens du ministère réfléchissent, ils trouveront bien des gens habilités à tirer. (un APN)

Si, pour les besoins d'une gestion directe plus forte du loup, le monde de la chasse est sollicité, ce ne pourrait être qu'à son élite qu'une telle tâche soit confiée. Aux yeux des APN, l'élite

cynégétique leur semble moins susceptible d'aller à l'encontre des principes de respect de l'environnement : nous le verrons à propos du sanglier, ces acteurs sont en effet porteurs d'un discours de protection et de gestion de l'environnement moins approprié par les chasseurs de la « base ».

2.5. Conclusion : des anciens aux nouveaux arguments

L'analyse des discours des parties prenantes du conflit fait donc émerger, au-delà de la spécificité des terrains étudiés, certaines positions communes à celles décrites par I. Mauz. La controverse de l'origine du loup est inévitablement évoquée au cours des entretiens. De même, les arguments, appuyant l'une ou l'autre thèse sont déclinés. Les lycophobes s'attachent à mener le procès du prédateur alors que les lycophiles plaident en sa faveur.

A ces arguments déjà identifiés, s'ajoutent de nouveaux arguments, significatifs d'une évolution de l'une ou l'autre des parties prenantes.

D'une part, bien que les controverses fondatrices des conflits (origine du loup ou nombre de loups présents en France) soient systématiquement évoquées par les lycophobes, elles sont annoncées par la suite comme obsolètes et comme ne constituant pas l'objet principal des affrontements entre camps. Il ne s'agit plus de demander l'éradication de l'animal mais de demander sa régulation autour des troupeaux ou sur l'ensemble du territoire. La remise en question de la protection totale du loup par les tirs exceptionnels décidés au niveau macro est donc investie par les lycophobes qui voudraient voir se généraliser une telle pratique. Les failles du cadre macro, les incohérences apparentes entre une catégorie socio-spatiale dans laquelle est pensé le loup et n'autorisant aucun tir et les choix de gestion globale ont donc une incidence forte sur la réflexivité des acteurs.

D'autre part, de nouvelles descriptions du loup apparaissent. Les critères vernaculaires de sauvagerie sont appliqués au loup. Même si ces critères sont utilisés pour dénoncer le manque de sauvagerie de l'animal, leur mobilisation marque le début d'une banalisation de l'animal et l'instauration d'une connaissance profane de ses caractéristiques et de ses comportements. Il ne s'agit plus d'un animal fantasmé ou très peu observé : ce prédateur est côtoyé régulièrement. Si ces savoirs émergent, ils ne sont toutefois pas considérés par les instances officielles comme les bons savoirs.

Ces nouveaux résultats permettent d'aller plus en avant dans la description de l'hybridation des mondes, produite de leur côtoiement.

III. Le procès du pastoralisme et de l'élevage ovin

Selon les lycophiles, le loup ne serait pas à l'origine d'une déstabilisation importante de la profession agricole. Les difficultés de la profession seraient essentiellement dues à des problèmes structurels et le loup ne représenterait qu'un épiphénomène. Contrairement à ce qu'affirment les éleveurs, la présence d'un prédateur et la pratique de l'élevage ne seraient donc pas incompatibles. Mais pour que loups et moutons cohabitent, les éleveurs et bergers doivent changer leurs pratiques et les adapter à cette nouvelle contrainte.

3.1. Le pastoralisme, de mauvaises pratiques ?

Tout d'abord, les difficultés rencontrées par le monde agricole face au loup proviendraient de pratiques pastorales inadaptées à la présence d'un prédateur. En l'absence de prédateur et sous l'impulsion de politiques agricoles, les troupeaux ovins se sont agrandis pour atteindre aujourd'hui en période d'estive 2000 à 3000 têtes. Ces troupeaux seraient livrés à eux-mêmes, non ou mal gardés par des bergers et les brebis libres et non protégées deviendraient ainsi des proies faciles pour le loup. Cette évolution des pratiques pastorales est analysée par R. Larrère (1999) comme un manquement des paysans au contrat domestique implicite passé entre eux et leurs animaux. Contrairement aux pays ayant toujours connu le prédateur tels que l'Italie qui aurait gardé des pratiques adaptées à la présence du loup, l'élevage ovin français ne serait donc plus paré contre le loup.

« Les gestes ancestraux permettant de garder un troupeau en présence de grands prédateurs ont été oubliés (ou abandonnés par souci d'économie), à l'inverse de pays comme l'Italie ou l'Espagne où le loup n'a jamais disparu » (Anonyme, 2005b, p. 15).

A ces accusations, les éleveurs protestent qu'il y a toujours eu un gardiennage en estive effectuée par un berger, salarié par des éleveurs aux troupeaux importants (2000 à 3000 bêtes) ou par un regroupement de propriétaires de petits troupeaux. Mais, hors estive, les éleveurs de petits troupeaux (200, 300 brebis) ne pourraient dégager un salaire de berger pour un gardiennage permanent.

Parce que l'histoire que les moutons sont pas gardés, c'est pas vrai : dans les alpages, ils sont plus ou moins bien gardés mais ils sont tous gardés. Là où c'est ingardable et où ils seront jamais gardés, c'est sur des troupeaux de 200 brebis. (un éleveur)

Mais selon les lycophiles, le pastoralisme, par son organisation actuelle, favoriserait non seulement les attaques de loup mais son impact sur les espaces naturels ne serait pas si positif. L'absence de gardiennage serré entraînerait un sous-pâturage dans certains secteurs, favorisant l'embroussaillage, premier stade de l'enforestation. Contrairement aux dires des éleveurs, la pratique du pastoralisme d'aujourd'hui ne serait pas capable de maintenir les espaces ouverts.

L'activité pastorale ne fonctionne pas au mieux, la conduite des troupeaux n'est pas actuellement très favorable à la gestion de l'espace. Autrefois, c'était plus le cas. Alors pourquoi cette évolution et pourquoi cette perte de rôle, c'est, à mon avis... C'est l'augmentation de la taille des troupeaux, ils sont beaucoup moins manoeuvrables et... Et on a de plus en plus des troupeaux qui mènent le berger, c'est pas le berger qui mène le troupeau. Si on veut que les troupeaux, alors moi, je ne m'y connais pas, ce n'est pas ma spécialité mais... Si on veut que les troupeaux aient un rôle sur l'enforestation par exemple, il faut qu'il soit... que les troupeaux soient contraints. Si on les laisse aller, si un mouton, il mange la meilleure plante, c'est évident...hein... C'est un gourmand comme tout le monde, hein. Si on lui permet de changer de place à chaque fois, il y a aucun rôle sur l'enforestation. (un acteur d'espace protégé)

Un troupeau non contraint sélectionnerait les plantes appréciées et ne permettrait donc pas de lutter contre l'enforestation. Mais ce mode de gardiennage provoquerait également dans certains secteurs un surpâturage, à l'origine de la dégradation du couvert végétal. La production de biodiversité dont se prévalent les éleveurs et bergers est aujourd'hui fortement reconsidérée par les lycophiles. En 2005, « la voie du loup » consacre un dossier sur « pastoralisme et biodiversité ». M. Evin (2005, p. 17), géologue, professeur des universités à la retraite, s'y exprime ainsi :

« A côté de secteurs raclés jusqu'à la roche [...], on note l'apparition de zones couvertes de broussailles dans les domaines montagnards et subalpins ».

Le rédacteur de « la voie du loup » conclut du bilan établi par cet auteur (Anonyme, 2005a, p. 10) :

« On a plutôt l'impression que bergers et éleveurs scient allègrement (et inconsciemment) la branche sur laquelle ils sont assis ».

Les moutons et leurs propriétaires seraient donc à l'origine de nombreux maux et ne favoriseraient pas toujours la biodiversité. En effet, sans gardiennage et extensif, le pastoralisme serait, « sans conteste, extrêmement dommageable, à la fois pour les milieux naturels et pour la faune sauvage ». (Englebert, 2000, p. 13).

Ce qu'en disent les scientifiques

La polémique touche les chercheurs eux-mêmes. F. Benhammou met en évidence dans ses écrits les failles de l'élevage ovin, reprenant la plupart des arguments lycophiles. Selon lui, la généralisation du système ovin extensif serait à l'origine d'une « faiblesse de l'entretien des espaces de montagne ». L'absence de gardiennage, la taille des troupeaux, la réduction de l'action mécanique humaine (arrachage de ligneux, fauche, brûlis) mais également l'abandon du pâturage alterné des ovins, des caprins, de gros ruminants (bovins, équins) et des ongulés sauvages au profit de la spécialisation de l'élevage ovin dans les Alpes (Benhammou, 2003) favoriseraient l'embroussaillage. Ainsi, le pastoralisme ovin, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui ne pourrait en aucun cas être considéré comme un producteur d'espaces ouverts.

Répondant à cet article, M. Meuret (2003), agronome et écologue à l'INRA, s'oppose au propos de l'auteur, rappelant ses nombreux travaux sur le rôle des ovins sur les broussailles. Les brebis, non stressées et disposant d'un temps suffisant pour pâturer, alternent « régulièrement des phases de consommation de petites plantes ("ce qui se ramasse vite" disent certains bergers) et d'autres sur des plantes au format nettement plus grand ("ce qui se ramasse lentement") ». Dans cette seconde catégorie, on trouve la plupart des espèces ligneuses de grand format (de type genêts ou branches feuillées), mais aussi des herbes à feuilles larges (brachypode penné, etc.), toutes généralement décrites comme des espèces envahissantes et ainsi à mieux maîtriser ». Ainsi, « la motivation alimentaire de la brebis, son goût pour brouter ceci plutôt que cela, n'est pas, comme il est dit et écrit un peu partout, une question exclusive de qualité nutritionnelle des plantes. C'est avant toute chose une question d'organisation temporelle de ses repas en cours de journée (un repas dure généralement 2 à 3 heures d'affilée) ».

Les ovins auraient donc un rôle important contre les espèces pionnières. Mais l'arrivée du loup, engendrant du stress chez ces brebis, induirait un changement de comportement alimentaire chez ces derniers : les brebis s'alimenteraient mal car, d'une part, elles sélectionneraient les espèces de plantes plus faciles à sectionner et, d'autre part, éviteraient les espaces à risque de moindre visibilité et en particulier les broussailles.

La polémique au sein du monde de la recherche

Il est intéressant de voir combien la polémique autour du loup peut toucher, outre les idées des chercheurs, la question de leur impartialité. Dans son article, nous l'avons vu en partie I, F. Benhammou accuse ainsi les chercheurs de l'INRA Avignon de véhiculer les propos des lycophobes. La signature en tant que chercheur INRA d'articles d'opinions (Meuret et Chabert, 1998a, 1998b) porte à confusion et « enrôle » ces chercheurs dans le conflit "loup". Les chercheurs désignés, C. Deverre (2003), M. Meuret (2003) et J.-P. Chabert (2003) montrent dans un droit de réponse en quoi ces accusations ne sont pas fondées et s'appuient sur de mauvaises interprétations des écrits. Une telle accusation peut paraître surprenante de la part de F. Benhammou qui, sur les traces de son directeur de thèse (Mermet, 2003), affirme qu'il est nécessaire pour un chercheur travaillant sur un tel sujet de se positionner dans le débat (Benhammou et Emerit, 2004). Il justifie ainsi son appartenance au camp des lycophiles et met sa recherche au service de cette cause. Deux logiques opposées s'affrontent chez ces chercheurs. Si les uns signent ouvertement des articles d'opinions mais mènent une recherche plutôt symétrique, le second prône une recherche orientée mais signe des articles d'opinion sous un acronyme.

Pour que le pastoralisme retrouve un impact positif sur les espaces naturels, il faudrait, selon les lycophiles, qu'il soit « associé à un véritable plan de pâturage, sérieusement appliqué et intégrant une approche agri-environnementale. Il peut alors permettre de contrôler l'évolution de la végétation, avoir un impact positif sur la faune et faire progresser les techniques d'élevage » (Englebert, 2000, p. 13).

D'après ces acteurs, il serait donc nécessaire de repenser l'élevage ovin et son organisation dans un sens plus favorable à l'environnement. Pour cela, éleveurs et bergers doivent adopter de nouvelles pratiques et, en particulier, les mesures de protection préconisées par le gouvernement. Les lycophiles s'entendent donc à promouvoir ces nouvelles pratiques, rappelant leur efficacité envers les attaques du prédateur.

Notre rôle c'est de dire qu'à chaque fois qu'il y a la mise en place de mesure de protection, il y a moins de dégâts, il y a moins d'attaques. Donc on essaie [de dire] que la prévention des troupeaux, c'est certainement par là que tout passe. (un APN)

Accepter ces mesures de protection signifiait dans les premiers temps pour le monde agricole l'acceptation du loup. Vécues comme une réelle révolution de leur travail imposée par les lycophiles, elles ont été largement fustigées par les éleveurs et les bergers. L'exemple du chien de protection illustre bien la difficulté de compréhension des deux camps. Cette mesure est devenue rapidement la mesure 'phare' des lycophiles, supposée résoudre la majorité des problèmes. Mais son adoption a amené beaucoup de réticences au sein du monde agricole. Les éleveurs ne sont pas toujours convaincus de son efficacité et de son adaptation possible à toutes les situations (espaces boisés ou embroussaillés notamment). Face à des solutions nationales, les éleveurs et bergers brandissent la spécificité locale de leur massif ou de leur alpage à laquelle aucune mesure générale ne pourrait répondre. De plus, accepter une telle mesure reviendrait selon eux à transformer leur métier en éleveur de chiens. Que les éleveurs acceptent ou non de prendre des chiens, ils s'entendent sur deux difficultés inhérentes à cette mesure. L'adoption de chiens de protection pose la question de la responsabilité de son propriétaire en cas d'accident avec des touristes et les inquiète fortement. De plus, ces chiens utilisés durant l'été deviendraient très encombrants et coûteux durant l'hiver.

Au procès fait à ces chiens patous, les APN répondent que s'ils sont bien éduqués, ces animaux ne constituent pas un danger.

« La voie du loup » (Anonyme, 2005b, p. 17) faisant une revue des arguments lycophobes répond à l'affirmation classique « les patous sont des chiens dangereux, ils font fuir les touristes et attaquent la faune sauvage » ceci : « on se demande alors pourquoi les chiens de protection des troupeaux sont utilisés avec succès dans le monde entier ! Un patou mis en place dans de bonnes conditions au sein d'un troupeau ne pose pas de problème et ne s'attaque pas à la faune sauvage s'il est nourri correctement ».

Si, dans nos terrains, certains éleveurs refusent catégoriquement toute mesure, la situation initiale de blocage a évolué pour d'autres. Certains éleveurs ou bergers ont en effet adopté des mesures de protection. Lorsque ces mesures se montrent efficaces et réduisent le nombre d'attaques, les professionnels agricoles ont tendance à abandonner le discours fortement polémique qui était le leur. Les propos de ce berger qui, depuis l'arrivée du loup sur son estive, a toujours pris une position forte, refusant toute mesure de protection, toute discussion avec les lycophiles (APN, agents d'espaces protégés) sont édifiants. Au bout de dix ans, il adopte un discours plutôt consensuel.

Avant, on pouvait se permettre de partir deux, trois jours. [...] Maintenant, ce n'est plus pareil. Au début, je me battais un peu, je me suis même rendu malade que maintenant, on fait avec. C'est vrai que ça fait chier des fois. (un berger)

S'ils dénoncent toujours certaines pratiques pastorales, les lycophiles interrogés ont tempéré leur discours. Un pourcentage important d'éleveurs a contractualisé la mesure « t » en 2005 et une telle évolution les satisfait. Il s'agit alors moins de stigmatiser les pratiques pastorales que de favoriser le changement progressif actuel.

Petit à petit, les éleveurs s'équipent, on va vers une situation plus vivable pour tout le monde. (un APN)

La coévolution des lycophiles, des lycophobes et du loup tempère les discours. Les éleveurs adoptent des mesures de protection et les APN constatent les failles de celles-ci. Si elles ont le mérite d'exister, elles doivent être améliorées et nécessitent une réflexion en collaboration avec le monde agricole. On est là dans l'hybridation des mondes, dans la mise en réseau des mondes que décrit I. Mauz (2005). L'invention et le bricolage de nouveaux savoir-faire passent par une nécessaire coopération entre les parties prenantes.

À mon avis, il faut travailler avec le pastoralisme pour essayer de trouver des solutions. (un acteur d'espace protégé)

Les lycophiles se sentent donc investis d'un rôle de soutien à l'élevage ovin. Des militants ont réfléchi à des solutions de protection en amont des mesures gouvernementales, se renseignant par des voyages dans des pays où l'animal est présent, interrogeant des spécialistes du prédateur.

Nous, on a bossé en amont, justement, de ces mesures de protection, au tout début de l'arrivée du loup. Justement à se poser la question de qu'est ce qu'on pouvait proposer. Parce que dire que nous, on veut que le loup soit là, c'est une chose qui... Mais après, il faut que aussi on puisse être fort de proposition. Donc on a travaillé en amont sur tout ce qui est aide-berger et chien. [...] Mais ça, je te parle de ça, ça remonte à dix ans, c'est vraiment ce qui s'est passé au tout début, quoi. Donc tout ce qui a donné lieu et après, un petit peu... aux mesures qui ont été après repris par le gouvernement (un APN)

D'autres ont mis en place des aides concrètes : c'est par exemple le cas du programme d'écovolontariat proposé par FERUS³⁷ qui met en relation chaque été des éleveurs avec des volontaires, formés au préalable à la problématique du loup et du pastoralisme. Ces écovolontaires viennent bénévolement aider durant l'estive l'éleveur ou le berger d'un troupeau confronté au loup.

³⁷ Association de Protection de la Nature, en faveur des grands prédateurs, issue de la fusion de deux autres APN, le Groupe Loup France et ARTUS.

Donc c'était le moyen d'aller écouter les éleveurs et de garder un contact, de garder du dialogue et puis de dire nous, on donne un coup de main parce que, oui c'est bien il faut qu'il y ait des loups en France et puis après le soir tu rentres chez toi tu prends ta douche, tu regardes la télé t'es là et puis l'éleveur il va passer la nuit sous la tente qui est dans la pente, je te fais pas un dessin mais ... l'objectif c'est ça c'est donner un petit coup de main, concret, technique et puis surtout établir le lien (un APN)

Les lycophiles tentent donc d'accompagner, en parallèle des programmes gouvernementaux, la conversion du monde agricole vers des pratiques plus compatibles avec le loup.

Dans les premiers temps, les lycophiles rappelaient aux éleveurs mécontents l'indemnisation des bêtes mortes, comme solution satisfaisante au problème. Ces premiers arguments revenaient à restreindre les préjudices subis par le loup au seul aspect financier, oubliant de la sorte les conséquences psychologiques sur les bergers ou éleveurs mais également la passion pour ce travail. Ainsi, les éleveurs n'étaient à leurs yeux que des chercheurs de primes.

Un tel argument n'est plus aujourd'hui systématiquement avancé par les lycophiles interrogés. Mais il s'est transformé, se reportant sur une catégorie d'éleveurs seulement. En effet, le regard porté par les lycophiles sur le monde agricole tend à discriminer les bons des mauvais éleveurs. Les bons éleveurs seraient les petits éleveurs, se battant pour survivre économiquement et pour qui les aides gouvernementales seraient indispensables. Or, du fait de la petite taille de leur troupeau, ils n'ont accès qu'à un nombre limité d'aides ou, pire, ne peuvent en bénéficier. A l'opposé, la situation profiterait aux 'mauvais éleveurs' peu scrupuleux, et plus intéressés par l'argent que par le bien-être de leurs animaux et le travail bien fait.

Et puis, à côté de ça, moi, j'ai l'impression que toutes ces mesures, elles ne concernent qu'une partie des éleveurs. Et puis à côté, il y a tout un tas de petits éleveurs qui font souvent de l'élevage d'appoint, enfin d'appoint par rapport à une autre activité économique, qui effectivement n'ont droit à rien. Et eux, ils se démerdent. Et eux, par contre, quand ils ont 150 bêtes et que le loup a le malheur de s'attaquer trois ou quatre fois à eux et qu'ils n'ont pas de chiens et qui sont dans un milieu hyper fermé, forestiers et tout, eux, par contre, ils se sont pendus, quoi, haut et court. À côté de ça, il y a des mecs qui font du business mouton, j'appelle ça, hein, qui jouent avec les subventions, la prime à l'herbe, ceci, cela. (un APN)

La distinction est faite également par les lycophiles entre, semble-t-il, les bons et les mauvais élèves parmi les professionnels agricoles. Ainsi, les éleveurs qui ont fait l'effort d'adopter les mesures de protection devraient être récompensés alors que ceux qui refusent tout changement dans le fonctionnement de leur métier devraient être pénalisés.

Actuellement, on indemnise ceux qui font le moins d'effort. Les indemnisations sont équivalentes entre un éleveur qui se protège et celui qui se protège pas. Donc le gars qui fait le maximum, il ne touche pas plus que l'autre qui n'en fout pas une rame. Nous, on est partisans d'une indemnisation forfaitaire ou une assurance. Ensuite, pour les mesures de protection, peut-être mieux récompenser entre guillemets la personne qui s'est réellement investie (un APN)

3.2. Le loup, un bouc émissaire

Malgré la modification du fonctionnement pastoral qu'impose le loup, les lycophiles attribuent les difficultés du monde agricole à des causes plus globales. Le loup ne serait qu'un bouc émissaire d'une profession qui, par ailleurs, est dans un mauvais état. En difficulté économique avant même le retour de ce prédateur, elle présenterait des problèmes structurels de fond, dont le loup ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable. La filière ovine se porterait mal, avec, entre autres, la concurrence néo-zélandaise.

Moi, je pense que la gestion du loup, c'est un dossier qui est politique. Le loup est le bouc émissaire d'une profession qui n'a pas forcément d'autres moyens de se faire entendre. Le loup ne serait pas là, elle ne serait pas en meilleure forme. Il permet de focaliser à un moment de l'année les caméras sur leur condition. Et ça permet de faire remonter leurs problèmes à des échelons [supérieurs]. (un APN)

Un APN confie même qu'il aurait eu un impact positif, malgré les contraintes qu'il apporte, en focalisant l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur les difficultés de cette profession. Certains lycophiles pensent également que le prédateur aurait permis une revalorisation du métier de berger.

En fait, cette histoire de loup, tout le monde ne va pas le reconnaître, mais qui se souciait des éleveurs et des conditions de vie, avec l'eau, l'électricité, ... ?. Bien sûr, ça a amené des difficultés mais ça a mis aussi en lumière les difficultés. Dans le Vercors, ils ont des super cabanes. C'est indirectement grâce au loup. Ils ne vont pas tous le reconnaître. (un APN)

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

Dans la logique de son positionnement, F. Benhammou (2003, p.9) adopte la rhétorique des APN. Pour lui, « le loup, en particulier, et les grands prédateurs, en général, se trouvent être les révélateurs et les boucs émissaires de la crise du pastoralisme de montagne ». A l'inverse, pour L. Garde (2007, p. 10), « dans tous les pays européens concernés, l'irruption du loup a provoqué une crise majeure avec l'élevage ovin allaitant, c'est-à-dire producteur d'agneaux ».

3.3. Des dégâts à relativiser

Le loup ne serait donc qu'une *goutte d'eau qui fait déborder le vase* et les dégâts qu'il occasionne ne seraient pas si importants. Tout d'abord, les attaques de chiens errants, dont l'existence est passée aujourd'hui sous silence, auraient eu des impacts aussi, voire plus importants, que celles des loups mais les paysans les auraient toujours supportées, sans mot dire.

Avant que le loup arrive ici, il y avait des attaques de chiens de partout dans la Drôme, ça faisait la une du Dauphiné Libéré. [...] Quand tu vois que trois chiens, il y a 10 ans, ils ont envoyé 300 brebis, un peu moins de 300 brebis ont été retrouvées à Saoû, quoi. Dans l'espace de deux attaques entre la Drôme et l'Ardèche en automne, ça fait plus de dégâts que tous les loups réunis sur les hauts plateaux au niveau des moutons tués, quoi... tu dis attends oh, il y a quelque chose qui va pas. Alors, on tape sur la gueule du loup à tout va, quoi. (un APN)

Ce qu'en disent les scientifiques

S. Bobbé (1999, p. 119) montre que le chien errant « reste encore aujourd'hui le grand absent du bestiaire local ». Elle voit, dans cette façon de taire des animaux dont les dégâts sur les troupeaux domestiques existent pourtant, des raisons d'ordre symbolique et psychologique : on ne peut accorder une place à cet animal, situé à la frontière entre domestique et sauvage.

Depuis 2005, de nouveaux résultats ont été publiés sur les attaques de chiens errants. Une enquête menée sur 6 territoires d'élevage (Brosse-Genevet et al., 2007 ainsi que Garde, 2005) montre que le taux de prédation de chiens sur des ovins au pâturage n'excède pas 0,31%, contrairement aux pourcentages annoncés la plupart du temps, entre 2 et 5%, alimentant la polémique. Les animaux à l'origine des dégâts sont pour plus de la moitié des chiens du voisinage et environ un tiers des chiens de chasse. Quelques attaques sont le fait de chiens de touristes et il n'est recensé dans l'étude qu'un cas de chien errant. Les attaques de chiens sont donc celles d'animaux dont on identifie la plupart du temps les propriétaires. D'autre part, ce sont les chiens du voisinage et de touristes qui occasionneraient le plus de pertes par attaques (respectivement, 12 et 13 bêtes tuées en moyenne par attaque).

De plus, les dégâts d'origine lupine, comparés aux pertes annuelles d'un troupeau ou rapportés au nombre d'ovins en France, en deviendraient pratiquement insignifiants.

« Ces dernières années, la perte de 1 500 brebis en moyenne (il s'agit d'un chiffre plafond car le doute profite à l'éleveur en cas de difficultés à distinguer une attaque de loup de chien) a été imputée au loup sur l'ensemble des départements alpins. Parallèlement, il est admis que 2 à 3 % de la population ovine meurt chaque année "accidentellement" (ce qui fait, à l'échelle des Alpes, 25 000 brebis). Sur les troupeaux non gardés, cela peut atteindre 10 % » (Dossier de presse, mai 2003, France Nature Environnement)

Mais à une telle estimation des lycophiles, les éleveurs répondent que le loup a doublé la perte naturelle, si les brebis tuées et disparues sont comptabilisées : aux 2% de pertes naturelles, s'ajouteraient 2% de pertes dues au prédateur.

Le raisonnement avancé par les lycophiles est récurrent dans les conflits recelant un risque ou une incertitude. Il nous semble que si les éleveurs refusent la prise de risque du loup, c'est qu'il s'agit pour eux d'un risque imposé (Bourg, Schlegel, 2001). A l'inverse, les pertes naturelles peuvent être comprises comme un risque assumé : lorsque l'éleveur a débuté son métier, il a sciemment choisi de pratiquer sa profession, en connaissant ce risque. Comparer les pertes naturelles et les pertes engendrées par le loup revient donc à comparer deux risques opposés et l'important écart de probabilité ne peut à lui seul expliquer les différences de réactions des acteurs.

Mais nous supposons que le risque aujourd'hui imposé du loup se transformera, au bout d'un certain temps, en risque assumé. Les éleveurs qui s'installeront dans des zones où le loup est présent, assumeront certainement ce risque, au même titre que les pertes naturelles. C'est sur ce pronostic que les lycophiles se basent pour penser que le problème se réglera de lui-même.

Il va falloir du temps pour que les purs et durs s'épuisent, pour que... Pour que en fait, ça se fasse petit à petit et puis voilà, quoi. (un APN)

Revenons ici sur le discours des lycophobes à propos des dégâts mais également des conséquences engendrés par le loup. Selon eux, outre les dégâts directs quantifiables économiquement, le loup entraînerait de nombreuses autres conséquences, tout aussi importantes. Tout d'abord, aux pertes directes s'ajouteraient des pertes indirectes liées au

stress des bêtes : des avortements seraient observables à la suite d'attaque³⁸ ; les brebis profiteraient moins et seraient moins jolies. Le comportement des bêtes en serait également changé : *elles sont plus vives, un peu marteau*. Mais les conséquences portent également sur le fonctionnement de l'exploitation : nous l'avons vu dans le chapitre II, les pratiques imposées par la mise en place de mesures de protection amènent les éleveurs à modifier leur conduite du troupeau, leur rythme de travail ainsi que le rythme de pâturage de leurs bêtes.

Outre l'importance du travail supplémentaire, la présence du prédateur engendre un aspect non quantifiable : l'aspect psychologique. Ces deux citations d'éleveur ou de berger donnent un aperçu du ressenti face aux attaques subies.

Pendant deux mois, j'ai cherché des cadavres pendant une heure et demi à deux heures par jour. J'étais complètement déstabilisé, complètement con, ... c'était affreux. (un éleveur)

Moi, je suis devenue croque-mort sur mon alpage (un éleveur berger)

Ce qu'en disent les scientifiques

Nous avons abordé dans le chapitre II les études portant sur les conséquences directes et indirectes de la présence du loup. S. Bacha et al. (2004), A. Silhol et al. (2004) apportent notamment une qualification et une quantification de ces conséquences.

Si tous les éléments convergent, selon les lycophiles, pour minimiser l'impact du loup, comment expliquer alors la forte mobilisation que suscite le loup ? Les lycophiles apportent leurs éléments de réponse.

³⁸ Cette perte indirecte ne semble plus relever de la controverse puisque les éleveurs perçoivent une indemnité censée couvrir les avortements liés au stress.

3.4. Les raisons de l'importance du conflit

L'effet de contestation que produit le retour du loup chez le monde agricole serait uniquement lié au caractère contestataire des Français. Il n'y aurait qu'en France que de telles oppositions verraient le jour. Dans d'autres pays, tels que l'Italie ou encore l'Espagne, recelant des populations lupines beaucoup plus importantes qu'en France, la cohabitation entre moutons et loups serait possible et se passerait relativement bien.

Ce discours tenu initialement par la plupart des lycophiles a tendance aujourd'hui à être modéré. FERUS a, par exemple, interrogé le spécialiste des loups en Italie, L. Boitani, et retranscrit ses propos dans les pages de « La gazette des grands prédateurs » (Theron, 2005, p.4). Ce biologiste, spécialiste du loup en Italie, explique que la situation en Italie est complexe et qu'il ne s'agit pas de *simplifier la situation en ne prenant en compte que les Abruzzes*, où la cohabitation se passe relativement bien.

La particularité de la France irait jusqu'à l'impossibilité de mettre en place les solutions adoptées dans les autres pays. Ainsi, cet APN explique que le droit d'autodéfense accordé aux bergers dans d'autres pays permet un effarouchement efficace.

- *Le berger il a le fusil sur lui et quand le loup s'approche un peu trop près, boum. Alors des fois, il se la prend, des fois ça lui passe entre les deux oreilles mais c'est comme ça que ça se passe.*

- Et ça change la pratique du loup un peu ?

- *Ben, je pense que ça ne peut que l'effaroucher, c'est évident. (un APN)*

Mais, selon lui, une telle expérience ne pourrait en aucun cas être appliquée dans la situation française, sans qu'elle soit détournée pour éradiquer le loup ou qu'elle provoque des accidents.

Mais oui, mais le problème, c'est que si on dit ça devenir officiel, qu'est-ce qu'il va se passer ? Ça va être du tir réglementaire à chaque bergerie. Tu vois. [...] Mais le problème c'est que si tu dis ça aujourd'hui en France, [il rit] ça va être que tous les mecs dans les bergeries, ils vont se retrouver avec un flingue, qu'ils savent pas forcément tirer et qu'il va y avoir forcément du tout et du n'importe quoi, des moutons qui vont y passer, des chiens de menée..., des chiens de protection..., pourquoi pas des randonneurs et compagnie, quoi. (un APN)

En outre, les syndicats seraient en bonne partie responsables du prolongement du conflit déclenché à l'arrivée du prédateur et de sa forte médiatisation. S'étant emparés de ce sujet, ils camperaient sur des positions extrémistes, demandant l'éradication du loup, refusant toute

adoption de mesures de protection³⁹ ou exigeant des dégâts zéro. Par leurs agissements, ils induiraient non seulement en erreur les éleveurs et bergers en leur faisant croire à une issue impossible (l'éradication d'une espèce strictement protégée) mais en plus, bloquant tout compromis possible, ils agiraient à l'encontre de l'intérêt du monde agricole.

Moi, je suis pour la protection du troupeau. Ce que je ne comprends pas, c'est la position des syndicats qui vont droit dans le mur parce qu'ils demandent zéro loup, ce qui n'est pas possible et légal. Et même si on arrivait à zéro, ça serait que reporter le problème à dans 5 ans. Au lieu de soutenir les éleveurs et leurs métiers, ils les engagent dans une voie qui n'ira jamais nulle part. Mais c'est toujours pareil, on entend que ceux qui parlent fort et pas ceux qui bossent dans leur coin et qui ne font pas de bruit. (un APN)

Ces positions tenables au niveau national, ne seraient plus suivies que par les fortes personnalités syndiquées et ne représenteraient pas la réalité locale. Les éleveurs adopteraient, pour la plupart, les mesures de prévention et seraient satisfaits de leur efficacité. Mais ces changements progressifs se feraient de manière silencieuse, de peur des représailles des porte-parole. Certains syndicats auraient en effet menacé les éleveurs précurseurs, acceptant les mesures de protection.

Il y a toujours des irréductibles qui disent nous le loup, on ne veut pas, gna, gna, gna. Bien souvent, si vous discutez avec, ils sont plus nuancés. Et puis il y a ceux qui effectivement et c'est la plupart actuellement, qui disent « le loup, effectivement, il est là. On sait qu'il faut qu'on fasse avec. Donc on a commencé à prendre un chien, on a mis des parcs, on fait du gardiennage. Mais, surtout vous ne dites pas à mon voisin. Vous dites pas ce que je vous ai dit ». (un APN)

Les lycophiles mettent ici en doute la représentativité des porte-parole du monde agricole, démontrant que le discours typique agricole, visible sur la scène publique ne serait porté que par une minorité d'éleveurs. Comble de la situation, évinçant leurs représentants, les naturalistes se positionnent comme les réels porte-parole des éleveurs locaux, rapportant leur discours et leurs pratiques.

Ce dont on s'est rendu compte, c'est qu'il y a un énorme décalage entre, je dirais, les porte-parole, que ce soit des syndicats, des fédérations des alpages ou des choses comme ça et après justement le contact qu'on peut avoir avec l'individu sur place, quoi. Et ça n'a franchement rien à voir. Et ça, c'est complètement démoralisant, quoi. (un APN)

³⁹ Depuis le début du conflit, pour le monde agricole, accepter les mesures de protection reviendrait à accepter le loup. Pour faciliter l'adoption des mesures de protection, il a fallu apposer une mention spécifique sur les contrats éleveurs – Etat (mesure « t ») précisant qu'accepter un tel contrat ne signifie pas accepter le loup.

Les syndicats gonfleraient les difficultés apportées par le loup pour minimiser les réels problèmes de la profession. Se montrer intraitable à ce sujet-là leur permettrait de dissimuler leur désespacement face au dossier de la PAC. En outre, des enjeux électoraux les encourageraient à durcir leur position.

Ensuite, c'est un sentiment très personnel, je pense qu'il y a une très grosse bagarre entre les syndicats. Pour gagner des voix aux élections, c'est celui qui gueulera le plus fort. (un APN)

3.5. Etre du terrain, c'est avoir une réelle connaissance des problèmes

Pour appuyer leurs propos, les lycophiles parlent au nom du terrain, au nom des éleveurs locaux, évoquant l'expérience de tel ou tel éleveur. Il s'avère parfois, comme dans l'exemple suivant, que notre interlocuteur ne connaît pas toujours les éleveurs qu'il cite.

- Ben, quand tu vois que le mec de la fédération des alpages de l'Isère qui préconise, comment dire au grand jour... d'empoisonner. On peut pas avoir de relations avec ce genre de personnage, c'est impossible. Il fait pression sur un éleveur de la commune X qui a un super chien de protection, qui marche super bien. Il lui dit, ton chien, tu t'en débarrasses parce que la fédération des alpages est contre les chiens de protection, quoi. Bon, pff... On va pas avancer, là. C'est mal barré, quoi.

- C'est qui sur la commune X, c'est Y ?

- Je sais pas (un APN)

Se revendiquer du terrain permet aux APN de *casser l'image de l'urbain qui veut donner des leçons*, de se démarquer du stéréotype du naturaliste urbain, dénoncé par le monde agricole. Deux APN utilisent ainsi le terme « terrain » plus d'une vingtaine de fois.

On n'a jamais voulu coller à l'image qu'on veut bien nous donner. C'est-à-dire des gens de la ville qui vont utiliser le milieu naturel trois jours dans l'année, quoi. Je fais une caricature mais c'est un peu ça. Voilà quoi. [...] Nous, je dirais notre particularité, c'est d'avoir des connaissances de terrain, qui sont vraiment liées à la réalité des choses, quoi. Et c'est lié à du bon sens, avec de la logique et puis... chercher l'info auprès de gens qui l'ont quand nous, on l'a pas, d'essayer de concrétiser des choses comme ça, par rapport à la présence de cette espèce, quoi. Donc... je dirais que ça n'a rien à voir avec quelqu'un qui aurait une formation purement théorique et qui aurait été faire un stage ici ou là. (un APN)

Le terrain, dans leurs discours, aurait la vertu d'éliminer les mensonges et les enjeux politiques. Il permettrait d'avoir une réelle connaissance et une vision objective du problème.

Quand tu es un mec de terrain qui aime crapahuter dans la montagne, t'es pas un énarque, quoi. T'es pas là pour prendre la place d'un député et aller te battre avec les armes des politiciens. C'est pas notre domaine, quoi. (un APN)

3.6. Conclusion

Les entretiens effectués dans nos terrains confirment donc les résultats avancés par I. Mauz (2005) : la controverse autour des bienfaits ou des méfaits du pastoralisme est toujours présente et structure les arguments des lycophiles et des lycophobes. Les lycophiles jouent encore leur rôle dénonciateur face à un monde agricole aux mauvaises pratiques.

Toutefois, des évolutions sont visibles dans cette controverse et les enjeux centraux des conflits ne sont plus les mêmes. Les accusations ne portent plus en effet sur la totalité de la profession agricole mais sur les « mauvais » éleveurs et bergers. L'enjeu n'est plus de stigmatiser l'ensemble de la profession mais de participer intellectuellement ou physiquement à la transformation des pratiques agricoles. Les lycophiles adoptent ainsi un rôle d'aide à l'élevage, envers les professionnels jugés bons.

De même, si certains APN se battent encore aujourd'hui pour dénoncer toute illégalité face à la convention de Berne et empêcher tout tir de loup, l'enjeu semble s'être déplacé. Face à l'implantation de populations lupines de plus en plus importantes, les lycophiles modifient peu à peu leur discours et envisagent la possibilité de prélèvements exceptionnels : nous y reviendrons durant le chapitre III.

IV. Quelle gestion adopter ?

Les postures des lycophiles et des lycophobes dans les controverses que nous venons de décrire conditionnent leur vision de ce que devrait être la gestion du loup.

4.1. Ce qu'en disent les lycophobes

Si les lycophobes se sont annoncés au début du conflit comme opposés à toute mise en place de mesures de protection, leur discours a évolué et de nombreux acteurs ont adopté des changements de pratiques, une fois confrontés au loup. Il reste tout de même dans leurs arguments génériques une contestation de l'efficacité des mesures de protection, en particulier en ce qui concerne les chiens de protection.

La gestion des difficultés engendrées par le prédateur devrait, selon eux, permettre des interventions directes sur l'animal de manière plus systématique : certains demandent l'autodéfense autour des troupeaux ; d'autres demandent une gestion cynégétique.

Enfin, une requête revient souvent chez les pastoralistes. Certains d'entre eux considèrent qu'un système de surveillance de ces animaux devrait s'opérer : les animaux devraient être équipés de balises pour que, dès qu'ils s'approchent des troupeaux, les bergers en soient informés. Derrière une telle requête, il est aisé de déceler une conception de l'animal comme du sauvage (bien peu sauvage à leurs yeux) produit par des lycophiles : poussant la logique jusqu'au bout, ils proposent une meilleure maîtrise de l'animal. Une telle vision est partagée par M. Meuret et J.-P. Chabert (1998b) qui, dans un article d'opinion, en tant que citoyens, considèrent que « les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier ».

4.2. Ce qu'en disent les lycophiles

Quant aux lycophiles, la résolution des problèmes occasionnés par le loup doit passer par l'adoption des mesures de protection de la part du monde agricole. Il leur semblerait logique que les éleveurs récalcitrants à toute mesure de protection soient pénalisés dans les procédures d'indemnisation. De plus, s'il n'est, pour l'instant, pas question d'envisager une intervention

directe et systématique sur le loup, les lycophiles acceptent aujourd'hui des prélèvements exceptionnels autour des troupeaux protégés. Certains envisagent également une intervention sur des individus s'installant dans des espaces sur lesquels ils ne devraient pas s'installer, c'est-à-dire dont les ressources alimentaires naturelles ne le permettraient pas. Le loup doit donc rester, à leurs yeux, une espèce strictement protégée sur tout le territoire national, voire exceptionnellement prélevé autour des troupeaux et autour des espaces trop urbanisés, trop artificiels.

Conclusion du chapitre III

Dans le déploiement des controverses, des arguments récurrents chez les lycophobes et les lycophiles ont pu être mis en évidence, correspondant à ceux identifiés par I. Mauz. Malgré l'évolution des acteurs et de la situation depuis le retour du loup, les controverses initiales sont donc toujours présentes et constituent la trame argumentative des acteurs. Qu'ils aient près de dix ans ou seulement quelques mois d'expérience des problèmes engendrés par le loup, les acteurs appartenant au même camp se rejoignent sur cette trame-là. En ce sens, ils montrent une certaine inertie face aux changements des conditions du conflit.

Mais ces controverses ont été enrichies par de nouveaux arguments et l'objectif poursuivi s'est quelque peu déplacé. La situation a en effet évolué vers une phase plus constructive, la troisième étape de la crise du loup. Elle est caractérisée par des paroles et des gestes : les éleveurs disent devoir *faire avec* et adoptent des mesures de protection par des voies officielles ou par leurs propres moyens ; les naturalistes acceptent le tir de loups sous certaines conditions et réfléchissent ou agissent avec le monde agricole pour élaborer de nouvelles solutions. Cette phase, pour ceux qui s'y sont ouverts, est celle de l'innovation technique et sociale, où les mondes se transforment en réseau (Mauz, 2005)⁴⁰. Les nouveaux arguments que nous avons mis en évidence permettent donc d'aller plus en avant dans la description de cette phase.

Les acteurs montrent donc à la fois une certaine inertie, par l'évocation systématique des premières controverses, mais également, un dynamisme aux changements des situations, par la mise en avant de nouveaux arguments. Cette tension entre inertie et évolution est particulièrement visible, chez les lycophobes, dans les discours à propos des traces spatiales que sont les mesures de protection. Si un certain nombre les adoptent et répondent ainsi

⁴⁰ Notons qu'une étape importante vient d'être franchie récemment dans ce sens, avec le séminaire technique organisé par le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), l'institut de l'élevage, le Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage (SIME / SUAMME) le 15 et 16 juin 2006, « intitulé Loup Elevage, s'ouvrir à la complexité... ». Ce séminaire avait pour objectif de synthétiser les connaissances acquises durant « 4 années de recherches sur les systèmes d'élevage en montagnes méditerranéennes confrontés à la prédation ». Les connaissances scientifiques et techniques pastorales sont pour la première fois restituées ainsi. A la lecture des actes, il est évident que quinze ans après ce retour, des connaissances, des savoir-faire ont été acquis et de nouvelles techniques se sont développées pour mieux comprendre le loup et trouver des solutions aux problèmes engendrés par sa présence.

favorablement aux intentionnalités régaliennes, les discours qu'ils portent à leur propos montre une certaine résistance à la volonté de l'Etat de « faire faire », relayé par les APN. Le chien de protection en est un bon exemple, chaque partie prenante interprétant différemment l'efficacité de cette mesure de protection et adoptant un discours différent à son propos.

De plus, les remises en question des catégories socio-spatiales de la part de l'Etat, dans ses choix de gestion, influencent l'évolution des controverses. C'est, par exemple, le cas de la demande actuelle de régulation du prédateur chez les lycophobes et l'acceptation, sous certaines conditions, de prélèvements d'individus problématiques, chez les lycophiles. Les autorisations de prélèvements exceptionnels de loup dans le plan 2004-2008 ont donc participé au déplacement du cœur même des controverses.

Ensuite, ces « anciens et nouveaux » arguments sont caractérisés par l'importance de la dimension spatiale. La spatialité des loups est au cœur de ces controverses : chacun explique l'intrusion de ce prédateur dans les espaces domestiques comme le résultat d'actions sur l'espace de la part du camp adverse. Pour les lycophobes, les comportements spatiaux des animaux eux-mêmes sont suspects et indiqueraient leur manque de sauvagerie. Le loup représente donc bien un *opérateur territorial générique* par la réorganisation spatiale qu'il impose et les discours qu'il suscite chez les acteurs.

Enfin, dans l'évolution des controverses, l'application au loup des savoirs profanes par les lycophobes constitue, à nos yeux, un premier pas dans la normalisation de cet animal. Ces descriptions vernaculaires sont le signe de l'entrée du loup actuel et non passé et imaginaire dans le bestiaire local.

Il est donc possible à présent de reprendre et de compléter en bleu le tableau récapitulatif de I. Mauz (Cf. tableau 7). A la lecture des positionnements des uns et des autres, on peut donc dire que le loup a bien agi dans le sens d'un réassemblage social, novateur. En ce sens, cet animal a bien été l'initiateur de « social 2 », d'innovations socio-spatiales regroupant des acteurs différents : il a donc joué le rôle de médiateur au sens de B. Latour (2006).

Camp lycophobe	Camp lycophile
<p>Qu'ils aient été réintroduits clandestinement ou pas et quel que soit leur nombre, les loups sont là et il faut faire avec.</p> <p>Les loups ne sont pas sauvages : ils ne sont pas distants, ils n'ont pas le comportement naturel décrit et tuent des brebis sans les manger ou de la faune sauvage sans discernement.</p> <p><i>Les loups sont dangereux pour l'homme</i></p> <p><i>Les loups ne présentent aucun intérêt ; ils ne servent à rien</i></p> <p>Verdict : il faut pouvoir pratiquer l'autodéfense des troupeaux, voire les réguler</p> <p><i>L'espèce n'est pas menacée</i> <i>Les touristes ne les verront jamais, puisque ce sont des animaux méfiants et discrets</i> <i>En revanche, le pastoralisme présente un grand intérêt écologique</i></p> <p><i>Or, il est menacé par les loups</i></p> <p>Le chien de protection représente un danger pour les touristes et n'est pas toujours efficace</p>	<p><i>Les loups sont revenus spontanément depuis l'Italie</i></p> <p>Les loups sont naturels et si leur comportement semble aberrant, c'est que les moutons ont perdu leur instinct sauvage et induisent un over-killing. Un prédateur régule mais ne peut pas exterminer ses proies.</p> <p><i>Ce sont des animaux méfiants, discrets, qui ne s'attaquent pas à l'homme. Quoi qu'il en soit, les conditions actuelles rendent improbable de telles attaques.</i></p> <p><i>Ils présentent un intérêt écologique majeur. De plus, ils sont susceptibles de présenter un intérêt économique : le loup est une nouvelle ressource touristique.</i></p> <p>Verdict : il faut les protéger et éliminer les individus trop gênants.</p> <p><i>Le pastoralisme présente un intérêt écologique nul, ou mineur, tel qu'il est mené aujourd'hui. Il faut aider le monde agricole à adopter de bonnes pratiques. Il faut dénoncer les mauvais éleveurs.</i></p> <p><i>Le pastoralisme est en crise. Les dégâts des loups sont tout relatifs, et sans comparaison avec ceux commis par les chiens errants : le loup sert de bouc émissaire. Le conflit n'est alimenté que par des porte-parole en mal de légitimité</i></p> <p>Le chien de protection, bien éduqué ne représente pas de danger et montre une efficacité contre les attaques de loups</p>

Tableau 7 : Synthèse des arguments génériques du conflit du loup

Chapitre IV. Suscrophiles contre suscrophobes : les controverses

à propos du sanglier

Introduction

Le sanglier, en retournant les champs de céréales ou les prairies, oppose les chasseurs aux agriculteurs mais mobilise également de multiples acteurs humains (lieutenants de louveterie, agents d'espace protégé, administration) ou non-humains (le maïs des chasseurs, celui des agriculteurs, les prairies, les clôtures électriques, etc.).

Les controverses provoquées par le sanglier entre ses partisans et ses détracteurs n'ont été décrites, à notre connaissance, par aucun auteur de SHS. L'objectif de ce chapitre est donc de déployer les controverses et d'en faire émerger des discours communs chez les partisans et les détracteurs du sanglier, à l'aide de la grille de lecture constituée pour le loup.

La première question productrice de désaccords entre les parties prenantes est de connaître les causes de ces dégâts et plus précisément de désigner le groupe d'acteurs responsables de ces dégâts : elle fera l'objet du premier paragraphe.

Au fil des controverses détaillées dans les paragraphes suivants, nous verrons que se profilent deux logiques différentes face aux dégâts de sangliers. La première, celle des agriculteurs, prend pour responsable des dégâts le sanglier et par son intermédiaire, ses gestionnaires. La seconde, celle des chasseurs de sangliers, minore le rôle de l'ongulé et met en avant la responsabilité des agriculteurs eux-mêmes. Ces deux logiques opposées constituent deux camps, l'un désireux d'une baisse forte des populations de sangliers et l'autre réfractaire à la mise en œuvre d'une pression de chasse trop importante. Si le premier est constitué principalement d'agriculteurs, ceux-ci sont rejoints par des chasseurs au profil particulier : proches du monde agricole par leur histoire personnelle (issus d'une famille d'agriculteurs, par exemple) mais également pas ou peu chasseurs de sangliers. Le camp formé par l'ensemble de ces acteurs sera nommé *suscrophobe*, à l'instar de la dénomination des camps construits vis-à-vis du loup. Quant au second camp, appelé *suscrophile*, il est constitué essentiellement de chasseurs de sangliers, les chasseurs d'autres gibiers montrant une certaine neutralité. Entre ces deux pôles, se situent certains acteurs, au discours plus intermédiaire : il

s'agit notamment des chasseurs de sanglier « non élitistes » ou encore d'agriculteurs chasseurs.

Dans un second paragraphe, la question de l'état des populations de sanglier est abordée : sommes-nous réellement en présence d'une surpopulation de sanglier ?

Puis, ce chapitre traite dans un troisième paragraphe de la controverse qui s'est construite autour d'une technique de gestion adoptée par les chasseurs, l'agrainage. Dans un quatrième paragraphe, la controverse autour des pratiques agricoles, responsables des dégâts aux yeux des suscrophiles est présentée.

Enfin, les deux paragraphes suivants interrogent la nature et le comportement du sanglier : est-il sauvage ? A-t-il un comportement « normal » ?

Pour les mettre en évidence, les controverses entre acteurs locaux sont décrites et comparées aux connaissances scientifiques biologiques : la proximité ou non avec le savoir des élites permet de caractériser les acteurs. Ce sont les sciences biologiques qui sont principalement analysées ici, au même titre que les arguments des acteurs : contrairement au conflit autour du loup où elles prennent une part importante dans les controverses, les sciences sociales sont, dans le cas du sanglier, absentes des débats.

De plus, les arguments développés sont également mis en parallèle avec ceux rapportés dans la presse régionale ou encore par les sciences sociales, à propos d'autres animaux : l'objectif est d'identifier des propos récurrents, à propos du sanglier dans d'autres territoires que ceux sur lesquels porte l'étude ou à propos d'autres animaux.

I. La « surpopulation » explique-t-elle les dégâts ?

Les suscrophobes et les suscrophiles n'identifient pas les mêmes principaux facteurs à l'origine des dégâts de sangliers dans les espaces cultivés. Alors que les suscrophobes considèrent que la multiplication de sangliers non sauvages, due aux agissements des chasseurs est la principale cause, les suscrophiles considèrent les dégâts comme peu nombreux et les expliquent en partie par des pratiques agricoles inadaptées. Pour ces derniers, le développement des sangliers serait principalement dû à des évolutions environnementales.

1.1. Ce qu'en disent les suscrophobes

Les deux éléments explicatifs du développement des populations et donc des dégâts, récurrents chez les suscrophobes, sont d'une part les lâchers d'animaux croisés et d'autre part, l'agrainage, deux pratiques effectuées par les chasseurs. A leurs yeux, les deux causes principales de l'augmentation de la population, et donc des dégâts sont donc éminemment anthropiques.

Aujourd'hui interdits⁴¹, les lâchers ont été une pratique commune dans les années 80 : dans les Cévennes, posséder un élevage de sanglier dans l'objectif de les relâcher par la suite représentait un certain prestige (Vourc'h et Pelosse, 1988). Aux yeux des suscrophobes, ils auraient une première conséquence, directe, celle de renforcer les populations présentes sur le terrain, voire d'en construire une de toute pièce. En parallèle de cette pratique, l'agrainage dispensé aurait permis de fixer les populations sur une commune donnée (Cf. II. Le maïs : outil de dissuasion ou nourrissage ?). Mais les lâchers auraient une seconde conséquence, beaucoup plus problématique : les sangliers lâchés proviendraient d'élevages et auraient été croisés avec des porcs domestiques. L'introduction de sangliers « bâtards » dans la nature aurait eu pour conséquence une pollution génétique des populations initialement présentes.

Seulement, comme c'était que de passage, il n'y avait pas de sédentaires, il n'y avait pas de sédentarisme, ça partait, deux ou trois ont pensé qu'il fallait essayer de les retenir en lâchant des animaux sur le terrain.

⁴¹ Pour l'année 2006, arrêté n°2006-05126 relatif à l'ouverture et à la fermeture de la chasse. Si cette interdiction a réduit ces pratiques, il semble, selon certains acteurs, que des lâchers clandestins soient encore à l'œuvre.

Donc, après 80, ça a démarré en puissance. Et le malheur, c'est qu'il y a des couillons qui nous ont mis des bestioles abâtardies. Alors après ça a été dans la nature qu'une fusion. On s'est retrouvé avec des chromosomes 37, c'était tout mélangé. [...] C'est peut-être bien pour ça qu'aujourd'hui on a autant de dégâts. (un lieutenant de l'ouvetterie)

La présence d'animaux croisés, de cochongliers, d'hybrides en pleine nature aurait pour incidence, d'une part, une augmentation de la population (les bêtes seraient dotées de la prolificité des porcs domestiques) et d'autre part, une évolution du comportement de ces animaux dans le sens de la domesticité (Cf. IV. Sauvage, le sanglier ?). La preuve de l'occurrence d'une hybridation serait visible : les animaux auraient un aspect trahissant leur caractère hybride, la perte de leur sauvagerie. Les arguments développés par les suscrophobes concourent à prouver la faillite des chasseurs dans leur entreprise de production du sauvage (Pelosse et Vourc'h, 1982). En sus de son pouvoir de fidélisation des compagnies de sanglier, l'agrainage est soupçonné d'entretenir cette domesticité induite par l'hybridation. L'ambivalence du statut des grains de maïs utilisés par les chasseurs est à l'origine de la plus importante des controverses au sujet du sanglier dont l'ampleur induit même des restrictions réglementaires spécifiques.

Outre l'agrainage et les lâchers, d'autres éléments sont considérés par les suscrophobes comme des facteurs générateurs de surpopulation. La gestion des chasseurs est en effet la cible des suscrophobes : la pression de chasse ne serait pas assez forte et favoriserait l'expansion des populations.

Moi, pour moi, la crainte, elle est de... Ils ont peur de ne plus en avoir pour l'année d'après, quoi. Le problème, il est là. (un agriculteur)

Les chasseurs s'auto-limiteraient en période de chasse pour ne pas tuer « la souche » et être certains de retrouver du gibier la saison de chasse suivante. Mais ils réaliseraient également une sélection aux finalités conservatrices dans leur prélèvement cynégétique : les laies, garantes de la reproduction, sont bien souvent préservées des tirs. Cette sélection exaspère certains agriculteurs qui considèrent qu'aucune restriction, quantitative ou qualitative ne devrait exister. C'est ce qui fait dire à un couple d'agriculteurs :

Lui : Il y en a plusieurs qui m'ont dit « ben, si t'es pas content, t'as qu'à aller à la chasse ». Moi, j'ai pas le temps d'aller à la chasse. Et puis, si j'y vais, on va se battre parce que, moi, je vais tirer sur tout ce que je vois. Il y en a qui ne seront pas d'accord. (rires)

Elle : Il va pas regarder si c'est une mère ou un petit.

Lui : Là, ça posera mieux des problèmes que ça n'en résoudra. (un couple d'agriculteurs)

Un agriculteur rapporte un autre type d'auto-limitation : certains chasseurs refuseraient d'aller à la chasse au sanglier en automne, lorsque les laies ont mis bas⁴². Elles seraient beaucoup plus agressives à cette période-là et, au lieu de courir lorsque les chiens viennent les déloger, elles se retourneraient contre eux. De même, un agriculteur chasseur explique que les communes sont différemment chassées : ainsi, certains chasseurs privilégient dans un premier temps la chasse soumise au plan de chasse (chamois, chevreuil) pour ensuite s'intéresser à la chasse au sanglier. Les sangliers profiteraient de cette période où ils sont délaissés et occasionneraient d'importants dégâts.

Les agents d'espaces protégés interrogés considèrent également que les chasseurs pratiqueraient une chasse « économe », dans l'objectif de ne pas toucher au « capital sanglier ».

1 : Il y a un côté radin aussi qui a dû les mettre dans cette culture de l'économie (rires)

2 : Ouais, parce que en fait dans l'esprit du chasseur, le plan de chasse, c'est dans un esprit, une...une limitation des prélèvements (des acteurs d'espace protégé)

La pression de chasse serait donc volontairement limitée par les chasseurs, à travers ces deux aspects. Deux autres facteurs, basés sur l'appropriation et la défense du territoire de chasse de chaque équipe, interviennent dans ce sens également. Le nombre des chasseurs, dans certaines communes, est en décroissance : la « force de frappe » en est par conséquent réduite. Or, les chasseurs refuseraient d'ouvrir leur territoire de chasse aux « étrangers ». Sont appelées « les étrangers », les personnes extérieures à la commune, en possession d'un permis de chasser. Les statuts de la société de chasse (l'ACCA, dans tous nos terrains) prévoient la possibilité à des étrangers de venir chasser sur la commune. Les cotisations demandées à ces chasseurs sont à un prix beaucoup plus élevé que celles demandées aux résidents. Mais si les statuts stipulent la possibilité d'accueillir des étrangers, la venue de ces chasseurs est souvent évitée par l'invitation de chasseurs des communes voisines.

*Bon, ils font ce qu'ils peuvent mais il n'y a pas assez de jeunes. Mais en fait, ils veulent que personne ne...
[...] Ils ne veulent pas d'étranger, quoi. Ils veulent pas trop que les gens viennent, quoi. [...] Ils ne sont pas assez nombreux (un agriculteur)*

⁴² Pour rappel, si les mises bas se font principalement en avril-mai, nous avons vu que lorsque les conditions trophiques sont satisfaisantes, les premières mises bas des jeunes laies peuvent se faire de manière décalée avec les adultes, et en particulier à l'automne.

Enfin, les rivalités entre équipes d'une même commune ou entre communes différentes seraient favorables à l'expansion des populations : le sanglier profiterait des disputes entre hommes. Lorsque les sangliers sont susceptibles de basculer sur des secteurs chassés par d'autres équipes, les chasseurs préfèrent ne pas envoyer les chiens à leur poursuite et ainsi, ne pas risquer d'offrir aux équipes adverses des sangliers qu'ils considèrent comme les leurs.

Ils chassent en équipe, il y a plusieurs équipes sur la commune qui s'entendent plus ou moins donc ça fait diminuer la pression de chasse parce que si on peut empêcher un de tuer des sangliers, ils vont le faire et puis... (un agriculteur)

Le problème qui était récurrent sur la commune X, c'est un problème d'équipes de chasseurs. Donc vous en arrivez à ce que les chasseurs veulent pas lâcher leurs chiens pour pas que le sanglier se fasse tuer par l'équipe d'à côté. Euh... bon, le sanglier, il en profite. C'est ça, hein. (un lieutenant de l'ovénerie)

La gestion effective (Mermet, 1992) des chasseurs aurait donc pour conséquence, aux yeux des suscrophobes interrogés, l'augmentation de la population et non sa stabilisation ou sa diminution.

Or, c'est bien la surpopulation d'animaux au comportement inhabituel, contre-nature qui est, selon les suscrophobes, à l'origine des dégâts.

Le vrai sanglier sauvage ne faisait pas de dégâts. [...] Des fois, ils croquaient deux trois pommes de terre ou deux - trois trous, il n'y avait pas de quoi lever les bras au ciel pour ça. (un agriculteur)

De plus, associés à une telle surpopulation, les moyens mis en œuvre pour éviter les dégâts ne seraient pas toujours efficaces. Les animaux s'habitueraient aux mesures de protection (clôtures avec fils électriques, effaroucheurs) au bout d'un certain temps. Tenaillés par la faim, ils traverseraient des clôtures électriques sans la moindre hésitation. Les mesures de protection seraient donc inefficaces d'une part et d'autre part, impossibles à mettre en œuvre sur des zones sensibles comme les prairies : il est en effet inenvisageable de clôturer des prairies artificielles ou naturelles, dont la superficie recouvre plusieurs hectares. Or, la perte de rendement en foin est non négligeable. La réactivité des chasseurs dans la mise en œuvre de ces mesures de protection est également en cause. Lors des semis, période sensible, les chasseurs n'interviendraient pas toujours aussi rapidement que les agriculteurs le souhaiteraient. Une fois les céréales ou le maïs semés, les clôtures doivent être installées le plus vite possible, pour éviter tout dégât de sanglier.

1.2. Ce qu'en disent les suscrophiles

Face à une telle accusation de la part des suscrophobes, les suscrophiles avancent des éléments d'explication de l'augmentation des populations de sangliers différents. Ces facteurs portent d'une part, sur une évolution globale d'ordre environnemental et d'autre part sur des facteurs anthropiques.

Tout d'abord, la déprise agricole est considérée comme génératrice de population importante d'ongulés.

- Et cette augmentation des sangliers, vous disiez que ça date d'une vingtaine d'années...

- C'est la déprise agricole qui a occasionné l'augmentation du taux de boisement de toutes les communes de France pratiquement [...] Surtout, surtout c'est l'augmentation de la proportion de boisement. (un chasseur)

L'avancée de la forêt, permise par la déprise agricole, est un facteur évoqué de manière récurrente : les sangliers auraient trouvé, par l'abandon des parcelles cultivées un *biotope* qui leur est favorable. Les suscrophiles, et en particulier les administrateurs de la FDCI, empruntent ici des termes et des discours aux ingénieurs de l'ONCFS.

Cette avancée du biotope favorable expliquerait également la proximité de l'animal des zones habitées. Le sanglier n'aurait pas changé de comportement, en s'approchant si près des habitations : il n'aurait fait que suivre l'avancement de la forêt. Les modifications environnementales apportent donc ici un élément de réponse aux agriculteurs fustigeant le désensauvagement du sanglier qui serait visible, selon eux, notamment à sa relative proximité des habitations.

- Disons que c'est pas les animaux qui sont plus proches des habitations à mon avis, c'est ... la biologie... enfin, la commune qui a changé. Le bois, il vient jusqu'aux maisons maintenant. Là-dessous, y avait pas de bois non plus. Moi, ce que j'ai connu, il fallait monter à 500m, on voyait courir un lapin. Le bois a envahi la commune. C'est pour ça que je pense... et puis bon, ils s'habituent aussi peut-être au bruit de tout. [...]

- Et avant, le sanglier il était où ?

- Il était dans le bois parce qu'il se promenait pas au clair comme ça. Mais là, on peut pas dire qu'il se promène au clair : toujours dans les bois. Il est chez lui. Son comportement n'a pas changé. (un chasseur)

Enfin, la tranquillité procurée par la présence humaine amoindrie dans les espaces ruraux liée à l'exode rural aurait été profitable à ces animaux.

Mais, en parallèle de la fermeture du paysage, les pratiques des agriculteurs auraient également eu une incidence sur l'état de ces populations.

D'une part, l'adoption de culture du maïs, céréale très appétante pour le sanglier, aurait concouru à son développement.

Et puis, il y a le maïs qui est arrivé aussi. Ça, le maïs, ça les a fait venir les sangliers. Avant, il n'y avait pas de culture de maïs chez nous. Il y avait peu de céréales et maintenant, c'est tout en céréales. Donc la déprise plus la modification du... On a fait le lit du sanglier, on a tout fait pour qu'il soit là, inconsciemment bien sûr mais... (un administrateur)

Le maïs est donc, pour les deux camps, en partie responsable de l'augmentation des populations mais, derrière les actants non humains que sont ces grains de maïs, et selon les interlocuteurs, ce sont des acteurs différents qui sont accusés : agriculteurs ou chasseurs seraient à l'origine de la mise à disposition de la céréale auprès des sangliers.

D'autre part, les pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement auraient participé à la diminution du petit gibier, incitant les chasseurs à se tourner vers la chasse du sanglier. Ce nouvel engouement pour cet ongulé dans les années 80 aurait induit une volonté de la part des chasseurs de développer leurs populations. Si l'absence de gestion conservatrice du petit gibier de la part des chasseurs est évoquée, les pratiques agricoles sont également pointées du doigt.

Et puis, le petit gibier était fortement chassé [...] Les gens tuaient ce qu'ils voulaient. Il y en avait qui n'arrêtaient jamais. [...] Et puis ça tombe aussi à une époque où les agriculteurs ont mis beaucoup de désherbants, de... c'est un peu tout quoi.

Du coup... ?

Le gibier a payé ! [...] Donc il y a des gens du petit gibier et même des gens qui avaient arrêté de chasser qui ont repris la chasse au sanglier. (un chasseur)

Ce procès fait au monde agricole semble récurrent. J.-C. Raynal (2004, p. 253) en fait mention dans sa thèse, rapportant que « les chasseurs ont observé une chute drastique des populations de petit gibier (perdrix, cailles des blés, lièvres, lapins). Ils reprochent alors aux agriculteurs d'avoir entraîné la diminution voire la disparition d'espèces animales sauvages et notamment de petit gibier ». De plus, un article dans « Le chasseur français », dès 1947, dénonce l'utilisation agricole de produits nocifs pour le gibier (Guimelli, 1988, cité dans Raynal, 2004). Notons que ces accusations créent également des controverses : les agriculteurs considèrent que la diminution des populations de lièvre serait plutôt liée à une gestion cynégétique passée désastreuse, sans aucune limitation des prélèvements.

La gestion de la faune sauvage, ils ont mal géré parce qu'on avait des lièvres, épouvantable, passé un moment et ils ont tué... Moi, j'ai vu des chasseurs qui en tuaient dix dans un matin au même poste. (un agriculteur)

Si les pratiques conservatrices des chasseurs, induisant un développement de la population est évoqué dans cet argument, elles sont replacées dans un contexte général d'évolution des populations de sanglier. Considérant qu'il s'agit d'une tendance générale à l'échelle de la France, ces chasseurs se départissent de leur responsabilité locale dans le développement de la population observé au niveau départemental.

De même, si les chasseurs ne nient pas avoir procédé à des lâchers, un certain nombre estime anecdotique leur impact sur l'état des populations, en comparaison d'autres facteurs.

On peut expliquer comme ça mais pour moi c'est pas valable : les années 50 – 60, il y en avait plus. Après, il y en a eu quelques uns. Puis, il y a eu des gens qui en ont lâché. Moi, j'en ai lâché aussi. Mais je pense pas que ce soit ça. C'est arrivé on sait pas comment. Y a pas que ça. Disons, le climat aussi. Il y a plus d'hiver. Les petits ne vivaient pas pendant l'hiver. (un chasseur)

Dans le même registre, si des facteurs anthropiques d'origine cynégétique sont évoqués pour expliquer la montée en flèche des populations de sangliers, c'est pour montrer que la gestion passée n'a pas toujours été la bonne, contrairement à celle menée actuellement.

L'absence de gestion cynégétique correcte est évoquée par l'ensemble des chasseurs et déclinée sous différentes formes pour expliquer l'augmentation des populations. Tout d'abord, elle serait liée pour certains à des pratiques anciennes. L'explosion des sangliers serait liée à *une période de flottement où les gens ont été dépassés (un porte-parole chasseur)* ; le sanglier aurait profité d'une *période où il était peu chassé (un chasseur)*. Dans des communes de montagne, les sangliers auraient également profité de l'interdiction de chasser lorsque le sol est recouvert de neige.

Et puis bon, après, il y a eu une grosse montée en flèche du sanglier. Moi, personnellement, je pense que ça vient que la chasse était interdite à la neige. Chez nous, on est une région de montagne où, pendant 2 ou 3 ans, ça a neigé au mois de novembre, donc la chasse était fermée. Il y a eu de bonnes reproductions et c'est ce qui a fait que ça a monté en flèche. (un chasseur)

L'augmentation des populations proviendrait également d'un déficit de gestion de la part d'autres chasseurs. L'absence de gestion rigoureuse dans les communes avoisinantes multiplierait les sangliers. Enfin, les espaces où la chasse est interdite (notamment, parc national, réserve naturelle, périmètre de protection de captage d'eau) seraient à l'origine d'un « effet réserve », favorable au développement des sangliers. Les chasseurs se plaignent alors

de ne pas pouvoir réguler correctement cette espèce, n'ayant pas accès à tout leur territoire de chasse.

Dès qu'il y a une zone réserve, une zone non chassée où ils ont de la tranquillité, vous avez une véritable explosion de sangliers dans cette zone, vous avez également une explosion de dégâts autour. Le Parc des Ecrins, l'étang du grand Lemps et il y a un bout de Réserve Naturelle entre la limite de Savoie et de l'Ain je crois avec un bout d'île, une île du Rhône qui fait 20 ha, ils l'ont [inaudible] l'autre jour, des 20 ha je crois qu'ils ont sorti 80 sangliers ou quelque chose comme ça. Dès qu'il y a une zone de tranquillité, c'est un animal très intelligent, il a très vite intégré que là, il est bien, que là, il est hors d'atteinte et à ce moment-là, il reste là. (un administrateur)

Les facteurs anthropiques du développement des populations, invoqués par les chasseurs, résultent donc soit d'erreurs passées, soit de mauvaise gestion d'autres chasseurs, soit de l'impossibilité d'accéder à l'ensemble du territoire de chasse et donc de mener une gestion correcte.

Ces différents arguments relèvent d'un discours que l'on pourrait qualifier de schizophrénique. La politique de la fédération des chasseurs de l'Isère a été jusqu'en 2000 celle de proposer aux chasseurs des outils de gestion cynégétique du sanglier permettant le développement de ses populations. Cet effort conservateur est reconnu par des acteurs de l'administration ou du monde de la chasse, impliqués directement ou indirectement dans la gestion de l'animal.

La fédération des chasseurs, par ses conseils, par ses appuis, ses recommandations, avait réussi à sensibiliser les chasseurs et j'allais dire presque le chasseur de base, même le chasseur de base, à des prélèvements modérés, à des périodes de chasse raisonnables et a donc contribué à une augmentation globale de la faune. Euh... Qui a généré des problèmes. (un acteur de l'ONCFS)

Pour le sanglier, il y avait une volonté, les chasseurs souhaitaient, c'est un animal de chasse passionnant, donc ils souhaitaient essayer de développer ça. Et ils ont réussi. (un acteur de la DDAF)

Mais si les retombées positives de la politique de la fédération sont visibles, elles ne sont pas mises en avant, lorsque le sujet du sanglier est abordé.

Plutôt que l'évolution globale des populations de sangliers, les dégâts seraient dus, selon les suscrophiens, aux pratiques des agriculteurs. Les céréales utilisées ou encore la gestion des prairies attireraient les sangliers dans les zones cultivées. Nous détaillerons ces arguments dans le paragraphe « IV. Les pratiques agricoles, responsables des dégâts ? ». A l'instar des

controverses structurant les conflits autour du loup, la controverse portant sur les pratiques agricoles semble avoir pris beaucoup moins d'ampleur que celle portant sur la pratique de l'agrainage : cette différence d'ampleur explique le déséquilibre apparent entre les paragraphes suivants consacrés à ces controverses.

De plus, l'organisation des agriculteurs lors de la mise en place des mesures de protection serait à l'origine des dégâts. N'avertissant parfois que très tard de la date des semis, les agriculteurs interdiraient aux chasseurs toute anticipation possible pour le prêt ou la pose des clôtures électriques.

1.3. Un point d'entente entre les deux camps : les facteurs climatiques

Des facteurs de dégâts, d'ordre climatique, sont avancés par les deux camps, suscrophiles et suscrophobes : les dégâts seraient corrélés à la sécheresse, le gel, l'enneigement des sommets ou encore à la clémence du climat. La neige induirait des mouvements altitudinaux, les incendies dans le Sud des mouvements septentrionaux : ces deux facteurs induiraient une arrivée soudaine de sangliers à l'origine des dégâts. La clémence du climat influencerait la réussite des portées, concourant à l'augmentation des populations de sangliers. Quant aux périodes de gel prolongées, les sangliers ne pouvant gratter le sol pour y trouver leur nourriture, se tourneraient vers des ressources alimentaires plus accessibles, les silos de céréales, par exemple. Plusieurs thèses expliquent l'influence de la sécheresse sur les dégâts. Certains lui attribuent les mêmes conséquences que le gel. Un seul agriculteur rencontré développe une explication pour le moins surprenante selon laquelle les dégâts seraient corrélés à la poussée des champignons, faible les années de sécheresse. Les années de sécheresse ne seraient pas des années à champignons ; les cueilleurs se feraient alors rares dans les bois ; les sangliers en seraient moins dérangés et en profiteraient : l'augmentation des populations de sangliers induirait des dégâts.

Enfin, les sangliers suivraient les récoltes et, au fur et à mesure de l'avancement de l'automne, se reporteraient sur des cultures plus élevées en altitude et récoltées plus tardivement.

D'autres arguments sont également exposés, essentiellement liés à la topographie, mais ils sont spécifiques aux territoires étudiés : ils seront abordés en troisième partie.

Si les suscrophiles et les suscrophobes semblent porter le même discours à ce sujet, le caractère éminemment aléatoire et incertain de ces tentatives d'explications biologiques des dégâts dérange les agriculteurs.

Parce que des fois on nous dit il fait chaud, des fois on nous il fait froid, un jour, t'as arrosé, ils viennent gratter. Alors, il faut faire quoi ? (un agriculteur)

Conclusion

Alors que les agriculteurs considèrent les chasseurs responsables des dégâts de sangliers par le maintien d'une surpopulation d'animaux désensauvagés, ces derniers mettent en avant des facteurs environnementaux et un manque de gestion de leur part à une certaine époque pour expliquer le développement des ongulés mais également des pratiques agricoles favorables aux sangliers. Plus que l'accroissement des populations, les agriculteurs se rendraient responsables des dégâts par des pratiques inadaptées au risque que représente l'ongulé.

Ces deux types d'argumentation opposés se retrouvent dans les controverses détaillées dans les paragraphes suivants. Tout d'abord, le paragraphe qui suit traite de la controverse sur la réalité ou non de la surpopulation.

II. En surnombre ?

Contrairement aux controverses autour du loup, les suscrophobes ne remettent pas en question la légitimité de la présence du sanglier sur leur territoire : le sanglier fait partie du bestiaire local et sa présence n'est pas suspecte. Par contre, le problème central dans la crise du sanglier porte sur l'évaluation de l'état de la population : est-elle en sur-effectif ou en sous-effectif ?

2.1. Une évaluation différente selon les acteurs

Deux niveaux sont à distinguer dans l'évaluation des populations de sanglier faite par les acteurs : l'appréciation de l'évolution globale depuis une vingtaine d'années sur l'ensemble

du territoire français et celle de l'évolution locale, à plus court terme. Les acteurs s'entendent en effet pour constater une augmentation des populations de sanglier depuis les années 80 dans l'ensemble de la France, même si les explications qu'ils évoquent divergent parfois, comme cela a été vu précédemment.

Mais à une échelle plus locale et de manière stéréotypée, les suscrophobes estiment qu'*il y en a trop* alors que les suscrophiles jugent qu'*il n'y en a plus*. Comme pour le loup, les effectifs des populations sont estimés à la hausse pour les uns et à la baisse pour les autres.

Ce qu'en disent les journaux

La plupart des articles du Dauphiné Libéré (DL) relevant un problème de surnombre ont été édités vers 2000 - 2001, années où la population maximale a été atteinte en Isère. Les intitulés de ces articles sont explicites : « Le sanglier trop envahissant » (DL, Isère, 09/08/2001), ou « Overdose de sangliers » (DL, Drôme et Ardèche, 25/09/1998), ou encore « Une recrudescence qui inquiète » (DL, Isère, 17/11/2000).

2.1.1. Des indicateurs cynégétiques de baisse des populations

Les administrateurs de la FDCI et certains chasseurs estiment l'état des populations par une appréhension diachronique. Ils évoquent ainsi sa diminution, due aux efforts des chasseurs. Un tel mode d'appréhension du problème leur permet de relativiser l'importance de la population. Un administrateur de la fédération juge ainsi l'état actuel à travers le travail fourni pour stabiliser, voire diminuer les populations.

Il y a encore beaucoup de choses qui sont perfectibles mais il y a eu un gros travail de fait et ça marche pas si mal. Quand on regarde, alors je sais bien qu'il ne faut pas regarder les plus mauvais mais quand on regarde d'autres départements, ils ont beaucoup plus de dégâts. On est arrivé à stabiliser voire même régresser le nombre de sangliers. (un administrateur)

L'année 2005 en Isère (saisons de chasse 2004-2005 et 2005-2006), période pendant laquelle les entretiens ont été réalisés, est caractérisée par une relative baisse par rapport aux années 2000 et 2001 qui ont vu les populations atteindre les maxima. Malgré un accroissement en 2005 et 2006, la décroissance des effectifs de 2000 à 2004 est visible à travers le bilan des tableaux de chasse annuels (cf. figure 10).

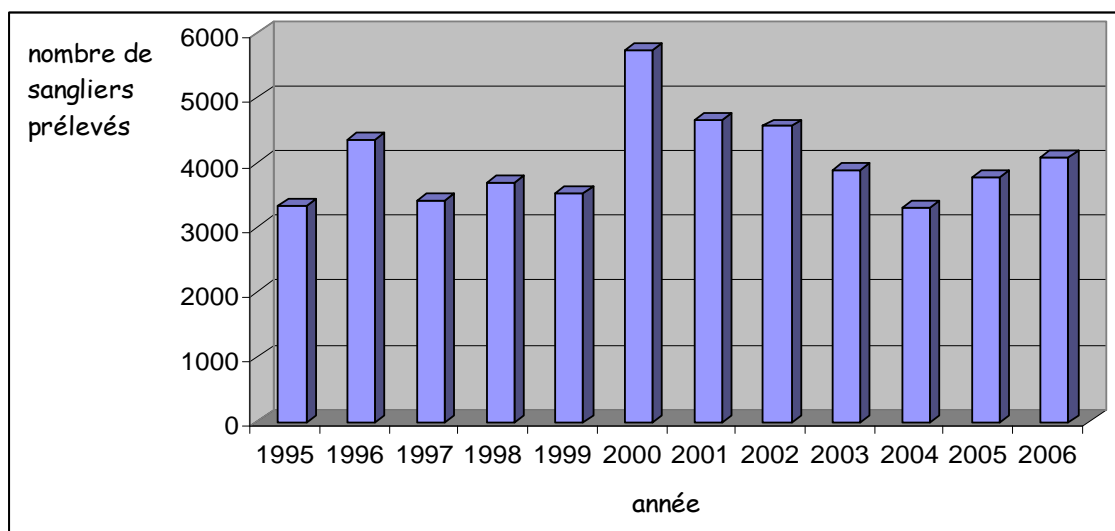


Figure 10 : Nombre de sangliers prélevés par année, de 1995 à 2006 (d'après les données fournies par la FDCI)

C'est donc sur cette évolution-là que se basent principalement ces chasseurs pour indiquer que le niveau des populations a nettement diminué. Ils sont rejoints par certains agriculteurs, qui, s'ils avouent cette baisse relative de la population, n'estiment pas pour autant que la population est trop basse et que la pression de chasse est à diminuer.

Les administrateurs mobilisent également des arguments avancés par les scientifiques de l'ONCFS, montrant ainsi leur souci de gestion. Ils énoncent des indicateurs de densité de population à caractère « scientifique » : l'ONCFS préconise en effet un certain nombre de sangliers aux 1000 ha boisés.

On fait baisser les populations toutes les années, peut-être qu'il faut encore faire baisser, on a encore donné une impulsion cette année, en mettant le pourcentage à 3 sangliers aux 100 ha à prélever mais c'est pas évident, vous avez des endroits... (un administrateur)

Les préconisations de gestion de l'ONCFS

F. Klein et al. (2003, p. 23) constatent qu'il existe un seuil de densité des populations « au-delà duquel on ne contrôle plus la situation : les dégâts explosent, les conflits s'aggravent, l'état sanitaire des populations se dégrade, les techniques de dissuasion sont inefficaces ». Pour maintenir une population en deçà d'un tel seuil, des préconisations sont avancées : à défaut de pouvoir déterminer une densité de population supportable, des niveaux de prélèvements sont proposés en fonction de la situation : cf. tableau 8.

Risque de dégâts	Prévention des dégâts	Prélèvements moyens aux 1000 ha boisés
<i>Important</i>	<i>Non</i>	<i>20 - 30</i>
<i>Important</i>	<i>Oui</i>	<i>35 - 40</i>
<i>Faible</i>	<i>Variable</i>	<i>45 - 60</i>

Tableau 8 : Préconisations pour la gestion du sanglier (d'après Klein et al., 2003)

2.1.2. Des critères écologiques

D'autres acteurs rencontrés mobilisent également des références scientifiques, mais différentes. Un des deux agents d'espaces protégés rencontrés se réfère à des notions écologiques et, pour justifier son appréhension de la situation qui est celle de la surpopulation, mobilise des critères d'impact sur le milieu naturel.

Il y a des espèces comme ça pour qui la dynamique est plutôt nuisible ... [...] Ramade⁴³ disait dans les populations d'ongulés, il y a surpopulation d'ongulés s'il y a des dégâts sur la végétation, c'est le seul indice qui permet de le dire. Ben, pour le sanglier, on peut dire qu'il y a surpopulation puisqu'il y a des dégâts. Sauf si on a changé les définitions ... (un acteur d'espace protégé)

⁴³ F. Ramade a notamment écrit un précis d'écologie fondamentale, 2003

2.1.3. Des critères d'évaluation différents

Si les administrateurs parlent d'une évolution à l'échelle du département et s'appuient sur des critères scientifiques, les agriculteurs et les chasseurs évoquent, quant à eux, l'état des populations au niveau local, c'est-à-dire dans leur commune ou à l'échelle de l'unité de gestion. Ainsi, la vision gestionnaire des administrateurs n'est pas toujours partagée par les chasseurs locaux qui trouvent moins souvent de sangliers et en concluent qu'il n'y en a plus. Le décalage entre administrateur et chasseurs place les élus de la fédération dans une position intermédiaire entre les chasseurs et les agriculteurs, leur conférant un rôle plus proche du compromis.

Les chasseurs considèrent la population en comparaison des potentialités naturelles offertes par le territoire. La capacité d'accueil du territoire constitue le critère déterminant l'état de la population.

Il y a pas une grosse population par rapport au territoire qu'il y a, il y a pas une grosse population. (un chasseur)

A l'inverse, les agriculteurs évaluent la population de sangliers en fonction des dégâts qu'ils subissent. S'ils estiment que les sangliers sont en nombre trop important, c'est que le seuil supportable des dégâts est dépassé. Ils considèrent donc que, malgré les efforts des chasseurs, la population nécessite encore une baisse.

Deux critères d'évaluation de la population s'opposent donc entre suscrophiles et suscrophobes aux postures extrêmes : les uns évoquent les ressources du territoire alors que les autres jugent à travers les dégâts. Les administrateurs de la FDCI se situent à nouveau entre ces deux postures, considérant l'ampleur des dégâts comme un critère important. Ainsi, pour un administrateur, le critère qui le pousse à demander aux ACCA des prélèvements plus importants est financier. Les dégâts étant financés par le monde de la chasse, avoir une population trop importante et génératrice de dommages aux biens agricoles coûte cher. C'est donc pour ne pas pâtir financièrement de la situation que les chasseurs tentent de maintenir un niveau de population « correct ».

Donc on a intérêt nous aussi, le monde de la chasse, à faire en sorte que cette enveloppe ne s'envole pas. (un administrateur)

Cet aspect financier a pour conséquence de focaliser l'attention du monde de la chasse sur les cultures « coûteuses ». Les céréales « bio », dont l'indemnisation est plus élevée que les céréales « classiques » sont alors beaucoup plus protégées...

Et puis, il y a dégât et dégât. Soit ils [les sangliers] vont aller s'attaquer à des céréales classiques, y a quelques prairies par là, ça fait tant de sous. Soit... l'année dernière, les seuls dégâts qu'on a eus, c'était 30 ha de céréales dont une parcelle de 3 ha en blé biologique détruit à 100%. [...]. Et 3 ha de bio, ça fait vite des sous. [...] Il n'y a pas besoin de beaucoup pour avoir une grande enveloppe. (un chasseur)

Les critères pour évaluer les populations de sanglier sont donc éminemment variables, selon les acteurs interrogés. Un agent de l'ONCFS confirme qu'il n'existe pour l'instant aucun indicateur du bon niveau des populations de sanglier, mis à part l'aspect financier et le taux de récriminations de la part du monde agricole.

Enfin, il semble exister des différences locales, entre les terrains, dans l'évaluation des populations : sur certains secteurs, les acteurs s'entendent sur l'état de la population alors que sur d'autres, non. D'autre part, pour expliquer l'état de la population locale, il est fait appel à des critères biogéographiques, météorologiques, etc. L'argumentation semble ici spécifique au territoire étudié et nous l'aborderons dans la troisième partie.

Quels outils scientifiques pour évaluer la population ?

L'absence de comptages directs des animaux, comme cela peut exister pour les animaux d'espaces découverts, tels le bouquetin ou le chamois, amène son lot d'incertitude. L'évaluation de la densité des animaux dans un secteur ne se fait que de façon indirecte, à travers un indice, celui des tableaux de chasse, basé sur le principe selon lequel plus les populations d'ongulés sont importantes et plus les chasseurs ont de facilité à tirer des animaux. Le nombre d'animaux tués annuellement est proportionnel au nombre d'animaux constituant la population chassée. Seul, cet indicateur permet d'avoir une appréhension globale de la population. Associé à un autre indicateur comme celui des dégâts sur les cultures, il permet de porter un jugement sur le nombre d'animaux présents (sont-ils trop nombreux ou le territoire peut-il accueillir un nombre plus élevé ?) et d'en tirer des conclusions pour les orientations de gestion. Malgré les outils de suivi développés par les ingénieurs de l'ONCFS dans l'objectif d'obtenir une meilleure gestion des populations, les controverses sur l'état des populations persistent. Nous retrouvons là un trait commun avec les résultats de I. Mauz et C. Granjou (2005) à propos du loup : les différents indicateurs pour approcher au mieux l'état de population lupine ne parviennent pas à clore les controverses.

2.2. Une expertise laissée aux suscrophiles ?

Ces incertitudes techniques et naturelles sont utilisées par les acteurs pour servir leur position dans le conflit. Déclarer que les sangliers sont en excès revient à se situer en faveur d'un prélèvement plus important de ces animaux, voire à la prise de mesures administratives (battue administrative, tir de nuit) visant à éliminer une partie du « surplus » animal constaté. A l'inverse, évoquer une pénurie de sangliers engendre une nécessité de limiter, voire de stopper le tir de ces animaux. Les acteurs agissent là comme des groupes de pression, tentant d'influencer la gestion des populations animales.

Mais que les uns et les autres ne s'entendent pas sur l'évaluation de l'état de la population serait sans conséquence si une des parties prenantes n'était pas en charge de la mise en œuvre de la gestion de l'animal. Les agriculteurs ont le sentiment que l'expertise est laissée aux chasseurs, gestionnaires exécutants et partisans du sanglier : par conséquent, cette expertise fait l'objet de doutes quant à son impartialité. Les chasseurs décréteraient trop rapidement, à leur goût, la fin de la chasse au sanglier sous prétexte qu'il n'y en aurait plus ou qu'ils n'en verraient plus.

Y en a qui disent que bon, y en a pas tant que ça, que non, il en reste plus. En fin de chasse, ils disent il en reste plus. Après ils me disent ben d'où ils sortent ? (rires) - Qui dit ça ? - Les mêmes (rires) « Je comprends pas, il y en avait plus » : qu'ils disent j'en trouve plus, d'accord mais dire qu'il y en a plus...ça, c'est autre chose. (un agriculteur)

D'autre part, et outre le pouvoir que leur confère une telle expertise, ceux-ci sont maîtres de leur action. Même s'ils reconnaissent un effectif trop important, rien ne les oblige, sur le terrain, à prélever plus⁴⁴. Les chasseurs de mauvaise volonté peuvent prétexter avoir manqué leur cible. Ils usent là de l'incertitude technique qu'engendre la pratique de la chasse, se justifiant souvent ainsi : « on n'est pas des surhommes ! ».

Il y a un gros mâle, un vieux solitaire qui tourne chez nous. Les chasseurs ne veulent pas l'abattre parce que c'est un bon reproducteur ; ils le gardent. C'est un sanglier qui saute par-dessus les clôtures, qui fait tout... donc il faut le sélectionner celui là ! (rires). Non, mais on voit le malaise. [...] Ils veulent le garder et même s'ils disent qu'ils l'ont loupé, en réalité, ils n'ont pas envie de le tirer et ils ne le tireront pas. (un agriculteur)

⁴⁴ Notons qu'aujourd'hui, les plans de gestion établis dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique sont opposables au tiers : les chasseurs sont donc contraints d'appliquer la gestion cynégétique du sanglier, décidée en concertation avec le monde agricole. (cf. partie I, chapitre II)

Cette mauvaise volonté est souvent citée par les lieutenants de louveterie qui, lorsqu'ils organisent une battue administrative, doivent parfois composer avec des chasseurs qui ne tirent pas les animaux, tirent à côté... Le tir de nuit, par ailleurs plus sélectif, est alors préféré.

Bon, la battue, elle est intéressante à mener quand les gens jouent le jeu mais quand ils n'ont pas envie d'abattre, on évite la battue parce qu'on passe son temps et on n'avance pas alors c'est pour ça qu'on part en tir de nuit (un lieutenant de louveterie)

Derrière l'évaluation de l'état de population, se profilent deux conceptions opposées de la situation. Les agriculteurs désignent entre autres l'excès de sangliers comme responsable des dégâts et dénoncent la gestion cynégétique qui est opérée par les chasseurs. A l'inverse, les chasseurs se plaignent de la réduction des populations et n'expliquent pas les conflits autour du sanglier par ce critère.

Abordons maintenant la controverse portant sur l'agrainage, pratique cynégétique à l'origine, selon les agriculteurs, de cet excès de sangliers qu'ils dénoncent.

III. Le maïs : outil de dissuasion ou nourrissage ?

L'agrainage est un des points les plus controversés dans la gestion menée par les chasseurs : nous l'avons vu, c'est un des facteurs principaux, aux yeux des agriculteurs, responsables de l'état de la population actuelle, et donc des dégâts.

Le maïs est utilisé par les chasseurs pour sa forte appétence pour le sanglier. Usant de ce pouvoir, ils épandent cette céréale dans l'objectif d'attirer les sangliers. Mais l'attraction procurée peut remplir des rôles différents, selon le mode d'utilisation. Tout d'abord, il peut être employé dans l'objectif d'attirer et de fixer des populations dans un secteur. Ensuite, son pouvoir attractif permet aux chasseurs de détourner les ongulés des espaces cultivés : il s'agit de l'agrainage dissuasif. D'autre part, dans des périodes où les ressources alimentaires naturelles font défaut, la distribution de maïs représente un soutien des populations existantes. Enfin, l'apport nutritif que constitue le maïs peut être également interprété comme un nourrissage constant des populations.

Mais le maïs est également utilisé par les agriculteurs pour leur culture.

C'est cette multitude de possibilités d'usage qui semble constituer le point de départ de la polémique qui l'entoure.

2.1. Les différents rôles du maïs

2.1.1. Le maïs des « viandards », celui qui « appâte » et qui « tient » les sangliers dans une commune

Dans les premiers temps (années 80), des grains de maïs auraient été distribués dans l'objectif de fixer les populations dans des secteurs où les sangliers n'étaient que de passage (voir controverse sur nomadisme). Les suscrophiles et les suscrophobes s'entendent sur l'existence de cette pratique ancienne.

A Chichilienne, il y a 20 ans, il n'y avait que du sanglier de passage. Et puis, une ou deux personnes se sont mis en tête, avec l'accord de l'ACCA de l'époque, 'tiens pourquoi pas...' parce qu'ils savaient que ça se faisait ailleurs... C'était rudimentaire, hein, pas les mêmes systèmes que maintenant, un vulgaire bidon accroché à une branche avec des trous en bas, on mettait du maïs et puis les cochons arrivaient et ils secouaient ça. Et petit à petit, on a réussi à fidéliser des compagnies, des laies qui se sont reproduites dans le coin et après ces animaux... (un chasseur)

Mais si les acteurs semblent s'accorder sur l'objectif initial de la distribution de maïs, cela n'est pas le cas à propos de l'agrainage pratiqué de nos jours. Pour certains agriculteurs, le maïs serait toujours utilisé pour fidéliser les compagnies dans des communes, voire dans des secteurs.

Ils ont mis un peu du maïs de partout et ça les tient là et puis voilà. (un agriculteur)

Si cette pratique est reconnue par certains chasseurs, ils l'attribuent systématiquement aux autres équipes, aux *viandards*. Des chasseurs peu scrupuleux programmeraient ainsi des distributeurs de maïs (les agrainoirs) tôt le matin. Les sangliers viendraient s'y alimenter et se bageraient⁴⁵ sur place pour passer la journée à l'abri. Les chasseurs trouveraient alors aisément les sangliers, n'ayant eu le temps de partir en direction d'autres agrainoirs et d'autres communes.

Une telle pratique est également rapportée par des agents d'espaces protégés : les chasseurs se constitueraient des « coins à sanglier ».

Et à la limite, [...] c'est chaque chasseur qui, s'il n'habite pas trop loin d'un bon site, va s'organiser pour avoir son point à sanglier. Comme ça, il sait que le soir, en sortant de l'usine, il a le temps d'aller tirer un sanglier tranquillo. (un acteur d'espace protégé)

⁴⁵ Un sanglier se bage lorsqu'il s'installe dans un secteur tranquille (la bauge) pour se reposer, principalement dans la journée

2.1.2. Le maïs « nuisible », celui qui nourrit et pervertit les sangliers

Outre la fidélisation sur une commune que la distribution de maïs vise, elle induirait, selon les suscrophobes, d'une part, une domestication des animaux et d'autre part, une augmentation significative des populations. Tout d'abord, elle entretiendrait le caractère de plus en plus domestique observé chez les sangliers, lié aux lâchers d'animaux croisés.

Ensuite, l'alimentation jouerait un rôle dans la reproduction : les portées seraient plus importantes et plus fréquentes, à l'instar de celles des porcs domestiques (Cf. « V. Sauvage, le sanglier ? »). Bien nourris, les animaux se reproduiraient mieux.

Elle : le gros problème, c'est l'agrainage.

Lui : L'agrainage, pour moi, il est plutôt fait pour tenir le sanglier là que pour protéger les récoltes. Même si, bon, on nous dit que quand il tape dans le bidon, là, pour manger le grain, il n'est pas dans les céréales ou dans les champs, ça c'est sûr. Bon, qu'il y ait une demi-heure de moins, une heure de moins. Mais bon, ... le problème, c'est que, peut-être, [...] au lieu d'en avoir un qui gratte, y en a peut-être dix qui grattent. Parce que, à mon avis, ça les multiplie. (un couple d'agriculteurs)

Si certains chasseurs concèdent que l'agrainage peut avoir de l'influence sur la réussite des portées, ils leur attribuent une part moins importante que d'autres phénomènes tels que le climat.

Alors, bon, c'est vrai qu'il y a peut-être une meilleure reproduction, quand les laies sont bien nourries mais bon... moi, je pense qu'il y a le temps [le climat] qui y fait beaucoup. (un chasseur)

Les administrateurs, quant à eux, s'appuient sur les études scientifiques de l'ONCFS pour réfuter cette théorie avancée par les agriculteurs.

Les études montrent que la seule chose qui ait une influence sur les portées de sanglier, sur le nombre de petits dans une portée de sanglier, c'est les glandées de chênes. Toutes les études menées par l'ONCFS démontrent que, indubitablement, c'est les glandées qui font que les portées sont plus nombreuses. L'agrainage de maïs, ça fait grossir les animaux plus vite mais ça n'influe pas sur le nombre de petits. (un administrateur)

Ce qu'en dit l'ONCFS

Selon F. Klein et al. (2003), « l'effet des fortes glandées a été caractérisé sur tous les milieux : avancée de la période de rut, augmentation du taux de participation des femelles subadultes à la reproduction, augmentation de la taille des portées ». L'impact de l'agraine, quant à lui, n'a pas été totalement mesuré. Les seuls résultats que l'on peut avancer aujourd'hui sont les suivants : « dans un milieu riche, l'agraine dissuasif distribué en été pour la prévention des dégâts sur céréales en lait ne constitue pas un apport majeur et influence peu la dynamique des populations ». Par contre, « dans un milieu pauvre, le nourrissage, surtout s'il est réalisé toute l'année, a très probablement un effet sur la reproduction » (ibid., p.12).

Si l'administrateur précédemment cité mobilise des résultats scientifiques, c'est donc de manière sélective, oubliant la part d'incertitude mise en évidence par les scientifiques.

Aux yeux des agriculteurs, l'agraine ne serait donc aujourd'hui qu'un moyen de nourrissage des ongulés, ayant pour objectif de « tenir » sur une commune les sangliers et de rendre plus prolifiques les laies. En somme, il s'agirait là pour eux d'un élevage d'animaux plus ou moins sauvages.

Et donc pour revenir au point qui est un peu le fil rouge, c'est le problème de l'agraine pour nous euh... c'est clair. Et moi, c'est ce que j'entends de tous les agriculteurs, c'est inadmissible que les chasseurs maintiennent leur troupeau, élèvent sur le terrain d'autrui : je crois que c'est de l'élevage sur le terrain d'autrui ; beaucoup de gens le disent, c'est du nourrissage euh... (un représentant d'agriculteur)

Les agents d'espace protégé rencontrés rejoignent, dans cette controverse, le point de vue des agriculteurs : ils doutent de l'effet dissuasif de l'agraine et soupçonnent même certains chasseurs de créer leur propre élevage artificiel par ce processus. La distribution de maïs permettrait de sédentariser sur un secteur très réduit des sangliers.

- Mais l'agraine au départ c'est utilisé pour dissuader, non ?

- Ouais, ouais. Maintenant, c'est pour cantonner, c'est pour cantonner des familles de sangliers, pour les cantonner à certains endroits. Et pour éviter aussi, c'est quand même aussi pour éviter qu'ils aillent se nourrir dans les zones de culture. Mais ça, ça reste à prouver. Parce que plus on donne à manger à quelqu'un, plus il a envie d'aller, d'en avoir et ce n'est pas parce qu'il est dans 5 m² où il y a du maïs, qu'il va se cantonner à ces 5 m² [...]. (un acteur d'espace protégé)

Notons ici que les idées du « goût du maïs » (à l'instar du « goût du sang » évoqué ci-dessus et mis en évidence par S. Bobbé (1999) et de l'augmentation de la fréquence alimentaire qui seront décrites dans le paragraphe « V. Sauvage, le sanglier ? » apparaissent de manière implicite.

2.1.3. Le maïs « agro-sylvo-cynégétiquement » correct, celui qui dissuade le sanglier

A l'inverse, les chasseurs se défendent de pratiquer un nourrissage des bêtes sauvages : l'agrainage aurait aujourd'hui pour seul et unique but de cantonner les animaux dans les bois et de les dissuader de chercher leur nourriture dans les espaces cultivés.

L'agrainage, pour nous, est un outil, je vais même dire le plus important, s'il est bien utilisé. Parce qu'il permet d'éloigner les bêtes des cultures, il permet de leur apporter à un certain moment ce qu'ils ont besoin en nourriture. Mais il faut que ce soit bien fait. Si c'est du nourrissage où on verse un machin là, où on met un tas de maïs là, il y a qu'une bête qui peut y aller... Parce que c'est comme ça, si vous mettez un agrainoir où il faut aller taper dedans, c'est sûr qu'il n'y en a qu'un qui mange, le balèse, il mange et les autres, ils regardent. Donc il a fallu mettre des barrières à tout ça. (un administrateur)

Les administrateurs interrogés légitiment la pratique actuelle de l'agrainage en lui opposant ses débordements passés. En concédant que cette pratique peut être détournée vers un nourrissage, ils prennent en compte la polémique et se distinguent des mauvaises pratiques : ils prouvent d'autant mieux, qu'aujourd'hui, ils sont partisans d'un agrainage sérieux, au but dissuasif. L'agrainage dissuasif qu'ils entendent pratiquer est issu des préconisations techniques de l'ONCFS, privilégiant l'agrainage linéaire à l'agrainage fixe.

Vous savez, pour moi, l'agrainage, c'est la pire et la meilleure des choses. C'est la pire des choses quand elle est utilisée de façon perversie, c'est-à-dire quand on dépose des quantités énormes de maïs dans une bachasse où les sangliers viennent manger comme des porcs domestiques. Et puis c'est la meilleure des choses quand elle est utilisée de façon linéaire, à petites doses, dans les bois de façon à tenir au maximum les animaux au bois en période sensible. (un administrateur)

Cette pratique d'agrainage linéaire semble recueillir un consensus entre suscrophiles et suscrophobes.

Les préconisations de l'ONCFS : l'agrainage linéaire

Nous avons vu en partie I, chapitre II que l'agrainage linéaire est considéré comme plus efficace que l'agrainage fixe, ce dernier favorisant la concurrence entre compagnies. L'agrainage linéaire consiste à distribuer du maïs sur une grande distance (1 à 2 kms), au moyen d'un distributeur fixé au point de remorquage d'une voiture : l'utilisation d'un véhicule nécessite des chemins carrossables.

2.1.4. Le maïs qui soutient les populations

Enfin, le maïs peut constituer un soutien pour les populations durant la période hivernale, lorsque les ressources alimentaires font défaut. C'est particulièrement le cas lorsque de longues périodes de gel sévissent, les animaux ne pouvant pas chercher leur nourriture en retournant le sol.

Dans la bibliographie, il est fait également mention de la nécessité de soutenir les laies durant la période de mise bas au printemps, pour leur faciliter la prise alimentaire (Magnien, 1994).

2.1.5. Des éléments de distinction des statuts du maïs

Face à cette multitude de rôles que peuvent jouer ces actants non humains que sont les gains de maïs, on peut se demander si des critères sont émis par les acteurs pour différencier le nourrissage de la dissuasion, par exemple.

Des critères de distinction...

Le poids total de maïs distribué par an est un argument utilisé par les agriculteurs. La dispersion de tonnes de maïs leur paraît excessive pour une simple dissuasion.

Moi, je trouve que c'est de l'élevage sauvage. Quand y a des ACCA qui passent 10 tonnes de maïs, ça fait beaucoup. (un agriculteur)

Et quand tu vois que les plus gros acheteurs de maïs, c'est quand même les chasseurs devant les paysans, ça laisse quand même perplexe. (un agriculteur)

Pour appuyer ses propos, un représentant d'agriculteur mobilise même des écrits de la fédération départementale des chasseurs, stipulant que l'agrainage ne peut être entendu que comme pratique dissuasive.

Je vous donnerai les textes qu'on lit dans les brochures de la part de la fédération des chasseurs, c'est eux qui l'écrivent c'est pas nous. Euh... sur l'agrainage ils disent que c'est limité à dissuasif ils ont des écrits...voyez et ils achètent des tonnes et des tonnes de maïs dans les secteurs où y a pas le moindre champ. [...] Normalement c'est bien marqué que ça doit être que dissuasif. (un représentant d'agriculteur)

Certains chasseurs répondent aux accusations des agriculteurs sur le même registre du poids et, une fois de plus, citent les mauvais exemples parmi les chasseurs dont ils se démarquent.

Quand y a une dizaine de bêtes qui arrivent, quand elles y sont, 1 kg de maïs, c'est pas méchant, hein. C'est sûr que si y a des ACCA qui commencent à passer des tonnes, là, ils doivent vider avec le seau, hein... (un chasseur)

De même, la fédération des chasseurs de l'Isère produit en 2001 un document, non divulgué, calculant le poids de maïs distribué par an, rapporté au nombre de sangliers tués dans la saison et conclut de la sorte :

« L'enquête départementale menée en Isère sur le sanglier en 2000 a permis d'estimer la quantité moyenne de maïs distribuée par détenteur de droit de chasse à 1700 kilos par année. Ceci représente un apport quotidien moyen d'environ 500 grammes par sanglier prélevé dans le département. Ceci ne peut en aucun cas être apparenté à du nourrissage » (FDCI, 2001, p. 15)

...qui ne parviennent pas à clore les controverses

Toute quantification ne peut, de toutes façons, clore cette controverse et les décisions mêmes de l'administration (DDAF) et de la préfecture n'ont fait que l'alimenter. Nous l'avons vu dans le chapitre II, dans les années 2001, le sanglier a été classé nuisible dans les unités de gestion où chasseurs et agriculteurs n'arrivaient pas à s'entendre pour élaborer une convention. Dans ces secteurs, la mesure de « rétorsion » envers les chasseurs fut d'interdire l'agrainage. Une telle décision montre bien l'ambiguïté de cette pratique. Et la réaction des chasseurs qui sont passés outre cette interdiction en répandant de manière sauvage des grains de maïs confirme bien que l'agrainage n'est pas uniquement dirigé vers les agriculteurs et la protection de leur culture.

Alors que quand il était nuisible, l'agrainage était interdit mais qui avait pas sa petite poche de maïs et la posait n'importe où... y en a qui agrainaient... bientôt à côté des maisons, hein. (un chasseur)

Les agents d'espaces protégés rencontrés se situent, dans cette controverse-là, assez proches du discours des agriculteurs. Selon eux, *tous les grains de maïs convergent pour qu'il y ait des dégâts*. De même les chasseurs se positionnant contre la chasse au sanglier ou les lieutenants de louveterie voient dans l'agrainage un moyen de nourrissage des populations d'ongulés.

2.2. Périodes de sensibilité et d'agrainage

Outre l'objectif de l'agrainage, la polémique touche également les périodes de sensibilité des cultures, déterminant la nécessité d'agrainage dissuasif.

Ce qu'en disent les ingénieurs de l'ONCFS

J. Vassant (1997) montre que l'agrainage dissuasif est efficace dans trois périodes de sensibilité :

- le semis de maïs (15 avril – 15 mai)
- le stade laiteux du blé (juin- juillet)
- le stade de maturité du raisin (août - septembre)
- les prairies présentant des racines consommables (automne – hiver – printemps)

F. Klein et al. (2003) considèrent que l'agrainage est une mesure ponctuelle, « dans le temps et l'espace, dont l'usage doit impérativement être limité aux périodes de sensibilité des cultures, c'est-à-dire dans une période qui se situe suivant les régions entre avril et octobre. Le nourrissage réalisé tout au long de l'année n'est pas une mesure de prévention ». (ibid., p. 17)

Selon de nombreux agriculteurs, les chasseurs utilisent l'incertitude inhérente à cette pratique pour pouvoir agrainer toute l'année. En réaction, des agriculteurs considèrent que l'agrainage devrait être totalement interdit ; d'autres estiment qu'il devrait être limité aux périodes réellement sensibles que sont les semis et la montée en lait des céréales et du maïs.

Les périodes sensibles de base semblent être partagées par le plus grand nombre :

Alors, les périodes sensibles... Tout le monde a son analyse. La période sensible évidemment, ça semble être les semis d'automne de blé et autres pour certaines régions, ça semble être les semis de maïs au mois d'avril – mai qui sont immédiatement suivies par le blé en lait, les céréales en lait en juin – juillet, qui sont immédiatement suivies par le maïs en lait en août, qui sont suivies en septembre par de nouveaux les semis. Alors, les périodes sensibles, c'est quoi ? Alors, les grandes périodes sensibles, tout le monde s'accorde pour dire que c'est effectivement les semis de maïs, les blés en lait, les maïs en lait, c'est les trois. (un administrateur)

Mais au-delà de ces trois périodes, les chasseurs en identifient d'autres : sur des secteurs particuliers, l'agrainage en hiver pourrait dissuader la venue de sangliers sur des prairies, en quête de vers de terre et de limaçons installés sous les bouses de vaches.

D'autres évoquent également la nécessité d'habituer les sangliers à venir toute l'année se nourrir sur un point pour être efficace en terme de dissuasion en période de sensibilité des cultures.

- Et quand est-ce qu'on doit agrainer, en fait ?

- Eh bien, moi je vais dire toute l'année. Je dis toute l'année, pourquoi ? Parce que si vous arrêtez l'agrainage, la bête elle perd ses points de repères. Quand vous en avez besoin de l'agrainage, s'ils n'ont pas l'habitude de passer, avant qu'ils aient retrouvé, vous perdez un temps et ce temps, ils le passent dans les cultures. Alors, par contre, ce qui faut faire, c'est ajuster les doses au sanglier. Au moment des semis, il faut donner plus et puis l'hiver, il ne faut donner que quelques grains. Mais qu'ils aient des points de repères, sachant qu'ils peuvent en manger. (un administrateur)

Enfin, doutant du caractère dissuasif de l'agrainage, les agents d'espaces protégés rencontrés, logiquement, s'expriment en faveur d'un agrainage l'hiver :

- Et, après, il n'y a pas de modalités pour les périodes d'agrainage c'est-à-dire qu'une fois qu'il [le sanglier] est installé, ils peuvent agrainer toute l'année. Alors que je pense qu'il y a peut-être à réfléchir sur des périodes favorables par rapport aux dégâts, quoi.

- C'est-à-dire quelles seraient les périodes...

- Ben, je pense qu'il faudrait leur donner à manger pour les cantonner uniquement en période de famine, l'hiver. Et pas au printemps quand les paysans labourent au pied des versants euh... et commencent à semer, quoi. Parce que là c'est clair que...

- Parce que ça les attire...

- Ouais, parce qu'ils ont besoin de protéines. Donc, ils viennent chercher les vers et puis un champ de maïs qui est semé, eh ben ils labourent ils font tous les sillons et puis ils mangent (deux acteurs d'espace protégé)

2.3. Les espaces propices à l'agrainage

La polémique touche également les secteurs jugés pertinents pour pratiquer l'agrainage. Les agriculteurs dénoncent en effet l'épandage de maïs à proximité des cultures. Il faudrait, selon eux, attirer les sangliers loin des espaces cultivés.

Le problème que rencontrent les chasseurs est d'ordre pratique : pour mener à bien un agrainage linéaire ou fixe, il est nécessaire d'avoir un accès en voiture ou en 4x4. Ils seraient donc parfois contraints à installer des agrainoirs près des espaces cultivés.

C'est sûr qu'ils viennent aux bidons, hein. Puisqu'on a mis des bidons, ils traversent les cultures. (un chasseur)

Conclusion

Les controverses que nous venons d'exposer sur les causes de l'augmentation des populations et l'utilisation du maïs donnent un aperçu des positions des suscrophobes et des suscrophiles. Les premiers accusent les chasseurs d'être à l'origine de l'excès qu'ils identifient dans les populations de sangliers. Quant aux seconds, ils mettent en avant leur volonté de réguler les ongulés et de protéger les paysans de leurs dégâts en épandant du maïs.

L'agrainage est donc un des points centraux de la controverse dans la gestion cynégétique du sanglier. Ce qui fait dire à un administrateur que les agriculteurs en ont fait un *épouvantail*.

Mais le maïs utilisé par les agriculteurs est également source de polémique. Il aurait pour conséquence d'attirer les sangliers et de provoquer des dégâts. Cet actant non humain est mobilisé dans la controverse sur les pratiques agricoles : nous l'abordons dans le paragraphe suivant.

IV. Les pratiques agricoles, responsables des dégâts ?

Nous avons vu que les suscrophiles évoquent l'impact des pratiques agricoles sur la faune sauvage, expliquant la baisse du petit gibier et l'accroissement des populations de sanglier. Mais selon les suscrophiles, les dégâts ne peuvent être expliqués par le seul accroissement

démographique des sangliers. Ils accusent en effet les agriculteurs qu'ils tiennent pour responsables d'une partie des problèmes, à travers non seulement leur vulnérabilité aux dégâts, conséquences de pratiques inadaptées mais aussi la propension de la profession à surévaluer les dégâts et à attiser les conflits.

4.1. Des pratiques incompatibles avec la présence du sanglier

La culture de maïs est tout d'abord dénoncée par les suscrophiles. Son appétence pour le sanglier, notamment lors du stade en lait, rendrait impossible toute mesure de protection. Les agriculteurs comprennent difficilement cette mise à l'index, même si certains sont conscients du risque pris par l'adoption d'une telle culture. De plus, derrière de tels arguments suscrophiles, se profile également l'accusation d'une culture écologiquement correcte.

Même si on peut ne pas être d'accord par rapport à la consommation des intrants et tout ça, c'est quand même un produit miracle. [...] On pourrait enlever le maïs mais on en a besoin dans notre choix de fonctionnement. [...] On ne pourrait pas faire le même rendement si on ne faisait pas de maïs. (un agriculteur)

D'autres agriculteurs répondent à de telles accusations que les pratiques agricoles n'ont pas changé : le maïs aurait toujours existé.

On nous a reproché qu'on faisait du maïs, alors qu'on fait les mêmes cultures qu'avant... C'est les sangliers qui ont changé en fait, pas nous. (un agriculteur)

Les arguments développés dans les chapitres suivants, visant à démontrer que le sanglier a perdu de sa sauvagerie viennent appuyer ces propos : c'est bien le sanglier qui aurait changé, adopté un comportement anormal et non l'agriculteur.

Outre la culture du maïs, c'est la généralisation des cultures de céréales sur des espaces autrefois voués aux prairies qui pose problème. La vulnérabilité de ces secteurs induirait forcément des dégâts.

Bon, et puis en plus, toutes les années, alors avant, bon ben, les gonz ils avaient 2 vaches, ils laissaient en prairie, maintenant les gonz ils viennent, d'ailleurs qu'est ce qu'ils font ? Ils labourent et ils mettent des céréales. Et puis c'est au bord des bois, c'est tout au milieu des bois, comment voulez-vous faire ? (un administrateur)

Les agriculteurs, en semant des céréales trop appétentes pour les sangliers les attireraient dans leurs champs.

Les agriculteurs, eux, qu'est-ce qu'ils font, ben, en quelque sorte, c'est de l'agrainer, quand vous enfouissez du blé dans la terre, c'est agrainer. (un administrateur)

L'attraction des céréales cultivées serait donc à l'origine des dégâts. Certains agriculteurs ont ainsi adopté des céréales moins appétentes, sur les conseils de la fédération départementale des chasseurs : le blé a été remplacé par le blé barbu puis la triticale (hybride du blé et du seigle), réputées moins appétentes pour le sanglier.

De même, plutôt que d'utiliser de l'engrais, les agriculteurs se rendraient responsables des dégâts en favorisant le développement des vers de terre dont les sangliers sont friands par l'épandage de fumier sur leur champ. Ces pratiques concourraient à l'occurrence des dégâts sur prairies.

On voit maintenant, [...], c'est eux, on va pas leur dire comment il faut cultiver leur champ. Dans les champs où vous mettez de l'engrais, les sangliers n'y viennent presque pas, il n'y a pas de vers. Par contre, tous les terrains où ils laissent les vaches et où ils mettent rien du tout, vous pouvez être tranquilles qu'au printemps, sous les bouses, ils viennent gratter pour trouver les vers et tout. À un moment donné, il leur faut ça comme nourriture et ils viennent chercher. (un administrateur)

Ici, contrairement au maïs, ce sont des pratiques connotées écologiquement correctes qui sont mises en cause. Ces accusations font dire à un agriculteur que c'est parce qu'il existe de jeunes agriculteurs dynamiques dans sa commune que les sols sont riches, contrairement aux communes voisines. Répondant à ces accusations, il présente l'épandage du fumier nécessaire à l'entretien des sols comme une bonne pratique, témoignant de leur professionnalisme. Ce que montrent du doigt les chasseurs est donc considéré comme distinctif chez cet agriculteur. Les agriculteurs se trouvent confrontés au même problème que les pastoralistes à propos du loup : ce qu'ils conçoivent comme de bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement sont dénoncées comme favorisant les dégâts de sangliers ou de loups.

4.2. Des dégâts à relativiser

Ensuite, l'importance des dégâts serait bien moindre que ce que veulent bien le dire les agriculteurs. Proportionnellement aux surfaces cultivées, l'impact des sangliers serait à relativiser et paraîtrait infime.

Il faut quand même aussi, si vous faites la proportion de la surface cultivée du département, la surface en céréales et en maïs, les pourcentages détruits sont quand même extrêmement faibles, c'est de l'ordre de 2 ou 3 millièmes, donc c'est pas 1 ou 2%, c'est 2 ou 3 millièmes de la surface cultivée du département de l'Isère. Malgré tout, on a eu une indemnisation qui est comprise entre un million de francs et un million cinq cent mille chaque année, vous voyez. (un administrateur)

Certains agriculteurs réagiraient donc de manière exagérée face aux dégâts et donneraient au grand public une image démesurée de l'impact de l'ongulé. Ils feraient ainsi des déclarations au moindre coup de nez de sanglier dans leur champ.

Moi je me mets à leur place, ils ont leurs cultures, elles sont détruites mais bon il y a le type qui est raisonnable et puis y a le type, dès qu'il y a un mètre carré, c'est un scandale. (un chasseur)

Certains auraient trouvé là le combat de leur vie. Ce sentiment est également partagé par les agents d'espaces protégés rencontrés, pour qui, le sanglier, comme le loup permet aux agriculteurs de mener un combat existentiel.

Dans un monde qui évolue très, très vite, où les gens sont de plus en plus seuls en fond de vallée, c'était une manière d'exister. [...] Et d'ailleurs [...] on n'a jamais tant parlé d'agriculture de montagne depuis qu'il y a le sanglier. Et quelque part, c'est une manière d'être. (un acteur d'espace protégé)

Ce serait d'ailleurs dans la nature des paysans de protester : ils se plaindraient parfois en l'absence de raisons objectives, seulement dans le but de prouver à leurs « adversaires » qu'ils n'ont pas capitulé.

S'ils ont passé un mois ou deux sans avoir rien dire, ils ont l'impression de perdre pied (rires). C'est exactement ça. Donc, de temps en temps, il faut qu'ils bougent même s'il n'y a rien de nouveau. (un chasseur)

Revenons ici sur ce que disent les suscrophobes à propos des dégâts. Nous avons vu dans le chapitre II que des conséquences directes et indirectes peuvent être identifiées.

Tout d'abord, les dégâts engendrent une perte économique que l'indemnisation ne couvrirait pas toujours intégralement, lorsque les céréales cultivées sont destinées à l'affouragement des bêtes ou lorsque les céréales « bio » sont vouées à une deuxième transformation, telle que le pain.

C'est pas le remplacement au niveau des céréales, la céréale, elle est payée comme euh...une coopérative nous l'achèterait quoi sur le champ. Mais nous, on fait tout consommer, on n'en fait pas beaucoup de la céréale. Alors, pour racheter cette céréale, on le rachète le double, hein quand on rachète. (un agriculteur)

De même la paille ne serait pas assez payée et l'indemnisation ne couvrirait pas le travail supplémentaire nécessaire pour remplacer ces pertes.

La paille, ça fait deux ans qu'ils nous donnent des bricoles pour la paille mais c'est vraiment... ils payent le... comme c'est en champ, quoi. Comme si on vendait nous, la paille. C'est pas comme si on la rachète. Alors, vous allez chercher de la paille dans le Trièves, bon, ben, je sais plus combien ils la payent, il faut faire le travail, la botteuler, tout ça, il faut y aller là-bas, c'est pas comme si vous botteliez la paille à côté. Et puis faire des kilomètres des kilomètres, c'est pas pareil. Ça, ils ne veulent pas en entendre parler. Moi, je dis qu'il faut qu'ils remplacent. [...] Mais ça, ils ne veulent pas en entendre parler, parce qu'ils savent très bien qu'ils y perdront. Alors, moi je dis au lieu d'acheter tant du maïs pour nourrir leur cochon, eh bien, ils n'ont qu'à acheter du maïs pour les vaches, pour remplacer. Y en a pas bien qui seront d'accord. (un agriculteur)

D'autre part, l'anéantissement de semis nécessite parfois un second semis, plus tardif, avec des céréales moins productives : la perte de production ne serait pas prise en compte dans ce cas-là.

Mais le problème, c'est que j'ai ressemé de l'orge et la différence de tonnage entre un orge et le triticale, c'est du simple au double, quoi. (un agriculteur)

De plus, les dégâts occasionnés aux prairies ne seraient pas suffisamment indemnisés et ne tiendrait pas assez compte de la difficulté, en zone de montagne, de la remise en état de ces parcelles.

On passe son temps à ... Pour des indemnités qui ne correspondent vraiment pas aux dégâts. (un agriculteur)

Outre les pertes économiques, les trous que les sangliers créent dans les parcelles engendreraient une perte de la qualité de l'herbe récoltée. Les passages fréquents des sangliers systématiquement aux mêmes endroits s'ajouteraient aux difficultés amenées par la sécheresse et rendraient impossibles toute régénération naturelle de ces parcelles.

Mais bon, le problème des céréales, d'accord mais les prairies ne sont pas belles aussi. Parce que ça pousse que de la mauvaise herbe derrière. Non seulement c'est tout renversé mais ça pousse des chardons, pff. Toutes les mauvaises herbes quoi. La bonne herbe, elle ne repousse pas. Alors, on essaye de ressemer à des endroits. (un agriculteur)

De plus, les trous et les bosses altéreraient les champs mécanisables et rendraient le travail encore plus difficile.

Avec le matériel performant, on arrive à avoir des surfaces assez planes, assez régulières, ça permet de travailler un peu plus vite. Quand les sangliers passent, ça détériore la plante et on a une perte de récolte mais aussi le terrain : ça secoue en tracteur et ça fait mal aux reins. (un agriculteur)

Enfin, les dégâts auraient un impact psychologique important. Les agriculteurs ressentiraient chaque passage de sangliers dans leurs champs comme un petit *cambriolage*.

4.3. Le sanglier comme prétexte à une profession en difficulté

Bien plus que le sanglier, ce sont les difficultés de la profession agricole qui seraient à l'origine du malaise. Ces problèmes seraient identifiables, non pas à l'échelle locale mais à une échelle beaucoup plus globale, nationale et internationale. La politique agricole commune serait le vrai problème de l'agriculture.

Cette argumentation permet de faire basculer l'origine des problèmes à une échelle macro, appartenant au contexte global inaccessible aux acteurs. Par un tel processus, les partisans des animaux dégagent leurs protégés de toute responsabilité dans ce conflit et rejettent la faute sur des évolutions générales, non modifiables et non palpables. Les syndicats ne pouvant intervenir sur ces grandes évolutions, se focaliseraient alors sur les problèmes locaux sur lesquels ils peuvent avoir prise.

Il y a combat syndical qu'il ne faut pas non plus négliger chez eux puisque chez eux faut bien trouver des sujets pour ramener des adhérents, le sanglier c'est un sujet facile vous savez, s'attaquer à la PAC, c'est bien mais ça fait pas beaucoup d'effet, c'est bien verrouillé tandis que le sanglier, on a les acteurs, là, sous la main, ceux-là éventuellement on peut passer la mauvaise humeur sur eux, donc il faut tenir compte de tout ça aussi. (un administrateur)

Ainsi, les syndicats joueraient un rôle important dans la genèse et l'entretien des conflits. Le sanglier serait utilisé pour renforcer la légitimité des syndicats et des enjeux électoraux se profileraient derrière leurs revendications exagérées. En effet, la présence au niveau local d'un acteur syndiqué aux visées électorales ne faciliterait pas une issue favorable au conflit et même, attiserait les conflits locaux et bloquerait toute issue dans le sens d'un compromis.

En somme, selon ces acteurs, on ne pourrait tenir pour responsables ces deux animaux des difficultés rencontrées par la profession agricole et les conflits seraient exagérément gonflés par les porte-parole agricoles. Le sanglier ne serait donc qu'un *bouc émissaire* d'une profession en perte de légitimité.

4.4. Les indemnisations, un apport financier appréciable

Outre le fait d'accuser à tort le sanglier, les agriculteurs profiteraient également du système d'indemnisation des dégâts, aux frais des chasseurs. Dans leurs propos, les chasseurs distinguent parmi les paysans, ceux cherchant le profit financier.

C'est un apport quelque part aussi. Il y en a qui sont embêtés parce que leurs cultures sont abîmées mais il y en a d'un côté... Ils sont pas bêtes... Il y en a les dégâts leur rapportent bien, hein... (un chasseur)

Le conflit opposant paysans et chasseurs serait donc dû en grande partie à l'appât du gain des professionnels agricoles.

Ce sont des roublards. On se base sur les prix qu'ils ont, on les indemnise dessus et ils en veulent plus. [...] Ils ont déjà trouvé la combine pour le blé, avant le grain était indemnisé, maintenant, la paille est indemnisée en plus. Eux, ce qu'ils recherchent, c'est ça avant tout, c'est récupérer le pognon. (un chasseur)

L'absence de conflit autour d'autres ongulés en apporterait la preuve : ces animaux ne faisant pas l'objet d'indemnisation et pourtant à l'origine de dégâts agricoles ne recevraient pas les mêmes récriminations.

Pour le moment, on indemnise que les dégâts de sangliers. Donc les gens ont pris l'habitude. Donc qu'est ce qu'ils regardent ? Ils regardent si les cochons font pas de dégâts dans leur champ. Pour les dégâts de cerf ou de chevreuil, on rouscaille un peu mais de toutes façons, on dit moins parce qu'il y a rien de prévu au niveau de l'indemnisation pour le moment. (un chasseur)

Outre la recherche d'un avantage financier, certains agriculteurs seraient de mauvais professionnels. En particulier, les agriculteurs ne résidant pas sur la commune de leur culture seraient peu attentifs au travail bien fait et seraient comparables à des industriels.

Et puis, alors là-dedans, par exemple sur [la commune 2], vous n'avez plus d'agriculteurs. Alors, c'est des gens qui sont de [la commune 1], qui sont de je sais pas d'où, qui viennent cultiver. Alors, ils font les céréales, ils s'en vont, ils ne s'occupent plus de rien. Alors, et puis, un beau jour, « oh, il y a des dégâts ». Attendez, mais... oui... mais c'est un problème pour nous aussi parce qu'il n'y a plus personne qui s'occupe de rien. Ils touchent de l'argent pour faire ces fameuses céréales, d'où qu'ils viennent, ils font ces céréales et après ils s'en vont. Et là où l'agriculteur est du pays, où il travaille... C'est pas pareil, c'est plus facile. [Notons ici que la commune 1 et la commune 2 sont sur le même plateau et sont distants d'une quinzaine de kilomètres !] (un administrateur)

Les agents d'espaces protégés rencontrés adoptent un discours proche, stigmatisant de mauvais agriculteurs, peu soucieux de leur matériel.

En alpage, quand on voit la façon dont ils gèrent leur bien à eux, leur parc de triage, leur abreuvoir et tout ça, c'est à l'abandon et donc... le parc, il subventionne beaucoup, il aide beaucoup hein, à l'amélioration des conditions de vie en alpage. Mais ils... ils n'en prennent quand même pas très soin. Donc on peut se demander si là aussi, c'est pas histoire de râler, quoi, hein. Parce que, parce que c'est quand même un extensif, plus que de l'extensif, des fois, c'est un peu du laisser-aller. C'est pas le cas de tous, hein. Mais ceux qui râlent, c'est ceux qui laissent le plus les installations à l'abandon. Donc euh... s'ils perdent un hectare d'alpage, c'est quand même pas non plus... (un acteur d'espace protégé)

Les arguments des suscrophiles visent donc, d'une part, à minimiser les dégâts et, d'autre part, à en incomber la faute aux agriculteurs.

A travers les quatre paragraphes précédents, nous venons de développer les principales controverses qui opposent les suscrophiles aux suscrophobes. Mais s'ils ne s'entendent pas sur l'état des populations, les causes des dégâts et l'impact de leur pratique respective, ont-ils une même vision du sanglier ?

V. Sauvage, le sanglier ?

Contrairement au conflit du loup où les lycophobes, qui dénoncent le manque de sauvagerie de l'animal, n'ont pas la même description de l'animal que les lycophiles, suscrophiles et suscrophobes décrivent selon les mêmes critères le sanglier. Appartenant initialement au même « monde sauvage / domestique » décrit par I. Mauz (2005), ils possèdent en effet les mêmes critères pour évaluer le degré de sauvagerie de la faune sauvage.

Les savoirs populaires, relayés par des chasseurs et des agriculteurs, décrivent le sanglier d'aujourd'hui en comparaison de celui "d'avant". La constatation d'un changement morphologique et comportemental chez cet ongulé, par comparaison aux attributs de ses ancêtres, est partagée par ces acteurs et semble faire consensus.

Pourquoi, dans ce cas, traiter de la vision de l'animal qu'ont ces deux acteurs ?

Si certains suscrophiles, lorsqu'ils sont interrogés sur ce point, avouent que le sanglier ne ressemble plus exactement au sanglier d'autrefois, ils n'abordent pas un tel sujet d'eux-mêmes lorsque la question porte sur les dommages aux biens agricoles et ne font pas de la description de cet animal un critère explicatif des dégâts. A l'inverse, les suscrophobes font du changement observé de l'animal un argument de poids dans le conflit : ce désensauvagement du sanglier, provoqué par les pratiques des chasseurs, serait à l'origine des

dégâts. L'argumentaire développé consiste donc à montrer que le sanglier de jadis présentait des caractères de sauvagerie que ne porte plus le sanglier actuel. Ce désensauvagement du sanglier passe par de nombreux critères, énoncés par une ou plusieurs personnes. Pour appréhender cette controverse, listons les caractéristiques qui font du sanglier un animal moins sauvage aux yeux des acteurs.

5.1. Une morphologie d'animal domestique

5.1.1. Un aspect de porc domestique

La domestication ou le désensauvagement des sangliers, issu d'un processus dont l'homme est en grande partie tenu pour responsable, s'exprime tout d'abord par un changement d'aspect. Le vrai sanglier présenterait une morphologie plus racée, plus anguleuse que le cochon aux formes rondes.

Avant, ils étaient racés devant avec beaucoup d'épaules et une grosse tête et point d'arrière. Aujourd'hui, c'est un cochon. Maintenant, ils ont des dos larges comme ça. (un agriculteur)

Un individu aux formes rondes, rappelant la nourriture aisée mais également la féminité ne peut incarner le caractère sauvage du sanglier. Alors que l'espace domestique, le *domus* est celui de la femme, l'espace sauvage est investi par l'homme. Pour être sauvage, l'animal doit donc posséder des attributs masculins, virils.

Un autre agriculteur évoque la coexistence d'individus sauvages et d'autres à l'aspect plus proche de celui du cochon. L'animal sauvage présenterait, outre un aspect anguleux et maigre (critère que nous aborderons plus loin), une robe sale.

Pour moi, le vrai... moi, je peux pas te dire. Moi, aujourd'hui, je vois notre vieux solitaire là, c'est un cochon qui a un poil tout gris, tout sale, tout pas beau qui a un timon haut et plat, mais complètement plat. A la limite, tu te dis, y a rien à béqueter là-dessus. Le museau un peu long. Et si tu veux, c'est le sanglier qui court mais qui ... à la limite, qui est plutôt... à la limite, moi, je vais le suivre en voiture avec les phares et c'est le sanglier qui va faire un tour qui va revenir, qui va machiner... tu vois un sanglier qui fait sa vie 'me fais pas chier, je suis là, je suis le roi'.

Et puis, tu as d'autres sangliers, euh... qui sont plus foncés, beaucoup plus ronds et qui courent comme des cochons, tu as l'impression d'avoir un troupeau de cochons devant toi. Et... je sais pas, je sais pas s'il y a plusieurs sortes. (un agriculteur)

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

Ce critère visuel rejoint les études de V. Pelosse qui rapporte l'importance de la couleur de la robe dans la sauvagerie de l'animal, lorsque, notamment, celui-ci a un doublet domestique. Les sangliers d'élevage destinés aux lâchers pour alimenter les populations chassées sont sélectionnés : ceux arborant une robe proche de celle du porc sont éliminés. De même, V. Pelosse décrit le cas de mouflons introduits en Languedoc dont la robe, normalement brune, présentait des tâches blanches, se rapprochant par là de la couleur de la robe des moutons. Les gardes de la réserve dans laquelle ils se trouvaient ont alors proposé d'éliminer ces sujets, considérés comme « tarés » (Pelosse, 1993, p. 81).

Ces deux citations où la personne interrogée décrit les caractéristiques de l'animal sauvage semblent faire appel, en somme, à la rusticité. Un animal sauvage se devrait donc de présenter un physique rustique, plus "masculin".

C'est en effet ce caractère viril que cherchent les chasseurs de sangliers. Pour mieux le mettre en évidence, le sanglier est fréquemment comparé au chevreuil, réputé moins viril, plus féminin.

Le chevreuil, c'est tellement agréable à voir... Mais d'après eux [les chasseurs de sangliers], c'est pas la puissance. Bon c'est magnifique à voir comme bête; comme animal tandis que le sanglier c'est fonceur, c'est trapu, c'est la force [voix appuyée sur ces termes, prend une posture évoquant la puissance, la force]. Alors ça, ça leur plait ça... brrrrr. C'est pour ça qu'on a des gens qui sont à moitié givrés là-dedans. On en arrive aux coups parce qu'ils ne sont plus maîtres d'eux ; ils sont plus maîtres. Moi, je compare souvent, je compare souvent (rire), ma comparaison elle est très personnelle, hein, deux hommes qui courent la même fille... ben... Il faut bien qu'il y en ait un qui prenne une raclée. Mais là c'est pareil, le chasseur il court un sanglier mais entre eux ils se battent comme des chiens pour savoir qui va l'avoir. Bon, là, c'est infernal. (un lieutenant de l'ovélerie)

Le phénotype des animaux joue donc un rôle important dans la détermination d'un animal sauvage pour les profanes. La description de l'animal a pour objectif de prouver en quoi celui-ci a perdu sa sauvagerie. Son aspect serait la conséquence du croisement avec son homologue domestique, le porc. La description de l'allure permet donc d'étayer la thèse selon laquelle le sanglier d'aujourd'hui serait génétiquement impur : considéré comme croisé avec son homologue domestique, le cochon, il est qualifié d'hybride, de croisé ou encore de cochonglier. Les agriculteurs sont ici rejoints par les chasseurs qui, chagrinés par une telle situation, regrettent le temps des "vrais" sangliers.

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Le phénotype joue un rôle important dans la détermination d'un animal sauvage pour les « profanes », alors que le génotype semblerait le critère préférentiellement mobilisé par les scientifiques. En effet, Goustat, Darre et Berland (1994, p. 120) en quête d'un « indicateur commode et précis de [la] pureté » génétique des individus, identifient le caryotype comme le seul critère objectif. Le nombre de chromosomes permet de distinguer le sanglier (36 chromosomes) du porc (38) ou encore des hybrides ou des individus issus d'hybrides (37 ou 38). Mais l'existence d'animaux issus d'hybrides, dont le caryotype présente 36 chromosomes, ne permet pas de conduire un contrôle chromosomique certain. Cet indicateur n'est donc pertinent qu'à l'échelle d'une population et non d'un individu : un individu à 36 chromosomes, issu d'une population composée uniquement de 36 chromosomes peut être considéré sauvage.

Mais ce critère génétique ne semble pas être opérationnel pour tous les scientifiques. Dans une communication personnelle, G. Valet (ingénieur de recherche à l'INRA à la retraite) estime en effet qu'un sanglier peut présenter un comportement *cynégétiquement correct*, sans toutefois être *génétiquement correct*. Selon lui, *on peut avoir un sanglier labellisé 36 mais qui vient vous manger dans la main*. Le critère premier pour déterminer la sauvagerie d'un sanglier serait donc pour lui le comportement de l'animal. Une telle posture n'est pas partagée par les ingénieurs de l'ONCFS. Ces deux visions opposées lui font dire qu'entre lui et les ingénieurs de l'ONCFS, ils travaillent sur *le même animal mais pas sur la même bête*.

Le critère « objectif » du caryotype pour déterminer la sauvagerie de l'ongulé est mobilisé par certains acteurs. Dans nos entretiens, deux acteurs font référence aux chromosomes comme moyen de différencier les animaux de pure souche des animaux croisés : il s'agit de deux chasseurs élus ou anciennement élus, appartenant donc « à l'élite » du monde de la chasse, plus encline à intégrer les savoirs scientifiques.

Si les critères scientifiques sont relayés par certains chasseurs, un agriculteur rencontré adopte un discours 'hybride' entre celui récurrent dans le monde agricole et celui scientifique. Ainsi, après avoir décrit l'allure que doit avoir un animal sauvage, cet agriculteur évoque les critères scientifiques :

Il y a eu des transfusions [comprendre des croisements] en faisant des lâchers, y a des hybrides. Il paraît que c'est aux chromosomes qu'ils le voyent. (un agriculteur)

Ce qu'en disent les journaux :

Le terme de cochonglier se retrouve dans les journaux. Ainsi, dans « La croix », du 16/06/2000, un article intitulé « Les sangliers chassent les agriculteurs des Hautes-Alpes », mentionne l'existence de cochongliers, issus du croisement de sangliers avec des porcs et à la prolificité importante. Si certains journaux dépouillés évoquent la possibilité d'un tel croisement, aucune référence n'est faite au phénotype ou au génotype de ces animaux croisés.

5.1.2. Une viande empreinte de caractère domestique

Outre leur aspect visible extérieurement, ces animaux présentent des caractères de désensauvagement dans leur chair même. Bien nourris comme des animaux domestiques, certains individus possèdent une masse grasseuse importante. Ces kilos gagnés facilement grâce aux grains dispersés par les chasseurs sont l'indicateur d'un animal peu mobile dans la recherche de sa nourriture, d'un animal "qui vient au bidon".

Ils en ont tué un, ils en ont rien fait : il avait comme ça de gras... Il devait être couché sous le bidon de maïs et il mangeait, il mangeait. Alors, ils tuent un machin de 140 kg, il a pas de défense, ni rien. Parce qu'il a dû pousser comme un champignon. (un agriculteur)

On retrouve là un des critères de sauvagerie mis en évidence par I. Mauz (2005) chez les acteurs appartenant au monde sauvage / domestique⁴⁶. L'attribut de la maigreur est énoncé à propos du chamois et du bouquetin dans le but de comparer le présent et le passé : les animaux plus maigres dans le passé sont estimés plus sauvages que dans le présent.

D'autre part, la qualité de la viande pâtit également de ce caractère domestique : la chair présente à la vue de certains une couleur pâle ou encore rosée.

⁴⁶ Pour rappel, I. Mauz (2005) distingue les agriculteurs et les chasseurs pour qui le monde animal est structuré par l'opposition sauvage / domestique et les naturalistes pour qui l'opposition cardinale se place entre la nature et l'artifice. Alors que les uns qualifient les animaux de sauvage ou de domestique selon des critères d'éloignement, de rareté ou selon leur comportement farouche, les autres différencient les animaux naturels des animaux artificiels en fonction de leur autonomie et de leur autochtonie.

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

Les écrits de Hell (1994) montrent à quel point la couleur de la viande est importante dans le degré d'ensauvagement des animaux. La viande noire, celle du cerf en rut et du vieux sanglier solitaire, représente le sommet de la sauvagerie. Attribuer une chair pâle au sanglier revient donc à le départir de ce flux sauvage du « sang noir ».

5.1.3. Une proximité anormale

Mais l'allure ou la chair de ces animaux ne sont pas les seuls indicateurs de l'hybridation de la population de sangliers : leur comportement est également dénoncé. Alors que l'animal sauvage est normalement caractérisé par son éloignement de l'homme et de la civilisation, l'animal domestique est celui qui reste à proximité de la maison (*domus*). Ce thème de la distance dans le rapport homme / animal est abordé notamment par l'ouvrage collectif intitulé « Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance » (Lizet et Ravis-Giordani, 1995). Il fait partie également des critères vernaculaires énoncés par I. Mauz : un animal, pour être sauvage, se doit d'être distant et farouche.

Répondant à ces critères, un administrateur de la fédération des chasseurs explique que *le vrai comportement d'un animal sauvage c'est effectivement de rentrer au bois et de mettre le plus de distance possible entre l'homme et lui*. Le sanglier ne peut donc être jugé comme sauvage lorsqu'il se rend visible en plein jour, dans les champs.

Oui, parce que des sangliers en plein jour dans les champs, c'est pas normal. (un agriculteur)

Ayant perdu la peur de l'homme et le caractère farouche propres aux animaux sauvages, ils s'approchent anormalement des espaces cultivés et habités et ne respectent plus les distances convenables.

Parce que la bête, elle est moins peureuse, elle navigue un peu autour des maisons, elle a l'habitude... (un agriculteur)

Parce que ça c'est aussi un aspect, un problème qu'on a constaté : dans un certain nombre de cas, y a des sangliers qui semblent bien être des sangliers d'élevage et qui sont euh... qui préfèrent manger le maïs, y compris à proximité des fermes... bon, en plus, avec les problèmes de croisement qui peuvent exister avec les cochongliers. (un représentant du monde agricole)

Ce qu'en disent les journaux

La presse locale relate la présence de la faune sauvage et des sangliers en particulier dans des espaces urbanisés. Les sangliers sont « à l'orée des villes », titre le Grand Avignon (19/02/2006) ou « à la porte de [la] maison » d'une agricultrice (Dauphiné Libéré, Ardèche Méridionale, 19/02/2006). Se faisant, ils deviennent des hors-la-loi : « les nouveaux sauvages : animaux hors-la-loi dans les banlieues... » (Dauphiné Libéré, 02/12/2001).

N'ayant plus les qualités et les attributs sauvages, ils peuvent en devenir méchants pour un acteur.

Ça veut dire quoi ? S'engraisser, c'est des cochons c'est tout. C'est pas intéressant et puis c'est méchant. C'est des bêtes qui sont méchantes parce qu'elles ne se propulsent pas comme... (bon, il faut remonter quand même dans les années 80, ça fait 20 ans...) ...comme un sanglier pur qui, lui, était capable de tenir tête à la course à une meute de chiens. (un lieutenant de louveterie)

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

Cette caractéristique rejoint ce que relate A. Luxereau (1995, pp 93-105) à propos du rapport des exploitants agricoles du Couserans (Pyrénées ariégeoises) avec leurs vaches au cours du XX^{ème} siècle. Au début du siècle, le nombre de têtes par troupeau est très réduit (3 à 4 vaches par maison), l'élevage n'étant pas une activité prioritaire. Ces vaches, gardées par des vachers célibataires qui ne descendent au village qu'une fois par an, sont reléguées « aux marges des labours, dans les parties les plus hautes et les moins fertiles des vallées ainsi que les sous-bois » (p. 97). Elles et leur vachers appartiennent au domaine de la montagne, de la forêt et donc du sauvage. « A moitié sauvage », elles sont considérées comme « méchantes ». Ces bovins sauvages et donc méchants font peur aux femmes qui ne les approchent pas.

Plutôt qu'un indicateur de la sauvagerie ou non, l'attribut de la méchanceté caractériserait donc le passage d'un état à l'autre, qu'il s'agisse du sauvage vers le domestique ou l'inverse. Remarquons ici que le croisement du sanglier ou du loup avec leur homologue domestique est considéré dans les deux cas comme un danger.

Ce qu'en disent les journaux

Titrant « Un sanglier s'attaque aux habitants », un article du Dauphine Libéré (01/10/2006) décrit le cas d'un sanglier au comportement « anormal » et agressif, chargeant les habitants de St Martin le Vinoux (Isère).

Un lieutenant de louveterie rapportait à ce propos les interventions insolites qu'il avait eu à faire : entre les chevreuils recueillis et nourris par l'homme, qui, à l'âge adulte deviennent agressifs en période de rut et chargent les personnes ou un chamois qui ne se trouve pas dans les zones à chamois et se mêle aux troupeaux de chèvres, les lieutenants de louveterie sont là pour rétablir l'ordre en éliminant les individus anormaux.

Et bien, quand vous avez un chamois qui se retrouve dans une zone euh... très loin des zones chamois, au milieu d'un troupeau de chèvres, et qu'il commence à les bousculer et à les esquisser, il faut enlever le chamois. C'est arrivé à St Lattier. St Lattier, c'est au bord de l'Isère. Donc, un chamois n'avait rien à faire là. [...] Tant que vous avez des gens irresponsables, bien intentionnés qui récupèrent un petit chevreuil, en disant « le pauvre, il est abandonné », un an après, le chevreuil, c'est devenu un brocard adulte... L'été, c'est la période du rut, il est un peu agressif et il n'a pas peur de foncer sur les personnes. Donc, ben, on intervient. Il faut euh... régler ce problème. (un lieutenant de louveterie)

Autre comportement contestable de cet animal : la fréquence et la quantité des prises alimentaires vont en grandissant avec la perte de la sauvagerie. Animal autrefois rustique, il ne se contente plus aujourd'hui des seules sources de nourriture que recèle le milieu naturel.

Les animaux qui fuient et qui se débrouillent à vivre avec une poignée de rien du tout dans l'estomac huit jours. Là, maintenant, il faut que ça bouffe. (un lieutenant de louveterie)

Il a en effet goûté au maïs et, se faisant, a non seulement perdu sa qualité de sauvage mais a définitivement été conditionné à cet aliment très appétant.

Quand il goûte à tous ces produits qu'ils leur donnent, ils arrivent à mélanger des pois, des maïs, c'est du nourrissage comme une bête domestique. Mais ça comme c'est très appétant et qu'ils ont la chance d'en retrouver quelques parcelles, ils anéantissent les parcelles en un rien de temps. Donc c'est très difficile. (un lieutenant de louveterie)

Ingérant des céréales domestiques, l'animal sauvage franchit une frontière au-delà de laquelle il ne pourra plus revenir.

Ce qu'en disent les sciences humaines et sociales

Nous avons vu que la réciproque se retrouve chez les chiens errants qui ont pris "le goût du sang" (Bobbé, 1999). Cette idée partagée par un grand nombre rejoint les questions d'apport de maladies d'animaux sauvages à des animaux domestiques ou d'animaux domestiques à des animaux sauvages. I. Mauz (2002b, p. 152) évoque ainsi la venue des animaux sauvages sur les pâturages où se trouve le bétail, se mêlant aux troupeaux domestiques : « selon les éleveurs, les animaux sauvages contaminent l'espace domestique, et, par suite, les troupeaux qui y pâturent ». Les gardes-moniteurs et les naturalistes ont un discours similaire mais inverse et ce sont alors les animaux domestiques qui sont suspectés de contaminer les populations sauvages. Le sauvage serait donc contaminant pour le domestique et inversement, en terme sanitaire mais également comportemental.

Cette idée de contamination se retrouve dans un entretien où un agriculteur explique que lorsqu'un sanglier a touché un silo de maïs, les vaches n'acceptent plus la nourriture, imprégnée de l'odeur du sauvage, en quelque sorte du « ferum » (Fabre-Vassas, 1982).

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Interrogé à ce sujet, un ingénieur de l'ONCFS (communication personnelle) émet des doutes quant à l'incidence de l'ingestion de maïs sur le comportement de l'animal. Il n'y aurait selon lui, aucune raison à cela.

Enfin, quelques acteurs, chasseurs ou agriculteurs, remarquent la tendance actuelle des animaux à ne plus se déplacer sur de grandes distances. Ce constat fait référence à une vision populaire fortement ancrée du sanglier, celui d'un animal nomade. Nous l'aborderons de manière détaillée plus loin (Cf. « VI. Nomade ou sédentaire ? »).

5.1.4. Des caractéristiques biologiques et sociales chamboulées

En sus de l'aspect et du comportement de ces animaux, leurs caractéristiques biologiques et sociales sont elles aussi profondément bouleversées aux yeux de certains acteurs.

Les laies se reproduiraient comme des truies : dotées d'une grande prolificité grâce à leur caractère hybride et aux grains de maïs qu'elles ingèrent, ces femelles donneraient naissance à des portées plus importantes et plus fréquentes. Six, sept, huit voire dix petits constitueraient aujourd'hui les portées des laies au lieu des 3, 4 petits qu'elles avaient autrefois. De plus, les laies mettraient bas deux fois dans l'année, au printemps et en automne. Enfin, les naissances seraient de plus en plus décalées au lieu d'être centrées autour du printemps.

C'est de l'élevage, de l'agrainage à tour de bras : donc les mères, au lieu de faire trois petits par an, elles en font six ou sept et elles font souvent deux portées. (un agriculteur)

Celles qui étaient dans le blé l'an dernier, elles étaient pas plus hautes que ça qu'elle avait déjà fait des petits : elle avait des tétines comme ça. [...] Ils font une portée au printemps et une portée à l'automne et puis des portées de 7 ou 8 petits. C'est du carnage. On n'a jamais vu ça. (un agriculteur)

D'autres agriculteurs modèrent ces propos en évoquant non pas la grande prolificité des laies mais une meilleure réussite des portées, facilitée par la nourriture et le climat moins rigoureux que jadis.

Ils sont bien nourris, les hivers [...] Bon, moi, à mon avis, les portées, ils les réussissent mieux. [...] Les petits, ils crèvent toujours en temps ordinaire. Et ben là, au lieu de crever, la portée réussit quoi. (un agriculteur)

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Nous avons vu à propos de la controverse sur l'agrainage qu'un nourrissage important en maïs peut avoir une influence sur la précocité dans la maturité sexuelle des femelles, mais non sur la prolificité des laies. D'autre part, les connaissances scientifiques présentées dans le chapitre II montrent que les portées atteignent au maximum, chez les femelles les plus grosses, 5 à 6 petits. Les portées de 8 marcassins consistent une exception (Klein et al., 2003)

Cette connaissance scientifique, absente du discours populaire, s'est diffusée chez certains chasseurs, appartenant encore une fois à « l'élite ». Ainsi, un lieutenant de louveterie évoque l'influence du poids des laies sur l'importance des portées et les administrateurs de la fédération de chasse démentent l'idée de portées aussi conséquentes.

Ce qu'en disent les journaux

Il est fait ainsi mention dans un article du DL « Haro sur les hardes », du 18 août 2001, de laies qui « peuvent avoir 3 portées par an, avec 7 à 8 petits à chaque portée », ces propos étant attribués au président de la fédération de chasse de Savoie, Robert Gaimoz. De même, l'article du DL Drôme et Ardèche du 07/09/2000, intitulé « Sangliers et cochongliers sur le grill » évoque la prolificité des animaux hybrides : « Il faut savoir que les hybrides élevés en liberté peuvent mettre au monde jusqu'à huit petits deux fois par an, alors que le sanglier n'en met que quatre par an ».

Enfin, la structure sociale des populations de sanglier serait également affectée : le ratio entre adultes et jeunes serait déséquilibré du fait des pratiques des chasseurs. Les chasseurs auraient en effet tendance à tuer de préférence "les gros", empêchant tout renouvellement de la classe d'âge adulte. La population serait donc constituée essentiellement de jeunes individus et ne recèlerait plus de vieux mâles solitaires, objets de convoitises et chasse mythique des chasseurs.

Les vieux solitaires, ça existe plus. Quand j'étais gamin, il se tuait des sangliers de 130 kg. Maintenant, c'est des sangliers de 70 kg. (un agriculteur)

Les populations de sanglier seraient donc jeunes et bien nourries : les individus mettraient peu de temps pour acquérir le poids et la grosseur des individus autrefois âgés.

Oui, on a une population jeune, bien nourrie parce qu'il y a un joli biotope, diversifié. En plus, au niveau de l'agraine, une centaine de tonnes de maïs est distribué en plus de ce qui est à disposition de part les cultures et les ressources naturelles. Donc, ils sont à la fois jeunes et gros. Un sanglier de 70, 80 kg, il a 2, 3 ans. Il a pas 20 ans, hein, enfin 9 ans. Tout ça fait que de très jeunes laies portent très vite et ont de belles portées. (un chasseur)

La pertinence du critère de la grosseur pour évaluer l'âge d'un individu serait donc aujourd'hui altérée. Tirer un animal lourd ne serait alors plus aussi distinctif que jadis.

Conclusion

Le sanglier qui vient d'être présenté par ces acteurs est donc un animal bien peu ressemblant à ces ancêtres. Ce discours populaire, tenu par des agriculteurs et des chasseurs est récurrent : les articles étudiés du Dauphiné Libéré portant sur les conflits du sanglier en région Rhône-Alpes rapportent les mêmes argumentations. De même, la lecture des archives d'un des magazines spécialisés dans la chasse au sanglier (« Sanglier passion ») nous montre que ces arguments sont largement partagés par les chasseurs.

« "Ah ! Mon bon monsieur, les sangliers d'aujourd'hui, tous croisés. De mon temps c'était des vrais. Ils n'étaient pas plus épais qu'une carte postale, le cul qui traînait par terre, la tête longue de trois pieds et ils faisaient trois fois le tour du canton dès qu'ils avaient un chien au train". Ça, c'est le discours maintes fois entendu dans tous les rendez-vous de chasse et discussions de comptoir. Certes, il y a bien une part de vérité dans ces propos mais la mémoire, et surtout celle des chasseurs étant très sélective, la réalité est peut être différente ». (Valet, 2006, p. 32).

Mais, évoquée par les suscrophobes, une telle image a pour objectif de servir l'idée suivante : le sanglier serait beaucoup moins sauvage aujourd'hui et c'est un tel manque de sauvagerie qui expliquerait les dégâts.

D'autre part, nous l'avons vu, certains critères avancés par les acteurs ont été décrits au sujet d'autres animaux. A propos des bouquetins et des chamois, I. Mauz (2005) a dégagé des attributs, énoncés par les acteurs dans le but de comparer le présent et le passé : les animaux plus maigres, plus distants, plus rares, plus farouches dans le passé sont estimés plus sauvages que dans le présent. La couleur de la chair chez un animal sauvage (Hell, 1994), la méchanceté des animaux mi sauvage mi domestique (Luxereau, 1995) ont déjà été pointés comme des critères de distinction entre sauvage et domestique.

Les arguments qui étayaient la thèse selon laquelle le sanglier serait moins sauvage que jadis restent donc généraux, applicables à d'autres terrains ou d'autres animaux.

Si ces arguments sont génériques, ils ne sont pas moins porteurs de postures efficaces dans les conflits. Il est bien évident que le fait d'évoquer un animal hybride, croisé, qui aurait perdu son caractère sauvage discrédite sa chasse. Que vaut en effet une chasse où les sangliers seraient si peu sauvages, auraient pris la chair de son homologue domestique ? Que vaut une chasse où l'espoir de tirer un vieux solitaire serait réduit à néant ? Et que valent également des

chasseurs qui n'ont pas su maintenir sauvages les sangliers ni su garder des vieux solitaires dans une population ? Cette chasse serait devenue inintéressante à en croire le monde agricole. Ces animaux seraient si peu sauvages que quelqu'un qui ne chasse pas et n'a jamais été chasseur pourrait en tuer avec grande facilité :

Mais, là, cet hiver, d'ailleurs je regrette de pas l'avoir fait, quand ils étaient au silo, ils avaient tellement faim que je faisais une traînée de maïs, je les faisais rentrer dans la cour, hein. Je suis sûr, sûr et certain, qu'on les faisait rentrer dans la cour. Et je regrette de pas l'avoir fait parce que ça, il va falloir que je le fasse un jour et que je fasse une bonne publicité dessus. Et les sangliers, ils ne sortiront pas vivants de la cour, je vous le garantis (rires). (un agriculteur)

Les tenants d'un tel discours semblent donc, de la sorte, décrédibiliser la chasse actuelle, par rapport à celle de « jadis ».

Mais une autre conclusion peut être avancée au vu des discours développés : il semble que les acteurs appartenant à une « élite » du monde de la chasse, notamment les administrateurs de la FDCI, s'appuient plus fréquemment sur des résultats scientifiques dans leurs arguments. Cette posture les distingue des critères vernaculaires utilisés par les chasseurs et les agriculteurs ordinaires pour décrire le sanglier.

VI. Nomade ou sédentaire ?

6.1. Chez les acteurs au savoir populaire : un animal nomade

Le sanglier, en provoquant des dégâts, interroge également sur sa mobilité. Deux visions s'affrontent : celle, populaire qui considère le sanglier comme un animal nomade qui se serait sédentarisé récemment par l'action des chasseurs et celle, scientifique qui décrit le sanglier comme un animal fortement sédentaire mais dont les déplacements peuvent être importants en cas de dérangement. Les discours des acteurs interrogés se situent entre ces deux pôles extrêmes, mêlant parfois savoirs populaires et scientifiques. Le sanglier est ainsi tour à tour qualifié de nomade, de migrateur, de sédentaire ou encore « de passage ».

Le discours commun est celui de la présence aléatoire du sanglier sur une commune donnée. La plupart des acteurs s'entendent en effet sur l'impossibilité d'établir un nombre stable de

sangliers par commune : la présence aléatoire sur un tel territoire en empêcherait le dénombrement.

Un jour tu n'en as pas, le lendemain oui (un chasseur)

Nous, ce printemps, il n'y avait plus de sangliers et il en est arrivé plein. On ne sait pas d'où ils viennent. (un chasseur)

Différentes explications de ce phénomène sont identifiables.

Tout d'abord, la plupart des acteurs, quel que soit leur statut, évoque la mobilité importante de l'animal. Le sanglier est un animal qui bouge, qui change de place, qui navigue beaucoup. Pour attester de ses déplacements importants, d'autres ongulés plus sédentaires sont cités. Le sanglier est ainsi considéré comme non sédentaire, en comparaison du chevreuil, parfois du chamois ou du mouflon. Alors que le chevreuil semble être là où on l'attend, le sanglier change constamment de secteur.

On peut pas dire une ACCA possède tant d'animaux. C'est pas quelque chose d'établi ; c'est pas comparable au chevreuil où on fait un comptage et on dit, bon, ben une ACCA a tant de chevreuils. Le sanglier, il est pas fixé comme ça, il va bouger. Et puis avec la pression de chasse en plus, il y a beaucoup plus de mouvements. (un agriculteur chasseur)

Pour quantifier les distances parcourues lors de ces déplacements, l'échelle supra-communale est utilisée. Les chasseurs évaluent les évolutions du sanglier sur 2, 3 voire 4 communes. Toutefois, il est à préciser que cette échelle de référence est difficile à appréhender : il existe une disparité importante dans les superficies de communes, certaines communes allant jusqu'à 5000, 6000 ha et d'autres ne recouvrant que 1200 ha.

D'autres chiffrent en kilomètres les distances parcourues par le sanglier. Certains lui attribuent la capacité à parcourir 50 kms voire plus en une nuit.

Aujourd'hui, il sera là ; demain, il peut être à 50 km. (un lieutenant de louveterie)

D'autres, des agriculteurs principalement, sans être certains de ces grands déplacements, rapportent ce qui se dit sur les capacités de déplacement de cet animal. Sans confirmer les distances importantes qu'ils avancent, ils attestent de la capacité de déplacement de l'animal qui s'étale sur plusieurs communes.

On dit que ça arrive à faire 50 kms par jour. Mais bon, peut-être pas ce point-là mais bon, moi je vois, de La Mure à là ou de là à Valbonnais, il n'y a pas de problème, hein. D'ailleurs, bon, pour aller dans le Parc, vous passez Lavaldens, Plan col, c'est en face. Par Roussillon c'est pareil. Ça va vite, hein. (un agriculteur)

Cette mobilité importante engendrerait donc un aléa dans la présence du sanglier sur une commune, empêchant tout dénombrement :

C'est fluctuant, hein. Le printemps est bon, ... les populations de sanglier, ça... double ... du jour au lendemain. (un lieutenant de l'ouvèterie)

Si la plupart des acteurs attribuent au sanglier une grande capacité de déplacement, certains acteurs le qualifient également de nomade ou encore de migrateur.

Avant, on avait quelques passages de sangliers mais alors là, c'était vraiment des grands nomades parce qu'ils partaient de la vallée de la plaine, de la vallée du Rhône et de la vallée... Chez nous ils venaient de l'Ain, ils venaient du Jura, il descendaient, ça migrait jusque dans le sud. Nous, nous étions vraiment une zone de passage. On trouvait des compagnies de 15, 20 [sangliers] au mois de décembre. On n'avait pas de sangliers avant. Ça venait au 15 novembre, on commençait à voir passer des sangliers. (un lieutenant de l'ouvèterie)

Quelle différence entre migration et nomadisme en sciences biologiques ?

Un animal est qualifié de nomade lorsqu'il se déplace constamment, sans avoir de territoire défini. Sa mobilité est donc permanente.

A l'inverse, une migration consiste en un déplacement saisonnier, régulier et de grande amplitude, réalisé par un animal entre une zone de reproduction et une zone d'hivernage généralement dévolue à l'alimentation. La mobilité de l'animal est alors réduite à une période de l'année.

Enfin, un erratisme juvénile correspond à des déplacements importants de jeunes à la recherche d'un territoire. La mobilité est alors réduite à une phase du cycle de vie de l'animal.

Le phénomène décrit dans les discours populaires correspondrait donc, selon les critères biologiques, à une migration : il y a là un déplacement important, avec une saisonnalité. Au mois où le climat se refroidit, les animaux descendraient vers le Sud, vers des températures plus clémentes.

Dans le même registre, des agriculteurs et des chasseurs font mention de sangliers *de passage*, qui ne se baugeraient pas sur la commune et parcourraient une importante distance chaque jour. S'agit-il là de nomadisme ou de migration ?

Enfin, pour certains, le sanglier serait si mobile qu'il remonterait le long de la vallée du Rhône en direction des Alpes, poussé par les grands incendies des forêts méridionales pour se

réfugier dans des espaces boisés indemnes (selon un agriculteur). Ces mouvements d'ongulés sont encore liés à une saisonnalité, répondant au critère biologique de la migration. De même, selon un lieutenant de louveterie, les sangliers allaient autrefois jusqu'en Camargue : la preuve en est, *il s'en est tué dans le Trièves un ou deux sangliers qui avait du riz dans l'estomac.*

Si le qualificatif de migrateur donné au sanglier n'est apparu que chez un acteur interrogé, il semble qu'une telle idée soit répandue chez les chasseurs. Ainsi, E. Baubet (1998) rapporte les propos de chasseurs à ce sujet.

« Ainsi, en plusieurs occasions, des affirmations rapportant des migrations sur de longues distances (d'un bout à l'autre de la vallée) nous ont été formulées par des chasseurs locaux » (ibid., p. 95)

De même, G. Valet (2005) rapporte la fréquence de ces discours, de ces histoires populaires de sangliers aux déplacements importants.

« Qui n'a pas entendu parler des sangliers qui arrivent dans les Alpes, chassés par les flammes des incendies du Midi, de ceux qui viennent de Corse à la nage, de ceux qui envahissent les hauts cantons de l'Hérault quand l'eau monte dans les marais du bord de mer ? Plus fabuleuse encore, l'histoire de ce sanglier venu de Tchécoslovaquie se faire tuer sur les pentes du Canigou, une médaille dans son oreille prouvant son origine ? ».

La vision populaire du sanglier comme un animal très mobile, voire migrateur est donc répandue en France : il s'agit encore ici d'un discours générique. Mais cette perception vernaculaire de l'animal correspond-elle à la version scientifique ?

Ce qu'en disent les sciences biologiques

Aujourd'hui, les études scientifiques ont démontré que bien loin d'être un migrateur et encore moins un nomade, le sanglier est un animal sédentaire. Le domaine contenant les différentes bauges identifiées, donnant un aperçu du domaine vital du sanglier est assez restreint, hors période de chasse. C'est en période estivale (de mai à août) et chez les femelles qu'il est le plus réduit. Il recouvre de 500 à 100 ha pour les femelles contre 1000 à 2000 ha pour les mâles. La découverte de ce sédentarisme semble avoir surpris les scientifiques eux-mêmes. Un article écrit en 1994 par D. Maillard et P. Fournier y fait allusion : discutant de l'importance des aires occupées par l'ensemble des bauges, ils précisent que « celles-ci restent

[...] relativement petites, pour une espèce que l'on a longtemps considérée comme très erratique » (ibid., p. 32).

Mais si le sanglier possède un domaine relativement restreint, il montre, en son sein, une certaine mobilité quotidienne. Cette mobilité n'est appréhendée que partiellement, à travers le calcul des distances entre deux bauges consécutives. En période estivale, la moyenne des distances atteint près d'1 km (ibid).

A ces déplacements quotidiens, se surimpose une mobilité liée à des facteurs écologiques d'une part et au cycle de vie d'autre part.

L'enneigement en zone de montagne peut être à l'origine de déplacements altitudinaux, les animaux perdant de l'altitude pour se réfugier dans des espaces au climat moins rude (Baubet, 1998). Un erratisme chez les mâles sub-adultes en recherche de nouveaux territoires est également observé. Les sub-adultes appartenant à une compagnie étant mis à l'écart au moment du rut qui suit leur naissance, on peut penser que cet erratisme correspond à la période s'étalant de mi décembre à mi janvier.

Mais les conditions de l'étude menée par D. Maillard et P. Fournier, ibid., p.32, « de tous les facteurs pris en compte (disponibilités alimentaires, exploitation forestière, randonneurs, etc.), il semble que les battues aux sangliers soient le principal élément influençant l'augmentation de la surface des domaines vitaux ». Les domaines vitaux et les distances inter-bauges (mobilité quotidienne) augmentent significativement en effet durant la saison de chasse (période automnale) : l'étude de D. Maillard et P. Fournier montre que les domaines des femelles sont multipliés par presque 20 (passant d'une moyenne de 263 ha à 5139 ha) et ceux des mâles par 2 (passant d'une moyenne de 1063 ha à 2395 ha). Le facteur anthropique qu'est la pratique de la chasse a donc une forte influence sur la mobilité de ces animaux, et plus particulièrement chez les compagnies. Dans cette étude, celles-ci semblent adopter trois stratégies.

- Certaines compagnies se déplacent beaucoup mais augmentent peu leur territoire pendant la chasse (une seule femelle suivie)

- D'autres bougent beaucoup et augmentent de manière importante leur territoire.

- Enfin, certaines compagnies, trouvant une zone de tranquillité, non chassée, s'y cantonnent et réduisent ainsi leur territoire.

Dans l'absolu, en dehors des dérangements liés aux activités humaines telles que la chasse, le sanglier est donc sédentaire si les conditions climatiques et alimentaires sont satisfaisantes. Mais de manière effective, l'animal se déplace de manière importante à l'automne et peu le

reste du temps. Les ingénieurs s'intéressent donc ici au comportement « initial » de l'animal, sans perturbation cynégétique, pour conclure que cet animal est sédentaire. Caractère qui n'est plus toujours pertinent en période de chasse.

6.2. Chez les acteurs appartenant à « l'élite » : un animal sédentaire

Les argumentations scientifiques sont reprises par des chasseurs qui se démarquent du discours populaire qu'ils dénoncent : il s'agit de chasseurs appartenant à « l'élite », administrateur ou agent de l'ONCFS.

Oui, dans l'esprit des chasseurs, bon, ça fait partie des mythes, tout le monde croit que le sanglier est un animal qui va se reproduire indéfiniment et qui est un migrateur. Ce qui est une connerie... Qui est véhiculée depuis la nuit des temps. Et... Bon nombre de chasseurs pensent en 2003 par exemple, l'année de la sécheresse et des incendies de forêt, les sangliers du sud de la France sont remontés vers les Alpes. Donc... C'est une bêtise, quoi. Mais c'est une croyance qui est tenace. (un acteur de l'ONCFS)

Les caractéristiques attribuées au sanglier par les chasseurs sont donc considérées par « l'élite » de la chasse comme des croyances ou encore des mythes. Ces *histoires* sont, à les entendre, le fait des chasseurs de base desquels ils se distinguent : un acteur évoque ainsi *l'ignorance* des chasseurs. Pour appuyer leur propos, ils font appel aux études scientifiques.

Des études ont été menées en France [...]. Et les chercheurs se sont rendus compte que les sangliers, si on lui offrait de la nourriture et de la tranquillité, il pouvait rester sur un territoire très, très restreint. Un animal qui bouge très peu, contrairement aux idées reçues. Alors, le domaine vital, de tête comme ça... [...] c'est moins de 5000 ha. Après il y a une variation entre les sexes puisque les males ont des domaines vitaux plus grands que les femelles. Mais c'est très limité dans l'espace. Ce qu'il faut, c'est qu'on lui foute la paix et qu'il ait à bouffer. (un acteur de l'ONCFS)

Les agents d'espaces protégés ont également une conception de l'animal proche des scientifiques, prenant le sanglier pour un animal sédentaire, au domaine vital très restreint, en dehors des périodes de chasse et faisant mention de l'existence d'erratisme juvénile.

- Et ça parcourt beaucoup de kilomètres ?

- Si c'est poursuivi, oui. Mais si ce n'est pas poursuivi, ça peut rester tranquille pendant un an dans des régions assez circonscrites, hein.

- C'est-à-dire le domaine vital, c'est... au niveau de la commune ou...

- non... C'est beaucoup plus petit. Ah oui, oui, une famille de sangliers, si elle a suffisamment à se nourrir, elle peut rester dans je sais pas moi, 50 ha, hein, 100 ha. (un acteur d'espace protégé)

Par l'adoption d'un discours fortement scientifié et la citation explicite d'études de l'ONCFS, les chasseurs, administrateurs ou agents de l'ONCFS, et les agents d'espaces protégés se distinguent des savoirs profanes, colporteurs, selon eux, de rumeurs et de croyances. Mais la diffusion des connaissances scientifiques qui semble se faire de manière privilégiée chez ces acteurs atteint également certains chasseurs ou certains agriculteurs.

6.3. Chez des acteurs au discours hybride : un animal nomade et sédentaire

Entre savoir populaire et savoir scientifique, se détache des discours hybrides : le savoir populaire, fortement ancré, apparaît ébranlé par les connaissances scientifiques.

Il y en a qui disaient que ... [...] Qu'il y avait eu le feu dans le midi, que ça avait beaucoup brûlé, ça brûle d'ailleurs toujours et que le sanglier il montait. Non mais ça j'y crois pas trop. [...] Alors, est ce qu'après, il y avait une grosse population là-bas qui s'est écartée là peut être encore...mais bon je vais vous dire [...], avant que le sanglier arrive là, peut-être qu'il va s'arrêter ailleurs. (un chasseur)

La cohabitation des perceptions vernaculaires et savantes dans un même discours se retrouve également chez un agriculteur :

Il y a des sangliers sédentaires et des sangliers de passage. (un agriculteur)

De même un acteur rencontré qui considère le sanglier de jadis comme un vrai migrateur et qui par ailleurs, montre un discours sous l'influence scientifique, intègre dans ses propos la remise en question possible de sa thèse.

Ben il fait deux ou trois communes mais c'est tout. Vous savez quand on les voit partir de [commune 1], ils vont retourner à [la commune de 2] et puis ils reviennent et puis voilà. Ils ne partent plus manger le riz en Camargue, hein. Pourtant ça existait, ça existait. Il s'en est tué dans le Trièves un ou deux sangliers qui avait du riz dans l'estomac. Bon bien sûr, après on peut dire ce qu'on voudra. Parce que il y a une dame qui leur en a donné, parce que... (un lieutenant de l'ovétrie)

Si cet acteur considère les sangliers d'autrefois comme nomades ou migrateurs, la dénaturation actuelle de ces animaux qu'il dénonce serait à l'origine d'une perte de mobilité. Le sanglier qu'il décrit ainsi et décrète moins sauvage que jadis s'approche du sanglier des scientifiques...

6.4. Des facteurs de sédentarisation du sanglier : des facteurs génétiques et anthropiques ?

Pour certains acteurs, les qualificatifs désignant une certaine mobilité valent uniquement pour les sangliers de jadis. Notamment dans les zones de montagne où le sanglier n'était pas établi, il était considéré comme un migrateur ou un sanglier de passage. En comparaison des sangliers d'autrefois qui ne se fixaient pas dans ces communes, ceux d'aujourd'hui auraient des domaines vitaux plus restreints, se seraient sédentarisés dans un secteur et n'en quitteraient plus les lieux.

Outre le fait que ces sangliers se seraient sédentarisés, ils seraient également moins disposés à parcourir de longues distances lorsque des chiens de chasse les poursuivent. Selon des chasseurs et des agriculteurs, les sangliers d'aujourd'hui ne feraient que *tourner, rouler* plutôt que de courir sur de longues distances. Un sanglier qui tourne est un sanglier qui, lorsqu'il est chassé, ne parcourt pas plusieurs kilomètres pour échapper aux chiens : il court mais dans un périmètre très restreint qui empêche toute dispersion. Pour un agriculteur chasseur, ce comportement est lié à l'état de la population de sanglier : une population en surnombre ne permettrait pas aux sangliers de partir loin, de se disperser.

Le nombre important de sangliers empêcherait-il la dispersion de ces animaux sur de nouveaux territoires ? N'y aurait-il pas de territoires vides que pourraient occuper les sangliers ?

Nous l'avons abordé au début de ce chapitre, certains suscrophobes expliquent ce processus de sédentarisation par une action humaine : les sangliers qui étaient autrefois de passage se seraient fixés grâce à l'agraine et aux lâchers pratiqués par certains chasseurs.

6.5. Une échelle d'observation

La présence d'un sanglier sur une commune donnée, nous l'avons vu, représente un aléa que de nombreux acteurs constatent. Or, si l'on reprend les études scientifiques sur le domaine vital du sanglier, en période de chasse, celui-ci peut avoir une superficie égale ou supérieure à une commune. C'est pourquoi l'ONCFS propose comme échelle de référence de gestion

cynégétique d'une population, « l'unité de gestion », espace supra-communal, dessiné selon notamment des critères géographiques comme les barrières naturelles et des critères biologiques pour obtenir une appréhension cohérente de la population. Mais une telle échelle ne correspond pas à celle de référence des hommes.

Les chasseurs ou les agriculteurs ont une expérience des animaux à travers leur pratique récréative ou professionnelle. L'observation du comportement de ces bêtes se fait donc au niveau communal. On peut se demander alors si la perception d'une présence aléatoire du sanglier ou encore la qualification de nomade ou de mobile donnée au sanglier ne sont pas liées à cette échelle d'observation. Prendre une échelle d'observation inférieure au domaine vital d'un animal induit forcément une perception d'une grande mobilité chez cet animal.

D'autre part, peut-on expliquer la perception inverse de certains acteurs, celui d'une sédentarisation d'animaux autrefois mobiles ?

Le changement de comportement du sanglier, rapportés par les chasseurs, n'est peut-être finalement, que la conséquence d'un changement de comportement humain. Les premières chasses au sanglier ne se déroulaient pas de la même manière que les chasses actuelles : les chasseurs poursuivaient pendant plusieurs jours un sanglier et parcouraient pour cela plusieurs communes (Gandy, 1993). Les sangliers, poursuivis, parcouraient alors eux-mêmes de longues distances. Or, de nos jours, cette chasse s'effectue sur le territoire communal, voire infra communal : les communes sont parfois découpées en plusieurs secteurs, chaque secteur étant chassé par une équipe. Le découpage des territoires de chasse en commune ou en secteur ne permet pas la poursuite du gibier au-delà de ces limites. Si le sanglier se réfugie dans une commune sur laquelle les jours de chasse ne sont pas harmonisés, il y trouve une zone de quiétude et n'a nul besoin de parcourir des kilomètres pour échapper à la pression de chasse.

6.6. Des incertitudes utilisées par les acteurs

L'incertitude spatio-temporelle créée par les sangliers et leur mobilité est investie par chacune des parties prenantes.

Tout d'abord, nous l'avons vu ci-dessus, elle donne naissance à une controverse quant à l'état de la population. Mais elle permet également aux chasseurs de justifier la difficulté de la chasse au sanglier. Partir à la chasse d'un animal dont on ne peut prévoir la présence dans un

secteur précis complique cette pratique. La partie de chasse doit commencer par une prospection du territoire pour localiser l'endroit où les sangliers sont baugés : « faire les pieds » consiste à repérer, par la lecture des traces au sol et le repérage olfactif des chiens, le secteur du massif dans lequel les sangliers se sont remisés mais aussi à identifier la grosseur des bêtes. Cette étape ne semble pas obligatoire dans des espaces où les populations de sangliers sont importantes. Toutefois, elle constitue, chez les individus qui se qualifient de « vrais » chasseurs de sangliers, un acte non seulement obligatoire mais également distinctif des autres chasses et notamment, celle du chevreuil, pratiquée aussi en battue. L'imprévisibilité inhérente à cette chasse représenterait sa valeur et son intérêt.

La chasse au sanglier, tu sais jamais comment ça va se passer. C'est ça qui est intéressant. (un chasseur)

Une telle argumentation permet de valoriser la chasse au sanglier, aux dépens de celle au chevreuil : pour ceux qui la pratiquent, la chasse au sanglier serait distinctive par sa difficulté, son imprévisibilité. Alors que le chevreuil semble être là où on l'attend, le sanglier change constamment de secteur. Notons qu'à l'inverse, la chasse au chevreuil, pour ceux qui la pratique, est distinctive également, pour sa beauté, sa finesse.

Si l'imprévisibilité de cette chasse représente une distinction, elle est également mobilisée par les chasseurs pour justifier leur difficulté à gérer la population. Ils prouvent ainsi leur bonne volonté face aux suscrophobes les accusant de ne pas réguler correctement ces animaux, qu'ils ne sont pas des surhommes.

Pour vous dire, le résultat zéro, je pense qu'on n'y arrivera jamais parce qu'on n'est pas des surhommes, hein. Mais bon, on peut quand même... limiter. (un chasseur)

De même, la mobilité du sanglier laisse une marge d'erreur dans la chasse qu'ils investissent. Ainsi, aux plaintes des agriculteurs qui subissent des dégâts hors période de chasse, les chasseurs répondent qu'ils ne trouvaient plus de sangliers en fin de chasse.

L'année passée en fin de chasse, sur [commune 1], on cherchait les sangliers. Alors, où ils étaient, est-ce qu'ils se baladaient plus à droite ou à gauche ? [...] Un jour, vous avez un sanglier qui est sur [commune 1], demain il est sur [commune 2]. (un chasseur)

Les chasseurs devraient faire face à des arrivées soudaines de groupes importants de sangliers qui provoquent des dégâts. L'incertitude créée par le comportement du sanglier mettrait donc à mal tous leurs efforts de gestion.

D'autre part, cette mobilité rend difficile l'évaluation de sa provenance et de son appartenance à un fonds. Or, si l'on peut déterminer la provenance d'un gibier à l'origine de dégâts, le gestionnaire du fonds est tenu pour responsable. Si donc les sangliers ne viennent pas de leur

commune, ils ne pourraient être tenus pour responsables. Un jeu subtil entre appropriation et non appropriation des bêtes se met donc en place.

A écouter les chasseurs, les sangliers qu'ils chassent leur appartiendraient. La concurrence est forte entre communes, voire entre équipe d'une même commune : il ne s'agit pas de laisser les autres chasseurs tirer leurs sangliers ! C'est ce que constate cet agriculteur qui s'étonne d'une telle appropriation :

Le président, il dit « mes chamois, mes sangliers... » : c'est ses animaux à lui ! (un agriculteur)

De même, ces chasseurs qui ont tenté d'établir avant l'heure des comités de gestion supra-communaux, se sont heurtés à un refus catégorique des sociétaires, ne voulant en aucun cas partager « leurs » sangliers avec les communes avoisinantes.

Ils veulent rester maîtres chez eux. Y compris pour le sanglier alors que c'est une espèce qui se déplace, qui ne reste pas sur la même commune. Elle se déplace sur 2, 3 voire 4 communes. Il faut qu'ils comprennent que c'est pas à eux, qu'il faut gérer ça en commun, quoi. Donc, du coup, ils ont refusé. (un chasseur)

Pourtant, lorsque ces mêmes chasseurs expliquent les raisons de dégâts sur des cultures ou de présence en nombre important de sangliers, les arguments ne sont plus les mêmes. Les sangliers incriminés appartiendraient aux communes avoisinantes.

C'est ce que relate un agriculteur chasseur qui doit parfois faire face à des sangliers qui occasionneraient des dégâts sur sa commune et se réfugieraient le jour dans les communes voisines. Les sangliers indisciplinés seraient ceux des autres chasseurs !

C'est pas forcément les compagnies qu'on connaît qui vont faire des dégâts parce que elles ont une habitude du terrain et elles ont un comportement qui va faire qu'elles vont mieux rester dans les bois. Mais, des fois, ça peut être un animal tout seul qui vient d'ailleurs et qui opère sur un petit secteur. Et celui là s'il est malin, il va pas venir se coucher sur le territoire de l'ACCA, il va aller dormir ailleurs. (un agriculteur chasseur)

Dans le même ordre d'argumentation, certains chasseurs dénoncent les effets réserve produits par des espaces protégés : l'absence d'intervention cynégétique serait à l'origine d'un développement important des populations d'ongulés et entraîneraient des dégâts à sa périphérie. La mauvaise gestion des communes avoisinantes entraînant une surpopulation d'ongulés est également pointée du doigt. Là encore, ce sont d'autres acteurs qui seraient responsables des dégâts de sanglier.

Les comportements des sangliers sont donc mis à profit pour disculper les chasseurs. Mais derrière ces animaux, il y a les gestionnaires d'espaces protégés ou les chasseurs de la commune limitrophe. Ces argumentations varient selon les terrains et feront l'objet d'une analyse détaillée dans la troisième partie.

Conclusion

Le savoir populaire porté par un certain nombre de suscrophiles et de suscrophobes est donc celui d'un animal naturellement très mobile, voire nomade ou migrateur. Mais à cette vision populaire s'oppose celle, scientifique, qui donne le sanglier comme un animal sédentaire mais pouvant parcourir de longues distances, à la recherche de nourriture ou de tranquillité. Cette connaissance scientifique est portée par l'élite du monde de la chasse ainsi que par les agents d'espaces protégés rencontrés. Comme nous l'avons vu à propos des critères de sauvagerie, une scission dans les savoirs s'opère au sein même des camps suscrophiles et des camps suscrophobes : les chasseurs appartenant à l'élite ou les agents d'espaces protégés se distinguent fortement du savoir populaire des chasseurs et des agriculteurs.

De plus, la mobilité ou le sédentarisme du sanglier est utilisé par les acteurs pour étayer leur vision du conflit. Pour les suscrophobes, si les sangliers sont moins mobiles aujourd'hui, c'est que les chasseurs auraient dénaturé ces animaux, notamment par la distribution de maïs. Le manque de mobilité vient s'ajouter aux différents critères de non sauvagerie et constitue une preuve de plus de l'abâtardissement des sangliers et des effets néfastes de la chasse. A l'inverse, les suscrophiles utilisent le comportement du sanglier pour disculper leur activité cynégétique et en démontrer la difficulté. La présence aléatoire de l'animal sur un territoire compliquerait, notamment, son repérage dans un objectif cynégétique. De plus, les sangliers, ne pouvant être attribués à un territoire du fait de leur mobilité, les chasseurs d'une commune ne pourraient être tenus pour responsables des fluctuations numériques d'une population supra-communale.

Il est intéressant de noter que la mobilité du loup semble suspecte aux yeux du monde agricole et de celui de la chasse, c'est au contraire ce caractère qui est considéré comme normal pour le sanglier.

VII. Retour sur les accusations : les procès de la chasse et de l'agriculture

Revenons à présent sur les fils conducteurs liant les différents arguments des suscrophiles et des suscrophobes.

7.1. Derrière le procès du sanglier, le procès de la chasse

Pour les suscrophobes, le fil conducteur de ces différentes controverses est double. Les dégâts seraient dus à une présence excessive d'animaux désensauvagés, au comportement anormal. L'argumentaire autour de l'accusation du sanglier vient d'être développé dans les paragraphes précédents. Mais à travers la dénonciation de leur objet cynégétique, ce sont également les chasseurs qui sont désignés, en tant que partisans et gestionnaires de l'animal : l'acte de la chasse est ainsi remis en question, dans ses deux aspects, récréatif et gestionnaire.

7.1.1. La chasse comme gestion

Tout d'abord, c'est la chasse comme outil de gestion qui paraît suspecte aux suscrophobes. La compétence gestionnaire mise en avant par les chasseurs et leurs administrateurs ne serait qu'un prétexte pour servir leurs propres intérêts.

C'est-à-dire qu'en terme de 'gestion de la faune sauvage' : la fédération, nous sommes de grands spécialistes, nous nous entourons des plus grandes sommités internationales sur chaque animal, en fait, le seul truc qu'ils veulent c'est de pouvoir chasser quand ils veulent, comme ils veulent, c'est tout. (un agriculteur)

Loin de maîtriser l'accroissement numérique des ongulés, ils maintiendraient un nombre excessif de gibier sur le territoire, pour pouvoir réaliser leur activité de loisir.

Les chasseurs qui se défendent de ces accusations, rappellent lors des entretiens la difficulté de la chasse au sanglier mais également l'investissement personnel que cela demande.

Selon eux, chasser le sanglier demande compétence, technique et endurance. Compétence, car il faut savoir trouver le lieu où les sangliers se sont baugés, mener une battue correctement, etc. Technique, car un bon chasseur sera celui qui a su éduquer un bon chien créancé sur le

sanglier. Et enfin, endurance car en montagne, les distances parcourues dans la recherche des bauges puis la traque des animaux s'accompagnent de dénivelées importantes.

Enfin, chasser demande un fort investissement personnel en temps et en argent. La vraie chasse au sanglier prend du temps : *pire qu'au boulot*, il faut se lever de très bonne heure pour repérer durant la matinée les sangliers (« faire les pieds »), puis mener la battue et enfin, la partie de chasse terminée, rechercher les chiens perdus à la tombée de la nuit. Economique également, car il faut payer l'équipement et les timbres mais également les frais de vétérinaires pour les détenteurs de chiens qui se font *esquinter* par les sangliers.

Ce long extrait d'entretien montre à la fois l'aspect épopée qui est donnée à l'acte de la chasse mais aussi son côté contraignant : toute référence au plaisir ou au loisir est supprimée pour mieux valoriser la compétence et le travail fourni pour tenter de mener une bonne gestion cynégétique.

Et la chasse au sanglier, il ne faut pas oublier que c'est une chasse difficile, c'est une chasse très difficile, la chasse au sanglier. [...] Il faut déjà un auxiliaire qui est le chien et il faut un bon chien, [...] qui soit créancé sanglier, qui ne chasse que le sanglier. [...] Le matin, quand on part à la chasse au sanglier, il faut partir tôt, reprendre ce bon chien et il faut aller faire le pied c'est-à-dire qu'il faut faire le tour des bois pour voir où le sanglier a mangé, où il est rentré, où il est couché, où il est baugé. [...] Donc, [le chasseur] va rentrer, il va casser rapidement la croûte, il va retourner au rassemblement où ses collègues sont venus, il va les disposer en poste, il va donner les consignes de sécurité et il va repartir, lui qui, le matin, [...a découvert le lieu où les sangliers se trouvent], il va retourner les faire courir [...]. Les chiens vont les poursuivre, vont les mener. Mais ils vont traverser une commune, deux communes, voire trois communes. Vous avez perdu les chiens le soir. Et à minuit vous avez le chasseur qui, le matin, a déjà commencé à six heures, qui essaye de ramasser ses chiens, sans trop savoir où ils sont, en faisant les trois ou quatre communes autour en brayant 'viens ici, Tayaut ou viens ici Mirette'. Voilà comment se passe une chasse aux sangliers. Et quand il les a pas ramassés le soir, il ne dort pas la moitié de la nuit parce qu'ils pensent qu'ils vont se faire écraser sur la route, qu'ils se sont peut-être fait buter, qu'ils ont peut-être sauté un rocher. [...] Et deux jours après, on lui dit qu'il faut retourner à la chasse aux sangliers, il vient juste de ramasser les chiens. Donc ce n'est pas une chasse facile du tout le sanglier, donc ça explique les difficultés à prélever à certains moments. (un administrateur)

Mais, paradoxalement, alors que le plus grand nombre des acteurs agricoles stigmatise la gestion cynégétique, ils évoquent la difficulté de la chasse en montagne pour ces *pauvres chasseurs* (sic !) qui doivent réussir leur mission, malgré la pente et les broussailles.

C'est dur à tuer chez nous, hein. C'est pas facile, hein. Là au dessus, il y a de la surface et de la broussaille.
(un agriculteur)

Pourquoi à la fois dénigrer le travail effectué par les chasseurs en insistant de manière péjorative sur l'aspect récréatif dans l'acte de chasse et avouer la difficulté de mener à bien une chasse au sanglier ? Il semble là que notre statut d'enquêteur, perçu comme étranger au « monde sauvage / domestique » joue un rôle important. Les agriculteurs tiennent un discours différent selon les destinataires : aux chasseurs, les reproches et la dévalorisation de leur activité ; aux étrangers, la valorisation de la rudesse montagnarde. On pourrait traduire de la sorte le message implicite : « nos chasseurs sont des nuls mais pas autant que ceux de la plaine ».

7.1.2. La chasse comme loisir

Si l'objectif gestionnaire de la chasse est remis en cause par les agriculteurs, son but récréatif leur apparaît également compromis. Le plaisir intrinsèque à l'activité et l'intérêt même seraient fortement altérés : les sangliers, nous l'avons vu, ne seraient pas sauvages et l'assurance d'une prise à chaque sortie ôterait tout son attrait.

Et puis quel est le plaisir qu'ils ont à la sortie [quand ils tuent 60 sangliers par an] ? Il y a même plus le plaisir de chasser. Parce qu'avant, c'était un évènement... (un agriculteur)

D'autre part, les valeurs cynégétiques d'autrefois se seraient perdues, avec le développement de la chasse au sanglier. D'une chasse individuelle prise en dehors de la journée de travail, les chasseurs sont passés à une chasse collective, devenue une activité à part entière. Les valeurs traditionnelles considérées comme bonnes se seraient donc perdues avec l'évolution des modes de chasse.

Moi, je vois, avant, le chasseur, il partait à 4h du matin, tout seul avec ses chiens. Si ça passait, il tuait un lièvre, sinon, rien. Maintenant, [...] les types, ils chassent plus seuls. [...] Avec] les téléphones, les quads, les motos, les 4x4, s'ils pouvaient monter à la cime des montagnes en moto, ils le feraient. Si un sanglier traverse, tant mieux pour nous, mais pour le gibier... (un agriculteur)

L'importance de la viande présente dans un sanglier serait également à l'origine d'une dégradation des valeurs de la chasse. La chasse au sanglier aurait donc amené des viandards et la concurrence pour la viande.

C'est plus de la chasse, c'est de la bidoche et ça a tout foutu en l'air la chasse, ces histoires de sanglier. Les jalousies entre équipe : on a deux équipes ici. Ça a écoeuré beaucoup de chasseurs qui sont partis. (un agriculteur)

Mais les agriculteurs ne sont pas les seuls à percevoir cette déplorable évolution. Les acteurs du monde de la chasse sont nombreux à s'associer à de tels propos et fustigent les chasseurs intéressés par la viande de sanglier et non la chasse en elle-même. Dénonçant les mauvais chasseurs, ils s'en démarquent en précisant invariablement que leur congélateur est pratiquement vide de viande de sanglier et qu'ils distribuent aux amis le produit de leur chasse. D'autres disent également ne pas ou peu tirer de coup de fusil durant la saison de chasse.

Le sanglier n'a pas amené que du bon. Pour la viande, hein. Parce que, quand on tire un faisane, la viande, ça comptait pas, hein. Alors là, le sanglier, il y a des gens qui viennent juste à la chasse au sanglier pour avoir un bout de sanglier. C'est ce qui fait le malheur de la chasse. [...] Alors, justement, y a des rivalités pour la viande, pour avoir les congelos plein de viande... Moi, le congelo n'est pas plein. J'en donne. (un chasseur)

Dans tous les cas, les viandards sont bien les autres chasseurs, les étrangers qui ne peuvent pas se maîtriser à la vue de gros sangliers, des chasseurs d'autres équipes ou d'autres communes.

Enfin, pour certains agriculteurs, les pratiques cynégétiques ne pourraient être assimilées à une activité de loisir. La chasse s'apparenterait plus aujourd'hui à la gestion industrielle d'un stock qu'à un sport.

L'agraine est le fond du problème parce qu'elle peut entraîner une mentalité complètement différente, ce n'est plus la pratique de la chasse, d'un sport sur les animaux sauvages, c'est de l'élevage sur le terrain d'autrui. (un représentant du monde agricole)

Les gestionnaires d'espaces protégés interrogés rejoignent ces propos à la fois dénonciateurs et valorisant de la chasse.

7.2. Le procès des agriculteurs.

Le fil directeur des suscrophiles dans ces controverses est également double. La première argumentation vise à démontrer que l'augmentation générale des populations de sangliers est essentiellement liée à des processus généraux de modification des biotopes en faveur de l'animal, au changement des pratiques agricoles voire parfois à un échec de gestion de la part

de mauvais chasseurs (dont ils ne font pas partie). Mais, la seconde argumentation consiste à montrer que la densité des populations de sanglier, ayant accusé une forte baisse récemment, ne permet pas d'expliquer les dégâts. Les dommages aux biens agricoles seraient dûs à la vulnérabilité des champs cultivés, résultat de pratiques agricoles inadaptées à la présence du sanglier. D'autre part, l'importance de tels dégâts serait à relativiser et les conflits s'expliqueraient par des éléments extérieurs au problème du sanglier (précarité de la profession, syndicalisme important). Nous ne détaillerons pas à nouveau ces arguments, les ayant largement été présentés dans le paragraphe « IV. Les pratiques agricoles, responsables des dégâts ? »

VIII. Quelle gestion adopter ?

Les controverses qui caractérisent les réactions territoriales face à la gestion du dossier "sanglier" débouchent sur des préconisations de gestion différentes selon les camps.

8.1. Une bonne gestion selon les suscrophobes

Selon les suscrophobes, le bon niveau des populations de sanglier doit être commandé par l'absence ou la rareté des dégâts. Or, pour réduire les dégâts, il leur semble logique que les populations doivent être réduites.

A mon avis, pour qu'il y ait moins de dégâts, il faut qu'il y ait moins de bêtes. (un agriculteur)

Le développement des populations de sanglier doit donc être enrayé par l'adoption de pratiques cynégétiques moins conservatrices, c'est-à-dire par :

- l'augmentation des jours de chasse,
- des prélèvements quantitatifs plus importants,
- l'absence de préservation des laies (une femelle tuée ne se reproduira plus et ne contribuera plus au développement des populations),
- l'interdiction de l'agrainage ou, pour les discours les plus modérés, un agrainage linéaire dispensé uniquement dans les périodes de sensibilités des cultures.
- le contrôle de la reproduction de ces animaux (*Y a qu'un remède, c'est leur donner la pilule [...]. Mais quand je dis ça, je me fais incendier parce que les chasseurs ne sont pas d'accord*)

Ce dernier point montre bien les reproches fait aux chasseurs dans leur production d'animaux sauvages. Considérant que cette production relève de l'élevage, les suscrophobes appliquent des raisonnements relevant de l'élevage d'animaux domestiques.

Enfin, l'indemnisation des dégâts sur les prairies notamment doit être revalorisée.

8.2. Une bonne gestion selon les suscrophiles

Selon les suscrophiles, les conflits et l'enveloppe financière dévolue à l'indemnisation des dégâts doivent être réduits. Pour cela, il ne s'agit pas d'augmenter la pression de chasse qui est déjà importante à leurs yeux. Il faudrait plutôt permettre une meilleure protection des biens domestiques qui passe par :

- une préservation des laies meneuses, la plupart des dégâts étant effectués par les jeunes orphelins,
- une utilisation de l'agrainage, outil indispensable pour dissuader les sangliers de s'aventurer dans les champs cultivés.

L'attention doit être portée également sur les dégâts « coûteux », notamment ceux causés aux céréales « bio », par exemple.

Quant aux indemnisations des dégâts, elles ne nécessitent pas de surévaluation : les tarifs proposés correspondent déjà aux montants maximums proposés par le barème national.

Conclusion du Chapitre IV

Le déploiement des controverses autour du conflit "sanglier" a mis en évidence des arguments génériques, au-delà de la spécificité de leurs territoires, et portés par les différents protagonistes : le tableau 9 en propose une synthèse.

Suscrophobes	Suscrophiles
L'augmentation des populations de sangliers est due à des pratiques cynégétiques relevant de l'élevage	L'augmentation des populations de sangliers est principalement due à une évolution du biotope en leur faveur.
Les chasseurs privilégient leurs intérêts particuliers dans la gestion du sanglier et maintiennent la population en surnombre : il y a trop de sangliers.	La gestion actuelle des sangliers tend au maximum vers un équilibre, malgré les difficultés de la chasse au sanglier. Les populations ont beaucoup baissé, il n'y en a plus
Ils usent du maïs pour entretenir leur population	Le maïs est indispensable pour dissuader les sangliers des cultures
Les dégâts sont dus à une surpopulation de sangliers non sauvages et à une pression de chasse trop faible	Les dégâts, dont l'importance est moindre, ne peuvent expliquer le conflit. Le sanglier sert de bouc émissaire à une profession en proie à des difficultés. Le conflit est exagéré par les porte-parole agricoles.
Verdict : il faut réduire les populations de sangliers et réduire, voire interdire l'agrainage	Les dégâts sont dus aux pratiques agricoles, rendant les champs très attractifs pour les sangliers
	Verdict : il faut maintenir un bon équilibre agro-sylvo-cynétique et utiliser l'agrainage comme outil de dissuasion indispensable à une bonne prévention des dégâts

Tableau 9 : Synthèse des arguments génériques du conflit du sanglier

Les suscrophobes expliquent les dégâts de sangliers qu'ils jugent importants par des facteurs d'origine principalement cynégétique. Les chasseurs, par les lâchers d'animaux croisés dans

les espaces naturels et leur nourrissage au maïs, auraient contribué à la présence d'une surpopulation d'animaux abâtardis, plus enclins aux dégâts. Les suscrophiles, quant à eux, s'ils expliquent l'augmentation générale des populations de sanglier par une évolution environnementale en leur faveur, pointent d'autres problèmes. Plus que les pratiques cynégétiques, les pratiques agricoles seraient susceptibles de provoquer des dégâts. De plus, selon eux, les dégâts ne seraient pas si nombreux et la question des dégâts ne serait pas centrale. Ils attribuent le conflit provoqué par l'ongulé aux problèmes généraux de l'agriculture. Les porte-parole se seraient emparés du sanglier comme bouc émissaire, pour cacher les difficultés agricoles. Enfin, les traces spatiales telles que le maïs, sous la forme d'agraine ou de culture, sont interprétées différemment selon les acteurs. Le discours porté à leur propos conforte chaque partie prenante dans son positionnement au sein du conflit.

A nouveau, le sanglier, comme le loup, représente un *opérateur territorial générique*, impulsant des pratiques et des discours sur l'espace nouveaux.

Ces controverses, constituant la trame du conflit, opposent donc deux camps, caractérisés par des réagencements sociaux. Le sanglier provoque des innovations socio-spatiales, du « social 2 », opposant des acteurs pourtant du même « monde sauvage / domestique » (Mauz, 2005). Chasseurs de sangliers, de base ou élus, s'opposent ici aux agriculteurs rejoints dans leur posture par des chasseurs de gibier autre que le sanglier et dont le lien avec l'agriculture est fort.

Mais si le sanglier parvient à engendrer des controverses, à l'origine d'une coupure entre ces acteurs, il opère également une seconde démarcation au sein même de ces camps. Les chasseurs appartenant à « l'élite », qu'ils soient administrateurs, lieutenants de louveterie, agents de l'ONCFS adoptent la plupart du temps un discours beaucoup plus teinté de références scientifiques que les chasseurs de la « base ». C'est en particulier à propos de la description de l'animal que cette démarcation se fait jour. Bien qu'ils soient utilisés dans le procès fait au sanglier et aux chasseurs par les suscrophobes, les savoirs populaires sur l'animal sont partagés par les acteurs de base, appartenant aux deux camps mais dénoncés par les chasseurs de l'élite.

Enfin, les agents d'espaces protégés rencontrés adoptent une posture relativement équilibrée entre les deux camps, adoptant tantôt les arguments des suscrophiles et tantôt ceux des suscrophobes.

A l'instar du loup, le sanglier est donc à l'origine de réassemblages sociaux et peut donc être considéré comme un médiateur impulsant du « social 2 ».

Si des arguments génériques ont pu être identifiés dans le conflit du loup et celui du sanglier, il s'agit d'étudier, dans le chapitre suivant, les ressemblances ou les dissemblances que présentent ces deux conflits.

Chapitre V. Le loup et le sanglier, deux animaux vecteurs de discours types

Introduction

Les deux chapitres précédents ont permis d'identifier des discours récurrents chez les lycophiles et les lycophobes pour le conflit "loup" (chapitre III) et chez les suscrophiles et les suscrophobes pour le conflit "sanglier" (chapitre IV). Le chapitre V consiste en une synthèse des résultats obtenus et une tentative de montée en généralité.

Tout d'abord, les points de divergence dans les réactions territoriales dans les dossiers "loup" et "sanglier" sont explorés : expliquent-ils la visibilité inégale des conflits "loup" et "sanglier" ? Ces formes de réflexivité font-elles écho aux différences de gestion globale déjà pointée dans le second chapitre ? Et donnent-elles des éléments de compréhension de cette asymétrie dans la visibilité des conflits ?

Ce chapitre s'interroge ensuite sur l'existence de discours récurrents communs aux conflits du loup et du sanglier en procédant à une comparaison de ces premiers résultats. Pour cela et dans un premier temps, il s'agit de se pencher sur la constance des positionnements des acteurs d'un conflit à l'autre. Peut-on attribuer aux acteurs, regroupés par les animaux, des postures types face à la faune sauvage potentiellement nuisante ? Dans un second temps, la découverte d'un certain nombre de postures communes entre les deux conflits demande une compréhension plus approfondie des logiques des acteurs confrontés à la faune sauvage. Ces positionnements différents sont en effet le reflet de la confrontation de deux types de logiques : productive et environnementale.

Ce chapitre met finalement en perspective les résultats obtenus : l'appréhension du conflit à travers les regroupements d'acteurs identifiés et les arguments dont ils sont porteurs donne-t-elle les clefs pertinentes et suffisantes de sa résolution ?

I. Quelle part explicative des réactions territoriales génériques ?

Procédons tout d'abord à une comparaison des arguments génériques développés dans les controverses au sujet du loup et du sanglier : peut-on identifier des dissemblances explicatives de la différence de visibilité de ces deux conflits ? Quatre éléments semblent différencier les réactions territoriales face à la gestion du dossier "loup" à celles du dossier "sanglier".

1. La première divergence confirme tout d'abord les mondes de conception de la faune sauvage, tels que les a décrits I. Mauz (2005). Les lycophiles, appartenant essentiellement au monde « nature / artifice » ont une conception du loup différente des lycophobes mobilisant les connaissances caractéristiques du monde « sauvage / domestique » pour décrire le prédateur. Les premiers font appel à des savoirs scientifiques alors que les seconds mobilisent des savoirs vernaculaires pour juger de la sauvagerie de l'animal. Les controverses se fondent donc sur une coupure « moderne » (Latour, 1991), entre savoirs profanes et savoirs scientifiques. Cette coupure moderne correspond aux situations habituelles dans les conflits environnementaux, où les savoirs scientifiques sont imposés aux acteurs locaux (Kalaora, 1998). A l'inverse, les suscrophiles et les suscrophobes « locaux » appréhendent le sanglier selon une même grille de lecture, découlant du monde sauvage / domestique. Si une scission apparaît entre les acteurs locaux et les acteurs de la fédération des chasseurs, faisant plus souvent appel à des conceptions scientifiques, les acteurs de base à l'origine du conflit s'entendent sur un même savoir populaire. Ces résultats confirment donc en partie l'explication apportée par I. Mauz sur la différence de conflictualité entre les problèmes du loup et du sanglier : alors que le loup oppose des acteurs de mondes différents, le sanglier confronte des acteurs au sein d'un même monde. La différence de visibilité des conflits serait donc due à l'existence d'une réelle controverse à propos des caractéristiques du loup et des catégories socio-spatiales dans lesquelles il est rangé et à l'absence de controverse sur celles du sanglier.

2. Mais si les caractéristiques du sanglier n'opposent pas ses partisans et ses détracteurs, des controverses d'une autre nature ont pu être identifiées. Le second élément de distinction porte en effet sur les arguments constitutifs des controverses les plus importantes : celle sur l'origine du loup et celle sur l'état des populations de sangliers. Alors que les lycophobes considèrent comme suspecte la présence du loup en France et l'expliquent par des lâchers clandestins, les suscrophobes ne remettent pas en question la légitimité de la présence du sanglier, même si elle provient selon eux en partie de lâchers d'animaux hybrides. Ce n'est en

effet pas la présence de l'animal qui leur pose problème mais bien l'état de la population qu'ils jugent en sureffectif. Ces controverses font écho à la gestion globale, et plus particulièrement aux statuts juridiques des animaux. Le positionnement des suscrophobes et des lycophobes vient en effet confirmer l'intuition première selon laquelle moins le cadrage macro offre de réflexivité, plus les positionnements des acteurs sont conflictuels. Ainsi, le sanglier que l'on peut tuer, parce que classé en espèce gibier, semble avoir sa place, mais en quantité raisonnable ; la présence du loup, qui est protégé de tirs par son statut d'espèce strictement protégée, n'est pas considérée comme légitime. Le peu de réflexivité autorisée par le cadrage macro à propos du loup entraîne donc une opposition radicale à la présence de l'animal alors que l'importance de la réflexivité permise par la gestion globale du sanglier semble participer de l'acceptation de cet ongulé chez les suscrophobes.

3. Ensuite, et bien que nous n'ayons pas orienté nos entretiens sur ce point-là, un troisième aspect, pouvant conditionner l'importance des conflits, correspond à la charge symbolique des deux animaux. L'imaginaire collectif du « loup dévorateur » (Bobbé, 2002), bien qu'aujourd'hui relayé pour certains par le « loup symbole de la biodiversité », engendre certainement un impact médiatique plus important dans le conflit du loup que dans celui du sanglier. Cette charge symbolique est notamment utilisée par les lycophiles qui déconstruisent, en les reléguant au domaine des croyances, les arguments des lycophobes voyant dans la présence du prédateur un danger pour l'homme et ses animaux domestiques.

4. Enfin, si les conflits "loup" ou "sanglier" sont le théâtre de deux procès, l'un portant sur le monde agricole et l'autre sur l'animal, un autre procès se profile dans le cas du sanglier, celui de la chasse. Cette différence dans la structuration des procès, tenus par les lycophobes ou les suscrophobes, fait écho au caractère direct ou indirect de la gestion du loup et du sanglier. Dans le cas du loup, le seul responsable de sa gestion, directe, est l'Etat : le procès porte donc sur l'animal et sur la gestion étatique. Mais dans le cas du sanglier, les partisans de l'animal sont également les acteurs mettant en œuvre sa gestion. Les modalités de participation des chasseurs à la gestion indirecte du sanglier fait donc l'objet de remises en question de la part des suscrophobes.

A la lumière de tels résultats, il nous faut revenir sur des aspects du cadrage macro, conditionnant la réflexivité des acteurs. Si nous avons pointé des divergences dans la gestion globale dès le chapitre II, d'autres, dont nous n'avons pas estimé l'importance, semblent être significatifs. Ces points de divergences portent sur le rôle des lycophiles et des suscrophiles au sein de la gestion du loup et du sanglier.

1. Tout d'abord, la différence de statut juridique engendre une implication différente des lycophiles et des suscrophiles dans la gestion de ces animaux. Les lycophiles ne font que relayer la nécessité d'adoption de mesures de protection préconisée par l'Etat et rappeler le statut d'espèce strictement protégée. A l'inverse, les suscrophiles prennent une part active dans la prise en charge du sanglier, mettant en œuvre une gestion cynégétique.
2. Ensuite, alors que l'indemnisation du loup est portée nationalement par l'Etat et donc par l'ensemble des citoyens, celle du sanglier est assurée par les fédérations départementales de chasseurs et donc principalement par les taxes imposées aux chasseurs.
3. Enfin, et bien qu'ils n'aient pas la même valeur juridique, les engagements pris dans ces conflits diffèrent. D'une part, la mesure « t » contractée par les éleveurs ne constitue qu'un engagement individuel entre Etat et éleveur. A l'inverse, les formes d'accords que doivent trouver les suscrophiles et les suscrophobes sont collectives, bien qu'elles ne soient pas opposables aux tiers. D'autre part, ces engagements incluent le monde agricole dans le cas du sanglier alors qu'ils ne donnent aucun rôle officiel aux lycophiles dans le cas du loup. L'implication différente des partisans du loup ou du sanglier semble donc conditionner la réflexivité des détracteurs de ces animaux.

A l'issue de ces résultats, les trois premiers éléments de divergences entre les réactions territoriales, découlant en partie des divergences entre les gestions globales, amènent des réponses à la plus forte visibilité des conflits du loup et du sanglier. Mais le quatrième point de distinction, portant sur les formes de procès et découlant du rôle donné ou non aux partisans des animaux dans la gestion, interroge plus qu'il n'apporte de réponses. L'implication des suscrophiles dans la gestion indirecte du sanglier a-t-elle un effet d'apaisement ou, à l'inverse, d'exacerbation des conflits ? Il nous faudra, par la suite, nous interroger à ce propos. De plus, ces arguments génériques ne permettent pas d'explorer l'ensemble des réactions territoriales rendues possibles par le cadre global. Ainsi, si l'on s'attache à la seule l'image que donnent ces arguments des réactions territoriales, il semble que la différence entre les échelles macro ne suscite pas de réflexivités différentes entre le loup et le sanglier. L'influence du niveau de l'échelle macro (national pour le loup et départemental pour le sanglier) sur les conflits devra donc être interrogée par la suite.

Mais au-delà de ces points de divergence, peut-on identifier des éléments communs qui pourraient mettre en avant des postures récurrentes face à des animaux potentiellement "nuisants" ?

II. Arguments communs aux conflits "loup" et "sanglier"

2.1. Les mondes de la protection de la nature et de la chasse face aux animaux potentiellement "à problème"

Si le monde agricole semble endosser le même rôle de victime quel que soit l'animal considéré, les chasseurs et le monde de la protection de la nature ne présentent pas une position constante (cf. tableau 10).

Alors que les naturalistes sont fortement mobilisés au sujet du loup, le conflit du sanglier les laisse, pour la plupart, indifférents. Ce conflit est celui des agriculteurs et des chasseurs et ne les concerne pas, le sanglier n'étant pas en voie de disparition.

C'est avant tout un problème entre agriculteurs et chasseurs. Nous, naturalistes, on n'a rien à voir. On n'a jamais relâché des sangliers, on n'a jamais agrainé, on n'a jamais été contre la chasse au sanglier. C'est à eux de trouver des solutions entre eux (un APN)

Si les espaces protégés émettent un avis sur le problème du sanglier, nous l'avons vu, c'est en reprenant les arguments des deux camps de manière équilibrée et en ne prenant donc pas véritablement de parti.

Tout animal ne semble donc pas mériter la mobilisation du monde de la protection de la nature, militants ou gestionnaires.

Quant aux chasseurs, ils sont fortement mobilisés en faveur du sanglier mais se montrent critiques à propos de la présence du loup, se rangeant ainsi du côté de leurs détracteurs.

	Monde de la chasse	Monde de la protection de la nature
Loup	<i>Détracteurs</i>	<i>Partisans</i>
Sanglier	<i>Partisans</i>	<i>Indifférents ou neutres</i>

Tableau 10 : Monde de la chasse et monde de la protection de la nature : des positions variables selon l'animal.

Une première conclusion peut être tirée de cette constatation : un groupe social constitué n'a pas forcément un discours pré-établi sur la faune sauvage au sens large, mais adopte un type d'argumentaire spécifique à l'animal concerné. Les animaux positionnent donc différemment

les acteurs et en recomposent les groupes selon l'intérêt qu'ils représentent pour ces mêmes acteurs. En ce sens, nous l'avons vu, ils impulsent bien du « social 2 », induisant des associations, des « réassemblages sociaux » particuliers selon leur nature. Les différents animaux potentiellement nuisants ne peuvent donc être confondus dans une même catégorie, puisqu'ils « réassemblent » de manière spécifique les acteurs : alors que le sanglier oppose les chasseurs et les agriculteurs, le loup les réconcilie pour les opposer aux lycophiles. On peut donc identifier des arguments génériques "loup" et des arguments génériques "sanglier". Toutefois, malgré leur différence, ces arguments génériques montrent une certaine similarité dans leur structure : c'est ce que nous allons aborder dans les paragraphes suivants.

2.2. Le monde agricole face aux partisans d'animaux potentiellement "à problème"

Le croisement des conflits "loup" et "sanglier" met en lumière une première similitude, la position du monde agricole, fondatrice des camps de détracteurs des animaux (cf. tableau 11). Confrontés au loup ou au sanglier, ces acteurs adoptent en effet un même type d'argumentaire, faisant le procès de ces animaux et de leurs gestionnaires.

Tout d'abord, les dégâts occasionnés par ces animaux entraîneraient, outre l'aspect financier, un important préjudice fonctionnel et moral pour la profession agricole. Fonctionnel, car le risque de dommages implique une modification des pratiques agricoles, avec notamment l'adoption de mesures de protection. Moral, car la découverte des dégâts aux troupeaux ou aux champs est vécue à chaque fois comme un cambriolage mais moral aussi, car l'inquiétude permanente face à la menace de la prédation ou de la déprédation pèse lourdement.

Les thèses développées visent ensuite à prouver que le loup et le sanglier ne correspondraient en rien à un animal sauvage, n'en présentant pas l'aspect morphologique ou comportemental qui convient. Le sanglier présenterait les attributs morphologiques d'un porc ; le loup et le sanglier se comporteraient de manière anormale pour des animaux sauvages : ils se rendraient visibles en pleine journée et se gaveraient de nourriture domestique, le maïs, pour le sanglier ou tueraient, contre toute « logique naturelle », sans aucune sélection, de nombreuses proies domestiques, sans les consommer, pour le loup.

Notons que la particularité commune du loup et du sanglier de posséder un homologue domestique et de pouvoir se croiser a une conséquence importante dans les controverses :

cette caractéristique peut être considérée comme explicative des procès de non-sauvagerie qui leur sont faits.

Or, les partisans ou les gestionnaires de ces animaux se seraient rendus responsables d'une telle situation. La présence de ces animaux sur le territoire concerné ne serait due qu'à des processus artificiels : leurs partisans ou leurs gestionnaires auraient participé à des lâchers d'animaux de souche plus ou moins sauvages, tentant de renforcer les populations ou de créer de nouvelles populations. Ces lâchers, dans le cas du sanglier, auraient été associés à un nourrissage assurant une forte prolificité et un sédentarisme.

Enfin, la gestion de ces animaux concourrait à l'augmentation des populations : les gestionnaires (chasseurs ou agents de l'Etat) ne voudraient pas et ne seraient plus capables de maîtriser l'avancée ou la pullulation de leurs protégés. Il faudrait donc augmenter les modalités d'intervention directe sur ces animaux.

Loup	Sanglier
<i>L'animal entrave le fonctionnement ou la rentabilité de la profession agricole</i>	
<i>Il n'est pas sauvage</i>	
<i>Il montre des comportements anormaux</i>	
<i>Les partisans de ces animaux sont à l'origine de l'avancée de ces animaux (par des lâchers clandestins ou non, du nourrissage)</i>	
<i>La gestion de ces animaux vise leur augmentation et les gestionnaires ne sont pas capables de maîtriser leur expansion importante</i>	
<i>La gestion actuelle privilégie l'intérêt particulier des lycophiles ou des suscrophiles, aux dépens de l'intérêt général</i>	
<i>Cette gestion, pour mieux prendre en compte les intérêts agricoles, devrait intégrer une intervention directe sur les animaux, plus efficace (par une augmentation des tirs cynégétiques ou par la possibilité d'une autodéfense ou d'une régulation)</i>	

Tableau 11 : Discours type du monde agricole face au loup et au sanglier.

Le loup et le sanglier génèrent donc des discours génériques structurés selon le même schéma chez leurs victimes, le monde agricole. Qu'en est-il des autres protagonistes ?

2.3. Les partisans des animaux

Si, maintenant, les discours du monde de la protection de la nature au sujet du loup et de celui de la chasse à propos du sanglier sont mis en parallèle, une forte similitude apparaît également, sur fond de procès du pastoralisme ou de l'agriculture et de réhabilitation de l'animal (tableau 12).

Tout d'abord, le retour ou le développement des deux animaux s'expliquerait par une évolution favorable de leur biotope et également une absence d'intervention humaine sur les populations (limitation des tirs sur le sanglier ou protection totale pour le loup). Ensuite, les dégâts occasionnés aux biens agricoles seraient minimes en comparaison des pertes naturelles pour le loup et de la taille des troupeaux ou de la superficie des champs cultivés. Si le loup ou le sanglier s'attaquent aux espèces ou aux espaces domestiques, ce serait en partie lié à des pratiques agricoles inadaptées à la menace animale, qu'il est nécessaire de modifier. De mauvais agriculteurs ou éleveurs auraient rapidement trouvé l'intérêt financier dans le système d'indemnisation des dégâts. Les problèmes occasionnés ne seraient qu'un épiphénomène en comparaison des difficultés de la profession et le loup et le sanglier ne serviraient que de bouc émissaire. Si le conflit persiste, c'est que les syndicats agricoles se seraient emparés de ce sujet, gonflant les contraintes apportées par ces animaux, passant ainsi sous silence les problèmes plus généraux tels que la PAC. Enfin, pour réduire les dégâts, il ne serait pas nécessaire d'augmenter les prélèvements mais plutôt de se concentrer sur la mise en place des mesures de protection et une meilleure adaptation des pratiques agricoles.

Monde de la chasse dans le conflit du sanglier	Monde de la protection de la nature dans le conflit du loup
<i>La présence du loup et du sanglier est due à une évolution environnementale favorable et une intervention humaine absente ou limitée sur les populations</i>	
<i>Les dégâts ne sont pas si importants</i>	
<i>Les paysans ont de mauvaises pratiques et attirent le prédateur ou le déprédateur</i>	
<i>Les mauvais paysans profitent de la situation pour amasser les indemnisations</i>	
<i>Les deux animaux sont pris pour bouc émissaire par une profession en proie à d'importantes difficultés structurelles</i>	
<i>Les syndicats attisent le conflit</i>	
<i>Les populations de loup ou de sanglier ne sont pas si importantes et la réduction des dégâts doit passer plus par une augmentation des mesures de protection que par une augmentation des prélèvements de ces animaux.</i>	

Tableau 12: Suscrophiles et sangliers ; lycophiles et loup : un même procédé rhétorique.

Lycophiles et suscrophiles usent, pour défendre leurs protégés, des mêmes procédés rhétoriques, se déclinant en arguments génériques "loup" ou "sanglier". Comme pour le monde agricole, les animaux sont donc capables de déclencher chez leurs défenseurs des discours basés sur le même schéma de pensée. Pourtant, ces deux groupes sociaux s'opposent sur de nombreux sujets, parfois de manière virulente. Mais, comme l'affirme A. Micoud (1993) l'importance d'un conflit cache souvent une proximité de pratiques. Ils ont en effet un rapport particulier avec la faune sauvage en général : monde de la chasse et de la protection de la nature ont en commun la production d'animaux sauvages. Ils manipulent les animaux sauvages, les réintroduisent, les marquent, les suivent, les comptent. Le partage des mêmes techniques, des mêmes objectifs de production de sauvage les rassemblent, sous le terme d'écozootechniciens (ibid.).

Conclusion : des actants non-humains qui créent du lien social

Par leur présence, les animaux ont donc positionné des acteurs, en dehors de leur appartenance à un groupe social et selon une ligne séparatrice entre détracteurs et partisans du loup ou du sanglier. Les animaux clivent les acteurs en deux groupes, en fonction de leur intérêt pour l'animal considéré. Le premier groupe est constitué des acteurs subissant les dommages de l'animal et le considérant comme une nuisance ; le second regroupe les acteurs percevant l'espèce, comme un emblème du sauvage et un patrimoine à préserver.

La nouveauté du loup et du sanglier a donc provoqué une innovation sociale chez les acteurs, une invention de nouveaux arguments en dehors des schémas sociaux préconçus. Au moment de cette innovation, les animaux ont ainsi joué le rôle de médiateurs. Mais si les acteurs se sont positionnés face à la faune sauvage de manière inédite, les regroupements qui se sont constitués à ce moment-là sont aujourd'hui stabilisés. On peut dès à présent avancer que les innovations socio-spatiales impulsées par les animaux sont aujourd'hui stabilisées, et ainsi, aisément prédictibles. Ainsi, si de nouveaux territoires sont colonisés par le loup ou voient une augmentation des populations de sanglier, les acteurs auront tendance à se positionner selon les camps mis en évidence et à en adopter les visions de l'espace. Chaque acteur nouvellement confronté au problème aura en effet tendance à être « enrôlé » (Callon, 1986) dans les réactions territoriales pré-existantes et adoptera les discours pré-établis de son camp. Il est donc possible, à partir de ces premiers résultats obtenus, de prédire les arguments structurant les discours des acteurs, selon qu'ils appartiennent au camp des détracteurs ou des partisans de l'animal.

Mais, au-delà de la spécificité des associations au sein du dossier "loup" et du dossier "sanglier", une similarité apparaît dans les schémas rhétoriques sous-tendant les arguments génériques "loup" et les arguments génériques "sanglier". Les associations entre acteurs, engendrées par le loup et par le sanglier, se structurent apparemment de la même façon selon qu'on est partisan ou détracteur. Des logiques similaires semblent être à l'œuvre : il s'agit de s'interroger sur les raisons de cette scission commune entre partisans et détracteurs. Pourquoi les arguments génériques se structurent-ils sur, d'un côté, le procès de l'animal et de ses gestionnaires et, de l'autre, le procès des pratiques agricoles ? Derrière le clivage observé dans le rapport à l'animal, se profilent des rapports à l'environnement différents : logiques productives semblent s'opposer à des logiques environnementales, récréatives ou gestionnaires. Alors que le monde agricole adopte une rhétorique du travail, de la production,

les défenseurs des animaux argumentent leur position par l'aspect protecteur de l'environnement : c'est ce que nous allons mettre en évidence dans les paragraphes suivants.

III. La diversité des métiers agricoles face aux animaux à problème : un même positionnement

3.1. Une perte d'estime sociale : la révision des valeurs fondatrices du travail paysan⁴⁷

Nous l'avons vu, les dégâts engendrés par le loup et le sanglier aux biens domestiques agricoles peuvent se quantifier financièrement et s'exprimer également en termes fonctionnels, matériels et psychologiques. La perte financière est indemnisée par l'Etat pour le loup et les fédérations départementales des chasseurs pour le sanglier. Mais la menace de ces animaux implique également l'adoption de moyens de protection pour se prémunir des futures attaques. L'adaptation qui est demandée aux agriculteurs et éleveurs représente un investissement important en terme de temps et de travail supplémentaire : il leur faut, entre autres, poser des filets pour parquer les moutons ou les champs, rassembler quotidiennement leur troupeau, mettre en place des moyens d'effarouchement pour repousser l'attaquant, insérer des chiens de protection au sein des troupeaux. Outre cet investissement, le changement de pratique imposé par le loup et le sanglier révolutionne leur conception du travail, particulièrement dans le cas du loup. Le gardiennage en estive est à penser différemment, voire à l'opposé de ce que les bergers et les éleveurs ont toujours prôné. Le choix des céréales cultivées est également à penser en fonction de son appétence pour le sanglier. Mais au-delà de ces répercussions financières et pratiques, c'est surtout la conception que les paysans se font de leur métier qui est en jeu. Les dégâts du loup et du sanglier remettent en question à la fois leur investissement professionnel et l'amour qu'ils professent pour le travail bien fait. Ce sont des années d'efforts et la satisfaction du beau travail que le loup détruit lorsqu'il attaque des brebis appartenant à une race particulière, sélectionnée par l'éleveur, ou que le sanglier anéantit, lorsqu'il retourne des champs cultivés.

⁴⁷ Ce paragraphe reprend les résultats avancés dans un article publié (Mounet, 2006b)

Je considère qu'on a fait un certain boulot. Et puis on en est très content, aussi, de ces bêtes. Se faire bouffer par le loup... Je n'y arrive pas... (un éleveur)

On se crève à faire du joli boulot. On fait des champs bien plats pour pas abîmer le matériel, les sangliers arrivent derrière, tout plein de trous, tout... pff, je vous dis y a des jours, hein, pfff... y a de quoi piquer des crises. (un agriculteur)

Ainsi, la présence de ces animaux ne permet plus aux paysans d'accomplir leur travail d'une manière qu'ils jugent convenable ni de faire reconnaître leur compétence professionnelle. L'aspect et la valeur des brebis pâtissent de l'adaptation des pratiques à la présence du loup et les passages répétés de sangliers empêchent le champ de produire une bonne herbe.

Avec le parc de nuit, elles mangent quatre heures de moins par jour. Ça, ça se voit sur les bêtes : elles ne sont pas aussi belles qu'avant. (un éleveur)

Ça pousse que de la mauvaise herbe. Le problème c'est que s'ils ne passaient qu'une fois, bon, on y arriverait. Mais des fois, vous arrangez, deux jours après, ils recommencent. Alors, bon, on peut pas... avoir un bon résultat, comme ça. (un agriculteur)

La compétence paysanne est désavouée à la fois par les animaux mais aussi par leurs partisans. Nous l'avons vu, chasseurs et lycophiles fustigent les agriculteurs dans leurs pratiques qui seraient inadaptées à la présence du sanglier ou du loup. Dans le même registre, désigner les professionnels agricoles comme des chercheurs de subventions élimine les valeurs de travail que mettent en avant agriculteurs et éleveurs. Même si les interlocuteurs ne contestent pas l'existence de « mauvais » paysans, profitant des indemnités, ils considèrent ne pas en faire partie et disent ne pouvoir se résoudre à élever des brebis pour les faire bouffer ou à devenir le grenier des sangliers.

Moi, je préfère garder mon herbe que d'être indemnisé. (un agriculteur)

Pour contrer leurs détracteurs, les paysans affirment par ailleurs produire ce que les économistes appellent des externalités positives. Au-delà de la production à valeur économique dont l'intérêt est individuel, ils pensent agir aussi dans le sens d'un intérêt collectif, au travers de leur production paysagère. Pour appuyer leur raisonnement selon lequel la disparition de leur métier engendrerait la perte d'un paysage ouvert, ils intègrent dans leur discours le terme de biodiversité, devenu « un slogan de la revendication de gestion écologique » (Micoud, 1993, 9).

Les valeurs avancées par le monde agricole dans les deux conflits sont donc celles du travail et de la production. Ces acteurs, parce qu'ils produisent de la viande, du lait, des céréales mais également des paysages considèrent leurs pratiques de l'espace comme légitimes. Ce type d'arguments est une légitimation récurrente dans les conflits territoriaux : l'acteur justifie le poids de sa parole par sa production sur le territoire (Beuret, 2006). Or, ce sont ces mêmes valeurs qui sont remises en question par les lycophiles ou les chasseurs. A travers la dénégation de ce qui fonde le métier de paysan, le loup, le sanglier et leurs partisans interrogent la légitimité sociale de ces professionnels. La mise sur un même pied d'égalité des logiques productives et des logiques autres, telles que récréatives, portées par les partisans de la faune sauvage est un renversement des valeurs, incompréhensible pour le monde paysan. La nouvelle culture du sauvage (Micoud, 1993 ; Bobbé, 2004a) dont sont porteurs les chasseurs et les lycophiles interroge en effet et met en minorité les acteurs, tels les paysans, aux visions anciennes du rapport à l'environnement et à la faune sauvage. La traduction qu'ils font de la situation leur semble insensée : comment est-il possible de préférer l'installation et la progression d'une espèce sauvage à la survie d'une activité professionnelle ?

L'abandon de la valeur productive comme seule référence légitime s'accompagne d'une mutation de l'utilisation de l'espace, dénoncée par le monde agricole. Les paysans, autrefois maîtres de l'espace rural, doivent aujourd'hui le partager avec des acteurs aux enjeux nouvellement légitimes, environnementaux, récréatifs, etc. Les conflits autour du loup et du sanglier questionnent non seulement la légitimité sociale des paysans mais également leur emprise spatiale.

3.2. Une emprise spatiale questionnée par les animaux et par leurs partisans

Tout d'abord, les animaux, par leurs incursions dans le domaine domestique, contestent les limites établies par les paysans. Ils ne sont d'ailleurs pas les seuls puisque les végétaux, eux aussi, grignotent petit à petit l'espace cultivé : les secteurs embroussaillés de plus en plus nombreux (*sales*, comme ils les nomment) sont là pour leur rappeler le déclin de leur emprise spatiale (Luginbühl, 2001). Le franchissement par les animaux des frontières du domestique paraît cependant particulièrement difficile à accepter.

A partir du moment où l'animal vient chez toi pour faire du dégât, à l'intérieur de tes bâtiments, sincèrement, ça te fout les boules, ça te fout les boules, ça te fout les boules... (un agriculteur)

Après, il est rentré dans le parc. Donc y a des limites. [...] Il a osé passer, c'est ça le truc. Il a osé passer malgré les chiens. Donc son territoire... le territoire du loup, hein... il respecte pas le territoire des chiens. [...] En fait, le loup ne nous respecte pas. (un éleveur)

Par leurs agissements, les animaux semblent donc peu à peu expulser les paysans, notamment lorsqu'ils imposent l'abandon de certaines parcelles rendues inexploitablees par la menace qu'ils constituent. Ces espaces sont alors voués, comme cela a déjà été évoqué, à l'embroussaillage. Les paysans seraient donc des résistants à l'avancée du sauvage. Ils se vivent en tous cas comme le dernier rempart de la culture face à une progression qu'ils tiennent pour dangereuse, notamment dans le cas du loup, et dont ils préviennent vainement les citadins.

Le non-respect de leur territoire n'est pas le fait des seuls animaux et végétaux et les hommes contribuent à disputer aux paysans leur emprise spatiale.

Les acteurs qui fréquentent et appréhendent l'espace de manière récréative ne semblent pas avoir les mêmes territorialités que les paysans ; qu'il s'agisse de ceux qu'ils considèrent comme des citadins 'les écolos urbains' ou, s'ils habitent à la campagne (notamment pour les chasseurs), comme des personnes qui n'exploitent pas de terres :

Eux, ils n'ont pas de terrain, pas de cultures, rien, ils ont un bout de jardin. (un agriculteur)

Ces personnes exercent donc leurs activités de loisir sur des terrains dont les paysans sont propriétaires ou locataires, ce qu'elles oublieraient régulièrement.

Ils s'invitent sur notre territoire. Ils se croient chez eux. (un agriculteur)

Il en résulterait un déséquilibre entre le droit d'usage dont ces personnes profitent et les devoirs implicites que cela engendre.

Une situation analogue se retrouve fréquemment sur les alpages que les éleveurs louent pour faire paître leurs bêtes. Les éleveurs qui gardent leur troupeau rapportent une multitude d'histoires où les promeneurs entrent dans leur cabane, se servent un verre d'eau et repartent sans leur dire un mot ou encore s'arrêtent sur le pas de la porte pour étaler leur pique-nique... Ces promeneurs sont bien souvent considérés par les éleveurs comme des gens de la ville et implicitement des partisans du loup.

Les gens des villes ont une notion de propriété des choses qui est très étonnante. (un éleveur)

Ils ne contestent pas aux promeneurs l'accès à leur terre mais il leur semble que leur droit de propriété est trop souvent bafoué et que le droit d'usage devrait s'accompagner de devoirs : le respect de l'espace privé, par exemple.

Ils passent chez moi. Je dis pas du tout qu'il faille les mettre dehors mais de leur rappeler qu'ils ne sont pas chez eux et qu'il y a certaines règles, ça ferait du bien [...]. Et leur rafraîchir la mémoire aux mecs : c'est pas parce qu'ils sont dans la nature qu'ils peuvent faire n'importe quoi. (un éleveur)

Ce manque de respect est également reproché à certains chasseurs, accusés d'abuser de leurs droits d'usage et de s'approprier le territoire communal.

[Le territoire d'] une ACCA [Association Communale de Chasse Agréée], ça appartient à tout le monde et ça, ils oublient. (un agriculteur)

Quand on regarde que la propriété, l'article 17⁴⁸ de la déclaration des droits de l'homme qui est constitution ... Moi c'est toujours un article que je cite parce que c'est fondamental dans notre droit. Sauf que là ce qui est de la gestion de la faune sauvage, ce droit, il est gelé... (un représentant du monde agricole)

De tels conflits d'usage sont fréquents dans les espaces ruraux et H. Belrhali et al. (2002, p. 25) évoquent cette tension entre, notamment, droit d'usage et droit de propriété : « L'espace rural devient le lieu de la confrontation entre la revendication d'un accès au public –entendu ici d'un point de vue strictement juridique comme l'accès physique à un espace –, la protection du droit de propriété et l'exigence de la préservation de l'environnement ».

La perception de l'espace est donc fortement liée aux pratiques des usagers. Appréhender un espace à travers un loisir ou un travail n'engendrerait pas le même découpage symbolique : là où le paysan voit de l'espace privé ou cultivé, le chasseur et le protecteur de la nature voient la nature, assimilée à un bien commun. Or, à travers leurs pratiques, les partisans du loup et du sanglier mettent en cause ces visions agricoles de l'espace.

La situation commune aux conflits loup et sanglier est ainsi résumée par deux acteurs d'espace protégé.

1 : Et en fait, il y a une espèce de vieille jalousie et de concurrence pour l'espace, où le gars, il trime effectivement et il a l'impression de travailler pour qu'il y ait des sangliers, pour ses petits copains qui viennent le week-end en 4x4, alors que lui, il circule dans un C15 pourrave, euh...

⁴⁸ Art. 17 : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité »

2 : Ouais et il y a l'agriculteur qui bosse quand même beaucoup. C'est vrai qu'ils font des heures. Qui... qui ajoute des tas d'autres qualificatifs aux chasseurs, c'est un branleur, euh...ouais il fout rien et puis ouais, on en subit les conséquences.

1 : Nous, on est sur place et c'est nous qui entretenons l'espace, etc. Je l'ai entendu, hein. Si vous avez du chevreuil, du sanglier, c'est parce qu'on est là parce qu'on a les milieux ouverts. Il n'y aurait que la forêt, vous ne chasseriez rien du tout. (deux acteurs d'espace protégé)

Les partisans de la faune sauvage sembleraient donc oublier non seulement qu'ils profitent de propriétés privées mais aussi qu'ils usent des externalités positives de la profession agricole. Légitimité sociale et emprise spatiale du monde agricole sont donc bouleversées par l'évolution du loup et du sanglier mais aussi par les pratiques de leurs partisans.

3.3. Une pratique récréative des partisans des animaux qui est ressentie comme de plus en plus dominante

C'est également la rhétorique du travail qui est mobilisée par les paysans pour désapprouver les pratiques des partisans de la faune sauvage. Les paysans opposent leur logique de travail à la logique récréative des partisans du loup et du sanglier.

Nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres, le retour du loup est associé à un plaisir (*les gens ont les yeux qui pétillent...*), à une passion des urbains pour un animal emblématique. De même, cette passion se retrouve chez les chasseurs, qui dès le premier jour de la chasse deviennent comme *fous*. La fièvre de la chasse (Hell, 1985) entraîne régulièrement des rivalités entre équipes de chasseurs, à l'origine, dans des cas extrêmes, de violences matérielles.

Non, mais... y en a qui sont un peu fadas. Ici, entre équipes, ils se sont incendié des cabanes de chasse. (un agriculteur)

Pour la discréditer, les paysans démontrent comment une activité de loisir peut être aux antipodes d'une activité productive, en mobilisant du temps et de l'argent.

Parlant de la chasse, un agriculteur estime *qu'il faut vraiment avoir rien d'autre à faire...* Et les agriculteurs expliquent fréquemment ne pas chasser soit par conviction, soit par manque de temps. D'autre part, ce loisir coûte cher, entre les 4x4 utilisés pour atteindre les postes de chasse, les chiens qu'il faut soigner lorsqu'un sanglier se retourne contre eux. *Ça fait de l'argent.*

Nous serions donc face à une activité qui non seulement est conçue sur une base récréative mais qui, bien davantage, serait contre-productive. On voit ici la confirmation du divorce entre activité agricole et chasse dans la société actuelle.

Deux visions différentes de la faune sauvage et de l'espace rural s'affrontent donc. Or, les conceptions de la nature et de la culture, du sauvage et du domestique, portées par les activités de loisir apparaissent comme fortement dominantes par rapport à celles du monde agricole. Les paysans ont ainsi la sensation de ne plus être maîtres de leur espace et de leur façon de travailler. En effet, les paysans se sentent imposer différents types de domination par les partisans du loup ou du sanglier.

Tout d'abord, c'est à travers une certaine facilité à exprimer leur opinion et à atteindre le grand public que la domination des partisans du loup est perçue par le monde agricole, regrettant de ne pas posséder ces capacités-là.

Du moment que tu es instruit en France, tu peux dire n'importe quoi, on te croit. (un éleveur)

Les éleveurs, pourtant conscients de cette domination que l'on peut considérer comme liée à divers facteurs socioculturels (Bourdieu, 1987), agissent en dominés, en ne tentant pas de changer cette situation.

Lui : Je pense qu'il faudrait communiquer beaucoup plus, beaucoup plus, beaucoup plus. Que les gens quand on leur explique, ils sont quand même pas... ils disent ben, oui, à quoi ça sert si c'est pour vous ennuyer, si c'est pour... Je crois qu'il faudrait communiquer beaucoup plus.

Elle : oui, mais mon dieu, est-ce que tu as le temps et l'énergie ?

Lui : non, mais non, on n'a pas le temps. (un couple d'éleveurs)

Dans de telles postures, apparaît donc ici une part de déterminisme social chez ces acteurs dont le capital socioculturel est la plupart du temps inférieur à celui des lycophiles.

En outre, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les APN sont soupçonnées d'avoir une relation privilégiée avec le ministère chargé de l'environnement et d'influencer fortement les décisions nationales. De même, le pouvoir des chasseurs qui leur paraît considérable, tient selon eux, notamment à leur supériorité numérique. Le rapport de force entre monde agricole et partisans de la faune sauvage serait fortement déséquilibré et pencherait en leur défaveur.

Le problème c'est qu'aujourd'hui on est d'une manière générale, hein... les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et, c'est vrai, les néo-ruraux de plus en plus nombreux. Si je me trompe pas, je vais vous donner un chiffre de tête où il y a un problème sur l'unité 8. Il doit y avoir 150 chasseurs de sangliers pour 8 agriculteurs. Notre représentant du syndicat n'en peut plus des dégâts de sanglier. Même, je crois qu'il

veut plus participer à la moindre réunion. Mais, quand on arrive à des rapports de force comme ça, on peut plus se battre quoi. (un représentant du monde agricole)

Les intérêts des lycophiles ou des suscrophiles, du fait de leur suprématie, seraient donc mieux pris en compte que ceux des paysans. La citation suivante résume bien la perception de cette domination :

L'idée qui est déplaisante pour les agriculteurs, c'est qu'ils sont moins maîtres chez eux que ce qu'ils étaient avant et qu'une activité de loisir empiète sur une activité économique. Moi, c'est ce qui me martyrise le plus. (un agriculteur)

Les paysans paraissent au fond affligés par le sentiment d'être devenus minoritaires chez eux. C'est ce que rapporte un agent d'espace protégé :

Ouais, mais ce qui les fait râler, c'est qu'avant, leurs parents, quand ils avaient un nuisible, ben, ils arrangeaient leurs affaires. Donc maintenant c'est très compliqué [...] Ça passe par des personnes qui sont citadines ... donc, péjorativement à leurs yeux. Parce que c'est des gens qui ne connaissent rien... Et donc, ça, ça les énerve, quoi. Ils préféreraient en faire leur affaire. (un acteur d'espace protégé)

Face à une telle situation, c'est fréquemment en victimes que se posent ces paysans (Barthelemy, 2005). Ils ne seraient plus soutenus par la société et l'administration, non seulement, ne leur apporterait aucune aide mais n'aurait qu'un rapport de sanction avec eux.

Quand il s'agit de faire chier un agriculteur parce qu'il a dépassé, pour la PAC⁴⁹, trois ares de terrain [...], là on ira le sanctionner ou pour son CTE⁵⁰ parce qu'il a voulu échanger un bout de terrain avec un voisin, là on ira le poursuivre, on ira lui foutre des amendes. (un représentant du monde agricole)

De même, des éleveurs ont le sentiment de ne plus être les bienvenus sur l'espace protégé dans lequel ils estivent : chacun de leur geste serait épié et les bienfaits du pastoralisme, nous l'avons vu, sont remis en question.

3.4. En conclusion : des logiques productives et affectives, explicatives des postures

Le loup et le sanglier créent donc une scission entre des acteurs qui leur sont favorables et d'autres qui leur sont opposés. Le monde paysan, fédéré autour d'une idée commune de l'espace domestique, se trouve confronté à des acteurs qui, selon lui, approuvent l'intrusion

⁴⁹ Politique Agricole Commune

⁵⁰ Contrat Territorial d'Exploitation

d'animaux sauvages dans cet espace. A travers les conflits qu'engendrent ces animaux, ce sont la légitimité sociale et l'emprise spatiale du monde paysan qui se trouvent ébranlées. L'opposition entre logiques productives et récréatives, en filigrane dans le discours des paysans, met en évidence leur sentiment de domination (Mormont, 2001) dans une civilisation du loisir (Dumazedier, 1972). Mais elle montre également la convergence d'argumentations de ces derniers appartenant à divers métiers agricoles et pris dans des conflits d'ordre différent. Ainsi, l'évocation des valeurs relatives au travail mais également le sentiment d'une perte de l'emprise spatiale et celui d'une domination subie sont communs à tous les paysans, confrontés au loup comme au sanglier, qu'ils soient agriculteurs de montagne, grands transhumants, petits transhumants ou éleveurs locaux sans transhumance.

La rhétorique du travail utilisée par ces professionnels permet de comprendre la posture de certains éleveurs ou bergers, s'opposant à l'amalgame possible entre le monde agricole et le monde de la chasse dans le conflit du loup : en se positionnant contre l'animal, les chasseurs ne défendraient qu'un loisir et non pas un métier.

De plus, l'amour du travail bien fait mis en avant par les paysans pourrait expliquer l'importance du conflit engendré par le loup, en comparaison du sanglier. En effet, les dégâts de ces animaux ne touchent pas le même type de biens domestiques : dans le cas du loup, il s'agit d'un animal alors que dans celui du sanglier, ce sont des plantes (céréales ou prairies) qui sont touchées. La dimension affective est donc beaucoup plus présente dans le conflit loup : les brebis tuées ont parfois un nom et sont aimées.

Mais, bon, on est bien contents de ce qu'on fait. On aime bien notre métier...ouais, ouais...C'est les filles, nos filles, hein... on leur dit 'alors les filles', on leur parle, hein. On demande si elles ont bien dormi, si... [..] Y a un contact avec nos animaux. Y a vraiment quelque chose qui se fait. Et euh... nous, on en a une qui boite, n'importe quoi, ben, on la caresse, on lui parle "comment t'as fait ça"... (un éleveur)

De plus, si le spectacle de champ dévasté est vécu comme un cambriolage, celui de brebis à moitié dévorées, vivant encore, montrant des blessures grouillant de vers est encore plus insupportable. La dimension affective dans le travail est donc un élément permettant de distinguer l'impact des dégâts de loups et de sangliers sur les acteurs du monde agricole.

Le loup, ils se sont amusés toute la nuit avec [les brebis]. Il y en avait jusque de l'autre côté de la cabane. Il y en avait de partout, c'était monstrueux. [..] Ah, c'était à vomir. C'était dégueulasse. [..] Enfin, tout ça pour dire, le loup, c'est pas du tout pareil que le sanglier (rires). (un éleveur berger)

Mais cette dimension touche également différemment le grand public. L'exposition d'une brebis agonisante ou l'étalage de photographies ont un impact indéniable sur le grand public alors que l'on peut douter de l'efficacité de photographies de champs dévastés. Les

lycophobes usent donc de ce procédé, de cet actant non humain qu'est la photographie, pour témoigner des dégâts des loups et les rendre visibles au grand public (cf. photographie 7). A l'inverse, cet impact médiatique est évité par les pouvoirs publics, par l'évacuation par hélicoptère des cadavres de brebis (cf. photographie 8).



Photographie 7 : Brebis attaquées par des loups (source : <http://www.legrandcharnier.com/phototheque/iphototheque.htm>)



Photographie 8 : Evacuation de brebis par hélicoptère (source : <http://www.legrandcharnier.com/phototheque/iphototheque.htm>)

Enfin, la trame argumentaire de la production permet de comprendre le positionnement des chasseurs contre le loup. I. Mauz (2005) a montré que ces acteurs restaient relativement en retrait dans le conflit du loup. Or, dans nos terrains, la situation est différente : l'impact du loup sur la faune sauvage est depuis quelques années plus visible qu'initialement. Les chasseurs découvrant des carcasses de chevreuils, mouflons, cerfs, chamois probablement attaqués et consommés par les loups présents sur le territoire, se sont inquiétés de l'incidence de ce prédateur sur les populations d'ongulés sauvages. La plupart des chasseurs sont en effet convaincus que le loup, si on le laisse faire, réduira à néant ces populations. Or, si les ongulés sont aussi nombreux aujourd'hui, c'est grâce aux efforts cynégétiques : lâchers, plan de chasse, pratique cynégétique conservatrice. Si les chasseurs se positionnent dans le camp des lycophobes, c'est que le loup mettrait en danger le sauvage qu'ils ont produit, se servant dans le capital si péniblement construit. Au même titre que les paysans qui protègent leur production domestique, les chasseurs s'insurgent contre la mise en danger de leur production de gibier.

Cette même logique semble être à l'œuvre lorsque des gestionnaires d'espaces protégés tentent d'éliminer les sangliers de la réserve naturelle dont ils sont responsables, sous prétexte que par leur surnombre, ils mettent en péril l'équilibre naturel et aient des conséquences

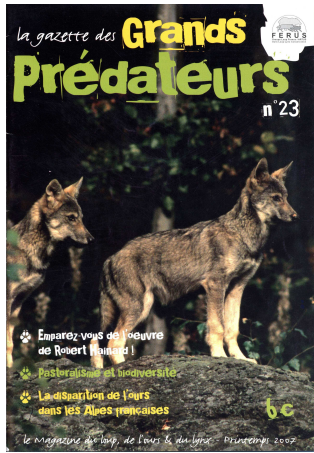
désastreuses sur des espèces protégées telles que le tétras-lyre. Habituellement indifférent à la problématique du sanglier, le monde de la protection de la nature peut se positionner contre cet animal lorsqu'il dévaste leur production de sauvage et notamment d'espèces protégées.

IV. Protectors de la nature et chasseurs, des partisans d'animaux aux mêmes argumentations ?

Si le monde agricole expose les valeurs du travail pour légitimer sa position, les lycophiles et les suscrophiles, quant à eux, se présentent en protecteurs de ces animaux. Ils adoptent pour cela une rhétorique environnementale, celle de la protection – gestion conservatrice de l'animal. S. Dalla Bernardina (1996) a mis en évidence la convergence dans leur rapport à l'environnement des « chasseurs, écologistes et touristes ». La transformation du chasseur traditionnel au profit d'un chasseur gestionnaire, respectueux de l'environnement est particulièrement visible à propos du sanglier.

Avant toute analyse approfondie du corpus des entretiens, penchons-nous sur les actants non humains que sont les revues portant sur les grands prédateurs ou sur la chasse au sanglier. Ces revues éditées par les acteurs eux-mêmes (APN à propos du loup ou des grands prédateurs) ou dirigées vers eux dans un but commercial (magazine de chasse au sanglier), fédèrent les partisans des animaux autour d'une même passion et d'une même vision. Le dépouillement de plusieurs exemplaires, d'une part de « La voie du loup » et de « La gazette des grands prédateurs » magazines naturalistes en faveur de la protection du loup et, d'autre part, de « Sanglier passion », magazine cynégétique destiné aux chasseurs de sangliers permet de pointer du doigt quelques ressemblances.

Tout d'abord, l'objet même de ces pages : le loup ou le sanglier, dont une photographie ou un dessin illustre la couverture à chaque numéro (cf. photographie 9). L'aspect emblématique de ces animaux transparaît fortement par cette mise en scène systématique. Notons ici que la couverture de « Sanglier passion » ne présente jamais de marcassins mais des adultes au gabarit important, vivant dans leur milieu naturel ou morts comme trophée d'un chasseur.



Photographie 9 : Couvertures de revues naturalistes et cynégétiques (sanglier passion et La gazette des grands prédateurs)

Lorsqu'on feuillette les pages, des rubriques apparaissent de manière récurrente. Dans les deux cas, l'avis de scientifiques est sollicité pour comprendre le comportement de l'animal, et notamment l'adéquation entre ses caractéristiques biologiques et les modalités actuelles de prise en charge. La tendance à justifier leurs positionnements, leurs actions par la « scientification » des propos est bien commune à ces deux types de revues et aux acteurs auxquels elles s'adressent.

Les rubriques établissant les bilans de dénombrement des populations participent également de cette scientification, induisant une vision globale, à l'échelle du territoire français ou au-delà. L'avancement géographique et numérique du loup, les tableaux de chasse annuels de sangliers, chevreuils et cerfs sont présentés au lecteur sous forme cartographique.

Enfin, un autre type de rubrique présente une ressemblance : les expériences des uns et des autres avec l'animal y sont rapportées. Dans le cas du sanglier, des chasses réussies sont contées ; dans celui du loup, les journaux les plus récents relatent les rencontres entre naturalistes et loups.

La lecture des magazines à l'effigie de ces animaux montre donc des points communs dans la manière dont ils sont structurés. Trouve-t-on également des similitudes dans les paroles des uns et des autres ?

4.1. Ils oeuvrent pour une faune sauvage et un environnement en bonne santé

Suscrophiles et lycophiles seraient les protecteurs, les garants du maintien des populations des deux animaux dont ils sont partisans.

Tout d'abord, la présence pérenne de ces deux animaux serait directement ou indirectement attribuable à leurs efforts.

Les chasseurs s'estiment en effet à l'origine de l'enrichissement numérique des espèces gibier tels que le sanglier, le chevreuil ou encore le cerf. Si les populations d'ongulés se portent bien, ce serait grâce aux lâchers et à un mode de chasse réfléchi et efficace. C'est notamment le cas du chevreuil et du cerf qui ont bénéficié de l'instauration de plans de chasse, basés sur des tirs qualitatifs et quantitatifs. L'investissement financier, gestionnaire, porte aujourd'hui ses fruits et les chasseurs sont particulièrement fiers de ces résultats, vécus comme une réussite. Ce président d'ACCA qui s'est investi dans la gestion du chevreuil en tire une victoire non dissimulée.

Ce que j'ai à coeur, c'est la réussite du chevreuil. Pour y arriver, il fallait avoir le contrôle du chevreuil, le contrôle des prélèvements... (un chasseur)

Cette fierté est d'ailleurs raillée ici par des agents d'espaces protégés :

1 : Parce qu'en 80, en fait ... les chasseurs ... lâchaient des sangliers

2 : ... Ils se sont donné du mal

- Parce que c'était autorisé ?

1 : Oh, c'était plus ou moins occulte. Ça a été moins officiel quand même que le chevreuil. Le chevreuil, ils ont mis des panneaux en disant... les chasseurs... ont réintroduit le chevreuil pour le plaisir de tous

2 : Ils ont fait les fiers (rires), ouais, c'est vrai. (deux acteurs d'espace protégé)

Bien que cela puisse aujourd'hui porter à polémique, les chasseurs disent également avoir fidélisé sur leur commune des populations de sangliers autrefois de passage (Cf. chapitre V, III. Le maïs, outil de dissuasion ou nourrissage ?). Ils auraient œuvré dans le sens d'un développement des sangliers et auraient bien réussi leur entreprise, au vu du nombre d'individus.

De même, si le loup est aujourd'hui présent en France, ce serait indirectement grâce aux actions du monde de la protection de la nature. Les lycophiles vivent le retour du loup comme le résultat de plusieurs dizaines d'années de défense de l'environnement. Si le loup est revenu, ce serait dû au bon état des milieux naturels français, offrant *le gîte et le couvert* au carnivore. La présence de ce prédateur témoigne, pour eux, de la restauration du milieu naturel, grâce à une politique de protection de l'environnement, sur laquelle ils ont agi directement en tant que gestionnaire d'espace protégé ou indirectement en tant que groupe de pression. La présence d'un *superprédateur*, situé au sommet de la chaîne alimentaire indiquerait le bon fonctionnement des écosystèmes. De plus, dès le retour du loup, la mobilisation des APN en matière de communication auprès du grand public, de campagne de « surveillance » contre l'utilisation de poisons ou de lobbying auprès du gouvernement avait bien pour objectif de faciliter le développement de la population lupine, en tentant d'influer sur la perception de cet animal nouveau en France.

« Depuis sa naissance en 1992, le Groupe Loup France puis FERUS ont inlassablement asséné les mêmes slogans à destination de l'Etat comme du monde de l'élevage. Aujourd'hui, la profession ovine ne remet plus en cause la présence du loup, elle reconnaît même l'efficacité des moyens de protection. [...] Lentement mais sûrement par notre travail dans les ministères, mais aussi dans les alpages, nous avons participé à l'évolution des mentalités. Pour reprendre une métaphore sportive, le sommet est peut-être encore loin, mais retournons-nous vers la vallée et soyons fiers de constater le chemin parcouru ». (Sicard, 2005, p. 3)

Les gestionnaires d'espaces protégés concernés par le loup ont également accompagné le retour du grand prédateur. Le Parc Naturel Régional du Vercors a, par exemple, communiqué sur la thématique du loup, informant le grand public ou proposant des jeux aux enfants dans le journal du Parc. De plus, le loup est aujourd'hui inscrit dans le document d'objectif de Natura 2000 comme espèce prioritaire européenne.

Le nombre de loups aujourd'hui installés en France constitue donc une évidente victoire de la nature pour les lycophiles, bien qu'elle ne soit qu'une étape dans leur combat.

L'état actuel de la faune sauvage convoitée par les lycophiles et les chasseurs serait donc, à leurs yeux, liée en bonne partie à une gestion (régulation ou préservation) sur laquelle ils ont eu une influence directe ou indirecte. Mais si les chasseurs et les lycophiles ont influé sur la présence de ces animaux, ils seraient également, aujourd'hui, garants de leur maintien et leur action quotidienne viserait à préserver les populations présentes.

4.2. Un capital, ça se préserve

Tels des grands entrepreneurs (Dalla Bernardina, 1996) et pour protéger ces animaux de toute régression compromettante pour la survie de l'espèce, ils sont soucieux, de ne pas toucher au capital de reproduction.

Ainsi, les chasseurs se limitent bien souvent dans leur tir : les laies sont le plus souvent épargnées et parfois les saisons de chasse sont écourtées pour ne pas *tuer la souche*, pour ne pas nuire au développement des populations. La gestion est donc à mener intelligemment et si l'on tue trop de sanglier, particulièrement lorsqu'on autorise la chasse à la neige, *on a vite fait de renverser la vapeur*. Il faut donc être très attentif aux évolutions des populations.

Notons tout de même une certaine contradiction entre ces discours gestionnaires et conservateurs et la réalité des faits. Lorsqu'on s'enquiert des résultats d'une battue auprès d'un chasseur, c'est souvent le poids de l'animal tué le plus lourd qui est avancé en premier lieu. Annoncer que l'on a seulement tué un sanglier de 20 kg fait pâle figure alors que revendiquer un trophée d'un poids supérieur à 80 kg devient plus distinctif. Les récits de chasse dans les revues telles que « Sanglier passion » n'évoquent jamais de tirs de marccassins ou de bêtes rousses : lorsqu'une équipe de chasse envoie à la revue pour publication une photographie de la fin de la partie de chasse, ce sont des sangliers de 100, 110 kg qui sont exposés aux pieds des chasseurs rassemblés ou sur le pare-choc du 4x4 du tireur. Si la plupart du temps, ce sont des gros mâles qui font la fierté de ces chasseurs, il arrive qu'en quête des plus grosses bêtes, ils n'hésitent pas à tuer des laies au poids imposant, ne parvenant pas à *se contrôler (un administrateur)*.

De même, les APN rappellent inlassablement que les populations de loups en France n'ont pas atteint le minimum de population viable ou encore *l'état de conservation* mentionné dans la convention de Berne, en dessous duquel aucun prélèvement ne peut être envisagé. Tant que les populations lupines sont aussi *fragiles*, les APN tentent de faire barrage à toute velléité de tir

sur ces animaux. Lors de son Assemblée Générale, le 19 mars 2005 à Garin (31), les membres de FERUS se sont entendus sur une même position, condamnant tout prélèvement aux vues de l'état des populations de loup.

« Le loup, espèce protégée prioritaire, est revenu en France mais sa situation y est encore très fragile. FERUS confirme sa lecture de la directive CEE de 1992 : tant que la population de loup ne sera pas considérée comme en bon état de conservation c'est-à-dire tant qu'il n'y aura pas en France de dix à quinze meutes connectées (entre 100 et 150 loups), AUCUN prélèvement ne sera admissible ».

4.3. Gérer, c'est connaître sa population⁵¹

Mais pour gérer correctement un capital, il faut avant tout le comptabiliser. Pour justifier de leurs positionnements face à la bonne gestion actuelle des loups ou des sangliers, chasseurs et APN mobilisent les chiffres issus du recensement d'animaux. Dans les deux cas, nous l'avons vu, le monde agricole dénonce leur tendance à minimiser les effectifs estimés des populations de loup et de sanglier. Prétextant des effectifs trop bas, les partisans des animaux préconisent une gestion conservatrice alors que leurs opposants ont tendance à surestimer ce chiffre pour accélérer les processus d'élimination des individus.

Tout d'abord, pour ne pas toucher au capital, les chasseurs sont particulièrement attentifs à l'évolution des populations. Instillées par l'ONCFS, des méthodes pour prendre la mesure de l'état des populations de sanglier sont appliquées par les chasseurs. Ils surveillent pour cela leur tableau de chasse au cours de la saison et selon les résultats, décident de privilégier le tir de petits ou de gros individus.

*Mais disons qu'ils [les chasseurs] savent que quand le seuil est atteint, il faut vite se rabattre sur les petits.
(un administrateur)*

Dans le cas du sanglier, les campagnes systématiques de comptage ne sont pas organisées, comme pour les autres ongulés bénéficiant de plans de chasse (chevreuil, cerf) mais le tableau de chasse constitue un indicateur du niveau de la population. Les dégâts sont également considérés par les fédérations départementales comme des indicateurs de population.

⁵¹ (Magnien, 1994, p.129)

Toutefois, des comptages non officiels peuvent être effectués, à l’initiative des chasseurs locaux. Dans ce cas, le comptage fait partie intégrante de l’acte de chasse. Pour les chasseurs interrogés, chasser ne peut en effet se réduire au seul fait de tirer un animal. Chasser, c’est aussi connaître l’animal et savoir le nombre d’animaux que recèle son territoire pour agir en conséquence. En temps de neige, il est aisé de repérer les empreintes laissées au sol par l’ongulé : les chasseurs mettent à profit cette période souvent de trêve où la chasse est fermée pour *faire les pieds*. C’est ainsi qu’un chasseur dit avoir chassé *avec un bâton* tout le week-end, c’est-à-dire avoir seulement fait les pieds et laissé à la remise le fusil. L’échange avec son collègue non-chasseur, qui intervient, moqueur, dans la discussion permet de bien saisir cette pensée gestionnaire, cette rhétorique de la grande entreprise, tel que le montre S. Dalla Bernardina.

1 : Mais pourquoi vous êtes allés faire les pieds puisque vous aviez décidé de ne pas chasser ?

2 : Pour savoir ce qu’il y avait. Une espèce comme le sanglier, ça se gère. Gérer quelque chose si tu sais pas ce que tu as. Tu gères ton portefeuille sans compter ce qu’il y a dedans ?...’

La connaissance des habitudes du gibier dans son secteur constitue un atout important pour le chasseur.

La situation diffère à propos du loup et de ses partisans. Alors que les chasseurs sont à la fois militants et agents de la gestion du sanglier, ces rôles sont distincts dans le cas du loup. La gestion et notamment les protocoles de suivi sont impulsés et décidés au niveau national et mis en œuvre par les agents de l’ONCFS, les agents d’espaces protégés. Cette situation explique que les naturalistes rejoignent parfois le monde agricole dans la contestation de la gestion élaborée par l’Etat.

L’ONCFS, jouant le rôle d’appui technique auprès du ministère chargé de l’environnement, a influé sur la conception technique du plan d’action loup alors que les groupes de pression (monde naturaliste et monde agricole) ont influé sur le plan politique. Les termes techniques utilisés par l’ONCFS à propos de la faune sauvage en règle générale et la conception de l’animal qui en découle se retrouvent à propos du loup. Nous l’avons vu en première partie, la gestion du loup se base tout d’abord sur toute une série de protocoles de suivis, permettant notamment de dénombrer les loups présents sur le territoire français. Le quota de loups à tuer chaque année est décidé sur la base de ce dénombrement et d’après les résultats issus d’une modélisation des scénarii d’évolution de la population en fonction du pourcentage prélevé (Chapron et al., 2003) dans l’objectif de ne pas compromettre l’état de conservation des

populations. La prise en charge du loup montre donc de fortes similitudes avec celle, classique, du gibier.

Bénévolement ou dans le cadre de leur travail, les lycophiles participent au recensement des populations lupines. Les agents d'espaces protégés organisent des suivis hivernaux sur leur territoire ; certains APN se portent volontaires pour effectuer les parcours de recensement. Les agents d'espaces protégés appartenant au réseau de correspondants recensent tout indice (observations, crottes, etc.) dans un cadre professionnel mais également bénévole, en dehors du lieu de travail.

Pour leur plaisir, les APN, sillonnant les espaces naturels, effectuent également de manière individuelle des repérages, des comptages dans leur secteur. Nombreux sont les naturalistes qui procèdent à des hurlements provoqués ou encore du pistage des traces de loup (parfois même ces séances font l'objet d'une commercialisation). Ainsi, tels des chasseurs avec les sangliers, les APN tentent de connaître au mieux les habitudes des animaux fréquentant les secteurs qu'ils affectionnent.

4.4. Les partisans de l'animal contre son déclassement

La protection des deux animaux passe également par une volonté de préserver chez ses partisans un statut juridique convenable. S'ils veulent maintenir une population telle que désirée, l'enjeu est de se battre pour ces acteurs contre un déclassement du statut des animaux. Ainsi, les APN sont là pour rappeler le statut intouchable du loup, espèce strictement protégée et surveiller la bonne application de la réglementation européenne et nationale.

On a toujours ce rôle de défense. Alors, qu'on s'entende bien, on ne défend pas le loup, on défend le statut de l'espèce comme on défendrait n'importe quelle autre espèce. On n'est pas plus obnubilés par le loup que par le bouquetin. [...] Nous, on a le mauvais rôle de rappeler la réglementation. Ce qu'elle prévoit, ce qu'elle prévoit pas. (un APN)

Les APN, conscients de l'attrait cynégétique que constitue le loup, agissent pour éviter le déclassement d'espèce strictement protégée à une simple espèce gibier. D'une part, nous l'avons vu, le nombre de loups ne permet pas selon eux une régulation et d'autre part, confier cette responsabilité à des chasseurs les rebute fortement.

Les chasseurs ont également insisté pour que le sanglier qui était nuisible soit considéré en Isère comme un gibier, seul statut valable pour eux.

Oui, alors, historiquement, le sanglier était classé nuisible en Isère jusqu'en 1988. [...] En 88, la fédération des chasseurs a dit, il y en a marre de ce classement nuisible parce que nous, à chaque fois qu'on veut faire de la gestion, les chasseurs locaux nous disent, attendez, avant de faire de la gestion, il faudrait peut-être que l'animal soit classé gibier... Tant qu'il sera nuisible nous on n'est pas d'accord pour travailler avec vous. (un acteur de la DDAF)

Le statut de nuisible, qui a été à nouveau appliqué au sanglier sur certaines unités de gestion dans les années 2000, est en effet très mal vécu par les chasseurs. Voici ce que rapporte un agriculteur, stupéfait de l'importance que les chasseurs donnent à leur gibier :

J'ai entendu de la part d'un administrateur qui a dit « le sanglier est noble, ça va être classé nuisible, moins que mon chien », quand il a été classé nuisible. Alors, ça, quand j'entends ça, moi, ça m'a quand même un peu choqué. (un agriculteur)

Déclasser le sanglier d'espèce gibier à espèce nuisible signifie pour les chasseurs le passage d'une chasse d'un animal noble à la destruction d'un animal sans intérêt.

La position des chasseurs est donc celle de mener une gestion raisonnée ne détruisant pas la population de sanglier. Les lycophiles souhaitent faire fructifier le « capital-loup » en appuyant pour que le gouvernement mène une gestion conservatrice.

4.5. Un même idéal de l'équilibre

Les éthiques environnementales de référence de ces deux types d'acteurs sont divergentes et sous-tendent une conception de la place de l'homme différente : les chasseurs ont plutôt une éthique anthropocentrée que l'on pourrait qualifier à valeur inhérente alors que les lycophiles ont une éthique écocentrée. Mais si ces éthiques diffèrent, un même fantasme, un même idéal de l'atteinte d'un équilibre constitue le fil directeur du discours de ces deux types d'acteurs. Cet équilibre est agro-sylvo-génétique pour les chasseurs et naturel pour les lycophiles. Alors que les uns conçoivent le bon fonctionnement de la nature avec l'intervention de l'homme, les autres souhaiteraient une auto-régulation du milieu naturel. Pour cela, le chasseur se pense la personne compétente pour réguler et équilibrer les populations. Les chasseurs seraient donc garants du bon équilibre et du bon fonctionnement de la nature.

De toutes façons, les chasseurs, ils entretiennent le gibier, faut pas croire.

C'est sûr que si y avait pas de chasseur, y a beaucoup de gibier qui serait mort par maladie et tout. Je pense que dans toutes les populations de gibier, il faut en enlever, y a rien à faire. Pas trop non plus. Maintenant, je pense que les chasseurs ont dans l'ensemble compris, à part bien sûr... (un administrateur)

Les chasseurs sont d'ailleurs en demande de reconnaissance de leur compétence.

Donc, il faut bien qu'on conforte, et qu'on responsabilise les chasseurs. Parce que lui seul... Mais il y a que le chasseur qui peut réguler ces populations. (un administrateur)

Les lycophiles, quant à eux, mettent également en avant leur compétence sur l'animal qu'ils protègent.

Aujourd'hui, on est capable de répondre à, je dirais pas n'importe quoi sur le loup, mais sur... sur une grosse partie du loup. Lorsqu'on travaille dessus, il n'y a pas de secret, hein, c'est tout. On ne s'est pas improvisé du jour au lendemain... professionnels du loup. (un APN)

Cette connaissance du loup et de la faune sauvage en règle générale les amène à penser que la présence de ce prédateur est bénéfique pour le fonctionnement des écosystèmes. A travers la protection du loup, véritable régulateur des populations animales, ces acteurs agiraient donc en faveur de l'équilibre naturel.

Le loup, c'est un prédateur comme les autres. [...] Donc sa place, il l'a. Il a un rôle à jouer au niveau de l'équilibre des proies. [...] c'est la nature, c'est tout. (un APN)

Le remplacement du chasseur qui tue pour son plaisir par un prédateur sauvage qui ne tuerait que pour manger permettrait ainsi de retrouver un équilibre plus « naturel ».

A les entendre, ces acteurs seraient les spécialistes de la faune sauvage et les mesures de gestion qu'ils préconisent ou qu'ils exécutent auraient pour objectif d'obtenir des écosystèmes équilibrés. Qu'ils endossent le rôle de régulateur ou s'effacent pour laisser la place aux régulateurs « naturels », chasseurs et lycophiles agiraient pour la protection ou la conservation de l'environnement. Notons que l'évolution législative, permettant aux fédérations de chasseurs d'être agréées au même titre que les associations de protection de la nature, confirme une telle évolution de la chasse (Charlez, 2005)⁵².

⁵² Article L. 141-1 de la loi sur le développement des territoires ruraux : « Lorsqu'elles exercent leurs activités depuis au moins trois ans, les associations régulièrement déclarées et exerçant leurs activités statutaires dans le domaine de la protection de la nature et de la gestion de la faune sauvage, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de l'urbanisme, ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions et les nuisances et, d'une manière générale, oeuvrant principalement pour la protection de l'environnement, peuvent faire l'objet d'un agrément motivé de l'autorité administrative »

C'est à travers l'adoption d'un discours gestionnaire, appuyée, nous l'avons vu dans les deux premiers chapitres, par de nombreuses références scientifiques qu'ils rendent crédible leur position de protecteur d'animal. C'est également en stigmatisant des pratiques agricoles à leurs yeux non respectueuses de l'environnement qu'ils renforcent la légitimité de leur posture qu'ils disent respectueuse de l'environnement.

4.6. Des tirs assainissants : le sacrifice d'individus déviants

Si les partisans du loup et du sanglier agissent en protecteurs et répugnent à l'idée de réguler le loup ou détruire le sanglier, ils concèdent parfois la nécessité de prélever certains individus, au comportement déviant. Chasseurs et plus particulièrement leur porte-parole et lycophiles, s'entendent pour accepter l'élimination d'animaux fautifs de dégâts insupportables aux biens domestiques, lorsque toutes les mesures (de prévention et de gestion cynégétique pour le sanglier) ont été prises en amont. Accepter le tir d'animaux au comportement marginal permet de satisfaire dans une certaine mesure leurs détracteurs et de renforcer l'image de l'animal emblématique, au comportement normal et acceptable.

Des protocoles de tir ont été mis en place par le gouvernement pour le loup. Pour chaque tir, les APN veillent à ce qu'il touche bien les animaux fautifs : pour cela, les tirs doivent être effectués à proximité des troupeaux domestiques et les protocoles ne doivent en aucun cas s'appliquer hors des zones pastorales ou encore hors des périodes de présence des troupeaux.

Le principe de pouvoir intervenir sur l'espèce, on l'a toujours admis. Mais, il faut bien s'entendre sur les termes. Actuellement, il y a une bonne cinquantaine de loups d'après les suivis hivernaux et une soixantaine d'après les méthodes de Capture Marquage Recapture : c'est difficile de parler de gestion ou de régulation de l'espèce, étant donné l'état de la population. On dit qu'on peut intervenir en cas de réelle nécessité, même si toutes les mesures de protection n'ont pas été mises en place, mais si le maximum a été fait. OK, on intervient si tout a été fait au niveau protection. On fait des tirs d'effarouchement puis des tirs mortels si nécessaire. Mais l'échelle d'action, c'est autour du troupeau uniquement et pendant la période d'exposition, pas en dehors de l'estive par exemple. Il n'y a pas de raison d'intervenir quand il n'y a pas de moutons.
(unAPN)

De même, des mesures spécifiques sont prises par le préfet, en accord avec la fédération départementale des chasseurs, pour réguler (et non chasser comme le fait remarquer un porte-parole de chasseurs) les animaux fautifs hors période de chasse notamment.

Ces tirs doivent concerner à tout prix les animaux fautifs. Un agriculteur chasseur en arrive à penser que le mode opératoire le mieux adapté à l'identification de l'animal coupable reste le tir de nuit, plus sélectif que la battue administrative.

Ce qui fait que si on fait des battues, on va taper pas sur les bons. Alors que le tir de nuit, s'il est bien fait, il permet un repérage avec les phares et il permet d'identifier le sanglier qui fait des dégâts et de lui mettre une balle. Je veux dire que la faute soit mieux ciblée, qu'on frappe pas au hasard parce que la battue, on frappe au hasard. Et puis, quand on fait une battue dans la réserve [de chasse], c'est mal vu par les gens qui ne chassent pas le sanglier [notamment les chasseurs de chevreuil] parce qu'on fout la pagaille. (un agriculteur chasseur)

A la rhétorique environnementale de protection-gestion, s'ajoute celle de la pédagogie. Ainsi, chasseurs et lycophiles consentiraient sur la nécessité d'apprendre aux animaux 'anormaux' les bons comportements.

Ainsi, d'après F. Magnien (1994), le sanglier doit apprendre à ne pas se montrer hors des bois et à éviter les cultures. Refusant l'idée de battue administrative « tapant dans le tas » au cœur des massifs et tuant des animaux non coupables, il propose ce qui s'appellera par la suite les tirs de nuits. L'idée qu'il avance est la suivante : la punition doit être effectuée « au moment même et sur les lieux de leurs actes ». Prenant l'exemple de l'éducation d'un chien visant à lui apprendre à ne pas uriner sur la moquette, il montre qu'il est plus efficace de punir au moment de l'acte que de manière différée. Ainsi, le chien « fera une association instinctive entre le fait d'uriner sur la moquette, la réprimande et la correction ». Partant de ce principe, le sanglier devrait associer le danger avec la plaine.

De même, les lycophiles concèdent qu'il peut exister des comportements de spécialisation chez le loup, comme cela a été décrit pour le lynx : dans ce cas, allant au plus facile, l'animal prélève sa nourriture uniquement sur des troupeaux domestiques, abandonnant son alimentation naturelle. Nous retrouvons là les critères naturels mis en évidence par I. Mauz dans le monde nature / artifice : un animal naturel se doit d'être autonome. Un tel comportement anti-naturel ne peut donc être accepté et encouragé par l'absence de répression.

Tirer un animal qui pose problème si les mesures de protection ont été mises en place, par exemple dans le cas d'un loup qui s'est spécialisé, c'est dans la convention de Berne, OK. Toutes les associations sont d'accord. (un APN)

D'autre part, certains individus provoqueraient plus particulièrement des attaques importantes. Qu'il s'agisse du loup ou du sanglier, ce sont les jeunes individus qui sont dénoncés. Les jeunes loups erratiques n'auraient pas un comportement stable, agiraient sans

aucune mesure. De même, les jeunes sangliers livrés à eux-mêmes auraient tendance à se nourrir dans les zones les plus faciles d'accès, les champs de céréales.

On s'est rendu compte, les études de l'ONC et dans les expériences personnelles, on trouve chaque fois que, qui est le responsable de la majorité des dégâts sanglier ? Et bien c'est les jeunes. C'est les jeunes qui restent orphelins en général, qui n'ont plus ce qu'on appelle de mère meneuse et à ce moment-là, ils ont tendance à aller au plus facile sans se rendre compte que finalement il y a plus de danger à prendre son alimentation dans un champ parce que, effectivement, c'est pas le vrai comportement d'un animal sauvage. (un administrateur)

Il s'agit donc d'éduquer ces animaux aux frontières humaines et de leur apprendre que les espaces cultivés sont dangereux pour eux.

Donc le principe c'est effectivement de prélever le maximum dans les jeunes et de laisser les bêtes adultes donc les bêtes méfiantes, sauvages [...] parce qu'elles ont intégré que, quand elles ont pris un coup de carabine, qu'elles avaient eu un problème, c'était souvent en zone découverte. (un administrateur)

De même, le loup doit comprendre que certaines zones lui sont interdites, et notamment celles où, naturellement, un animal sauvage ne devrait pas s'installer. Ce sont par exemple des espaces dont les ressources alimentaires naturelles sont insuffisantes pour assurer totalement sa subsistance.

- Donc au final, est ce qu'il y a des zones où on ne peut pas l'accepter ?

- Je pense qu'il va s'installer dans les zones où il est bien. S'il s'installe dans une zone où les proies sont uniquement du bétail, c'est clair qu'il a rien à faire là. Ça reste un animal sauvage. Il vise la facilité l'été sur les troupeaux mais pendant l'hiver, il jeûne pas. (un APN)

Les espaces fortement habités apparaissent également, pour certains lycophiles, inadaptés à la présence du prédateur. Si la régulation est exclue pour l'instant, éliminer des loups dans des cas graves, c'est-à-dire à proximité des habitations, est possible pour cet agent d'espace protégé.

L'idée d'une régulation, c'est quand on estime que le loup est en surnombre. Or, c'est pas le cas. On peut pas réguler quand le loup n'est pas en surnombre. Qu'on régule peut-être quand même des espèces qui posent problème. Mais pas le loup pour l'instant. Enfin, vraiment de trucs graves, dans les villages et tout ça... pourquoi pas, pour remettre le loup à sa place. Mais qu'on régule quand on est dans des stades où on sait même pas s'il va pouvoir se maintenir [...], c'est pas très sérieux. (un acteur d'espace protégé)

Enfin, pour éviter un effet pervers, les prélèvements ne doivent pas entraver le bon fonctionnement des unités sociales des animaux. Ainsi, les chasseurs et leurs élus bannissent les tirs de femelles laissant des compagnies déstructurées et favorisant ainsi les dégâts. De même, un gestionnaire nous fait part de l'absurdité des tirs sur une meute installée. Si ces tirs

touchent le mâle ou la femelle alpha, la meute serait à coup sûr démantelée. Le territoire laissé vacant serait alors colonisé par de jeunes loups erratiques dont on connaît bien la tendance à agir de manière démesurée face aux troupeaux. L'effet obtenu serait alors à l'inverse de celui attendu, augmentant les attaques sur les troupeaux domestiques.

4.7. Pourquoi tuer mon loup et mon sanglier ?

Malgré ce discours pédagogique et général, les APN locales et les chasseurs agissent et réfléchissent localement : les acteurs semblent s'être approprié les animaux qu'ils protègent. Ce processus d'appropriation chez les chasseurs a été décrit par S. Dalla Bernardina (1996, p. 251) : « je respecte mes chamois, nous fait comprendre le chasseur contemporain, d'ailleurs, quand je parle d'eux, c'est avec une majuscule : je les personnifie ». Ce phénomène d'appropriation de la faune sauvage devient fortement visible lorsque des prélèvements administratifs sont décidés. Protecteurs de la nature et chasseurs rechignent à l'idée que des agents de l'Etat, par décision préfectorale ou gouvernementale, puissent prélever des loups ou des sangliers. Pour les uns, tirer une espèce strictement protégée relève de l'illégalité face aux engagements internationaux pris par la France. Pour les autres, la destruction d'un gibier par un lieutenant de louveterie représente un empiètement sur le terrain de chasse d'une société de chasse et le prélèvement d'animaux leur appartenant. Pour les partisans du loup, les tirs sont inadmissibles et correspondent à une régulation plus qu'à un tir pédagogique ; pour ceux du sanglier, *on n'aime pas bien l'intervention du louvetier*, d'une tierce personne dans la gestion locale. Plus ou moins ouvertement, des acteurs oeuvrent pour que les décisions de tirs ne puissent pas être appliquées. Les protecteurs de la nature utilisent plusieurs moyens : les manifestations sont fréquentes mais également l'attaque au tribunal administratif des arrêtés autorisant les tirs. Ces deux moyens d'expression ne semblent pas exister chez les chasseurs. Mais une pratique est commune entre ces deux groupes d'acteurs, celle de l'action directe sur le terrain. Cette action est rarement revendiquée et reste officieuse. Certains protecteurs de la nature, ont ainsi par deux fois, dans le Vercors et en Valdaine, tenté de rendre impossible les tirs de loups en éloignant le prédateur des agents de l'Etat postés par du bruit (fanfares, cris). Certains chasseurs, quant à eux, agissent beaucoup plus discrètement. Lorsqu'ils sont mobilisés pour mener une battue administrative, sous l'ordre d'un lieutenant de louveterie, ils s'y rendent mais ratent bien souvent leur cible. Face aux tirs de nuit, ils interviennent également, de manière discrète et anonyme : avant l'arrivée des lieutenants de louveterie, ils

poussent les animaux hors de la commune sur laquelle l'arrêté autorise le tir de nuit. Ces réactions relèvent du phénomène NIMBY, où APN et chasseurs s'opposent par tous les moyens possibles au tir mortel de leurs sangliers ou de leurs loups : ils veulent préserver les loups de leur massif ou les sangliers de leur commune. Dans ce cas, les discours de gestion globale sont mis de côté, au profit de l'intérêt personnel ; l'éthique de conviction reprend le dessus face à celle de responsabilité.

4.8. La pédagogie envers les paysans

Mais la pédagogie du bon comportement est également administrée aux paysans. Nous avons vu dans les chapitres précédents comment les chasseurs et le monde de la protection de la nature fustigent les pratiques des paysans et tentent d'impulser chez eux de nouvelles pratiques plus conformes à la cohabitation du loup et des moutons ou du sanglier et des céréales.

Dans le cas du sanglier, les autorités préfectorales ont été claires dans le département de l'Isère : les chasseurs, pour éviter tout classement en nuisible devaient s'entendre avec les paysans. C'est donc par une certaine pédagogie que les mesures de protection sont présentées aux agriculteurs, pour qu'ils se plient à cette conception.

Parce que la meilleure mesure mise en place, si elle est mal expliquée ou mal comprise par les agriculteurs, pour eux ça devient une calamité. Donc il faut leur expliquer, il faut les convaincre qu'un agrainage bien dispensé, au bon moment, c'est une excellente chose pour eux. Bon, moi, j'ai l'habitude de dire 'attendez, tout le temps qu'il passe dans le bois en agrainage linéaire, surtout, à récupérer les 300 ou 400 g de maïs qu'on leur donne par jour ; eh bien les trois ou quatre heures ou cinq heures de la nuit qu'ils passent là, ils ne les passent pas dans votre champ. (un administrateur)

Le cas du loup est différent : le gouvernement prévoit des mesures de protection, embauche un agent de l'Etat par département pour aider à leur contractualisation et leur mise en place. La démarche d'aide aux paysans est donc assurée par l'Etat. Mais cela n'empêche pas certains lycophiles d'agir en parallèle, pour aider les éleveurs et bergers : un tel acte de bénévolat permet d'accompagner les acteurs du monde agricole dans leur adoption des bonnes pratiques, compatibles avec la présence du prédateur. C'est le cas du programme d' « écovolontariat », lancé par FERUS.

Nous, on donne un coup de main parce que, oui c'est bien, il faut qu'il y ait des loups en France et puis après le soir tu rentres chez toi tu prends ta douche, tu regardes la télé t'es là et puis l'éleveur il va passer la

nuit sous la tente qui est dans la pente, je te fais pas un dessin, mais ... l'objectif c'est ça, c'est donner un petit coup de main, concret, technique et puis surtout établir le lien. (un APN)

Comme les chasseurs qui endossent le rôle de protecteurs des cultures des sangliers (Dalla Bernardina, 1996), certains lycophiles entourent également le monde paysan victime du loup. Cette aide dispensée par certains partisans du loup ou du sanglier facilite en quelque sorte l'imposition de nouvelles normes chez les paysans.

4.9. Les bons et les mauvais paysans

La rhétorique pédagogique amène les partisans des deux animaux à distinguer les bons des mauvais paysans, c'est-à-dire ceux qui s'adaptent et ceux qui se montrent récalcitrants.

Nous l'avons vu, les lycophiles et notamment les APN souhaitent une sanction envers les éleveurs mauvais élèves. S'ils ne se montrent pas coopératifs, il faudrait les éliminer de tout système d'aide.

Moi, je trouve que les gens à qui on propose des solutions et qui veulent bien les accepter ou ceux qui ne veulent pas les accepter, moi, je pense qu'à un moment donné, il faut être intransigeant, quoi. Si on fait un choix politique de vouloir maintenir le loup, mais réellement quoi dans son milieu naturel en donnant les moyens aux éleveurs de moutons de se protéger durablement, quoi. Ben, à un moment donné, il faut être carré, quoi. Il faut dire clairement que ceux qui ne jouent pas le jeu, ou qui font de l'anti-jeu, et ben, et ben... ils ne sont plus pris en compte et puis ils se débrouillent, quoi. (un APN)

Le partage du monde agricole entre « les bons et les méchants » se fait également chez les chasseurs. Selon eux, certains ne sont que des *roublards* en quête d'indemnisations alors que d'autres ne déclarent que peu de dégâts. Une pédagogie implicite apparaît dans la gestion locale, les agriculteurs considérés comme consensuels et coopératifs étant « récompensés » par un meilleur traitement de la part des chasseurs. Si ces formes de récompenses sont implicites dans les actions des uns et des autres et n'apparaissent pas dans les arguments génériques, elles semblent tout de même communes à l'ensemble des territoires.

Parce que tu sais, tu sais comment c'est localement, chacun a ses têtes, alors celui... Il y en avait qui on va dire que les chasseurs bichonnaient, faisaient ce qu'il fallait et puis d'autres, parce que l'agriculteur avait un petit peu le caractère fort ou il ne savait pas dire ce qu'il fallait, ben, les chasseurs disaient, ben, mon petit gars, tu te débrouilles et puis voilà quoi. (un acteur de la DDAF)

Conclusion

Les partisans des animaux adoptent donc une rhétorique environnementale et prônent une gestion conservatrice. Pour mener à bien ce type de gestion, il est nécessaire, selon eux, d'être pédagogue envers les protagonistes de ce conflit, hommes ou animaux. Mais si ceux-ci se montrent récalcitrants, il faudrait faire preuve d'intransigeance et prendre des mesures répressives. En somme, les hommes et les animaux sont tenus de tenir le rôle qu'on leur a assigné (par leur « enrôlement » au sens de Callon, 1986), s'ils veulent entrer dans la chaîne d'actants vertueuse, dans la bonne « concaténation » (Latour, 2006), définie par les partisans des animaux. Mais si ces acteurs refusent les règles de bonne conduite, il faudrait alors les éliminer de la chaîne d'actants, pour qu'elle ne soit pas contaminée par ces 'marginiaux' : les animaux fautifs sont alors éliminés physiquement, amenant ainsi une leçon aux survivants et de même, les agriculteurs ou les éleveurs bons élèves sont ou devraient être favorisés et les éleveurs mauvais élèves pénalisés.

L'application d'un tel principe aux animaux n'est pas sans rappeler le « contrat domestique » implicitement passé entre animaux domestiques et éleveurs (Larrère C et Larrère R, 1997b). La situation décrite ici constitue le pendant sauvage de ce contrat. Les partisans du loup ou du sanglier semblent passer un contrat implicite entre eux et leurs protégés, que l'on pourrait formuler ainsi selon l'animal :

- « loup, je veux bien protéger ton espèce mais il faut que tu restes, en tant qu'individu, dans les espaces sauvages et que tu t'alimentes principalement de nourriture sauvage. Si tu ne respectes pas ces règles, on ne te protégera plus et on te tuera »

- ou « sanglier, je veux bien conserver ton espèce mais il faut que tu restes, en tant qu'individu, dans les espaces sauvages et que tu t'alimentes principalement de nourriture sauvage. Si tu ne respectes pas ces règles, on ne te chassera plus et on te détruira ».

Par ce contrat, l'animal devient un réel acteur avec lequel un compromis est possible : l'animal est véritablement socialisé et il lui est demandé de respecter ses engagements, de faire preuve de citoyenneté. Le type de justification employée ici par les partisans relève du « monde civique » (Boltanski et Thévenot, 1991). Pour mener une gestion juste, basée sur le civisme, l'animal fautif, individualisé, est puni. Mais les critères de l'ordre juste sont définis en fonction des nuisances apportées à l'homme. On voit donc que, même au sein d'une vision écocentrée du loup chez les APN, certains critères anthropocentrés deviennent légitimes.

Une seconde conclusion peut être tirée de la rhétorique environnementale et pédagogique des chasseurs et des lycophiles. La relation qu'entretiennent ces acteurs avec leurs protégés ressemble fort à la relation qui lie l'éleveur à sa bête domestique. Les écozootechniciens manipulent, suivent, comptent les animaux sauvages qu'ils réintroduisent (Micoud, 1993). Les discours des chasseurs à propos du sanglier illustrent parfaitement cette relation spécifique. Certains chasseurs interrogés, pour expliquer ou justifier la gestion cynégétique qu'ils mènent, s'appuient sur l'exemple domestique de l'élevage. Les consignes de tir préservant les laies meneuses sont mises en parallèle ici avec l'élevage bovin :

*Bon, mais si vous tuez que les gros, l'année d'après, c'est pareil il n'y a plus rien. Donc il faut bien...
L'agriculteur, lui, il ne tue pas ses vaches, il tue les veaux, hein. (un administrateur)*

De même, l'aspect pédagogique des tirs de nuit administratifs est issu de l'expérience domestique. F. Magnien (1994) raconte une expérience vécue, celle d'une compagnie revenant tous les soirs dans une parcelle de maïs pour y faire des dégâts, incitée par un de ses membres arrachant les piquets et les fils protégeant le champ et s'émeuvant peu des cris du propriétaire. Les tentatives d'agraine linéaire pour détourner la compagnie s'avèrent inefficaces. Dans cette situation, F. Magnien se trouve partisan de la nécessité d'infliger à de tels animaux une sévère punition :

« J'enrage de devoir assister à un tel spectacle sans pouvoir efficacement agir. Lorsque dans le troupeau bovin de mes parents, une vache commençait à franchir les clôtures, tout était fait pour l'en dissuader. En cas d'échec, l'animal partait à la boucherie et la situation retrouvait son calme. Il fallait agir de même avec les sangliers. Rentrer les animaux dans le massif pour les mettre en contact avec nos lignes agrainées et punir si nécessaire les récalcitrants » (Magnien, *ibid*, p. 57).

Un tel discours participe du brouillage des catégories entre sauvage et domestique que nous avons pointé dès l'introduction.

V. Retour sur les arguments génériques et conclusion

5.1. Des arguments communs aux conflits autour de la faune sauvage

Que nous enseigne la comparaison des arguments des uns et des autres ?

Qu'il s'agisse du loup ou du sanglier, les conflits se structurent de la même façon. Les victimes et détracteurs des animaux, constitués du monde agricole, adoptent un discours générique, faisant le procès de l'animal et de ses gestionnaires. Pour asseoir leur position, ils font appel à des logiques productives, valorisant le travail, fustigeant les rapports récréatifs à l'espace et la production d'animaux non sauvages, au prétexte d'une conservation / protection de la nature. Quant aux partisans et/ou gestionnaires des animaux, constitués principalement du monde de la chasse pour le sanglier et du monde de la protection de la nature pour le loup, ils désignent comme responsables de tous les maux le monde agricole. Les logiques environnementales, dictant leurs arguments, valorisent les rapports gestionnaires à l'environnement, plus ou moins conservateurs et déprécient les rapports à l'environnement de leurs opposants.

L'identification de ces discours génériques applicables, généralisables à l'ensemble des terrains étudiés constitue un premier résultat : si les animaux ont créé des associations particulières entre les acteurs, ce réassemblage social s'est construit sur le même schéma. Les deux animaux étudiés ont donc eu la capacité de scinder les acteurs selon deux types de logiques, productive ou environnementale. Mais ces deux types de logiques, que nous venons de distinguer, pourraient être, au fond, regroupées sous une même logique, celle de la production d'espace et d'animaux cultivés pour le monde agricole et celle de la production de nature et de faune sauvage pour les lycophiles et les chasseurs. La production et la protection d'un patrimoine culturel s'opposent donc ici à la production et la protection d'un patrimoine naturel. Chacun, parlant au nom d'un patrimoine, évoque la question des générations futures, de la transmission d'un capital naturel ou professionnel. La figure 11 tente une représentation de l'opposition de ces logiques selon un axe de production du plus sauvage au plus domestique. Cet axe permet de situer les acteurs dans leur position face à la prise en charge des animaux. Il situe également les cas consensuels dans la prise en charge de la faune, ceux des animaux à la frontière du sauvage et du domestique qu'il est nécessaire d'éliminer.

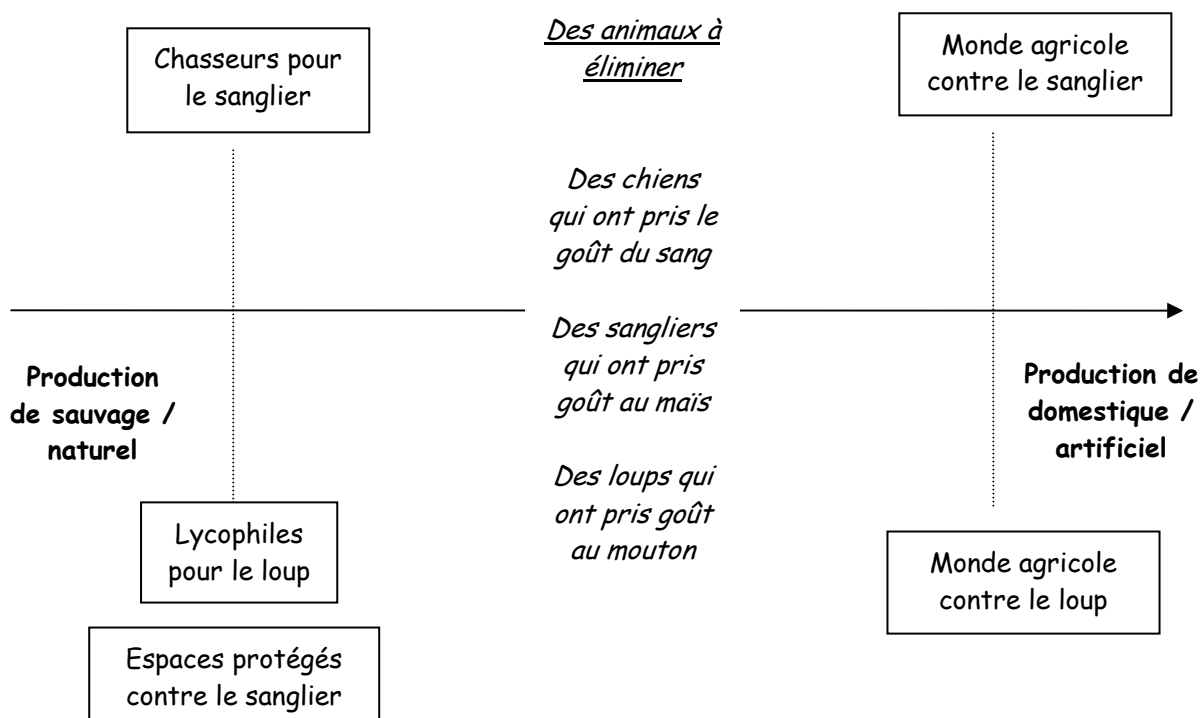


Figure 11 : Entre production sauvage ou naturelle et domestique ou artificielle, les acteurs des dossiers "loup" et "sanglier".

5.2. Des arguments communs aux conflits d'usage

Au schéma commun sur lequel se sont structurés les arguments génériques, caractéristiques des conflits "loup" et "sanglier", s'ajoutent également des arguments types, caractéristiques des conflits environnementaux ou des conflits d'usages, identifiés notamment par J.-E. Beuret (2006). Nous les avons abordés tout au long de la description des conflits, dans les chapitres IV et V. Nous ne les évoquons donc que rapidement ici.

L'opposition entre une activité professionnelle et des activités récréative, environnementale, etc., est une des stratégies pour légitimer le droit à la parole de l'acteur. Le monde agricole reprend cet argument type identifié par J.-E. Beuret (2006, p.162) : « Vivre de... »

Dans le même registre, les suscrophiles et les lycophiles insistent sur l'aspect économique de leur activité. Les APN à propos du loup mettent en avant la possibilité de « générer des emplois » ou leur poids dans l'économie locale, aidant à « faire vivre » un village par leur

présence permanente. Les chasseurs, quant à eux, évoquent le poids économique que génère la chasse.

Un second type d'argument consiste à mettre en avant l'appartenance de l'acteur au territoire. C'est le cas lorsque les lycophobes opposent des urbains favorables au loup à eux, des ruraux, du territoire et défavorables au prédateur. C'est également le procédé utilisé par certains APN qui se disent *du terrain*. Les suscrophobes fustigent également les chasseurs n'ayant pas de terres et habitant en ville. Ce sont enfin les mêmes valeurs mises en avant par les chasseurs qui disent connaître les lieux comme personne et rappellent leur appartenance au territoire dans les générations antérieures.

La compétence constitue un troisième type d'argument. Deux types de compétence s'affrontent chez les partisans et les détracteurs des animaux. Les paysans mettent en avant leur compétence dans leur métier, essentiellement basée sur un « savoir intuitif » (ibid., p.163), empirique alors que les chasseurs et lycophiles affichent une compétence en matière de sauvage ou de naturel, fortement teintée de références scientifiques. Pour chacun des acteurs, la vision de la compétence qu'ils portent dévalorise celle de leurs opposants.

Un quatrième argument commun à tous les acteurs est celui de la contribution à un bien commun (ibid.). Leur trame argumentative vise à chaque fois à prouver que les enjeux qu'ils défendent sont ceux de l'intérêt général alors que leurs opposants ne défendraient qu'un intérêt particulier.

Enfin, deux stratégies argumentatives visant à décrédibiliser les propos des protagonistes sont identifiables. La première, utilisée par les partisans des animaux, est de poser le problème à un niveau macro, auquel les acteurs ne peuvent avoir accès : c'est le cas lorsque chasseurs et lycophiles expliquent les problèmes agricoles par les difficultés structurelles de la profession. La seconde stratégie consiste, d'une part, à transformer une incertitude en certitude, l'éliminant ainsi du débat. C'est la base de chacune des controverses étudiées sur le loup et le sanglier. Le peu d'ampleur pris par les controverses portant sur les pratiques agricoles est signe de l'efficacité de ce procédé : lycophiles ou suscrophiles, plutôt dominants parviennent à imposer une certitude et clore ainsi le débat. Dans le même ordre, les procédés employés pour déconstruire la posture des protagonistes consiste à avancer la certitude d'effets pervers, découlant de l'action de ces mêmes protagonistes (Hirschman, 1991). C'est le cas dans les procès fait aux pratiques agricoles, aux pratiques cynégétiques ou encore à la protection du loup.

5.3. Un même schéma de pensée de la gestion, une même organisation spatiale ...

Nous l'avons vu dès le chapitre II, la gestion du loup et celle du sanglier présentent un même cadre de pensée. Les procédés rhétoriques communs au conflit du loup et du sanglier semblent donc faire écho à des gestions pensées de manière assez similaire.

Outre la prise en charge financière des dommages aux biens domestiques, la gestion menée pour réduire les dégâts tend tout d'abord à renforcer les frontières que ces animaux enfreignent : les mesures de protection marquent l'espace et y matérialisent les frontières entre espace sauvage, dévolu au loup ou au sanglier et espace domestique, dévolu aux troupeaux ou aux cultures. La matérialisation est d'autant plus forte que les biens domestiques à protéger sont pas ou peu mobiles : c'est le cas des parcs ou des clôtures électriques entourant les troupeaux durant la nuit ou les cultures. Le loup et le sanglier se comportent donc ici comme de véritables opérateurs territoriaux génériques, engendrant à la fois un discours particulier autour de leur comportement mais également une organisation spatiale particulière de la société.

La gestion tente ensuite de fabriquer des comportements attendus à la fois chez les humains et chez les non-humains. D'une part, les formalisations d'accords (mesure « t » ou conventions agro-cynégétiques) permettent de s'entendre sur les bonnes pratiques de chacun : le monde agricole doit se protéger, aidés par les chasseurs dans le cas du sanglier ou les techniciens de prévention employés par la DDAF dans le cas du loup. Les chasseurs également s'engagent, selon les unités de gestion, à augmenter leur pression de chasse. D'autre part, un *contrat sauvage* implicite engage les loups et les sangliers à suivre un comportement admissible, à adopter des spatialités convenables. L'adoption par ces animaux d'un tel comportement est incitée par les mesures de protection, mais également par des effarouchements ou encore l'agrainage dans le cas du sanglier. Lorsque tous ces moyens sont mis en place pour obtenir un bon comportement des animaux et que ceux-ci continuent à transgresser ce contrat, les individus non-humains « inciviques » sont alors tués.

5.4. ... mais également des divergences dans le cadrage macro

Enfin, les arguments génériques permettent de mettre en lumière un certain nombre de réflexivités, conditionnées par les différences de cadrage macro des gestions du loup et du sanglier. C'est le cas de l'opposition à la présence du loup, liée au statut d'espèce strictement protégée et la seule dénonciation d'un sureffectif de sanglier, espèce gibier. C'est également le cas du procès spécifique fait aux partisans et gestionnaires du sanglier, les chasseurs. Mais, d'une part, ces formes de réflexivités ne sont pas toutes explicatives des différences de visibilité des conflits "loup" et "sanglier". D'autre part, les formes de réflexivité attendues et identifiées dès le second chapitre ne sont pas visibles à l'échelle d'observation des arguments génériques. Les arguments génériques permettent donc d'obtenir certains éléments de réponse à l'inégale visibilité des conflits. Mais il semble bien qu'il faille entrer plus finement dans les réactions territoriales pour prendre toute la mesure de la réflexivité des acteurs.

Conclusion de la seconde partie : des arguments génériques qui donnent à voir le macrosocial

A cette étape du raisonnement, nous avons pu dégager des discours génériques, portés par des acteurs, selon leur positionnement face à l'animal concerné par le conflit.

Le conflit, par son pouvoir unificateur, par sa capacité à rassembler des parties (Cosser Lewis, 1982), réunit des acteurs au sein d'un camp, contre ou pour l'animal, au discours apparemment homogène : les lycophiles et lycophobes ou suscrophiles et suscrophobes s'affrontent. La vision des animaux, de leur place et de leur bonne prise en charge, qui est constitutive des discours génériques, dépend de la manière d'appréhender l'environnement et plus particulièrement des éthiques environnementales de référence. Ces éthiques sont elles-mêmes sous-tendues par des logiques de l'utilisation de l'espace : des logiques productives s'opposent aux logiques gestionnaires et récréatives de l'environnement et en somme, la production d'un patrimoine culturel s'oppose à celle d'un patrimoine naturel.

Au moment où ils constituaient une nouveauté, ces animaux ont donc regroupé des acteurs d'une manière inédite autour d'arguments innovants. Ces arguments aujourd'hui génériques sont les traces d'un « social 2 », d'innovations socio-spatiales qui se sont stabilisées. En d'autres termes, on pourrait peut-être aujourd'hui prédire les discours et les actions spatiales des acteurs selon leur appartenance à ces regroupements d'acteurs. Le loup et le sanglier ne sont donc plus que des intermédiaires, c'est-à-dire des médiateurs dont on a oublié le rôle de lien social. Autrement dit, une fois injectées dans la boîte noire du social, les positions de l'acteur (appartenance à un regroupement social et confrontation à une faune sauvage nuisante), l'« output » devient assez prévisible. Dans le rappel systématique de ces arguments génériques, les acteurs s'insèrent donc dans un conflit supra-territorial où les positions de chacun sont connues : ils affirment là leur appartenance à un camp constitué dans un collectif global, dans une réaction territoriale commune et donc globale. Ces arguments constituent en quelque sorte une nouvelle pré-structuration (Friedberg, 1993) sociale des conflits. L'appréhension de tels arguments est donc fondamentale, car elle permet de comprendre les enjeux globaux des conflits : c'est, semble-t-il, sur ce schéma d'opposition entre détracteurs et partisans des animaux que la gestion globale s'est construite.

Mais si ces arguments génériques sont nécessaires à la compréhension, ils ne peuvent être la seule clef d'appréhension du conflit territorial. Il semble bien que l'ensemble des réactions

territoriales n'ait pu être mis en évidence par cette échelle d'observation. S'ils apportent des éléments d'explication de la différence de visibilité entre les conflits "loup" et "sanglier", ces arguments génériques ne sont pas pertinents pour comprendre les raisons des degrés de conflictualité entre les territoires confrontés à une même espèce. En effet, si seuls les arguments génériques permettaient d'obtenir une image correcte du conflit territorial, aucune disparité ne serait palpable entre les terrains.

Se posent donc les questions suivantes.

- Comment expliquer les spécificités des territoires ?
- Comment les appréhender dans un objectif de maîtrise des conflits territoriaux ?

L'étude des réactions territoriales communes aux différents territoires montre donc ici ses limites. Il nous faut alors entrer plus en détail, semble-t-il, dans les spécificités des territoires, dans ce que nous appellerons le "vivre ensemble" local. Ce "vivre ensemble" local, appréhendé à travers des *arguments spécifiques*, est compris comme un équilibre stratégique de groupes d'acteurs qu'il s'agit de déconstruire. Il donne à voir la gestion effective (Mermet, 1992) au niveau local et permet d'identifier son écart ou non avec les postures globales des acteurs. L'hypothèse est la suivante : les arguments génériques constituent des innovations socio-spatiales stabilisées, que nous appellerons *macrosocial* et représentant en quelque sorte une pré-structuration des conflits. Au-delà de ce macrosocial, il est possible d'identifier du *microsocial*, c'est-à-dire des innovations socio-spatiales non stabilisées et particulières à chaque territoire. Si les termes de macrosocial et microsocial sont utilisés par certains auteurs, nous leur donnons un sens sensiblement différent. Selon D. Desjeux (2004), le « macro-social », le « méso-social », le « micro-social » et le « micro-individuel » correspondent à des échelles d'observations du social. En ce sens, le « macro-social » constitue « l'échelle des appartenances sociales » (au sens donc du social 1), le « méso-social », « l'échelle des organisations et des systèmes d'action », le « micro-social », « l'échelle des espaces domestiques et des petits groupes » et le « micro-individuel », « l'échelle des individus ». Aux échelles « micro-sociales », la décision est analysée « comme une suite d'interactions entre des acteurs sociaux » alors qu'à l'échelle « macro-sociale », la « décision n'est plus visible en tant que telle ; elle devient un résultat ».

De plus, le loup et le sanglier constituent des opérateurs territoriaux génériques. La réorganisation spatiale qu'ils impulsent marque de la même façon les territoires. Mais, si la présence de ces traces spatiales sur l'ensemble des territoires pourrait faire croire à leur intégration par les acteurs, les discours de ces derniers montrent à quel point elles sont au centre des controverses. Loin d'être neutres, elles sont hautement symboliques et constituent des enjeux importants dans les conflits. Les acteurs se saisissent de ces traces et, par le discours qu'ils tiennent à leur propos, tentent d'appuyer leur positionnement dans le conflit. Les suscrophobes et les suscrophiles développent, par exemple, des discours divergents autour du maïs dispersé en agrainage ou sous la forme de culture. De même, le chien de protection fait l'objet de controverses entre lycophiles et lycophobes.

Mais, si le loup et le sanglier peuvent être considérés comme des opérateurs territoriaux génériques, nous supposons qu'ils engendrent également des spécificités dans chaque territoire. En ce sens, nous distinguons donc du terme opérateur territorial générique, celui d'*opérateur territorial spécifique*. En effet, nous l'avons vu, le loup et le sanglier compris comme des opérateurs territoriaux génériques engendrent une organisation spatiale de la société commune à tous les territoires ainsi qu'un discours générique portant sur leur nature ou leur comportement : c'est en tant qu'espèce que ces animaux sont de tels opérateurs. Mais, nous supposons qu'en tant qu'individus, ils peuvent également constituer des opérateurs territoriaux spécifiques : à l'instar des acteurs qui adoptent des logiques d'action spécifiques au contexte d'action dans lesquels ils sont pris, chaque animal a un comportement et une spatialité particuliers et participe ou non d'une territorialisation spécifique.

Intéressons-nous donc à présent au microsocial et aux opérations territoriales que le loup ou le sanglier peuvent engendrer.

Partie III

**La spécificité des terrains :
vivre ensemble et innovations socio-spatiales**

Introduction de la troisième partie

Pourquoi la gestion locale du loup sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors semble-t-elle plus apaisée que sur la commune d'Allevard ? Pourquoi la gestion locale du sanglier paraît-elle plus difficile dans la Matheysine et le Valbonnais que dans le Trièves ? Ces questions posées au début de cette thèse n'ont pas encore trouvé de réponse. Si les arguments génériques, traces des réactions territoriales, construits par les postures macrosociales des acteurs, apportent des éléments importants dans la compréhension des conflits "loup" et "sanglier", ils ne sont donc pas suffisants pour appréhender les spécificités de chacun des terrains.

Il s'agit de s'interroger sur l'existence de "vivre ensemble" locaux, spécifiques à chaque territoire et différents des réactions territoriales communes aux territoires "loup" ou aux territoires "sanglier". En d'autres termes, nous nous attachons à dégager des postures microsociales potentielles chez les acteurs, différentes de leur posture macrosociale.

La question est donc de savoir si, au-delà du rassemblement d'acteurs au sein de camps globaux, il existe des positionnements, des associations spécifiques à chaque territoire. Si les réactions territoriales globales, impulsées par chaque animal et sa gestion, sont comprises comme un cadre commun qui s'impose aux territoires, chaque acteur peut potentiellement le « bricoler » localement (Friedberg, 1993). Autrement dit, les acteurs disposeraient d'un certain nombre d'arguments "types", d'une posture macrosociale supra-territoriale dans le conflit, qu'ils pourraient, au niveau de chaque territoire, modifier de manière spécifique. Le "vivre ensemble" local, appréhendé à travers les arguments spécifiques, traduirait alors la contingence des contextes d'action locaux, la spécificité des territoires. Les différences observées entre les terrains étudiés seraient donc la conséquence des positionnements d'acteurs spécifiques au territoire.

Dans les facteurs de cette contingence, il s'agit de s'interroger sur l'influence de l'interférence de la gestion de la faune sauvage avec le maillage de protection de l'environnement.

Les espaces protégés influencent-ils la structuration des "vivre ensemble" et donnent-ils une direction particulière à la gestion effective ? Et si oui, de quelle manière ?

Pour dégager ces formes de microsocial, ces "vivre ensemble" locaux, il nous faut analyser de nouveau les entretiens en tentant d'y détecter des arguments spécifiques. Pour cela, il ne s'agit pas de décrire finement le système d'action organisée mais plutôt de déceler des formes

d'innovations spécifiques. Nous procéderons en quelque sorte à une « microgéographie », à l'instar de la « microhistoire » (Revel, 1996 ; Ricoeur, 2000).

Dans les deux premiers chapitres, nous cheminons, dans chacun des territoires étudiés, à travers l'histoire passée et présente des positionnements des acteurs et des interactions avec leurs protagonistes. Les contextes d'action observés à propos du sanglier, qui sont décrits en premier lieu, nous servent de guide de lecture pour le loup appréhendé ensuite.

Le troisième chapitre tente, par le croisement des contextes d'action, une montée en généralité des formes microsociales étudiées.

Chapitre VI. Le sanglier, des histoires de villages ?

Introduction

Ce chapitre entend découvrir les spécificités et les innovations socio-spatiales développées sur les territoires confrontés au sanglier. Pour cela, les entretiens effectués auprès des différents acteurs sont analysés de nouveau, regroupés en fonction de l'appartenance de ces acteurs à un même territoire. Nous l'avons évoqué dans la méthodologie, les acteurs locaux interrogés sont, pour la plupart, des représentants, élus (chasseurs) ou désignés (agriculteurs) dans les comités de gestion des unités de gestion. Choisir des représentants au sein du comité de gestion permet en effet de comprendre les relations établies à deux échelles différentes : celle du comité et celle de la commune sur laquelle réside ou travaille l'acteur interrogé. Le double statut de ces acteurs a l'intérêt de permettre d'appréhender les liens entre ces deux échelles de gestion. L'analyse des innovations socio-spatiales porte au total sur quatre unités de gestion du département de l'Isère. Nous l'avons vu, il ne s'agit pas de décrire un ordre local de manière exhaustive mais plutôt de trouver des indicateurs d'innovations. Si l'ensemble des motivations des uns et des autres ne peut être appréhendé à travers les entretiens, une partie des logiques et des innovations peut être approchée. C'est en particulier par le recoupement des dires des acteurs que nous procédons à une certaine objectivation. Ce chapitre tente donc de répondre à différentes questions :

- Peut-on identifier, en opposition aux arguments génériques, des arguments spécifiques aux territoires confrontés au sanglier, relevant d'innovations socio-spatiales dans le sens d'un "vivre ensemble" spécifique conflictuel ou apaisé ?
- Permettent-ils d'expliquer les disparités entre les territoires ?
- Et enfin, au-delà de ces innovations, comment s'articulent posture générique et posture spécifique ? Autrement dit, quel est le lien et la tension entre des positionnements macrosociaux et microsociaux, engendrés par la présence du sanglier et ses dégâts. Et quelles en sont les conséquences sur la nature des "vivre ensemble" ?

Avant d'analyser les entretiens, il nous faut présenter brièvement les territoires étudiés.

I. Le Valbonnais, la Matheysine, le Trièves et le Gua

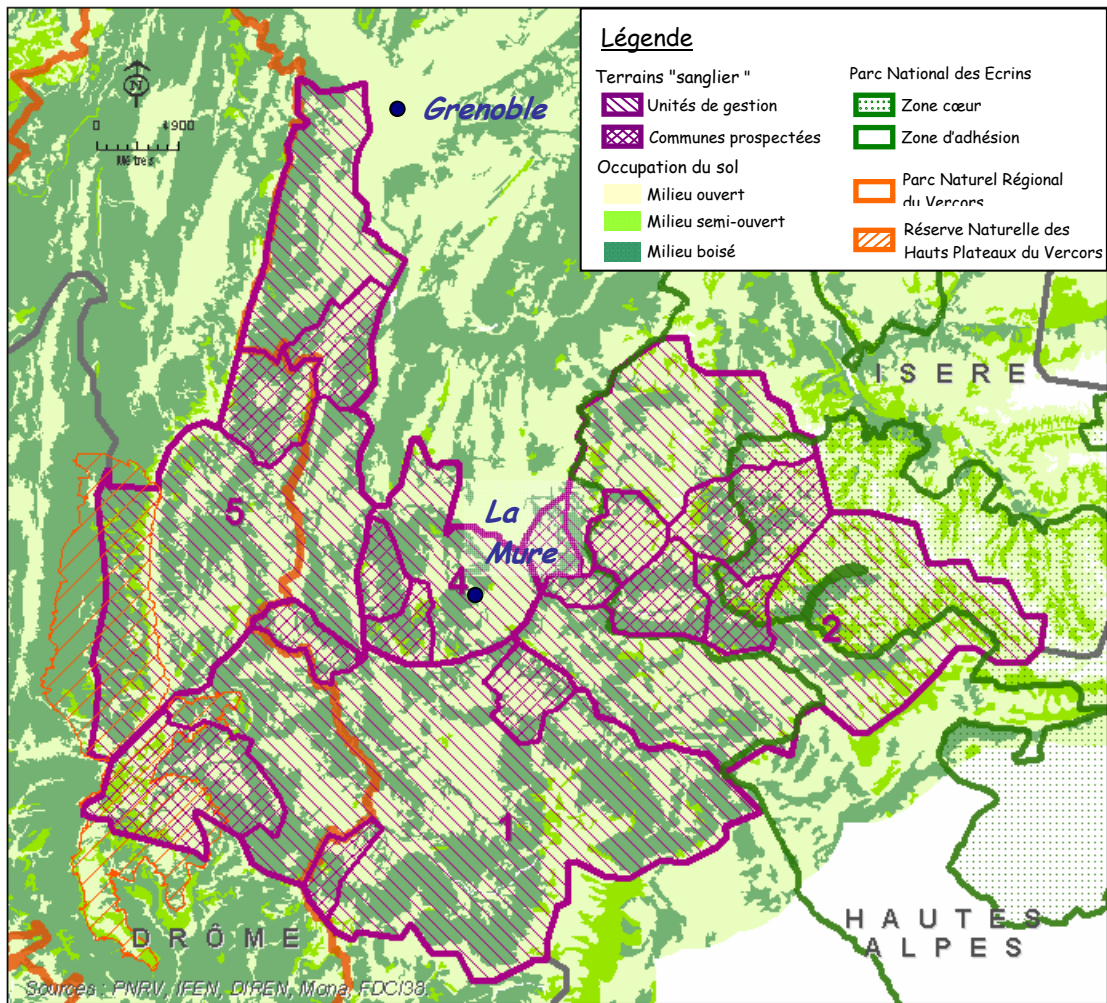
1.1. Les territoires

Les trois unités de gestion constituant nos principaux terrains ainsi que la quatrième pris comme exemple se situent dans un ensemble géographique cohérent, identifié pour le Contrat de Développement Rhône-Alpes (contrat engageant les territoires et la région dans un projet de développement local ayant pris le relais des Contrats Globaux de Développement). Le Nord-Ouest de cet ensemble géographique est caractérisé par une partie urbaine, correspondant à l'aire urbaine de Grenoble alors que la partie Est recouvre des régions de haute montagne, avec notamment le Parc National des Ecrins (cf. carte 5). L'altitude de ce territoire s'étend de 300m à 2000m. Les unités de gestion étudiées, regroupées aujourd'hui en pays cynégétique correspondent globalement à deux grands pôles du CDRA. Les unités de gestion 2 et 4 (Valbonnais et Matheysine) réunies dans le pays cynégétique du Valmontheys correspondent au pôle Matheysine alors que l'unité de gestion 1 (Trièves), réunie au sein du pays cynégétique du Trièves avec l'UG5 (Vif - Gua), correspond au pôle Trièves. L'UG5, celle de Vif en est toutefois exclue du CDRA, appartenant à la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole. Les UG2 et 4 se situent sur le même plateau et sont séparées par le Drac des UG 1 et 5.

L'unité de gestion 2, le Valbonnais, se superpose aux limites d'un espace protégé, étant pris dans l'interface de la zone cœur et de la zone d'adhésion du Parc National des Ecrins.

Quant au pays du Trièves, il est encerclé par le massif du Vercors à l'Ouest et pris dans la limite orientale du Parc Naturel Régional du Vercors.

Les espaces agricoles représentent 20% du territoire Alpes Sud Isère et se trouvent concentrés majoritairement dans le Trièves, la Matheysine et le Sud Grenoblois, sous la forme de terres arables et de prairies. De plus, les alpages sont nombreux sur ce secteur et en particulier dans le Valbonnais. Enfin, 75% de ce territoire Alpes Sud Isère est recouvert par des zones semi-naturelles.



Carte 5 : Terrains "sanglier" et communes prospectées (réalisation : N. Robinet)

1.2. Quelle agriculture ?⁵³

Le territoire Alpes Sud Isère présente des systèmes de productions agricoles diversifiés, avec notamment des bovins, des ovins, des caprins, de la « viande », du « lait-viande », des volailles, des grandes cultures, de la « polyculture-élevage », du pastoralisme.

Les systèmes d'exploitation prédominants dans la Matheysine, le Beaumont et le Valbonnais correspondent à de la polyculture – élevage en filières longues.

Cette agriculture est exposée dans ces secteurs aux difficultés du relief, du climat et du sol.

Dans les communes du plateau matheysin, dont l'altitude est de 900m, l'élevage de « bovin-lait » constitue l'activité agricole principale. Des surfaces agricoles importantes sont consacrées aux alpages ou à la production fourragère : c'est le cas en particulier du Sénépi dont l'extrémité Sud correspond aux communes étudiées dans l'UG4.

En ce qui concerne le Valbonnais, le peu de terres cultivables caractérise ces vallées de haute montagne.

A l'inverse, le Trièves bénéficiant de conditions climatiques, topographiques et pédologiques plus favorables, permettant la mécanisation des terres, montre une activité agricole plus diversifiée et plus dynamique. Dans ce territoire à dominante agricole et rurale, les exploitations « bovins-lait » représentent 50% de la production agricole (RGA 2000).

Ce secteur est le plus dynamique de l'ensemble du territoire Alpes Sud Isère, précurseur dans des démarches d'agriculture durable et de qualité.

Entre autres, le Trièves :

- a été « zone témoin » de modernisation de l'agriculture dans les années 50,
- est un site pilote d'agriculture durable,
- fait l'objet d'un agenda 21 dans lequel figurent les activités agricoles,
- présente 15% d'exploitations converties partiellement ou totalement en « bio ».

De même, les acteurs d'une filière de valorisation du blé panifiable sont regroupés au sein d'une organisation collective, le VALCETRI (Valorisation des Céréales du Trièves).

⁵³ Données issues de Palay (2006)

1.3. Le contexte

Nous avons présenté en partie I (chap. II) la gestion globale du sanglier, c'est-à-dire commune à tous les territoires étudiés. Cette gestion est le produit de législations nationales, de dispositions départementales (arrêtés préfectoraux) et d'une politique départementale de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère. Si nous l'avons déjà abordé en partie I, il nous semble nécessaire de rappeler rapidement l'histoire de la gestion du sanglier dans l'Isère pour s'entendre sur le cadre commun, présent et passé, s'imposant à toutes les unités de gestion et conditionnant la gestion locale. C'est donc bien à partir de ce contexte général que chaque unité de gestion a bricolé son "vivre ensemble" local.

Dans le département de l'Isère, le sanglier a connu des statuts différents, calqués sur des évolutions sociétales. Jusqu'en 1988, il était classé nuisible et montrait des populations relativement faibles. Les tableaux de chasse, rendant compte de l'état de la population, étaient en effet pauvres, faisant seulement état de 700 à 800 sangliers tués par an dans tout le département (communication personnelle, technicien de la DDAF). Jusqu'à cette époque, la chasse traditionnelle était une chasse individuelle au lièvre, pratiquée par une part importante de paysans chasseurs. Avec la régression du lièvre dans les années soixante-dix – quatre-vingt, cette chasse traditionnelle s'est amoindrie. La chasse populaire s'est donc peu à peu orientée vers le sanglier. Aujourd'hui, cette chasse est pratiquée par des chasseurs résidant sur la commune mais également par un nombre important de chasseurs propriétaires de terrains, mais résidant la semaine en ville. La part de paysans chasseurs, différente selon les unités de gestion, est devenue ténue.

En 1988, l'engouement nouveau pour la chasse au sanglier a amené les chasseurs à demander le changement de statut de l'animal.

En 88, la fédération des chasseurs a dit « il y en a marre de ce classement nuisible parce que nous, à chaque fois qu'on veut faire de la gestion, les chasseurs locaux nous disent, attendez, avant de faire de la gestion, il faudrait peut-être que l'animal soit classé gibier... Tant qu'il sera nuisible nous on n'est pas d'accord pour travailler avec vous ». Comme on n'avait pas de souci à l'époque... (un acteur de la DDAF)

Ne trouvant aucune objection à cela, l'administration et la préfecture ont donc procédé au changement de classification du sanglier : de nuisible, le sanglier a alors été classé en espèce gibier. A partir de cette date, la fédération des chasseurs a impulsé une politique de développement des populations de sangliers, à travers la promotion de pratiques cynégétiques

conservatrices, telles que la préservation des laies. Les tableaux de chasse se sont enrichis, pour atteindre des records en 2000, avec un peu plus de 5700 sangliers tués sur le département contre un peu plus de 3300 sangliers tués en 1995. Cette évolution générale à l'échelle du département s'observe au niveau de chacune des unités de gestion étudiées (cf. figure 12) : celles du Trièves (1), du Valbonnais (2), de la Matheysine (4) et de Vif - Gua (5).

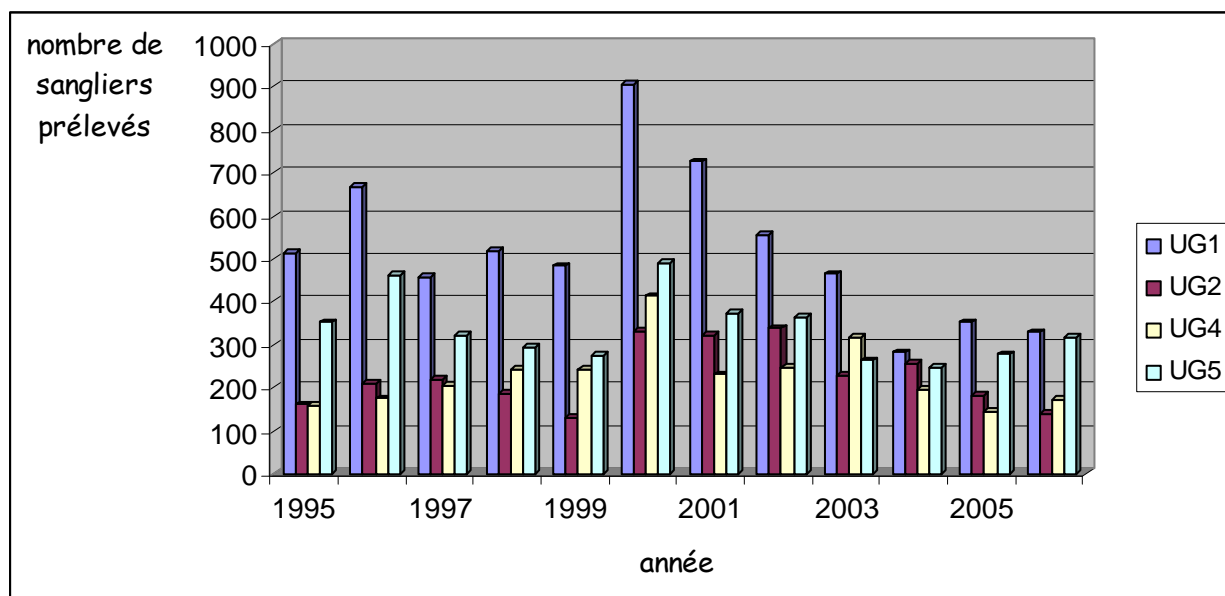


Figure 12 : Evolution de 1995 à 2006 des prélèvements de sangliers pour les quatre unités de gestion étudiées (source : FDCI)

L'augmentation des populations de sanglier dans l'Isère s'est traduite, à la fin des années quatre-vingt-dix, par une montée en puissance des dégâts sur les espaces cultivés et, par conséquent, des conflits opposant chasseurs et agriculteurs. La tension est alors à son comble lorsque les agriculteurs, munis de pioches, vandalisent le jardin de la fédération des chasseurs de l'Isère en 2001. Face à la recrudescence des plaintes d'agriculteurs adressées à leur intention, la DDAF et le Préfet ont alors menacé la FDCI de déclasser le sanglier d'espèce gibier en espèce nuisible, si aucun accord n'était trouvé avec le monde agricole : seize unités de gestion étaient particulièrement concernées.

Que signifie cette menace de déclassement du sanglier ? Nous l'avons vu, le classement du sanglier en espèce nuisible n'apporte que peu d'outils supplémentaires de gestion de l'animal. Outre la destruction à tir du 28 février au 31 mars, la seule réglementation supplémentaire liée à ce statut est spécifique au département de l'Isère : le Préfet a interdit la pratique de l'agrainage dans les secteurs concernés par ce statut. De plus, les interventions de lieutenant

de louveterie, existantes lorsque l'animal est classé comme espèce gibier, sont toutefois plus fréquentes. Mais outre cette réglementation et ces facilités faites aux interventions exceptionnelles, ce déclassement a surtout un impact psychologique sur le monde de la chasse. Le statut de gibier attribué au sanglier est important pour les chasseurs : il donne à l'animal une valeur cynégétique et conforte les chasseurs dans leur rôle de gestion. La menace « d'avilissement » du sanglier par un statut de nuisible (*pire que mon chien*, dira un chasseur) est donc utilisée pour mobiliser les chasseurs dans le sens d'une issue positive. Le statut juridique de l'animal a donc été instrumentalisé par les pouvoirs publics pour atteindre leur objectif, celle de *la paix dans les campagnes* (un acteur de la DDAF). Usant de son pouvoir de réglementation, le Préfet a imposé une finalité, celle d'un accord commun mais a également précisé quelques points d'entente obligatoires : « ils [les représentants des chasseurs et des agriculteurs] préciseront notamment les méthodes de détermination du nombre de sangliers à abattre chaque année, les techniques et la cartographie de l'agrainage, ainsi que des modalités d'harmonisation des règlements intérieurs des ACCA » (Préfet de l'Isère, communiqué de presse du 17 juillet 2001). Ces accords, s'approchant d'un plan de gestion approuvé (sans toutefois qu'il y ait d'approbation préfectorale), devaient, dans les directives du Préfet, être entérinés avant le 31 octobre 2001, sous peine de sanction par le classement du sanglier en espèce nuisible.

« Il conviendra alors de discriminer les unités de gestion selon que leurs ACCA constitutives adhéreront chacune à un plan de gestion concerté satisfaisant et auront réalisé un tableau de chasse prouvant leur volonté de faire diminuer le nombre de sangliers sur leur territoire, ou qu'elles ne rempliront pas cette double condition. Dans ces dernières, le sanglier sera déclaré nuisible sur le territoire cynégétique correspondant, à compter du 31 octobre » (Lettre du Préfet à Monsieur le président de la FDCI, le 10 août 2001).

La FDCI impulse donc une politique de concertation dans l'ensemble du département. Elle incite les représentants cynégétiques et agricoles des unités de gestion à formaliser des accords sur les modalités de gestion de l'animal par des « conventions agro-cynégétiques ». Pour ce faire, un modèle de convention est proposé, reprenant les directives du Préfet. Les administrateurs, assignés à des unités de gestion particulières, accompagnent alors cette démarche de concertation.

Mais la difficulté de concertation et la méfiance à l'échelle départementale entre les représentants agricoles et cynégétiques amènent le représentant syndical du monde agricole à se positionner fortement en septembre 2001, appelant les agriculteurs à ne signer aucun

accord à l'échelle locale. L'extrait suivant de la lettre adressée aux agriculteurs le 25 septembre 2001 et rédigée par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants de l'Isère (FDSEA 38) montre bien l'ampleur du désaccord.

« **Nous appelons les représentants des agriculteurs à ne pas signer d'accord avec les chasseurs dans le cadre des Unités de Gestion tant que nos revendications ne sont pas prises en compte.** [...] Monsieur Réant se permet d'écrire dans INFO-CHASSE de septembre 2001 que "La peau du sanglier est sauvée". Pour nous, ce qui est important, c'est que nos alpages et nos cultures soient sauvés, car c'est notre gagne pain et non notre loisir ! [...] Le seul objet de discussions ne doit pas être la mise en place de structures lourdes mais des engagements à une diminution des dégâts non pas évalués en valeur mais en quantité. Nous estimons que cela passe obligatoirement par une notable diminution du nombre de sangliers dans le département. C'est pourquoi **nous demandons :**

- **la suppression de l'agrainage**
- **la possibilité de chasser le sanglier dans les réserves de chasse**
- **l'augmentation du nombre de jours de chasse**
- **la possibilité du tir individuel.**

De plus, nous exigeons que les dégâts sur prairies, pâtures et alpages soient indemnisés au coût réel de remise en état (1500 Frs par hectare, c'est de la provocation !) ». Notons ici les arguments génériques, appartenant à une posture macrosociale : l'argument du loisir contre le travail, la stigmatisation de l'agrainage et la demande de l'augmentation de la pression de chasse. Malgré ce positionnement, des efforts de concertation ont été menés, aboutissant à des accords pour la plupart des unités de gestion, exceptées six, sur les vingt-cinq⁵⁴ découpant le département de l'Isère. L'absence d'accord était la plupart du temps liée à des climats conflictuels au sein de quelques communes seulement. Mais la décision a été prise par les pouvoirs publics de sanctionner l'ensemble de l'unité de gestion concernée, pour rester en cohérence avec les outils développés par la FDCI dans la gestion cynégétique du sanglier. Rendant ainsi solidaires des communes non conflictuelles à celles conflictuelles, le pari engagé était celui d'une évolution de la situation, avec l'instauration d'un réel dialogue à l'échelle de l'unité de gestion, permettant un transfert des "vivre ensemble" vertueux aux communes conflictuelles.

Ces unités de gestion « conflictuelles » ont été concernées par le statut nuisible du sanglier sur une période variable, selon les volontés des acteurs : il a fallu entre un an et six ans pour

⁵⁴ Aujourd'hui, le département est découpé en vingt-sept unités de gestion.

atteindre un compromis, sous forme de convention ou pour les arrangements les plus récents (2007), par l'adoption d'un plan de gestion dans le cadre du schéma départemental.

Nous verrons par la suite comment ce contexte départemental (menace du classement nuisible et classement nuisible effectif) a pu influencer l'issue des contextes locaux étudiés.

Parmi les unités de gestion qui nous intéressent, l'ensemble des ACCA de l'UG1, du Trièves, ont signé une convention dès 2001. Quant aux trois autres unités de gestion, figurant à la liste des six unités de gestion n'ayant pas trouvé d'accord, le sanglier y a été classé en espèce nuisible le 30 novembre 2001 (arrêté n°2001-10195). De plus, l'agrainage y a été interdit et « les dispositions des règlements intérieurs des ACCA, plus restrictives que l'arrêté annuel d'ouverture de la chasse » ont été annulés (19 novembre 2001, arrêté n°2001-9580). Contestés par certains chasseurs, ces arrêtés ont alors été attaqués au tribunal administratif : cette saisine en justice n'a pas abouti, le tribunal considérant notamment, pour justifier la décision relative à l'agrainage, « qu'il est constant que l'agrainage est de nature à pérenniser et même augmenter les populations de sangliers ».

En 2002, les représentants de l'UG4 (Matheysine) ont trouvé un accord, permettant le classement du sanglier en espèce gibier dans l'arrêté fixant la liste des animaux nuisibles pour l'année 2003. Puis, en 2004, ce sont les représentants de l'UG2 (Valbonnais) qui se sont entendus sur une convention, aboutissant à un classement du sanglier en espèce gibier pour l'année 2004 et donc la saison de chasse 2004 – 2005 (12 mars 2004, arrêté n°2004-03093). Enfin, ce n'est qu'en juin 2005 qu'une convention a pu être signée dans l'UG5 (Vif – Gua) et en 2006 (saison 2006 – 2007) que le sanglier a de nouveau été classé en espèce gibier (23 novembre 2005, n°2005-13890).

Toutes les unités de gestion étudiées avaient donc formalisé un compromis sous la forme d'une convention au moment des entretiens. Pourtant, malgré ces accords, la gestion au sein de ces trois unités de gestion était encore considérée comme problématique par les administrateurs.

Décrivons donc à présent les "vivre ensemble" locaux de chacune de ces unités de gestion.

II. Le Valbonnais et la Matheysine, des secteurs conflictuels

2.1. Une histoire conflictuelle, l'impact de la menace du statut de nuisible

La menace du classement nuisible, l'incitation à la concertation de la part de la FDCI puis le classement effectif de l'animal en espèce nuisible ont constitué des « structures englobantes » (Friedberg, 1993), variables au cours du temps, dont l'incidence a été forte sur les jeux d'acteurs. Nous l'avons vu en méthodologie, les grands traits de ces jeux peuvent être reconstitués par le croisement des discours des uns et des autres. Étant donnée la forte ressemblance des situations du Valbonnais et de la Matheysine, nous décidons de les présenter dans ce même paragraphe, pour ensuite s'attacher à détailler les spécificités de chacun des contextes locaux.

2.1.1. Des jeux qui s'adaptent au changement du cadre commun

La traduction du problème faite par la DDAF et le Préfet au moment du point d'apogée de la crise a placé le monde agricole en position de pouvoir. La place centrale donnée aux agriculteurs par l'imposition d'un accord local avec eux les a dotés du pouvoir d'accepter ou non une coopération. La menace du classement du sanglier en espèce nuisible a donc fortement bouleversé les forces en présence dans les contextes d'action locaux. S'emparant de cette possibilité de prise de pouvoir, nous venons de le voir, le représentant syndical du monde agricole a appelé les agriculteurs à ne pas signer d'accord.

Les agriculteurs de certaines communes des unités de gestion de Valbonnais et de la Matheysine, répondant favorablement à l'appel de leur représentant syndical départemental, ont usé de ce pouvoir, refusant tout accord avec les chasseurs. La capacité « d'autonomie »⁵⁵ (au sens de Friedberg, 1993) qu'ils ont montré dans les scènes locales, leur a donc permis d'obtenir un renversement de situation, en leur faveur, sanctionnant les chasseurs. Revenons

⁵⁵ L'autonomie est une des stratégies d'acteur créatrices de pouvoir et représente la capacité d'un acteur à faire défaut.

rapidement sur l'appréhension des interactions entre acteurs dans l'analyse stratégique. Une des clefs de compréhension est, selon H. Amblard et al. (1996, p. 26) de saisir comment les acteurs jouent avec leur « rôle, se [rendent] au moins partiellement imprévisible, ou au contraire [s'efforcent] de rendre prévisible le comportement de l'autre ». L'élément central dans l'analyse stratégique est le pouvoir, défini par R. A. Dahl (1957) comme la capacité à obtenir de l'autre « une action que ce dernier n'aurait pas effectuée autrement ». Mais « le pouvoir n'existe pas dans l'abstrait ; il surgit autour des zones d'incertitudes » (Amblard et al., 1996, p. 35). Toutes les formes d'incertitudes, investies ou créés par les acteurs, auxquelles figure la capacité d'autonomie représentent une source de pouvoir. Par leur capacité « d'autonomie », les agriculteurs ont donc obtenu satisfaction dans la prise en compte officielle de leurs problèmes et ont, en quelque sorte, gagné leur combat relevant de logiques macrosociales.

Mais l'édiction de cette règle formelle, modifiant le cadre commun s'imposant aux unités de gestion, a eu de fortes incidences sur les « ordres locaux » (Friedberg, 1993), réinitialisant les enjeux et, par conséquent, les stratégies des uns et des autres. Par leur refus d'accord, les agriculteurs ont fait preuve « d'autonomie » mais ont également enlevé toute forme d'incertitude dans leurs actions. Ce faisant, ils en deviennent prévisibles pour leurs protagonistes qui, dès lors, usent de cette forme de pouvoir. Face à cette certitude de non coopération, et ne se considérant plus responsables d'une espèce nuisible, les chasseurs ont en effet abandonné toute action de prévention des dégâts, ôtant les filets protecteurs autour des champs. Agissant ainsi, ces acteurs ont donc à leur tour usé de leur capacité d'autonomie pour renverser la situation et modifier le comportement de leurs protagonistes. Dans les communes où chasseurs et agriculteurs s'entendaient relativement bien, cette règle est donc venue perturber la « coopération conflictuelle » installée. Les agriculteurs, habitués à un climat plus coopératif dans leurs communes, ont contesté les mesures prises par le Préfet. Se rangeant du côté du bon "vivre ensemble" local et arguant des bonnes relations locales, ils ont relayé la demande des chasseurs auprès de l'administration mais ont également incité leurs pairs à l'origine du classement nuisible, à modifier leur comportement. Mettant en avant les relations locales pour solliciter auprès des pouvoirs publics une modification de la règle, les agriculteurs opposent en somme aux confrontations stéréotypées entre chasseurs et agriculteurs, relevant de logiques macrosociales, les spécificités locales de leur territoire : des arguments découlant du microsocial sont utilisés pour déconstruire le conflit opposant des catégories macrosociales. La DDAF a donc été l'objet de demandes de modification des règles de la part des agriculteurs.

Les agriculteurs de certaines de ces unités qui étaient avant en bons termes avec les chasseurs locaux, m'appelaient en disant : « Mais, qu'est-ce que c'est que cette histoire de classement nuisible ? Nous, maintenant, les chasseurs ne veulent plus rien poser. Avant, ils nous posaient des clôtures ». [...] Donc, les agriculteurs, certains, c'est marrant d'ailleurs, enfin, c'était marrant... appelaient pour dire « Mais nous, on n'est pas d'accord avec ce classement nuisible ». Très rapidement, en moins d'un an, ils ont appelé, « Mais nous, on a eu plein de dégâts cette année, on ne les avait pas avant, alors, votre classement nuisible ça n'apporte rien ». (un acteur de la DDAF)

Lorsqu'elle percevait une volonté de la part des acteurs de terrain d'aboutir à un compromis, la DDAF s'est positionnée en tant que médiateur, provoquant des réunions en collaboration avec la fédération des chasseurs.

Outre la sollicitude des pouvoirs publics, ces agriculteurs opposés au statut de nuisible ont fait pression auprès des agriculteurs à l'origine de ce déclassement. De manière non officielle, bien entendu, une telle posture microsocial, mise en lumière par le changement du cadre juridique, a donc partagé le monde agricole, certains d'entre eux s'associant temporairement aux chasseurs pour obtenir un meilleur "vivre ensemble". Cet agriculteur, à l'origine du classement nuisible, fut donc stigmatisé par ses pairs.

Déjà l'unité de gestion, on a eu des problèmes, le Beaumont nous a reproché... des paysans qui étaient contre, quand ça a été classé nuisible, ils voulaient pas qu'on soit en nuisible parce que sur le secteur, eux, depuis longtemps, on savait même pas qu'il y avait des chasseurs qui parquaient leurs céréales. Et le jour où ça a été nuisible, ils ont rien trouvé de mieux que d'aller démonter les parcs.

Les chasseurs ?

Oui. Parce que l'ordre de la fédération a été donné, « ben ils ont pas signé, lundi tu ramènes tout le matériel chez moi ». Un administrateur qui dit ça. Ça, c'est pas très intelligent mais il l'a dit. (un agriculteur)

L'unicité des unités de gestion, comme maille administrative imposée par les échelles macro, est donc ici remise en question par des acteurs dont les territorialités diffèrent. Si la non concordance des territoires vécus et appropriés avec les territoires politiques est fréquente, ce qui est intéressant dans ce cas précis, c'est que la disjonction entre de telles formes de territoire débouche sur des scissions au sein même du camp suscrophobe. Les divergences des territorialités et des territoires politiques mettent ainsi en lumière une tension entre postures macrosociale et microsociale, adoptées par les agriculteurs.

Le classement du sanglier en espèce nuisible a abouti, nous l'avons vu, à l'interdiction de la pratique de l'agrainage. Une telle interdiction, dont la légalité n'a pu être remise en question par les chasseurs (échec au tribunal administratif), n'a pourtant pas été suivie et, selon la plupart des acteurs, l'agrainage aurait été largement pratiqué par les chasseurs.

Le Préfet avait dit de se réunir autour d'une table avec les chasseurs [...] et nous, on avait demandé à ce qu'ils agrainent moins le sanglier. Bon, comme ça, on pensait qu'il y allait moins en avoir. Les chasseurs n'ont pas voulu. Du coup, il n'y a pas eu accord et le Préfet avait classé nuisible.

Et ça a changé quoi ?

Ça a changé rien du tout parce que... Ils ont continué d'agrainer, à donner du maïs. (un agriculteur)

L'absence de contrôle des pratiques des chasseurs leur a donc permis d'agir en toute illégalité, de manière impunie. C'est cette absence d'application des règles formelles qui amène ce chasseur à conclure à l'inefficacité du statut de nuisible.

Quand il était nuisible, l'agrainage était interdit mais qui n'avait pas sa petite poche de maïs et la posait n'importe où ?... Y en a qui agrainaient... bientôt à côté des maisons, hein. Alors, c'est pour ça que le fait de déclarer nuisible, je pense que c'est pas la solution non plus. (un chasseur)

L'efficacité sociale a pourtant été prouvée par le renversement assez rapide de situation dans certaines unités de gestion : le pari lancé par les pouvoirs publics de la résolution par la mise en solidarité des communes d'une même unité de gestion a fonctionné plus ou moins rapidement. C'est donc notamment la tension entre logiques macrosociales et logiques microsociales chez les agriculteurs qui a déséquilibré le strict conflit et l'a fait à nouveau basculer vers une coopération conflictuelle.

Dès 2002, les agriculteurs et les chasseurs de l'UG2 et 4 se réunissaient à nouveau pour tenter de s'accorder sur des modalités de gestion de l'animal. Les possibilités de reprendre une gestion normale du sanglier représentant un enjeu important pour les chasseurs, ceux-ci ont tenté d'influencer les agriculteurs dans le sens d'un accord commun. Dans certaines unités de gestion, les chasseurs et leur porte-parole auraient donc tenté par la médiation à l'échelle individuelle de convaincre les agriculteurs d'apposer leur signature à une convention commune.

Mais vous comprenez que les agriculteurs se battent tout le temps contre les chasseurs euh... bon, dans certaines unités, les gars ont signé mais un peu sous la contrainte quand même, hein... euh, sur une unité, moi, j'ai eu témoignage que les responsables de la fédération de chasse ont fait du porte à porte chez les agriculteurs pour qu'ils disent à leur président de signer. (un représentant du monde agricole)

Des conventions ont donc été signées dans les deux unités de gestion étudiées, plus ou moins rapidement. Elles prévoient notamment une pression de chasse suffisante pour réduire les dégâts, une concertation régulière entre les représentants cynégétiques et agricoles de l'unité de gestion, un suivi des dégâts régulier pour permettre une meilleure réactivité, la mise en place de mesures de protection autour des champs cultivés, un engagement de la part des agriculteurs sur la préparation des champs pour permettre le bon fonctionnement des mesures

de protection, une planification de l'agrainage à travers l'entente sur une cartographie des lieux d'agrainage.

Tout au long de ces années de conflits et de coopérations, le statut juridique du sanglier a donc agi ici comme médiateur, provoquant des innovations socio-spatiales. La menace du classement du sanglier en espèce nuisible a en effet provoqué des alliances inédites entre chasseurs et agriculteurs ainsi que des scissions au sein du camp des suscrophobes.

2.1.2. Des conventions signées mais peu respectées

La formalisation d'un accord, tel que ces conventions, pourrait être considérée dans un conflit comme une stabilisation du contexte d'action, dans un sens apaisé. La définition dans cette convention des bons comportements à adopter est censée gommer les incertitudes inhérentes aux attitudes des acteurs. Si une telle formalisation peut être dans une certaine mesure indicatrice d'un apaisement de la situation, les conflits ne semblent pas pour autant résolus. Ils persistent au point que ces deux unités de gestion sont considérées par un administrateur comme des secteurs difficiles à gérer, des secteurs qui leur font encore *péter la tête*. La lecture de l'état des conflits par la présence de formalisation d'accord ne semble donc pas donner une image pertinente de la situation locale. Que se passe-t-il dans ces secteurs pour qu'ils soient encore considérés, malgré cette entente officielle, comme problématiques ?

Bien qu'un effort ait été fait pour atteindre un accord sur les UG2 et 4, l'application de la convention semble poser problème. Les agriculteurs constatent dans les deux cas un manquement aux engagements pris, de la part des chasseurs. Au moment des entretiens, la cartographie des points d'agrainage sur laquelle agriculteurs et chasseurs devaient s'entendre n'a toujours pas été concrétisée. Montrant à nouveau leur capacité d'autonomie, les chasseurs se sont dégagés de la contrainte des conventions par leur non respect : celles-ci n'étant par définition pas opposables aux tiers, l'engagement est seulement moral.

Et cette convention, elle dit quoi ?...

Elle dit que ... elle est pas respectée (rires).

Elle est pas respectée ?

Non, normalement, ça fait trois ans qu'elle est signée, ils devaient nous donner le plan d'où ils allaient agrainer pour voir si on était d'accord ou pas. Les plans, on les a encore pas. Ils vont soit disant arriver. Je leur ai dit ils vont être bien, hein... parce que trois ans... (un agriculteur)

La pratique de l'agrainage constitue, nous l'avons vu en partie II, un des points névralgiques du conflit opposant agriculteurs et chasseurs. Cartographier les points d'agrainage revient à contraindre très fortement l'acte cynégétique et à réduire la part d'incertitude dans le comportement des chasseurs. Par une telle formalisation d'accord, les chasseurs s'engagent dans des comportements attendus qui réduisent ainsi leur capacité d'autonomie et donc leur pouvoir. Une telle cartographie, en désignant les points d'agrainage légitimes, stigmatise et définit en effet comme « hors-la-loi » tout point d'agrainage non déclaré. Le non respect des conventions met en lumière la liberté et les marges de manoeuvre que s'accordent les chasseurs, non sanctionnés du fait de l'absence de législation opposable au tiers, avant la mise en place du SDGC. C'est cet aspect-là dont se plaignent certains agriculteurs.

Mais là, c'est pareil, le bureau décide comme ça mais tous les présidents d'ACCA, ils font autrement. Ils font comme ils veulent. En réunion, c'est tout carré, il n'y a pas de problème. A la sortie, c'est des gros problèmes. (un agriculteur)

Mais, de même, certains chasseurs estiment que les agriculteurs ne respectent pas les conventions signées, ne préparant pas les champs pour permettre la pose de clôtures électriques protectrices ou n'accompagnant pas systématiquement les chasseurs lors de la mise en place de ces mesures de protection.

Logiquement, dans la convention, il faut que l'agriculteur nous laisse un mètre tout autour quand il sème pour pouvoir mettre les fils : ça c'est pas trop respecté de leur côté. (un chasseur)

L'absence de respect des conventions, si elle donne un aperçu des problèmes sur les unités de gestion, n'apporte pas d'explications sur les raisons des tensions, des relations spécifiques entre acteurs sur ces secteurs. Il nous faut donc entrer plus en détail dans les spécificités locales. Etudions donc dans un premier temps l'UG4, celle du Valbonnais.

2.2. Le Valbonnais

Dans cette unité de gestion, les communes conflictuelles sont celles se trouvant à proximité des limites du Parc National des Ecrins : en particulier, Valbonnais, Le Perier, Oris en Ratier (cf. carte 5, p. 321).

2.2.1. Des actants non humains difficiles à gérer

Tout d'abord, les systèmes d'effarouchement mis en place pour éloigner les sangliers des cultures semblent bien difficiles à mettre en place. Les émissions ne sont pas toujours faciles à capter dans ces zones de montagne et il faut choisir une bande FM qui émet toute la nuit. De plus, ces systèmes sont parfois vandalisés et les radios volées.

Alors, le problème c'est qu'on nous en vole des postes. Une année, on avait mis des cerbères. Des cerbères, c'est un poste de voiture, hein, c'est simple avec deux hauts parleurs et puis y a un système qui... ça joue une demi-heure, il faut trouver une onde où ça joue toute la nuit. Y a des endroits où c'est efficace. Là derrière, on en avait mis. La première année, c'était efficace. La deuxième, ça y a pas fait. Alors, est ce que ça passait mal ? Parce que chez nous, ça capte mal la FM. Bon, on pense que c'est pas le top. Mais une année, on l'avait mis à Valbonnais, quand on est allé le récupérer, p'fuit, le poste, ils avaient pas piqué l'appareil mais ils avaient piqué le poste dedans. Alors que c'est pas des postes de grande valeur, hein. Dans le commerce, ça doit valoir, c'est ni K7, ni laser, ça doit valoir 200 balles à peu près. (un chasseur)

Mais lorsque ces effaroucheurs sont mis en place, ils ne se montrent pas toujours efficaces. Malgré les mesures de protection, les sangliers s'habituent en franchissant les clôtures électriques sans problème, ne s'effrayant plus des « cerbères »⁵⁶ et ne craignant plus les décharges électriques.

Parce que c'est électrique les...

Oui, c'est électrique

Et comment ils rentrent ?

⁵⁶ Nom donné à des systèmes d'effarouchement constitués d'une radio se déclenchant régulièrement, des hauts parleurs, d'une alimentation.

On sait pas... (rires). L'autre soir, je les ai vus, ils s'en foutaient des fils. Pour ça, ça marchait, hein. Alors, bon, ça arrive à devenir malin. Ça marchait peut-être au début... c'est comme il y avait aussi des espèces de... je sais plus comment ça s'appelle, pour leur faire peur, là, ils mettaient les hauts parleurs, ils avaient peur quoi. Mais c'est pfff... On a essayé, ça. Pfff, déjà ça passait mal les ondes, soi-disant. Ça y fait que dalle, hein. Ça s'habitue. (un agriculteur)

Malgré le bon vouloir des uns et des autres, le sanglier, en tant qu'opérateur territorial spécifique, ne se montre pas très coopératif et n'adopte donc pas un comportement aidant la résolution des conflits.

Mais, en plus, lorsque le parcage des champs de céréales se montre à peu près efficace, ces mesures de protection reporteraient les dégâts sur les espaces non protégés, les prairies naturelles ou artificielles ou encore les alpages. Les dégâts coûteux en terme d'indemnisation seraient alors remplacés par des dégâts peu indemnisés : le suivi de l'enveloppe financière allouée aux indemnisations ne serait plus, dans ce cas, représentative de la réalité des préjudices liés au sanglier. Les indicateurs utilisés dans le suivi des problèmes ne seraient donc plus pertinents.

La situation locale ne pourrait donc pas être jugée seulement à travers l'analyse des formalisations d'accord et de l'ampleur de l'enveloppe globale des indemnisations, sans donner qu'un aperçu partiel.

2.2.2. Un espace protégé mis au banc des accusés

Dans cette unité de gestion, l'organisation spécifique du "vivre ensemble" conflictuel tient en effet à la présence d'un espace protégé, le Parc National des Ecrins. Le Parc dont les limites passent tout près des secteurs de chasse des communes est désigné comme à l'origine d'une partie des dégâts. La présence de chiens et de fusils étant interdite dans le Parc National des Ecrins, les parties de chasse sont compliquées par l'évitement constant des limites administratives. Les sangliers, si l'on veut les abattre, ne doivent pas se réfugier dans le Parc et les chiens courants, lancés à la poursuite des sangliers, doivent être interceptés avant leur entrée dans la zone protégée, sous peine de sanction. Toute une organisation spécifique est donc nécessaire. Les chasseurs mandatent à chaque battue une personne pour récupérer les chiens : dès que les chiens s'engagent en direction du Parc, cette personne rejoint en voiture le lieu supposé de passage du sanglier poursuivi et des chiens à ses trousses. Si les chiens ne sont pas récupérés à temps, leur propriétaire doit alors s'aventurer dans l'espace protégé à leur

recherche, risquant une contravention parce qu'en possession d'un chien dans un espace protégé. La présence du Parc empêcherait donc les chasseurs de pratiquer une gestion efficace des sangliers. Il est en effet accusé de protéger à tort des sangliers se rendant fautifs de dégâts dans la périphérie du Parc. Abrisés le jour dans l'espace protégé, parce que inaccessibles aux chasseurs, ces sangliers sortiraient le soir venu des limites administratives protectrices pour occasionner des dégâts aux cultures.

Désigner le Parc comme responsable des dégâts représente deux enjeux chez les chasseurs. D'une part, une telle accusation permet d'éliminer leur responsabilité : si des dégâts perdurent, ce ne serait pas dû à une mauvaise gestion cynégétique du sanglier mais à l'impossibilité de mener à bien une bonne gestion, par « l'effet réserve » créé par la présence du Parc. L'effet réserve désigne les conséquences d'une absence d'intervention cynégétique dans un espace : les animaux, trouvant la tranquillité, s'y réfugient en grand nombre.

Mais, d'autre part, derrière l'accusation du Parc de générer des dégâts, se profile chez les chasseurs le sentiment d'avoir été lésés spatialement. L'interdiction de chasse au sein de cet espace remarquable est en effet vécue par ces acteurs comme un rapt d'espace chassable leur appartenant. Un tel conflit entre Parc National et chasseurs n'est d'ailleurs pas spécifique au Valbonnais et il est fréquent d'observer une telle opposition entre ces deux types d'acteurs : c'est notamment ce que rapportent A. Vourch' et V. Pelosse (1988) à propos des Cévennes. L'opposition au Parc est d'autant plus forte qu'à la fin des années quatre-vingt des tirs étaient autorisés dans son enceinte. Des expériences scientifiques ont été en effet menées à Villard d'Arène (département des Hautes-Alpes) : les chasseurs de l'ACCA, accompagnés des gardes assermentés, prélevaient des chamois. L'objectif de cette étude était d'analyser l'impact de la chasse sur les populations de chamois et d'en tirer des conclusions pour des plans de chasse. La suppression de ce système après une dizaine d'années a définitivement interdit toute intervention cynégétique dans la zone centrale du Parc. Cette expérience est régulièrement évoquée par les chasseurs pour prouver que des tirs sont envisageables, même dans ce cœur de nature sanctuaire. Accuser cet espace protégé revient donc tout à la fois à revendiquer la propriété de l'espace et la volonté d'y obtenir le droit de chasse que les chasseurs estiment leur : selon ce technicien de la fédération des chasseurs, les chasseurs *ont toujours considéré que c'est à eux*. Expliquant les difficultés amenées par la présence d'un Parc, ce chasseur évoque implicitement ce désir de chasse dans l'enceinte de l'espace protégé.

Chasser dans le Parc, on pourra jamais y aller. Enfin jamais... pour le moment, on peut pas et s'ils nous sanctionnent trop et ben nous, on peut pas en tuer et donc la population va monter... (un chasseur)

Aux agriculteurs qui protestent contre les dégâts de sanglier, les chasseurs désignent donc le Parc comme responsable.

Quand on discute avec le Parc, il renvoie la balle aux chasseurs et les chasseurs renvoient la balle au Parc. Et puis, on est là à se promener au milieu. Il faudrait faire une table ronde.. (un agriculteur)

Par une telle accusation, les chasseurs opèrent un basculement du conflit, rangeant de leur côté et contre le Parc, les agriculteurs initialement accusateurs des résultats de gestion des chasseurs. L'opérateur territorial spécifique du Parc des Ecrins a donc permis une association particulière, celle des agriculteurs et des chasseurs contre cet espace protégé : s'alliant, agriculteurs et chasseurs tentent de faire pression pour pratiquer une battue au sein de cet espace sanctuaire, dans l'objectif d'y déloger les sangliers fauteurs de trouble. Les acteurs locaux, indépendamment de leur appartenance macrosociale, se liguent donc contre des instances de protection, porteuses des valeurs nationales de protection et ressenties comme imposées au tissu social local. Locaux contre étrangers, l'opposition classique et similaire au loup est aisée et fait recette.

Un agriculteur désigne ainsi comme en partie responsable le Parc, renfermant un *fourmilier [sic]* de sangliers. Il exprime également sa rancœur envers le chef de secteur trop rigoureux à son goût. Son désaccord face à l'attitude intransigeante de cet agent de l'espace protégé est d'autant plus fort que cette personne est originaire du secteur. Alors que cet attribut devrait le montrer plus conciliant et complice des alliances locales contre les réglementations, son comportement inverse relève pratiquement de la trahison : la mise en application trop stricte des réglementations du Parc est considérée par cet agriculteur comme contraire aux intérêts de tous.

Les sangliers remontent dans le Parc. Le peu qu'ils en tuent, c'est avant le Parc. Et le Parc, ils font chier les chasseurs avec les chiens qui rentrent dans le Parc. S'ils en tuent à la limite [du Parc], c'est la guerre civile. Il faut pas exagérer... Sitôt qu'il y a des chasseurs, ils sont là à surveiller toute la journée les chasseurs. (un agriculteur)

L'évocation de braconnage, pratiquement inexistante du discours des agriculteurs est ici compréhensible par cette grille de lecture. Cet agriculteur explique avoir conseillé à des chasseurs pratiquant la chasse à l'arc, caractérisée par son déroulement dans le silence et donc par l'impossibilité de repérer des actes de braconnage, de prélever des sangliers dans l'espace du Parc. Tuer des animaux irrégulièrement dans l'espace du Parc ne semble pas avoir les mêmes conséquences qu'un braconnage sur l'espace chassable : le braconnage envisagé ici ne concerne pas les sangliers des chasseurs mais bien ceux préservés illégalement aux yeux des locaux par les gestionnaires.

Enfin, se positionnant sur le même registre de valeurs que les gestionnaires d'espaces protégés, cet agriculteur justifie la nécessité d'intervention sur les sangliers dans l'espace du Parc par des arguments à caractère naturaliste. Le sanglier, s'il est accusé de provoquer des dégâts aux cultures, aurait également un impact important sur les espaces préservés par le Parc, mettant à mal son objectif de protection de la nature.

Mais un Parc, on y maintient un certain nombre de bêtes de qualité... Le sanglier, c'est bien beau mais ils veulent protéger toutes sortes d'espèces de plantes. Mais ils ont plus rien dans le Parc, les sangliers anéantissent tout. [...] Ils pourraient prendre conscience qu'il y a des dégâts : les fleurs et tout, y a plus rien. C'est pas des gonz de terrain. (un agriculteur)

La flore dévastée par les sangliers ou encore la dégénérescence des populations de chamois, présentant de nombreux abcès sur le corps, devraient alerter les gestionnaires du Parc. Aveugles à de tels méfaits de la protection, ces gardes sont donc considérés comme des bureaucrates plutôt que comme des hommes de terrain.

De telles traces spatiales de la protection de l'environnement, sous la forme de sanctuarisation d'espaces, sont donc interprétées différemment, selon les acteurs. Pour ceux qui vivent la protection de l'environnement comme une contrainte et mettent en avant leur identité locale pour fustiger de tels projets, ces traces spatiales sont perçues comme des dysfonctionnements, des effets pervers, inadmissibles, de la protection de l'environnement. Ce marquage de l'espace est donc utilisé pour délégitimer la catégorie spatiale qu'est le Parc National des Ecrins. En revanche, on peut supposer que pour les acteurs estimant la protection de l'environnement comme légitime, ces traces spatiales sont considérées comme le prix à payer d'une gestion durable de l'environnement. Ce cas de figure n'est pas sans rappeler la manière dont les gestionnaires du Parc National de la Vanoise ont appréhendé les problèmes de keratoconjunctivite sur les populations de chamois (Mauz, 2002b). La maladie, se caractérisant par l'inflammation de la cornée et de la conjonctive, rend aveugles ces animaux. Face à ce problème, la décision a été prise de ne pas intervenir sur les populations de chamois contaminés. La justification d'un tel choix par les gestionnaires consistait en effet à considérer cette maladie comme naturelle et dont le pouvoir de sélection des animaux les plus faibles n'avait pas à être enrayé.

La superposition d'une maille de protection de l'environnement avec une maille de gestion du sanglier apparaît donc comme vecteur de conflit.

Au-delà de l'appartenance macrosociale à un camp suscrophile ou suscrophobe, c'est ici l'appartenance locale qui fait du lien social. Ces alliances ont abouti en 2004 à une battue de

décantonnement pratiquée au sein de l'espace protégé par des lieutenants de louveterie et des chasseurs volontaires. Le port d'arme étant interdit dans l'espace protégé, l'objectif était de déranger par le bruit les sangliers remisés dans le Parc et de les diriger vers l'espace hors Parc, où ils étaient attendus par une rangée d'hommes armés de fusils.

Notons ici que, si les tirs n'ont pas été effectués au sein du Parc, une telle décision tend tout de même à remettre en question le statut protégé de cet espace. La gestion effective locale participe donc du brouillage des catégories socio-spatiales, déjà en partie compromises par la gestion globale. La figure 13 reprend celle présentée dans la conclusion du second chapitre et indique en gris la remise en question locale du statut théoriquement protégé des animaux, vivant dans des espaces protégés.

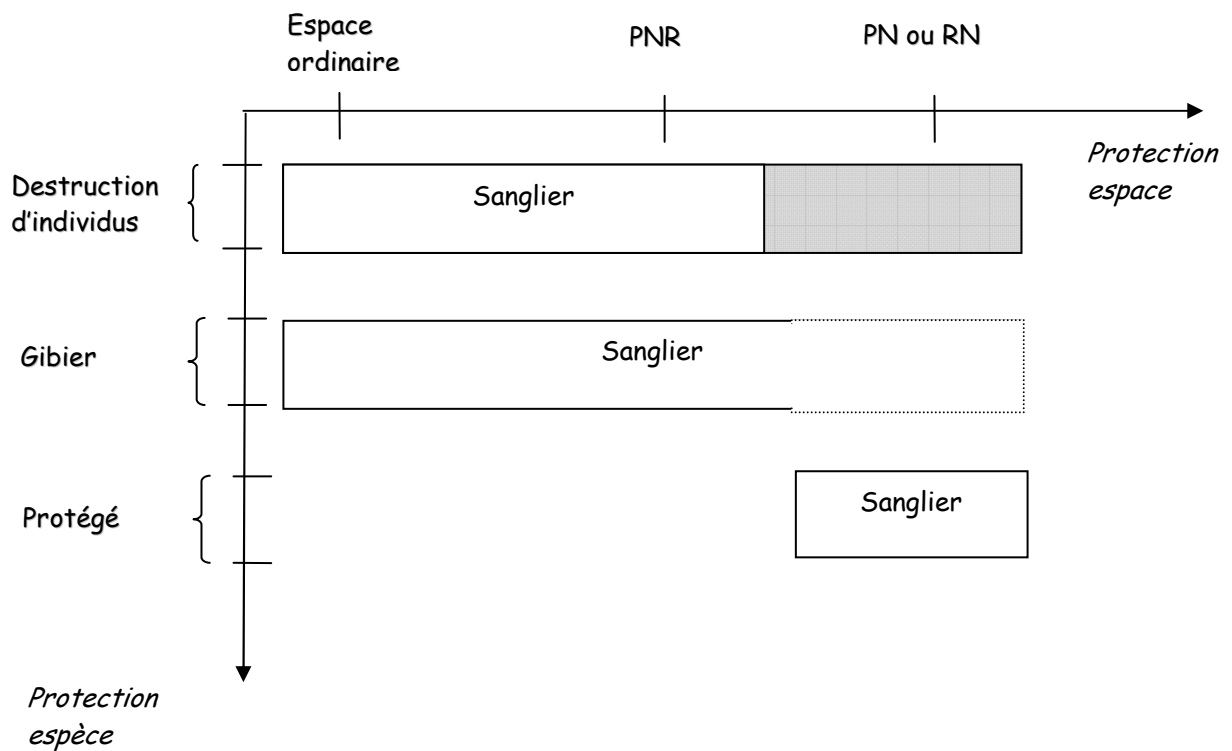


Figure 13 : Une gestion locale du sanglier qui interroge les catégories socio-spatiales

Le jour de l'opération, prévue de longue date, un épais brouillard compromettait fortement la visibilité et la possibilité de tuer des sangliers. Malgré ces mauvaises conditions, elle a tout de même été maintenue et deux sangliers ont été abattus. Face au peu de résultats obtenus, le représentant départemental syndical des agriculteurs aurait émis des doutes quant à la bonne foi des chasseurs.

Donc on n'a pas eu de chance par rapport au temps parce qu'on aurait pu en prélever plus ou moins mais bon. Par contre, [...] Monsieur X, dans son article [...], il dit qu'on a fait exprès de choisir un jour de brouillard pour faire la battue... Alors, bon.. [...] Du moment que c'est mis en place même s'il fallait prélever dix sangliers, on allait prélever. Je vais dire, c'est pas qu'une opération pour décantonner les sangliers. Donc on n'a pas vraiment choisi... (un chasseur)

Face à ces accusations, les agents du Parc se défendent de vouloir protéger des sangliers : ils ne sont *pas à trois sangliers près* et sont indifférents au prélèvement de sangliers provenant du Parc. Pour eux, les dégâts viendraient plus des pratiques des chasseurs que de la présence d'un espace protégé. Ce sont les chasseurs qui attireraient les sangliers par un agrainage en bordure du Parc et les mèneraient tout droit dans les champs cultivés.

Les chasseurs appâtent en dehors du Parc, les font sortir et les tirent tard le soir. [...] Tous les grains de maïs convergent pour qu'il y ait des dégâts. (un agent d'espace protégé)

L'agrainage pratiqué par les chasseurs ne serait donc pas mené pour protéger les biens agricoles mais plutôt pour satisfaire leur loisir cynégétique.

On a eu même des agrainoirs qui étaient dans la zone centrale, en limite mais vraiment à l'intérieur pour essayer de les faire descendre. Alors ce n'était pas pour arranger l'agriculture, hein. C'était pour faire descendre le gibier de la zone centrale vers les zones chassées. Donc... Les chasseurs, ils sont... Je pense que leur intérêt premier, c'est quand même de tuer, d'avoir beaucoup et de tuer des sangliers, hein. Ce n'est pas de faire plaisir aux agriculteurs, hein. (un acteur d'espace protégé)

Bien qu'il représente un coupable idéal, la présence du Parc constitue aussi un merveilleux réservoir de sanglier pour les chasseurs qui craignent, selon les agriculteurs, de tuer trop de sangliers et d'en perdre le pouvoir reproducteur, autrement dit, de *tuer la souche*. Aux dires de certains acteurs locaux ou départementaux, suscrophiles, les chasseurs profiteraient de la présence du Parc pour maintenir une population élevée de sangliers. Bien que les agriculteurs se rangent aux côtés des chasseurs dans cette opposition au Parc, pour tenter d'apaiser le conflit, ils n'en sont pas pour autant dupes.

Alors c'est là qu'on vous dit le Parc alimente. Alors si le Parc alimente, pour moi, il faut chasser. [...] Si c'est le Parc qui alimente, bon, ben, il y en aura toujours, quoi. Enfin il y en aura toujours, il faut pas avoir peur de chasser à l'automne. D'un côté, on nous dit le Parc alimente. De l'autre côté, on nous dit faut pas les tuer, parce qu'il faut en laisser pour l'année prochaine. Alors, même ça, ça va pas. C'est pas cohérent. (un agriculteur)

Outre la coopération entre locaux, agriculteurs et chasseurs, contre les pouvoirs nationaux, le Parc en l'occurrence, d'autres processus locaux sont à l'œuvre, agissant soit dans le sens d'un maintien d'une paix sociale, soit dans le sens du conflit. La coopération conflictuelle installée

sur ce territoire local est en effet, comme sa définition l'annonce, faite de coopération mais également de conflit. Mais pourquoi ces basculements fréquents, tantôt dans un sens conflictuel, tantôt dans un sens coopératif ? Intuitivement, il nous semble que c'est la tension entre logiques macrosociales et microsociales, entre rationalités à l'œuvre au niveau départemental et au niveau local, entre éthique de conviction et éthique de responsabilité (Weber, 1971) qui détermine le degré de conflit ou de coopération dans le système d'action organisée. Nous nous attendons à une correspondance de ces couples de logiques, d'échelle et d'éthiques :

- le niveau macro serait *a priori* concerné par des logiques macrosociales et des éthiques de conviction
- à l'inverse, si le niveau micro est le théâtre également de logiques macrosociales (que nous avons pu appréhender dans les arguments génériques communs à l'ensemble des territoires), ce niveau micro serait également l'échelle de création du microsocial et des éthiques de responsabilité.

Les observations faites sur le territoire du Valbonnais viennent-elles confirmer ces intuitions ?

2.2.3. Tension entre macrosocial et microsocial

2.2.3.1. Une régulation des conflits par le microsocial

Tout d'abord, bien souvent, une régulation des conflits s'opère au niveau local, avant qu'ils n'atteignent le niveau supérieur du département. Le microsocial, les associations particulières, dues en particulier à l'histoire du territoire et des acteurs temporelises les logiques macrosociales des uns et des autres. Ce chasseur, par exemple, explique avoir été indulgent face aux propos virulents d'un agriculteur. C'est parce qu'il connaissait et qu'il estimait le père de cet agriculteur que l'échange verbal de la veille a été oublié.

Et son père, il est venu le lendemain. Bon c'est vrai que son père, il a bossé avec moi à La Mure mais le père il est brave. Enfin, bon, ouais, il est brave. Il me dit « ouais, il faut pas vous enqueuler ». Moi, je lui dis « mais je m'enqueule avec personne, moi je suis bénévole, il a pas à m'envoyer chier. Moi, maintenant, le matériel, je le garde, hein. ». Bon, j'ai pas voulu faire d'histoires, je lui ai donné le matériel. (un chasseur)

De même, les relations interpersonnelles permettent d'aller au-delà des oppositions macrosociales. Dans ces cas là, les acteurs n'agissent plus en suscrophiles ou en suscrophobes mais en bon voisin, se rendant mutuellement des services. L'échange rapporté ci-dessous

entre des tommes et des morceaux de sangliers s'approche de système de dons / contre-dons (Mauss, 1950). Si ce système ne concerne ici que des relations individuelles, nous verrons par la suite que la généralisation de tels échanges participe d'une situation apaisée.

Mais moi, je connais des gars chasseurs, on s'entend bien. [...] Ils nous apportent du sanglier. Et puis, moi, je leur donne des tommes. [...] Mais ceux qui sont cons, on les voit pas, quoi. (un agriculteur)

Enfin, lorsque les dégâts sont trop importants, les agriculteurs peuvent demander l'intervention d'un lieutenant de louveterie pour éliminer les sangliers à l'origine des dégâts. Mais une telle demande, lorsqu'elle n'est pas voulue par les chasseurs eux-mêmes, est très mal perçue et déclenche inévitablement des conflits. Pour maintenir un certain "vivre ensemble" correct et malgré les fortes critiques faites à l'égard des chasseurs, cet agriculteur évite de faire appel à de telles procédures.

Alors, il faudrait appeler les fédéraux et tout ça mais après, on déclenche une guerre... parce que les chasseurs, ça leur plaît pas. (un agriculteur)

Le discours du monde agricole et celui du monde de la chasse montrent bien la tension entre les logiques microsociales et celles macrosociales. L'accusation des chasseurs, relevant des arguments génériques et celle du Parc, relevant des arguments spécifiques se retrouvent dans le discours de cet agriculteur qui, se plaignant des pratiques conservatrices des chasseurs et de l'agrainage, reconnaît les difficultés de la chasse :

Et qui dit que le Parc alimente ? C'est les chasseurs ?

Ah ben, pas vraiment les chasseurs. Si, il y a une partie des chasseurs qui le disent. Parce que les chasseurs voudraient chasser dans le Parc des Ecrins et ils peuvent pas. Il disent qu'ils vont se réfugier dans le Parc des Ecrins, si, c'est les chasseurs qui le disent. Alors, bon, c'est vrai que c'est une bête qui est rusée, hein. [...] C'est pas si facile que ça de les tuer. On les voit des fois en plein jour dans les voitures d'accord ou à pied mais... les pauvres chasseurs, eux, s'ils mettent pas le chien, des fois, il passent par-dessus comme ça, hein. (un agriculteur)

Le niveau micro serait donc ici le lieu privilégié de la mobilisation de logiques microsociales. En outre, les éthiques de conviction sont en quelque sorte masquées par des éthiques de responsabilité, liées à des relations interpersonnelles.

2.2.3.2. Du microsocial conflictuel

Mais le microsocial que nous avons perçu jusqu'à présent comme celui du bon "vivre ensemble", se révèle parfois fortement conflictuel. La proximité spatiale n'est pas toujours synonyme de proximité sociale (Caron et Torre, 2006). En effet, si des régulations locales semblent être à l'œuvre pour éviter le débordement du conflit à des échelles supérieures, ce ne sont pas toujours de bonnes relations qui en sont à l'origine : au contraire, ce serait plutôt des rapports de force peu équitables. Ainsi, certains agriculteurs évitent de faire appel à la DDAF pour régler les conflits internes par peur des représailles. La violence fortement présente dans la chasse au sanglier (Vourc'h et Pelosse, 1988) est redoutée par les acteurs locaux : ce représentant agricole, tentant de faire signer une pétition aux agriculteurs, s'est retrouvé confronté à des réticences.

L'autre jour, j'ai fait signer les gens partout, y en avait un tas qui m'ont dit pareil « on a peur des représailles ». Non, mais y en a qui sont un peu fadas. Ici, entre équipe, ils se sont incendiés des cabanes de chasse. C'est sûrement entre équipes, hein, c'est pas un étranger. (un agriculteur)

Ce constat rejoint celui du représentant syndical départemental qui dénonce les pressions des chasseurs sur les agriculteurs. Certains auraient fortement incité les agriculteurs à signer des conventions ; d'autres font comprendre aux agriculteurs qu'il est préférable de ne pas déclarer trop de dégâts.

En plus, dans certaines ACCA, dans certaines communes, il y a des pressions, « si tu fais trop de dégâts... » parce qu'au niveau des chiffres pour les chasseurs c'est mal vu quand y a beaucoup de dégâts sur leur commune donc y a des entre guillemets représailles, donc des représailles. Bon, vous voyez ce qui se passe dans une commune, soit pour des relations humaines parce que parfois ils sont dans le même club de foot, bon, la vie dans un village elle est faite de choses basiques. (un représentant du monde agricole)

Ce microsocial plutôt conflictuel représente un résultat inattendu et permet d'envisager une explication nouvelle à la différence de visibilité entre les problèmes "loup" et "sanglier". Si les conflits autour du sanglier sont peu visibles, ce serait donc dû à une régulation interne, basée sur des relations spécifiques, dépassant les logiques macrosociales mais également un rapport de force parfois violent entre ces acteurs. En somme, les éthiques de conviction sont ici supplantées, non pas par des éthiques de responsabilité, mais par une régulation interne par la peur.

De plus, ce microsocial conflictuel vient déconstruire notre intuition première selon laquelle possibilité de réflexivité serait synonyme d'apaisement des conflits. Au contraire, c'est parce

que les acteurs sont relativement libres dans leurs actions qu'un tel microsocial peut se mettre en place.

2.2.3.3. Du macrosocial

Mais lorsque les conflits deviennent trop importants, ils débordent alors aux échelles supérieures. Ainsi, malgré l'opération de battue menée au sein du Parc pour contenter les acteurs locaux, un an plus tard, le conflit est toujours présent. Un agriculteur syndiqué venait au moment des entretiens de faire signer à l'ensemble des agriculteurs de l'unité de gestion une lettre dénonçant les dégâts. Ces récriminations avaient débouché sur une décision préfectorale autorisant des interventions administratives : un lieutenant de louveterie avait été chargé d'effectuer des tirs de nuit.

Et ça a changé les dégâts ?

Non, alors, ça, [la battue dans le Parc National des Ecrins] c'était à l'automne. Depuis, donc la pression des agriculteurs qui continuent de râler, le journal a fait un article sur les problèmes de sanglier disant que c'était affreux, que c'était épouvantable. Du coup, il y a un arrêté qui a été pris pour des tirs de nuit. (un lieutenant de louveterie)

Malgré le microsocial à l'œuvre régulant les conflits, les agriculteurs montrent donc des stratégies offensives découlant de postures macrosociales et portées directement à l'échelle macro. Les éthiques de conviction sont donc bien motrices dans certaines stratégies des acteurs.

2.2.3.4. L'absence de médiateur

Mais si cette tension entre conflit et coopération bascule le plus souvent vers une situation plutôt conflictuelle, ce serait dû à l'absence de régulation par un acteur jouant le rôle de médiateur. La focalisation sur le Parc des Ecrins est en effet considérée par ses agents comme la conséquence d'une part, d'une absence de médiateur administratif et d'autre part, d'un jeu macrosocial outré à l'échelle départementale. La comparaison avec le Valgaudemar, dans les Hautes-Alpes, confronté au même problème de sanglier serait explicative de la différence de

situation selon cet agent. L'administration et la fédération des chasseurs des Hautes-Alpes joueraient un rôle de médiateur, protégeant le Parc des accusations.

Alors, ça leur pose ponctuellement des problèmes mais on n'est pas dans le psychodrame qui se monte dans le Valbonnais. Il faut dire que la fédération des chasseurs et la DDAF dans le 05, jouent un grand rôle de médiation. Et avant que le Parc soit mis au banc des accusés, généralement, chacun fait son devoir. (un acteur d'espace protégé)

Plutôt que de jouer ce rôle de médiation, les porte-parole départementaux en Isère auraient des postures beaucoup plus tranchées et plus caricaturales. Les réunions du Comité Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage sont indicatrices de l'importance donnée aux relations macrosociales : le positionnement spatial des représentants y est lourd de sens. En effet, il ne s'agit pas de commettre une erreur de placement, en privilégiant les relations individuelles aux statuts officiels.

Ils ont leur place chacun, c'est pour te montrer le jeu de rôle qu'il y a... Dans les Hautes-Alpes, je peux m'asseoir à côté du président de la fédé, ça pose aucun souci à personne, quoi. Des fois, on me dit, est ce que tu peux te pousser parce qu'il faut que je discute avec un de mes administrateurs, pas de souci, c'est amical, quoi. Et l'Isère, je m'étais assis à la place d'un chasseur donc je me suis fait virer. Gentiment mais fermement. Et puis je me suis assis à côté de X. Il me dit dans sa barbe, « Tu devrais te pousser un peu parce que sinon tu vas être compromis gravement ». Du coup, je suis allé me mettre à côté de la DDA, pour te montrer à quel point c'est... (un acteur d'espace protégé)

Mais à cette exagération des rôles officiels tenus par chaque acteur au niveau départemental, s'ajouterait une crispation d'un individu autour du problème "sanglier".

2.2.4. Des rapports conflictuels entre acteurs départementaux

Selon les agents du Parc, la cristallisation du conflit proviendrait en effet plus du jeu d'un représentant agricole départemental, ayant fait du sanglier son cheval de bataille que de la présence d'un espace protégé.

1 : Ouais mais bon, c'est une affaire de lobby, ça. C'est toujours pareil. Il suffit d'avoir un bonhomme qui nous a dans le nez et puis qu'il veut vraiment qu'on supporte tout et puis voilà, quoi.

2 : Sur Valbonnais, on est dans ce cas-là, actuellement. Enfin, maintenant, les chasseurs le reconnaissent entre quatre yeux. Après, est ce qu'ils le reconnaîtront officiellement ? C'est un autre jeu, quoi, hein... Mais on va y arriver, on va y arriver. (un acteur d'espace protégé)

D'après eux, les chasseurs avoueraient en comité restreint que les problèmes de ce secteur ne seraient pas liés à l'effet réserve du Parc mais bien à ce représentant agricole attisant les conflits. Il est intéressant de constater qu'une forme nouvelle d'association entre différents types d'acteurs semble se constituer, en opposition à un acteur endossant le rôle de bouc émissaire.

De plus, le contexte départemental, avec un *Préfet qui dit amen au lobbying agricole* (un agent d'espace protégé), favoriserait les récriminations des agriculteurs. Cette association entre les intérêts des chasseurs et ceux des agents de l'espace protégé montre donc un schéma similaire à l'alliance, décrite auparavant, entre suscrophiles et suscrophobes contre le Parc. L'accord tacite local entre ces deux types d'acteurs semble reposer sur une opposition entre acteurs locaux, dont font partie les agents de l'espace protégé et acteurs départementaux.

Enfin, l'analyse du conflit que font ces agents du Parc n'est pas sans rappeler les mêmes crispations individuelles autour du problème du loup. Les acteurs syndiqués et porte-parole seraient plus enclins à montrer une image caricaturale du problème, faisant principalement appel à du macrosocial. Le représentant syndical dénoncé ici vivrait à travers ce problème.

C'est une personne qui en fait son jardin. Moi, je suis Monsieur Sanglier, « oh oui, c'est insupportable ! » Et puis, il existe à travers ça. [...] Le gars, c'est moi qui, le premier, ai souligné [...] le problème des sangliers, etc. Enfin, l'impression de découvrir le monde, quoi. Et on sent très bien que le contrer ne sera pas facile parce que c'est son fonds de commerce, quoi. (un acteur d'espace protégé)

Ce représentant agricole semble donc reporter les tensions à l'échelle départementale sur le territoire local. Pour comprendre les enjeux locaux, il nous faut rapidement revenir sur le contexte départemental commun à toutes les unités de gestion.

2.2.4.1. Des relations historiquement difficiles

Historiquement, les relations entre les porte-parole des agriculteurs, des chasseurs et l'administration n'étaient pas aisées. Le dialogue entre le précédent président de la fédération des chasseurs et le représentant agricole était souvent conflictuel.

Et puis, bon, il y avait aussi un problème d'hommes, entre l'ancien président et le dirigeant agricole, sinon que c'était un bras de fer, c'était toujours la bagarre. (un administrateur)

Ce conflit installé s'est progressivement atténué à partir de 2003, avec l'arrivée d'un nouveau dirigeant de la FDCI.

De plus, l'élection d'un administrateur en 2000, recueillant l'unanimité chez tous les acteurs rencontrés et en particulier auprès du représentant agricole semble également avoir influencé le contexte départemental dans un sens positif.

Je crois qu'il fait son maximum, c'est un homme de dialogue [...] qui est consulté aussi au niveau du loup parce qu'il suit le dossier loup pour la fédération de chasse. C'est un type intéressant, nous on l'aime bien.
(un représentant du monde agricole)

Apprécié du représentant agricole, cet administrateur entretient également de bonnes relations avec l'administration et en particulier avec le technicien de la DDAF. Ces deux acteurs, ayant travaillé ensemble dans un autre contexte, se retrouvent sur des rationalités communes, appartenant au « monde civique » (Boltanski et Thévenot, 1991). Ce sont en effet des valeurs d'impartialité, de juste équilibre entre les intérêts divergents des citoyens que ce technicien de la DDAF évoque comme guide d'action dans la gestion qu'il mène du dossier "sanglier" mais également du dossier "loup".

J'ai une fierté à me dire, moi, je suis fonctionnaire, je me dois d'agir comme ça. Des fois, je me fais violence à rentrer dans le lard de gens que j'estime. Mais le rôle de fonctionnaire, c'est de ramener les choses à leur juste niveau. (un acteur de la DDAF)

Si le dialogue entre porte-parole agricole et cynégétique semble aujourd'hui restauré, en 2005, date des entretiens, quelques tensions résiduelles semblaient encore présentes.

Une relation reste en effet sensible, celle entre le représentant agricole départemental et le technicien DDAF. Le premier estime que la DDAF n'est pas assez à l'écoute des intérêts agricoles. Le dialogue n'est pas aisé et le technicien DDAF reconnaît qu'il lui est plus facile de travailler directement avec les agriculteurs plutôt qu'avec leurs représentants.

Malgré ces quelques problèmes ponctuels, le contexte relationnel tend aujourd'hui vers l'apaisement et une entente commune entre représentants.

2.2.4.2. L'impact des relations départementales sur les territoires locaux

La présence d'un conflit dans les institutions départementales semble avoir beaucoup joué sur la situation du Valbonnais mais également sur celle de la Matheysine (UG4). Aidé en cela par des relais syndicaux au niveau local, ce représentant agricole départemental a transféré en quelque sorte le conflit départemental sur le territoire local. L'exemple d'un article paru lors des entretiens en 2005 dans la presse quotidienne régionale est illustratif de la situation. Cet article dénonçait l'importance des dégâts sur le Valbonnais et reprenait des arguments

génériques, accusant notamment la pratique d'agrainage des chasseurs. Ce que nous avons pris dans un premier temps comme une posture macrosociale semble, chez ce représentant agricole, découler en somme d'un conflit interpersonnel au niveau départemental. Derrière des arguments génériques, se cacherait un "vivre ensemble" départemental conflictuel, en quelque sorte un microsocial conflictuel, transposé au moyen de la presse quotidienne au niveau micro. Or, bien que les acteurs locaux émettent les mêmes reproches vis-à-vis des chasseurs, la mise sur la scène publique des conflits opposant agriculteurs et chasseurs par ce représentant départemental, extérieur au "vivre ensemble" local, complique fortement la situation. Lorsque les tensions présentes dans un contexte d'action sont évoquées à un niveau départemental, offrant une image macrosociale des relations entre agriculteurs et chasseurs, les régulations locales, les relations relevant du microsocial sont en effet ébranlées. L'équilibre est très précaire et il suffit de manier incorrectement le macrosocial et le microsocial pour déclencher une crise localement. La parution de cet article a bien failli être sanctionné par les chasseurs locaux, par l'arrêt de toute coopération de leur part.

Mais bon, dans l'ensemble ça se [passe bien] quand même. Alors, c'est pour ça que quand M. X, il tient des propos comme il tient que y a ci, y a ça... Le jour où il a passé l'article sur le journal, [...], y en a au moins 2 ou 3 qui m'ont appelé là-haut, soit des présidents, soit des sociétaires, ils me disent « Mais c'est quoi ce cinéma ? Nous, hier, on a mis des piquets. Nous, si c'est comme ça, on les ramène tous ». Bon, après, le soir, la fédération et la préfecture, ils ont eu une réunion, ça s'est calmé un peu mais bon, des fois les trucs, ça tient pas à beaucoup. (un chasseur)

Si les arguments génériques peuvent être mobilisés par les acteurs locaux au niveau de leur territoire, le passage des récriminations à l'échelle supérieure et l'étalage public des affaires courantes locales ne semble donc pas avoir les mêmes conséquences et pose problème aux chasseurs. Leur intérêt est en effet de maintenir la régulation des conflits au niveau local. Lorsqu'ils sont interrogés sur l'état de la situation, ils ont donc tendance à donner une image relativement apaisée du territoire.

Même les agriculteurs, qui sont plus enclins à solliciter la DDAF que les chasseurs, ont tendance, pendant les entretiens, à attribuer les difficultés rencontrées à quelques individus posant problème, quelques *fous* : leurs discours nous rassurent par un bilan général plutôt positif. Les acteurs, et en particulier les suscrophiles, s'efforcent donc, malgré les problèmes locaux, de mettre en avant un "vivre ensemble" apaisé, appartenant à un microsocial.

2.2.4.3. De nouveaux intérêts : un changement de discours au niveau départemental

Revenons un instant sur le contexte départemental. Le représentant syndical à l'origine de l'article dénonçant en 2005 la situation dans le Valbonnais a été contacté à nouveau fin 2006 : il donnait alors un tableau beaucoup plus positif du Valbonnais que lors du premier entretien. Entre temps, en effet, le plan de gestion du SDGC a été approuvé par le comité de gestion dans lequel siègent les représentants agricoles. Les plaintes d'agriculteurs sur les dégâts de sangliers se sont atténuées. De plus, les bonnes relations entretenues avec la fédération semblent avoir réduit tout microsocial conflictuel au niveau départemental. Le représentant agricole évoque ainsi ses relations de confiance avec un administrateur de la fédération pour résoudre les conflits : *Moi un agriculteur m'appelle, j'appelle X sur son portable*. Enfin, selon ce représentant, le Parc des Ecrins agirait également dans la bonne direction.

Le sanglier n'est donc plus au centre des préoccupations et d'autres enjeux jugés plus importants, les questions de la PAC ou encore celles du changement climatique, se sont imposés au niveau départemental. De plus, les alliances départementales ont changé, regroupant les porte-parole de chasseurs et d'agriculteurs contre la Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature (FRAPNA). Le représentant agricole a ainsi apporté son soutien à la FDCI contre cette APN qui demandait un deuxième jour de non chasse. En retour, les deux organismes se sont alliés pour tenter de faire classer en nuisible le corbeau et le blaireau : une enquête est menée conjointement pour prouver la nécessité de ce classement.

La bonne entente à l'échelle départementale est donc liée à des intérêts communs et un dialogue plus aisé. Le représentant agricole départemental montre une satisfaction face au travail effectué.

Mais si la « pertinence »⁵⁷ (Friedberg, 1993) de l'administrateur dans le conflit est appréciée, le pouvoir qu'elle lui confère peut être également dangereuse. Comme l'entend la notion de pouvoir, cet acteur a en effet la capacité d'influencer le comportement de ses protagonistes.

Il sait prendre nos gars. Il est peut être dangereux parce que il sait retourner les gens. (un représentant du monde agricole)

S'attarder un temps sur les relations entre porte-parole départementaux a mis en évidence deux points essentiels : nous en faisons une synthèse dans le paragraphe suivant.

⁵⁷ Définie comme la capacité à résoudre les problèmes pour les autres acteurs, source de pouvoir.

2.2.5. Les échelles du microsocial

2.2.5.1. Du microsocial à toutes les échelles

Tout d'abord, et contrairement à nos premières intuitions avancées à la fin du paragraphe 2.2.2., la présence de conflits ou de bonne entente entre ces acteurs montre l'existence de microsocial à une échelle autre que locale. Si le microsocial est facilement appréhendable au niveau du territoire local, d'autres échelons sont favorables à sa constitution. E. Friedberg (1993) décrit dans la « séquence génétique des contextes d'action » une étape intermédiaire dans la résolution des conflits, celle de la « collusion des porte-parole ». Dans cette phase, les porte-parole s'entendent sur des compromis alors que la base (les représentés) adoptent encore une posture conflictuelle. Cette étape nous semble un bon exemple du microsocial construit à une échelle macro : on a là des acteurs locaux, à l'échelle micro, porteurs de macrosocial conflictuel et des représentants départementaux ou nationaux, à l'échelle macro, porteurs de microsocial. L'échelle micro n'est donc pas la seule échelle capable de produire du microsocial. Si nous avons fait le choix d'étudier ce microsocial au niveau local, il ne s'agit que d'une échelle d'observation. En effet, on aurait pu tout autant adopter une échelle d'observation plus large.

Mais si ce microsocial est apaisé dans le cas de la collusion des porte-parole, il peut être conflictuel dans le cas décrit précédemment du "vivre ensemble" départemental construit autour du sanglier.

2.2.5.2. Des niveaux micro et macro perméables

Un second élément apparaît à la lecture de l'impact de l'article rédigé par le représentant syndical agricole. On pourrait imaginer que le microsocial construit dans des contextes d'action micro ou macro n'influe que sur l'échelle concernée par ces systèmes d'action organisée. Or, une interdépendance apparaît entre ces différents contextes d'action.

Un territoire local influencé par le macro

Tout d'abord, le territoire local montre une perméabilité au contexte d'action départemental. « L'intrusion » du représentant syndical départemental a, nous l'avons vu, un impact négatif sur le territoire local du Valbonnais.

De même, le microsocial apaisé au niveau départemental peut avoir une influence sur le territoire local dans le sens d'une coopération. La situation départementale ayant aujourd'hui basculé dans un sens apaisé, ce représentant agricole entend en effet mobiliser sa relation privilégiée avec un porte-parole de chasseurs (du microsocial) pour résoudre les conflits locaux (*Moi un agriculteur m'appelle, j'appelle X sur son portable*). De même, ce technicien DDAF souhaite user de l'évolution favorable du contexte départemental pour résoudre les conflits locaux.

Mais nous, le message qu'on fait passer et je pense que c'est quelque chose qu'ils acceptent aujourd'hui plus qu'hier, grâce notamment aux changements de discours du président de la fédération des chasseurs qui a renoué un peu le dialogue. C'est que de même qu'il y a un dialogue entre les représentants au niveau départemental, il faut qu'il y ait à tout prix ce dialogue au niveau local. (un acteur de la DDAF)

En ce sens, on pourrait conclure à un impact des structures englobantes, de l'échelle macro sur le territoire local. Mais l'ouverture aux contextes d'action se retrouve également dans le sens inverse.

Un niveau macro influencé par les territoires locaux

Les positionnements des acteurs au niveau local peuvent en effet influencer le contexte d'action départemental. Dans l'exemple qui suit, le microsocial apaisé construit au niveau micro est utilisé pour débloquent des situations conflictuelles au niveau macro et inversement. C'est donc bien l'ouverture symétrique aux contextes d'action locaux et globaux que ce gestionnaire d'espace protégé utilise, dans un autre secteur que le Valbonnais.

Dans un autre secteur, il y a un problème avec des chasseurs. Et ben, notre cher X, il a un souci, il a aucun contact avec le monde de la chasse. Donc il a commencé à dire des conneries et aujourd'hui, il y a un blocage complet local. Moi, je le gère plus haut. Je me suis entendu avec le président de la fédé en disant, attends, c'est parce qu'on a en face un secteur qui est pas très pro-chasse, on va dire, qui n'a pas très envie de discuter avec les chasseurs et puis des présidents de société qui font du rentre-dedans. Donc, là, ça ne marche pas localement. Mais nous, de notre côté, ça continue à fonctionner. C'est ça qui est important. Et inversement,

le chef de secteur ayant de bonnes relations avec l'ACCA locale, peut influencer sur la fédération. (un acteur d'espace protégé)

Une perméabilité entre contextes d'action d'un même niveau

De plus au sein même d'un niveau, les contextes d'action montrent une forte perméabilité. Les équilibres stratégiques autour d'un problème particulier sont influencés par d'autres équilibres construits autour d'autres problèmes. C'est le cas lorsqu'une alliance se crée autour du classement nuisible du blaireau et du corbeau et influe sur les postures des acteurs départementaux au sujet du sanglier. Nous allons le voir dans l'extrait d'entretien suivant, c'est également le cas des alliances stratégiques et des négociations perpétuelles à l'œuvre entre porte-parole, et en particulier dans ce cas à l'échelle départementale, au sein du CDCFS.

Il sait que je vais le retrouver sur des tas d'autres sujets. Donc... là, on va s'empailler sur mercredi non chasse parce que c'est prévu. Donc, on va se fâcher là-dessus mais sur d'autres sujets, je peux lui apporter mon appui, quoi, hein. Donc ça se négocie. (un acteur d'espace protégé)

Pour analyser les stratégies à l'œuvre, il ne faut donc pas se focaliser sur un seul dossier mais sur l'ensemble des dossiers traités par le CDCFS. Alors que la lecture d'un seul dossier peut amener à conclure à un jeu à somme nulle, l'analyse de l'ensemble des dossiers permet certainement dans ce cas de mettre en avant un jeu à somme positive. Il s'agit ici de perdre un peu sur un dossier de moindre importance pour gagner sur des dossiers recelant des enjeux plus importants.

Ces négociations qui sont facilement détectables et courantes dans toutes les instances de décision sont également présentes à une échelle locale : l'alliance des chasseurs et des agriculteurs contre le Parc en est une parfaite illustration.

Le macro, une « structure englobante » ou un acteur du territoire local ?

Enfin, le concept de « structure englobante » est remis en question par les stratégies offensives des suscrophobes locaux, observables tant dans le Valbonnais que dans la Matheysine. La mobilisation fréquente des acteurs administratifs laisse en effet supposer que la DDAF représente en quelque sorte un acteur dont les comportements peuvent être influencés. A défaut de médiateur légitime sur le terrain, les agriculteurs font fréquemment appel à l'échelon administratif pour régler les problèmes. Lorsque des dégâts surviennent, plutôt que de consulter la fédération des chasseurs comme le protocole le prévoit, ils

contactent directement la DDAF. Selon cet agriculteur, le technicien de la DDAF chargé du dossier de la chasse et de la faune sauvage représente un interlocuteur privilégié et joue le rôle de médiateur entre les intérêts agricoles et les intérêts de la chasse. Si elle est contactée par les agriculteurs pour des demandes d'intervention de lieutenants de louveterie, la DDAF est également sollicitée dans un objectif de résolution des conflits. Ce rôle de tampon entre des intérêts divergents, représente une part de plus en plus importante dans le travail de technicien, laissant l'aspect technique aux organismes relevant des mondes de la chasse et de l'agriculture.

Nous, on a un rôle de catalyseur des initiatives qui peuvent naître sur le terrain ou de faire naître les conditions pour que les gens se reparlent sur le terrain, quoi. Quand on trouve que ça va mal, que l'on voit que ça n'a pas évolué et tout, faire rencontrer des gens, [...] agriculteurs et chasseurs, mettre tout à plat... Qu'ils rincent leur linge sale carrément en réunion. Au moins que tout le monde mette à plat les choses, c'est un peu... Vie privée, vie publique... (rires) [...] C'est plus un boulot de... comment dire, relationnel c'est pas le terme, c'est plus de la gestion humaine que de la gestion technique en DDAF. [...] Ce qu'on nous demande comme qualité, c'est d'être plus un facilitateur de dialogue, d'être à l'écoute, d'essayer de faciliter le dialogue. (un acteur de la DDAF)

L'amorce d'un dialogue, difficile à instaurer entre agriculteurs et chasseurs n'est donc pas assumée par un médiateur local mais par l'administration. En ce sens, le technicien de la DDAF prend un rôle dans le contexte local que ne suppose pas le concept de « structure englobante ».

Dans ce paragraphe, nous déconstruisons donc l'idée que le « non social », la « ruse » (Barel, 1981) se construit uniquement à l'échelle du territoire local. Au contraire, et comme le dit B. Latour (2006), il n'y aurait pas d'échelle particulière favorable au réassemblage social : le microsocial se retrouve tant à l'échelle micro que macro.

De plus, nous montrons que territoire local et mailles supérieures se télescopent dans un sens ou dans un autre. Par ce constat, nous rejoignons le postulat du « monde social plat » de B. Latour (2006), pour qui distinguer des niveaux micro et macro ne serait pas pertinent, ces deux niveaux étant pris l'un dans l'autre. Cette posture est également celle de M. Lussault qui considère, à propos du tsunami, que « tous ces espaces affectés par la catastrophe ne sont pas dans une relation d'emboîtement, comme des poupées gigognes, mais en interaction systémique. Le plus grand [...] ne contient pas le plus petit comme si celui-ci était un simple contenant de celui-là ; il forme avec lui et avec tous les espaces d'autre échelle un système qui voit interagir en permanence des fractions spatiales de taille différente et qui s'englobe

mutuellement » (2007, p. 29). Cela n'est pas sans lien avec toute l'histoire des théories auto-organisatrices, du physique au politique (Dumouchel et Dupuy, 1982, Soubeyran et Barnier, 1988).

Etudions à présent les spécificités locales de l'unité de gestion 2, celle de la Matheysine.

2.3. La Matheysine

Sur la Matheysine tout comme sur le Valbonnais, malgré la signature d'une convention, des conflits persistent. Les communes particulièrement conflictuelles sont celles situées sur la partie méridionale du Sénépi, notamment, Mayres-Savel et Marcieu (cf. carte 5, p. 321).

La situation en 2005 est indéniablement meilleure qu'il y a quelques années : les chasseurs mettent en avant de manière privilégiée cette amélioration.

On a toujours des discussions [avec les agriculteurs], hein. On défend pas les mêmes intérêts. Mais ça se passe bien. Et puis, je les connais bien et tout. [...] On n'est pas toujours d'accord mais bon, c'est pas parce qu'on n'est pas d'accord... on n'est pas brouillés (rires). Quand ils ont l'occasion, ils passent, ils boivent un coup, ils discutent. (un chasseur)

De même, un agriculteur interrogé avoue que la situation s'est un peu améliorée en comparaison des problèmes connus précédemment. Mais malgré l'augmentation de la pression de chasse, il ne perçoit pas le déclin des populations sur sa commune. Selon lui, *ça baisse ailleurs mais pas chez nous.*

Si chaque acteur a fait des efforts dans le sens d'un compromis, il reste dans ce secteur des tensions palpables. La situation montre des points communs avec le Valbonnais.

L'absence de médiateur local et l'influence du représentant départemental agricole sont deux points partagés avec le Valbonnais. En l'absence de médiateur local, certains agriculteurs, comme sur le Valbonnais, plutôt que de privilégier l'entente locale, contactent directement la DDAF dès qu'un problème survient.

Normalement, il faut déjà qu'on voye avec les chasseurs s'ils sont d'accord. Comme les $\frac{3}{4}$ du temps, ça marche pas, on va directement à la DDA [Direction Départementale de l'Agriculture] chez [l'agent chargé du dossier]. (un agriculteur)

Ne voulant pas avoir affaire avec le représentant de l'unité de gestion, cet agriculteur mobilise directement les échelons supérieurs. Par ce biais, il remet en question le protocole officiel et met en doute la légitimité de ce représentant des chasseurs. Ce chasseur interprète une telle

attitude, interdisant tout compromis, comme une action refusant toute dimension « affective » des rapports sociaux.

Oui, disons que les agriculteurs. Bon, eux, c'est ... je sais pas si vous connaissez bien leur milieu mais c'est... c'est dur, hein, comme milieu. Alors, ils ne font pas de sentiment. Ils passent direct par en haut et puis ils ont les portes ouvertes partout. (un chasseur)

La combinaison de plusieurs facteurs permet d'expliquer la situation conflictuelle passée et présente.

2.3.1. Un paradis pour les sangliers

Tout d'abord, ce sont les caractéristiques de l'espace qui sont mises en avant de manière unanime par les acteurs. La face sud du Sénépi réunit un ensemble de conditions très favorables au sanglier. Sur les deux communes étudiées, Mayres-Savel et Marcieu, l'exposition Sud, la présence importante de broussailles, de *zones sales* et la réserve d'eau importante que constitue le lac de Monteynard Avignonet situé en contrebas sont autant de facteurs propices à la présence de sanglier. Ce sont les broussailles inaccessibles aux chasseurs qui jouent ici le rôle de réservoir à sanglier. Les cultures, positionnées entre les broussailles dans lesquelles se cantonnent les ongulés et le lac, sont forcément traversées par ces animaux qui ne manquent d'y perpétrer des dégâts. Lorsque l'hiver rigoureux gèle le sol, ces deux communes constituent, de par leur exposition, un espace particulièrement accueillant, le sol dégelant plus vite et le climat étant plus clément.

Et puis nous, on est vachement bien exposé, on est exposé plein Sud. On a des milliers d'hectares de broussailles au dessus et les récoltes sont en dessous. La journée, ils s'en vont dans les broussailles et la nuit ils descendent dans les récoltes. Alors, en plus comme c'est exposé plein Sud, il fait bien chaud, comme cet hiver, on n'a pas eu trop de neige, ça se ramène tout chez nous. (un agriculteur)

Les sangliers adopteraient sur ces deux communes un comportement particulier : mobiles sur les autres communes, ils montreraient une sédentarité importante sur ces communes bien exposées. Une fois installés dans ce secteur, ils seraient impossibles à déloger, d'autant plus lorsque les mises bas ont eu lieu.

Nous, ce printemps, on n'avait plus de sangliers et il en est arrivé plein. On ne sait pas d'où ils viennent. On ne sait pas comment faire. Surtout qu'on est très bien placés pour garder du gibier mais on est très mal placés pour le faire partir. (un chasseur)

D'autre part, malgré les efforts récents des chasseurs pour parquer les cultures, comme dans le Valbonnais, les sangliers se moquent des mesures de protection et montrent une adaptation très rapide aux effaroucheurs et aux clôtures électriques.

Et puis on a mis un effaroucheur avec un système aléatoire qui alimente l'autoradio. Ça marchait au début. Après, ils s'habituent vite. Le fils du cousin de Joseph, il a trouvé des cochons couchés sous les hauts parleurs !... (un chasseur)

Les problèmes rencontrés seraient dus à un surnombre de sangliers, constaté par la majorité des acteurs rencontrés, quel que soit leur statut. Le milieu naturel ne pouvant fournir la ressource alimentaire suffisante, les sangliers, affamés, seraient inévitablement attirés par les cultures.

Mais le comportement des sangliers n'est pas le seul élément explicatif de l'ambiance perpétuellement tendue de ce secteur.

2.3.2. Des conflits entre chasseurs : du microsocial conflictuel

2.3.2.1 Des conflits entre chasseurs qui ne facilitent pas la résolution des problèmes avec les agriculteurs

La mésentente entre chasseurs joue également un rôle important. Les conflits entre chasseurs, existant sur le Valbonnais et sur bon nombre de communes, sont particulièrement aigus sur le secteur du Sénépi. Sur une commune, les chasseurs se divisent l'espace chassable en 4 à 5 équipes. Or, la multitude d'équipes induit de fortes rivalités. Chacun veut en effet s'accaparer les sangliers et éviter que les sangliers *levés* par ses soins ne se fassent tuer par l'équipe adverse. Les stratégies ne manquent pas pour atteindre de tels objectifs (cf. illustration 2) et les conflits sont inévitables. Nous l'avons vu en partie II, de nombreux acteurs décrivent ces conflits comme les conséquences d'une *folie* ou encore d'une fièvre (Hell, 1994) de la chasse. La concurrence entre équipes d'une même commune ou de communes différentes peut s'exprimer par des violences, parfois importantes, allant de la simple bagarre à l'incendie de grange ou l'abattage de chiens de chasse. Une telle ampleur est expliquée par des chasseurs notamment par la course au *record* qui gagne certains d'entre eux : l'enjeu est d'être celui qui

Dans la commune X, une équipe chasse le sanglier. Après avoir fait le pied et repéré le lieu où les sangliers convoités sont baugés, elle décide du secteur sur lequel elle chassera. En début de battue, elle signale donc par des panneaux indiquant qu'une battue est en cours leur emprise spatiale. Mais Y, résidant sur la commune limitrophe Z, possède un droit de chasse sur les communes X et Z. Les communes X et Z sont séparées par une ligne de crête en surplomb du secteur de chasse de la première équipe. Ce jour là, Y décide donc de chasser sur la commune X et envoie son chien à la poursuite des sangliers, précisément dans le secteur balisé de la première équipe (Cf. figure 14). Les sangliers sont alors levés et gagnent le flanc de la montagne montant vers les crêtes, attendus par une ligne de chasseurs de la commune Z, prêts à tirer.

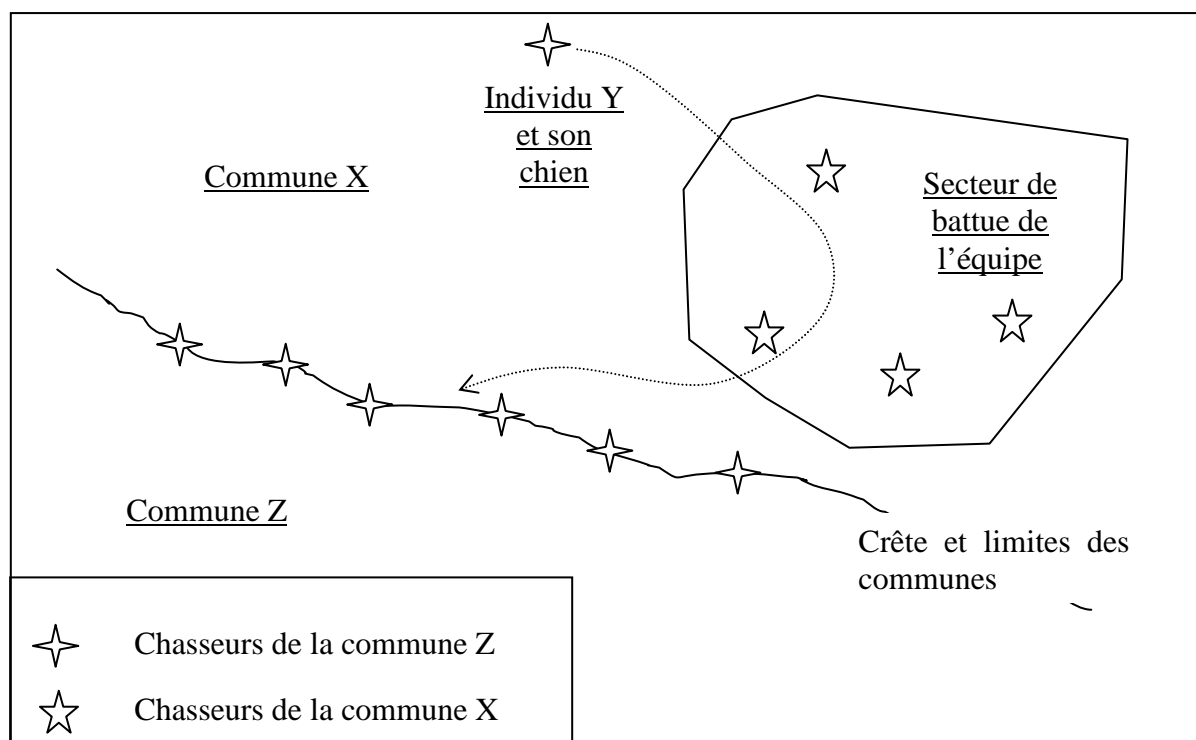


Figure 14 : Exemple d'une partie de chasse

Un jeu spatial, à caractère conflictuel, s'instaure donc entre les chasseurs, qui usent des limites administratives mais également modifient le comportement spatial des sangliers pour arriver à leurs fins : s'approprier les sangliers appartenant implicitement à l'équipe adverse. Cette illustration montre tout l'intérêt d'une microgéographie, seule capable de mettre en lumière de tels détails, pourtant centraux pour comprendre les conflits opposant des équipes de chasseurs.

Illustration 2 : Un exemple de stratégie spatiale

possède le congélateur le plus fourni en fin de saison. Les rivalités entre équipes sont en quelque sorte des conflits d'usage à la fois spatial et animal : chacun veut accaparer l'espace communal et les sangliers présents. Outre les stratégies développées et les violences engendrées, les conflits s'expriment également verbalement. Les qualificatifs donnés aux équipes adverses sont là pour dévaloriser leurs pratiques : les uns sont traités de *viandards*, les autres de *chasseurs du dimanche* parce que possédant un tableau réduit. Notons que le fonctionnement des ACCA est très variable, selon les règlements intérieurs. La présence sur un même territoire de plusieurs équipes n'engendre pas systématiquement des conflits, si les secteurs sont bien définis et que les chasseurs n'ont pas le sentiment de *se marcher sur les pieds*. Des ACCA optent pour une formalisation importante des modalités de la chasse au sanglier alors que d'autres laissent toute liberté dans l'organisation de l'acte cynégétique. La constitution d'une seule et unique équipe de sanglier est considérée par certains chasseurs comme le moyen de réduire les rivalités sur le sanglier et le braconnage dans le chevreuil. De telles équipes, au règlement strict, sont parfois qualifiées *d'usine à gaz*. D'autres ACCA optent pour la liberté des chasseurs qui se constituent en équipe de « vrais » chasseurs ou encore de chasseurs moins élitistes, chassant à la *billebaude*. La chasse à la « billebaude » ou « devant soi » est caractérisée par une absence d'organisation importante telle que la battue. Ce chasseur en apprécie l'aspect non contraignant :

Le mieux, c'est de se balader avec les chiens [...]. C'est plus rapide que ces battues. Vous allez à la chasse, vous savez que dans deux heures, vous avez fini. Parce que la chasse au sanglier, ça dure toute la journée. [...] Vous en avez jusqu'à 8h le soir. (un chasseur)

Enfin, qu'il s'agisse du Valbonnais ou du Sénépi, les chasseurs possèdent bien souvent des droits de chasse sur deux, voire trois communes attenantes : des conflits entre détenteurs de droit de chasse, résidents ou non résidents éclatent également.

L'interférence entre équipes de chasseurs efficaces, équipe de chasseurs du dimanche, chasseurs à la billebaude mais également entre chasseurs, résidents de la commune et non résidents mais détenteurs de droits de chasse est donc l'occasion de multiples conflits.

Courantes sur de nombreuses ACCA, ces disputes ont atteint un tel point sur le secteur étudié que le bureau d'une ACCA a dû démissionner en 2003. Or, une telle ambiance conflictuelle, entre les chasseurs eux-mêmes, ne facilite pas le dialogue entre agriculteurs et chasseurs.

De plus, l'ACCA est aujourd'hui présidée par un chasseur ne chassant pas le sanglier, peu impliqué dans les conflits opposant les chasseurs de sangliers. Ce schéma est récurrent dans de nombreuses ACCA : les chasseurs élus à la place de président d'ACCA, malgré leur statut,

n'exercent pas vraiment leur pouvoir. Les réels détenteurs de pouvoirs sont de simples chasseurs statutairement mais ayant une place centrale dans la chasse au sanglier.

Les relations entre les agriculteurs et ces types de président d'ACCA, considérés comme des *pantins* par les chasseurs de sangliers, sont bien évidemment bonnes mais n'ont aucune conséquence sur la résolution des conflits autour du sanglier.

Et le président de l'ACCA, là vous avez de bonnes relations ?

Ça va pas mal à part que pff... il se casse pas la tête. Lui, c'est pas un chasseur de sanglier. (un agriculteur)

Mais en quoi ces conflits entre chasseurs influencent-ils les compromis possibles avec les agriculteurs ? On pourrait supposer que, selon l'adage « diviser pour mieux régner », les conflits entre chasseurs pourraient profiter aux agriculteurs. Or, cela ne semble pas le cas. Quelles en sont les raisons ? Ces conflits ne découlent pas, semble-t-il, d'intentionnalités d'agriculteurs, qui les initieraient pour en tirer profit. Au contraire, les conflits entre équipes cynégétiques déteignent sur les compromis possibles entre chasseurs et agriculteurs. Parce que les chasseurs 1 sont en conflit avec les chasseurs 2, les compromis impulsés par ces derniers sont rendus caduques par les premiers (cf. figure 15). La relation entre chasseurs et agriculteurs est donc en quelque sorte instrumentalisée par les chasseurs : faisant preuve d'autonomie au sein du contexte d'action opposant les agriculteurs aux chasseurs, ils acquièrent du pouvoir dans le contexte d'action impliquant les seuls chasseurs.

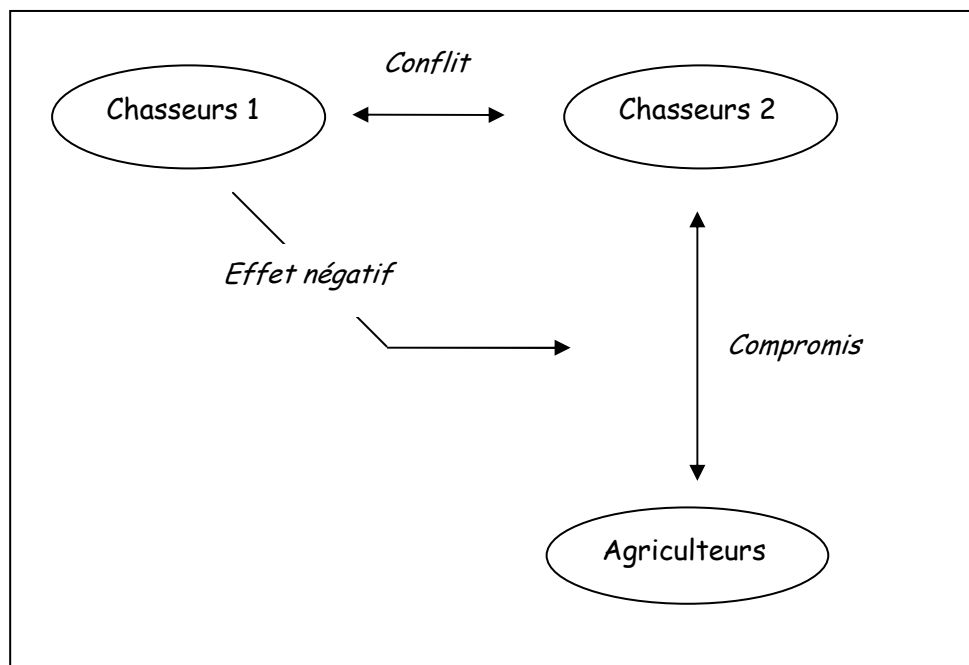


Figure 15 : Des conflits entre chasseurs qui déteignent sur les arrangements possibles avec les agriculteurs

2.3.2.2 Des conflits avec les agriculteurs qui engendrent des tensions entre chasseurs

Si les conflits entre chasseurs n'aident pas à la résolution des conflits entre suscrophiles et suscrophobes, les arrangements passés entre chasseurs et agriculteurs peuvent également provoquer des conflits entre chasseurs. Les problèmes rencontrés avec les agriculteurs amènent en effet des tensions entre chasseurs de sangliers de communes différentes.

Dans certaines communes, les conflits avec les suscrophobes ont amené les chasseurs à augmenter leur pression de chasse. Parfois, la chasse en temps de neige a du être pratiquée pour répondre à la pression des agriculteurs. La chasse à la neige est souvent proscrite car elle rend la traque de l'animal beaucoup plus aisée et permet d'augmenter sensiblement les tableaux de chasse. Si elle peut être appréciée des chasseurs en quête de *viande*, elle est bannie par les « vrais » chasseurs de sangliers trouvant d'une part cette pratique trop éloignée d'une certaine éthique de chasse et craignant d'autre part l'extinction de la *souche* par un nombre trop élevé de prélèvement. L'adoption de la chasse à la neige sur les communes étudiées avait provoqué la colère des chasseurs des autres communes qui avaient fermé la chasse au sanglier. Le processus est donc différent de celui présenté dans la figure 15 : ce sont les compromis issus du conflit entre agriculteurs et chasseurs qui partagent les chasseurs entre eux (cf. figure 16)

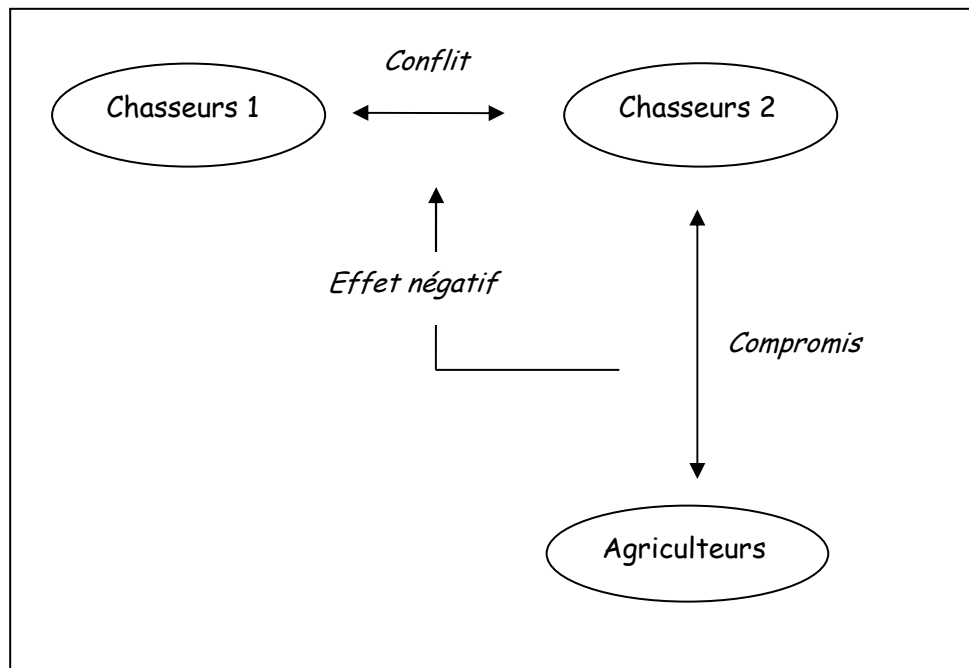


Figure 16 : Des compromis passés avec les agriculteurs qui provoquent des conflits entre chasseurs

Mais, aujourd'hui, l'efficacité plus importante des unités de gestion, rendant solidaires un ensemble de communes, a concouru à l'effacement de telles incompréhensions.

Bien sûr entre ACCA, on n'a pas tous les mêmes problèmes. On n'a pas les mêmes dégâts. Les premiers temps, ça a créé des conflits parce que certains allaient à la chasse à la neige parce qu'il y avait des dégâts et les autres chasseurs ne comprenaient pas pourquoi. Ça, déjà, aujourd'hui, c'est compris. Il y a des communes comme X ou Y, ils ne chassent plus et ils voient que nous, on chasse : ça passait pas parce qu'ils ne se doutaient pas de la pression des agriculteurs. Maintenant, ils acceptent mieux. (un chasseur)

De même, les sangliers, par leurs comportements spatiaux, ne facilitent pas la résolution des conflits entre chasseurs. Ici, sa tendance à se déplacer face au vent le fait basculer trop souvent sur une des deux communes. Les chasseurs jalourent alors l'équipe cynégétique qui profite de ces comportements spatiaux non-humains et récupère en quelque sorte les sangliers des communes voisines.

Toutefois, une catégorie de chasseurs est moins susceptible d'entrer dans le jeu conflictuel de concurrence entre équipes : ce sont les chasseurs n'ayant pas de droit de chasse sur la commune et payant une carte « d'étranger » pour venir y chasser. Étrangers à la commune, ils

le sont également aux histoires, aux rancoeurs entre chasseurs locaux : ils ne provoquent donc aucun conflit.

2.3.3. Des « problèmes de personnes »

A ces conflits, s'ajoutent des inimitiés opposant les représentants agricoles et cynégétiques de l'unité de gestion et compliquant fortement les compromis possibles. Dans de nombreux cas, dont celui de la Matheysine, les acteurs du dossier "sanglier", extérieurs au territoire local considèrent que les conflits sont liés à des *problèmes de personnes*, à l'incompatibilité de représentants du monde agricole et du monde de la chasse. Ce microsocial *conflictuel* participe fortement de l'ambiance conflictuelle. Certains acteurs s'emploient même à réactiver les conflits, lorsqu'ils s'essouffent, par la capacité d'autonomie qu'ils montrent. Par exemple, ce chasseur explique comment un agriculteur, inventant des problèmes, provoque un conflit qui n'aurait, selon lui, pas lieu d'être.

Y a eu des trucs, X téléphone à la DDAF. [Le technicien de la DDAF] m'appelle en me disant qu'il faut faire des tirs de nuit. On fait une réunion. Et je me rends compte qu'en fait, X parlait des dégâts d'hiver. Je lui dis 'mais on en a déjà parlé de ça !' et il m'a répondu 'oui, mais de toutes façons, ça va arriver'. Dans leur tête, c'est de temps en temps, il faut qu'ils... s'ils ont passé un mois ou deux sans avoir rien dire, ils ont l'impression de perdre pied (rires). C'est exactement ça. Donc, de temps en temps, il faut qu'ils bougent, même s'il n'y a rien de nouveau. (un chasseur)

Mais si les représentants locaux ne s'entendent pas, l'historique de la gestion du conflit dans les années 2000 explique également les tensions toujours présentes. Les populations de sangliers très élevées dans ce secteur ont connu des effectifs encore plus importants. Un agriculteur dit avoir observé près d'une quarantaine de sangliers réunis le soir dans un même champ. Les observations de sangliers par les agriculteurs ou les lieutenants de louveterie sont montées parfois jusqu'à une centaine d'individus dans une même nuit. Face à de telles populations, les agriculteurs ont fait appel à la DDAF, demandant l'intervention des lieutenants de louveterie.

Confronté à une situation problématique, avec des populations très importantes et des dégâts perpétuels, le lieutenant de louveterie, sollicité par des arrêtés de destruction lors des maxima atteints par la crise, s'est mis à éliminer des sangliers en nombre. En trois ans, près de 80 sangliers furent tués à raison d'une trentaine en 1999 et 2000 et la moitié en 2001. Les tableaux de chasse atteignaient à l'époque entre 120 et 250 sangliers sur les quatre communes

concernées. Face à notamment à l'importance de ces tirs effectués, les rancoeurs des chasseurs locaux envers ce lieutenant de louveterie furent donc importantes et accentuèrent le conflit. La fonction de lieutenant de louveterie, par son appartenance au monde de la chasse mais son rôle de prélèvement d'animaux est en effet propice à la focalisation des chasseurs.

A nouveau, la mobilisation d'une maille supérieure, l'appel à un acteur extérieur par les agriculteurs a provoqué d'importants conflits. L'absence de tentative de résolution localement et l'efficacité du lieutenant de louveterie ont été sanctionnées par des représailles auprès des agriculteurs eux-mêmes.

Ouais, ben, c'est moi qui m'occupe du syndicat, c'est moi qui prends les initiatives et tout. C'est moi qui me fais saquer. Je me suis fait aligner un peu dans tous les sens. Je suis un peu l'homme à abattre. Une année (c'est l'année qu'ils ont pris l'arrêté, j'ai téléphoné le matin, c'était pas pour moi en plus, c'était pour les autres), j'ai téléphoné le matin, il y avait l'arrêté le soir pour les tirs. Le lendemain matin, toutes les clôtures de mes blés, tout arraché, tout balancé. J'avais les postes de clôture avec les panneaux solaires, tout balancé, tout massacré. (un agriculteur)

Mais si dans ce cas, les sanctions de la part des chasseurs, ces stratégies défensives, ont un lien direct avec le sanglier, elles peuvent également être menées de manière indirecte.

En plus, un autre truc. On a une vache qui crève, on pouvait pas la sortir. Elle s'est décrochée. On pouvait pas la sortir avec un tracteur, tout ça. La seule solution, c'était de la sortir avec l'hélicoptère et ça coûtait 5000 francs. Alors, on dit, bon, ben, allez, on l'enterre. Normalement, il faut demander des autorisations, c'était un samedi, on a dit on l'enterre. Sur le Sénépi, là-haut, on a des alpages où y a des dégâts de sangliers. On dit on va faire une déclaration pour dire qu'il y a trop de dégâts. X et toute son équipe : ah, il veut nous embêter ? Ils ont fait une lettre à la DSV⁵⁸ comme quoi on avait enterré une vache. [Comme ça a été] laissé sans suite, ça leur a pas suffi. Ils sont allés voir [le technicien du Conseil Général], [il] n'a pas voulu marcher. Ils sont allés voir FR3, ils ne sont pas montés. Mais c'est pour vous dire au point où c'en est. (un agriculteur)

Les contextes locaux montrent donc une certaine perméabilité.

Cette histoire montre bien, à nouveau, que les contextes locaux sont totalement perméables. Or, au vu de ces résultats, nous nous interrogeons quant à la définition du conflit que donnent certains auteurs. En effet, selon Melé (2003, p.16), « il faudrait [...] utiliser le mot conflit pour qualifier des situations qui constituent une manifestation de protestation ou d'opposition. Manifestation qui peut prendre la forme d'une stratégie de médiatisation, de dénonciation

⁵⁸ Direction des Services Vétérinaires

publique, d'actes de désobéissance civile, de troubles à l'ordre public et/ou de recours juridiques, autant de moyens de publicisation, constitution ou modification d'un rapport de force ». Torre et al. (2005, p. 3) considèrent également qu'il est nécessaire de distinguer conflit et tension, à travers « l'engagement ». Selon eux, « une tension entre parties prenantes désigne une opposition sans engagement des protagonistes, alors qu'un conflit prend naissance avec l'engagement de l'une des parties. Cet engagement se définit par la mise en oeuvre d'une menace crédible, qui peut prendre les différentes formes :

- le recours en justice (demande de jugement par les tribunaux) ;
- la publicisation (différend porté devant des instances publiques ou des représentants des services de l'Etat) ;
- la médiatisation (différend porté devant les média, presse, radio, télévision...) ;
- les voies de faits ou la confrontation verbale ;
- productions de signes (panneaux interdisant un accès, barrières...). »

Or, si l'on applique un tel raisonnement aux territoires étudiés et que l'on s'attache à analyser les seuls engagements d'acteurs sur le dossier "sanglier", la vision adoptée est partielle. Toutes les formes d'engagement, découlant de stratégies offensives ou défensives des acteurs mais prenant pied dans d'autres contextes d'action seraient en effet occultées. Appliquée au sanglier, la différence de définition entre tension ou conflit latent et conflit par un engagement d'acteur ne semble donc pas assez pertinente pour être adoptée.

Enfin, pour compléter le tableau, la présence sur ce secteur d'un acteur jouant un rôle au niveau départemental, possédant des droits de chasse sur le territoire et entretenant par ailleurs de mauvaises relations avec le lieutenant de louveterie n'était certainement pas pour arranger les conflits. Du microsocial de l'ordre du département (les deux personnages se connaissent bien pour avoir eu des responsabilités départementales durant la même période) s'invite donc au niveau du territoire. De même, et de manière générale, la présence sur le territoire local de « marginaux sécants » (Crozier et Friedberg, 1977), jouant à la fois un rôle important dans un contexte d'action macro et endossant le rôle de simple acteur dans le contexte d'action local, pose fréquemment problème. Le marginal sécant est en effet « un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires » (ibid., p. 86). De tels acteurs sont bien souvent accusés d'être partiels dans leurs attitudes, usant du pouvoir que leur confère cette position pour

privilégier leurs intérêts propres à l'intérêt général. Dans le cas de la Matheysine, un acteur est également accusé par un certain nombre de personnes d'agir dans le sens du conflit.

L'ensemble de ces facteurs a donc concouru à installer un climat plutôt défavorable.

2.3.3. Du microsocial apaisé

Mais aujourd'hui, si des tensions subsistent, le changement de certains acteurs dans les contextes d'action permet un certain apaisement de la situation. La désignation d'un nouveau lieutenant de louveterie ou encore l'élection d'un nouveau bureau au sein d'une ACCA agissent certainement dans le sens d'une suppression des problèmes interpersonnels, d'une partie donc du microsocial conflictuel. De même, certains acteurs jouent un rôle important de relais entre les deux mondes de la chasse et de l'agriculture. Par exemple, un chasseur, pris à la fois dans des relations avec ses pairs mais également, par filiation, avec le monde agricole, prend le statut d'*acteur passerelle*, en quelque sorte de passeur de frontière. Nous définissons ici le terme d'*acteur passerelle* comme un acteur appartenant à plusieurs contextes d'action et ayant ainsi une position de médiateur pris au sens commun, c'est-à-dire pratiquant une médiation entre les acteurs des deux contextes d'action. Cette notion applique en quelque sorte aux contextes d'action le concept de « marginal sécant » (Crozier et Friedberg, 1977) qui concerne seulement les acteurs appartenant à des organisations différentes.

Enfin, nous allons le voir, un dernier aspect, commun au pays cynégétique du Valmontheys, regroupant les unités de gestion de Valbonnais et de la Matheysine, exacerbe la rupture entre le monde de la chasse et le monde agricole.

2.4. Une particularité du Valmontheys, renforçant l'écart macrosocial entre chasse et agriculture

De manière générale, l'écart de culture entre chasseurs et agriculteurs est à l'origine des divergences à propos du sanglier. Nous avons avancé en partie II une explication aux divergences de plus en plus importantes séparant les deux types d'acteurs. Dans le conflit autour du sanglier, ce sont des logiques productives qui s'opposent à des logiques récréatives. Ce fossé, créé par l'éloignement de groupes sociaux de la « société faite », est particulièrement accentué par une spécificité locale. Parmi les chasseurs, nombreux sont ceux qui ont travaillé à la mine et se sont retrouvés en pré-retraite ou en disponibilité, lorsque la mine de charbon a fermé en 1997. Libres toute l'année, ces chasseurs consacrent donc la majorité de leur temps à la chasse : ils sont, selon un acteur de la FDCI, *les rois du pétrole*. Le sanglier oppose donc des chasseurs consacrant leur temps à leur loisir et des agriculteurs travaillant beaucoup et s'accordant peu de jours de repos.

Et maintenant, le paysan n'est plus chasseur. C'est rare. C'est deux mondes différents. C'est pour ça que ça se heurte aussi. D'un côté, vous avez des paysans qui sont à 100% du temps parce que, maintenant, les paysans, ils se débrouillent comme ils peuvent. Et les chasseurs qui sont en ville et qui ont des terrains sur la commune de leurs ancêtres. Et puis, en plus avec les RTT [Réduction de Temps de Travail] ou les guss en congé charbonnier et tout, ici, sur la région, vous avez des chasseurs qui sont pas trop vieux. Ils sont libres toute la semaine. Vous avez des anciens de la mine. Y en a qui sont même pas à la retraite, y en a à 35 ans, les charbonniers, qui ont été mis en disponibilité. Les mecs, ils sont payés pour rester chez eux. Alors, ils sont à la chasse tous les jours. [...]. (un chasseur)

De plus, une même culture d'un sport collectif, le rugby, rassemble un certain nombre de ces chasseurs anciens miniers. La mine soutenait en effet les sportifs de haut niveau et aménageait leurs emplois du temps pour leur permettre de pratiquer leur sport. Selon un chasseur, ces sportifs étaient largement avantagés : *ils travaillaient 3 jours par semaine et en plus, ils avaient des postes tranquilles*. Aux valeurs du travail pratiqué de manière individuelle, s'opposent donc les valeurs de loisir et l'esprit collectif. Cet administrateur rapporte les propos très illustratifs d'un agriculteur pour le moins peu diplomate.

Alors, en plus, c'est quelqu'un de pas facile, c'est quelqu'un qui insulte les gens à longueur d'années... [...]
Alors, en pleine réunion - les chasseurs sont presque tous des mineurs là haut. Les mineurs, ils ont eu leur retraite à 40 ans. Et oui, on y peut quoi ?- Et ben, « c'est tous c'est des fainéants ! » Mais c'est pas des

choses à dire. Alors, qu'est-ce qu'ils vont dire. « On est des fainéants ? Et bien, ses piquets, il les met lui ». Il a un comportement... des fois, il faut faire attention. Alors, il peut avoir ce sentiment que les gens qui ont eu leur retraite à 40 ans sont des fainéants mais il est quand même pas obligé de leur foutre par la gueule quand les gens viennent bénévolement lui clôturer ses champs. (un administrateur)

Découlant des identités sociales au sens, ici, du « social 1 », les positionnements politiques ou les modes de vie des uns et des autres ne seraient également pas compatibles.

Bon, alors, en plus, [...], il y a un problème d'homme. Il y a le responsable [de l'unité de gestion] qui est un communiste et il y a [le représentant agricole] qui va à la messe tous les dimanches... Non, mais, on en est là... Et X, il dit « moi, il est allé à la messe, il avait qu'à aller planter ses piquets ». Le dialogue est très difficile parce qu'il y a des gens qui ne s'entendent pas. (un administrateur)

Penchons-nous à présent sur un secteur réputé peu conflictuel, celui du Trièves.

III. Le Trièves et le Gua

Avant de détailler les spécificités locales du Trièves, il nous semble intéressant de présenter rapidement les relations au sein de l'UG5, fortement liées à l'ambiance conflictuelle de la commune du Gua. L'unité de gestion du Trièves dépend en effet aujourd'hui de cette unité de gestion, ces deux secteurs ayant été rattachés au même pays cynégétique pour le SDGC.

3.1. Une tâche conflictuelle, le Gua

Recueillir la parole des représentants⁵⁹ dans cette unité de gestion permet de mettre en lumière les tensions entre microsocial conflictuel communal et microsocial apaisé au niveau de l'unité de gestion. Le représentant agricole de l'unité de gestion dépend en effet d'une commune fortement conflictuelle : d'une part, les sangliers sont nombreux et provoquent d'importants dégâts et d'autre part, des conflits entre personnes bloquent tout compromis. Mais ce représentant, confronté à deux scènes de négociation, celle de sa commune et celle de l'unité de gestion, met en œuvre, lors de la tentative de mise en place de convention, des logiques différentes. Confronté à des acteurs raisonnables dans l'unité de gestion, cet acteur a signé un

⁵⁹ Dont nous avons indiqué le statut en méthodologie

accord à cette échelle. Mais pour que la convention soit entérinée, la cartographie des points d'agraineage devait être acceptée par les agriculteurs de la commune. En fort conflit avec le président d'ACCA, ce représentant agricole a donc marqué un refus de tout accord sur sa commune. Deux logiques s'opposent ici chez le même acteur, sous-tendues par deux types de relations microsociales, l'une conflictuelle à l'échelle de la commune, l'autre apaisée à l'échelle de l'unité de gestion.

Mais ces différences de logiques lui sont reprochées par les agriculteurs de la commune, ceux-ci considérant qu'il manque à son rôle de porte-parole. La position de « marginal sécant » dans des zones à conflit n'est pas aisée.

Être représentant dans l'unité de gestion, c'est une source à emmerde. Je vais ramasser pour pas un centime et y en a qui disent que je suis copain avec eux et c'est pour ça que j'ai signé avec eux. (un agriculteur)

Enfin, au moment des entretiens, la mise en place des pays cynégétiques le positionne également en porte à faux entre sa logique communale et celle de ses pairs de l'unité de gestion du Trièves Sud, désirant un "vivre ensemble" apaisé.

Comme ils nous ont mis dans l'unité de gestion [comprendre le pays] Trièves, on bloque tout le monde. On a des pressions. (un agriculteur)

Le regroupement au sein d'un même pays du Trièves d'une unité de gestion non conflictuelle avec une unité de gestion à problème constitue un enjeu fort pour la fédération : pariant sur les pressions des agriculteurs dans le sens d'un bon "vivre ensemble", les administrateurs espèrent aboutir par ce biais à une résolution des conflits. En 2007, ce pari a été gagné puisque un accord a pu être entériné, avec la mise en place du SDGC.

3.2. La bonne entente : le Trièves

Le Trièves, contrairement aux précédentes unités de gestion décrites, présente une situation peu conflictuelle. Les représentants agricoles et les simples agriculteurs rencontrés évoquent, malgré des tensions passagères avec les chasseurs, les valeurs d'un "vivre ensemble" apaisé. Mais un tel discours, nous l'avons vu est commun aux terrains étudiés : quelles sont donc les particularités de ce territoire ? Ce secteur, au moment de l'apogée des conflits entre agriculteurs et chasseurs a été touché, au même titre que de nombreuses unités de gestion par ces problèmes. Toutefois, agriculteurs et chasseurs se sont entendus de telle sorte que le classement du sanglier en nuisible n'ait pas eu lieu. Cette unité de gestion subit pourtant un

nombre de dégâts particulièrement élevé, supérieur aux unités de gestion étudiées précédemment. Comment expliquer cela ?

3.2.1. Des dégâts plus supportables ?

Les dégâts pourtant importants en terme d'enveloppe financière dans ce secteur n'ont pas suffi à enclencher des conflits bloquant tout compromis et dialogue possible.

Plusieurs explications à cette différence sont envisageables. Tout d'abord, les dégâts ne sont pas de même nature que dans les zones de montagne étudiées sur le plateau matheysin ou dans le Valbonnais. Dans les communes du Trièves, bénéficiant de conditions plus favorables pour la culture qu'en zones de montagne, les espaces cultivés montrent des superficies plus vastes : pour une même surface détruite par les sangliers, les conséquences relatives ne sont donc pas les mêmes. De plus, la destination différente des céréales touchées par les sangliers explique des réactions plus virulentes en montagne : alors que dans le Trièves, les céréales sont pour beaucoup produites pour la vente, dans les deux autres unités de gestion, elles sont principalement utilisées pour l'alimentation des bêtes. L'indemnisation des céréales, indexée sur le prix de leur vente ne satisfait pas les agriculteurs pratiquant l'autoconsommation, le montant versé par la fédération ne couvrant pas le prix de rachat de ces céréales, supérieur au prix de vente.

Non mais bon ils mettent quand même les exploitations en difficulté parce que nous, c'est tout de l'autoconsommation, bon, ben, quand on doit le racheter, et ben... à la Dauphinoise, c'est pas le même prix que... C'est le double, hein. (un agriculteur de l'unité de gestion de Valbonnais)

Enfin, les dégâts sur prairies naturelles ou artificielles posent d'importants problèmes aux agriculteurs de montagne. Nous l'avons vu, les indemnisations, selon eux, ne seraient pas calculées à la hauteur du réel préjudice subi. Les champs sont bien souvent non mécanisables dans les communes de montagne et la remise en état nécessite des heures de travail manuel inenvisageable pour certains agriculteurs.

Et bien, remettre des prés en état, reboucher les trous et tout, avec ce qu'ils nous donnent, il faudrait que ça soit dix fois plus élevé. Plusieurs fois, on leur a dit que vous n'avez qu'à prendre des paysagistes pour remettre en état, vous allez voir ce que ça va vous coûter. (un agriculteur)

Cette différence de fonctionnement explique le désarroi plus important chez les agriculteurs de montagne, malgré l'ampleur des indemnisations dans des espaces comme le Trièves. Selon un administrateur, présent dans la commission sanglier, la prise en compte des difficultés

amenées par les dégâts chez les agriculteurs en autoconsommation notamment fut un des premiers points de départ pour un compromis possible.

Donc il faut bien différencier ce type de dégâts que finalement l'agriculteur supporte parce que, bon, ben, ils sont payés par la fédération des chasseurs et non pas par la coopérative agricole et tout ce qui est autoconsommation. Quand un agriculteur a besoin de 5 ha de maïs ensilage pour ses bêtes l'hiver, il sème 5 ha de maïs ensilage parce qu'il n'a pas de terrain qui convienne aux maïs. Le peu de terrain qui convienne au maïs, le sanglier va venir en dévaster deux, bon, ben, cette disponibilité alimentaire va lui manquer pour hiverner ses animaux et il va être obligé d'aller en acheter ailleurs. Il n'y en a pas obligatoirement de disponibles ; quand elle est disponible, elle est loin, ce qui va occasionner des frais de transport, ce qui va lui occasionner une perte de temps supplémentaire, là c'est extrêmement important pour lui. L'agriculture de montagne qui exploite des petites parcelles où ils n'ont pas obligatoirement les surfaces favorables, énormes pour faire des céréales, ils vont faire 3 ou 4 ha de céréales, paf, sur ces 3 ou 4 ha il y en a 2 de détruits, pour eux c'est pareil, c'était de l'autoconsommation. Et je pense que ça, c'est une analyse qui n'était pas suffisamment faite à l'époque, on n'était pas suffisamment conscient de ce problème et cette prise de conscience a fait que on s'est rapproché des agriculteurs, le raisonnement était tout autre. (un administrateur)

Toutefois, le Trièves présente également des cultures particulièrement sensibles, telles que les céréales « bio » ou le maïs ensilage, qu'il a été nécessaire de prendre en compte.

Le Trièves, c'est une structure de propriétés assez grandes qui font de la vente [...]. Donc il y a peu de problèmes d'autoconsommation. Par contre, il y a quelques problèmes de gens qui sont passés en bio et qui font de la deuxième transformation, qui font du pain, quelque chose comme ça, donc ces gens-là ont besoin de leur récolte et puis il y a la tradition du maïs ensilage nécessaire pour nourrir les bovins lait... Tout de suite en 2000, j'ai pris la mesure du problème et on a mis en place des mesures de protection sur tout ce qui était autoconsommation donc maïs ensilage ou bien bio et deuxième transformation. (un administrateur)

Enfin, nous l'avons vu en introduction de ce chapitre, l'agriculture du Trièves montre une certaine dynamique que n'ont pas les zones défavorisées de montagne.

3.2.2. Une habitude ?

De nombreux acteurs interrogés à ce sujet relient cette absence de conflit visible au niveau du département par une habitude des agriculteurs aux dégâts. Historiquement, les sangliers sont présents depuis toujours dans ces espaces aux conditions moins rigoureuses qu'en montagne.

Contrairement aux zones montagnardes, la présence de populations de sangliers installées sur ces lieux ne constitue pas une nouveauté, source de conflit.

*On va dire que les gens sont programmés génétiquement un peu (rires) par rapport à leur passé localement.
(un acteur de la DDAF)*

La composition du tissu social diffère également de « la montagne ». Aux dires d'un technicien de la FDCI, de tout le département, ce secteur est constitué du plus grand nombre d'agriculteurs chasseurs. La rupture entre chasseur et agriculteur y est donc plus atténuée et la présence d'agriculteurs chasseurs permet une régulation par les agriculteurs eux-mêmes.

Le Trièves a toujours été une zone où le sanglier était présent, il y a toujours eu du sanglier dans le Trièves. Les agriculteurs du Trièves ont toujours été, je dirais, habitués, si on peut s'habituer à avoir des dégâts ..., mais disons que pour eux, le sanglier était là et ben, il y avait des dégâts, c'était à défaut normal, c'était quelque chose qu'ils étaient habitués de voir. (un administrateur)

3.2.3. Un médiateur

Mais outre ces facteurs, la présence d'un médiateur recueillant l'unanimité constitue un élément central de compréhension de la situation. Ce que répond cet agriculteur, interrogé à propos du sanglier est illustratif de la réaction de la totalité des acteurs rencontrés sur ce secteur : *Vous connaissez X ? [- Oui] -Bon, c'est très bien.*

Cet administrateur, recueillant l'unanimité, constitue la référence des acteurs mobilisés par le sanglier. Même au sein de la poche conflictuelle de l'unité de gestion nord, il représente un modèle pour le porte-parole agricole :

Notre seul recours, c'est lui, le juste. Il y a personne qui l'envoie chier ou qui l'insulte. (un agriculteur)

Ce personnage est en effet à la fois légitime auprès des chasseurs mais aussi auprès des agriculteurs. Aujourd'hui à la retraite, il s'est fait connaître de tous, à travers son emploi d'agent de l'ONF. Le travail effectué dans ce cadre en collaboration avec le monde agricole a permis aux agriculteurs de le juger favorablement. Ils lui accordent leur confiance et lui reconnaissent des valeurs de justice et une capacité de dialogue, indispensables à une bonne collaboration.

Je le connais depuis tout gosse : il était le garde forestier du coin. C'est quelqu'un qui sait écouter et qui est conciliant. (un agriculteur)

La confiance acquise auprès du monde agricole a servi cet acteur dans la résolution des conflits.

Dans le cadre de l'ONF, je faisais la maîtrise d'oeuvre des remboursements agricoles. Donc les agriculteurs savaient que ce que je disais, je le faisais, que j'avais aucun mépris, mais bien loin de là, pour leur travail, que je connaissais le problème, et je les prenais en compte, donc il y avait une certaine confiance qui s'était établie entre eux et moi, ils n'ont pas demandé que le sanglier soit classé nuisible. (un administrateur)

Enfin, la « pertinence » de cet acteur, par sa capacité à résoudre des problèmes de chasseurs mais également d'agriculteurs en fait un personnage central.

Si tu veux, X, ici, c'est l'homme facile, c'est la personne de référence. Quand j'ai eu des dégâts sur le silo, j'ai appelé le président de l'ACCA. Et puis, X, il a fait ce qu'il a pu, c'est pas indemnisable, on s'arrange différemment... (un agriculteur)

Il est intéressant de noter que les administrateurs dépendent des cantons sur lesquels ils ont été élus. Si le canton de cet administrateur concerne l'unité de gestion du Trièves, il se superpose également à la partie Sud de l'unité de gestion du Valbonnais. Or, ce sont les agriculteurs exerçant leur profession sur ces communes-là qui ont dénoncé aux côtés des chasseurs le classement du sanglier en espèce nuisible dans l'UG2. Le rôle d'un médiateur tel que cet administrateur semble donc central dans la résolution des conflits.

Notons ici l'absence dans ce contexte d'action de médiation de la part du Parc Naturel Régional du Vercors, dont l'espace empiète pourtant sur l'unité de gestion. Tous les acteurs interrogés à propos de son rôle dans la gestion du sanglier ont signalé son inexistence dans le jeu des acteurs, voire étaient même interloqués de la question, ne voyant pas en quoi un espace protégé pouvait être pertinent sur ce sujet. Aucun rôle ne semble donc autorisé à cet espace protégé et l'expérience qui nous a été rapportée par un étudiant vient étayer ce constat (cf. illustration 3)

Illustration 3 : Le Parc Naturel Régional du Vercors et le sanglier

En 2006, un étudiant en Master 2, effectuant un stage sur le sanglier au Parc Naturel Régional du Vercors, me fait part de son expérience face aux chasseurs des ACCA présentes sur l'espace protégé. Voulant effectuer un bilan des dégâts de sanglier, il invite des présidents d'ACCA pour recueillir des informations à ce sujet. Il est alors confronté à de fortes réticences de leur part, ceux-ci lui signalant que cet espace protégé n'est pas légitime en la matière : la gestion de cette espèce gibier est, manifestement, pour ces chasseurs, leur domaine réservé et ne peut en aucun cas être pris en charge par un parc naturel régional.

3.2.4 Des alliances de quotidienneté et de proximité

La combinaison de ces opérateurs territoriaux spécifiques humains et non-humains (présence d'un médiateur, histoire du territoire, géographie du lieu) permet une régulation interne des conflits. Contrairement aux autres unités de gestion, c'est le bon "vivre ensemble" qui semble régir l'attitude de ces acteurs. Malgré tous les problèmes rencontrés, chacun se doit de protéger une entente globalement bonne entre les acteurs.

On vit avec eux, donc un respect mutuel est obligatoire. (un agriculteur)

Le territoire "sanglier" dans le Trièves semble régi par des logiques de bon voisinage, liées à la proximité des acteurs et la quotidienneté de leurs relations. De tels territoires de voisinage appartiennent aux territoires du quotidien décrits en particulier par G. Di Méo (1996). Ces logiques régulent fortement les conflits et interdisent, semble-t-il, la survenue de crises trop importantes pour être résolues localement. Il semble en effet impossible à cet agriculteur de vivre correctement dans sa commune, si un conflit permanent existe entre chasseurs et agriculteurs. Outre leur activité de loisir, les chasseurs, par leur métier ou leur résidence sur la commune, participent à la vie communale, au tissu social : ce sont donc des personnes avec lesquelles les agriculteurs doivent vivre au quotidien.

Tu peux pas être en conflit en permanence avec tout le monde. Les chasseurs, c'est ton voisin, le maçon, le peintre, le maire, tu les vois tous les jours. Il y a un tissu de chasseurs en campagne qui fait que tu les vois tous les jours. (un agriculteur)

La régulation interne des conflits passe par une reconnaissance de la part des chasseurs des désagréments subis par les agriculteurs. Il s'agit, pour les chasseurs, de montrer aux agriculteurs qu'ils prennent la mesure des conséquences des dégâts. Les indemnisations ne suffisent pas en effet à régler les problèmes. Croire en cela revient à adopter un discours générique conflictuel présenté en partie II. Ces discours génériques répondant à des stéréotypes sont, pour l'administrateur du secteur, pour beaucoup dans les conflits.

En fait, le conflit venait peut-être bien d'une espèce de mépris des chasseurs par rapport au travail des agriculteurs : sous prétexte qu'on les indemnisait, le raisonnement était « on les indemnise assez donc ils n'ont pas à rouspéter ». Mais en fait, souvent, les gens ne se rendaient pas compte que l'indemnisation, bien sûr, est importante mais ça allait au-delà. Il y a un certain choc quand un agriculteur le matin voit son champ dévasté. On a beau dire mais c'est un petit cambriolage, si on veut, ça peut s'assimiler à un cambriolage. (un administrateur)

Il ne suffit donc pas que la fédération rembourse les dégâts. Il faut également que les chasseurs locaux montrent leur reconnaissance des difficultés subies par les agriculteurs. Ce besoin de reconnaissance et de soutien lors d'un dégât est important : la présence physique des chasseurs auprès des agriculteurs semble indispensable pour résoudre les conflits. Se rendre sur le lieu des dégâts, venir en discuter avec l'agriculteur est un moyen de montrer cette reconnaissance. Ici, c'est le président d'ACCA qui vient apporter un soutien aux agriculteurs en cas de dégâts.

Comment ça se gère les conflits ?

C'est au président à gérer. [...] La plupart du temps, c'est pour la pomme du président et c'est à lui de se débrouiller, hein. Quand y a un souci, le téléphone, il sonne, ou le gars, il vient à 9H du soir et il vient gueuler au portail « ça va plus, il faut faire quelque chose ». Après, on essaie de faire quelque chose. (un chasseur, président d'ACCA)

Ce même président, par le dialogue mais également l'aide dans la mise en place des mesures de protection, agit dans le sens d'un apaisement des conflits potentiels.

Pour ce gars, il est venu rouscailler à la maison à cause des dégâts. Il a du ressemer sa parcelle. Et un beau jour, je passe dans le quartier et me suis aperçu que les sangliers avaient esquiné ce qu'il avait ressemé. Lui, il ne s'en était même pas rendu compte. Donc je suis allé le voir pour lui dire. Déjà le fait que je suis allé le voir, le prévenir et tout, ... ça améliore les relations. Il est allé voir et il est venu le lendemain en disant qu'est ce qu'on fait ? [La solution étant de clôturer,] on s'est retrouvés un dimanche à 5 ou 6 et on y a passé la matinée. On a tout clôturé. (un chasseur, président d'ACCA)

Ce besoin de soutien pourrait être rapproché d'une « action affective » (Weber, 1971). Plus qu'une réaction instinctive, comme la définit M. Weber, nous considérons cette action affective comme s'approchant de rationalités. On pourrait considérer ce rapport entre agriculteurs et chasseurs comme gouverné par une *rationalité affective*, visant à l'obtention d'un bon voisinage, opposée à une rationalité en « valeur » (Weber, 1971) ou encore à des « éthiques de conviction », à partir desquelles les arguments génériques sont construits. A la rationalité affective, créatrice d'un microsocial apaisé, s'opposerait des éthiques de conviction, vectrices de macrosocial.

Outre le dialogue, les chasseurs offrent traditionnellement des parts de viande de sanglier aux agriculteurs. A travers ce don, les chasseurs apportent une certaine compensation aux dégâts. A lui seul, ce don n'est pas capable de résoudre les conflits mais il participe à un bon "vivre ensemble" local. Dans cette commune, l'agriculteur qui, bien que subissant des dégâts, ne fait jamais de déclaration et ne perçoit pas d'indemnités, la reconnaissance des chasseurs se

traduit par un geste supplémentaire, un demi-chevreuil au minimum s'ajoute au bout de sanglier annuel.

Je sais pas... Il a peut-être un raisonnement où il se dit 'ça fait partie de la vie d'un agriculteur'. Bon, systématiquement... Bon, une fois par an, il a le droit à un demi chevreuil au minimum... C'est pas pour l'acheter, hein. On les achète pas avec ça, hein. (un chasseur)

Mais pour que ce "vivre ensemble" perdure, les agriculteurs également participent activement à l'équilibre vertueux. C'est en premier lieu en s'adressant directement au président d'ACCA ou aux chasseurs lors des dégâts qu'ils permettent une régulation locale des problèmes. Contrairement aux autres secteurs, la régulation des tensions se fait au sein même du territoire et n'aboutit que très rarement à un recours aux échelles supérieures. Cet agriculteur confronté à un sanglier, un vieux solitaire, à l'origine d'importants dégâts se refuse, malgré tout, à faire appel à un lieutenant de louveterie. A nouveau, le passage de l'entretien que nous avons souligné montre bien la rationalité affective à l'œuvre dans la justification des actions de cet acteur.

Non, pour le sanglier, non. Attends, non, moi je vois pas... ça, ça fait partie du politique. Je vais appeler [l'administrateur] pour dire tu déclenches une opération avec les lieutenants de louveterie? Attends, l'ACCA, ils comprennent plus. Ils me disent 't'es un salaud'. Moi, je suis plutôt... si tu veux, c'est facile de dire on l'a raté, on l'a pas vu... ils [les chasseurs] vont pas dire « on veut pas le tuer ». Un jour, il crèvera et puis voilà. Tant que c'est du vivable... Si tu veux, ça nous fait chier de ressemer nos 3000m² mais c'est que du compromis, hein... partout dans la vie. (un agriculteur) (souligné par nous)

Bien que ces agriculteurs se plaignent des chasseurs et usent d'arguments génériques à leur égard, les discours tenus face à l'administration donnent l'image d'un bon "vivre ensemble". Outre cette confiance nécessaire entre acteurs et la légitimité accordée aux acteurs locaux (président d'ACCA ou simples chasseurs) pour résoudre les conflits, certains agriculteurs rendent également service aux chasseurs. Si en montagne, les agriculteurs possèdent peu d'hectares de cultures, les agriculteurs du Trièves sont favorisés par la configuration de l'espace. Ils possèdent donc pour un certain nombre des superficies supérieures ou égales à 20 hectares, permettant le retrait à l'ACCA du droit de chasse donné par ces terres. Les chasseurs ont donc tout intérêt à favoriser une bonne entente pour bénéficier de cet espace chassable. De même, lors d'une acquisition supérieure à 20 ha, le droit de chasse peut être donné à un chasseur. C'est l'occasion d'affirmer l'importance de cet agriculteur au sein du fonctionnement même de la société de chasse. Le pouvoir de cet agriculteur réside dans la « pertinence » qu'il détient dans l'ordre local.

Papa a un ami chasseur qui lui dit le droit de chasse il faudrait donner à Untel. C'est du copinage, en fait. Moi, le jour où j'ai acheté mes 24 ha d'un seul tenant, le lendemain, ils étaient là... 'Tu penses au droit de chasse... j'ai la personne...' (rires). (un agriculteur))

En somme, ces acteurs participent à un cercle vertueux où toute source de pouvoir est utilisée dans le sens du bon "vivre ensemble". Prenons l'exemple de cet agriculteur siégeant au comité de gestion. Son statut à une échelle supracommunale est utilisé pour alimenter les relations vertueuses avec les chasseurs de sa commune. Fonctionnant sur du donnant-donnant, il négocie implicitement des tirs plus nombreux sur les sangliers contre une pression auprès de la fédération pour obtenir des bracelets de chevreuil.

Parce que si tu veux, l'an dernier, pour le chevreuil, il faut qu'ils envoient les mâchoires à la fédération et ils l'ont pas fait. Donc, la fédé leur a sucré les tirs de chevreuils. Donc, évidemment, tous les chasseurs, le président... : 'On a besoin de toi, on a besoin d'un coup de main'

Comment ?

Ben en faisant une lettre à la fédé en disant qu'il y a beaucoup de dégâts de chevreuil, que la population est très importante et que pour nous, il faut qu'il y ait plus de chevreuils à abattre. (rires) tu vois... Donc, ça, ça fait partie, c'est du politique, ça. Ça fait partie du donnant – donnant. Ça veut dire, je te laisse ça mais cet automne, le sanglier, vous irez un peu plus. Donc, nous, ça se passe pas mal. (un agriculteur)

Par sa capacité à rendre service aux chasseurs, cet acteur montre une pertinence dans l'ordre local de sa commune qui lui donne une place importante.

De telles pratiques ne sont pas isolées et des acteurs nous ont déjà fait part de bricolages au sein d'une commune, où les chasseurs demandent aux agriculteurs de protester contre les dégâts, pour recevoir ensuite des directives d'augmentation de pression de chasse de la part de la fédération. Mais notons également que l'inverse existe aussi, nous l'avons vu : des chasseurs tentent d'influencer les agriculteurs victimes de dégâts pour qu'ils ne les déclarent pas auprès de la fédération qui, inévitablement, s'intéresserait de manière plus approfondie au fonctionnement local de la chasse et imposerait des directives de chasse.

Du morceau de sanglier aux bracelets de chevreuils, nous sommes donc dans des relations de don / contre-don (Mauss, 1950). Ce système, dans certains cas, atteint un certain degré d'organisation, engendrant une normalisation de tels échanges. La formalisation orale des dons de morceau de sangliers dans une commune en est un exemple : chaque équipe doit fournir à chaque saison de la viande de sangliers à quatre agriculteurs désignés à l'avance.

Ce système de don, par sa formalisation, correspond à une action systématique et collective. Il se distingue en cela des dons / contre-dons que nous avons rapportés dans le cas d'un agriculteur du Valbonnais, dont la caractéristique est d'être individuels et aléatoires.

Chaque année, on fait un roulement, il y a quatre équipes qui doivent donner un demi-chevreuil à tel agriculteur non chasseur. Et puis, quand il y a des battues collectives au sanglier, à chaque fois on en réserve des parts aux agriculteurs. Et puis, chaque fois que j'ai des grands gibiers tués par collision avec des véhicules, c'est pour les agriculteurs non chasseurs aussi.

Et ça, vous donnez à qui ?

Nous, on a sélectionné 4 qui ne sont pas chasseurs pour les 4 équipes.

Ça s'est organisé à partir de quand ?

Ça fait plus de 15 ans qu'on fait ça. (un chasseur)

A nouveau donc, si l'on s'attache à analyser un conflit à travers les engagements des acteurs dans le sens d'une opposition à ses protagonistes, comme le supposent Torre et al. (2005) ou Mélé (2003), les conclusions risquent d'être faussées. D'une part, les engagements pris dans le conflit ne concernent pas uniquement le sanglier mais touchent bien d'autres situations : de la délation de mauvaises pratiques agricoles auprès de la Direction des Service Vétérinaires (DSV) dans le cas de la Matheysine en passant par un gigot de chevreuil supplémentaire ou une lettre fustigeant les dégâts chevreuils, tous ces engagements sont indirectement liés au sanglier. D'autre part, les conflits autour du sanglier peuvent être les conséquences d'autres relations conflictuelles indépendantes et cet animal sert de prétexte pour régler des affaires anciennes. Derrière les accords formels ou les engagements explicites, se cachent bien souvent des accords ou désaccords informels que seuls les acteurs locaux connaissent.

Ce qui caractérise et a caractérisé cette unité de gestion au moment de la crise de 2001, c'est donc la volonté de mettre en avant le microsocial vertueux, plutôt que le macrosocial, porté par le représentant agricole départemental. Nous l'avons vu, lors de la menace de déclassement du sanglier, le syndicat départemental s'est positionné fortement et a demandé aux agriculteurs locaux de ne signer aucun accord avec le monde de la chasse. Sur cette unité de gestion, privilégiant le bon "vivre ensemble", les agriculteurs se sont dressés contre cette posture et ont adopté, non sans mal, une convention avec les chasseurs.

Au niveau de l'unité de gestion, on a pas mal bataillé au départ pour signer la convention. Nous, on a eu des pressions de la part de notre profession au niveau départemental qui nous disait « il faut le classer en nuisible » et nous, les agriculteurs, ici, dans le coin, on sentait vraiment que la solution, elle ne pouvait passer que par le dialogue. On s'est fait taper sur les doigts par la profession au niveau du département parce qu'on ne faisait pas ce qu'ils disaient. Et si tu veux, on a quand même souffert pour signer ça parce qu'il a fallu faire des compromis difficiles à accepter pour nous. On l'a quand même signée. Aujourd'hui, elle a le mérite d'exister. (un agriculteur)

IV. Dans chaque territoire, une individualisation des animaux "à problème"

Dans chaque territoire étudié, outre les arguments génériques développés par les suscrophobes autour de l'espèce sanglier, des discours spécifiques transparaissent à propos des sangliers. Les acteurs ne sont pas seulement confrontés à une espèce mais aussi à des individus sangliers. Nous l'avons vu, un agriculteur identifie l'animal à l'origine des dégâts, un vieux solitaire. De même, nous rendant dans le Valbonnais pour effectuer des entretiens, nous avons croisé des jeunes sangliers traversant la route que nous empruntons. L'évocation d'une telle rencontre et la description que nous avons faite des animaux, firent conclure à un agriculteur qu'il s'agissait bien de la *bande de sangliers* qui lui dévastait ces champs. Ces animaux étaient clairement identifiés par cet agriculteur, celui-ci les observant régulièrement. De même, cet autre agriculteur évoque les dégâts occasionnés par des animaux qui se reposaient dans son champ.

[Les laies] qui étaient dans les blés l'an dernier, elles étaient pas plus hautes que ça qu'elles avaient déjà fait des petits : elles avaient des tétines comme ça. [...] Le matin, ils me regardaient, ils étaient couchés dans les blés. Ils avaient niché là bas dedans. (un agriculteur)

Si l'espèce sanglier en nombre trop important provoque des dégâts et impose une organisation spatiale spécifique, les individus "à problème" sont donc identifiés par les acteurs.

Lorsque ces animaux "à problème" prennent l'habitude de venir régulièrement saccager les champs, ce sont donc ces individus, et non des représentants d'une espèce, qui sont prélevés.

Mais si l'individualisation des animaux permet d'identifier ceux à l'origine des problèmes, elle empêche également, semble-t-il, tout braconnage de la part des suscrophobes. Dans le cas du vieux solitaire, cet individu non-humain est connu non seulement de l'agriculteur mais également des chasseurs. Bien que cela ne soit pas la posture de l'agriculteur concerné, il ne peut être question d'un braconnage : l'élimination illégale de cet individu ne passerait pas inaperçue.

Cette identification personnelle des animaux se retrouve également à propos d'autres espèces. Ainsi, on nous a rapporté l'exemple d'individus faisans ou chevreuils que l'ensemble des chasseurs d'une ACCA connaissent et épargnent de tout tir.

Enfin, notons que si les acteurs individualisent les animaux, l'inverse est également vrai. Ainsi, les compagnies subissant des tirs de nuit apprennent rapidement le bruit de la voiture du lieutenant de louveterie chargé du secteur.

Et ces grosses compagnies, quand vous les avez, comme on dit, 'allumées' (quand on a allumé une compagnie ça veut dire qu'on a tiré dessus) une fois, deux fois, je dis à mon collègue tu devrais changer de véhicule parce qu'ils reconnaissent le bruit de ton moteur. [...] On était [sur la commune X], les luzernes avaient été fauchées donc il y avait des grandes étendues dégagées. Alors, avec un peu d'habitude, « ah, ils sont là haut, à 200m, ils y sont ». On baisse le phare, un coup d'accélérateur, on fonce dessus. Mais on n'était pas arrivés qu'ils étaient déjà partis. [...]. Ils avaient entendu le bruit du C15. (un lieutenant de louveterie)

Le processus d'apprentissage sur lequel se basent les tirs de nuits montre ici un effet pervers. Nous l'avons vu, les tirs sont censés apprendre aux compagnies que prélever sa nourriture dans les espaces ouverts tels que les champs est dangereux. Ici, si les sangliers intègrent bien le danger de cette activité, ils adoptent un comportement d'évitement des lieutenants de louveterie et non de l'espace cultivé.

Si le sanglier, en tant qu'espèce, impose un réagencement spatial commun à tous les territoires (mesures de protection, effaroucheurs, agrainage voire tirs de nuit) confrontés à des dégâts, il engendre donc, en tant qu'individu, des comportements humains spécifiques dans chaque territoire. En ce sens, ces individus non-humains représentent des opérateurs territoriaux spécifiques et appartiennent bien au contexte d'action local. Alors que l'espèce sanglier pourrait être considérée comme appartenant aux structures englobantes, les individus sont constitutifs du niveau micro.

Conclusion du Chapitre VI

Au vu des résultats avancés, les acteurs pris dans le dossier "sanglier" portent bien des discours spécifiques à chacun des territoires. Les sangliers présents dans le Valbonnais, la Matheysine, le Trièves ou le Gua provoquent donc des innovations socio-spatiales spécifiques et non figées, sous-tendues par des logiques microsociales : ils peuvent être en ce sens considérés à la fois comme des médiateurs mais également comme des opérateurs territoriaux spécifiques. L'échelle du territoire semble être celle de l'individualisation des suscrophiles et des suscrophobes mais également des sangliers eux-mêmes.

Plusieurs constats peuvent être mis en avant à partir des contingences observées sur ces quatre territoires.

1. Tout d'abord, la superposition d'une unité de gestion et de la zone cœur d'un parc national débouche sur une remise en question du rôle premier de cet espace, la protection. Le statut d'espèce protégée que cette catégorie spatiale confère au sanglier lorsque l'animal s'y réfugie est considéré comme illégitime de la part des acteurs locaux, suscrophobes ou suscrophiles. La battue de décantonement pratiquée dans cet espace protégé et visant à déloger les sangliers pour les tuer officialise une telle remise en question de la catégorie « d'espace protégé ». La gestion effective locale diffère donc de la gestion globale et complexifie un peu plus ces catégories socio-spatiales déjà mises en doute au niveau macro.

Outre le constat d'une telle remise en question, le conflit autour du Parc National des Ecrins montre l'inefficacité de cet espace protégé à se positionner comme médiateur dans le conflit autour de cette espèce appartenant à la nature ordinaire. De même, le Parc Naturel Régional du Vercors, dont le périmètre recoupe deux unités de gestion étudiées, ne prend aucun rôle dans la gestion des conflits autour du sanglier. Il semble qu'un tel espace protégé ne soit pas pertinent dans la prise en charge de cette espèce ordinaire. Mais l'analyse du Trièves vient démontrer que d'autres acteurs, parties prenantes dans la chasse, peuvent prendre le rôle de médiateur de manière efficace. Les « acteurs d'environnement » (Mermet, 1992) ne seraient donc pas les seuls à pouvoir mener des concertations et leur efficacité dans un tel rôle ne serait pas évidente. De tels éléments apportent donc certaines réponses aux questions de la gestion de la nature ordinaire.

2. Puis, la rupture entre territoires vécus et appropriés et territoires politiques, si elle est classique, apparaît comme facteur d'innovations socio-spatiales. Ainsi, des scissions s'opèrent entre les camps opposés et des alliances particulières viennent remettre en question les logiques macrosociales des acteurs.

3. Ensuite, nous avons posé la double hypothèse suivante :

- les acteurs, pris au niveau macro, agiraient de manière privilégiée selon des logiques macrosociales et des éthiques de conviction

- les acteurs, pris au niveau micro, en plus des logiques macrosociales et des éthiques de conviction qu'ils mobilisent, seraient les seuls capables de produire du microsocial, basé sur des éthiques de responsabilité.

Or, si une telle configuration peut être observée, elle n'est pas la seule possible. Qu'ils appartiennent à l'échelle macro ou micro, les acteurs disposent d'une large gamme de jeux, mobilisant tantôt des postures macrosociales, tantôt des postures microsociales apaisées ou conflictuelles. Le macrosocial n'est donc pas synonyme d'échelle macro comme le microsocial n'est pas intrinsèquement lié au niveau micro.

Quant aux éthiques, celles de conviction correspondent bien aux logiques macrosociales. De plus, les éthiques de responsabilité, sous-tendant les logiques microsociales apaisées, ont la capacité d'occulter les appartenances macrosociales des acteurs et donc leurs éthiques de conviction. A ces éthiques de responsabilité, peuvent s'ajouter des rationalités affectives, permettant notamment la mise en place de systèmes de don / contre-don. Mais le microsocial peut être également conflictuel. Dans ce cas, cette forme de social semble être sous-tendue plus par des relations interpersonnelles, débouchant sur une régulation par la peur, que par une quelconque éthique.

Ce microsocial conflictuel vient donc déconstruire un certain nombre d'intuition première.

En premier lieu, son importance peut masquer toute forme d'éthique et régir de nombreuses stratégies des acteurs.

En second lieu, il engendre une régulation locale qui étouffe toute tentative « d'engagement » (Melé, 2003) à un niveau supérieur des suscrophobes. Non seulement, l'analyse des conflits par l'engagement devient caduque à propos de tels conflits, mais, en plus, cette régulation locale donne à voir des territoires apparemment apaisés qui, pourtant, sont marqués parfois par des conflits à la violence inégalée dans le cas du loup.

En troisième lieu, si notre intuition première selon laquelle la réflexivité permet l'apaisement des conflits a été confirmée, le microsocial conflictuel interroge à nouveau ces résultats. En effet, cette forme de social se crée en partie parce que les acteurs disposent d'une liberté

importante au niveau local. La réflexivité apparaît donc ici, de manière contre-intuitive, comme facteur de conflit.

4. Enfin, la relation entretenue par certains acteurs des territoires étudiés avec le niveau macro fait penser que dans certains cas, les acteurs du niveau macro (départemental) appartiennent, par leur jeu, au niveau micro. Or, y a-t-il un lien entre une telle mobilisation des acteurs macro, censés appartenir aux structures englobantes, et le niveau de décision dans la gestion globale ? Dans le cas du loup dont le niveau macro est l'Etat, trouve-t-on des résultats similaires ?

Chapitre VII. Quels "vivre ensemble" avec le loup ?

Introduction

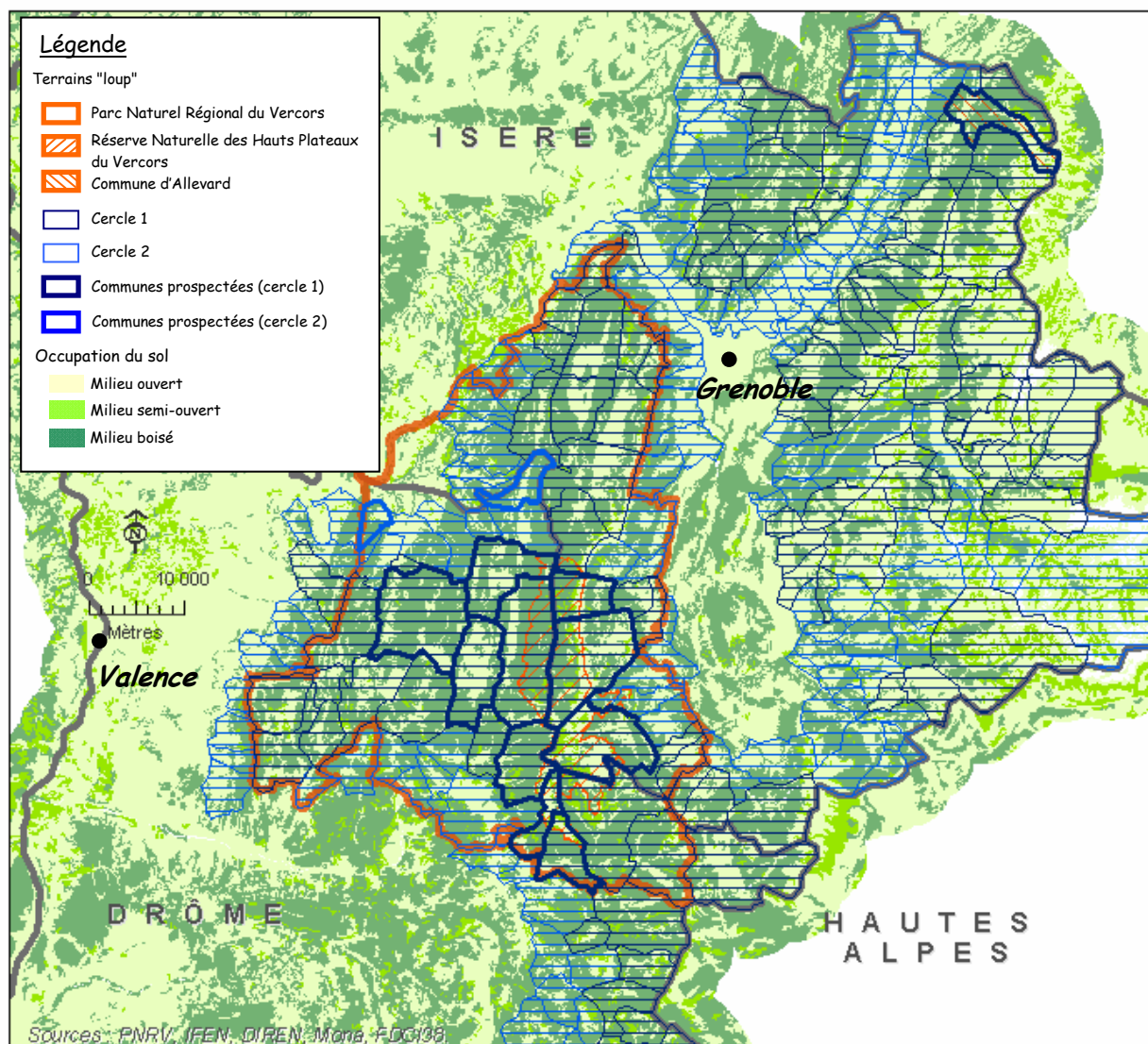
Il s'agit à présent de se pencher sur les "vivre ensemble" locaux construits dans les territoires confrontés au loup. Peut-on repérer un bricolage au niveau local des arguments génériques débouchant sur des arguments spécifiques et du microsocial ? Peut-on identifier les opérateurs territoriaux spécifiques à l'origine de la contingence des territoires ? Ce microsocial explique-t-il les différences de conflictualité entre les territoires "loup" étudiés ?

A la lumière des résultats avancés pour les territoires "sanglier", trouve-t-on les mêmes types de microsocial, les mêmes jeux d'acteurs que dans le cas du sanglier ? Enfin, les acteurs du cadre macro ont-ils un rôle spécifique au sein de ces territoires ?

Commençons tout d'abord par une description des territoires étudiés.

I. Les Hauts Plateaux, le Parc Naturel Régional du Vercors et Allevard, des terrains pour analyser les conflits du loup

Contrairement au sanglier où l'ensemble du département est découpé selon des mailles de gestion, seuls les espaces concernés par la présence du loup sont concernés par sa gestion : le zonage des départements se base sur les zones de présences permanente et temporaire. Les territoires explorés au sujet du loup sont donc compris dans ces zonages, les acteurs interrogés étant concernés pour la plupart par des communes de cercle 1 et pour les autres par des communes de cercle 2 (correspondant respectivement à une présence avérée et potentielle du loup) : cf. carte 6.



Carte 6 : Terrains "loup" et « cercles 1 et 2 » (réalisation : N. Robinet)

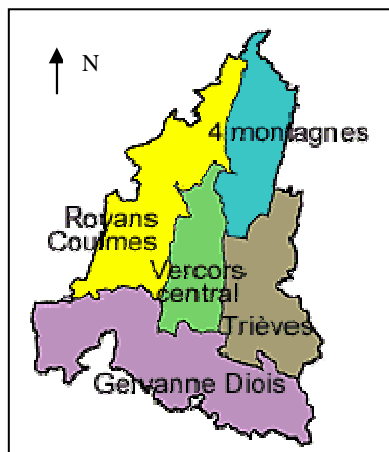
1.1. Le Parc Naturel Régional du Vercors

1.1.1. Qu'est ce qu'un parc naturel régional ?

Un parc naturel régional concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Il constitue un cadre privilégié pour la recherche et l'expérimentation sur ces thèmes. Cet espace protégé est une structure intercommunale dont la création est de la compétence du Conseil Régional. Habilité tous les dix ans par l'Etat, il formalise ses objectifs par une charte à laquelle adhèrent librement les collectivités locales. Cette charte détermine pour son territoire « les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre » (art. L333-1). Elle est mise en œuvre par le syndicat mixte et son projet est élaboré par la région avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées, en concertation avec les partenaires intéressés puis soumis à enquête publique. Les décisions concernant le Parc et son budget sont prises par le Comité syndical qui comprend des élus, représentants de chaque membre du Syndicat mixte.

1.1.2. Le Parc Naturel Régional du Vercors

Le Parc du Vercors, créé en 1970, est géré par un Syndicat mixte regroupant les soixante douze communes de son territoire, les villes de Grenoble, de Valence et de Romans, la région Rhône-Alpes ainsi que les départements de l'Isère et de la Drôme. C'est un large territoire (180000 ha) dont l'altitude s'étale entre 200 m et 2300m et constitué de plusieurs régions naturelles. Son centre, nommé Vercors central est entouré des régions des Quatre montagnes au nord, des Coulmes au nord ouest, du Royans à l'ouest, de la Gervanne au sud ouest, du Diois au sud et du Trièves à l'est (cf. carte 7).



Carte 7 : Les cinq régions du Parc Naturel Régional du Vercors

Outre le Vercors central dans lequel figurent les Hauts Plateaux, les entretiens ont été effectués auprès d'acteurs du Royans et du Trièves.

Ce territoire est marqué par une opposition nord-sud, notamment en ce qui concerne les activités agricoles (liées, entre autres, au climat). L'élevage est traditionnellement bovin, et essentiellement laitier, dans sa partie septentrionale (région des Quatre Montagnes et le Vercors drômois) et ovin dans sa partie méridionale (région du Diois et Sud du Royans).

La production de céréales est peu importante (11%) et essentiellement localisée dans le Trièves et le Royans. 85 % de la surface de la surface agricole utile est composé de prairies et les alpages totalisent 24 000 ha sur l'ensemble du territoire.

1.2. La Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

1.2.1. Qu'est ce qu'une réserve naturelle ?

Une réserve naturelle nationale a pour objectif d'assurer « la conservation d'éléments du milieu naturel d'intérêt national ou la mise en oeuvre d'une réglementation communautaire ou d'une obligation résultant d'une convention internationale » (Art. L3222-2, Code de l'environnement). Pour la mise en oeuvre de tels objectifs, un plan de gestion est élaboré par son gestionnaire et approuvé par le ministère chargé de l'environnement puis par le Préfet. En outre, des dispositifs réglementaires, interdisant certaines activités pouvant nuire à la protection de l'environnement, permettent de mener à bien l'objectif visé (Art. L332-2, Code de l'environnement).

Une réserve naturelle est donc un classement d'espace bénéficiant de dispositifs réglementaires et dont l'objectif principal est la protection de l'environnement.

Une réserve naturelle est placée sous l'autorité de l'Etat, représenté par le Préfet et sa gestion est confiée « par voie de convention à des établissements publics, des groupements d'intérêt public ou des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, ayant pour objet statutaire principal la protection du patrimoine naturel, à des fondations, aux propriétaires de terrains classés, ou à des collectivités territoriales ou leurs groupements » (Art. L332-8, Code de l'environnement). Son financement est principalement issu de fonds nationaux.

Après avis du comité consultatif, le gestionnaire de la réserve est désigné par le préfet avec lequel il passe une convention (Art. R332-19, Code de l'environnement).

Ce gestionnaire s'appuie pour assurer la conservation, voire la restauration du patrimoine naturel de la réserve, sur un comité consultatif.

Ce comité consultatif dont la composition est arrêtée par le Préfet de département, est constitué au minimum :

- « des représentants des administrations civiles et militaires et des établissements publics de l'Etat intéressés,
- d'élus locaux représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements,

- de représentants des propriétaires et des usagers,
- de personnalités scientifiques qualifiées et de représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels » (Art. R332-15, Code de l'environnement).

Il « donne son avis sur le fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement » (Art. R332-17, Code de l'environnement) et peut demander au gestionnaire la réalisation d'études scientifiques. Enfin, il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation restreinte.

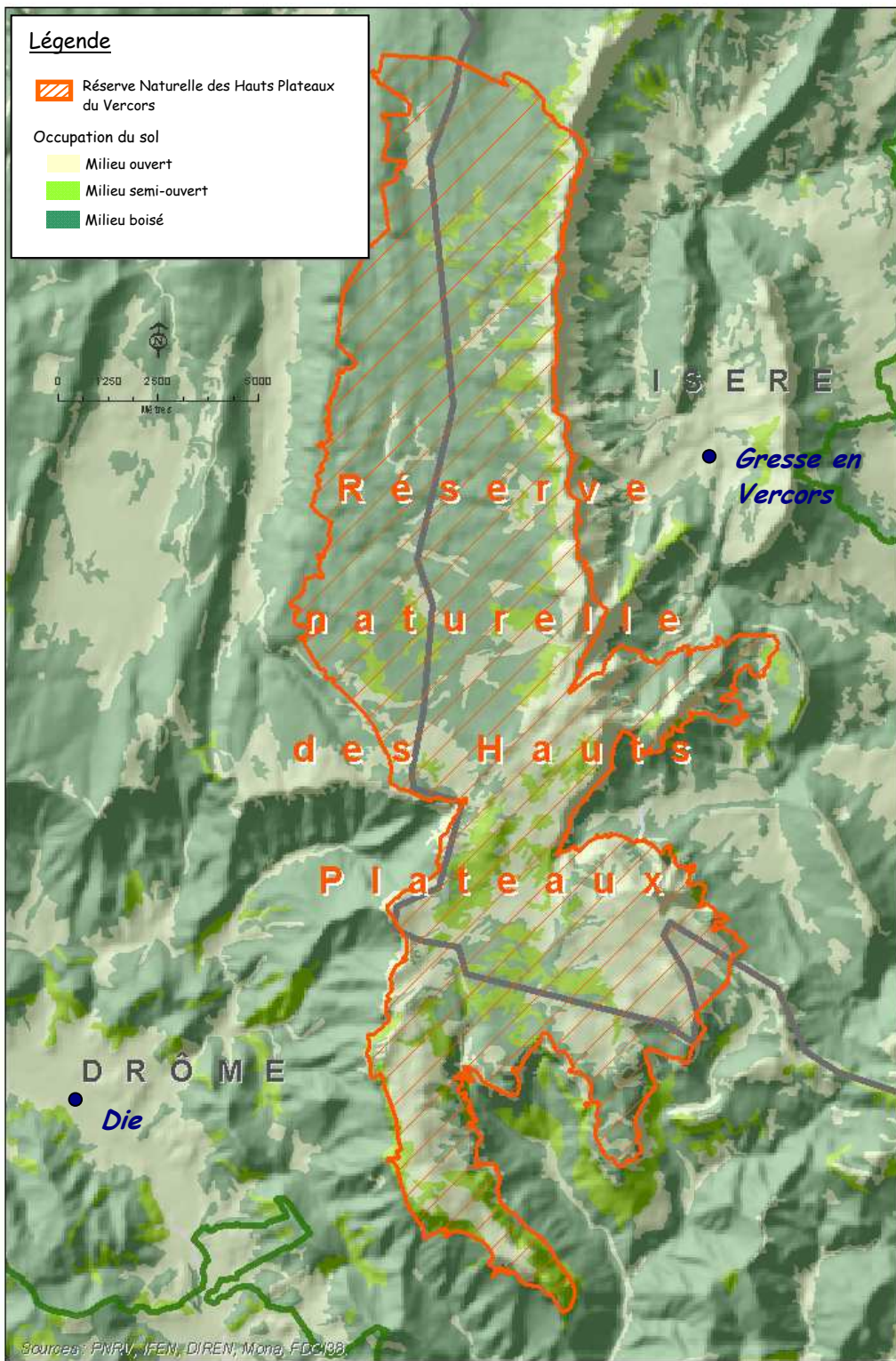
Le gestionnaire et le comité consultatif sont assistés également par un conseil scientifique, désigné par le Préfet. Ce conseil scientifique est consulté sur le plan de gestion et sur « toute question à caractère scientifique touchant la réserve » (Art. 332-18, Code de l'environnement).

1.2.2. La Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

La Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors a la particularité d'avoir pour gestionnaire un parc naturel régional, celui du Vercors au sein duquel elle se trouve.

Créée en 1985, cette Réserve est la plus vaste de France métropolitaine, avec une superficie qui avoisine les 17 000 ha. Les Hauts Plateaux forment un vaste plateau tabulaire constitué d'une épaisse dalle de calcaire. Ils accueillent chaque été sur 9 unités pastorales la transhumance de 7 troupeaux ovins (représentant près de 15 000 têtes) et d'un troupeau bovin et équin. Ces troupeaux proviennent de la région (Royans notamment) et de régions méridionales (St Martin de Crau, Valensole, etc.), il s'agit de la même logique d'utilisation des complémentarités de l'espace.

Ce territoire montre un enchevêtrement de mailles administratives et de mailles de protection. Se situant sur le territoire de douze communes et de deux départements (Isère et Drôme), il est également classé en site d'intérêt communautaire dans le réseau Natura 2000 (le loup figurant en espèce prioritaire dans le document d'objectif) et concerné par un projet de Réserve Biologique Intégrale sur sa partie septentrionale : cf. carte 8.



Carte 8 : Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (Réalisation : N. Robinet)

1.3. La commune d'Allevard, sur la chaîne de Belledonne

Le troisième terrain se situe sur la chaîne de Belledonne s'étalant du nord au sud d'Aiguebelle à Chamrousse. Ce massif cristallin est séparé à l'Ouest des massifs préalpins (Vercors, chartreuse et bauges) par l'Isère et séparé au Nord de la Maurienne par l'Arc.

La commune d'Allevard se situe sur la partie septentrionale de cette chaîne et s'étale de 400 à 2700 m. Sur les 3400 ha que recouvre cette commune, 170 ha représentent des surfaces agricoles utiles. Le troupeau transhumant sur son alpage provient de la région PACA.

Penchons-nous à présent sur les spécificités de ces territoires.

II. Les Hauts Plateaux du Vercors et le loup, une histoire maintenant « ancienne »

2.1. La situation actuelle

La Réserve des Hauts Plateaux a été le premier lieu de colonisation du loup dans le Vercors. Après les premières prédatons de 1996-1997, la présence du loup est certifiée en 1998 sur cet espace par l'analyse génétique d'un excrément. Touchant essentiellement les alpages septentrionaux au début de son implantation, le carnivore s'est ensuite déplacé, prédatant également les troupeaux méridionaux de la Réserve. Puis, à partir de 2002, les premières attaques sur l'espace du Parc, hors Réserve, prouvent son débordement au-delà des Hauts Plateaux. En 2005, date des entretiens, le nombre de brebis victimes de la prédation lupine a diminué de près de la moitié, par rapport à 2001, année la plus propice aux attaques (Cf. figure 17).

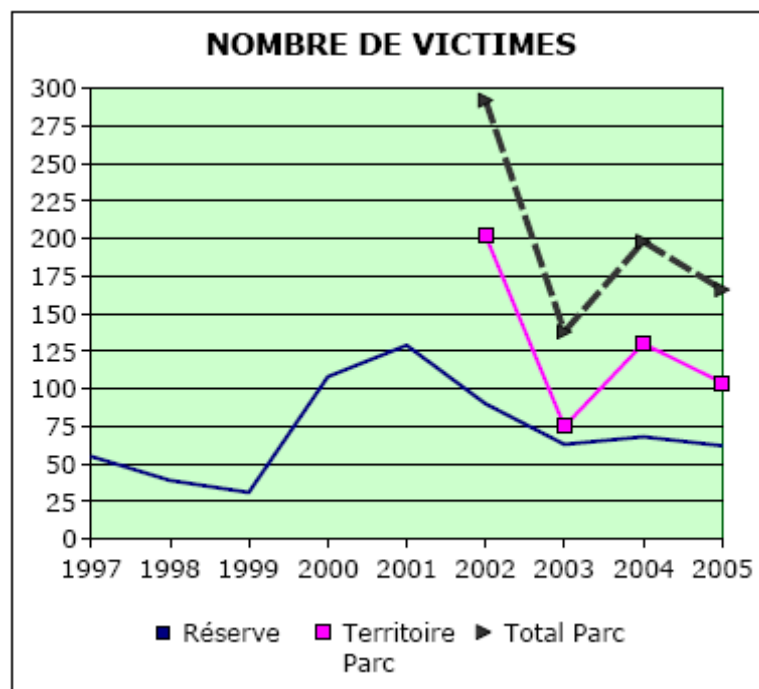


Figure 17 : Nombre d'animaux domestiques tués par le loup dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et le Parc Naturel Régional du Vercors (source : DDAF, d'après <http://www.parc-du-vercors.fr/loup/victimes.pdf>)

A cette même date, les protocoles de suivi et les analyses génétiques laissent supposer l'existence de deux zones de présence permanente : l'une, située sur les Hauts Plateaux, à cheval sur l'Isère et la Drôme comporte 3 à 4 individus au minimum et l'autre, plus à l'ouest, en Drôme, recense 2 à 3 individus au minimum (Quoi de Neuf, 2006, n°15).

Avant d'analyser les entretiens et, pour saisir la spécificité du Vercors dans la problématique du loup, il nous faut revenir sur l'histoire, d'une part, de la relation entre les acteurs du Parc et de la Réserve⁶⁰ et les éleveurs et les bergers préexistante au retour du loup et d'autre part, de la prise en charge du loup sur cet espace depuis 1998.

Abordons tout d'abord le passé de ce territoire, à travers les relations entre gestionnaires d'espaces et pastoralistes, en amont de l'arrivée du loup.

2.2 Avant le loup

Les problèmes posés par le retour du loup sont intervenus dans un contexte particulier de dialogue avec le pastoralisme.

Chaque été, les Hauts Plateaux sont le lieu d'estive de troupeaux transhumants durant environ 4 mois. Ils accueillent aujourd'hui, sur un espace de 15000 ha, environ 16000 moutons, répartis sur 8 alpages. Plusieurs types de troupeaux pâturent cet espace de juin à octobre. Les premiers sont les troupeaux comportant entre 2000 et 3000 têtes, provenant du Sud (Crau). Leurs éleveurs, pratiquant la grande transhumance, embauchent un berger pour garder et conduire durant cette période le troupeau. Les seconds sont les troupeaux de la Drôme, pratiquant une petite transhumance. Ils peuvent être constitués par la mise en commun des troupeaux de plusieurs éleveurs, permettant l'embauche d'un berger ou gardés par l'éleveur lui-même ou sa famille (dans ce cas, on parlera d'éleveur berger).

En tant qu'activité antérieure à la création de la Réserve Naturelle en 1985 et dans la mesure où elle est compatible avec les objectifs de protection de l'environnement (art. L332-1, Code de l'environnement), le pastoralisme est autorisé sur cet espace. Il constitue en outre un moyen utilisé pour atteindre les objectifs de gestion et de protection du milieu naturel fixés par la Réserve. Il est ainsi inscrit au plan de gestion de la Réserve en tant qu'outil de gestion et prend une place importante dans les activités de la Réserve.

⁶⁰ Que nous nommerons « les acteurs "Parc/Réserve" » pour plus de commodité.

Le monde de l'élevage siège au comité consultatif de la Réserve, avec trois sièges sur quarante cinq. Mais, spécificité de cette Réserve, le rôle du pastoralisme fait l'objet de réflexion au sein d'une formation restreinte. La Réserve dispose en effet de trois groupes de travail aux prérogatives consultatives portant respectivement sur la chasse, la faune sauvage et le pastoralisme. La « commission pastoralisme » est composée des acteurs « Parc/Réserve », des éleveurs transhumants et des organisations professionnelles spécialisées et se réunit deux fois par an (en début et en fin d'estive). C'est donc au sein de cette commission que le dialogue est instauré sur les questions ayant trait au pastoralisme.

La réalisation de diagnostics pastoraux sur tous les alpages représente une concrétisation des réflexions menées sur le pastoralisme en collaboration avec des organismes techniques départementaux⁶¹.

Outre les réflexions sur le rôle du pastoralisme dans les objectifs visés par la Réserve, les gestionnaires mobilisent des financements pour l'amélioration constante des conditions de vie des bergers sur l'alpage : restauration de bergeries, pose de panneaux solaires, création d'un réseau de communication par radios.

C'est dans un contexte institutionnel, favorisant le dialogue et la réflexion commune entre les acteurs « Parc/Réserve » et les pastoralistes que le loup est arrivé en 1998 sur les Hauts Plateaux. Dans la gestion menée sur cet espace, deux phases sont distinguées, de 1998 à 2003 et de 2003 à 2005 : les années charnières 2002-2003 correspondent, d'une part, au changement de régime de prise en charge du loup (du programme européen LIFE au programme national plan d'action loup) et, d'autre part, à sa progression spatiale hors Réserve, ayant d'importantes conséquences sur le contexte d'action local.

⁶¹ Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI) et Association Départementale d'Economie montagnarde de la Drôme (ADEM)

2.2. Quelle prise en charge du loup sur la Réserve ?

2.2.1. Quel rôle prévu dans la planification nationale ?

Dans le cas de ce prédateur, peu de marges de manœuvre locales existent sur les orientations de gestion directe de l'animal. Les agents de l'Etat appliquent les décisions nationales (programme LIFE jusqu'en 2003 puis plan loup 2004 – 2008 ensuite) et les gestionnaires de la Réserve n'ont aucune liberté dans l'application locale de la gestion de l'animal.

Tout d'abord, la réglementation de l'espace exclut toute intervention létale sur l'animal : les prélèvements exceptionnels d'individus prévus par les plans de gestion du prédateur ne s'appliquent pas sur les espaces protégés à vocation réglementaire, où « la conservation de la nature est une priorité » (plan action loup 2004-2008). D'autre part, la mise en place de mesures de prévention pour protéger directement le troupeau relève de la compétence des DDAF. Assurée par une équipe LIFE de 1997 à 2003, elle est aujourd'hui mise en œuvre par des techniciens spécialisés sur les questions de prévention et de protection, employés par la DDAF.

A la gestion déconcentrée du loup, se superpose donc une maille de gestion de l'environnement qui n'a *a priori* aucune compétence sur le loup. Dans ce cadre commun à tous les espaces concernés par le loup, le rôle des gestionnaires d'espaces protégés se réduit donc à deux aspects du plan d'action loup, les autres aspects de la gestion ne les concernant pas ou ne relevant pas de leur compétence. Il s'agit, d'une part, du volet indemnisation, avec les constats d'attaques et d'autre part, du volet biologique, avec les protocoles de suivi du prédateur.

En premier lieu, les gardes assermentés de la Réserve remplissent les constats d'attaques de loup sur les brebis, relayant en cela, sur l'espace de la Réserve, les gardes de l'ONCFS.

Le second aspect de la gestion pris en charge par les agents de la Réserve consiste en la mise en place des protocoles de suivi. Les gardes, en tant que correspondants du réseau loup-lynx, participent aux protocoles de suivis hivernaux et aux hurlements provoqués sur les Hauts Plateaux, récoltent les indices de présence de l'animal (crotte, urine, observation visuelle) ou relaient les observations jugées pertinentes de simples citoyens. Outre la participation à cette récolte de données, la garderie, à travers un de ses agents, a également pris des responsabilités dans l'instauration de ces protocoles, sur l'espace de la Réserve ou au-

delà. C'est en effet un garde assermenté qui organise les protocoles hivernaux dans la partie Isère du massif du Vercors. La partie Drôme, quant à elle, est gérée par un correspondant de l'ONF. Au total, une vingtaine de circuits sur le massif est parcourue par les correspondants loup-lynx et quatre tracés sillonnent l'espace de la Réserve. Parmi les quatre tracés de suivi prévus sur l'espace de la Réserve, deux sont effectués par les gardes, les deux autres étant pris en charge par l'ONF et une association locale de protection de la nature. De plus, depuis 2003, la garderie organise les protocoles de hurlements provoqués sur l'espace de la Réserve, visant à identifier la présence ou non de reproduction au sein de la meute. Les protocoles de suivis et de constats définis par l'Etat sont donc mis en oeuvre sur l'espace de la Réserve, grâce à la mobilisation des gardes assermentés.

2.2.2. Des actions spécifiques à la Réserve

Mais la Réserve ne s'est pas contentée d'appliquer seulement la gestion nationale et a mené, dans les faibles marges de manœuvres laissées par le programme LIFE puis le plan d'action loup, des actions spécifiques.

2.2.2.1. Un positionnement du bureau du Parc

Les mesures prises sur l'espace de la Réserve sont la conséquence d'un positionnement des élus du Parc dès 2000. Très vite en effet, le Parc a pris clairement et fortement position sur la question. Ceci s'est notamment fait à travers une déclaration de son Président, en mai 2000, alors que la gestion du loup était définie par le second programme LIFE. Tout en admettant la présence du loup, le Président a rappelé la légitimité du pastoralisme. En conséquence, il :

- a rappelé « l'importance sur les plans économique, environnemental, paysager et culturel du pastoralisme et de l'élevage, qui doivent être maintenus et encouragés sur le territoire du Parc du Vercors »,

- s'est opposé « à la mise en place de toute forme de zonage sur le territoire du Parc, demandant la mise en place en cas de problèmes importants de prédation constatés sur les troupeaux des dispositifs de régulation de l'espèce »,

- a demandé « l'application sur le territoire du Parc du Vercors de toutes les mesures d'aides financières prévues en faveur de la préservation du pastoralisme » (déclaration du bureau du Parc, mai 2000, http://www.pnr-vercors.fr/loup/action_parc.pdf).

Puis, en octobre 2000, à l'occasion d'une réunion avec les éleveurs des Hauts Plateaux et les administrations concernées, les élus du « territoire ont exprimé le souhait que le Parc du Vercors ait un rôle de médiateur entre les éleveurs et les différentes administrations concernées par le loup. Ils ont également affirmé leur soutien au pastoralisme et à la mise en place de mesures de protection des troupeaux contre les attaques de loups, considérant que la présence de cet animal ne devait pas induire de surcoût financier aux éleveurs ».

Par la reconnaissance, à la fois des difficultés rencontrées par le monde de l'élevage face au loup mais aussi des apports bénéfiques du pastoralisme, les élus ont positionné le Parc à contre-courant du discours générique des lycophiles. Par la voix de ses élus, le Parc a innové, face aux arguments du cadre commun, portant un discours spécifique au Vercors : il a ainsi conforté les acteurs de l'élevage dans leur légitimité sur ce territoire.

Ce même discours, accordant une grande importance au pastoralisme, est adopté par l'équipe gestionnaire de la Réserve. Ainsi, le « point loup 2002 sur la Réserve des Hauts Plateaux du Vercors » établi le 30 janvier 2003, débutant par la phrase suivante –« Les Hauts Plateaux du Vercors sont un espace traditionnellement affecté à l'élevage ovin depuis plus de 1000 ans »-, montre bien comment le territoire de la Réserve est mis en avant comme un territoire d'estive.

La prise de position officielle du Parc dès 2000 comme soutien et médiateur auprès du monde agricole a ensuite été confirmée et réitérée en 2003 puis 2004, 2005 et 2006 et a évolué en fonction des évènements.

2.2.2.2. Des moyens financiers

Pour mettre en œuvre cette politique, la Réserve a eu recours à des moyens financiers pour que le monde agricole ne subisse aucun surcoût lié à la présence du loup. Elle a donc complété les financements du programme LIFE dont le montant ne couvrait que 80% des dépenses. Les éleveurs ont ainsi bénéficié d'une enveloppe financière prenant en charge la nourriture annuelle des chiens de protection et une partie des filets nécessaires aux parcs de contention.

2.2.2.3. Des moyens d'expérimentation

De plus, la Réserve a impulsé des stages et des études traitant de la problématique du loup. Les premiers temps, marqués par la nouveauté du loup, ont été ceux des innovations ou encore des bricolages techniques, dont l'objectif était d'acquérir des connaissances sur cet animal nouveau. Des chiennes en chaleur ont été notamment promenées par un stagiaire sur les Hauts Plateaux dans l'objectif d'attirer le(s) loup(s) présents, provoquant l'hilarité des bergers et des gardes. Des pièges-cages, renfermant des appâts (des placentas), ont été installés pour tenter de capturer le nouveau venu. Le pouvoir d'attraction de ces pièges était sans nul doute efficace mais aucun loup n'y a été capturé : systématiquement, ce sont les chiens des bergers alentour qui ont été pris au piège... Enfin, un piège photographique a également été mis en place pour tenter d'apporter une preuve de la présence de ce prédateur : seuls des huskys divagants ont été pris en photographie... Ces moments sont marqués par l'incrédulité des gestionnaires et du monde de la protection de la nature face à l'annonce de l'arrivée aussi rapide du loup sur le massif du Vercors : tous ces protocoles visaient à obtenir, ou non, une preuve tangible de la présence du prédateur. A travers ces diverses expérimentations, pointe le désir des gestionnaires de rendre visible cet animal sauvage : c'est l'expérience du « voir et être confronté à l'animal sauvage » qui semble être recherchée (Micoud, 1993, p. 205).

Des stages et mémoires universitaires ont également été mis à profit pour se doter d'outils de compréhension de la situation. Des stagiaires se sont succédés chaque été pour effectuer un suivi des attaques mais également une récolte d'indices de présence (urine, crotte, poil, excrément, empreinte). Des mémoires universitaires ont également été menés, traitant, directement ou indirectement, de la thématique du loup. Notre DEA (Mounet, 2001), portant sur les facteurs de prédation du loup entrainé dans une telle politique et visait à comprendre les comportements du loup et anticiper son extension à l'espace du Parc hors Réserve.

2.2.2.4. Du dialogue

Dans une démarche de médiation, la Réserve a mis à profit les instances de dialogue préexistantes pour traiter de la problématique du loup avec le monde agricole. Pendant plusieurs années, les ordres du jour du groupe de travail « pastoralisme », en début et en fin d'estive, ont presque exclusivement fait état de ce sujet. De plus, ces temps de dialogue ont

été renforcés jusqu'en 2004 par l'instauration d'une rencontre sur les Hauts Plateaux entre le président du Parc, accompagné de l'équipe gestionnaire et technique « Parc/Réserve », et les éleveurs et bergers transhumants. Ce rendez-vous annuel permettait de dresser un bilan durant la saison d'estive de manière conviviale : à une rencontre à laquelle nous avons participé, le repas partagé à cette occasion avait été préparé par une éleveuse de la Crau qui avait cuisiné un taureau camarguais ; certains bergers « voisins » se rencontraient pour la première fois et faisaient connaissance (cf. photographie 10). La rencontre sur le lieu de travail des transhumants et non au siège du Parc constitue une démarche fortement symbolique : plaçant implicitement sur un même pied d'égalité le monde de la protection de la nature, les élus et le monde agricole, les élus réaffirment encore par ce biais la légitimité pastorale. Le grand partage entre représentés et représentants mais également scientifiques et profanes (Latour, 1991) que portent implicitement les réunions formelles semble dans ce cas atténué.



Photographie 10 : Rencontre à la cabane de Gerland

(Crédits photo : Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors)

2.2.2.5. Des moyens humains

En parallèle, l'équipe technique et gestionnaire de la Réserve a joué un rôle important sur le terrain, dans l'accompagnement quotidien des transhumants. Tout d'abord, leur intervention dans les constats de dégâts a accéléré et simplifié les procédures. Le réseau de communication par radios déjà présent avant l'arrivée du loup a été mis à profit et utilisé par les bergers pour prévenir rapidement les gardes lors d'attaque sur les troupeaux. Ce système particulier à la Réserve a donc facilité la procédure à engager en cas d'attaque. Par ailleurs, et outre le geste technique, la présence rapide des gardes aux côtés de l'éleveur ou du berger lors des attaques a représenté, surtout dans les premiers temps, un soutien psychologique important. Constaté les dégâts, c'est remplir des formulaires mais c'est également aider les transhumants à retrouver les brebis dispersées sur l'alpage, mortes ou perdues à la suite d'une attaque.

Enfin, en dehors des attaques, les gardes sont présents également auprès des transhumants, pour discuter, partager un repas, remplacer une radio défectueuse, réparer un panneau solaire ou parfois amener le pain ou le journal. Implicitement, la Réserve a donc mis à disposition "du temps de gardes" aux éleveurs et bergers, à la fois technique dans les procédures de constat mais aussi relationnel. Cet investissement important a eu des conséquences directes sur le métier de garde : un garde interrogé confie que l'été, son métier est, depuis le retour du loup, principalement dévolu aux bergers et éleveurs transhumants.

2.3. Quelles conséquences de ces actions spécifiques ?

2.3.1. Une modification dans les pratiques agricoles

Dans les premiers temps, les éleveurs et les bergers refusaient toute mesure de protection et comme pour tout espace confronté depuis peu à l'arrivée du loup, la situation était conflictuelle entre les lycophiles et les lycophobes. Le monde de l'élevage s'opposait donc aux gestionnaires d'espace protégé, aux APN mais également aux agents d'administration trop proches à leurs yeux du camp des lycophiles.

Après cette opposition initiale, les éleveurs et les bergers, bien que toujours opposés à la présence du loup dans leur discours et leurs prises de position officielle, se sont mis peu à peu à prendre des mesures de protection. Ainsi, un important travail de dialogue entre

« Parc/Réserve » et monde de l'élevage en 2001 s'est soldé par la mise en place d'au moins une mesure de protection par troupeau durant l'été 2002. Filets, aide-berger ou chien, financés par le programme LIFE et/ou les fonds du Parc Naturel Régional du Vercors ou autofinancés par l'éleveur ont été combinés en fonction de l'adéquation avec la situation du troupeau. En 2003, cinq alpages sur huit ont bénéficié de chiens, six, d'aide berger, quatre, de cabanes d'aide berger, sept, de parcs fixes ou mobiles. Aujourd'hui, dix ans après l'arrivée du loup, tous les troupeaux sont équipés d'une partie ou de la totalité des mesures de protection préconisées, grâce à la contractualisation de la mesure « t » (cinq troupeaux sur huit) ou l'autofinancement. Même les chiens de protection qui provoquaient le plus de réticences dans le monde de l'élevage ont été introduits dans des troupeaux d'éleveurs initialement les plus virulents. Ainsi un berger, qui a toujours été opposé à l'introduction d'un patou dans son troupeau, nous déclarait en 2005 qu'un jour ou l'autre, il faudrait prendre un chien de protection. La situation actuelle dénote donc une rupture entre pratiques et discours. Alors que les acteurs du monde de l'élevage évoquent systématiquement les arguments génériques présentés en partie II, pour pouvoir perpétuer leur activité professionnelle, ils adaptent leurs pratiques à la présence du loup. Cette situation met en évidence le paradoxe existant entre l'intentionnalité du planificateur et les raisons de son efficacité apparente (Soubeyran et Barnier, 1988). Si les éleveurs se plient apparemment à l'intentionnalité de l'Etat, en adoptant les mesures de protection que ce dernier préconise, ils ne justifient pas leur action par un abandon de leur posture revendicatrice contre le loup. Au contraire, ils précisent à qui veut l'entendre que s'ils protègent leur troupeau, ils n'en sont pas pour autant acquis à la cause du loup. Nous l'avons vu dans la partie II, pour faciliter l'adoption des mesures de protection, l'Etat a dû apposer une mention spécifique sur les contrats éleveurs – Etat (mesure « t »), précisant qu'accepter un tel contrat ne signifie pas accepter le loup.

Une telle adaptation du monde de l'élevage est incontestablement liée au temps et en ce sens ne représente pas une spécificité du Vercors. I. Mauz (2002b) a étudié les stades de la crise provoquée par l'arrivée du loup dans le Mercantour et la Vanoise. Ce refus premier des mesures puis leur acceptation est décrit dans ces deux massifs, avec un temps plus ou moins important entre les deux stades.

2.3.2. Un discours spécifique

Mais la spécificité du Vercors dans ce changement de comportement face à la problématique du loup tient, d'une part, à la rapidité de l'évolution et, d'autre part, au "vivre ensemble" reconstruit autour de la présence du prédateur. Les acteurs de l'élevage ont en effet adopté un discours spécifique au Vercors, traduisant un apaisement des relations qu'ils entretiennent avec les gestionnaires ainsi qu'une forme de normalisation de la présence du loup et de la gestion de ses conséquences au quotidien.

Un berger avoue ainsi avoir abandonné sa position dure et accepter aujourd'hui de vivre avec cette contrainte supplémentaire.

Maintenant, ce n'est plus pareil. Au début, je me battais un peu, je me suis même rendu malade. Que maintenant, on fait avec. C'est vrai que ça fait chier des fois. (un berger)

A entendre les bergers interrogés, la présence du loup s'est banalisée : l'effet de nouveauté et la sensation de dépassement face au retour du loup se sont altérés.

Ici, je me plais. Le loup ça a changé beaucoup de choses. Mais maintenant, on s'habitue. Et puis changer de montagne, si c'est pour changer avec montagne pas facile (un berger).

Mais disons moi... comment je l'ai pris au départ ? Je me souviens plus trop, quoi. Disons, ça s'est banalisé. (un berger)

La situation apaisée que l'on perçoit dans ces discours ne peut donc être seulement attribuable au temps qui passe mais bien aux actions spécifiques du Parc et de la Réserve passées et présentes.

Outre l'apaisement sur le terrain, des éleveurs et des bergers reconnaissent l'effort du Parc et de la Réserve en leur faveur. Ce contexte d'action local apaisé se traduit par des discours spécifiques au Vercors, où les arguments génériques opposant lycophiles et lycophobes sont modérés, lorsqu'il s'agit d'évoquer les acteurs locaux. Ainsi, si les éleveurs et les bergers sont persuadés de la réintroduction clandestine du loup, la plupart excluent le Parc et la Réserve des acteurs supposés coupables de ce complot.

La première année où le loup était là, c'était facile de la faire passer sur des chiens. Alors, pour les gardes et les gens d'ici, je pense qu'ils étaient sincères mais au niveau national, tout le monde savait que c'était du loup et c'était nous prendre pour des cons. (un éleveur)

Ils considèrent à l'inverse que ces mailles institutionnelles n'ont que peu de marge de manœuvre laissée par l'Etat et sont conscients des limites de leurs actions. *Recevant des directives de Paris*, la Réserve n'aurait que peu de liberté face au problème du loup.

Par rapport au Parc et à la Réserve, ils ont quelles actions autour du loup ?

Oh, ils font ce qu'ils peuvent. Mais enfin c'est quand même limité ce qu'ils peuvent faire.

C'est-à-dire ?

Ils ne vont pas pouvoir nous dire « tuez le loup ». A la limite, ils peuvent fermer les yeux [sur des actes de braconnage], ce qu'ils n'ont pas le droit de faire. [...] Il y a des parcs qui sont très à cheval et d'autres qui sont ... plus honnêtes, plus réalistes. (un éleveur)

Mais dans ces marges de manœuvre limitées, certains éleveurs et bergers expriment au contraire l'accompagnement par le Parc face à ce nouveau problème.

Le Parc a amené une écoute et un respect du monde agricole. A part quelques erreurs. Ils font ce qu'ils peuvent. Ils ne nous ont pas laissés tomber, ils ont essayé d'arranger la sauce. [...] Mais le problème les dépasse, comme nous. Les intérêts sont tellement importants. (un éleveur)

D'autres constatent l'ampleur des avantages générés par la prise en charge du Parc et de la Réserve. La présence d'un territoire de projet est appréciée dans sa capacité à générer des financements mais également à regrouper les acteurs aux intérêts divergents. Cette maille de protection de l'environnement est donc considérée comme « pertinente » (Friedberg, 1993) dans le problème du loup par ces acteurs.

On a des réunions où, nous, on dit ce qu'on veut, parce que c'est nous qui connaissons le terrain, et puis eux, ils voient avec leur truc d'écologie, tout ça. Ils prennent en compte ce qu'on demande. Et puis, on est satisfait, à peu près. C'est pas comme les endroits où c'est seulement communal : pour débloquer de l'argent, c'est dur. (un berger)

Le Parc a essayé de fédérer tout le monde. Eleveurs, écolos, département, ils se sont bougés quand même. (un éleveur)

Notons que si les acteurs interrogés travaillent tous sur les Hauts Plateaux, nous avons choisi d'intégrer à ces acteurs un éleveur du Parc Naturel Régional. Cet acteur estivant sur des alpages en limite de la Réserve, appartient en effet au collectif créé sur les Hauts Plateaux que nous présenterons par la suite. Au même titre que les autres éleveurs et bergers de la Réserve, il a en effet été « enrôlé » dans ces relations particulières. Situé en bordure de la Réserve naturelle, il a été intégré dès le début aux démarches de concertation mises en place par le Parc et la Réserve : il a ainsi participé aux rencontres avec l'équipe Parc/Réserve, se déroulant

sur les Hauts Plateaux. Il entretient également des relations avec l'association des transhumants du Vercors dans laquelle il se reconnaît. Enfin, s'il n'est pas en contact régulier avec les gardes, il les considère comme ses *voisins*.

Si nous constatons un certain apaisement des conflits sur ce territoire local des Hauts Plateaux, il s'agit maintenant d'en comprendre les raisons.

2. 4. Comment interpréter les processus engendrés par les actions spécifiques du Vercors ?

2.4.1. Une traduction théorique du Parc

La particularité de la Réserve des Hauts Plateaux tient tout d'abord dans l'organisation de sa gestion. C'est la gestion d'une réserve naturelle par un parc naturel régional dans lequel elle est incluse qui a permis les positionnements et les actions spécifiques. Nous l'avons vu, le conservateur de la Réserve est un représentant du gestionnaire ayant passé une convention avec l'Etat. La gestion du loup étant très formalisée, il ne possède que peu de marge de manœuvre dans son application. Mais le conservateur de la Réserve et son équipe technique font partie également du personnel du Parc du Vercors. Or, le Parc, auquel la gestion de la Réserve a été confiée, est une collectivité territoriale, présidé par un bureau constitué d'élus : les décisions émanant du bureau relèvent donc de la démocratie électorale (Mermet, 2001). Dans la problématique du loup, le Parc peut être considéré comme légitime dans ses décisions auprès des habitants des communes du Parc de par son statut de collectivité territoriale mais également auprès, à la fois, des lycophiles et des lycophobes, de par sa charte intégrant des objectifs de développement économique durable en compatibilité avec des objectifs de préservation de l'environnement. C'est cette légitimité-là qui est à l'œuvre lorsque le président du Parc se déclare en faveur du pastoralisme et décide de le soutenir financièrement. A travers ce positionnement mettant en évidence sa « pertinence » dans la gestion du loup, il opère une traduction locale et particulière du problème du loup, pour que celui-ci soit intelligible par tous. Il reformule les questions posées par l'arrivée du loup : plutôt que de remettre en question la présence du loup ou celle du pastoralisme, il s'agit de les protéger tous deux d'une disparition. Ainsi, le président du Parc, lors des auditions du rapport parlementaire

(Pillet in Estrosi et Spagnou, 2003, p. 252), considère que plus que de savoir s'il est arrivé *par camion ou par ses propres moyens*, [...] l'essentiel est de savoir ce qu'on fait à partir du moment où tout le monde est d'accord pour dire que le loup est là.

Les controverses génériques, impulsées par les lycophiles et les lycophobes, sont ainsi détournées. La traduction opérée par le Parc transforme bien « un énoncé problématique particulier dans le langage d'un autre énoncé particulier » et lie ainsi « des énoncés et des enjeux *a priori* incommensurables et sans communes mesures » (Callon, 1974-1975, p.19, cité dans Amblard et al., 1996).

En amenant le dialogue sur les conséquences de la présence du loup plutôt que sur les problématisations initiales, vectrices de controverse, le Parc ne résout donc pas le conflit mais il impulse un « compromis » possible (Boltanski et Thévenot, 1991) entre acteurs pourtant en désaccord.

Mais si cette traduction crée les conditions possibles pour un compromis, il n'en est que l'instigateur. Cette traduction à elle seule n'est en effet pas efficiente pour créer un collectif au sein d'un réseau d'acteur. L'édition de règles formelles, telles que la programmation d'un financement de mesures de protection, n'est pas forcément suivie de conséquences et ne peut en aucun cas expliquer à elle seule le bon "vivre ensemble" des Hauts Plateaux. D'une part, l'efficacité de ces règles tient à l'existence d'un réseau de relations déjà activé avant l'arrivée du loup et structuré notamment grâce aux instances de dialogue du Parc et de la Réserve auxquelles participe le monde de l'élevage. Mais d'autre part, ce n'est que saisies et mises en œuvre par l'équipe gestionnaire et technique de la Réserve, que ces règles formelles ont permis d'impulser une reterritorialisation intégrant le loup et ses conséquences. Sans ce relais indispensable, ces mesures politiques peuvent se révéler inefficaces : nous le verrons plus tard, l'exemple de la gestion du loup sur l'espace du Parc hors Réserve vient confirmer la nécessité d'un tel médiateur. D'autres médiateurs entrent donc en jeu et la rendent efficace. En ce sens, nous avançons une distinction entre deux traductions. Celle opérée par le Parc, bien qu'elle « enrôle » les gestionnaires du Parc et de la Réserve, semble plutôt théorique ou potentielle. Pour qu'elle puisse impulser des réassemblages sociaux particuliers, il a fallu que l'équipe gestionnaire et technique de la Réserve s'en empare et fasse une nouvelle traduction que nous nommerons pratique. En ce sens, nous nous approchons plus de la définition donnée par B. Latour qui considère la traduction comme une connexion qui véhicule une

transformation (2006, p.15) et dont le nombre est aussi important que le nombre de médiateurs en présence.

2.4.2. Une traduction pratique de la Réserve

Par sa traduction du problème, le Parc « enrôle » la Réserve Naturelle dont, réglementairement, le seul objectif est la protection de l'environnement et sur laquelle le pastoralisme est toléré en tant qu'activité traditionnelle.

L'équipe de la Réserve a donc opéré elle-même une traduction, à l'origine d'un "vivre ensemble" particulier. Deux traductions pratiques peuvent être identifiées, à l'origine de deux systèmes de relations particuliers, englobés dans le réseau d'acteurs et d'actants non humains constitutifs de la territorialisation opérée autour du loup.

2.4.2.1. Un système de relations dans les instances de concertation

Le premier type de relations entretenues entre les acteurs « Réserve » et les pastoralistes se trame au sein des instances de concertation de la Réserve (comité consultatif mais surtout commission pastoralisme). Le conservateur a joué le rôle de traduction de la posture du Parc auprès des éleveurs siégeant dans ces instances. Un dialogue entre les propriétaires des troupeaux estivant sur la Réserve (les bergers étant absents de ces instances) et l'équipe de la Réserve s'est instauré sur les modalités de "vivre ensemble" local. Ce dialogue, ne portant pas directement sur la question du loup mais sur les conséquences de la présence du prédateur, constitue à nos yeux une gestion « négociée » plus qu'une réelle concertation (Mounet, Biron, 2003). Cette négociation a permis de débloquer la situation et, nous l'avons vu, d'amener les éleveurs à adopter des mesures de protection. Outre les compléments financiers apportés par la Réserve, elle a permis d'établir les besoins de chaque troupeau en matière de protection ou de conditions de vie des bergers. Ces discussions ont donc fortement conditionné le "vivre ensemble" des bergers sur le territoire des Hauts Plateaux. Nous nommerons, par la suite, les relations entretenues au sein de ces instances de dialogue « relations éleveurs/Réserve ».

2.4.2.2. Un système de relations sur les Hauts Plateaux

Le second type de relations se joue sur le territoire même des Hauts Plateaux, entre les gardes assermentés et les bergers (ou les éleveurs bergers). Les gardes, par leur présence sur le terrain, ont joué un rôle de traducteur de la politique du Parc et de la Réserve auprès des bergers. Ils ont également facilité la communication entre d'une part, l'équipe Parc/Réserve et d'autre part le monde de l'élevage : leur position d'acteur passerelle⁶², appartenant à la fois à la Réserve mais se confrontant quotidiennement aux bergers, leur donne le rôle de relais des demandes de bergers auprès de l'équipe Parc/Réserve.

Mais en sus de leur rôle de traducteur des valeurs de la Réserve et du Parc, les gardes ont joué un rôle central dans l'instauration d'un "vivre ensemble" particulier sur le terrain. Le territoire créé autour du loup par l'ensemble des acteurs décrits jusqu'à présent, s'appuie en effet sur des relations de proximité et de quotidienneté entre gardes et bergers : nous les nommerons les « relations gardes/bergers ».

Le loup génère dans son sillage de multiples autres actants non humains créant du lien entre les acteurs. Ce sont les mesures de protection qui, nous l'avons vu, ont modifié la relation « éleveur/Réserve » : faisant l'objet de négociations au sein des instances de concertation, elles ont créé du lien particulier entre ces acteurs. Mais ces mesures de protection engendrent également des comportements spatiaux du troupeau et des bergers. Un autre type d'actant non humain crée du lien entre les acteurs : le constat.

La fiche de constat d'attaque a imposé en effet l'« enrôlement » des bergers, éleveurs, gardes et gestionnaires dans un même réseau. Sur toutes les zones occupées par le loup, la procédure de constat a relié des acteurs auparavant déconnectés et leur a imposé des comportements. Ce sont donc les fiches de constat qui ont agi dans les lieux de colonisation du loup comme médiateurs, liant des agents assermentés (ONCFS, espaces protégés) aux bergers et éleveurs. Il est intéressant de noter que la forme même de ces fiches a eu de fortes conséquences sur la nature, conflictuelle ou non, des territoires engendrés. Dans les premiers temps, ces constats étaient constitués de telle sorte que les agents constataires pouvaient au terme de la procédure émettre un avis sur la nature du prédateur à l'origine de l'attaque. Lorsque les agents indiquaient à l'éleveur ou au berger qu'au vu des résultats, le loup ne pouvait être tenu

⁶² Pour rappel, nous définissons le terme d'*acteur passerelle* comme un acteur appartenant à plusieurs contextes d'action et opérant ainsi une médiation entre les acteurs de ces contextes d'action.

responsable des dégâts constatés, la procédure se terminait parfois par des altercations, voire des menaces de la part des professionnels agricoles. Les constats ont alors été modifiés, toute conclusion sur la nature des dégâts étant laissée à un vétérinaire de l'ONCFS puis à la DDAF. Les fiches de constat jouent donc un rôle important dans la construction d'un territoire impliquant monde agricole et agents constataires. Si ces territoires, conflictuels ou non, semblent se constituer dans tous les espaces concernés par les prédateurs de loups sur des troupeaux domestiques, les Hauts Plateaux du Vercors présentent une spécificité.

La première spécificité concerne les agents effectuant les constats, les gardes assermentés de la Réserve. Ceux-ci, au nombre de cinq, se partagent l'espace de la Réserve de telle sorte qu'ils travaillent toujours sur un même secteur. Lorsqu'une attaque advient sur un troupeau, c'est donc principalement le garde du secteur qui est appelé. Ce système engendre donc une relation plus proche et un suivi plus important que sur les espaces de compétence des gardes de l'ONCFS.

La seconde spécificité, et certainement la plus importante, est celle de l'équipement des gardes et bergers en radios. Ce système radio, détourné de sa fonction première, a joué le rôle d'opérateur territorial spécifique, reliant le monde de l'élevage à l'équipe technique de la Réserve. Provoquant une continuité spatio-temporelle entre ces acteurs, il a impulsé des comportements nouveaux chez eux, les « enrôlant » d'une nouvelle manière sur le territoire.

Ce sont donc les fiches de constat et le système radio qui ont incité de nouvelles relations entre gardes et bergers et de là, un nouveau territoire.

Si bergers, gardes, loups, radios, constats, brebis constituent la base du réseau créé autour du loup, par la création d'un territoire de bon voisinage, impulsé par des logiques de quotidienneté et de proximité, les éleveurs et les acteurs « Parc/Réserve » y sont également « enrôlés » mais de manière peut-être moins directe. A travers les négociations sur les mesures de protection notamment, les acteurs « Parc/Réserve » et les éleveurs participent pleinement de la création de ce réseau. Mais le constat constitue également un lien entre les deux systèmes de relations « éleveurs/Réserve » et « gardes/bergers ». C'est en effet parce que les éleveurs sont « enrôlés » dans les protocoles d'indemnisation prévus nationalement que les démarches de constatation des dégâts sont mises en place. Les éleveurs sont à l'origine de la nécessité de constater les attaques et de la relation garde – berger. De même, leur « enrôlement » ou non dans la mise en place de mesures de protection influence directement les pratiques des bergers et le comportement du loup et donc l'état du "vivre ensemble". Bien que peu présents sur les Hauts Plateaux en comparaison des bergers, les éleveurs font donc partie intégrante du système de relation « gardes/bergers ».

Ces deux types de relations sont représentés dans la figure qui suit (n°18). La territorialisation spécifique autour du loup sur les Hauts Plateaux est caractérisée par deux systèmes de relations, celui des relations « éleveurs/Réserve » constitués dans les instances de concertation et celui des relations « bergers/gardes » créés sur le terrain des Hauts Plateaux. Ces systèmes de relations sont étroitement liés l'un à l'autre, en particulier par des non-humains. Les brebis constituent la raison du lien entre éleveurs et bergers. Les attaques de loup sur ces animaux domestiques et la demande de constat de la part des éleveurs sont à l'origine des relations « gardes/bergers ». De plus, si la Réserve est sous l'autorité du Préfet, ses agents sont « enrôlés » par la traduction théorique du bureau du Parc. Le conservateur et les gardes, chacun dans leur réseau de relation, opère une seconde traduction, pratique.

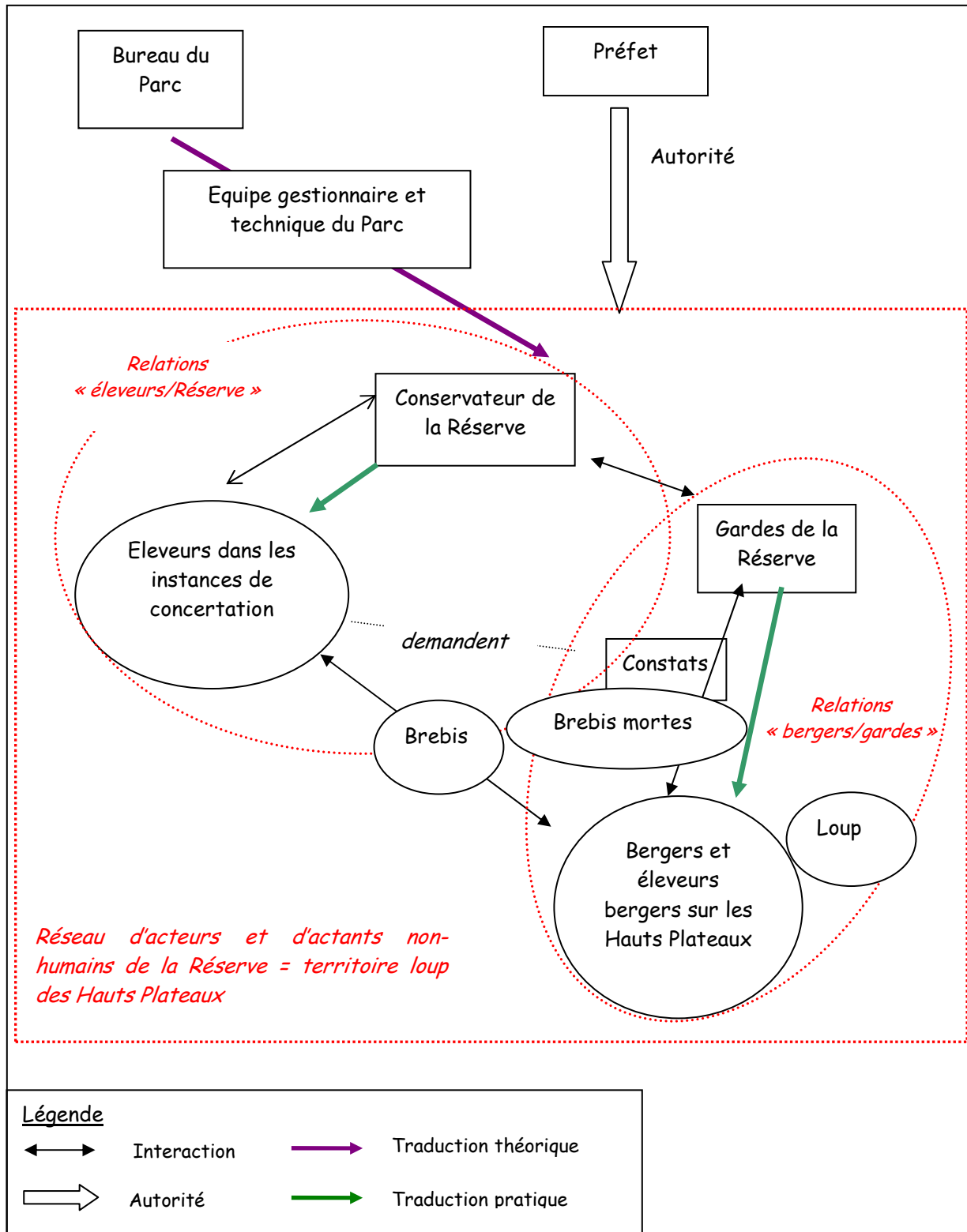


Figure 18 : Systèmes de relations dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors

Penchons-nous à présent de manière plus approfondie sur le système de relations « gardes/bergers » entre acteurs et actants non humains, sur lequel s'appuie le réseau territorialisé créé autour du loup.

2.5. Le "vivre ensemble" des Hauts Plateaux

2.5.1. Une relation de confiance entre gardes et bergers

La relation garde - berger, rendue nécessaire par une obligation technique, celle de constater les dégâts pour pouvoir déclencher une procédure d'indemnisation s'est transformée, à l'instar du territoire construit autour du sanglier dans le Trièves, en un territoire basé sur des logiques de proximité et de quotidienneté. Bien qu'aucune habitation permanente n'y existe, il semble bien que ce territoire, s'approche d'un lieu de vie quotidien. En effet, au-delà de la continuité spatiale et temporelle offerte par les radios reliant de manière quasi permanente ces deux types d'acteurs et de la nécessité technique de constat, ce territoire s'est enrichi de valeurs communes, partagées par le collectif gardes-bergers. Comme pour le Trièves, des rationalités affectives semblent avoir pris le relais des éthiques de conviction et caractérisent le microsocial produit sur ce territoire. La maille administrative de protection de l'environnement que représente la Réserve Naturelle semble donc correspondre à un territoire vécu et approprié pour les gardes et les bergers.

La relation entretenue avec les gardes, à propos des constats, est qualifiée par les bergers et les éleveurs de relation de confiance. Un autre animal a en effet constitué une mise à l'épreuve de l'état de confiance qui s'est installé entre les gardes et les bergers. Le vautour fauve, réintroduit en 1999, s'est développé ces dernières années au point de coloniser récemment les Hauts Plateaux. Leur présence pose un sérieux problème dans la procédure de constat d'attaque. Le délai de 48h n'est plus assez rapide pour permettre aux gardes d'effectuer correctement les constats. Les vautours se nourrissent des cadavres de brebis laissés par les loups et les nettoient rapidement. Le système de constat devient donc aujourd'hui obsolète, lorsque le garde ne peut se rendre dans la journée sur les lieux. Les vautours ont donc permis de confirmer les relations de confiance entre gardes et bergers et d'en renforcer le territoire "loup" des Hauts Plateaux.

C'est pas toujours facile à se coordonner, pour peu que ça soit un jour de congé, le lendemain, bon, entre temps les vautours ils passent, y a plus rien à constater. Alors bon, moi c'est vrai qu'avec les gardes, que ça

soit X, Y, bon, il y a un état de confiance qui se passe, donc bon, c'est pas... ils sont pas pinailleurs, donc, on fait confiance, quoi, heureusement, c'est réciproque (un berger)

Ce système semble donc convenir aux bergers, par les valeurs de confiance et d'honnêteté qu'il suppose. Ce berger voit d'un mauvais œil la modification éventuelle du système, craignant avec l'abandon du système, celui des valeurs vertueuses que l'actuel induit.

L'année prochaine, il va y avoir un nouveau dispositif. C'est l'éleveur qui prend la photo de la brebis morte et qui l'envoie : là, il va y en avoir des brebis mortes ! Enfin, ça, on en a discuté avec Pierre-Eymard [le conservateur], moi, ce que je pense, c'est que c'est mieux ce qu'on fait nous. On découvre les attaques, les gardes font les constats, après on discute. Chacun ne triche pas de son côté et le constat marche bien. (un berger)

A travers l'abandon du système actuel, c'est donc la confiance qui est menacée : valeur fondamentale pour la création d'un réseau (Callon et Law, 1989), sa perte signifierait la remise en question de la relation entretenue avec les gardes et donc du territoire bricolé par ces acteurs.

En sus de la relation de confiance implicite dans la procédure de constat, ce territoire est caractérisé par l'évocation de valeurs communes, légitimant en quelque sorte le collectif créé. L'affirmation de ce collectif passe par exemple par son opposition aux acteurs "hors collectif", les touristes. Qu'il y ait des divergences ou non entre les gardes et les bergers, ils partagent dans tous les cas plus de points communs qu'avec les touristes, ignorant tout de la montagne, des règles implicites et des bons comportements à adopter. Maintes histoires sont évoquées au cours des entretiens sur des touristes qui ne respectent pas les limites des espaces privés du berger, en se restaurant ou en marquant une pause sur le perron de la bergerie (partie II, chapitre III) ou encore qui ne connaissent pas les dangers de la montagne et ne suivant pas les conseils du berger, se perdent ou se font piéger par l'orage.

A travers cette opposition aux touristes, pointe dans le discours des bergers le sentiment de partager avec la garderie les mêmes connaissances et les mêmes règles de la montagne.

Un berger confie même apprécier la présence d'une Réserve Naturelle pour son cortège de réglementations contraignant les touristes. Comparant avec d'autres estives sur lesquelles il a gardé des troupeaux et à l'époque où les Hauts Plateaux n'étaient pas classés en Réserve, il se considère comme privilégié par ce contexte réglementaire, car ne subissant pas la présence envahissante des vacanciers.

Moi, je me rappelle à l'époque des 4 chevaux, 2 chevaux, dauphine, il y avait déjà une vingtaine de voitures qui passait ici. [...] Le berger ici, à 3h du matin, il y avait les deuchs, les 4 chevaux qui passaient ici, ils montaient au Pas des Chatons, ils faisaient le Grand Veymont et à midi ils redescendaient. Mais

maintenant, ça serait infernal, hein. Ah ouais. Moi, j'ai gardé dans l'Ubaye, près de Barcelonnette... il fallait voir. (un berger)

Il entend donc faire respecter les règles, perçues comme un privilège. Pour cela, il utilise la radio pour prévenir et aiguiller les gardes vers les touristes aux mauvais comportements. Le système radio est encore là pour conforter le territoire loup et le bon "vivre ensemble" des Hauts Plateaux. Agissant de la sorte, ce berger effectue un contre-don, facilitant le travail des gardes comme ceux-ci le font pour son propre travail. Nous sommes donc là à nouveau dans un système de don / contre-don (Mauss, 1950) identifié dans le Trièves à propos du sanglier.

*Les gardes, ils font les constats et ils nous aident quand le troupeau est coupé, pour retrouver les bêtes. [...]
Bon, nous, on surveille un peu quand on voit un feu ou un chien, on les appelle. Voilà, on s'aide. C'est vrai que moi je pense que dans une Réserve, les gardes, c'est vrai que c'est bien. (un berger)*

C'est en effet ce bon "vivre ensemble", ce bon voisinage qui est devenu le principe supérieur commun (Boltanski et Thévenot, 1991) donnant une cohérence au collectif des Hauts Plateaux. Ce bon "vivre ensemble" se traduit par des relations particulières, au-delà du seul opérateur loup. Entre garde et berger, certains sont devenus amis, certains s'entraident, comme nous venons de le voir. C'est, à notre avis, ce bon "vivre ensemble" qui fait pencher la balance dans le sens d'un apaisement général du conflit du loup. Chacun de ces deux acteurs sont porteurs de ces valeurs microsociales de bon "vivre ensemble" dans leur monde respectif : auprès des éleveurs pour les bergers et auprès des gestionnaires pour les gardes.

C'est le cas des bergers qui par leur gestion apaisée du problème influence l'attitude des éleveurs. Aujourd'hui rassurés par l'évolution de la situation depuis 1998, ces éleveurs ont tendance en effet à se désengager de la « bataille » du loup sur les Hauts Plateaux et délèguent complètement au berger la gestion des conséquences du prédateur, dont font partie les constats d'attaque. La reconnaissance de la part du Parc et de la Réserve des difficultés engendrées par le loup, le soutien politique et financier et le "vivre ensemble" apaisé avec la diminution des victimes concourent donc à éloigner les éleveurs de la scène, signe de normalisation de la présence du loup.

Nous, c'est [le berger] qui le fait, avec les gardes, c'est lui qui gère son truc. Il nous appelle pas quand il y a une attaque. [...] il fait le constat, le garde vient et... il se débrouille. Ben ça sert à rien qu'on y aille, qu'on téléphone, qu'on téléphone au garde, ben monte là-haut... Il est assez grand, quoi. [...] Moi quand j'arrive là-haut, je regarde le cahier s'il y a eu une attaque... (un éleveur)

Les gardes sont porteurs également du territoire de bon voisinage auprès de l'équipe gestionnaire. Le rôle central des gardes dans le "vivre ensemble" apaisé des Hauts Plateaux est mis en évidence par une anecdote se déroulant lors d'un conseil scientifique de la Réserve

Naturelle auquel nous avons assisté. Une demande d'installation d'un impluvium⁶³ sur une unité pastorale faite par un éleveur est examinée ce jour-là. Les membres du conseil, considérant que l'intérêt d'une telle requête est mineur, émettent un avis négatif. Certains gardes présents à la réunion protestent, expliquant l'intérêt du projet et mettant en avant l'accord oral déjà passé avec le berger. Un garde décrète ne pas vouloir annoncer une telle décision au berger et propose aux scientifiques d'assumer leurs décisions et de se rendre eux-mêmes sur le terrain pour l'en avertir. Les membres du conseil scientifique décident alors de reporter à plus tard le jugement, estimant ne pas disposer des documents suffisants pour donner un avis réfléchi.

Cette anecdote montre comment la garderie, agissant en collaboration avec le monde de l'élevage vers un principe supérieur commun fortement investi dans le "vivre ensemble" Hauts Plateaux, se constitue ici comme garant de l'équilibre atteint. Leur position d'acteur passerelle et leur capacité d'autonomie vis-à-vis de la politique de la Réserve leur confèrent ici un certain pouvoir. Face à cette logique du bon "vivre ensemble", vient s'opposer celle scientifique relevant du « grand partage » (Latour, 1991) et mettant en péril par ses décisions "objectives" ce territoire bricolé par les gardes et les bergers.

2.5.2. L'espèce loup comme opérateur territorial générique, l'individu loup comme opérateur territorial spécifique

Mais la description de ce territoire ne peut oublier le principal instigateur du "vivre ensemble" particulier des Hauts Plateaux, l'opérateur territorial spécifique, le loup. Selon son comportement, cet animal conditionne en grande partie l'issue, favorable ou non, de toutes les démarches entreprises de gestion négociée et d'accompagnement auprès des transhumants. Nous verrons plus loin, le cas d'Allevard vient confirmer ces dires : l'éleveur transhumant sur cette commune est confronté à des loups au comportement difficile à gérer et le degré de conflictualité s'en ressent.

Tout d'abord, même si la présence de loup reste une menace permanente qui impose des pratiques, elle ne semble plus susciter la même sensation de dépassement chez les gardiens des troupeaux. Les bergers, par la confrontation directe au prédateur, se sont constitué une

⁶³ Bassin recevant les eaux de pluie

expérience et arrivent maintenant à avancer des explications à chaque attaque. Les conditions d'attaques sont connues : le loup attaque principalement par mauvais temps (brouillard, pluie) ou la nuit, lorsqu'un lot de brebis a été oublié et n'a pu être parqué avec l'ensemble du troupeau. Bien que l'incertitude inhérente à la menace du loup persiste, elle semble donc un peu plus contenue. Le contraste est fort avec les éleveurs ou bergers confrontés à l'animal depuis peu (comme certains éleveurs du Parc Naturel Régional) et partageant le sentiment d'être dépassés, de ne rien y comprendre. Un apprentissage progressif des logiques du prédateur s'est donc fait chez les bergers et les éleveurs bergers.

L'attaque est quasiment garantie quoi hein, quand il prend en chasse les bêtes coupées du troupeau la nuit, y a une attaque. (un berger)

Mais au-delà de ces logiques lupines, qui pourraient être transposables à d'autres terrains, les transhumants ont appris à connaître les individus présents sur les Hauts Plateaux, comme on apprend à connaître les habitudes de son voisin. Les loups évoqués par les gardiens des troupeaux ne sont pas des représentants de l'espèce *Canis lupus* de manière générale mais sont les loups des Hauts Plateaux, aux habitudes, aux comportements particuliers. Ce berger, par exemple, explique que des naturalistes pensent avoir trouvé sa tanière. Pour ce berger, le loup est donc un individu avec qui l'on se bat de manière pacifique.

Ben moi, je vais lui envoyer les écolos à la tanière parce qu'ils sont plus curieux que les naturalistes. Alors, ils vont aller voir, ils vont aller mettre leur odeur, et il va se barrer, et puis bon [...] l'année prochaine, moi je vais aller pisser [...] je vais aller imprégner le secteur de mon odeur, moi c'est clair que c'est mon boulot. (un berger)

Outre les logiques de prédation déduites de l'observation des conditions d'attaques, les habitudes des individus sont connues. Ainsi, leurs lieux de passage sont repérés. Certains transhumants individualisent même ces prédateurs : on connaît, pour l'observer souvent, l'allure du loup provoquant les dommages.

Nous, c'est un vieux là haut, il nous en taupe [attrape] plus qu'une. Il joue pas dedans. Il esquinte pas les brebis. (un éleveur)

Ce transhumant non seulement connaît parfaitement le loup qui lui prélève des brebis mais semble par son discours plaider en faveur de cet animal. Le comportement admissible du prédateur, parce que non démesuré, semble jouer un rôle important dans l'état du "vivre ensemble" sur les Hauts Plateaux. Après de fortes prédateurs en 2000 et 2001, l'adoption de mesures de protection par les éleveurs a été suivie d'une baisse de nombre de victimes, avec notamment le déplacement d'une partie des attaques sur la périphérie de la Réserve. Les loups des Hauts Plateaux, confrontés aux protections, ont donc adopté un comportement

satisfaisant, confortant les éleveurs dans leur choix. Ainsi, l'adoption précoce d'un chien de protection aurait, selon cet éleveur, repoussé le loup qui aurait appris le danger que comportait son troupeau et se serait alors reporté sur d'autres troupeaux des Hauts Plateaux, moins bien équipés. A l'instar de l'apprentissage progressif des éleveurs et bergers des habitudes du loup, le prédateur apprendrait donc également les comportements du troupeau et évaluerait son degré de vulnérabilité.

Les loups des Hauts Plateaux, en présentant un comportement conforme au contrat sauvage, participent donc de la pérennité du territoire "loup" ou réseau d'actants humains et non-humains spécifiques aux Hauts Plateaux.

L'importance du comportement des loups des Hauts Plateaux dans l'équilibre du territoire de bon voisinage est rappelé par un berger qui attribue l'apaisement du conflit à la diminution des attaques et annonce une remise en cause inévitable de l'équilibre atteint si une recrudescence d'attaque de loups venait à se réaliser. Un éleveur exprime ce sentiment, commun, selon lui, aux attaques de loups et de sangliers : l'apaisement ou au contraire l'envenimement d'une situation seraient liés à la *fréquence des emmerdements*.

Est-ce que la cohabitation est vraiment possible ? Jusque-là, je dis oui. Je dis oui mais je sais qu'il suffit qu'une année, j'aie 50 bêtes de touchées, je vais dire non (un berger)

L'apprentissage collectif entre des troupeaux, des professionnels de l'élevage et des loups paraît une évidence au conservateur de la Réserve qui exprime son scepticisme quant aux prélèvements de loups décidés par l'Etat. Selon lui, il est plus efficace de laisser les individus s'habituer aux lieux et aux troupeaux plutôt que de provoquer, par des prélèvements fréquents, un renouvellement constant des loups non habitués.

Biologiquement, tout le monde sait bien que si on en enlève un, il y aura un autre qui va venir à la place. Et il sera en position de prise de territoire, donc, nous posant beaucoup plus de problèmes. Alors, si on n'arrête pas de les enlever, on aura toujours des loups en position de prise de territoire. Et on sait bien que c'est les loups qui posent le plus de problèmes. Donc, peut-être, qu'il faut mieux que ... Les laisser et qu'ils fassent leur loi entre eux et qu'ils repoussent les nouveaux et qu'on s'habitue à ce qu'on connaît. Que ceux-là s'habituent au territoire (le conservateur de la Réserve).

Les décisions de prélèvement de loups de la part de l'Etat se traduiraient donc par des effets pervers. Si le tir d'un individu peut temporairement atténuer le problème, il ne ferait que différer dans le temps les conditions qui créent le conflit. Inévitablement, l'arrivée d'un nouveau carnivore réinstaurerait les tensions mêmes qui ont motivé ces prélèvements.

Si ces loups constituent, en tant qu'espèce, des opérateurs territoriaux génériques, provoquant des discours et des dispositions spatiales génériques, leur comportement en tant qu'individu conditionne le "vivre ensemble" local. Ces loups des Hauts Plateaux déterminent par leur agissement la nature du "vivre ensemble" et constituent en ce sens des opérateurs territoriaux spécifiques. Pour reprendre les termes de la sociologie des organisations, si l'espèce loup constitue un problème pour les différents acteurs qu'il « enrôle » et impulse un ordre local, la nature de ce bricolage local ne peut être que contingent, fortement dépendant des individus en présence.

Les individus éleveurs, bergers, gardes, loups des Hauts Plateaux cohabitent donc plus sereinement qu'ailleurs. Les individus lupins peuvent ici être considérés comme appartenant pleinement à l'échelle micro, celle du contexte d'action et des jeux d'acteurs.

Enfin, d'autres opérateurs territoriaux ont permis l'installation de ce réseau apaisé. Les Hauts Plateaux ne sont qu'un lieu d'estive où les troupeaux ne sont exposés aux prédateurs que quatre mois dans l'année. Le système de gardiennage avec une présence permanente des troupeaux permet de réduire leur vulnérabilité. En ce sens, les troupeaux présents sur les Hauts Plateaux sont moins exposés aux attaques de loup que des troupeaux non gardés sur des parcours d'intersaison, comme cela peut exister dans le Parc Naturel Régional.

2.6. Des divergences au sein des camps

Se pencher sur ce territoire "loup" des Hauts Plateaux permet de pointer, au-delà des arguments génériques donnant à voir des regroupements macrosociaux homogènes, porteurs de même discours, des divergences nettes au sein même de ces regroupements d'acteurs. C'est en effet parce que la situation s'est apaisée que le pouvoir unificateur du conflit s'estompe et que les identités différentes apparaissent de nouveau dans les arguments des uns et des autres. S'il y a une évidente différence entre bergers, éleveurs bergers, éleveurs, ces acteurs se sont regroupés initialement pour constituer une force d'opposition face aux lycophiles, adoptant un discours homogène. Mais par ce processus, ils en perdent leur identité propre. Comme le montrent M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001, p. 195) à propos des myopathes, le travail de « dé-singularisation » possible consistant à regrouper au sein d'une même association « la grande famille des handicapés moteurs » ne peut que faire taire la spécificité de ces malades. Si une telle association permettait de se faire entendre en faisant

nombre, le risque est fort d'être « noyé dans des populations trop larges, trop différentes », dans lesquelles leur spécificité ne serait plus audible.

Aujourd'hui que les lycophobes sont entendus au niveau des Hauts Plateaux, les uns et les autres adoptent des discours spécifiques, se démarquant de la posture macrosociale uniforme. Le bon fonctionnement du territoire "loup" sur les Hauts Plateaux a ainsi mis en lumière la forte différence entre éleveurs et bergers : nous l'avons vu, les éleveurs ont abandonné aux bergers la gestion sur l'estive du problème du loup.

Cette évolution se ressent dans le discours des bergers qui se sentent les seuls confrontés au problème du loup. Ces acteurs en arrivent même à adopter des discours génériques lycophiles pour camper leur position spécifique.

Le berger, il est mis de côté mais les éleveurs, ils sont grassement payés. Au tarif où ils touchent les brebis, ils peuvent s'en faire tuer 20 ou 30 par an, hein. Ah con ! Ils sont bien payés, hein. Et tout ça, c'est les sous de l'Etat. Mais ça, le berger, il est mis de côté. Parce que c'est le berger qui a la responsabilité. Le stress du troupeau, il y a 1500 Frs par attaque ; tu crois que le berger, il a pas de stress, lui ? Et nous, on touche rien. (un berger)

C'est plus tout ce côté, tout ce que ça génère comme angoisse, ce que ça génère comme, tu vois... A la rigueur, c'est pas la perte des bêtes par elle-même qui est le point le plus fort. C'est ça, on peut dire c'est indemnisé et compagnie, mais c'est pas là que... je dirais même, pour les éleveurs, c'est sûr, économiquement, c'est pas une perte économique, en plus c'est bien organisé, ça équilibre bien. Il y en a même qui en profitent, qui en abusent, ça ouvre la porte à tous les magouilleurs (un berger)

Outre cette différence de conséquences sur le berger ou l'éleveur, l'évolution du métier de berger séparerait de plus en plus ceux-ci des éleveurs.

Dans mes copains bergers [...], j'en connais quand même pas mal qui sont pas anti loup... Bon, les éleveurs, c'est déjà beaucoup plus rare, en général, tu vois, c'est syndicat d'éleveur et entre eux ...ben, vas-y, on fait monter la mayonnaise, quoi, hein. Mais [...] je dirais maintenant, c'est plus... [...] enfin, c'est de moins en moins la profession, tu vois, de père en fils, comme X, quoi, hein... Maintenant, la grande majorité des bergers, on a choisi ce métier-là, hein. Donc, il y a une sensibilité à la nature, aux animaux, bon... (un berger)

Entre éleveurs mêmes, des distinctions se font, en fonction de la vulnérabilité des troupeaux. Des attaques sur des petits troupeaux n'ont pas le même impact que sur les grands troupeaux de grande transhumance. Un tel écart de vulnérabilité vis-à-vis du loup constitue une source d'incompréhension entre éleveurs.

Certains n'avaient pas de problèmes, nous, on en a eu d'entrée. Donc, quand on n'a pas de problèmes, on voit différemment. [...]. Et puis, il y a des différences : les autres, ils ont des troupeaux de 3500 bêtes, moi, j'ai seulement 800 bêtes. Les autres n'acceptent pas la différence des autres, c'est quand même dingue. (un éleveur)

Cette différence de vulnérabilité des troupeaux clive les grands troupeaux, appartenant aux transhumants du Sud et les petits, appartenant aux éleveurs locaux. Ce grand transhumant constate en effet une telle différence de vulnérabilité.

Après, sur la gestion des territoires avec le loup et les moutons, pour moi, en tant que transhumant, le loup aujourd'hui nous gêne mais ne nous fera partir. Par contre, les petits éleveurs locaux dans les villages aux abords des montagnes vont disparaître. (un éleveur)

Or, les rivalités entre les étrangers et les locaux existent depuis toujours : un rapport universitaire, datant de 1989, sur les usages de l'espace de la Réserve (De Gournay, 1989, p. 38) indiquait déjà des tensions et des conflits d'usage entre grands transhumants et transhumants locaux : « il y a de la part des éleveurs de la montagne un peu de rancœur envers ceux de la Provence car ils estiment être chez eux, que ces terres sont les leurs ».

Lorsque l'unité entre éleveurs contre le loup apparaît moins importante, ce clivage est à nouveau mis en avant par les éleveurs locaux : certains transhumants ne seraient pas *des bons paysans, bien droits, sincères*, profiteraient des aides financières et ne seraient que des *magouilleurs (sic)*. Là encore, les éleveurs eux-mêmes portent des arguments génériques lycophiles pour se distinguer de leurs pairs. Une divergence apparaît en effet entre les éleveurs locaux et les grands transhumants. Alors que ces derniers semblent se satisfaire de la gestion du loup sur les Hauts Plateaux, les éleveurs locaux prennent une position plutôt vindicative envers le Parc et la Réserve. Au moment des entretiens, ils semblent en effet s'opposer au bon "vivre ensemble" des Hauts Plateaux. Nous expliquerons et détaillerons une telle différence entre bergers et grands transhumants d'un côté et éleveurs locaux de l'autre au paragraphe 2.9.

Les divergences au sein des mêmes mondes ne sont pas seulement visibles chez les professionnels de l'élevage.

L'équipe gestionnaire de la Réserve développe ainsi des arguments spécifiques à la Réserve, divergents du discours générique des lycophiles. Par exemple, le conservateur évoque la particularité du Vercors très contraignante pour les bergers : le manque d'eau pour abreuver les bêtes. Cette absence d'eau, due à un plateau calcaire, était palliée avant l'arrivée du loup

par la mise à profit de la rosée. Les bêtes étaient laissées libres profitant de la rosée, tard le soir ou tôt le matin. Avec le rassemblement nocturne imposé par les mesures de protection, une telle pratique est aujourd'hui impossible à mettre en œuvre. Cette nouvelle contrainte, associée à une sécheresse qui sévit depuis deux années, le problème de l'eau devient central et les éleveurs demandent l'aménagement d'impluvium, surdimensionnés selon la Réserve. Face à de telles difficultés particulières à cet espace, le conservateur s'interroge sur la possibilité d'accorder une dérogation, autorisant le pâturage de nuit.

Sinon, il y a sûrement des solutions mais il faut y réfléchir. Peut-être qu'on puisse, du point de vue national, essayer de faire évoluer les choses pour que le pâturage de nuit soit ré-autorisé, enfin, du moins autorisé, en période de sécheresse dans des conditions bien spéciales. (le conservateur de la Réserve)

La réflexion commune issue du collectif Hauts Plateaux apporte donc une vision du problème loup, spécifique au territoire.

De même, des divergences dans le discours uni de la garderie ont vu le jour. Un garde dont le cheval fut touché par le loup, a modifié peu à peu son discours, prenant une posture plus proche de celle appartenant au camp des lycophobes qu'au camp des lycophiles. Il semble donc ici que les intérêts individuels parviennent à modifier les éthiques de conviction des acteurs. Comme le dit un éleveur, la présence du loup peut ne pas déranger les personnes du moment qu'elles *n'ont rien au soleil, [...] pas de chat, [...] pas de perroquet, [...] pas de chiens*. Le raisonnement deviendrait tout autre lorsque les intérêts des personnes seraient touchés.

Enfin, au-delà du territoire des Hauts Plateaux, le collectif du réseau de correspondant loup-lynx réunit, nous l'avons vu, des acteurs différents. Ce réseau, malgré l'hétérogénéité des acteurs le constituant, porte un même discours, à travers notamment les bulletins d'information. Pourtant, le premier tir de loup, effectué sur le Parc du Vercors par des gardes de l'ONCFS, a bousculé pour un temps l'homogénéité de ces discours. Le bureau du Parc a déploré cette action, menée sans concertation avec l'espace protégé. La réaction de l'équipe technique et gestionnaire a montré également toute la divergence entre les acteurs du réseau : scandalisée par un tel tir, l'équipe s'est interrogée sur le prolongement de leur participation au réseau de correspondants, privilégiant pendant un temps une éthique de conviction plutôt qu'une éthique de responsabilité.

Ah non on n'était même pas au courant. On n'a absolument pas été associé. Même pas un avis, même pas...rien. Et c'est pour ça que le président a réagi comme ça. Ah oui, ça. Il s'est posé la question, on s'est posé la question même publiquement et pas que nous, même les associations, est-ce qu'il faut qu'on continue les protocoles pour donner de la matière à l'ONC pour les tirer. De la connaissance... La réponse a été de

dire on continue parce que ça serait un peu bas de... on a intérêt, l'intérêt de tout le monde c'est vraiment de bien connaître les populations. (le conservateur de la Réserve)

Ici, transparaît la concurrence pour la maîtrise territoriale entre différentes institutions : DDAF, ONCFS, Réserve. Nous l'aborderons dans le paragraphe suivant.

2.7. Des processus de traduction donnant une place centrale aux acteurs de la Réserve

Revenons à présent à l'impact de la chaîne de traductions opérées par le Parc et la Réserve. Ces traductions ont placé dans une position centrale les acteurs de la Réserve dans la gestion du loup, ceux-ci prenant le relais de la DDAF, théoriquement le seul acteur compétent dans la prise en charge de cet animal. Malgré le pouvoir statutaire de la DDAF, la Réserve a réussi à se placer pratiquement comme l'acteur pertinent de la prise en charge de ce problème. Dans la concurrence de pouvoir entre la DDAF et la Réserve dans la maîtrise territoriale, la Réserve a réussi en effet à écarter les pouvoirs publics. Cette guerre des pouvoirs est bien perçue par les éleveurs eux-mêmes.

Alors, au tout début, ils voulaient tous mettre leur nez dans le loup, il fallait appeler la DDA, la FAI [Fédération des Alpes de l'Isère], le Parc ou tout ça, pour savoir, quand on était attaqué à quelle heure, quel moment... [...] On les a laissés se battre entre eux...et puis voilà ! Parce que si on appelait [inaudible] et qu'on appelait pas la DDA et...

Ça faisait la guerre ?

Voilà, ils se faisaient pas suivre nos informations... (un éleveur)

La position principale de la Réserve a occulté le rôle de la DDAF de telle sorte que certains éleveurs, s'adressant principalement à la Réserve et au Parc, ne sachent plus exactement les prérogatives des uns et des autres.

Le Parc m'a proposé de prendre des patous. Sur le moment, j'ai pas bien compris. Sur le moment, j'ai cru que c'était le Parc [qui était à l'initiative de cette mesure]. Et après, la DDA est venue là-dessus. [...] C'était pas très clair. J'ai pas bien compris que le suivi des chiens était fait par la DDA.

Mais le Parc complétait le financement proposé par l'Etat, c'est ça ?

Je sais pas. [...] J'ai jamais trop su à qui m'adresser à ce niveau-là. (un éleveur)

De même, le système de constat d'attaque propre à la Réserve a positionné les gardes comme les principaux interlocuteurs des transhumants, excluant par là même les acteurs intervenant

normalement dans la procédure. En effet, en Isère, la Fédération des Alpages de l'Isère (FAI) joue un rôle important dans les protocoles à mettre en œuvre en cas d'attaque. La FAI est une association regroupant des acteurs du monde agricole, les propriétaires d'alpages et les collectivités locales et territoriales, bénéficiant du soutien financier du Conseil Général de l'Isère et du Conseil Régional Rhône-Alpes. Cette association joue le rôle de bureau d'étude à l'opérateur de terrain et ayant pour objectif « l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de mise en valeur du territoire pastoral de l'Isère, elle lance et coordonne toutes actions concrètes de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales. Elle assure la promotion et la mise en œuvre de toutes actions de communication, sensibilisation, information, conseil et formation liées aux activités pastorales » (<http://icalpe.org.club.fr/amuntagnera/FAI/index.htm>). Dans les protocoles de constats d'attaques, les éleveurs de l'Isère doivent appeler cet organisme qui relaie alors l'information pour que des agents viennent constater les dégâts. Dans cette procédure, le système spécifique au Vercors écarte donc en quelque sorte la FAI qui s'était positionnée de manière centrale. La particularité territoriale du Vercors ne semble pas satisfaire la DDAF qui voit dans la traduction du Parc et de la Réserve une ségrégation spatiale, discriminant les éleveurs des autres massifs.

Sur les initiatives prises par le Parc du Vercors, je suis ... moyennement enthousiaste... Parce que je trouve qu'on crée de la distorsion et de la concurrence. On fait du dumping entre massifs. Bon, ce sont des choix des élus locaux... Du coup, les éleveurs du Vercors sont mieux traités que ceux de Belledonne ou du Taillefer ou de l'Oisans. Alors, demain, peut-être que le Parc de la Chartreuse va dire « ah ben moi, je donne une prime supplémentaire par rapport au Vercors ». Je redoute ce moment où on va avoir une attitude où les élus disent « moi, les éleveurs, je les soigne bien ». Je trouve ça très démagogique. D'un autre côté, ça peut aussi mettre en évidence que ce qui est fait au niveau national n'est pas suffisant. Ça peut aller dans le sens d'une meilleure indemnisation, d'une meilleure prise en compte au niveau global... Mais pour l'instant je trouve que ça fait un peu 1ère classe et 2ème classe. (le Directeur de la DDAF)

La DDAF dont l'autorité légale est remise en question par un pouvoir local, privilégiant une négociation ne peut être qu'agacée par une telle prise en main du problème de la part du Parc et de la Réserve.

La traduction opérée par l'équipe de la Réserve leur a donc conféré une « pertinence » dans la gestion du loup auprès des acteurs du monde de l'élevage qui n'accorde pas cette compétence à la DDAF. Si le territoire "loup" des Hauts Plateaux se construit sur une relation privilégiée entre les gardes et les bergers, par l'exclusion notamment des touristes, il se construit

également par l'exclusion de la DDAF jugée trop éloignée du terrain et donc de la réalité. Dans les premiers temps de l'arrivée du loup, l'irruption soudaine d'agents de la DDAF, jusque là absents du terrain fait sourire *a posteriori* les acteurs appartenant au réseau loup Hauts Plateaux. Selon ce berger, ces agents se seraient succédés sur le terrain dès l'arrivée du loup, faisant des promesses jamais tenues ou inutiles.

Ils sont venus, des beaux discours, ouais, bon [...] Ils ont jamais... Si! Il y a eu la poche d'eau, il y a eu les chemins qu'ils ont refaits, mais un an après, j'y passais déjà plus... (rires). X, ouais, il est nul de chez nul, alors bon, après il y a eu un petit jeune qui était bien sympathique, là. [...]. Mais bon, il est passé une fois... « bon ouais, faudrait un grand parc, là [...] », après je peux cloisonner, ouais pourquoi pas, bon, ça, ça m'arrange bien... puis, après, je n'en ai plus jamais entendu parler. (un berger)

L'expertise de l'équipe de la Réserve écarte donc ici celle de la DDAF, jugée comme un acteur non pertinent.

2.8. Conclusion intermédiaire

La gestion du loup sur la Réserve Naturelle, de 1998 à 2003, explique en grande partie l'apaisement du conflit initialement provoqué par l'arrivée du prédateur. Outre le temps qui permet de réduire l'effet nouveau de l'animal, plusieurs raisons spécifiques au Vercors peuvent expliquer cette situation :

- l'adoption par le Parc d'un discours spécifique privilégiant le monde de l'élevage et d'une posture de médiateur (traduction théorique),
- la double traduction pratique opérée par l'équipe de la Réserve, avec la mise en place de moyens financiers et humains spécifiques,
- le comportement « correct » des loups présents sur les Hauts Plateaux.

Ces différents facteurs ont permis un bon "vivre ensemble" sur les Hauts Plateaux, engendrant une territorialisation apaisée autour du loup. Si l'accompagnement financier de la Réserve a cessé, nous allons le voir, le territoire de bon voisinage construit par les gardes et les bergers autour de la gestion de cette nouveauté persiste aujourd'hui.

Toutefois, l'équilibre trouvé dans le compromis passé entre le monde de l'élevage et le monde gestionnaire est caractérisé par sa précarité. Puisque la question de la légitimité du loup n'a pas été traitée et que seule une gestion négociée a pu être mise en place, cet équilibre est fortement dépendant des changements au niveau macro, dans le cadre commun, mais également d'autres contextes d'action locaux. C'est en effet de tels changements qui sont à

l'œuvre et qui influencent la posture vindicative des éleveurs locaux, que nous allons présenter à présent.

2.9. Une prise en charge locale du loup différente de 2003 à 2005

Nous l'avons rapidement abordé au cours du paragraphe 2.7, deux éleveurs locaux, sur les trois interrogés, se distinguent du territoire "loup" Hauts Plateaux apaisé, portant un discours plus vindicatif. Le positionnement assez opposé à la Réserve de ces éleveurs, au moment des entretiens, peut être expliqué par un ensemble d'évènements liés à une récente évolution. Plus que la question du loup, la rancœur de certains éleveurs locaux s'explique par le cumul d'évènements les disposant de manière défavorable vis-à-vis de l'équipe de la Réserve.

Tout d'abord, avec la nationalisation de la prise en charge du loup (plan loup 2004-2008), les éleveurs transhumant sur les Hauts Plateaux, classés en zone Natura 2000, bénéficient d'une prise en charge totale des frais engagés dans la protection contre le loup. Les contractualisations de la mesure « t » sur des espaces classés Natura 2000 couvrent en effet 100% des frais contre 80% sur les autres espaces. Dans ces conditions, le bureau du Parc tenu en septembre 2004, décide de stopper les aides complémentaires, considérant qu'elles n'ont plus lieu d'être. Avec le désengagement de la Réserve de l'aspect financier de la gestion du loup, les instances de dialogue ne représentent plus un lieu de négociation important dans la problématique du loup. Ce désinvestissement de la Réserve vient clore en quelque sorte la question du loup et procède à une normalisation de la question. Le loup n'étant plus au centre des discussions, les groupes de travail sont désormais réinvestis par des questions autres. Avec l'abandon de leur « pertinence » dans la gestion du loup, le Parc et la Réserve ont également perdu la position centrale et le pouvoir qu'elle leur conférait. La DDAF, par le technicien chargé de la mise en place des mesures de protection a donc repris en quelque sorte le contrôle du territoire dans la gestion de cet animal. Reprenant le pouvoir que lui confère son statut, la DDAF l'a renforcé par une absence de diffusion des informations. Ainsi, la Réserve se retrouve déparquée des informations qu'elle possédait lorsqu'elle faisait office de référent dans la mise en place des mesures de protection proposées par le programme LIFE. La venue des techniciens de la DDAF sur l'espace des Hauts Plateaux se fait sans concertation avec le conservateur et celui-ci n'est pas informé officiellement des contractualisations de mesure « t » par les éleveurs transhumant sur cet espace.

Parce que sur les plateaux, tout le monde a la mesure « t » ?

On n'arrive pas à le savoir. C'était dire qu'en plus, nous, on ne peut pas avoir l'information.

C'est la DDA [qui s'en occupe]. Et on avait beaucoup de difficultés à avoir les informations, savoir qui c'est vraiment qui a... c'est comme les CTE qui sont passés, les CTE, on ne les a jamais eus entre les mains, c'est top secret.

C'est la DDA qui passe directement auprès des éleveurs et des bergers ?

Ben oui, c'est incroyable. On s'est battu pour avoir un ou deux CTE [inaudible]. Non, c'est top secret, c'est un truc entre l'État et l'éleveur, il y a peut-être des choses secrètes dedans. Ah, non, non. Ça a été vraiment extrêmement dur.

Donc, du coup, les techniciens DDA vont directement sur la Réserve, voir les éleveurs sans passer par vous ?

Ah oui, bien sûr. Tout à fait. Ah mais je crois que c'est une Réserve, il y en a beaucoup en France comme ça, avec des espaces protégés où on n'a aucune maîtrise sur le pastoralisme, c'est évident. (le conservateur de la Réserve)

La concurrence dans la maîtrise territoriale a donc tourné au profit de la DDAF, depuis le changement du cotexte national avec la mise en place du plan loup.

En parallèle, à partir de l'été 2002, le loup a progressé spatialement, colonisant de nouveaux espaces du Parc, hors Réserve. Cette extension, nous le verrons par la suite, ne se fait pas sans conflit : en 2005, des éleveurs du Parc récemment touchés par le loup, se positionnent en forte opposition avec le Parc. Or, des liens existent entre éleveurs du Parc hors Réserve et éleveurs de la Réserve. Par exemple, un des éleveurs locaux transhumant sur la Réserve connaît un couple d'éleveurs, pour avoir, à un moment donné, mis en commun ses bêtes avec les leurs pendant l'estive. Sachant cela, on pourrait attribuer une partie du malaise ressenti par ces éleveurs de la Réserve aux problèmes rencontrés par leurs pairs présents sur le Parc. Dans une telle situation, les éleveurs des Hauts Plateaux favoriseraient donc la relation avec leurs pairs du Parc : ces éleveurs se sentiraient-ils plus locaux qu'appartenant à un collectif Hauts Plateaux ? Le contexte d'action de la Réserve serait donc ouvert et sensible à l'état d'autres contextes d'action. C'est ce qu'on peut penser à la lecture faite par cet éleveur des Hauts Plateaux de la gestion menée par la Réserve. La distinction spatiale entre Réserve et Parc et l'utilisation par les élus de l'image découlant du bon "vivre ensemble" Hauts Plateaux le gêne car le distingue des éleveurs du Parc, en proie à de fortes difficultés.

Ils veulent faire un endroit modèle, comme en ville on pourrait faire un quartier modèle avec des gens modèle dedans. Ils voudraient des bergers modèles. C'est idiot, c'est absurde. (un éleveur)

Cet éleveur semble vouloir résister à son « enrôlement » (Callon, 1986) dans la construction d'un « haut lieu » (Micoud, 1991).

Face aux revendications fortes des éleveurs du Parc, les élus réagissent également en cascade. Avec l'extension du loup au Parc, le bureau du Parc a en effet réitéré, en 2003, son soutien et ses aides financières. Considérant avoir pris en charge correctement les éleveurs, par l'affirmation de leur soutien politique et l'accompagnement financier, le bureau du Parc s'offusque de l'absence de contre-don de la part des éleveurs. Sur le registre de la justification civique, les élus considèrent que les éleveurs, en se plaignant de la sorte malgré les apports de la collectivité, agissent pour leurs intérêts particuliers. Ce moment de crise, ne concernant plus le loup à proprement parler, constitue l'effet pervers à notre sens d'un système de compensation à sens unique. C'est ce que formule un APN à l'origine d'un programme d'écovolontariat, conscient de la nécessité de la mise en place d'un réel système d'échange à double sens et non à sens unique.

C'est à double sens, il faut que ça soit nous qui nous mettons à genoux devant les éleveurs en disant on vous aide à tout prix pour que vous acceptiez le loup. Non, on vous apporte autre chose et vous apportez des choses aux écolos. (un APN)

Sur la scène des Hauts Plateaux, ce positionnement se traduit par un questionnement général sur l'apport du pastoralisme à la Réserve. Le conservateur note ainsi cette évolution, d'une part de la normalisation de la présence du loup et donc de l'estompement des débats propres à sa présence et d'autre part de la mise en avant par les élus de nouvelles questions sur l'apport du pastoralisme.

Ah oui, la relation n'est plus sur le loup. Les réunions, on parle de choses que... Actuellement, il y a une goutte d'eau qui a fait déborder le vase, si tu veux, [...] Les élus ont tapé le poing sur la table en disant « mais, arrêtez de toujours vous plaindre, qu'est-ce que vous faites pour la Réserve ?, au niveau de la gestion de l'espace sans parler du loup. On a des réunions où on ne parle plus du tout du loup, on parle que de la gestion de l'espace et notre ras-le-bol de ne rien voir en face. Ça, c'est très net. Il y a eu un déclic très, très fort. Eux, ça les fout hors d'eux qu'on réagisse comme ça. Mais comme si on avait depuis cinq ans, six ans occulté les problèmes de gestion d'espace pour parler que du loup. Et maintenant qu'on ne parle plus du loup, il y a eu 5 ans ou 6 ans de retard, tu vois, en gros. Où tout explose, là. Tu vois, des trucs... (le conservateur de la Réserve)

Une telle posture de la Réserve et du Parc déplaît fortement et est comprise comme un rejet des éleveurs.

Je crois que plus ça va, je peux me tromper mais je crois pas, moins ils ont envie de nous voir là-haut. Ou alors, d'autres gens qui sont plus malléables que ceux qui sont là à l'heure actuelle. (un éleveur)

Les élus sont en grande partie désignés comme les responsables de cette situation, certains étant qualifiés de véritables politiciens ou encore « d'écolos ». Selon cet éleveur, la dégradation des relations est attribuable à la recomposition du bureau et l'arrivée de nouveaux élus.

Mais pourquoi ça se passe comme ça ? Il me semblait qu'il y a 4 ans, ça se passait mieux...

Oui. Parce qu'il y a des gens nouveaux qui sont rentrés, en tant qu'élus au Parc. (un éleveur)

L'image du bon "vivre ensemble" sur les Hauts Plateaux, que mettent en avant le Parc et la Réserve, ne retracerait pas vraiment la réalité. La situation serait beaucoup plus conflictuelle que ce que voudraient bien dire les acteurs « Parc/Réserve » : la bonne relation entre bergers et gardes ne pourrait être assimilée à la relation « éleveurs/Réserve ».

Et puis je dirais que quand on a affaire à la Réserve, on a toujours l'impression, nous. - Les bergers les rencontrent pas en fin de compte, ils sont sur place mais ils ont très peu de rapport avec eux, ils ont des rapports avec les gardes- On n'est pas pris pour des moins que rien mais presque quand même. Ils sont pédants

Les gens de la Réserve ?

Ouais. Alors, ils sont tout sourire, ils sont toujours très, très agréables mais des fois on sent que quand on pose une question... Il y a beaucoup d'éleveurs qui ressentent ça. On veut plus aller aux réunions parce qu'on en a ras le bol de la Réserve. [...] Aux réunions, on a toujours affaire au conservateur de la Réserve Naturelle et au directeur Parc. Et puis toute la bande d'écolos un peu [inaudible] (rires) les gens du Parc. (un éleveur)

Enfin, une étude commanditée par la Réserve sur les effets du pâturage dans une unité pastorale, interrogeant la présence de surpâturage éventuel participe de cette tension dans les réactions entre Parc/Réserve et éleveurs locaux. L'absence de consultation de l'éleveur au préalable et le ressentiment d'une dévalorisation de ses savoirs scandalisent l'éleveur local transhumant sur l'alpage. Cette posture relève bien ici du grand partage entre profanes et scientifiques. Le sujet de l'étude mais surtout la démarche non concertée sont comprises comme une remise en question des pratiques pastorales.

Y a des trucs qui m'ont beaucoup chagriné.

C'est-à-dire ?

Ben, quand on entend parler que le coq de bruyère, que le mouton dérange le coq. Alors que le coq a traversé des époques où il y avait beaucoup de moutons et il a jamais été réintroduit... Là, on fait porter le chapeau à certains troupeaux. Et puis, avec la sécheresse en 2003... On n'a pas de problème d'herbe parce qu'on est

en sous-pâturage. On n'avait pas de problème d'herbe mais l'herbe a brûlé par le fait de la chaleur. Après, on nous a fait un cirque de faire venir des spécialistes pour étudier... pfff... on l'a pas su d'ailleurs, on l'a fait derrière le dos. (un éleveur)

Une telle situation amène inévitablement une justification de la légitimité pastorale par l'ancienneté des pratiques et l'autochtonie, relevant des discours génériques au sujet du loup mais également à propos de tout conflit (Beuret, 2006).

Lors des réunions, les gars de la DIREN, de Rhône Alpes au niveau politique : c'est tout des gens dans leur coin qui se font mousser... Y a des gens de la FRAPNA [...] et puis au milieu, vous êtes étrangers et on se demande ce que vous venez faire. Alors qu'à la limite, on est un peu chez nous quand même. On est les seuls autochtones du coin. On sent vraiment qu'on nous tolère. (un éleveur)

Il nous semble ici que, derrière cette expertise, la Réserve cherche à retrouver une position de pouvoir, perdue avec son éviction dans la gestion du loup. Remettant implicitement en question les bienfaits du pastoralisme, elle rappelle la tolérance de cette activité traditionnelle dans l'espace protégé, dans la mesure de sa compatibilité avec les objectifs de protection de l'environnement. Face à cette posture biocentrée, les éleveurs brandissent les arguments génériques du loup et des conflits environnementaux (Beuret, 2006). Le patrimoine que l'équipe de la Réserve et du Parc tendrait à faire passer pour purement naturel ne serait que les externalités positives d'une activité professionnelle « traditionnelle » (Weber, 1971).

Et puis dans quelques années, cette Réserve ne sera plus qu'une vraie Réserve.

C'est-à-dire ?

Une Réserve où il n'y aura plus d'accès, plus de pastoralisme ou du tourisme 'surveillé' c'est-à-dire qu'il faudra prendre un accompagnateur pour pouvoir aller voir tel endroit... Peut-être que je me trompe mais je pense pas. Ce qu'ils oublient, à la Réserve, c'est que s'il y a un tel patrimoine là-haut, c'est qu'il y a des millénaires de gardiennage. Alors que le gardiennage ait changé, parce qu'avant, effectivement, il y avait des troupeaux plus petits, plus de bergerie, c'était peut-être plus adapté. Mais on ne peut pas dire que notre système dégrade la montagne, je pense pas. (un éleveur)

Dans ce contexte, les contraintes réglementaires de la Réserve sont difficilement acceptées par les éleveurs et leur pèsent. Non seulement leurs pratiques pastorales sont surveillées par des études mais leurs déplacements feraient également l'objet de vérifications. Cette perception d'une surveillance gagne même certains éleveurs transhumants et fait inévitablement penser à la perte de confiance des scientifiques vis-à-vis des pêcheurs au sein du réseau construit autour du problème des coquilles saint jacques, se soldant par une remise en question totale du collectif (Callon et Law, 1989).

Moi, le Parc, ce qui me gonfle, c'est que maintenant, on peut même pas... moi je monte en voiture. Je peux même pas aller voir mon voisin en voiture. On est surveillé, on est contrôlé, on est... on compte nos passages ! Ça, on nous l'a jamais dit, mais on compte nos passages des voitures. [...] Avant, on allait voir les voisins, on montait quand on voulait, on disait rien... enfin, on disait rien à personne... on faisait notre travail, quoi. (un éleveur)

La Réserve a mis en effet en place un système de comptage des véhicules, non pas pour surveiller les éleveurs mais pour servir une étude de fréquentation touristique. Un autre contexte d'action, pourtant disjoint de la problématique du loup, peut donc venir interférer avec le contexte d'action "loup".

La concordance et l'enchaînement de ces différents événements provoquent un sentiment de perte de maîtrise de l'espace, tel que nous l'avons décrit dans le chapitre III de la partie II.

Et puis plus ça va et plus la Réserve, c'est réglementé et plus la Réserve rentre dans des petits cadres... moins on a de rapports... rapports de moins en moins bons. (un éleveur)

En réponse à cette évolution récente, ces éleveurs locaux se positionnent donc au moment des entretiens en opposition avec la politique du Parc et de la Réserve. Malgré leur « enrôlement » dans le réseau, le territoire des Hauts Plateaux, ces acteurs résistent à leur assimilation à un bon "vivre ensemble". A cette identité à laquelle ils adhèrent à travers une association des transhumants des Hauts Plateaux du Vercors, ils préfèrent affirmer leur appartenance à un réseau d'acteurs locaux, présents en dehors de la Réserve. La résistance à cette sorte de « disneylandisation » de l'espace se retrouve dans les actions ponctuelles explicitement anti-Réserve. C'est le cas de cet éleveur qui, au lieu de faire appel aux gardes pour constater des dégâts, a contacté la gendarmerie. Pour effectuer les dégâts sur un alpage à plusieurs heures de marche, les gendarmes contactés sont venus en hélicoptère. Agissant de la sorte, cet éleveur remet en question l'emprise spatiale de la Réserve et de ses gardes ainsi que la scène locale apaisée construite sur ce territoire. De même, certains éleveurs des Hauts Plateaux ont rejoint les éleveurs du Parc dans une manifestation en 2005 dirigée contre les élus du Parc.

Enfin, près de sa bergerie, un berger a affiché des photographies de brebis tuées par le loup. Prenant le prétexte de la prohibition de l'affichage publicitaire dans une Réserve Naturelle (art. L332-14, Code de l'environnement), l'équipe gestionnaire a fait retirer ce poster, ternissant l'image donnée aux touristes d'un collectif uni. Il nous semble pourtant ici que ce berger n'a pas agi dans le but de déstabiliser la Réserve et encore moins la relation établie avec les gardes sur les Hauts Plateaux mais bien d'informer les touristes de l'impact du loup. Mais cette anecdote est reprise par un éleveur local, dans son argumentaire contre la Réserve.

Oui. C'est vrai qu'il explique aux gens. Il met des photos. La Réserve n'apprécie pas, hein. Mais bon, après tout c'est quand même la réalité... c'est parce qu'on est dans une Réserve... c'est pas un affichage sauvage, de mettre une photo, je suis désolé. (un éleveur)

Deux cercles de relations structurent donc le territoire "loup" des Hauts Plateaux. Le premier, celui des relations « gardes-bergers » apparaît comme la base solide du territoire, fondé sur des rationalités affectives et des logiques de bon voisinage. Le second, celui des relations « éleveurs-Réserve » est plus ouvert aux autres contextes d'action et potentiellement plus conflictuel. Alors que dans le premier système de relations, le microsocial apaisé est privilégié, dans le second, les éleveurs locaux usent tantôt de logiques macrosociales, tantôt de logiques microsociales.

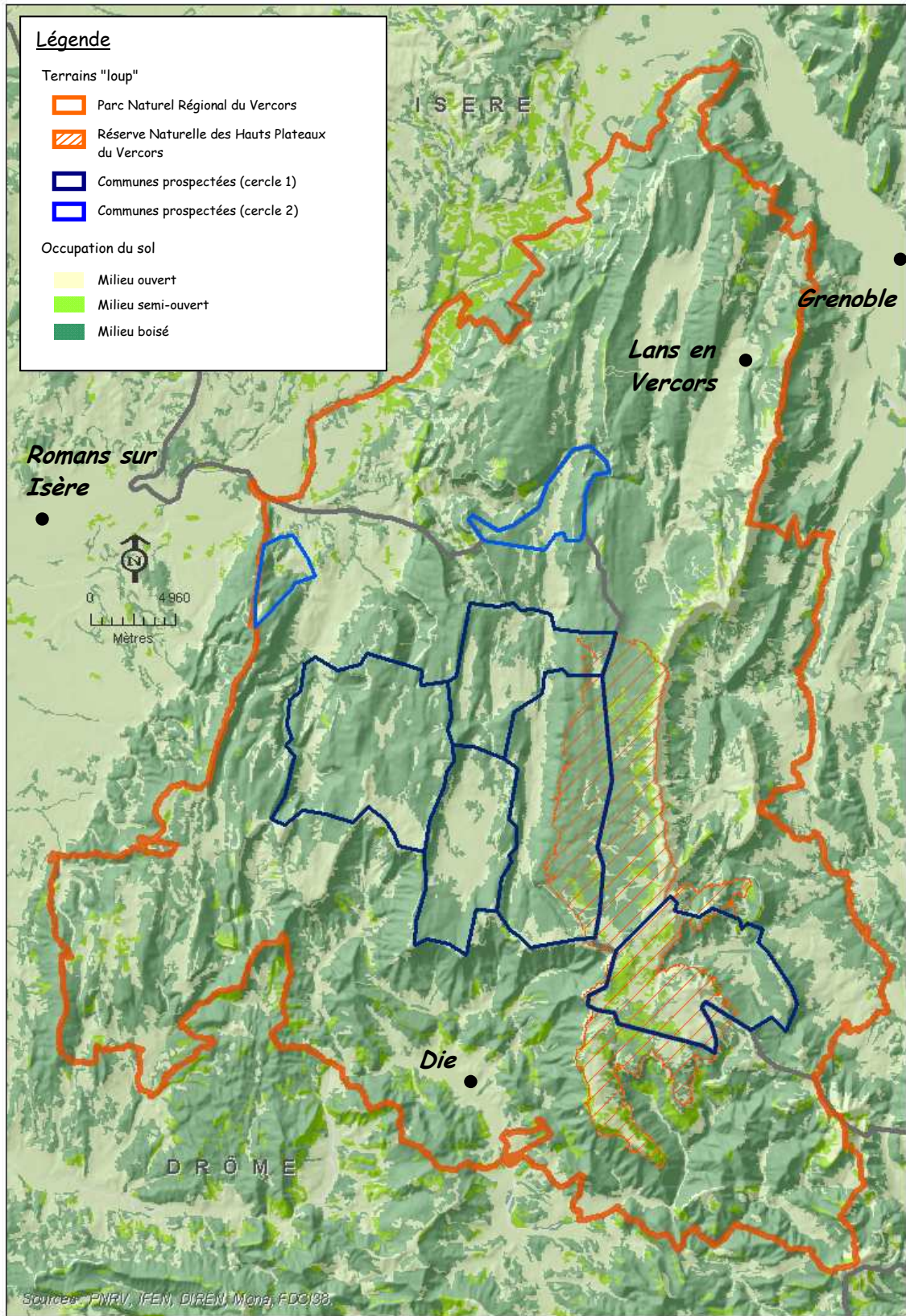
Le loup ayant progressé depuis 2002 hors de ce cœur de nature remarquable, dans le Parc Naturel Régional, comment se positionnent les acteurs nouvellement confrontés à ces prédateurs ?

III. Le Parc Naturel Régional du Vercors, une colonisation plus récente du loup

Le débordement du loup sur l'espace du Parc hors Réserve a-t-il engendré les mêmes postures chez les acteurs, les mêmes types de "vivre ensemble" ? La relative efficacité observée sur les Hauts Plateaux se retrouve-t-elle sur cet espace ? Penchons-nous sur les arguments spécifiques des acteurs rencontrés dans le Parc Naturel Régional.

Les entretiens menés auprès des éleveurs du Parc ont été effectués sur des communes inscrites en « cercle 1 » et en « cercle 2 »⁶⁴, en 2005 : cf. carte 9. Les éleveurs sont donc concernés directement par des attaques ou se sentent concernés par les risques de prédation. Trois types d'éleveurs ont été interrogés. Le premier et le second concernent des éleveurs dont le troupeau ne pâture que sur des parcours locaux, n'effectue pas de transhumance et ne bénéficie pas de gardiennage permanent. Alors que le premier concerne des troupeaux d'ovins, le second concerne des troupeaux de bovins, jusque-là peu concernés par le problème du loup. Le troisième type est représenté par des éleveurs pratiquant une transhumance dans des estives proches et gardant eux-mêmes leur troupeau. Enfin, des chasseurs et des APN résidant sur ces communes ont été interrogés.

⁶⁴ Pour mémoire, rappelons que les cercles 1 et 2 consistent en un zonage des communes, sur lesquelles la présence avérée ou potentielle de loup peut induire des dommages aux biens agricoles. C'est sur ces communes que les éleveurs peuvent signer un contrat avec l'Etat (mesure « t »).



Carte 9 : Le Parc Naturel Régional du Vercors (réalisation : N. Robinet)

3.1. La gestion du loup dans le Parc Naturel Régional

3.1.1. Une même traduction théorique....

Nous l'avons rapidement abordé dans le paragraphe précédent, les loups présents sur la Réserve ont débordé à partir de 2002 dans la nature « ordinaire » du Parc Naturel Régional. Cette extension a induit un report des attaques sur ces espaces nouvellement concernés et une forte baisse du nombre de victimes sur la Réserve. Prenant note de la situation, en mai 2003, le bureau du Parc réitère sa position prise en mai 2000 : il réaffirme l'importance de l'élevage et sa volonté d'aide pour pallier tout surcoût lié à la présence du prédateur. Les dégâts étant désormais plus concentrés sur l'espace du Parc que sur celui de la Réserve, la prise en charge financière des aides complémentaires au programme LIFE est, à partir de cette date, assurée par les lignes budgétaires du Parc. Il est donc décidé d'étendre les mesures d'aides à l'ensemble du territoire du Parc : sur la base d'une quarantaine d'éleveurs potentiellement concernés, un budget de 24500€ est ainsi décidé.

Là encore, la présence d'un territoire de projet semble *a priori* constituer une situation favorable pour les éleveurs : bénéficiant de mesures supplémentaires au programme national, ces professionnels sont davantage entourés que dans un espace sans statut particulier. C'est la lecture qu'en ont eue les auteurs du rapport de la commission d'enquête parlementaire conduite en 2003 par C. Estrosi et D. Spagnou qui ont pris en exemple la gestion du loup dans le Vercors ainsi que celle du parc naturel régional du Queyras. La présence d'une telle institution transversale au maillage français semble créer une situation adaptée pour mener une gestion locale, plus proche des éleveurs.

Pourtant, sur la quarantaine d'éleveurs potentiellement intéressés par cette mesure, peu d'entre eux ont demandé l'aide du parc et seulement 9000€ ont été réellement utilisés. Le bureau de 2004 n'a alors pas reconduit l'aide complémentaire. En 2005, des éleveurs du parc, manifestent au cours du Congrès des Réserves Naturelles de France puis certains éleveurs, regroupés dans une association, adressent une lettre très protestataire au président du parc. Cette association, nommée « l'association des éleveurs et bergers du Vercors Drôme Isère » et regroupant en son sein des éleveurs ou éleveurs bergers, de bovins ou ovins donne un premier aperçu du stade du conflit.

3.1.2. ... mais pas de traduction pratique

Malgré les mêmes décisions politiques, en 2005, les conséquences apparaissent donc bien différentes entre Réserve et Parc. Le système de relations constitué sur les Hauts Plateaux et dont la teneur s'approche d'un réseau peine à s'étendre à l'ensemble du Parc : des opérateurs essentiels font défaut et montrent par leur absence toute leur importance. Le premier, et le principal, concerne la présence d'un médiateur sur le terrain, traduisant de manière pratique les orientations politiques du Parc mais aussi portant auprès du Parc les besoins des éleveurs. Le couplage particulier des deux traductions pratiques opérées par la Réserve et par les gardes est absent et le rôle d'aller-retour entre institution et monde de l'élevage, joué par les gardes auprès des bergers sur les Hauts Plateaux n'est assuré par aucun acteur dans le cas du Parc. Bien qu'il s'agisse d'emplois saisonniers, les gardes verts, qui auraient pu prendre cette position n'ont pas été investis de ce rôle par le Parc. Ce sont en effet les gardes de l'ONCFS qui assurent les constats d'attaques auprès des éleveurs du Parc. Ces acteurs du monde de l'élevage, par manque d'information, n'ont donc pas demandé les aides financières qui leur étaient destinées et des élus furent interloqués par la réaction anti-Parc des éleveurs.

C'est d'ailleurs ce que précise un élu au cours de la réunion de bureau de septembre 2004, indiquant que « le mécontentement des éleveurs vient du fait qu'ils ignoraient les mesures qui seraient appliquées de même que le maintien des compléments du Parc » (Point Loup 2004, Parc Naturel Régional du Vercors). L'extension du réseau nécessiterait un médiateur, permettant une cohésion entre éleveurs et Parc.

D'autre part, le rallongement du réseau (Callon, 1986) se heurte à un fonctionnement différent de l'élevage. Pour les acteurs du premier et second type, lorsque les attaques se font sur les parcours d'intersaison, les troupeaux sont vulnérables près de 8 mois dans l'année. Sur ce type de parcours, les bêtes sont parquées et non surveillées pour laisser à l'éleveur le temps d'effectuer les différents travaux nécessaires au fonctionnement de l'exploitation. De plus, les attaques se déroulant à proximité des habitations, semblent susciter un impact psychologique beaucoup plus important que sur des lieux d'estive comme c'est le cas dans la Réserve. Les critères de distance de l'animal sauvage sont beaucoup plus évoqués par les lycophobes, éleveurs et chasseurs, confrontés au loup dans des espaces habités qu'en zone d'estive. Enfin, les actants humains et non-humains en présence sont différents : d'une part, certains

troupeaux concernés par les attaques sont des bovins et d'autre part, ce sont des éleveurs ou éleveurs bergers locaux qui sont principalement concernés, et non des bergers.

L'application à l'ensemble du Parc du réseau construit sur les Hauts Plateaux s'avère donc problématique du fait, d'une part, de l'absence de médiateur légitime pratiquant une traduction pratique et, d'autre part, du changement d'actants humains et non-humains concernés.

Dans ce contexte, deux types d'éleveurs et de positionnement sont identifiables : le premier rassemble des éleveurs ou des éleveurs bergers avançant des arguments de protestation, rassemblés au sein de l'association déjà citée, ou proches de cette association par des affinités entre personnes ; le second concerne des éleveurs, portant au-delà d'un discours générique, une volonté d'innovation dans le sens d'une protection des troupeaux.

3.2. Des postures stigmatisant le Parc

Étudions les discours des éleveurs de la première catégorie.

Tout d'abord, un premier enseignement peut être tiré de l'attitude de ces éleveurs : par leur position contre le Parc, ils confirment la légitimité de ce territoire de projet dans la gestion locale du prédateur. Ces professionnels attendent du Parc une réponse à leurs problèmes, adaptée à la situation locale. Ils le chargent ainsi d'endosser le rôle de traducteur de la gestion nationale au niveau local mais également de se faire le porte-parole au niveau des instances nationales des besoins locaux. Le Parc est donc de manière évidente pour ces éleveurs un interlocuteur légitime : une telle situation montre à quel point un territoire de projet peut être fédérateur et constituer un espace de concertation admis de tous.

Outre des arguments génériques, quels sont les arguments spécifiques que l'on peut repérer chez ces éleveurs ?

Pour justifier de leur position de mécontentement face au Parc, ces éleveurs affirment leur identité en opposition avec les éleveurs et les bergers participant au collectif de la Réserve. Bien que la plupart des éleveurs locaux du Parc note une différence importante entre eux et les transhumants, cette distinction représente un argument fondamental chez les éleveurs contestataires. L'objectif est de se démarquer des professionnels de l'élevage présents sur les Hauts Plateaux pour argumenter de leur mécontentement. Ainsi, selon eux, si le discours

polémique chez les éleveurs et bergers de la Réserve s'est émoussé et s'ils semblent s'être adaptés à la situation, c'est qu'ils ne seraient pas autant vulnérables qu'eux. La situation non conflictuelle sur la Réserve serait explicable par la différence qui les sépare des éleveurs de la Réserve : grands transhumants, ces professionnels ne seraient pas comparables à eux.

En outre, les éleveurs locaux entretiennent très peu de relation avec les éleveurs et les bergers situés *là-haut* : ce ne sont pas *des gens d'ici* et les hommes présents sur l'alpage ne sont pas des éleveurs mais des bergers.

Enfin, pour délégitimer le contexte d'action apaisé de la Réserve, ces acteurs vont jusqu'à reprendre à leur compte certains arguments des partisans des loups. Les bergers ne garderaient pas leur troupeau ou certains éleveurs ne seraient pas de bons professionnels. Véritables *magouilleurs (sic)*, les éleveurs transhumants se contenteraient de compensations financières sans se soucier d'effectuer un bon travail, de préserver le bien-être de leurs bêtes. Une identité forte apparaît donc chez ces éleveurs, basée sur l'opposition avec leurs pairs de la Réserve.

Sur la Réserve, c'est assez particulier, il y a beaucoup de transhumants et peu d'éleveurs locaux. C'est une autre dimension. A partir du moment où on leur file du fric, ils s'en accommodent. Par le Parc, ils ont des subventions supplémentaires. Enfin, c'est pas officiel... Ils ont pas la même vision que nous. (un éleveur)

Une telle compromission avec les lycophiles, mettant en lumière les dissensions au sein d'une même profession, désole les éleveurs locaux.

Ce qui est très dommage, c'est que ça va nous partager. Par exemple, les types comme X, ils s'en foutent. Ils ont des troupeaux énormes (un éleveur berger)

Cette discrimination des éleveurs transhumants qui existe depuis toujours est connue des transhumants eux mêmes qui se savent mal appréciés et tenus responsables de nombreux maux.

On est d'ailleurs, on vient faire manger leur herbe, si tu veux. Les transhumants, c'est eux qui amènent la brucellose sur les chamois, ou la [inaudible] sur les mouflons ou... je sais pas. [...]

C'est comme là-haut, les gens de la vallée, cette année, ils disaient « c'est des chiens errants, c'est des chiens des bergers, ils attaquent... » Maintenant, que le loup est en bas... ils ont changé [d'avis] « C'est les transhumants, ... ils mentent, c'est... c'est leur chien qui attaque, tout ça, il n'y a pas le loup là-haut ».

Maintenant... ils se disent qu'on avait raison... (un éleveur)

Cet effort de distinction chez les éleveurs locaux, vis-à-vis du contexte d'action de la Réserve, explique le positionnement d'un éleveur local transhumant sur la Réserve : affirmant son identité locale, il s'efforce de rejeter la spécificité de la Réserve. Cet éleveur se refuse à adhérer au collectif de la Réserve, regrettant, nous l'avons vu, la volonté du Parc de faire de cet espace *un endroit modèle*, lieu d'estive de *gens modèle*. On retrouve donc ici les mêmes discours

que ceux des éleveurs locaux présents sur la Réserve et se montrant en opposition face à cet espace protégé. Les éleveurs développant un tel discours, affirment donc bien leur appartenance à un réseau d'éleveurs locaux plutôt qu'au collectif Hauts Plateaux.

C'est notamment l'utilisation par les acteurs de l'administration ou « Parc/Réserve » de l'image du bon "vivre ensemble", du microsocial apaisé produit sur les Hauts Plateaux que les éleveurs n'acceptent pas. C'est ce que dénonce un éleveur du Parc Naturel Régional, dans le Trièves, auditionné pour le rapport d'enquête parlementaire (Rolland, in Estrosi, Spagnou, 2003).

P. Rolland : Le Parc, avec le soutien de l'administration, indemnise certains éleveurs du parc qui ont accepté d'installer des mesures de protection. On constate que ces éleveurs ne parlent pas des attaques dont leurs troupeaux ont été victimes cet été et disent à qui veut l'entendre que la cohabitation avec le loup n'est pas si difficile. L'administration cite ensuite ces exemples pour nous faire croire que les mesures de protection qu'elle prône sont efficaces. [...]

F. Brottes : pouvez-vous nous préciser vos propos sur les éleveurs dont on achèterait la sincérité ?

P. Rolland : Ces éleveurs sont des chasseurs des primes. Ils montent sur le Vercors avec des quantités de brebis beaucoup plus importantes que les années précédentes. On a appris que les brebis de réforme étaient récupérées avant la montée en estive. Certains éleveurs ayant de grosses unités pastorales sur le Vercors sont très amis avec l'administration.

Or, ces transhumants, mis à l'index par les éleveurs locaux, bénéficieraient d'une politique du Parc les favorisant. Les éleveurs locaux accusent en effet le Parc de mener une politique essentiellement tournée vers la Réserve et d'en oublier leurs intérêts. Il n'aurait d'yeux que pour la Réserve et la totalité des financements irait, à leurs dépens, aux transhumants des Hauts Plateaux. Le Parc opérerait donc, selon eux, une ségrégation spatiale, au profit de la Réserve. Non seulement, il n'apporterait aucun soutien financier aux éleveurs du Parc mais en plus ne se soucierait guère de leurs difficultés. Un éleveur accuse ainsi les représentants du Parc de ne pas être venus sur les lieux, se rendre compte de la situation. Seul un représentant de la DDAF de la Drôme se serait déplacé pour apporter son aide.

On est dans la merde, personne n'est venu. Il y a trois ans quand on était attaqué, j'ai téléphoné au Parc, ils m'ont dit « faites un courrier » (un éleveur)

Sortant du discours générique opposant lycophiles et lycophobes, cette éleveuse exprime un besoin de reconnaissance par des acteurs locaux des difficultés qu'elle rencontre. Les exigences des éleveurs varient donc, semble-t-il, selon l'échelle concernée : il est demandé, à

l'échelle locale, une solidarité entre acteurs locaux, une prise en compte de la situation de crise traversée par ces éleveurs. Cette requête est individualisée : ce sont des personnes connues, fréquentées avant la présence du loup qui sont accusées. Parlant d'un APN avec qui cette éleveuse a des contacts depuis longtemps, elle précise : *on l'avait invité, il est jamais venu*. A l'instar des relations entre agriculteurs et chasseurs sur le Trièves au sujet du sanglier, la reconnaissance des difficultés par les partisans des animaux apparaît ici comme primordiale. Encore une fois, une telle demande montre, à l'évidence, l'importance que peut représenter la présence de médiateurs, dont le rôle est tenu par les gardes sur les Hauts Plateaux.

D'autres éleveurs locaux anti-Parc axent leur argumentation spécifique sur l'impossibilité pour eux de s'insérer dans les mesures d'aides aux éleveurs confrontés au loup. Qu'ils aient des troupeaux de bovins, des troupeaux trop peu conséquents ou encore des pratiques inadaptées, ces éleveurs ne peuvent contractualiser la mesure « t ». S'ils veulent se protéger, ils doivent financer eux-mêmes leurs protections. Ce couple d'éleveur de bovins a dû ainsi équiper leur pâturage de clôtures électriques, à leur frais.

5000 euros pour protéger le loup. On est les plus grands donateurs de la protection de loup. (un éleveur)

En outre, les observations fréquentes de loups par ces éleveurs ou des chasseurs locaux sont remises en question par les agents assermentés de l'ONCFS. La coupure entre savoir profane et savoir scientifique, identifié en partie II est stigmatisée ici.

On nous dit tout le temps, vous connaissez rien, c'est pas des loups. (un éleveur)

De même, les attaques perpétrées sur leurs veaux n'ont pas été reconnues comme celles de loup et donc non indemnisées.

Ne pouvant entrer dans le système prévu par l'administration, éleveurs mais également chasseurs s'entendent pour gérer eux-mêmes la situation. Exclue du système, ces éleveurs décrètent ne plus vouloir appeler les gardes de l'ONCFS pour constater les dégâts et évoquent sans le nommer leurs actions de braconnage sur les loups. Ces lycophobes agissent ici dans le sens d'une résolution locale du problème du loup, selon leurs éthiques de conviction. La gestion par eux-mêmes de la présence du prédateur, si elle n'abonde pas dans le sens d'un "vivre ensemble" apaisé entre les parties prenantes, constitue tout de même une innovation locale. Ces innovations locales se basent sur une connaissance fine des individus lupins prédatant leur troupeau : un "vivre ensemble" conflictuel s'installe entre loups, APN locales qui surveillent faits et gestes de ces éleveurs braconniers et éleveurs. Une telle solidarité entre chasseurs et éleveurs est comprise par un transhumant comme une spécificité de la montagne :

contrairement aux chasseurs de la montagne, les chasseurs de la plaine ne se soucieraient guère des difficultés des éleveurs.

Les gens sont... ont pas la même mentalité qu'ici. C'est des chasseurs, c'est des braconniers, ils s'en occupent, du loup.

Et parce que dans le Vercors, il y a...

Ben... le Vercors, là-haut, ils braconnent toute l'année. Ici, non. C'est déjà plus... dans le sud. Là-haut, c'est des gens de la montagne. C'est chez eux, il faut que personne les emmerde... Ni hommes, ni animaux, quoi. S'il y a les sangliers qui viennent gratter chez eux, ... ils s'en occupent. Que ce soit l'été ou... n'importe quoi. (un éleveur)

Les éleveurs et chasseurs disant pratiquer une gestion du loup par eux-mêmes - *On fait le nécessaire* ou *On s'en occupe* – appartiennent pour une grande partie à un même village, identifié par d'autres acteurs comme particulier : *dans cette commune, ils sont spéciaux*. Nous verrons, par la suite, à propos de l'éleveur de Belledonne, quelles conséquences a cette pratique illégale sur les catégories socio-spatiales dans lesquelles sont pensés les animaux.

Enfin, les éleveurs anti-Parc sont pour la plupart considérés par les acteurs lycophiles, voire d'autres éleveurs comme de fortes personnalités. L'appartenance à un syndicat d'élevage est une des caractéristiques de ces éleveurs. Cet ingénieur de l'ONCFS considère ce facteur individuel comme étant pour une bonne part à l'origine de "vivre ensemble" conflictuel ou apaisé.

Je pense qu'il faut aller en dessous du local. [...] On n'a rien résolu quand on a dit ça mais je pense qu'il faut aller à l'échelle de l'individu. Il y a des individus qui vont gérer ça avec plus ou moins de détachement. Et puis il y a des individus qui vont continuer à se pourrir la vie, par exemple. Des bergers, des éleveurs qui vont empiler les actions pour se protéger jusqu'à se rendre la vie complètement... dingue. Et ils finissent par avoir une vie complètement dingue et, et ce n'est pas à cause d'eux, je veux dire que c'est bien le facteur... le facteur, c'est bien le loup qui est là. (un ingénieur de l'ONCFS)

On retrouve ici *les problèmes de personne* identifiés par certains acteurs dans les territoires confrontés au dossier "sanglier". C'est également ce qu'identifie cet élu, à propos des éleveurs ou des APN. Selon lui, les acteurs s'entêtant dans le conflit auraient trouvé le combat de leur vie. Ils deviennent *Monsieur ou Madame Loup* pour les associatifs ou pour les éleveurs, ils participent à toutes les manifestations, se montrent devant toutes les caméras.

Les outils de compréhension, élaborés en partie II, permettent d'analyser la posture de ces éleveurs. Le regroupement de catégories d'acteurs bien différents au sein du monde de l'élevage (bovins et ovins, éleveurs ou éleveurs bergers) est significatif des premières phases du conflit engendré par le loup. C'est ce qu'analyse cet élu, considérant les arguments portés par ces éleveurs comme appartenant à une phase précoce du conflit généré par le loup.

La difficulté des éleveurs du Parc, c'est que pour eux, accepter quelque chose du Parc et mesure « t », c'est accepter le loup. Ils sont au même point que les éleveurs des Hauts Plateaux il y a 10 ans. (un élu)

A travers ce regroupement, les éleveurs perdent leur identité propre au profit d'une association leur donnant un poids plus important et adoptent un discours homogène, principalement générique. On est donc dans la phase où le conflit unit les acteurs autour d'un même combat, malgré leurs différences.

Si on n'était pas dans cette association, on ne serait pas invités dans les réunions. (un éleveur)

Cette volonté de rassemblement se retrouve sur les traces produites par l'association. Les « échos pastoraux », bulletin d'information de l'association appelle à se mobiliser ensemble, au-delà de la spécificité du Vercors. L'appel à la mobilisation pour soutenir un berger passant en justice pour avoir tué un loup en protégeant son troupeau en est une illustration. Ce contexte d'action du Parc montre donc une certaine ouverture aux autres contextes d'action concernés par le loup.

3.3. Une recherche d'innovations apaisées

En parallèle de ce réseau d'éleveurs tentant de monter en généralité leur combat sur le Vercors, des éleveurs agissent plus localement ou plus individuellement, cherchant à innover techniquement pour se prémunir des attaques de loup. A côté de ces éleveurs anti-Parc, d'autres éleveurs agissent en effet depuis l'arrivée du loup dans leurs communes. Ouverts aux propositions des lycophiles, leurs discours sont à la fois construits autour des arguments génériques et sur les solutions envisageables localement face au loup.

3.3.1. Un engagement individuel

Prenons l'exemple d'un éleveur dans une commune à risque mais dont le troupeau n'a pas été encore attaqué par des loups. Faisant pâturer l'été son troupeau sur un secteur qu'il identifie à

risque, il a rapidement adopté des mesures de protection. Ouvert à des techniques proposées par des lycophiles, il a tout d'abord accepté l'aide d'écovolontaires proposée par un APN locale. En parallèle, sur les conseils de ce même APN, il a mis en place des parcs de nuit spécifiques, censés éviter toute attaque de loup.

Ils [les APN locaux] nous avaient proposé des écovolontaires. Enfin, la première année où en est monté [dans le secteur à risque], ils nous avaient donné des écovolontaires. Pour aider à la surveillance et tout ça. (un éleveur)

Parce que c'est un peu sur ses conseils quand même qu'on a mis un fil à 1m20. Donc, les parcs, on a tous fait comme ça. [...] Oui, oui, c'est lui qui me l'a dit, hein. Mais on a des contacts. Moi, je répète toujours, je suis pas quelqu'un de borné. (un éleveur)

Typiquement ici, les relations entre cet éleveur et ces militants correspondent à un territoire de bon voisinage : c'est parce qu'ils se côtoient par la proximité de leur habitation que les relations se font. Mais cette relation est possible également parce qu'elle concerne des personnes et non des regroupements macrosociaux. Que l'APN s'avise de la rendre publique et toute coopération, toute tentative d'innovation commune est abandonnée. C'est ce qui s'est passé lorsque l'éleveur a appris que les militants avaient mis sur la place publique leur coopération et cité comme exemple l'innovation technique, la présentant comme une solution efficace contre les attaques de loup. La perte de la confiance a provoqué l'arrêt de cette relation de bon voisinage.

Et puis après, dans notre dos, ils ont fait un article dans le journal comme quoi c'était la solution miracle... nous, ça nous a pas plu du tout. Du coup, l'année d'après... les éco-volontaires ils restent où ils sont. [...] Après, moi, ce que j'ai pas apprécié, c'est que ils se sont un peu servis de nous, bon, sans nous citer mais enfin... en disant que nous, on avait mis ce système là en place et que du coup ça nous avait évité, on n'avait pas eu d'attaques. Alors que les attaques... on n'en a pas eu, pas parce qu'il y avait les fils, on n'en a pas eu parce que le loup il est pas passé, c'est tout. (un éleveur)

Une différence importante, caractéristique du dossier "loup", fait jour ici entre cet APN et cet éleveur. L'APN a tendance à mettre en avant, à une échelle macro, le microsocial apaisé. A l'inverse, si l'éleveur s'engage dans une relation interpersonnelle, une logique microsociale à l'échelle micro, sa posture au niveau macro reste macrosociale. La collaboration semble ici possible entre individus mais non, officiellement, entre lycophiles et lycophobes. C'est en effet à titre personnel et non à titre statutaire, *es qualités*, que ces acteurs lycophobes s'engagent aux côtés d'acteurs lycophiles. Sur ce principe, des petits réseaux de coopération,

impliquant quelques individus sont envisagés par certains éleveurs. Mais pour qu'ils perdurent, ces réseaux doivent donc garder leur caractère officieux. L'APN locale en question est habituée à ces collaborations individuelles et, d'après les dires d'un de ses militants, serait souvent contactée par des éleveurs, de manière non officielle.

On se limite à répondre aux gens de bonne volonté, quoi. C'est pas forcément avec un caractère officiel encore une fois mais on a énormément de gens qui nous contactent officieusement. Pour avoir un point de vue, pour avoir des renseignements, des infos. (un APN)

Les autres acteurs du problème loup semblent s'accorder également sur la facilité de travailler avec des personnes plutôt qu'avec des syndicats et donc des groupes sociaux constitués. La DDAF est ainsi habituée à cette collaboration individuelle.

Les syndicats, ils ont toujours la même... ils parlent toujours de la même manière, les syndicats. C'est-à-dire qu'en fait, contrairement, on va dire, à des actions dans d'autres domaines où on pourrait se dire que c'est les représentants syndicaux qui vont aller, qui vont négocier et ensuite vont dire à leurs adhérents, voilà on a travaillé pour vous, on a obtenu ça et maintenant faites des demandes. On va dire que là, non. [...] C'est vraiment parce que individuellement ils font la démarche. (un acteur de la DDAF)

De même, un APN responsable d'un programme d'écovolontariat montre l'impossibilité de s'associer officiellement, en tant qu'association pour la protection de la nature, avec des institutions censées avoir une posture neutre dans le dossier "loup" ou encore des syndicats d'éleveurs. La relation passe plutôt au niveau individuel et le réseau de relation s'opère par le « bouche à oreilles ». Au moment des entretiens, si certaines DDAF faisaient appel aux services de cet APN, ce n'était qu'officieusement et de manière locale. De même, les espaces protégés ne veulent pas s'engager et *se mouiller avec les écolos*, posture trop délicate à gérer. Seule reconnaissance officielle, ce programme d'écovolontariat venait d'être intégré dans un programme européen, LIFE Coex.

Nous on a une convention FERUS [inaudible] éleveurs – bénévoles qui est reconnue officieusement par les DDA, par un peu tout le monde mais c'est polémique parce qu'on est quand même pour les grands prédateurs en France. Dans l'ensemble, c'est des relations de personnes avant tout. Voilà dans la mesure « t », on n'y est pas encore. Par exemple, on intègre dans le programme LIFE qui est sorti fin 2004, européen, sur les grands prédateurs, la coexistence avec l'agriculture. Dans l'Europe du Sud. Donc on a une petite reconnaissance officielle qui se met en place. (un APN)

Selon cet acteur, si tout le monde s'entend globalement sur les mesures à prendre, les jeux macrosociaux des acteurs bloqueraient tout compromis et toute avancée possibles.

Sur le terrain, on a à peu près tous le même discours, tous d'accord sur les choses. Parce que la réalité de terrain amène quand même à certaines évidences. Mais qui sont diluées, qui disparaissent dès que tu parles de politique et d'enjeux... (un APN).

Si cet équilibre entre logiques macrosociales à l'échelle macro et logiques microsociales à l'échelle micro concerne les éleveurs, il est également observable chez d'autres acteurs. Les relations quotidiennes permettent en effet aux acteurs de se départir de leur appartenance macrosociale : le bon "vivre ensemble" sur le *terrain* est privilégié.

C'est par exemple le cas de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux où les différentes garderies exerçant les professions sur cet espace (ONCFS, ONF et Réserve) mais également des militants de la protection de la nature se côtoient et entretiennent de bonnes relations. Cet APN évoque ainsi les liens avec des gardes de l'ONCFS, créés par la même connaissance du terrain et le partage de mêmes valeurs, en dépit de l'appartenance à des institutions différentes.

Parce que j'imagine, en plus, vous les connaissez personnellement ?

Evidemment. Ben oui, puisque ce sont des gens qui sont sur le terrain. Donc, forcément, on est amené à les croiser, inévitablement. Et comme on est, je dirais, on a justement cette connaissance de terrain et eux aussi, quoi, on a quand même pas mal de points communs, même si on ne travaille pas pour la même boîte mais... on sait très bien où sont les loups, tout... enfin, voilà, quoi. (un APN)

Le territoire apparaît en somme comme le lieu de l'abandon de l'appartenance macrosociale, au profit d'un bon "vivre ensemble". Mais sorti de ce terrain, de l'accord local, les jeux de rôles reprennent : chacun endosse son costume, ses discours correspondant à un groupe macrosocial bien défini ou à un rôle institutionnel officiel.

C'est pas des relations officielles, quoi. Si tu veux pour imaginer, quand on est à la réunion à la DDA à la préfecture, on dit « vous » quand on est sur le terrain, on dit « tu ». Ça montre pour moi, si tu veux, ça montre un peu les différences qu'il peut y avoir entre un mec de terrain qui est là avec son chef et le mec tout seul sur le terrain, quoi. C'est pas du tout la même... Mais c'est exactement la même chose que pour les éleveurs, hein. [...] Moi, je me rappelle très bien à Lyon d'avoir discuté avec un mec sur le pas de la porte, quoi, avoir un discours... enfin, le mec avait un discours tout à fait raisonné et moi également. Et ce même mec, il prend la parole à la tribune, mais j'étais malade, quoi, j'étais malade. Je me disais c'est pas le même qui m'a parlé il y a 10 minutes. Parce qu'en fait, il disait le truc de la fédération des alpages. C'était ... pfff... C'est hallucinant. (un APN)

Le *terrain*, autrement dit, le lien à un même territoire, aurait donc un pouvoir fédérateur chez les tenants de discours macrosociaux opposés.

3.3.2. Une appropriation des mesures de protection

Prenons l'exemple d'un autre éleveur. Celui-ci ayant subi des attaques de loups, il s'est équipé de patous et de filets. Passionné par le dressage des chiens, il essayait, au moment de l'entretien, de solliciter le Parc pour l'aider à mettre en place un suivi individualisé des chiens de protection introduits chez les éleveurs du Parc. Mais une telle requête restait lettre morte, l'administration ne souhaitant pas financer de telles actions : *il faudrait la patte officielle du Ministère de l'Agriculture. On a besoin d'un cadre national pour ça...* (un acteur de la DIREN)

Or, selon cet élu, ce sont des innovations locales telles que celles-ci qui devraient être facilitées.

Là, on a des gens volontaires, qui sont du milieu : qu'est ce qu'on attend ? On perd ici des années pour avoir des bons chiens, des bonnes introductions. Alors que X, elle, c'était une fille, c'est compliqué, une fille de la DDA, elle disait des choses sur les chiens mais elle était jeune, donc on la croyait pas forcément. (un élu)

La prise en main des mesures de protection par les éleveurs eux-mêmes serait donc selon cet acteur une solution adaptée aux demandes locales. Transparaît ici à nouveau dans ce refus d'appropriation des mesures de protection par les acteurs directement intéressés un partage entre élites et profanes. Nous rejoignons le constat fait en partie II sur la seule reconnaissance de l'expertise scientifique et le dénigrement de l'expertise profane.

Le point commun à ces éleveurs est donc la constitution de mini-réseau incluant quelques acteurs volontaires. Leur recherche de solution ne passe pas par un rassemblement au-delà de leur territoire mais bien par l'innovation locale, individuelle ou comprenant quelques individus. Ces éleveurs n'ont que très peu de contacts entre eux, *chacun faisant son travail* et préfèrent s'atteler à une résolution individuelle ou collective mais à petite échelle qu'à la perte de leur identité dans des mouvements collectifs. Le microsocial apaisé semble donc régir leurs actions localement.

Aujourd'hui, c'est chacun pour soi, il vaut mieux s'occuper de ses brebis que d'aller balancer des brebis mortes devant la Préfecture. (un éleveur)

Leur action et leur argumentation spécifiques au territoire représentent une évolution dans le sens d'un "vivre ensemble" apaisé.

3.4. La gestion du Parc : la suite des évènements

Les évènements conflictuels impulsés par les éleveurs anti-Parc ont été suivis d'un bureau tenu en décembre 2005, date postérieure à nos entretiens, votant « 30000€ au budget du Parc, en complément des aides aux éleveurs d'ovins et caprins signataires de la mesure « t », hors zone Natura 2000 ». La mesure ne couvrant que 80% des frais, le Parc apporte les 20% restants, sur le renforcement du gardiennage et l'entretien des chiens. Malgré le manque de reconnaissance de l'aide apportée aux éleveurs, les élus décident donc de prolonger leur soutien et de rencontrer les éleveurs protestataires.

[Le président du Parc] était en première ligne, des noms d'oiseaux ont fusé. Il en a pris plein la gueule et l'a mal pris parce qu'il avait l'impression que le Parc était bien perçu. Moi, je savais bien que ça allait arriver. Pour eux, la Réserve, le Parc, les écolos... c'est tous les mêmes : c'est des gens qui en vivent [du loup] [... Le bureau du Parc] s'est positionné [...] en disant, il faut voter et donc faire un geste positif mais en leur faisant bien comprendre qu'on n'agit pas sous la menace, qu'il n'est pas possible de disqualifier le Parc comme ça. (un élu)

Aujourd'hui, après cette décision du Parc et des temps de concertation entre éleveurs et élus, les conflits semblent s'être apaisés. La secrétaire de l'association, contactée fin 2006 par téléphone, nuancait ses propos tenus en 2005 et nous présentait la situation comme presque satisfaisante, le Parc les ayant, selon elle, entendus. De même, une communication téléphonique auprès du Parc confirmait en 2007 la normalisation de la situation auprès des éleveurs regroupés au sein de cette association. Si la posture du Parc semble globalement satisfaire la secrétaire de l'association, éleveuse bergère, elle n'en a pas pour autant abandonné les arguments génériques et les revendications fortes envers le gouvernement. S'entendre localement avec les pouvoirs locaux ne lui enlève pas sa force de contestation macrosociale, importante, au vu des articles de presse portant sa cause. De plus, le Parc a également financé l'initiative de suivi de chiens proposée par l'éleveur dont nous venons de parler. Par la concertation menée par le Parc et l'écoute des besoins locaux des éleveurs, la situation semble donc aujourd'hui s'apaiser localement. Mais l'absence de médiateur sur le territoire reste, à nos yeux, problématique et ne permet pas d'obtenir le même "vivre ensemble" que sur les Hauts Plateaux. Elle explique en partie la création de poches conflictuelles dans le territoire du Parc, avec des lycophobes menant par eux même une gestion directe du prédateur.

Etudions à présent le cas de la commune d'Allevard, sur le massif de Belledonne.

IV. Allevard et son éleveur transhumant, le symbole de la résistance ?

Deux éleveurs locaux du Vercors font référence à un éleveur, pourtant transhumant, estivant sur le massif de Belledonne, dans la commune d'Allevard. Cet éleveur serait le symbole de l'impossible cohabitation entre loups et moutons. Ainsi ce couple d'éleveurs néo-ruraux du Vercors, justifie ses difficultés par son exemple.

X, ça fait trois générations qu'il est dans l'élevage, lui il l'a dans son sang. [...] Et puis, lui qui est un vrai professionnel, si lui il s'en sort pas, alors nous on risque pas de s'en sortir. (un couple d'éleveurs)

De même, cet éleveur oppose les transhumants de la Réserve censés mal effectuer leur travail à cet éleveur du Sud transhumant sur le massif de Belledonne

Par contre, ceux qui font le boulot, c'est la famille qui vient : X, lui, il est complètement excédé. Il surveille son troupeau 24h sur 24. (un éleveur)

Cet éleveur transhumant sur Belledonne sert donc de faire-valoir aux éleveurs stigmatisant le Parc ou tentant de résister au changement imposé par la présence du loup. Pourquoi cela ?

N'ayant interrogé que l'éleveur concerné et un chasseur se mobilisant autour de sa cause ainsi que l'organisme technique présent sur le massif, nous ne détaillerons pas ici de manière fine les relations locales entre les acteurs. L'objectif est de saisir, à travers le discours de ces deux acteurs et les articles de presse traitant du sujet, les éléments saillants qui font de ce personnage, confronté au loup depuis 1998, un emblème de la résistance face à ce prédateur.

4.1. Un territoire de bon voisinage entre lycophobes

Loin d'être rejeté par les habitants de la commune d'Allevard sur laquelle il transhume, cet éleveur est au contraire fortement soutenu par la population locale. Devenu l'emblème de la résistance contre le loup, il est aidé et relayé dans son gardiennage chaque été par des amis, bien souvent chasseurs. Première commune sur laquelle des lycophobes ont manifesté leur désaccord face à la présence du loup par la pendaison d'un loup mort sur la place publique, Allevard est donc caractérisée par un fort soutien auprès de cet éleveur.

Après, il y a des jeunes du pays qui viennent m'aider. Des gens du pays, là-haut. Surtout qu'on arrive au super collet en 4x4. Alors, tous les soirs... [...] Tout l'été on a du monde qui vient nous aider. [...] Des

gens du village, des chasseurs. Surtout en 98, des gens du village sont venus voir ce qui se passait, qui comprenaient pas. Le maire est intervenu. J'ai été beaucoup soutenu, surtout en 98

Une différence importante apparaît clairement entre les lieux d'estive des Hauts Plateaux et celui d'Allevard. En tant que Réserve Naturelle, l'espace des Hauts Plateaux du Vercors, a un objectif principal de protection de l'environnement. La réglementation imposée par ce statut de protection tolère les activités humaines dans les limites de la protection de l'environnement. Ces contraintes donnent aux Hauts Plateaux un statut d'espace sanctuaire, difficilement appropriable par les habitants. A l'inverse, l'estive d'Allevard, accessible en 4x4 est un espace investi par les habitants. Il ne montre pas de discontinuité avec le lieu d'habitation des habitants et fait partie, au contraire, d'un territoire englobant le village et l'estive : transhumer sur cette estive signifie donc s'intégrer également à un tissu social, aspect totalement absent dans le cas des Hauts Plateaux du Vercors. Cet éleveur se sait donc fortement appuyé au niveau local comme au niveau politique par des élus ou députés locaux.

Une plainte avait été déposée en 2000, pour destruction d'espèce protégée, port d'arme illégal [...]. Enfin, j'avais été mis en examen. C'est pas allé jusqu'au bout parce que les élus ont fait le nécessaire pour pas que ça aille au bout. Ils ont fait le nécessaire parce que ils avaient bien peur que sur Grenoble, ça se passe mal, par rapport aux gens du pays qui nous soutenaient et qui n'auraient pas accepté qu'on soit condamné pour ça.

Outre l'appui des villageois, une association rassemblant chasseurs, éleveurs et bergers, celle du « Grand Charnier », du nom d'un sommet du massif de Belledonne, soutient cet éleveur. L'association, dont l'objectif est d'informer le grand public des dégâts et des problèmes occasionnés par le loup, utilise notamment dans ses diaporamas l'image de cet éleveur, gardant son troupeau, le fusil à l'épaule. Le collectif qui s'est construit autour de cet éleveur intègre donc à la fois des habitants et des chasseurs et se concrétise par une aide concrète de leur part de veille nocturne autour du troupeau. Amis et membres de la famille se relaient autour du troupeau, le fusil à proximité, prêts à tirer en direction de l'animal prédateur. A la moindre alerte, au moindre mouvement des brebis, les spots lumineux, alimentés par un groupe électrogène et éclairant le parc de nuit sont allumés pour pouvoir repérer facilement le loup et mieux le viser. Notons qu'affichant sa volonté de tuer des loups et allant jusqu'à annoncer ses actes de braconnage publiquement au groupe national loup en présence de Nelly Ollin, Ministre chargée de l'environnement, cet éleveur n'a jamais été inquiété par la justice. Le collectif créé sur cette estive, fortement emblématique, est donc basé sur la résistance à l'imposition d'un prédateur jugé incompatible avec l'exercice du pastoralisme. L'appui des chasseurs, absent des Hauts Plateaux, joue un rôle important dans la particularité de ce réseau

local. Si un réseau local lycophobe se forme, ce sont essentiellement des logiques macrosociales qui sous-tendent les arguments et les actions de ces acteurs, qui, poussées jusqu'au bout, aboutissent au braconnage.

Par l'absence de sanction d'une telle pratique illégale, les politiques publiques cautionnent en quelque sorte cette auto-gestion. Or, cette gestion locale spécifique interroge la catégorie socio-spatiale dans laquelle est pensée théoriquement la gestion du loup : son statut d'espèce strictement protégée est ainsi remis en question. Le même phénomène a été étudié par L. Laslaz (2005) qui met en avant la gestion des parcs nationaux concernés par la présence du loup : ceux-ci, dans une démarche consensuelle, ne mettraient pas les moyens pratiques pour sanctionner les braconniers agissant dans leur espace. La remise en question du statut juridique du loup, tant dans les espaces ordinaires que dans les espaces protégés est représenté en grisé sur la figure 19.

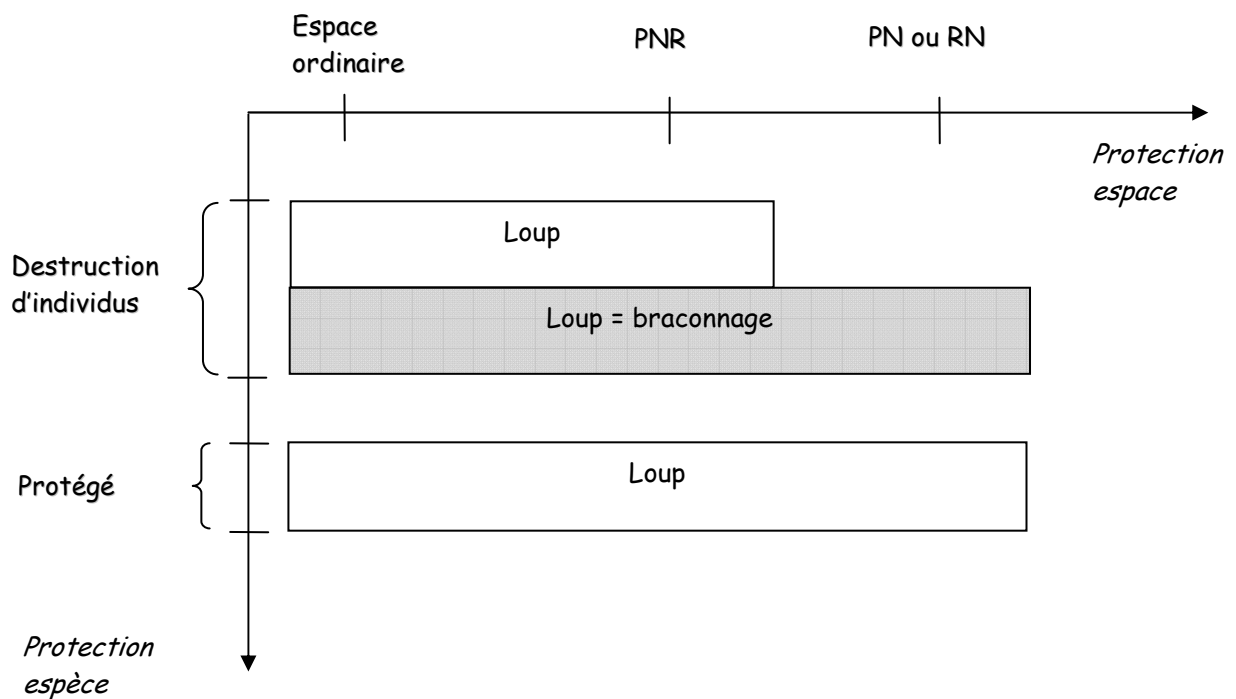


Figure 19 : Une gestion locale du loup qui interroge les catégories socio-spatiales

4.2. Une histoire particulière

Outre le soutien des habitants et chasseurs, d'autres éléments explicatifs de la situation peuvent être avancés. Revenons pour cela sur l'histoire du retour du loup sur ce secteur.

Le loup est arrivé en 1998 sur le massif de Belledonne, provoquant des attaques notamment sur le troupeau de cet éleveur. A l'inverse des Hauts Plateaux du Vercors, l'absence d'institution intermédiaire entre la commune et le département engendre une relation directe entre la DDAF et l'éleveur. Dès le début des attaques, en 1998, l'agent de la DDAF chargé du dossier s'est rendu sur le terrain. Les confrontations entre l'éleveur et cet agent, connu pour son positionnement lycophile, ne furent pas évidentes. Les remarques faites par les représentants de la DDAF ont été interprétées par l'éleveur comme une remise en question de sa légitimité professionnelle.

D'ailleurs, à l'époque [le DDAF] et [l'agent chargé du dossier], je leur expliquais que je montais les agneaux en montagne (maintenant, j'ai changé). Ils m'ont répondu 'ah mais Mr X, monter des agneaux en montagne, c'est provoquer le loup'. J'ai pas su y répondre tellement j'ai été choqué par ces propos. Moi, si je monte mes agneaux en alpage, c'est pour faire des agneaux naturels...

Ce fonctionnaire, censé montrer une impartialité, portait donc des arguments génériques des lycophiles. Dès cet instant, un conflit important s'est installé entre les représentants de la DDAF et cet éleveur qui a, dès lors, interdit son alpage aux *donneurs de leçons* que sont pour lui l'administration mais également les APN.

Avec [le DDAF] et [l'agent chargé du dossier], ça s'est très mal passé. J'ai demandé au Préfet de dire à [l'agent chargé du dossier] de ne plus venir sur l'alpage. Que sinon, il y aurait un problème. Parce qu'il venait nous dire comment faire notre travail.

De même, furieux d'une telle visite, il menaça de son fusil un APN venu sur son alpage, pour discuter et tenter de le convaincre de la nécessité de faire cohabiter le loup et le mouton.

De plus, la FAI, présente sur le massif, est devenue un interlocuteur important de cet éleveur. Tout d'abord, nous l'avons vu, cet organisme a pris une place centrale dans le protocole de constat d'attaque : à chaque attaque, l'éleveur doit la prévenir pour qu'elle informe ensuite les agents de l'ONCFS devant se rendre sur les lieux pour effectuer les constats de dégâts.

Ensuite, il semble que cette association ait pris le rôle de traducteur local du problème du loup. Or, à la suite de conflits avec l'administration, elle s'est positionnée contre le loup et contre toutes les mesures de protection proposées par le gouvernement, les considérant comme inefficaces.

Donc les parcs de nuits proposés par l'administration, zéro pointé. Les chiens patous, zéro pointé, voilà. Bon, alors le reste, ce qu'ils appellent les aide-bergers, les aide-bergers, nous on n'est pas d'accord, pour nous ça existe pas les aide-bergers. Y a des bergers et y a des pas-bergers (un acteur de la FAI).

La FAI a donc joué le rôle de traducteur sur Belledonne, dans le sens d'un attisement du conflit et interdisant tout compromis possible. Tenant le rôle de traducteur légitime pour le monde de l'élevage, elle a développé et testé des techniques particulières de protection, en remplacement des mesures proposées par l'Etat.

On a mis au point des outils de protection passive comme des effarouchements ; on a deux groupes électrogènes [...] qui sont prêtés aux éleveurs qui ont des problèmes, pour qu'ils puissent mettre en place des flashes, des trucs, ... Et puis, on a mis au point également un parc de nuit qui empêche le loup de rentrer dans les enclos, électrifié, etc. (un acteur de la FAI)

Outre des conflits de personnes, la FAI conteste également la compétence de la DDAF dans le conseil auprès des pastoralistes. Le conflit portant sur la dénomination de technicien pastoral, donné aux agents employés par les DDAF chargés de la mise en place des techniques de prévention, est une bonne illustration de la contestation de compétence.

La seule chose qu'on a demandé c'est que ce monsieur [l'agent DDAF chargé de la prévention] ne se présente pas sur le terrain en disant qu'il est technicien pastoral parce qu'au début c'est comme ça que ça se passait alors que nous on est tout à fait opposé à ça. Les techniciens pastoraux, c'est nous, c'est pas eux. Eux, c'est des techniciens loup. (un acteur de la FAI)

Toute collaboration avec la DDAF et ses agents a donc été refusée : on peut considérer que la FAI a joué un rôle important dans le "vivre ensemble" contestataire, rôle qu'elle n'a pu jouer sur le Vercors, écartée du réseau de relation constitué sur les Hauts Plateaux.

4.3. Des loups qui s'acharnent

Enfin, le comportement des loups présents sur cet alpage a également concouru à une disposition contestataire de l'éleveur transhumant. Gardé 24h/24, équipé de parcs de nuit ainsi que d'éclairage nocturne depuis 2001 ce troupeau, *le mieux gardé de Belledonne*, essuie encore de nombreuses attaques. Les loups, contrairement à ceux des Hauts Plateaux, n'adaptent pas leur comportement aux efforts de l'éleveur et, ne respectant pas le contrat sauvage, entraînent l'éleveur et ses amis dans un "vivre ensemble" conflictuel. L'impact psychologique est fort sur ces individus qui se battent réellement contre le prédateur et malgré l'arsenal de guerre mis en place subissent toujours des attaques. Les tirs récents de deux individus par des

lieutenants de louveterie semblent n'avoir eu que peu de conséquences sur le nombre d'attaques.

Cet « acharnement » des loups fait conclure au Directeur de la DDAF que ce troupeau se situerait en plein cœur du territoire de la meute de loup présente sur le massif.

Un réel combat est donc mené par cet éleveur contre des loups qu'il connaît et reconnaît. Il évoque ainsi un gros loup blanc qui lui posait des problèmes. Dans ce combat, une sorte d'appropriation se met en place, où cet individu devient son ennemi. Cet extrait d'entretien est très illustratif :

Oui, parce que le gros loup blanc, ils [les lieutenants de louveterie] l'ont tué [pendant l'affût prévu à cet effet]. C'est dommage, parce que c'est interdit de prendre des photos et tout. Parce que moi, quand ils l'ont tué, j'ai appelé en rigolant pour dire « J'aimerais bien reconnaître le corps pour savoir si c'est le mien ou pas ».

Parce que vous arrivez à faire des différences ?

Ça faisait 3, 4 ans qu'on les voyait. Il a du recevoir des plombs parce que des amis lui ont envoyé des coups de carabine. J'aurais bien aimé savoir s'ils font une autopsie, s'il y a des chevrotines et tout.

Le comportement de ces individus entraîne donc l'éleveur et ses amis dans un cercle vicieux, une guerre ouverte à ces loups mais forcément usante psychologiquement. La lettre écrite récemment par la femme de cet éleveur au président de la République montre bien l'ampleur non feinte du drame vécu par cette famille (cf. annexe 2).

4.4. Une forte personnalité

Enfin, la personnalité de cet éleveur joue également : sachant que ses enfants reprendront son exploitation, il se bat pour leur permettre d'exercer leur métier dans de bonnes conditions. Il relance en effet le débat chaque été, sollicitant notamment des élus mais également très fréquemment les médias : un dossier de presse le concernant a été classé à part aux archives de la presse quotidienne locale et il est aussi conséquent que l'ensemble des articles couvrant le sujet du loup sur la région. S'appuyant en cela sur des contextes d'action plus globaux, il tente de se dégager des marges de manœuvres et de changer le cadre contraignant qui s'impose à lui.

Les manif's, on en fait moins. De toutes façons, ça sert plus à rien. Mais bon, cet été, j'ai refoutu un peu la pression parce que j'ai dit si plus personne dit rien, on parle plus du dossier, tout se passe bien...

Outre les difficultés liées à des comportements de loups ou encore l'absence de traducteur sur le terrain, la personnalité semble jouer un rôle important : ce constat est le même que celui fait à propos des éleveurs anti-Parc mais également des acteurs présents sur des territoires conflictuels à propos du sanglier. Cet ingénieur de l'ONCFS attribue ainsi les différences de conflictualité entre les territoires pour une grande part au caractère des éleveurs concernés.

Je pense que les différences elles sont... [...] Je pense qu'il faut aller en dessous du local. [...] On n'a rien résolu quand on a dit ça mais je pense qu'il faut aller à l'échelle de l'individu. Il y a des individus qui... qui vont gérer ça avec plus ou moins de détachement. Et puis, il y a des individus qui vont continuer à se pourrir la vie par exemple. Des bergers, des éleveurs qui vont empiler les actions pour se protéger jusqu'à se rendre la vie complètement... dingue. Et ils finissent par avoir une vie complètement dingue, et ce n'est pas à cause d'eux, je veux dire que c'est bien le facteur... le facteur distal, c'est bien le loup qui est là.

4.5. Un contexte un peu plus favorable à l'éleveur ?

Malgré le positionnement très contestataire de cet éleveur, une évolution dans un sens favorable à l'élevage est toutefois à noter depuis 2001. Les relations entre FAI et DDAF et entre cet éleveur et la DDAF tendent vers une amélioration depuis le changement des personnes chargées du dossier. Le DDAF en poste en 2005, au discours beaucoup plus proche des éleveurs, a en effet agi dès son arrivée pour limiter le conflit. Cette différence est appréciée de la FAI.

Depuis, les gens de la DDA ont changé, c'est plus les mêmes, ceux-là sont plus intelligents, enfin en tout cas moins militants. Le Préfet a changé, le ministre a changé, enfin, je veux dire, l'environnement réglementaire et administratif a changé. Donc les choses sont plus faciles aujourd'hui, en tout cas. [...] Le DDA n'est plus le même et la personne de la DDA qui gérait le dossier, on lui a retiré le dossier. Le nouveau DDA quand il est arrivé, la première chose qu'il a fait c'est qu'il lui a retiré le dossier. Donc toutes choses qu'on demandait depuis un certain temps, donc... (un acteur de la FAI)

De même, l'éleveur reconnaît la différence de traitement lié au changement des responsables du dossier. Le DDAF, se rendant sur le terrain, a apporté des aides spécifiques, adaptées à la situation : le financement d'un groupe électrogène permettant le fonctionnement de projecteurs éclairant les parcs de nuit a donné satisfaction à l'éleveur.

Enfin, une sorte de gestion locale officieuse s'est mise en place sur l'alpage, non relevée par les services de l'Etat. L'éleveur ne donnant aucune preuve du braconnage qu'il se targue d'effectuer, l'administration feint de ne pas croire en ces prélèvements de loups revendiqués.

La pratique de l'autodéfense, demandée par certains éleveurs et bergers, semble donc effective et protégée du silence des services de l'Etat.

Il a trouvé des moyens de limiter dégâts ?

Avec lui, on sait pas toujours tout. Il pète les plombs des fois et il dit des choses pas forcément basées sur des choses réelles. Ce qui est sûr, c'est qu'il subit des attaques, malgré les protections qu'il prend. Les mesures qu'il prend sont épuisantes parce qu'ils sont réveillés toutes les nuits.

Et il y a des choses qu'on s'explique pas bien : les loups attaquent ce troupeau et pas celui d'à côté. Je pense que le loup est un animal très casanier. (un acteur de la DDAF)

Malgré l'évolution de ce contexte, au moment où nous écrivons ces lignes, la saison 2007 se termine sur un bilan assez important en terme d'attaques et la tension, retranscrite par la lettre citée en annexe, semble être à son comble.

V. Un microsocial apaisé à des échelles macro

Si notre étude ne porte pas sur l'échelle macro, il est tout de même intéressant de rapporter ici quelques témoignages des relations au sein du groupe de concertation national autour de la question du loup. Nous avons en effet pu participer à l'une de ces réunions. Le premier constat est celui d'une ambiance relativement sereine, malgré la confrontation d'intérêts différents et la situation particulièrement conflictuelle sur certains territoires confrontés au loup. Porte-parole des intérêts naturalistes, cynégétiques et agricoles semblent avoir aujourd'hui adopté une démarche plus constructive qu'en début de conflit. Mais réfléchissant dans le sens d'un compromis, ils prennent le risque de s'éloigner des revendications des acteurs de la base. C'est ce que ce porte-parole agricole affirme en signalant durant la réunion qu'il *ne tient plus ses hommes* et qu'il est nécessaire de trouver des solutions rapidement. De même, ce représentant naturaliste avoue s'engager dans le compromis, au-delà des positions des APN de base.

[Mon prédécesseur] se sentait moins libre par rapport aux gens du terrain. Moi, je suis très loyal par rapport à ce qu'on dit à la mission mais en même temps je n'hésite pas à me mouiller, à faire bouger les lignes. Et les éleveurs disent 'on vous entend mieux' (un APN)

Au-delà des appartenances macrosociales, ces porte-parole mobilisent donc des logiques microsociales que certains acteurs de base peuvent parfois trouver éloignées de leur posture.

De même, à une échelle départementale, cet éleveur rapporte le peu d'engagement d'un syndicat agricole censé soutenir les revendications.

Donc on avait décidé de faire une manif. On avait fait une motion qui disait que s'il n'y avait pas de réponse du gouvernement, on bloquait tout l'arc alpin... c'est quand même grave ! à un retour de vacances bien sûr. Cette motion, quand elle a été amenée au Préfet de la Drôme, il y avait déjà quelques termes qui avaient été modifiés. Entre temps, les syndicats (la FDSEA, pour pas la nommer) ont pas joué le jeu. Ils ont seulement envoyé leurs manifestants faire un blocage de péage d'autoroute. Ou on se bat tous dans la même direction ou alors on fait rien. Là, ils nous ont pris pour des rigolos, là. Moi, je ne retourne plus à une manif (un éleveur).

Conclusion du chapitre VII

Le loup dans le Vercors a donc suscité des réactions différentes, selon la localisation du problème, sur les Hauts Plateaux ou sur sa périphérie et selon le type d'acteur concerné au sein du monde agricole. Une territorialisation autour du loup s'est faite sur les Hauts Plateaux du Vercors, avec la constitution d'un nouveau collectif intégrant le loup et ses « dérivés » (filets, chiens patous, etc.) à un réseau comprenant les acteurs du Parc et de la Réserve et ceux du monde agricole. Le territoire "loup" des Hauts Plateaux est constitué de deux cercles ou systèmes de relations. Le premier cercle concerne les actants humains et non-humains présents pratiquement quotidiennement sur la Réserve, c'est-à-dire les gardes et les bergers. Ceux-ci y ont développé un argumentaire spécifique, découlant d'un microsocial et reflétant un bon vivre ensemble. La combinaison des opérateurs territoriaux humains et non-humains spécifiques a en effet agi dans le sens d'un apaisement du conflit. Le territoire construit ici est un territoire de bon voisinage, facilité en cela par le système radio et, bien qu'il s'agisse d'une présence saisonnière pour les bergers ou journalière pour les gardes, cette quotidienneté et cette proximité en font un lieu de vie. Les valeurs mises en avant par les acteurs de ce collectif sont celles de confiance et de bon voisinage, faisant référence à des rationalités affectives. Le bon "vivre ensemble" passe notamment par un système de don / contre-don : l'aide des gardes pour le loup peut par exemple être compensée par une aide sur la surveillance des touristes ou par une relation amicale. La différence apparaît ici avec les acteurs du deuxième cercle constitués des gestionnaires et élus du Parc et de la Réserve et des éleveurs. Malgré leur « enrôlement » dans ce réseau et leur participation en tant qu'opérateur humains au territoire, ces acteurs ne sont pas constamment présents sur l'espace des Hauts Plateaux : en cela, il s'agit pour eux d'un lieu de travail plus qu'un lieu de vie. L'implication physique y est donc plus ténue et plus ponctuelle que pour les acteurs du premier cercle. Ces deux cercles de relations aboutissent à un climat apaisé du fait d'une combinaison particulière d'opérateurs territoriaux spécifiques. Mais les éleveurs locaux de ces Hauts Plateaux présentent une double appartenance à des collectifs vertacoriens⁶⁵. Leur identité principale et quotidienne est plutôt celle d'éleveur local et que d'éleveur transhumant sur les Hauts Plateaux. Or, si les requêtes des éleveurs sur les Hauts Plateaux ont été pour une bonne partie prises en compte, celles des éleveurs du Parc sont encore en suspens.

⁶⁵ Habitants du Vercors

En effet, sur le Parc du Vercors, l'absence d'un certain nombre d'opérateurs territoriaux spécifiques a abouti à des conflits chez les éleveurs locaux. L'absence de médiateurs, porteurs du message du Parc et d'opérateurs non-humains, tels que les radios, empêchent une territorialisation basée sur la proximité. De plus, le système mis en place sur les Hauts Plateaux peine à s'étendre : les nouveaux troupeaux concernés ne montrent pas les mêmes caractéristiques et pour certains, ne peuvent être « enrôlés » dans le réseau d'acteurs et d'actants non humains construits sur les Hauts Plateaux. Les uns demandent une reconnaissance de la part du Parc, le stigmatisant ou non. Les autres mettent en place une autogestion illégale du loup, appuyé par un tissu social local.

Le cas de l'éleveur de Belledonne vient confirmer l'observation faite sur le Vercors. L'absence de reconnaissance des difficultés et de soutien par un acteur institutionnel ou administratif ainsi que la reconnaissance de la part d'acteurs locaux lycophobes induisent une gestion directe de l'animal mais également la tenue d'un discours fortement polémique, fondé principalement sur des arguments génériques.

Les territoires "loup" montrent donc, à l'instar des territoires étudiés à propos du sanglier, une production de macrosocial mais également de microsocal. En revanche, l'absence de microsocal conflictuel distingue les conflits autour du loup de ceux à propos du sanglier.

De plus, la mobilisation d'un niveau macro ne constitue pas une spécificité des territoires "sanglier". Dans le cas conflictuel de l'éleveur transhumant de Belledonne, ce niveau, bien qu'il soit à l'échelle nationale, est fréquemment mobilisée. Le cadrage des gestions du loup et du sanglier, avec la différence dans les niveaux macro qu'il comporte, ne semble donc pas changer l'accessibilité de ce niveau macro. Toutefois, il est à supposer que la mobilisation des acteurs macro n'a pas le même impact, selon qu'il s'agisse du loup et du sanglier. La mise en avant de postures macrosociales à l'échelle nationale, dans le cas du loup, a certainement un impact plus fort sur la scène publique que dans le cas du sanglier, où la portée de telles logiques macrosociales reste départementale.

Ensuite, l'étude des Hauts Plateaux montre qu'un espace protégé peut mener une médiation efficace, si une double traduction, théorique et pratique, est opérée. Ces deux types de traductions permettent d'individualiser les acteurs porteurs de l'injonction conservatrice ; en somme, de remplacer le « Faire – faire » de l'Etat, le « Pouvoir » de l'Etat (Raffestin, 1980) en une question de pouvoirs inhérents au jeu des acteurs locaux. En outre, la double traduction opérée par le Parc et la Réserve sur les Hauts Plateaux parvient à faire correspondre

un territoire politique avec un territoire vécu : cette correspondance est source d'apaisement des conflits.

Enfin, le cas de l'éleveur transhumant sur Belledonne montre une remise en question des catégories socio-spatiales, par une pratique de braconnage, non punie par l'Etat. D'espèce strictement protégée, le loup devient un animal à détruire.

Chapitre VIII. Quelle montée en généralité possible du microsocial observé dans les territoires "loup" et "sanglier" ?

Introduction

Nous nous sommes attaché dans les deux chapitres précédents à découvrir les opérateurs territoriaux spécifiques à l'œuvre dans chaque terrain étudié des conflits "loup" et "sanglier". Au sein d'un même conflit, nous avons montré en quoi l'activation de certains opérateurs pouvait influencer la teneur conflictuelle ou apaisée du microsocial et les arguments spécifiques en découlant. La part explicative du microsocial dans les conflits ayant été présentée, ce dernier chapitre tente une montée en généralité, à travers la comparaison des conflits déclenchés par les deux animaux. La partie II de cette thèse a expliqué, par le poids de l'appartenance macrosociale des acteurs mobilisés, les similitudes et les dissemblances entre ces deux conflits. Ce chapitre adopte donc la même démarche, en réalisant une seconde comparaison des deux conflits, au moyen d'une grille de lecture microsociale.

Nous tentons dans un premier temps d'isoler des aspects du microsocial réunissant les territoires confrontés au loup et au sanglier et d'autres les distinguant : des opérateurs territoriaux humains ou non-humains spécifiques sont ainsi dégagés. Dans un second temps, l'analyse de ce microsocial permet de dégager des régularités entre les territoires confrontés à ces animaux : c'est à partir de ces régularités qu'une typologie des territoires est proposée. Puis, pour chacun des idéaux-types identifiés, les jeux d'acteurs sont étudiés.

Enfin et compte tenu de nos motivations initiales, il s'agit de s'interroger sur la pertinence de la mobilisation du microsocial pour appréhender les conflits territoriaux.

I. Des opérateurs territoriaux spécifiques humains et non-humains : territoires conflictuels ou apaisés ?

Procédons dans un premier temps à la comparaison des opérateurs territoriaux spécifiques à l'origine des microsociaux observés sur les territoires confrontés au loup et au sanglier.

1.1. Opérateurs territoriaux génériques et spécifiques

Tout d'abord, l'organisation globale de la gestion de ces animaux et les discours récurrents sur leur nature ou leur comportement font du loup et du sanglier des opérateurs territoriaux génériques dans les réactions communes aux territoires confrontés à de tels animaux. A leur côté, les lycophobes et les lycophiles ou les suscrophiles et les suscrophobes participent également de cette opération territoriale générique.

Mais à l'échelle de chaque territoire, les individus humains ou non-humains de cette triade initiale endossent également le rôle d'opérateurs territoriaux spécifiques, impulsant du microsocial. Si le macrosocial concerne des regroupements d'acteurs au sein de camps ou des espèces animales, le microsocial est produit, quant à lui, par des individus humains ou non-humains. Le microsocial est en ce sens l'échelle de l'individualisation des protagonistes.

C'est sur cette triade initiale que la territorialisation "loup" ou "sanglier" s'effectue. Mais d'autres opérateurs oeuvrent également dans la spécificité du microsocial produit et de ces territorialisations. Analysons donc à présent les territoires apaisés puis ceux conflictuels.

1.2. Des "vivre ensemble" apaisés

La comparaison de la gestion locale du sanglier dans le Trièves et du loup sur les Hauts Plateaux permet d'identifier plusieurs points communs. Trois opérateurs territoriaux spécifiques orientent la situation dans le même sens, celui d'un apaisement des conflits. Il s'agit :

- de l'histoire du territoire, d'une culture locale, avec la préexistence d'un dialogue entre chasseurs et agriculteurs ou entre le « Parc/Réserve » et le monde agricole,
- d'une vulnérabilité moins importante face aux dégâts qu'ailleurs (pour le loup, durée d'exposition périodique, gardiennage possible et pour le sanglier, surfaces importantes, peu d'autoconsommation),
- ainsi que de la présence de traducteur (Trièves et Hauts Plateaux).

La combinaison de ces opérateurs est donc à l'origine d'un microsocial apaisé. Un autre aspect, au premier abord différent, rapproche également ces territoires. Alors que le "vivre ensemble" autour du sanglier est permis par une intégration des agriculteurs dans un tissu social local, une réelle vie de village, dans le cas du loup, ce bon "vivre ensemble" ne relève pas de relations villageoises mais d'un collectif créé sur un espace particulier, vide d'habitants. Mais si la nature de ces opérateurs est différente, ce sont la confrontation d'acteurs macrosocialement différents et l'obligation de vivre ensemble qui sont communes aux deux terrains et qui conditionnent la teneur du microsocial. L'obligation de s'entendre avec ses *voisins* est énoncée dans le Trièves. Cet agriculteur, confronté au loup et au sanglier, précise qu'il est plus difficile d'être en conflit avec les chasseurs à propos du sanglier qu'avec les APN à propos du loup.

Les chasseurs, c'est ton voisin, le maçon, le peintre, le maire. Il y a un tissu de chasseurs en campagne qui fait que tu les vois tous les jours. (un agriculteur)

De même, l'entente sur les Hauts Plateaux entre gardes et bergers relève du bon voisinage. C'est donc ici la cohabitation entre acteurs aux intérêts divergents, mais dont l'objectif est de vivre ensemble « en bons voisins » qui est créateur d'un microsocial apaisé. Ce principe supérieur commun, qui peut être assimilé à un opérateur territorial spécifique, engendre ce que nous avons nommé des territoires de bon voisinage. Le principe de bon voisinage est donc un quatrième opérateur commun aux Hauts Plateaux et au Trièves.

Un opérateur territorial spécifique, et non des moindres, diffère pourtant radicalement : l'animal à l'origine des dégâts. En effet, alors que les loups des Hauts Plateaux adoptent un comportement convenable, respectant assez bien les mesures de protection dressées contre eux, les sangliers sont à l'origine d'importants dégâts dans le Trièves, malgré les efforts de protection des acteurs. Si le loup peut être considéré comme un opérateur de territoire apaisé, ce n'est donc pas le cas du sanglier.

Mais le sanglier ayant toujours été présent dans le secteur du Trièves, le seuil d'acceptation sociale des dégâts est beaucoup plus élevé que dans les autres territoires confrontés plus récemment à l'ongulé. Le seuil de tolérance est donc variable, selon la nouveauté des problèmes ou non. Si ces deux territoires paraissent non conflictuels, c'est donc que pour l'un, le Trièves, le seuil de tolérance des agriculteurs permet un nombre plus important de dégâts de sangliers et que pour l'autre, sur les Hauts Plateaux, malgré un seuil de tolérance bas, le nombre d'attaques de loup n'excède pas la patience, limitée, des éleveurs et des bergers.

Mais trouve-t-on également des points communs ou des divergences dans l'activation des opérateurs à l'œuvre dans les territoires conflictuels autour des sujets du sanglier et du loup ?

1.3. Des "vivre ensemble" conflictuels

Prenons les cas du Valbonnais et de la Matheysine pour le sanglier et celui du Parc du Vercors ou encore de l'éleveur transhumant sur Belledonne, pour le loup. Cinq opérateurs spécifiques, humains et non-humains, réunissent ces territoires conflictuels.

1. Une vulnérabilité plus importante des exploitations face aux dégâts caractérise trois des quatre territoires conflictuels. Les pertes dues au sanglier pour les agriculteurs de montagne en autoconsommation ou en deuxième transformation ont un impact plus important qu'en « plaine » ; la menace lupine sur des parcours d'intersaison non gardés apporte des difficultés beaucoup plus conséquentes qu'en estive. La vulnérabilité de l'exploitation face aux dégâts constitue donc un opérateur conflictuel, commun à trois de ces territoires "loup" ou "sanglier".
2. Deux territoires sont marqués par une configuration spatiale spécifique, induisant un comportement particulier des animaux. Le troupeau de l'éleveur transhumant sur Belledonne présente une vulnérabilité importante, subissant un nombre conséquent d'attaques chaque été. De même, l'exposition Sud et la présence d'eau caractérisant

les communes conflictuelles de la Matheysine attireraient les sangliers dont la surpopulation sur cet espace induirait d'importants dégâts. Les loups de Belledonne et les sangliers de la Matheysine ne respectant pas le contrat sauvage constituent donc des opérateurs conflictuels.

3. L'absence de médiation, humaine ou institutionnelle, constitue un troisième facteur de conflictualité : soit l'opérateur territorial spécifique fait défaut, soit il n'est pas activé. Ainsi, dans le cas de Belledonne pour le loup, aucun médiateur local n'opère de traduction de la gestion nationale du loup. De plus, s'il existe des médiateurs dans le Parc Naturel Régional du Vercors pour le loup, des obstacles rendent inaudible leur traduction du problème : la traduction du Parc du Vercors n'est pas entendue par défaut de *traducteurs pratiques*. Enfin, dans le cas du Valbonnais et de la Matheysine, et si à l'instar du Trièves, des médiateurs humains, administrateurs de la fédération des chasseurs, sont bien présents et tentent d'impulser une concertation, ils ne possèdent pas la même légitimité auprès du monde agricole.
4. La personnalité des individus intervient également dans l'orientation conflictuelle des territoires. Les conflits à propos du loup dans le Parc du Vercors et dans Belledonne mais également ceux à propos du sanglier dans la Matheysine sont portés par des personnalités fortes, refusant toute forme de compromis et s'épanouissant, semble-t-il pour certains, dans les situations conflictuelles. Ces acteurs trouvent dans le problème du loup ou du sanglier *le combat de leur vie*, pour reprendre l'expression d'un APN. D'autre part, et cela est en partie lié avec le précédent point, la présence de conflits interpersonnels, portés par des acteurs clefs, peut exacerber les problèmes dus aux animaux. Ce cas de figure n'est observé que dans les territoires confrontés au sanglier. De tels acteurs, en tant que porte-parole des parties prenantes dans les comités de gestion, peuvent reporter à l'échelle de l'unité de gestion des conflits d'individu à individu ou des conflits à l'échelle de la commune. Des acteurs départementaux sont également concernés et utilisent le territoire local pour exprimer des conflits d'individus à une échelle départementale : dans ce cas, il s'agit d'acteur dont le statut confère une place clef dans le conflit. Si ce phénomène n'est pas observé dans le cas des territoires loup, nous allons le voir plus loin, c'est qu'ils ne montrent pas la même configuration : l'absence de tous les protagonistes des conflits permet d'éviter de tels différends interpersonnels.
5. Enfin, et à l'instar des territoires apaisés, l'histoire du territoire joue un rôle significatif dans l'état actuel des interactions autour du sanglier : la rupture de

dialogue, à l'apogée de la crise, entraînant le classement en espèce nuisible du sanglier, conditionne encore aujourd'hui la conflictualité des territoires du Valbonnais et de la Matheysine. De même, l'impossible dialogue, dans les premiers temps, entre l'éleveur de Belledonne et les représentants de la DDAF a certainement exacerbé la posture actuelle, fortement conflictuelle de cet éleveur.

Un point de divergence apparaît toutefois entre le conflit du loup et celui du sanglier. Si les détracteurs de l'animal sont dans tous les cas insérés dans un tissu social, la composition de ce tissu diffère nettement. Alors que dans le cas du sanglier, partisans et détracteurs se confrontent sur le même espace et doivent vivre ensemble, dans le cas du loup, tous les protagonistes du conflit ne cohabitent pas sur le même espace. L'éleveur transhumant sur Belledonne est bien entouré d'un tissu social local mais uniquement lycophobe : il n'est pas confronté quotidiennement à des lycophiles ou des traducteurs du discours des pouvoirs publics. Les postures stéréotypées qu'il adopte sont donc d'autant plus faciles à tenir qu'il n'est pas obligé de s'entendre avec des acteurs au discours opposé. Appuyé dans sa posture lycophobe par un réseau de relations locales en sa faveur, il brave les législations protégeant le loup et opère notamment une autogestion de l'animal par son braconnage. C'est également le cas de certains éleveurs et chasseurs du Parc du Vercors, pris dans un réseau de lycophobes : la traduction opérée par le Parc n'atteint pas ces acteurs, à cause notamment de l'absence de traducteurs pratiques, et ne permet pas d'impulser, comme sur les Hauts Plateaux, un dialogue constructif.

La présence au niveau local de toutes les parties prenantes semble donc un critère important pour discriminer les territoires confrontés au loup et au sanglier.

1.4. La coprésence, un élément central

Nous l'avons vu pour le Trièves et les Hauts Plateaux, l'obligation de vivre avec d'autres acteurs aux discours opposés est vecteur de compromis ou, tout du moins, d'atténuation des stéréotypes contenus dans les arguments des uns et des autres : c'est ainsi que se construit le microsocial. Or, c'est la présence physique des différents protagonistes du conflit sur le territoire qui induit cette obligation de vivre ou de faire ensemble. Au contact des autres, l'appartenance à un groupe macrosocial se double donc d'une identité microsociale construite à partir des relations interpersonnelles. La coprésence qui se caractérise par « le rassemblement et l'agrégation en un même lieu de réalités sociales distinctes » (Lussault, 2003) crée donc « un potentiel relationnel (humains – humains, humains – non humains) » (Lussault, 2007, p. 53). Mais bien qu'elle soit un élément central, elle « ne suffit pas d'elle-même à créer [des relations sociales], qui dépendent en particulier des volontés des opérateurs humains » et des comportements des opérateurs non-humains (ibid.).

Dans le cas du sanglier, chasseurs et agriculteurs sont quotidiennement ou fréquemment confrontés physiquement les uns aux autres. L'analyse des conflits autour du sanglier nous dote donc d'une grille de lecture essentielle pour comprendre les raisons d'une exacerbation ou d'un apaisement du conflit dans les territoires confrontés au loup. Si généralement, la coprésence d'intérêts divergents sur un même territoire est un facteur de rupture, de conflit, le cas du loup vient déconstruire cette idée partagée par tous. C'est en effet la présence ou l'absence du camp lycophile ou des représentants des pouvoirs publics sur le territoire qui semblent déterminer la posture des éleveurs dans le problème du loup. Nous l'avons vu pour Belledonne, l'absence de confrontation entre lycophobes et lycophiles permet le développement de discours génériques, porteurs de nombreux stéréotypes. Il est aisé, dans ce cas, d'aborder la situation par des positions tranchées et de porter un regard stéréotypé sur le camp opposé. En l'absence de confrontation avec l'autre, ce sont donc des logiques macrosociales qui dictent les discours et les actes de cet éleveur. Pour reprendre les propos de cet éleveur – agriculteur, *c'est facile de mettre des étiquettes, ça rassure*.⁶⁶ Mais dès que la confrontation s'impose, de telles étiquettes s'émoussent inévitablement et la lecture du problème en devient

⁶⁶ La virulence des propos dans les forums de discussion sur Internet dédiés à la question du loup vient appuyer ce constat. C'est, à notre avis, l'absence de confrontation physique qui permet à ces internautes de tenir des propos aussi violents.

plus complexe : l'autre avec qui l'on doit vivre n'est plus une catégorie, un stéréotype mais bien un individu. A travers la confrontation physique entre parties prenantes, c'est donc l'individualisation des adversaires qui se trame. Si les Hauts Plateaux du Vercors sont caractérisés par une situation plus apaisée, c'est que le Parc et l'équipe gestionnaire et technique de la Réserve ont réussi à sortir les éleveurs et les bergers de leur isolement face au loup. La construction des discours s'est donc faite au contact de l'autre camp, apportant plus de nuances dans les arguments.

Mais alors, que se passe-t-il lorsque des APN sont en contact, sont en voisinage avec des éleveurs ? Si des collectifs peuvent être impulsés par des acteurs institutionnels, portant le discours des pouvoirs publics, l'action des APN reste cantonnée à l'échelle de l'individu. Le cas de l'éleveur du Vercors pris en exemple pour sa collaboration avec une APN locale n'est pas isolé. De nombreux éleveurs, de manière individualisée, recourent à l'aide d'APN, à travers les programmes d'écovolontariat. A l'issue de la confrontation d'éleveurs et de bénévoles lycophiles, venus les aider pendant leurs congés, les discours des uns et des autres se modifient avec l'expérience commune. Certains articles rédigés par des écovolontaires dans « La gazette des grands prédateurs » montrent à quel point ces lycophiles peuvent adopter un discours mixte entre lycophiles et lycophobes. Ainsi, l'exemple de cet extrait du témoignage d'une écovolontaire :

« En un mot : découragée. J'ai l'impression que cette foutue cohabitation ne sera jamais possible. La situation actuelle est en équilibre instable et va finir par s'écrouler... Pourtant je suis sûre que je ne suis ni pour la disparition du loup, ni celle des bergers ! L'un et l'autre font entièrement partie de la montagne... [...] Une mission qui a continué à m'ouvrir les yeux sur la grande complexité de cet épineux problème de la cohabitation. Je confirme qu'on se pose encore plus de questions à la fin ! » (Ariane, 2006/2007, p.5)

De même, cet éleveur ayant fait appel à un écovolontaire explique comment cette confrontation a déconstruit l'image stéréotypé qu'il s'était fait des lycophiles. D'après, lui, se limiter à ces stéréotypes est bien plus reposant que de porter des discours teintés de complexité.

J'ai beaucoup compris : j'ai eu deux écolo-volontaires qui sont venus sur mon alpage [...] C'est des gens très biens. Ils comprenaient, quoi. Déjà la démarche qu'ils ont... à prendre leurs vacances sur l'alpage... J'ai eu un prof qui est venu. Quand il est arrivé, il était vachement prudent parce qu'il s'attendait à une caricature. Et puis, moi, les profs... Je m'étais bien préparé à le casser : lui dire qu'il avait beaucoup de

vacances parce qu'il travaillait pas, des images [stéréotypées] quoi. Finalement, j'ai beaucoup appris de lui et réciproquement. (un éleveur)

Ces programmes d'écovolontariat, en impulsant de telles rencontres, viennent donc « chambouler l'ordre binaire établi » (Borelli, 2004, p.13). Ces expériences de confrontation entre lycophiles et lycophobes, contrairement au problème du sanglier, ne sont pas imposées mais bien choisies par les deux acteurs en présence. Bien qu'il s'agisse d'un choix, c'est parce qu'elles imposent un "vivre ensemble" qu'elles sont créatrices d'innovations microsociales.

Revenons un instant, à la lumière de ce qui vient d'être avancé, sur la différence de visibilité du conflit entre le dossier "loup" et le dossier "sanglier", constatée en début de cette thèse.

L'absence d'intégration dans un même tissu social local des lycophobes et des lycophiles ou des représentants des pouvoirs publics peut donc expliquer l'importance des manifestations publiques de conflictualité, à propos du loup. Au contraire, si le problème du sanglier est pratiquement absent de la scène publique, c'est que la présence des agriculteurs et des chasseurs dans un même tissu local permet une régulation locale. Dans les cas similaires à celui de l'éleveur de Belledonne, le conflit du loup est donc générique, en quelque sorte déterritorialisé, et les enjeux se situent à une échelle globale alors que les enjeux du conflit du sanglier se trame au niveau local.

Ce dialogue entre les acteurs constitue donc un point essentiel que s'ingénie à maintenir le technicien de la DDAF, dans sa gestion du problème autour du sanglier : les réunions servent également à ce que agriculteurs et chasseurs *rincent leur linge sale*.

Alors, après, on a des outils réglementaires qu'on met en avant, etc. mais c'est comprendre les situations et faire parler les gens parce que tu t'aperçois que bien souvent, quand tu fais parler les gens, tu as réglé la grosse partie des problèmes. (un acteur de la DDAF)

Mais, dans le cas du loup, la coprésence des animaux eux-mêmes semble également fondamentale. Les acteurs non confrontés à cet animal adoptent en effet des discours beaucoup plus radicaux, relevant de logiques macrosociales que les acteurs pris dans des territoires concernés par le prédateur. Ces éléments de compréhension permettent d'étudier à nouveau les résultats avancés par I. Mauz, qui distingue trois catégories d'éleveurs, selon leur positionnement face au loup. Le premier groupe inclut les éleveurs se sachant à l'abri de toute attaque de loup : ceux-là sont désavoués par leurs pairs vulnérables au loup, considérant qu'ils montrent une indifférence face au problème. Le second groupe comporte les éleveurs n'ayant pas encore subi d'attaque mais dont les troupeaux sont vulnérables : leur positionnement est calqué sur les arguments génériques, refusant tout compromis éventuel. Enfin, les éleveurs

ayant déjà subi des attaques constituent le troisième groupe : ils tiennent un discours beaucoup plus nuancé et intègrent progressivement la contrainte par des changements de pratiques.

Si la coprésence avec les groupes d'acteurs opposés est nécessaire pour construire un "vivre ensemble" moins conflictuel, il semble, dans le cas du loup, donc que la coprésence avec les non-humains est également source de compromis. En dehors de toute confrontation avec le loup, celui-ci n'est perçu qu'à travers l'image symbolique qu'il véhicule. Or, le loup, par l'importance de la charge symbolique qu'il véhicule, a la capacité de provoquer des discours macrosociaux sur des territoires dans lesquels il n'est pas ou plus présent depuis sa disparition en 1939. En somme, une hypermnésie semble s'opérer sur des territoires anciennement confrontés au loup : ce prédateur laisse des traces, persistantes, que le temps ne parvient pas à effacer. Mais une solidarité spatiale est également à l'œuvre, ce carnivore parvenant, par sa présence sur certains territoires, à « enrôler » des acteurs pris dans des territoires non concernés par sa présence. Cette capacité à « enrôler » les acteurs avant même son arrivée fait songer aux conflits d'aménagements définis par Lecourt (2003). Nous l'avons vu, celui-ci distingue les conflits d'aménagement, qui correspondent à des réactions territoriales face au projet d'aménagement, avant même que celui-ci ne soit mis en œuvre, des conflits d'environnement qui se créent en réaction aux nuisances de tels aménagements. En regard d'une telle définition, le conflit du loup s'approcherait donc d'un conflit d'aménagement.

A l'inverse, les conflits autour du sanglier montrent un schéma plus classique, ne se construisant qu'en présence de l'animal. Ce technicien de la FDCI résume ainsi la situation :

Dans une commune, s'il n'y a pas de sanglier, il n'y a pas de problèmes. Il suffit qu'il y ait deux sangliers pour que les problèmes arrivent.

Il semble donc que les conflits autour de cet animal, ne se créant qu'avec la présence et la confrontation sur un même espace de chaque partie prenante, humaine ou non-humaine, s'approchent d'une conception classique du conflit d'usage. Mais pour étayer cette thèse et conclure à la spécificité ou non du loup à ce sujet, il serait intéressant de mener des entretiens auprès d'agriculteurs non confrontés au sanglier et de comparer les positionnements aux arguments génériques identifiés.

Outre la mise à mal des stéréotypes, l'appartenance à un même tissu local permet la mise en place d'un système de don / contre-don (Mauss, 1950), à l'origine de relations vertueuses. Ces systèmes sont majoritairement présents dans les cas du Trièves et des Hauts Plateaux. Le programme d'écovolontariat pointe également du doigt cette clef importante du bon "vivre

ensemble". C'est ce que formule en quelque sorte le responsable du programme d'écovolontariat, pastoraloup, à FERUS : il estime que ce programme n'a pas pour objectif de seulement aider l'éleveur durant l'estive mais plutôt de mettre en place un échange entre écovolontaire et éleveur. Pour qu'un système coopératif se mette en place, il semble en effet important que les agriculteurs et éleveurs reçoivent un don (à travers l'aide dans leur travail ou encore la reconnaissance de leurs difficultés par divers moyens) mais puissent également procéder à un contre-don (en partageant des connaissances ou en limitant les revendications face aux dégâts). Ce contre-don, présent dans le cas du sanglier, nous semble primordial dans le cas du loup et a bien été saisi par cet acteur de pastoraloup : pour éviter toute démagogie, il nous semble que l'aide envers les éleveurs ne doit pas être perçue comme un dû unilatéral.

Que se passe-t-il dans le Trièves et sur les Hauts Plateaux du Vercors ?

Les deux systèmes de relations identifiés sur les Hauts Plateaux montrent un système de don / contre-don propre. Les gardes et bergers, nous l'avons vu, fonctionnent sur un tel système, s'entraidant dans leur travail. C'est sur des valeurs de confiance et sur un rapprochement identitaire que ce collectif fonctionne. Mais un autre système, moins territorialisé et moins explicite est en place, à l'échelle du deuxième cercle de relation des Hauts Plateaux : l'aide financière apportée par le Parc est implicitement compensée par l'apport en terme de paysage, de biodiversité du pastoralisme. C'est d'ailleurs la remise en question de ce contre-don implicite qui provoque des conflits entre éleveurs locaux et Parc.

De même, sur le Trièves, des systèmes de don / contre-don sont en place. Dans une commune notamment, ce système est même formalisé : chaque année, chaque équipe de chasse se charge de donner un bout de sanglier à « leurs » agriculteurs. D'autres systèmes informels de don / contre-don existent : chacun se rend des services pour obtenir le meilleur "vivre ensemble" possible (c'est le cas par exemple de l'agriculteur qui permet aux chasseurs d'obtenir des bracelets de chevreuil, chasseurs qui en contre partie tueront plus de sangliers pendant la saison).

Ces dons et contre-dons peuvent recouvrir plusieurs formes. Ils peuvent être matériels : dans ce cas, il s'agit des bouts de sanglier offerts par les chasseurs ou encore des tommes données en contre partie par les agriculteurs. Mais ils peuvent être également immatériels. C'est par exemple, pour les chasseurs ou les lycophiles, du temps passé auprès des acteurs du monde agricole pour les aider à mettre en place des mesures de protection, les soutenir lors des dégâts. En contrepartie, les agriculteurs ou les éleveurs aident les chasseurs ou les gardes dans leur loisir ou leur travail, tempèrent les récriminations face aux dégâts. Mais ces dons et

contre-dons immatériels peuvent ne pas être connectés directement au problème du sanglier et du loup : c'est tout simplement du symbolique qui est en jeu lorsque des chasseurs insistent pour que l'agriculteur qui passe à ce moment-là pose avec eux sur la photographie de fin de battue.

Ce système de don / contre-don répond en fait à une demande implicite du monde agricole de reconnaissance de leurs difficultés. En effet, qu'il s'agisse du loup ou du sanglier, l'attente des agriculteurs au niveau local n'est pas la même qu'au niveau global. Au niveau global, la résolution des conflits passe par la satisfaction de revendications génériques. Elles portent essentiellement sur les compensations financières des dégâts et la prise en charge des mesures de protection mais également les modalités de prise en charge de l'animal, à travers une augmentation de la pression de chasse pour le sanglier ou des prélèvements pour le loup. Ces doléances font l'objet de négociations entre porte-parole et concernent les décisions nationales ou départementales de la prise en charge du loup et du sanglier. Nous nous sommes interrogé en première partie de cette thèse sur les raisons de la persistance des conflits, malgré une prise en charge des problèmes relativement pondérée, entre les intérêts des uns et des autres. Si la prise en charge globale répond en partie aux demandes du monde agricole, l'analyse des contextes d'action locaux permet de pointer du doigt d'autres exigences, spécifiquement locales et disjointes des enjeux globaux. Le monde agricole attend implicitement des acteurs locaux une reconnaissance des difficultés subies. Cette reconnaissance passe notamment par la venue des partisans des animaux sur les lieux des dégâts, pour prendre la mesure du préjudice mais aussi de l'aspect affectif en jeu. La réaction d'un couple d'éleveur berger du Parc du Vercors est illustratif : ils reprochent à une personne, militante dans une association de protection de la nature, de ne pas être venue sur l'alpage au moment des attaques, de les avoir laissés seuls et désemparés face à ce prédateur.

La nécessité de reconnaissance est mise en évidence par l'administrateur du Trièves, considérant que la crise atteinte en 2001 en Isère à propos du sanglier tient à un mauvais raisonnement des chasseurs. Estimer que le problème est réglé du moment que les agriculteurs sont indemnisés constituait, selon lui, une erreur.

En fait, le conflit venait peut-être bien d'une espèce de mépris des chasseurs par rapport au travail des agriculteurs sous prétexte qu'on les indemnise, le raisonnement était « on les indemnise assez donc ils n'ont pas à rouspéter ». (un administrateur)

Une des clefs de résolution des conflits consiste donc en cette reconnaissance du sentiment de *cambriolage*, de désemparement du monde agricole face aux dégâts.

Plus fréquentes pour le sanglier que pour le loup, la « coprésence », l'obligation de vivre ensemble entre acteurs opposés, semblent donc impulser la possibilité d'un bon "vivre ensemble", basé notamment sur des systèmes de don / contre-don. Cette différence entre le loup et le sanglier apporte donc une réponse aux questions posées dans le chapitre V sur l'impact de l'implication des différentes parties prenantes dans la gestion des animaux, prévue ou non par le cadrage macro. Ce cadre, qui ne donne pas de rôle particulier aux partisans du loup dans la gestion locale de l'animal, conditionne donc l'absence de coprésence et ainsi la nature du "vivre ensemble" local. Mais, pour autant, nous allons voir par la suite, que la régulation locale entre parties prenantes n'est pas toujours synonyme de pacification.

1.5. Rôle des opérateurs territoriaux dans la gouvernabilité du territoire

A cette étape de l'analyse comparée des conflits, il s'agit de s'interroger sur ce que nous pouvons retenir des opérateurs spécifiques mis en évidence et responsables du microsocial développé dans les territoires. En quoi le microsocial peut-il nous intéresser ? Outre la complexification du problème qui en découle, l'appréhension du microsocial apporte-t-elle des informations supplémentaires et indispensables à une bonne lecture des conflits territoriaux ? Et dans l'affirmative, que nous enseigne ce microsocial dans les modalités de gestion et de résolution des conflits ?

L'ensemble des opérateurs territoriaux spécifiques définis ici constitue la part de la « gouvernabilité » des territoires (Theys, 2003, p. 5), à prendre en compte dans la gouvernance environnementale. Au-delà de la gouvernance qui « concerne plutôt les moyens et les processus de l'action collective », J. Theys (1997, p. 347) s'intéresse à la gouvernabilité « qui met l'accent sur le caractère plus ou moins gérable des situations, ou sur l'aptitude d'une communauté à être gouvernée ». Ce concept met donc en lumière « la spécificité des situations et [...] la probabilité, face à ces situations spécifiques, plus ou moins complexes, de trouver des solutions à la fois efficaces et acceptables. Certaines situations sont intrinsèquement ou politiquement gérables ; d'autres ne le sont pas – ou ne peuvent l'être qu'au prix de difficultés et d'efforts considérables » (Theys, 2003, p. 5). Pouvant être qualifiée de forte, moyenne ou basse, cette gouvernabilité détermine donc la possibilité de

gouverner un territoire : les débats sur la gouvernance portent plutôt dans la catégorie des gouvernabilités moyennes.

D'après ces définitions, le degré de gouvernabilité d'un territoire, déterminé par l'activation d'opérateurs territoriaux spécifiques, conditionne donc le jeu des acteurs dans la gestion et la résolution des conflits. Mais il est important de préciser que cette gouvernabilité n'est pas définitive et elle varie, dans le temps, selon l'activation ou non de certains opérateurs territoriaux. Pour pouvoir analyser les contextes d'action, nous distinguons sciemment les opérateurs à l'origine de la gouvernabilité d'un territoire et le jeu des acteurs conditionné par cette même gouvernabilité. Mais une telle distinction, si elle nous permet d'avancer plus commodément dans notre raisonnement, n'est qu'artificielle et ne doit être comprise qu'ainsi. En effet, la gouvernabilité est bien à la fois construite par des jeux d'acteurs et conditionne ces logiques d'actions : si certains opérateurs paraissent immuables, d'autres sont éminemment variables et intrinsèquement liés à l'action stratégique des acteurs. Nous pouvons en effet distinguer deux types d'opérateurs parmi ceux dégagés dans notre analyse (Cf. tableau 13).

	Territoires conflictuels	Territoires apaisés
Opérateurs territoriaux spécifiques invariants	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité plus importante • Histoire du territoire • Configuration spatiale agissant sur le comportement des animaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité moins importante • Histoire du territoire
Opérateurs territoriaux spécifiques variables	<ul style="list-style-type: none"> • Comportement des animaux spécifiques • Absence de traducteur (ou non pertinence / illisibilité) • Des acteurs clefs conflictuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un traducteur • Des valeurs de bon voisinage

Tableau 13 : Synthèse des opérateurs territoriaux spécifiques à l'œuvre dans les territoires "loup" et "sanglier"

Les premiers ne sont *a priori* pas modifiables par le jeu des acteurs. Il s'agit essentiellement de caractéristiques physiques du territoire, de contrainte d'ordre global ou de conditions construites par les acteurs mais passées : par exemple, ce sont les contraintes spatiales et

économiques sur l'organisation des exploitations, conditionnant leur vulnérabilité au sanglier et au loup, la configuration spatiale du territoire, favorisant ou non la présence de ces deux animaux ou encore des relations passées entre acteurs. Mais, nous allons le voir, s'ils ne sont pas modifiables, ils peuvent être instrumentalisés par les acteurs dans leur jeu spatial.

Les seconds types d'opérateurs sont liés aux stratégies actuelles des acteurs, et donc modifiables par leurs jeux, ou aux comportements des animaux, également variables : leur caractère évolutif donne donc une certaine marge de progression au degré de gouvernabilité du territoire. Un médiateur légitime pour tous peut être recherché ; les acteurs-clefs conflictuels peuvent faire l'objet d'une attention particulière ; les conflits interpersonnels peuvent être tempérés par l'intervention d'un acteur passerelle ; l'absence de lisibilité d'un médiateur peut être palliée par exemple par l'« enrôlement » d'acteurs intermédiaires effectuant une traduction pratique (comme ce pourrait être le cas pour les gardes verts dans le Parc du Vercors) ; le comportement des individus loup ou sanglier peuvent être modifiés par des effarouchements, des tirs ou par leur apprentissage des mesures de protection.

Mais la part de variabilité, et donc d'incertitude, de ces opérateurs peut être également mise à profit dans le jeu spatial des acteurs.

Il nous faut tout d'abord revenir sur la dimension spatiale du jeu des acteurs qui n'apparaît que peu dans le tableau précédent. Si cette synthèse présente l'intérêt d'effectuer une montée en généralité des opérateurs à l'œuvre dans les territoires "loup" ou "sanglier", elle se fait au prix d'un certain gommage de l'aspect spatial, pourtant fondamental. Notons au passage que l'amnésie de l'espace, dans cette tentative de zoom arrière, illustre bien la nécessité d'une microgéographie pour appréhender finement les ressorts spécifiques des réactions territoriales. A cet égard, signalons que dans le cas d'une seule montée en généralité à propos du loup, nous aurions pu indiquer, de manière symétrique dans ce tableau, la « configuration spatiale agissant sur le comportement des animaux » dans les opérateurs spécifiques invariants de territoires apaisés et le « comportement des animaux spécifiques » dans les opérateurs spécifiques variables des territoires apaisés.

Que peut-on dire des jeux spatiaux des acteurs ? Il est possible d'identifier plusieurs formes de jeux spatiaux, mobilisant soit le caractère certain ou incertain des opérateurs territoriaux. Les acteurs, par de tels jeux, visent à réduire l'incertitude des comportements des protagonistes humains ou non-humains du contexte d'action et, donc, à acquérir des formes de pouvoir dans les relations qui les lient à ces protagonistes.

1. En premier lieu, le principe des mesures de protection se base sur la part de comportement spatial attendu des animaux (qui peut s'avérer d'ailleurs caduc), pour satisfaire une

intentionnalité, celle de protéger les biens domestiques. Ces comportements spatiaux attendus sont, pour la plupart, supposés, à partir des connaissances scientifiques et techniques actuelles de l'espèce : de tels savoirs permettent de proposer aux acteurs confrontés à ces animaux des mesures de protection censées être efficaces. Ce sont ici des rationalités techniques et scientifiques qui commandent « l'application de principes généraux (délocalisés) à des problèmes spécifiques » (Soubeyran et Barnier, 1988, p. 228). Des frontières ou des périmètres de protection, sonores (effaroucheurs) ou matériels (parcs de contentions, filets de protection) sont ainsi dressés pour matérialiser l'espace domestique et le distinguer de l'espace sauvage. Des battues de décantonnement sont organisées, mettant à profit la mobilité de l'animal et son désir de tranquillité, pour le chasser d'un endroit particulier.

Mais la connaissance des comportements attendus peut également découler d'un apprentissage, sur le terrain, des acteurs directement concernés. Dans ce cas, les actions spatiales des acteurs se basent « sur une activité coutumière d'une pratique individuelle transformée progressivement par "essai-erreur" dans un contact intime avec le milieu local » (ibid.) C'est à partir de telles expériences que les acteurs sont capables d'adapter leurs pratiques en fonction des animaux présents sur le territoire : ils ont appris à connaître les passages du loup, les secteurs dans lesquels l'animal attaque préférentiellement ou encore les moments favorables aux dégâts (en fonction, notamment, de la météorologie).

2. En second lieu, les acteurs agissent pour détourner des non-humains habituellement certains ou à l'autonomie nulle, parce que non vivants.

Tout d'abord, les mesures de protection initialement prévues pour protéger les troupeaux des attaques de loup peuvent être détournées de leur fonction première, pour parvenir à des objectifs radicalement différents des intentionnalités impulsées par l'Etat. Ainsi, dans le cas de l'éleveur de Belledonne, le patou devient un auxiliaire indispensable pour le braconnage du loup.

Mais les mesures de protection peuvent être également rendues incertaines et être instrumentalisées pour sanctionner des conflits. Il en va ainsi des clôtures arrachées par des chasseurs en réponse à des stratégies offensives d'un agriculteur.

3. La troisième gamme de jeu spatial des acteurs consiste à user de la part incertaine des spatialités animales. Tout d'abord, des artifices peuvent être utilisés pour rendre certains des animaux incertains : c'est par exemple le cas de l'agraine qui permet de fixer ou de tenir des populations de sangliers dans des secteurs précis. Ensuite, l'influence possible sur le comportement de ces non-humains permet de les rendre incertains pour les protagonistes mais certains pour soi-même. C'est, par exemple, le cas lorsque les animaux sont poussés loin du

champ d'action des lieutenants de louveterie ou des agents de l'ONCFS, tentant de prélever des sangliers ou des loups. Enfin, un jeu plus complexe est celui des chasseurs qui affirment tenter de tuer des animaux pour satisfaire les revendications agricoles mais rapportent la difficulté de prévoir les comportements animaux, pour se dédouaner du peu de résultat obtenu. Ici, le jeu consiste donc à exacerber, dans les discours, le caractère incontrôlable des animaux et à persuader, ainsi, les protagonistes de l'impossibilité de les éliminer. Ce faisant, ces chasseurs font croire à un bon comportement de leur part, à celui attendu par les agriculteurs (bien que les agriculteurs ne soient pas forcément dupes !) tout en continuant à agir tel qu'ils l'entendent.

4. Le croisement du caractère invariant de certains opérateurs avec l'incertitude d'autres opérateurs constitue le quatrième type de jeu spatial. Le jeu sur les frontières administratives immuables est ainsi combiné avec le jeu sur le comportement spatial des animaux. C'est l'exemple du Valbonnais où le Parc National des Ecrins est tenu pour responsable des dégâts mais constitue un réservoir de sangliers, inespéré pour les chasseurs. La frontière entre espace sanctuaire et ordinaire est alors investie par les chasseurs qui tentent d'influencer par l'agraine la mobilité des sangliers, à l'abri dans ces espaces. C'est également l'exemple des stratégies de chasse où les sangliers sont poussés vers les limites communales pour être tirés et confisqués aux chasseurs de la commune voisine.

5. L'incertitude des comportements spatiaux des animaux est également mise à profit dans le cas de l'APN ayant proposé des mesures de protection à un éleveur voisin. Alors que les spatialités des loups sont inconnues et foncièrement incertaines, cet APN s'attribue la responsabilité du succès de l'absence d'attaque lupine sur le troupeau.

6. La gestion effective locale, différente de la gestion globale, interroge les catégories socio-spatiales dans lesquelles sont pensés les espaces naturels et les espèces sauvages. Ainsi, la destruction officielle de sangliers issus du Parc National des Ecrins, ou encore, la destruction de loups illégale, mais que les pouvoirs publics entérinent par l'absence de poursuite des braconniers, remettent en question, respectivement, le statut protégé du Parc National et du loup.

7. Enfin, les traces de la réorganisation spatiale, liée à la présence des animaux, sont mobilisées dans les discours des acteurs. Chacun interprète ces traces spatiales différemment et conforte, par ce discours, sa posture dans le conflit.

Revenons à présent sur les opérateurs territoriaux eux-mêmes. Il est possible, à partir de ces différents opérateurs spécifiques caractérisant chacun des territoires de reporter sur une

échelle de gouvernabilité ces contextes d'action (cf. figure 20). Tel qu'il est présenté par J. Theys, le concept de gouvernabilité est pensé à travers la gouvernance environnementale. Son évaluation s'appuie donc sur une échelle, dont l'optimum est celui permettant d'offrir les meilleures conditions à la mise en place d'une « bonne gouvernance ». Mais ne peut-on pas s'interroger, au-delà d'une vision dichotomique bonne / mauvaise gouvernance, sur la présence d'une gouvernance environnementale à double direction ? On aurait donc une double échelle de gouvernabilité : celle d'une gouvernabilité apaisée allant dans le sens d'une bonne gouvernance et celle d'une gouvernabilité conflictuelle, conditionnant la mise en place d'une gouvernance conflictuelle. Comme nous venons de le voir pour une bonne gouvernabilité, le jeu des acteurs peut également modifier la gouvernabilité dans un sens conflictuel. Des acteurs se positionnant comme des médiateurs peuvent ainsi être délégitimés par la mise en place de rumeurs les concernant ; le départ d'un médiateur peut également augmenter l'aspect conflictuel de la gouvernabilité.

Les cas des Hauts Plateaux et du Trièves montrent donc une gouvernabilité plus apaisée que les autres contextes d'action. Celui de Belledonne, par l'absence de coprésence est considéré comme présentant la gouvernabilité conflictuelle la plus importante.

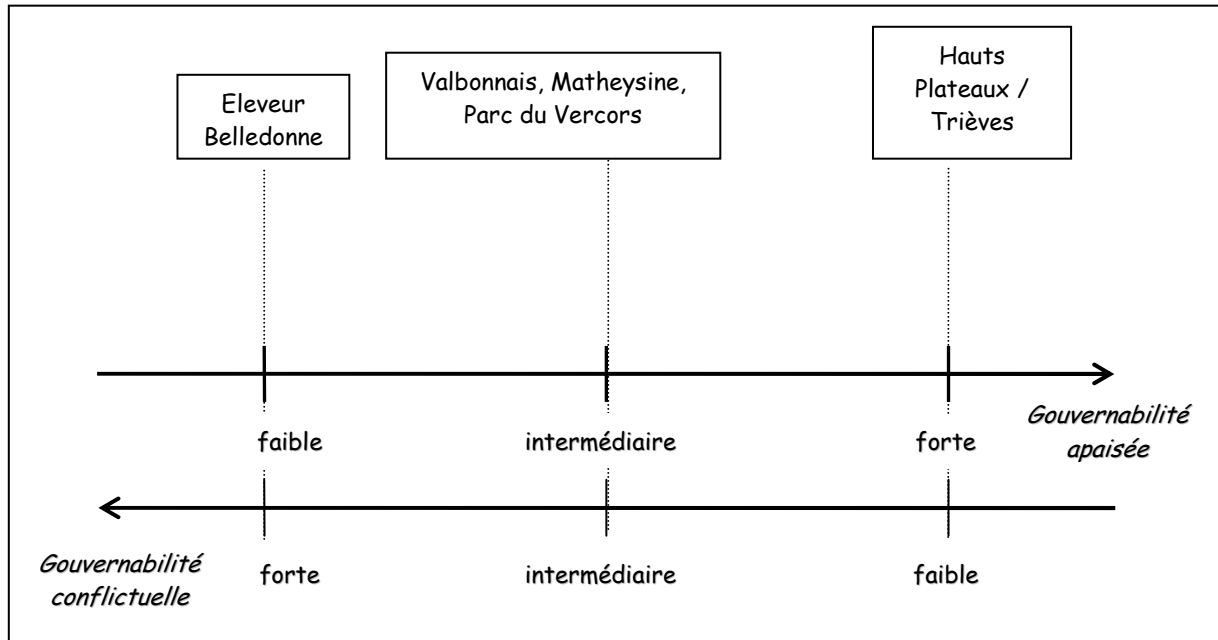


Figure 20 : Territoires et gouvernabilité bidirectionnelle

La gouvernabilité ainsi définie conditionne l'efficacité de la « gouvernementalité », impulsée par un médiateur ou les pouvoirs publics. Outre les notions de gouvernance et de

gouvernabilité qui sont très fortement liées à « l'analyse de système », J. Theys (2003, p. 6) s'interroge sur la possibilité de parler de « bonne gouvernance » ou de « gouvernabilité forte ou faible » « sans vision normative du bon gouvernement ». À cette question, deux postures opposées sont représentées d'un côté par Deutsch par exemple qui prône une gouvernance apolitique et de l'autre par M. Foucault qui porte la notion de gouvernementalité. Là où Deutsch « privilégie l'autorégulation sans rupture, la neutralité du fonctionnalisme, et les vertus de la rationalité communicatrice, [M. Foucault] réintroduit la discontinuité historique, la spécificité du pouvoir, et l'importance des visées politiques » (ibid., p. 7). La « gouvernementalité » correspond à un art de gouverner dont « les objectifs et les valeurs assignées à l'action publique » sont fortement présents. Ce concept se réfère donc à une orientation, un guidage de la prise en charge des problèmes étudiés, permis par une finalité clairement définie. La gouvernementalité de l'Etat dans le cas du loup cadre fortement les contextes d'action et a pour objectif la protection du loup combinée à une réduction des dégâts. Dans le cas du sanglier, la gouvernementalité de la DDAF et du Préfet vise à réduire les conflits et impose une entente commune sur la gestion du sanglier et de ses dégâts. Mais nous appliquons ce terme aux traductions effectuées par des acteurs représentant d'institution au niveau local.

Ainsi, dans le cas des Hauts Plateaux du Vercors, la gouvernementalité promue par le Parc et la Réserve est celle du maintien du loup et de la minimisation des conséquences de ce prédateur sur l'élevage. Dans celui du Trièves, elle est portée par un acteur représentant de la fédération des chasseurs et équivaut à la volonté d'atteindre un seuil des dégâts de sangliers convenable pour tous les acteurs. Mais sur ces deux territoires, c'est parce que la gouvernabilité est plus forte qu'ailleurs que l'orientation, donnée par les médiateurs institutionnels ou humains, atteint toute son efficacité. A l'inverse, la faiblesse de la gouvernabilité du Parc du Vercors participe du peu d'efficacité de la gouvernementalité impulsée par le Parc.

Mais, comme nous l'avons proposé pour la gouvernabilité, il est possible de représenter des gouvernementalités conflictuelles ou apaisées. Ainsi, là où on voit *a priori* une gouvernabilité basse, accentuée par un défaut de gouvernementalité, ne pourrait-on pas voir une bonne gouvernabilité conflictuelle, aidée d'une gouvernementalité impulsant un conflit ? Des acteurs gagnent en effet à provoquer des conflits, dont la présence entretient des zones d'incertitude qu'ils investissent. Comme le dit cet acteur de la DDAF, *il y en a qui s'y retrouvent, quand les choses ne vont pas*. L'exacerbation du conflit permet à certains acteurs d'acquérir un pouvoir qu'ils ne peuvent avoir en situation apaisée. Le pouvoir unificateur du conflit a tendance en effet à

ranger les acteurs d'un même groupe macrosocial derrière des leaders, des acteurs clefs portant leurs discours génériques. L'acteur qui parvient à procéder à une traduction du problème qui satisfasse l'ensemble des acteurs d'un même camp gagne en légitimité et il est bien évident que proposer une position radicale en période de conflit est beaucoup plus unificateur qu'une position de compromis. Tout est alors mis en œuvre pour maintenir des positions radicales entre camps opposés. Ainsi, dans le cas du sanglier, un acteur censé effectuer, par son statut, une médiation est identifié par la plupart des acteurs comme un personnage *mettant de l'huile sur le feu* (plus que *dans les rouages*, comme lui l'affirme !).

Mais la gouvernementalité, comprise comme une direction donnée à un contexte d'action, peut également être portée par des acteurs dont le statut légal ne les positionne pas *a priori* comme des traducteurs légitimes. Le cas de l'éleveur transhumant sur Belledonne en est un bon exemple, avec une gouvernabilité et une gouvernementalité forte dans le sens conflictuel. Cet éleveur s'est en effet substitué aux pouvoirs publics pour mettre en place une gouvernementalité illégale, d'ailleurs relayée par certains élus. Cette direction donnée au contexte d'action, en totale opposition avec les orientations globales de la gestion du loup, consiste en une minimisation des dégâts de loup sur le troupeau domestique grâce à son braconnage. Notons ici que nous avons défini la conflictualité des territoires en lien avec la gestion globale : elle est donc forte dans le cas de ce territoire. Mais si elle avait été appréhendée par le "vivre ensemble" entre les acteurs locaux, par exemple, elle aurait été considérée comme nulle. En effet, l'intentionnalité impulsée par cet éleveur vient conforter un bon "vivre ensemble" construit entre lycophobes, orienté vers un même objectif, l'élimination du prédateur.

Il est donc possible de présenter les territoires selon la gouvernementalité conflictuelle ou apaisée exprimée (cf. figure 21). Si des gouvernementalités individuelles ou institutionnelles sont clairement définies dans le cas de Belledonne, du Vercors ou du Trièves, il est moins évident de caractériser les cas du Valbonnais et de la Matheysine. Il semble toutefois que, bien que non officialisée, une gouvernementalité conflictuelle soit présente dans le cas de la Matheysine alors que nous n'avons identifié de gouvernementalité efficace dans le Valbonnais.

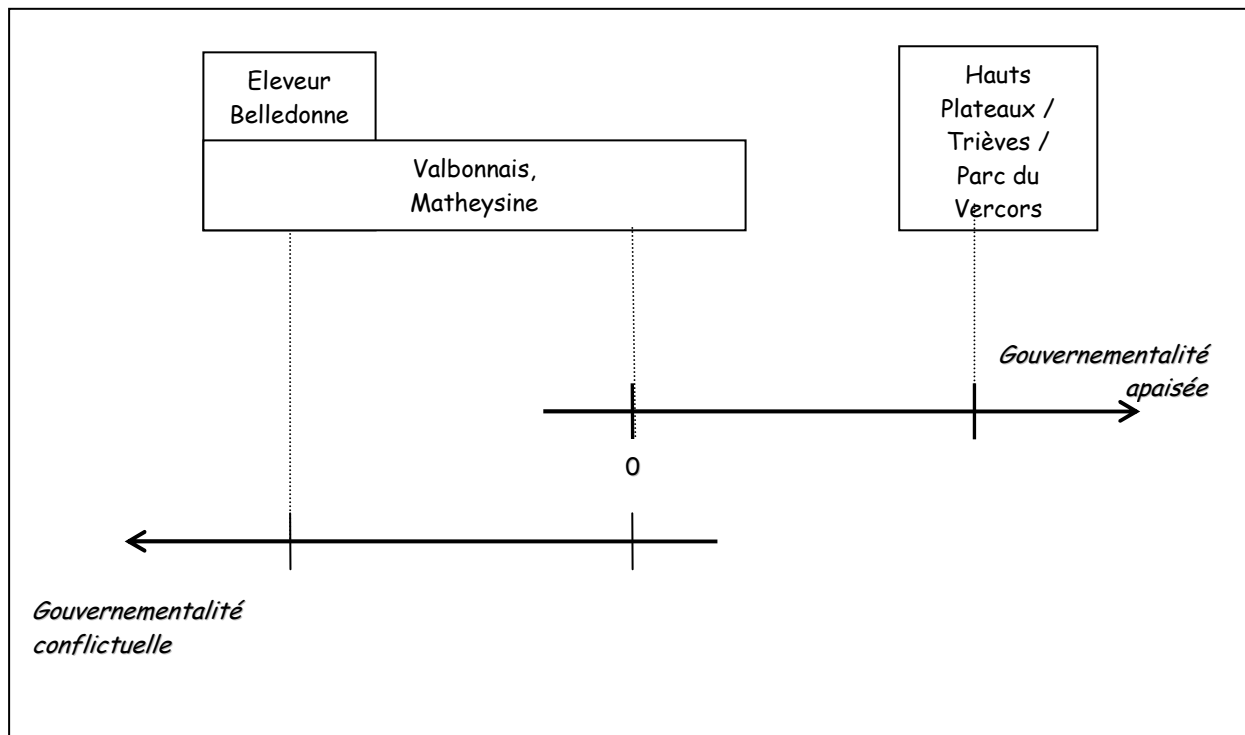


Figure 21 : Territoires et gouvernamentalité bidirectionnelle

Ces deux concepts de gouvernabilité et gouvernamentalité permettent de proposer une typologie des contextes d'action étudiés.

II. Réseau et coopération conflictuelle

Pour dégager une typologie de ces contextes d'action, plusieurs théories sont mobilisées comme outils scientifiques. Dans certains cas, la sociologie de traduction est adoptée, en raison de sa capacité à offrir une grille de lecture adaptée à l'analyse de la situation. Dans d'autres cas, c'est la théorie organisationnelle de E. Friedberg (1993) qui est mobilisée, permettant de mieux rendre compte de la situation. L'objectif ici n'est pas de tenter une modélisation des territoires mais plutôt de les relier à des idéaux-types, explicatifs de la situation.

Ainsi, les territoires confrontés au loup peuvent être situés sur une échelle, dessinée selon le microsocial obtenu et graduée selon la complexité, le degré d'innovations socio-spatiales (Cf. figure 22).

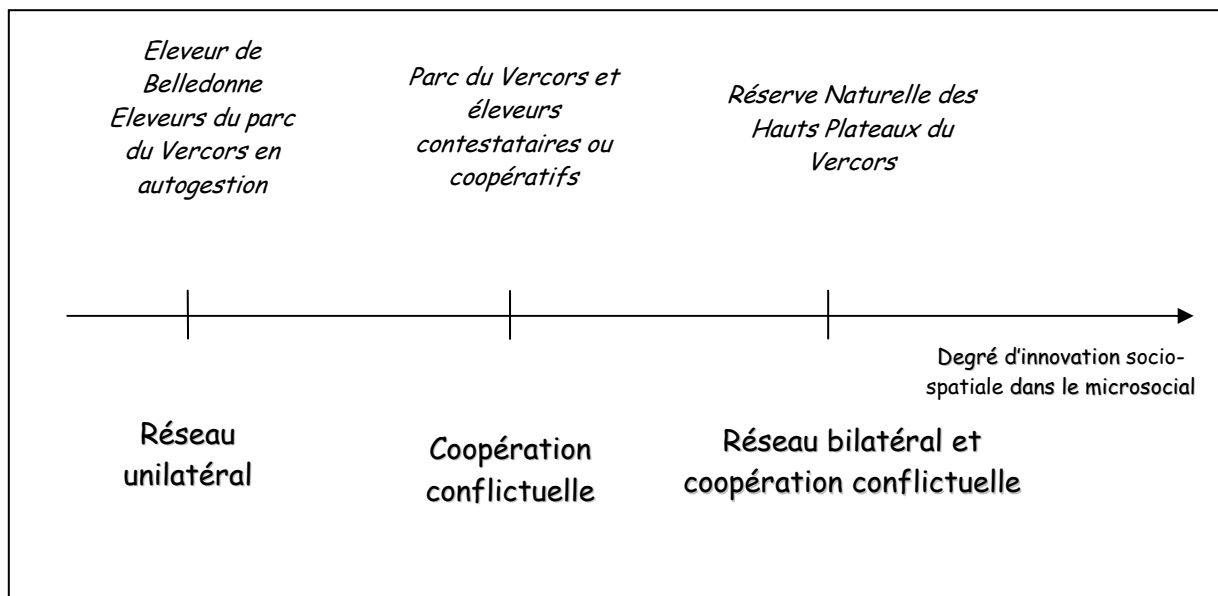


Figure 22 : Territoires du loup et innovation sociale

La présence ou l'absence des différentes parties prenantes du conflit constitue la première clef de lecture discriminante des territoires confrontés au loup.

1. Les éleveurs soutenus par un tissu social lycophobe et non confrontés dans la construction du "vivre ensemble" local aux protagonistes du conflit sont à l'origine d'un réseau, considéré comme unilatéral puisque constitué seulement d'acteurs lycophobes et d'actants non-humains que sont le loup, les mesures de protection, la carabine. C'est le cas de l'éleveur transhumant sur Belledonne et celui de certains éleveurs du Vercors auprès desquels la posture de médiateur du Parc n'a pas abouti. La gouvernamentalité, impulsée par les éleveurs, fédère ces acteurs autour d'une même cause, celle du combat contre la présence du loup. Les innovations sociales sont alors pauvres, le "vivre ensemble" local retraçant fidèlement les postures macrosociales : l'échelle locale est porteuse dans ce cas d'un macrosocial non bricolé. En effet, le pouvoir unificateur du conflit macrosocial allie chasseurs, éleveurs et bergers, dans un même but, dans un même principe supérieur commun d'opposition à la présence du loup : toute disparité entre ces acteurs est alors gommée. A défaut d'innovations sociales complexes, des innovations techniques sont mises en place, dans l'objectif d'éliminer le loup. A cet égard, des savoirs se développent : les éleveurs sont capables de décrire finement l'allure (il est gros, blanc, vieux...) et le comportement des loups les importunant, en particulier leur cheminement. Dans le cas de l'éleveur de Belledonne, les chiens de protection sont détournés de leur fonction première et servent de signal d'alarme pour pouvoir tirer les loups

s'approchant la nuit de l'enclos ; l'utilisation de spots lumineux, alimentés par des groupes électrogènes, à ces mêmes fins, marque également l'espace de manière spécifique. On a là un exemple caractéristique de la disjonction entre une intentionnalité de l'Etat, tentant de provoquer des comportements attendus, (en particulier, l'adoption de mesures de protection) et des justifications de l'adoption de tels comportements par l'éleveur, désavouant l'objectif même de l'injonction étatique. Si les territoires sont marqués par des mesures de protection, un tel marquage ne porte donc pas la signification désirée et désignée par le cadrage macro.

L'absence d'obligation de « bon voisinage » avec les protagonistes du conflit et la reconnaissance et l'aide apportées à l'éleveur par des acteurs lycophobes ont ainsi concouru à construire un réseau unilatéral lycophobe.

2. À l'autre extrême, se situe le cas des Hauts Plateaux du Vercors. Par le statut de ce lieu de transhumance, les acteurs du monde agricole et ceux du Parc et de la Réserve sont obligés d'agir en se prenant mutuellement en compte : les acteurs du monde agricole, pour profiter des alpages, doivent tenir compte des exigences de la Réserve et les acteurs du Parc et de la Réserve, pour bénéficier du pastoralisme comme outil de gestion, doivent tenir également compte des besoins des pastoralistes. Dans ce contexte, le problème du loup s'impose donc à ces deux types d'acteurs et les contraint à trouver un accord permettant de pérenniser les intérêts de chacun. C'est au sein des instances de dialogue de la Réserve et lors de la réunion annuelle instaurée jusqu'en 2004 sur les Hauts Plateaux que ces négociations se déroulent. Elles se trament donc entre éleveurs et acteurs du Parc et de la Réserve et portent sur les conséquences de la menace lupine, en termes financiers ou de conditions de vie et de travail sur les Hauts Plateaux. Le problème commun du loup aboutit à une coopération conflictuelle, animant les relations entre ces acteurs. Cette coopération est plutôt à dominante coopérative entre les éleveurs transhumants et le Parc/Réserve alors qu'elle semble plutôt à dominante conflictuelle avec les éleveurs locaux et le Parc/Réserve. Nous distinguons ici la coopération conflictuelle à dominante conflictuelle de celle à dominante coopérative : si les contextes d'action étudiés relèvent d'une coopération conflictuelle, ces dominantes permettent de décrire l'état (évolutif) à un moment donné de la situation, plus ou moins coopératif ou conflictuel.

Notons qu'à partir du moment où le Parc et la Réserve sont dépourvus de leur rôle de la prise en charge sociale et économique du loup, les équilibres stratégiques ont évolué et la coopération conflictuelle s'est tournée sur d'autres problématiques. Perdant du pouvoir, avec l'annulation de leur rôle de médiation sur le loup, le Parc et la Réserve, adoptent des stratégies offensives en direction du monde agricole, par la mobilisation d'étude scientifique remettant

en question les bienfaits du pastoralisme et se dégagent ainsi de nouvelles formes de pouvoir. Ces stratégies offensives ont bien évidemment des conséquences sur la teneur de la coopération conflictuelle qui, dès lors, glisse sur une autre problématique que celle du loup et s'oriente vers une dominante conflictuelle.

À la différence du réseau unilatéral lycophobe, le territoire des Hauts Plateaux est donc caractérisé par la présence d'un interlocuteur local dans le problème du loup, impulsant un microsocial plus novateur. Portant localement la réglementation nationale mais également une volonté locale d'aide au pastoralisme, le Parc et la Réserve tentent d'atténuer le sentiment d'imposition d'une contrainte environnementale et constituent un relais de la gestion nationale, atteignable par les éleveurs. La différence est donc bien là : plutôt que de devoir subir une contrainte environnementale, cette même contrainte est ici personnifiée, sous les traits du Parc et de la Réserve et c'est avec des personnes que les éleveurs négocient. Alors que la contrainte de la protection du loup relève d'une échelle globale, inatteignable pour les acteurs locaux, elle fait ici l'objet de relations interpersonnelles.

Mais cette coopération conflictuelle s'appuie également sur un système d'action organisée proche d'un réseau bilatéral, constitué de lycophobes et de lycophiles. Un collectif s'est en effet construit sur l'espace des Hauts Plateaux, autour de la présence du loup, « fait » (Callon, 1986) réunissant bergers et gardes. Outre les négociations sur les conséquences de la présence du prédateur entre éleveurs et acteurs Parc/Réserve, les bergers et les gardes ont été confrontés au problème du recensement des dégâts de loup en vue de l'indemnisation des brebis mortes. Les fiches de constats et les radios ont donc relié les gardes et les bergers dans un même but de constat de dégâts. Cette nécessité s'est traduite dans les premiers temps par des conflits parfois importants entre ces acteurs : il s'agissait à ce moment-là d'une coopération conflictuelle. Mais, aujourd'hui, à la lumière des entretiens, la nécessité des constats n'est plus vécue comme une imposition mais comme une activité normale : un objectif commun semble avoir pris le relais de ces conflits pour certains gardes et bergers. Malgré des « éthiques de conviction » (Weber, 1971) opposées, ces acteurs sont réunis et animés par un principe supérieur commun, celui du bon voisinage. Si les deux actants non-humains que sont le loup et les constats de dégâts sont à l'origine de ce collectif, des rationalités affectives se sont greffées sur ce réseau : les bonnes relations sont entretenues par un système de don / contre-don. En somme, bergers, gardes, loups, radios, constats mais également panneaux solaires, pain, repas se sont mis en relation pour construire un territoire de « bon voisinage ». C'est bien ce qui distingue les bergers et les gardes des autres acteurs de ce problème : sa résolution passe à la fois par des négociations à une échelle institutionnelle

(rendues possibles par une coopération conflictuelle) mais également par un "vivre ensemble" quotidien sur le terrain.

Par la rencontre imposée entre des acteurs macrosocialement opposés, la question du loup sur la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors a engendré un microsocial riche en innovations sociales : un collectif mêlant des acteurs différents avec un même principe supérieur commun de bon voisinage, des rationalités affectives et identitaires et un système de don / contre-don ; une coopération conflictuelle ouvrant des scissions au sein de groupes d'acteurs macrosocialement identiques. Outre ces innovations sociales, des innovations financières et scientifiques ont pu être mises en œuvre par la présence de la Réserve.

Enfin, le cas du Parc du Vercors se situe entre les deux pôles de la coopération conflictuelle et du réseau bilatéral. La relation créée entre le Parc et les éleveurs contestataires, rassemblés dans une association correspond à une coopération conflictuelle, à dominante conflictuelle alors que celle identifiée entre l'éleveur du Parc et l'APN voisine relève plutôt d'une coopération conflictuelle à dominante coopérative.

De la même façon que nous venons de procéder pour le loup, comment peut-on caractériser les territoires confrontés au sanglier ?

Contrairement aux territoires confrontés au loup, ce qui caractérise les territoires « sanglier », c'est l'intégration des protagonistes dans un même tissu social. Il y a bien eu, en 2001 et dans certaines unités de gestion du département de l'Isère, une rupture de dialogue et de relations entre ces deux types d'acteurs, entraînant la difficile cohabitation de deux réseaux unilatéraux, de la chasse et de l'agriculture. Mais, sur de telles unités de gestion, la signature de convention agro-cynégétique et le classement du sanglier à nouveau en espèce gibier indiquent, sinon la reprise d'un dialogue serein, du moins la confrontation des acteurs et l'obligation pour eux de résoudre un problème commun, celui des dégâts de sanglier.

Dans cette perspective, que peut-on dire des territoires du Valbonnais et de la Matheysine ? Ces deux territoires présentent une coopération conflictuelle (Cf. figure 23). La dominante conflictuelle ou coopérative est difficile à établir, tant les équilibres stratégiques semblent varier à un rythme élevé. L'obligation de prendre en compte les autres acteurs macrosocialement différents dans ce problème s'impose donc aux protagonistes du conflit. Le microsocial construit montre une certaine complexité dans les innovations : des agriculteurs et des chasseurs s'allient contre un espace protégé, des scissions s'opèrent au sein des groupes

macrosociaux des chasseurs et des agriculteurs. On retrouve ici un niveau de richesse dans les innovations sociales équivalent à celui des coopérations conflictuelles à propos du loup, sur le Vercors. Les dominantes conflictuelles ou coopératives dépendent fortement du dosage de stratégies offensives des uns et des autres et de la proportion de mobilisation de macrosocial ou de microsocioal. Ethiques de conviction et rationalités affectives sont employées tour à tour, déclenchant un conflit ou maintenant une paix sociale.

A l'autre extrême, se trouve le territoire du Trièves, caractérisé par un réseau bilatéral, associant chasseurs et agriculteurs dans un même objectif, celui du bon "vivre ensemble".

La traduction du problème en une problématisation satisfaisante pour tous les acteurs est opérée par l'administrateur de la fédération, responsable de cette unité de gestion. Malgré son appartenance au monde de la chasse, par l'histoire de ses relations avec le monde agricole, cet administrateur possède une légitimité dans les deux camps du conflit. En outre, sa pertinence, c'est-à-dire sa capacité à résoudre des problèmes pour les acteurs (Friedberg, 1993), dans ce problème renforce sa légitimité acquise au fil des années et la confiance qui lui est accordée. Cette traduction a permis de stabiliser un réseau bilatéral, composé de chasseurs, d'agriculteurs, de sangliers, de mesures de protection mais également et, entre autres, de bouts de sanglier offerts, de dégâts non déclarés, de dégâts de blaireau payés par l'enveloppe financière allouée aux dégâts de sangliers, de bracelets de chevreuil, etc. Les acteurs humains de ce collectif agissent selon un principe supérieur commun de bon "vivre ensemble" et construisent un territoire de bon voisinage. C'est notamment à travers un système de don / contre-don et de reconnaissance des difficultés des uns et des autres que ce réseau demeure. Le microsocioal construit montre bien évidemment des innovations sociales d'une richesse et d'une complexité plus importante que dans le cas des coopérations conflictuelles. C'est l'appartenance à un même territoire et la volonté d'un bon "vivre ensemble" qui crée un microsocioal, fortement distinct du macrosocioal. Les éthiques de conviction semblent être mises à l'écart et ce sont des rationalités affectives qui sont mises à l'œuvre. La mobilisation de macrosocioal et l'appel à l'échelon départemental, dont l'intervention de lieutenant de louveterie, semblent impensables pour résoudre un problème. Non pas, comme pour les deux autres unités de gestion, parce qu'ils enclencheraient une guerre inévitable entre chasseurs et agriculteurs mais parce qu'ils signifieraient une rupture dans la confiance et dans la part d'affectivité en jeu dans les relations. Ce n'est donc pas la peur des représailles comme dans une coopération conflictuelle qui évite un tel acte mais plutôt le sentiment de trahir la confiance établie dans la relation.

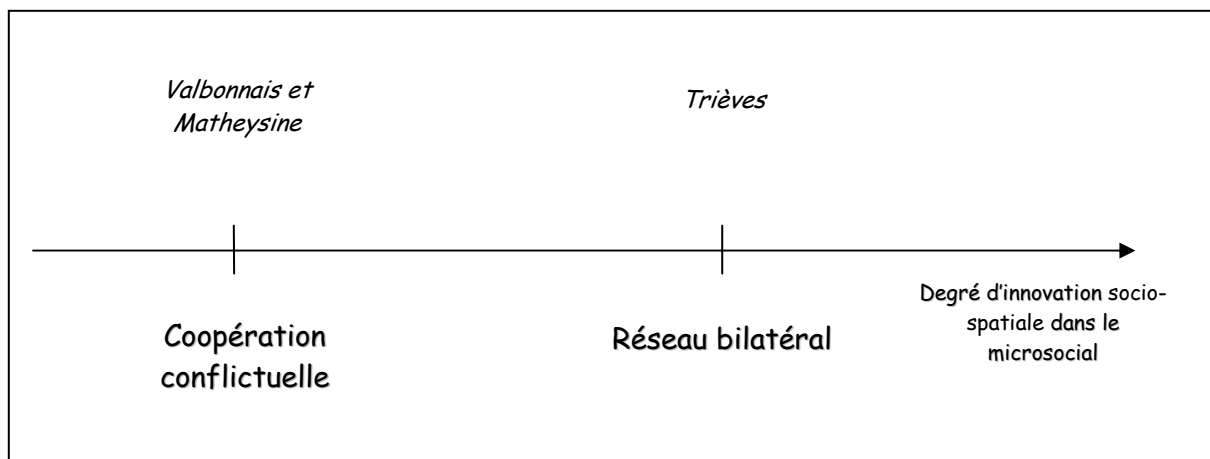


Figure 23 : Territoires du sanglier et innovation sociale

Les différents contextes d'action construits autour du loup et du sanglier peuvent donc être placés sur une échelle commune graduée selon le degré d'innovations sociales dans le microsocial, où sont reportés les trois situations-types mises en évidence (Cf. figure 24).

Qu'il s'agisse du loup et du sanglier, plus les territoires présentent une situation apaisée, plus le microsocial construit en leur sein est donc novateur par rapport au macrosocial. La quasi-absence de novation caractérise le réseau unilatéral alors que les réseaux bilatéraux se distinguent par des collectifs novateurs rassemblant, au-delà de leur appartenance macrosociale, les acteurs du territoire.

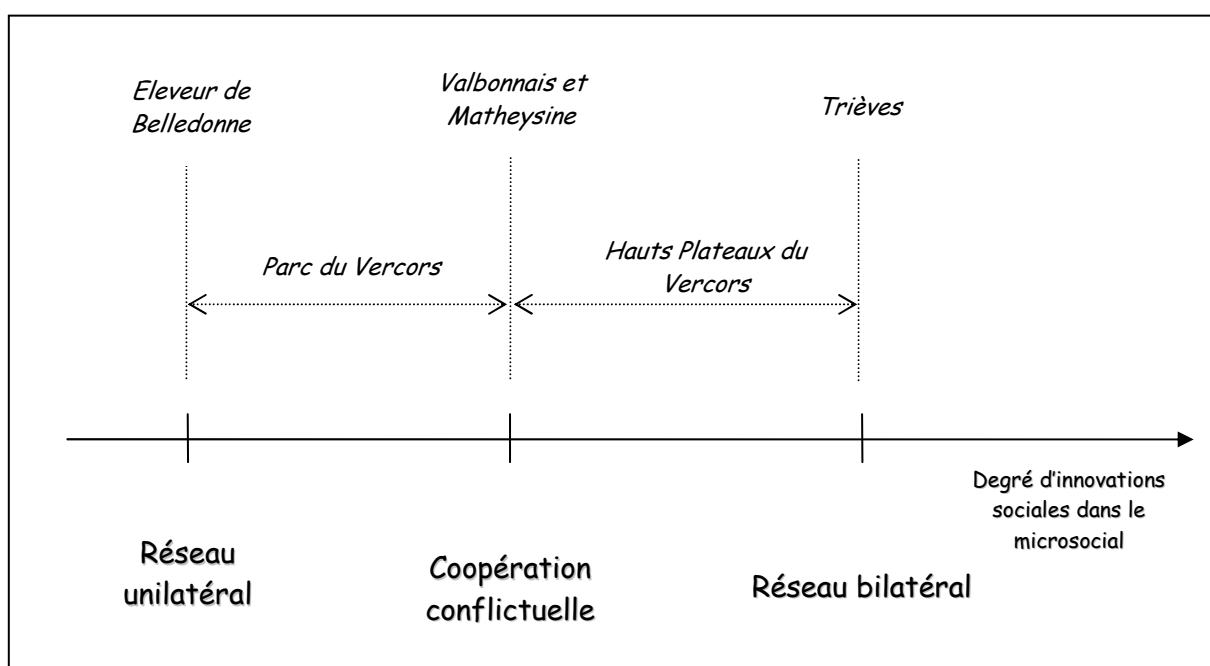


Figure 24 : Territoires du sanglier et du loup et innovation sociale

Enfin, ces situations-types peuvent être théoriquement rattachées à une combinaison de degré de gouvernabilité et de gouvernementalité (cf. figure 25). Les réseaux bilatéraux ou unilatéraux correspondent à un idéal pour une gouvernance dans un sens conflictuel ou apaisé : ils sont le fruit d'une combinaison de gouvernabilité forte et d'une gouvernementalité dirigée dans une même direction. Le réseau unilatéral est ainsi le produit d'une gouvernabilité et d'une gouvernementalité conflictuelles alors que le réseau bilatéral présente une gouvernabilité et une gouvernementalité apaisées. Les combinaisons de gouvernabilité et gouvernementalité contraires donnent lieu à des coopérations conflictuelles, dont les dominantes conflictuelles ou coopératives sont déterminées par le poids de l'un ou l'autre des deux facteurs : c'est le cas lorsque les contextes d'action montrent une gouvernabilité apaisée mais une gouvernementalité conflictuelle ou encore une gouvernabilité conflictuelle et une gouvernementalité apaisée (situations soulignées en trait plein). En absence de gouvernementalité clairement exprimée, la situation retranscrit la gouvernabilité du territoire (situations présentées en italique). La coopération conflictuelle s'oriente donc vers une dominante conflictuelle lorsque la gouvernabilité est conflictuelle alors qu'elle montre une dominante coopérative lorsque la gouvernabilité est apaisée. Enfin, la dernière situation (souligné en pointillés) consiste en la combinaison d'une gouvernabilité intermédiaire et de l'absence de gouvernementalité dont on peut seulement dire qu'elle correspond à une coopération conflictuelle.

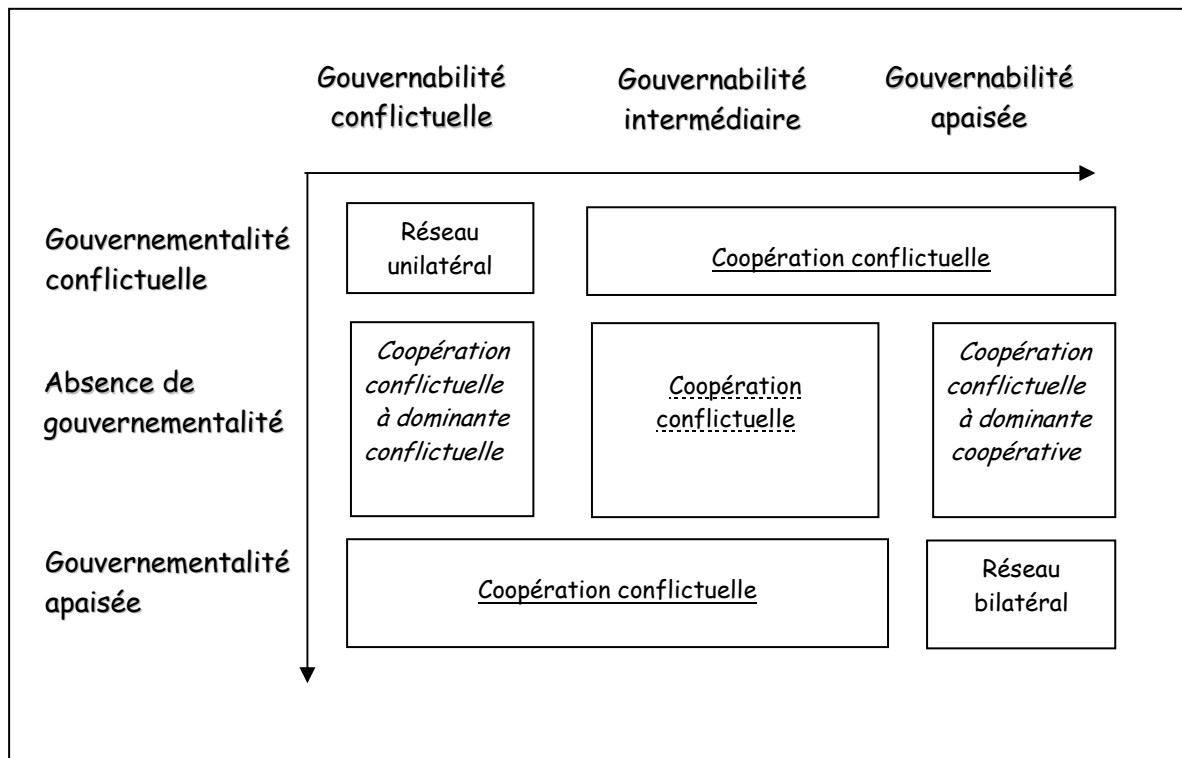


Figure 25 : Gouvernabilité, gouvernementalité et situation-type

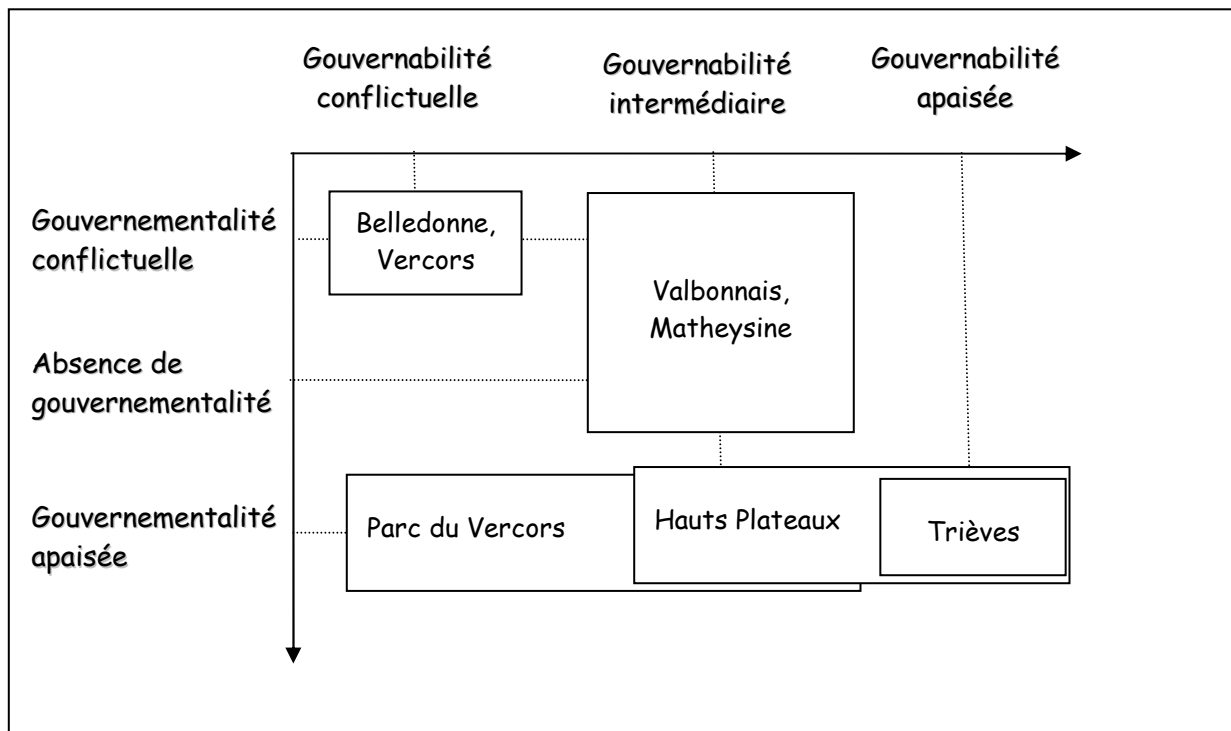


Figure 26 : Gouvernabilité, gouvernementalité et territoires

A partir de cette catégorisation théorique, il est possible de transposer les territoires étudiés sur le même type de graphique (cf. figure 26). Les réseaux unilatéraux de Belledonne et du Vercors se situent donc à la croisée d'une gouvernabilité et d'une gouvernementalité conflictuelles. Dans le cas du Vercors, s'il existe bien une gouvernementalité apaisée, elle est occultée par celle des éleveurs eux-mêmes. Les réseaux bilatéraux des Hauts Plateaux du Vercors et du Trièves présentent une gouvernabilité et une gouvernementalité apaisées. La coopération conflictuelle caractérisant le second système de relation sur les Hauts Plateaux se situe à la croisée entre gouvernementalité apaisée (impulsée par l'équipe Parc/Réserve) et une gouvernementalité intermédiaire. Si le Parc du Vercors (hors éleveurs et chasseurs pratiquant une autogestion) présente une gouvernementalité apaisée, la gouvernabilité conflictuelle qu'il présente le situe dans une coopération conflictuelle. Enfin, les territoires "sanglier" du Valbonnais et de la Matheysine montrent dans une coopération conflictuelle, liée à une gouvernabilité intermédiaire (en comparaison de celle conflictuelle de Belledonne par l'absence de coprésence des parties prenantes) et une gouvernementalité absente ou conflictuelle.

Les deux critères de gouvernabilité et de gouvernementalité, constitutifs d'une gouvernance conflictuelle ou apaisée, permettent donc de décrire les contextes d'action.

III. Les stratégies des acteurs au sein des trois types de contextes d'action : quelles spécificités ?

Réseau unilatéral, coopération conflictuelle, réseau bilatéral : outre la définition qui vient d'être faite de ces situations-types, peut-on les caractériser par des stratégies, des actions spécifiques des acteurs ou encore une utilisation particulière du microsocial ?

3.1. L'ouverture aux autres contextes d'actions

3.1.1 Les contextes d'action globaux : l'échelle macro

Le premier point discriminant entre ces situations-types est le degré d'ouverture à leur environnement des contextes d'action étudiés, c'est-à-dire aux autres contextes d'action. Si E.

Friedberg considère que les structures englobantes, appartenant à des échelles globales sont inaccessibles aux stratégies des acteurs, B. Latour, quant à lui, ne distingue pas, dans sa théorie de l'acteur réseau, des actants humains ou non-humains non « enrôlables ». L'analyse des territoires confrontés aux conflits autour du loup et du sanglier nous a montré comment les acteurs pouvaient mobiliser des échelles globales, considérées dans un premier temps comme un cadre commun, non modifiable et s'imposant à l'ensemble des acteurs. Par exemple, les décisions publiques découlant des échelles départementales et au-delà (régionales, nationales, européennes) ont initialement été considérées comme des échelles, appartenant au cadre commun et s'imposant uniformément à l'ensemble des territoires étudiés. Mais il s'avère à l'étude des terrains que des acteurs départementaux (par exemple, DDAF, représentant agricole) prennent un rôle d'acteur stratégique dans certains contextes d'action alors qu'ils n'ont que le rôle de structure englobante dans d'autres contextes d'action. De même, la mobilisation des médias départementaux ou nationaux donne un accès à ces échelles englobantes, « enrôlant » des acteurs d'un contexte d'action global au niveau local.

Face à une telle observation, la question est de savoir s'il est possible de repérer des régularités dans cette ouverture des contextes d'action à des échelles supérieures, selon leur rattachement à une situation-type. Quand les acteurs font-ils appel à d'autres échelles et quel est l'objectif poursuivi ?

Tout d'abord, l'échelon départemental n'est que très rarement sollicité lorsqu'un médiateur, humain ou institutionnel, est présent localement. Ainsi, dans les deux cas où un réseau bilatéral s'est constitué (Trièves et Hauts Plateaux du Vercors), la DDAF, par exemple, est considérée comme extérieure au contexte d'action. Les conflits survenant sur le Trièves sont pris en charge par les acteurs eux-mêmes, voire par le médiateur au sein même du réseau. La DDAF n'est donc pas considérée comme pertinente pour gérer les problèmes locaux, que ce soit pour son rôle de médiation ou de rétorsion, par la demande d'intervention de lieutenant de louveterie. Toutefois, si cette échelle macro n'est pas ou peu mobilisée dans ces réseaux pour résoudre le problème du loup ou du sanglier, certains acteurs peuvent y faire appel dans l'objectif de conforter le "vivre ensemble" local. C'est le cas de l'agriculteur du Trièves qui, pour permettre aux chasseurs de son ACCA d'obtenir des bracelets de chevreuils, intervient auprès de la fédération des chasseurs, se plaignant de dégâts de cet ongulé et demandant une augmentation de la pression de chasse. Bien qu'elle permette indirectement de conforter la

pertinence de l'agriculteur et donc son pouvoir dans le réseau, la stratégie adoptée ici n'est pas offensive et répond aux besoins du principe supérieur commun du bon "vivre ensemble".

A l'inverse, dans les coopérations conflictuelles du Valbonnais et de la Matheysine, la DDAF joue un rôle important dans la gestion des conflits. Lorsque le dialogue semble être sans issue au niveau local, les agriculteurs font appel au technicien de la DDAF, comme *tampon* entre chasseurs et agriculteurs. Mais ce technicien est également mobilisé par les agriculteurs dans la perspective de déclencher des tirs administratifs de nuit, effectués par des lieutenants de louveterie. Recourant à cet acteur de la DDAF, les agriculteurs adoptent donc des stratégies offensives, créatrices de pouvoir : la mobilisation d'un médiateur fort (Mounet J.-P., 2007), c'est-à-dire dont l'autorité légale permet une imposition de la concertation ou, dans le cas du sanglier, dont le statut permet une sanction si la médiation échoue, procure aux agriculteurs une position de pouvoir dans la coopération conflictuelle. Contrairement au Trièves, la DDAF fait donc partie intégrante de ces deux territoires.

De même, la coopération conflictuelle sur les Hauts Plateaux du Vercors a parfois montré des recours à l'échelon départemental de la part des éleveurs. Ces actions sont ponctuelles et représentent des stratégies offensives pour affirmer également le pouvoir de l'acteur dans le contexte d'action. Ainsi, un couple d'éleveurs, en faisant appel à la gendarmerie pour établir un constat et en faisant défaut au contrat implicite passé avec les acteurs de la Réserve, a fait preuve d'autonomie, créatrice de pouvoir et a remis en question la légitimité des acteurs de la Réserve.

Enfin, l'éleveur transhumant de Belledonne, appartenant à un réseau unilatéral, montre sa capacité à interpeller des acteurs de contextes d'actions supérieurs. Il mobilise autour de sa cause des élus, départementaux voire nationaux. La visite de son alpage par les élus du rapport d'enquête parlementaire en 2003 est significatif : il réussit à mobiliser des acteurs de la scène de négociation nationale et à les « enrôler » au sein du contexte d'action. Mais l'objectif visé ici est différent de celui poursuivi dans les coopérations conflictuelles. Si, dans ces dernières, l'appel à un échelon supérieur a pour but de créer du pouvoir au sein du territoire et du microsocial, la mobilisation d'acteurs départementaux ou nationaux dans le cas de cet éleveur a pour objectif de modifier le cadre commun s'appliquant au territoire local : c'est l'élimination, le cantonnement ou la gestion cynégétique du loup qui est visée et non un changement de comportement chez les « partenaires-adversaires » (Friedberg, 1993) comme dans une coopération conflictuelle.

L'échelle macro est donc sollicitée dans les territoires présentant des coopérations conflictuelles et sa mobilisation fait partie des stratégies des acteurs pour modifier le comportement de leurs protagonistes. Dans le cas des réseaux unilatéraux ou bilatéraux, le recours aux échelles macro, systématique dans le premier cas ou ponctuel dans le second cas, a pour objectif de conforter la posture des acteurs dans leur territoire, soit en tentant de modifier le cadre réglementaire de la prise en charge de l'animal, soit en agissant dans le sens du bon "vivre ensemble" local.

3.1.2. Les contextes d'action locaux

A cette ouverture à des échelles globales, s'ajoute également une perméabilité des différents contextes d'action locaux ou départementaux. La question est de savoir si les « débordements » ou les effets secondaires de ces contextes d'action a une influence sur les stratégies des acteurs locaux. Peut-on rattacher l'appartenance d'un contexte d'action à une situation-type avec sa perméabilité à d'autres contextes d'action ?

De même que pour les échelles macro, les réseaux bilatéraux (Trièves et Hauts Plateaux) semblent fermés aux débordements des autres contextes d'action, locaux ou départementaux. Ainsi, les conflits départementaux entre porte-parole agricole et cynégétique n'ont su remettre en question le dialogue entre chasseurs et agriculteurs : le refus des agriculteurs locaux d'appliquer les consignes conflictuelles du représentant agricole départemental montrent cette résistance du territoire du Trièves.

A l'inverse, les coopérations conflictuelles du Valbonnais et de la Matheysine sont beaucoup plus perméables et sensibles à ces contextes d'action départementaux : les réactions locales face à l'article rédigé par le représentant agricole départemental, dénonçant les problèmes du Valbonnais en sont un bon exemple.

De même, dans les coopérations conflictuelles, les contextes d'action locaux sont instrumentalisés par les acteurs. C'est le cas, par exemple, des chasseurs qui, en réponse à une stratégie offensive d'un agriculteur à propos du sanglier, dénoncent des pratiques agricoles non conformes à la législation auprès des instances départementales. Ici, la stratégie offensive des chasseurs n'est pas développée dans le contexte d'action autour du problème du sanglier mais dans un contexte d'action apparemment déconnecté de ce conflit.

La perméabilité avec d'autres contextes d'action locaux est également visible dans le cas de la coopération conflictuelle des Hauts Plateaux du Vercors. Les éleveurs locaux jouent sur leur double appartenance au contexte d'action des Hauts Plateaux et du Parc du Vercors. Solidaires des éleveurs locaux en conflit avec le Parc, ils se positionnent sur le contexte d'action des Hauts Plateaux de manière plus conflictuelle que les éleveurs transhumants, par exemple, non impliqués dans d'autres contextes d'action locaux.

Enfin, l'étude des réseaux unilatéraux n'a pas permis de mettre en évidence une perméabilité aux autres contextes d'action locaux. On peut supposer toutefois que dans le cas de Belledonne, l'éleveur transhumant faisant principalement appel à des échelles macro, l'ouverture aux contextes locaux est faible.

Notons que dans l'interpénétration des conflits territoriaux, une différence apparaît entre le sanglier et le loup. L'échelle de l'unité de gestion constitue un contexte d'action particulier, fortement dépendant du contexte d'action communal dont dépendent les porte-parole agricoles ou cynégétiques. En ce sens, la perméabilité du contexte d'action à l'échelle du comité de gestion est totale avec le territoire communal : il est influencé dans un sens conflictuel en ce qui concerne la Matheysine et le Valbonnais et dans un sens coopératif pour le Trièves.

A la lumière de ce qui vient d'être abordé, nous pouvons donc conclure au pouvoir discriminant entre contextes d'action du critère « degré d'ouverture aux contextes d'action ». En effet, sur l'échelle établie selon les degrés d'innovation sociale, plus le contexte d'action s'approche vers une situation-type 'réseau bilatéral', moins il fait l'objet de stratégies offensives prenant pied dans d'autres contextes d'action locaux ou globaux.

3.2. Microsocial ou macrosocial ?

Sur le même registre, un second critère, que nous avons abordé rapidement durant la typologie des territoires, semble pertinent pour distinguer les contextes d'action étudiés : il s'agit de la proportion d'arguments spécifiques et d'arguments génériques dans les propos des acteurs et du dosage entre microsocial et macrosocial utilisé par les acteurs dans leurs actions. Dans les conflits autour du loup et du sanglier, les acteurs disposent en effet d'une gamme d'actions et de stratégies possibles, mobilisant tantôt le microsocial, tantôt le macrosocial,

intervenant à une échelle globale ou à l'échelle locale, dans l'objectif de régler les problèmes, ou tout du moins, de dégager des zones de pouvoir et donc de modifier le comportement des protagonistes. Or, il semble que c'est le dosage entre ces gammes-là qui conditionne l'évolution du contexte vers une dominante conflictuelle ou apaisée.

Nous venons de voir que les réseaux bilatéraux sont, parmi les territoires étudiés, les plus fermés aux autres contextes d'action globaux ou locaux. Les acteurs agissent donc essentiellement à l'échelle locale, au sein du réseau. Il serait pour autant totalement faux de prétendre qu'ils ne recourent pas à des arguments génériques, sous-tendus par du macrosocial. Ces arguments génériques sont en effet bien présents dans les discours, mêlés à des arguments spécifiques. Localement, microsocial et macrosocial sont donc mobilisés pour construire les discours des acteurs. Cet agriculteur montre bien cette cohabitation dans un même discours des arguments génériques et des arguments spécifiques : de manière ironique, il critique les chasseurs mais compense immédiatement ses propos en mettant en avant le bon "vivre ensemble" local.

Les chasseurs ne sont pas des manches : s'ils ont loupé le sanglier, c'est qu'ils ont pas pu le tirer (rires). Non, mais on les adore les chasseurs, mais qui aime bien, châtie bien... (un agriculteur)

Mais si, au niveau local, microsocial et macrosocial sont mêlés dans les discours, c'est principalement le microsocial qui dicte les actions de chacun. En somme, si l'on affirme oralement son appartenance à un groupe social et sa référence à des éthiques de conviction, ce sont majoritairement des rationalités de bon voisinage, de confiance qui régissent l'implication des acteurs dans le réseau. Ces rationalités affectives aboutissent à une forme particulière et innovante de microsocial, celle du système de don / contre-don.

En outre, face à des acteurs de contextes d'action globaux, les acteurs s'attachent à donner une image de leur territoire à travers le microsocial construit, les solutions contingentes de bon "vivre ensemble". C'est par exemple, le cas lorsque les agriculteurs résistent à la logique macrosociale de leur représentant syndical départemental, dont le mot d'ordre était au moment de l'apogée de la crise de refuser tout accord avec les chasseurs. Même si des conflits apparaissent au niveau local, c'est donc le microsocial coopératif qui est mis en avant par les acteurs pour rendre compte de la situation locale.

Pour autant, si du macrosocial est mis en avant, il n'a pas pour objectif d'ébranler le bon "vivre ensemble" du réseau. Ainsi, sur les Hauts Plateaux, un berger a affiché, près de sa cabane et à l'intention des randonneurs, un poster fait de clichés de brebis attaquées par le

loup. Cette action avait pour objectif de rendre visible au grand public les conséquences du prédateur mais ne remettait pas en question le bon "vivre ensemble" établi avec les gardes.

En ce qui concerne les réseaux unilatéraux, aucun "vivre ensemble" n'étant bricolé au niveau local, c'est le macrosocial qui dicte les propos et les actions des acteurs.

Par exemple, à l'échelle locale, les logiques macrosociales aboutissent, dans le cas du tissu social lycophobe mobilisé autour des éleveurs de Belledonne ou du Vercors, au braconnage du prédateur. L'échelle globale est également le théâtre des stratégies de ces acteurs : l'éleveur de Belledonne expose son point de vue macrosocial sur la question du loup (dont la revendication du braconnage), grâce au recours fréquent à des médias ou grâce à des interventions auprès d'élus.

En l'absence de coprésence des parties prenantes, les discours et les actions sont donc stéréotypés et le combat se trame principalement à une échelle globale.

Les réseaux bilatéraux et unilatéraux présentent donc peu de diversité dans le jeu des acteurs entre logiques microsociales et macrosociales, les acteurs mobilisant principalement l'une des deux logiques. Toutefois, le réseau bilatéral montre une certaine richesse au sein du jeu microsocial, en adoptant des logiques de don / contre-don.

A l'inverse, le jeu des acteurs dans les coopérations conflictuelles montre une diversité plus importante et une nature différente.

Dans les coopérations conflictuelles, les acteurs argumentent leur position localement de manière à la fois générique et spécifique et agissent tantôt en tant que groupe macrosocial, tantôt en tant qu'individu pris dans un microsocial. Mais le dosage entre ces deux logiques d'action semble différer selon l'appartenance à un camp, partisan ou détracteur de l'animal.

Ainsi, les agriculteurs et les éleveurs recourent fréquemment à des stratégies macrosociales. Bien souvent, ces stratégies se situent à une échelle globale. Une pétition contre l'agrainage adressée à la DDAF relève par exemple de telles stratégies, dictées par des éthiques de conviction. De même, dans la coopération conflictuelle des Hauts Plateaux du Vercors, un couple d'éleveurs locaux a par exemple refusé l'aide financière de la Réserve puis la mesure « t ». Arguant de leur opposition à la présence du loup, ils n'ont pas accepté les financements des mesures de protection, compris comme une acceptation du prédateur. Par ce refus, ils annoncent leur appartenance à un groupe macrosocial, voulant *rester clairs* sur leurs positions officielles. La manifestation organisée par les éleveurs du Parc du Vercors lors du congrès des

Réserves Naturelles constitue également une action macrosociale, ayant pour objectif de toucher des acteurs appartenant à d'autres contextes d'actions.

Mais si les actions à l'échelle globale relèvent souvent de logiques macrosociales, elles peuvent également découler d'un microsocial conflictuel. Derrière des actions considérées à tort comme des stratégies de groupe macrosocial, peuvent se cacher des actions motivées par des conflits d'individus. Ces conflits interpersonnels semblent être spécifiques aux relations entre agriculteurs et chasseurs, à propos du sanglier. Dans le conflit autour du sanglier, les *problèmes de personnes* sont, à entendre les acteurs interrogés, à l'origine de nombreux blocages dans des unités de gestion. Selon cet acteur, derrière des problèmes causés par le sanglier, les oppositions à propos de cet animal dissimuleraient des conflits d'une autre teneur, faits de rancœurs entre individus.

Vous savez, le problème du sanglier, il est très simple, la bête, elle est très simple. C'est une des bêtes les plus faciles à gérer, le gibier est le plus facile à gérer techniquement. [...] Mais au milieu, il y a les hommes. Et ce pauvre sanglier, si vous savez ce qu'on y met sur le dos... Du grand-père qui avait tué le lièvre devant l'autre, du Jules qui a sauté la femme de machin, non mais attendez... C'est inimaginable, inimaginable ce qu'on voit. Donc c'est plus un problème d'hommes qu'un problème de sangliers.

Cet autre acteur montre la complexité des conflits portant sur le sanglier. Derrière des arguments génériques, il y aurait donc des règlements de compte invisibles pour qui ne connaît pas l'histoire des relations entre les individus.

Tu connais [...] Manon des sources. [...] Tu as vraiment l'impression de revivre ça par moments sur le terrain. Alors que pourtant il y a un gros décalage par rapport à l'évolution de la société mais des trucs comme ça, c'est des petites histoires, localement, là. [...] Moi, je ne suis pas chasseur et au début, n'étant pas chasseur, il a fallu que je m'imprègne de tout ça et quand on me parlait d'un problème, je le prenais au premier degré avant. Et j'ai appris dans ce milieu là en particulier, bon, dans d'autres aussi, mais en particulier dans celui là que quand on te présente un problème, ben, essaye de voir par derrière tout ce qu'il y a. Et tu découvres des règlements de comptes entre les uns et les autres. Et puis on te trouve un prétexte. Alors au début tu ne connais pas le truc, tu dis, je ne comprends pas, c'est pas logique, pourquoi... Et puis en fait, voilà, c'est comme ça. Et la chasse, c'est ça, c'est vraiment des petites histoires.

Certaines de ces histoires sont connues de tous et dévoilées facilement par les acteurs, lors des entretiens. La conflictualité de certaines unités de gestion est par exemple expliquée par l'impossible dialogue entre deux individus, jouant un rôle clef dans le comité de gestion. Au-delà de l'affirmation de leur identité macrosociale, les stratégies de ces acteurs visent donc à assouvir des objectifs personnels.

Notons ici que si ce microsocial conflictuel existe au niveau local et s'exprime à une échelle plus globale, le processus peut s'effectuer en sens inverse. Ainsi, nous l'avons vu, au moment de l'apogée de la crise autour du sanglier, le microsocial conflictuel, opposant les porte-parole départementaux s'est reporté au niveau local, sous la forme de posture macrosociale : l'ordre donné aux agriculteurs locaux par le représentant agricole départemental de ne signer aucun accord avec les chasseurs en est une illustration.

Enfin, du microsocial coopératif peut être mobilisé par les agriculteurs dans ces coopérations conflictuelles. Par exemple, aux propos d'un administrateur dénonçant le manque de concertation, cet agriculteur du Valbonnais oppose ses bonnes relations avec certains chasseurs : des bouts de sanglier sont échangés contre des tommes, preuve d'entente locale. Il est à noter que si cet échange constitue un système de don / contre-don décrit dans le cas du Trièves, son caractère individuel et non généralisé ne permet pas de maintenir une entente durable entre l'ensemble des acteurs.

Mais il y a du dialogue. Moi, je connais des gars chasseurs, on s'entend bien. Ils nous apportent du sanglier. Moi, je leur donne des tommes. [...] On a des relations, quoi. Mais ceux qui sont cons, on les voit pas, quoi.
(un agriculteur)

Contrairement aux réseaux bilatéraux ou unilatéraux dans lesquels les acteurs mobilisent essentiellement respectivement le microsocial coopératif ou le macrosocial conflictuel, les agriculteurs et les éleveurs disposent donc ici d'une gamme plus fournie de stratégies, mêlant macrosocial et microsocial coopératif. De plus, le problème du sanglier montre une diversité plus importante que celui du loup, avec des stratégies des agriculteurs, motivées par du microsocial conflictuel. C'est le dosage entre macrosocial ou microsocial conflictuel et microsocial coopératif qui influence le jeu des protagonistes et détermine la dominante conflictuelle ou coopérative de la scène locale.

Qu'en est-il donc des protagonistes, partisans du loup ou du sanglier ?

Tout d'abord, les chasseurs, les acteurs du Parc du Vercors ou encore les APN locaux semblent recourir moins fréquemment aux échelles globales en tant que groupe macrosocial. Ces acteurs, partisans des animaux, ont en effet intérêt à donner une image de bon "vivre ensemble" de leur territoire. A l'échelle globale, ils mettent donc en avant, de manière privilégiée, le microsocial coopératif.

Dans le cas du loup, les élus du Parc du Vercors, bien qu'irrités par la manifestation des éleveurs au congrès des Réserves Naturelles, ont ainsi préféré privilégier le microsocial

coopératif, en décidant lors du bureau du Parc le prolongement des aides financières supplémentaires accordées aux éleveurs. C'est ce microsocial coopératif qui est mis en avant par les gestionnaires du Parc lors de colloques et autres séminaires (par exemple, Weick, 2003), portant sur la scène publique les solutions adoptées localement. Enfin, la réaction des acteurs de la Réserve interdisant au berger l'affichage des clichés de brebis tuées par le loup montre bien leur souci que seul le microsocial coopératif transparaît du "vivre ensemble" local.

De même, c'est l'attitude des chasseurs interrogés sur la situation dans leur territoire. Ils répondent invariablement que les relations avec les agriculteurs sont bonnes.

*Il y a toujours des récalcitrants un peu mais autrement, dans l'ensemble, si, ça se passe bien quand même.
(un chasseur)*

C'est également ce microsocial coopératif qui régit leurs actions locales. L'exemple du chasseur passant outre les provocations d'un agriculteur, parce qu'il connaît et apprécie son père illustre notre propos.

Toutefois, dans le cas du problème « sanglier », les chasseurs adoptent parfois des stratégies défensives locales, impulsées par l'appartenance à un groupe macrosocial. Si les agriculteurs usent du macrosocial pour convoquer les échelles globales dans le conflit, les chasseurs répondent sur le même registre mais localement. Ainsi, lorsque le sanglier a été classé nuisible à cause notamment de la posture macrosociale des agriculteurs, certains chasseurs ont réagi localement selon la même logique, en supprimant les clôtures et autres mesures de protection autour des champs. De même, lorsqu'un agriculteur, par ses propos, réduit le conflit à une opposition entre travail et loisir et adopte ainsi une attitude générique, certains chasseurs répondent sur le même registre en stoppant toute aide à la mise en place de mesures de protection.

Mais pour ce conflit "sanglier", le microsocial conflictuel motive également les actions locales des chasseurs. Ce cas de figure, qui semble assez fréquent lorsque la coopération conflictuelle tend vers une dominante conflictuelle ne nous a pas été relaté directement par les chasseurs mais par leurs protagonistes, les agriculteurs ou d'autres acteurs du conflit. Si, pour des mobiles macrosociaux (portant donc sur le problème du sanglier) ou microsociaux conflictuels (portant sur des querelles interpersonnelles), certains agriculteurs mobilisent une échelle globale, ces actes sont parfois suivis de sanction de la part de chasseurs au niveau

local. Lorsque les agriculteurs passent outre les menaces de sanction, ce sont alors des clôtures arrachées, du matériel agricole saccagé, des pneus crevés, parfois des granges qui brûlent. Nous l'avons vu également dans le chapitre II, la sanction peut porter sur un problème apparemment totalement disjoint du sanglier : c'est le cas de la dénonciation faite par des chasseurs d'un agriculteur ayant enterré sa vache morte, au lieu de suivre les règles d'hygiène en vigueur. Le problème du sanglier devient dans ce cas un problème entre individus, atteignant parfois une violence importante. Cette violence est selon de nombreux acteurs intrinsèque à la chasse au sanglier. Et elle s'applique à la fois aux rivaux de chasse, c'est-à-dire aux équipes de chasse adverses susceptibles de tuer des sangliers que les chasseurs perçoivent comme les leurs, comme aux lieutenants de louveterie dont les interventions en tir de nuit sont considérées comme un rapt des sangliers communaux ou encore aux agriculteurs qui demandent l'intervention de lieutenant de louveterie ou se plaignent auprès de la DDAF. La violence décrite par A. Vourc'h et P. Pelosse (1988) entre chasseurs touche également les autres acteurs susceptibles d'aller à l'encontre des intérêts des chasseurs. Dans des endroits sujets à de telles violences, les agriculteurs cèderaient alors aux menaces des chasseurs et abandonneraient tout projet de protestation, par peur des représailles : nous l'avons vu en chapitre II, un agriculteur syndiqué a peiné pour obtenir la signature de ses pairs, freinés par la peur des conséquences de leurs actes. Le cas de cet agriculteur n'est pas isolé et plusieurs acteurs expliquent le peu de mobilisation officielle (c'est-à-dire à l'échelle départementale) de la part des agriculteurs, par peur de représailles, de vie rendue impossible dans le village. Les propos de cet acteur résument bien la situation.

Un truc qu'on peut pas écrire mais avec le sanglier, il y a du terrorisme intellectuel. T'as des gars, c'est des violents, certains. [...] Avec l'agriculteur local, ils vont lui faire comprendre que bon, OK, s'il prévient, ils vont faire des efforts et tout et puis si le gars, il a envie de faire de son côté... ben, ils vont le menacer, quoi. Mais ça, c'est gratuit, ça, ce que je te dis. C'est pas quantifiable. Une grange qui brûle... Une voiture qui... Non, non mais je veux dire il y a des violents parmi les chasseurs de sangliers, il y a des violents. [...] Par derrière, il s'en passe, hein.

Cette régulation locale des chasseurs par la peur, présente dans certaines communes, permet de saisir en partie les causes des premiers constats de divergences entre les conflits "loup" et "sanglier". Dès les premières pages de cette thèse, nous nous sommes interrogé sur les raisons du différentiel de visibilité des conflits engendrés par le loup et le sanglier. Alors que le conflit autour du loup se traduit par forces manifestations et pétitions pour ou contre l'animal, joutes verbales violentes et passionnées entre partisans et détracteurs du prédateur, l'affichage public des conflits autour du sanglier est rare.

Le peu de débordement des conflits autour du sanglier à l'échelle globale est en partie expliqué par cette régulation locale, limitant les postures macrosociales des agriculteurs. A l'inverse, si les postures conflictuelles sont plus marquées dans le cas du loup, c'est qu'aucun acteur local n'opère de pressions auprès de ces lycophobes. Adopter des positionnements stéréotypés n'engendre donc pas les mêmes conséquences au niveau local dans le cas du loup et dans celui du sanglier. La revendication du braconnage en est un exemple : alors que les éleveurs le pratiquant en font un leitmotiv, aucun agriculteur ne revendique de tels actes, bien que cela existe.

La présence ou l'absence des parties prenantes sur le territoire local constitue encore ici une clef de lecture pertinente pour comprendre les conflits autour de ces deux animaux. Si, dans le cas de territoires historiquement propices à la concertation, l'intégration dans un tissu social permet d'établir des systèmes de don / contre-don, ces relations interpersonnelles ont des effets inverses dans le cas de territoires confrontés à des conflits individuels. La prégnance du microsocial qui caractérise les conflits autour du sanglier engendre donc des différends importants au niveau local, dont la teneur est étouffée pour qui analyse les conflits à l'échelle globale. Cet acteur pointe une telle divergence entre les problèmes du loup et du sanglier : si les démonstrations de forces paraissent exacerbées à l'échelle globale pour le loup, elles le sont beaucoup plus à l'échelle locale dans le cas du sanglier.

Pour le loup, ce qui est violent, ils veulent la mort du loup. Et puis en dehors du fait qu'ils veulent éradiquer le loup et qu'ils en veulent pas, ça va être plus des conflits de parole. Mais ça va pas toucher directement... Parce que c'est pas personnalisé. Alors que là, pour le sanglier, tu touches celui qui va aller à l'encontre localement... je veux dire, les chasseurs de sanglier, c'est terrible.

Les acteurs pris dans des coopérations conflictuelles disposent donc d'une gamme plus diversifiée de stratégies que dans le cas des réseaux unilatéraux (où seul le macrosocial est à l'œuvre) ou celui des réseaux bilatéraux (où le microsocial est principalement mobilisé) : ils agissent tantôt selon leur appartenance macrosociale tantôt selon leurs relations locales. Mais alors que les détracteurs des animaux mobilisent plus facilement du macrosocial et convoquent les échelles globales dans les conflits locaux, les partisans des animaux privilégient le microsocial et la plupart du temps offrent au regard extérieur une bonne image de leur territoire. Enfin, de l'analyse de ces coopérations conflictuelles, se dégage une particularité dans le conflit du sanglier, celle de la prégnance des relations interpersonnelles, des histoires de village, bref de la personnalisation des conflits. Les coopérations conflictuelles autour du sanglier montrent donc une plus grande diversité encore dans les gammes de stratégies que pour le loup. Nous pouvons dès à présent résumer la gamme des

jeux d'acteurs au sein des différents contextes d'action étudiés. La figure 27 expose la part mobilisée de macrosocial, microsocio coopératif ou conflictuel dans les territoires "sanglier". Le microsocio coopératif dirige principalement les actions dans le cas du réseau bilatéral du Trièves et est donné à voir aux acteurs extérieurs au contexte d'action. A l'inverse, les coopérations conflictuelles montrent une gamme de jeux plus riches entre macrosocial, microsocio coopératif et conflictuel : les partisans et les détracteurs de l'animal ne donnent cependant pas la même image du territoire, les premiers privilégiant le microsocio coopératif et les seconds le macrosocial. La figure 28 synthétise, quant à elle, les jeux dans les territoires "loup". Si dans les coopérations conflictuelles, les partisans et les détracteurs des animaux procèdent selon le même schéma que pour le sanglier mettant en avant respectivement du microsocio coopératif et du macrosocial, le microsocio conflictuel est absent de la gamme de jeu mobilisée par les acteurs. Dans le cas du réseau unilatéral, seul le macrosocial est à l'œuvre alors que dans celui du réseau bilatéral, c'est principalement le microsocio coopératif qui dirige les actions et est donné à voir.

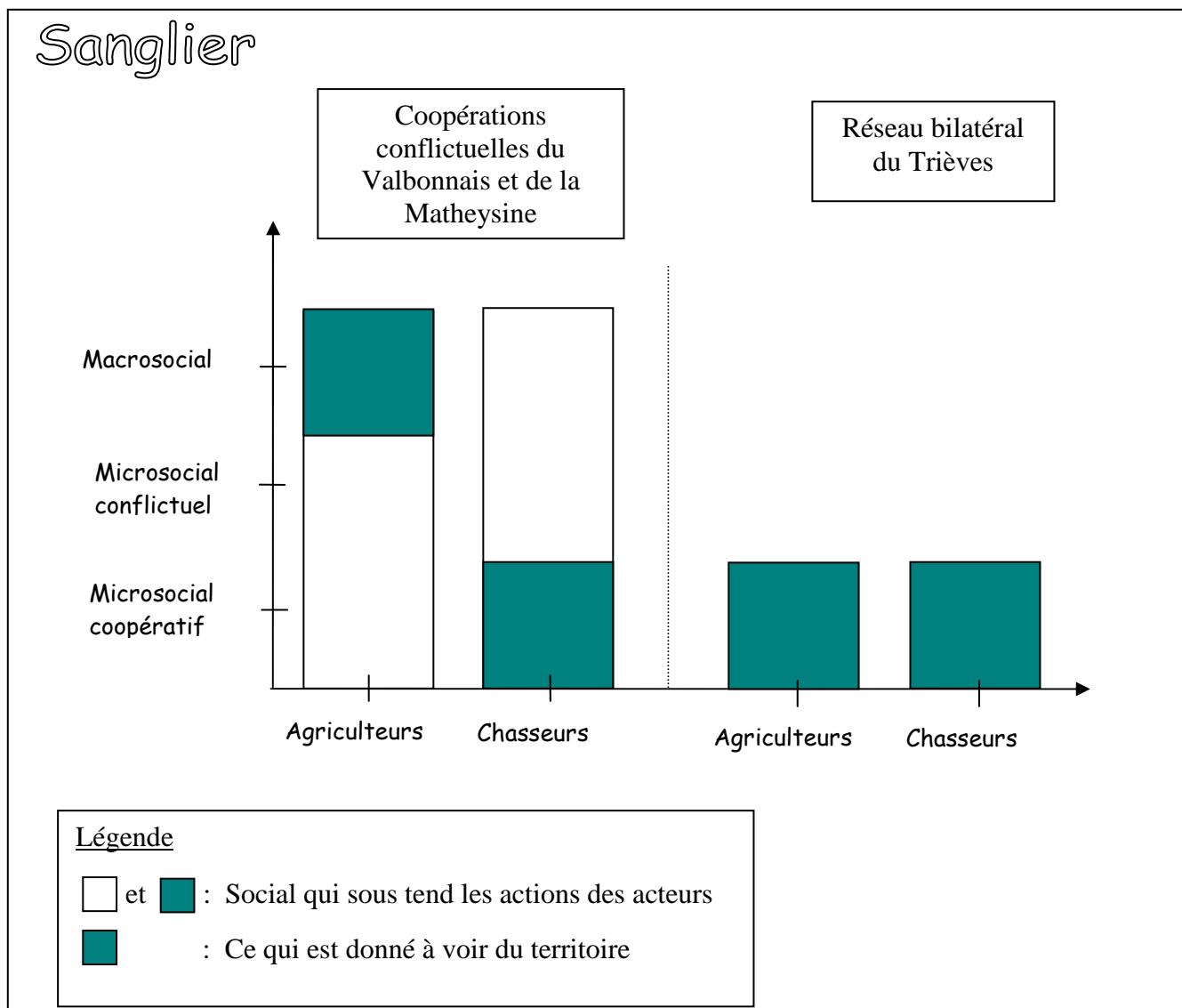


Figure 27 : Gamme des jeux mobilisée par les acteurs du conflit "sanglier"

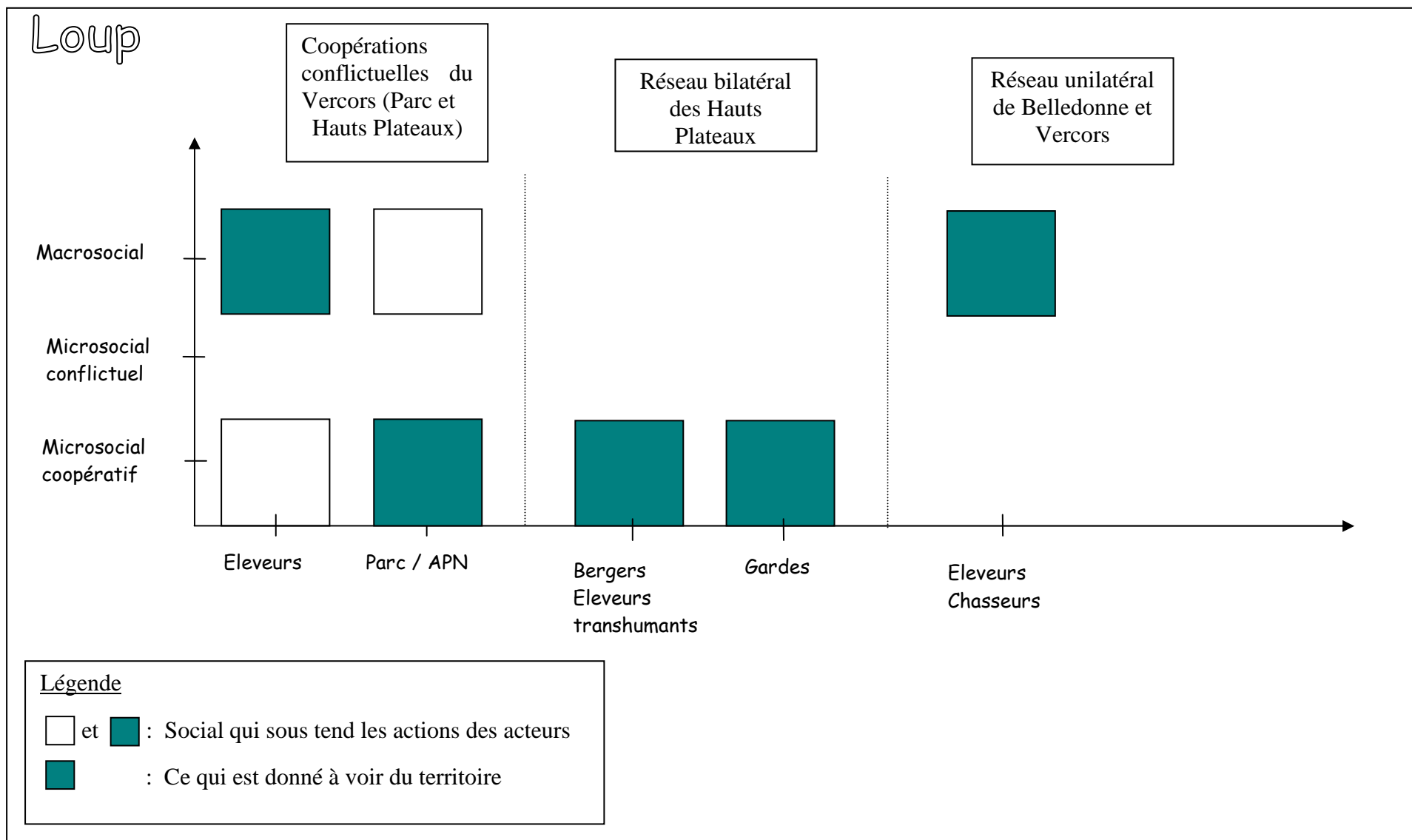


Figure 28 : Gamme des jeux mobilisée par les acteurs du conflit "loup"

IV. Retour sur la gouvernamentalité apaisée

Nous avons détaillé jusqu'à présent les opérateurs territoriaux, déterminant dans la gouvernabilité d'un territoire. La démarche scientifique symétrique que nous avons adoptée a permis d'identifier les mécanismes à l'œuvre dans les territorialisations autour du loup ou du sanglier, qu'elles soient conflictuelles ou apaisées. Mais si une telle analyse scientifique donne des clefs de compréhension des réactions territoriales, elle ne permet pas d'avancer des préconisations de gestion. Les préconisations relèvent en effet de l'expertise et non de la recherche (Roqueplo, 1997). Il nous faut donc, pour prendre position, nous départir de notre effort de distanciation et faire un choix conscient, basé sur une idéologie. A l'heure actuelle, ce sont des objectifs tels que le développement durable ou la bonne gouvernance qui dirigent les décisions politiques. Pour donner des éléments intéressants pour un gestionnaire, il nous faut donc penser dans ce sens, celui de la bonne gouvernance, s'appuyant sur une gouvernabilité et une gouvernamentalité apaisées.

Il s'agit donc à présent de revenir sur la gouvernamentalité apaisée présente dans le Trièves et le Vercors.

4.1. L'efficacité d'un « acteur d'environnement territorialisé » ?

Si l'on s'attache à étudier le seul cas des Hauts Plateaux du Vercors, l'impact bénéfique d'un espace protégé dans une « bonne gouvernance » environnementale est confirmé. Le conflit autour d'une espèce protégée potentiellement nuisante semble moins exacerbé dans un espace à vocation réglementaire, pour peu que les gestionnaires prennent en compte, en plus de l'aspect environnemental, l'aspect humain. Dans ce cas, l'espace protégé joue un rôle central, de médiation. On rejoint là les conclusions de L. Laslaz (2005) qui considère ce type d'acteur institutionnel comme à l'origine d'une démarche consensuelle. De même, A. Emerit (2007), s'intéressant au tétras-lyre et au loup dans des espaces protégés, estime le rôle de ces « acteurs d'environnement territorialisés » comme central. Mais l'étude du Parc Naturel Régional du Vercors à propos du loup rend cette analyse plus complexe. Cet « acteur d'environnement », bien qu'il opère une traduction du problème de manière à provoquer une potentialité de compromis, ne suffit pas à la bonne gouvernance. Au-delà de la posture de l'institution, il

semble fondamental que des acteurs mettent en œuvre une traduction pratique et des relations interpersonnelles pour rendre efficiente cette démarche de concertation.

Enfin, l'étude du territoire du Valbonnais à propos du sanglier montre la posture de bouc émissaire que peut prendre un tel acteur à propos d'une espèce gibier et son échec dans une démarche de médiation. De même, l'absence de rôle du Parc Naturel Régional dans les territoires du Trièves et de Vif-Gua marque son absence de légitimité dans la gestion de cette espèce ordinaire.

Une première interprétation peut donc être tirée de l'étude de ces territoires. D'une part, si les espaces protégés peuvent prendre un rôle local de médiation efficient, ils doivent avoir en leur sein des acteurs de terrains capables de mettre en réseau les différents acteurs. D'autre part, l'espace protégé semble pouvoir être efficace dans le cas d'espèces remarquables mais non dans le cas d'espèces ordinaires.

L'exemple du Trièves vient apporter une dimension supplémentaire à cette question de bonne gouvernance. Le problème du sanglier est dans ce territoire régulé par un acteur, partie prenante dans le conflit. L'administrateur, en tant que représentant de l'acteur collectif qu'est la FDCI mais également en tant que traducteur pratique impulse une concertation autour de la gestion de cette espèce ordinaire. A l'heure de la prise en charge de la nature hors des espaces protégés, les résultats issus de l'étude du territoire "sanglier" dans le Trièves sont particulièrement intéressants. D'une part, cette expérience montre que la nature ordinaire, et pas uniquement la nature emblématique, peut également être gérée. D'autre part, les « acteurs d'environnement » ne semblent pas les seuls capables de mener une médiation et d'autres acteurs, représentants d'acteurs collectifs, montrent une plus grande efficacité dans la gestion d'une espèce ordinaire.

Comment expliquer ces différences apparentes ? Peut-on trouver, malgré la différence de statut qui sépare un administrateur d'une fédération de chasseurs et un espace protégé, des points communs qui font d'eux de bons ou de mauvais médiateurs ?

4.2. Quelle image du bon médiateur ?

Les médiateurs présents dans le Vercors et dans le Trièves ont en effet des points communs qui font d'eux de « bons médiateurs ».

1. Tout d'abord, la confiance dans l'acteur se positionnant comme médiateur apparaît comme un élément fondamental. Cette valeur est largement évoquée par les acteurs dans le Trièves ou encore ceux présents sur les Hauts Plateaux. Elle est également pointée dans les conflits environnementaux par J.-E. Beuret (2006) ou encore M. Callon (1986).
2. Sa « pertinence » (Friedberg, 1993) dans le contexte d'action est également primordiale. L'acteur opérant sur le Trièves est en effet capable d'aménager parfois des procédures officielles pour résoudre un problème ponctuel. Il parvient, par exemple à faire indemniser des dégâts de sangliers qui ne seraient pas facilement pris en compte normalement. De même, l'apport financier supplémentaire du Parc dans la prise en charge des mesures de protection contre le loup ou l'aide apportée sur le terrain par les gardes constituent, comme l'entend la pertinence, une capacité à résoudre les problèmes des acteurs.
3. L'impartialité représente aussi un point important. Aux yeux des acteurs se positionnant comme médiateur, cette valeur semble fondamentale. Ainsi, tous les acteurs cynégétiques tentant une médiation à l'échelle locale ou départementale considèrent que pour mener une bonne concertation, il ne faut pas être animé par une passion pour la chasse au sanglier. Bien qu'ils la pratiquent presque tous, ils affirment n'avoir que peu de viande au congélateur. Si cet administrateur chasse le sanglier, il lui paraît important de ne pas en être féru, pour pouvoir mener une réelle concertation.

Mais je suis pas, vous voyez je dis que mon successeur, ça devra pas être un pur et dur du sanglier parce que ça fait pas. Il faut quand même garder la tête froide. Il faut savoir relativiser, il faut savoir donner la juste valeur aux choses et quand vous êtes... moi, je me suis toujours refusé de chasser en grosse équipe ; nous, quand on va au sanglier, on est 5, on chasse ensemble, on est 5, point à la ligne. Parce que vous savez ces équipes où ils sont 10, 15, 20, c'est des usines, c'est pire qu'à l'usine, c'est plus de contraintes que d'aller travailler. Donc quand vous êtes pris dans cet engrenage, après, vous avez des a priori, et ça c'est pas bon. Je crois qu'il faut quand même rester assez distants et surtout garder la tête froide, pas se laisser embringer dans cette folie de...alors, bien sûr que je le chasse.

Ainsi, l'objectif de conservation de la biodiversité et en particulier du loup amène le conservateur de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors à se questionner sur son réel pouvoir de médiation.

Nous, on veut s'afficher comme médiateur mais c'est vrai que la présence du loup ça... Ça a renforcé...le fait qu'on soit dans le clan... des écolos. [...] De toute façon, la Réserve, elle veut le loup... Il y a pas photo, là. C'est-à-dire, même, on a un rôle, à mon avis, un peu mauvais de médiateur là dedans. Parce que quand on voit que dans le plan de gestion de la Réserve, c'est affiché comme un objectif d'aider le retour des

animaux disparus. Enfin bon... C'est sous-entendu le loup. On ne peut pas avoir un rôle de médiateur... On essaie de jouer le rôle de médiateur mais après mais pour eux, c'est évident qu'on est dans un camp.

Il faudrait avoir quel rôle pour que ce soit justement...

Un vrai rôle de médiateur ? il faudrait on n'ait pas d'opinion mais je crois que... C'est extrêmement dur de ne pas avoir d'opinion. Enfin, je sais pas... Surtout quand on est quand même sur un espace dévolu à la conservation quand même. [...] Mais je pense que à mon avis, dans un cas comme ça, ça doit être extrêmement rare les gens neutres. Et est-ce qu'il faut être complètement neutre pour être médiateur, j'en sais rien. Parce que c'est impossible.

Enfin, cette nécessité d'impartialité concerne également les acteurs passerelle, à propos du sanglier ou du loup. A l'instar de l'administrateur cité plus haut, cet APN affirme ne pas être passionné par le loup au point de ne plus pouvoir faire la part des choses.

Je suis pas un fana du loup, moi j'aime la nature en général, le sanglier autant que le loup etc. bon, le loup effectivement c'est un peu plus emblématique, ça fait appel à plein, plein de paramètres mais bon c'est pas... je suis pas un fana du loup, j'ai pas des images du loup dans ma maison, quoi (rires). Avec grigri avec un loup, non je peux pas, non...

La légitimité d'un acteur dans son rôle de médiateur se fonde donc essentiellement sur sa pertinence et sur des valeurs qui sont communes aux médiateurs des conflits environnementaux et qui ont été décrites par J.-E. Beuret (2006). Et à cette tâche, les « acteurs d'environnement territorialisés » ne sont pas les seuls à montrer une efficacité.

Mais, outre les caractéristiques propres aux médiateurs, certains acteurs évoquent également le contexte réglementaire influençant fortement la possibilité de concertation.

4.3. Une différence entre loup et sanglier : la contrainte globale

La différence de réglementation autour du loup et du sanglier engendre une posture opposée chez les médiateurs locaux. Dans le cas du loup, son statut d'espèce strictement protégée empêche toute concertation locale sur la légitimité de sa présence. Le cadre juridique national et international appuie donc la position des lycophiles. Mais pour autant, les lycophiles se positionnant en médiateurs considèrent que, si le cadre juridique impose la présence du loup, la pédagogie auprès des éleveurs est nécessaire pour apaiser les conflits.

Donc tu peux être gagnant au niveau réglementaire parce que la cité bouge, la science progresse [...]. Mais même cette protection va mieux passer si on fait preuve de pédagogie que de sanction réglementaire (c'est

pareil pour les jeunes de quartier à X). C'est d'abord, tu vis avec, on partage, on échange sans être d'accord.

On n'a pas besoin d'être d'accord sur tout pour avoir des choses en commun. (un élu APN)

La démarche de dialogue mise en place par le Parc du Vercors répond donc à ce souci d'accompagnement des éleveurs dans leur changement. En ce sens, il ne s'agit pas une réelle concertation mais plutôt d'une gestion négociée (Mounet, Biron, 2003). Les médiateurs pris dans le dossier "loup" peuvent donc être assimilés à des « médiateurs forts » (Mounet J.-P., 2007), ayant le cadre juridique pour eux.

Mais dans le cas du sanglier, le contexte diffère : au moment des entretiens, la chasse de cette espèce gibier n'est que très peu réglementée et les accords (conventions agro-cynégétiques) ne sont pas opposables aux tiers. Les engagements pris au cours du dialogue entre les parties prenantes ne sont donc que moraux. Les administrateurs étaient en ce sens, au moment des processus de concertation, en position de « médiateurs faibles » (ibid.) : s'ils impulsaient une gouvernamentalité apaisée, ils ne pouvaient l'imposer en cas d'échec.

Cette absence de contrainte réglementaire a compliqué la tâche aux administrateurs dont la légitimité en tant que médiateur n'est pas partagée par tous les acteurs. Ainsi, cet administrateur, ne recueillant pas l'unanimité auprès des acteurs, considère qu'il n'est possible de mener une concertation que lorsque le contexte global l'impose. Il se réjouit des changements réglementaires avec le SDGC qui, en somme, positionneront les administrateurs en médiateurs forts.

Alors, comme ça, tous seront concernés à la même échelle et les gens, quand il y aura des décisions à prendre, ils viendront en réunions alors que maintenant ils ne viennent même pas parce qu'ils savaient qu'ils feraient comment ils voudraient. Donc il y aura un dialogue qui sera instauré (et ça c'est très important, moi j'y compte beaucoup) dans tout le pays, pour faire avancer les choses [...] ils seront obligés.

Cette position de « médiateur faible » des administrateurs est parfois court-circuitée par certains agriculteurs qui mobilisent directement la DDAF, « médiateur fort », pour jouer le rôle de tampon. Qu'il s'agisse du Vercors ou de ce cas-ci, la réglementation semble donc pallier l'absence de certaines valeurs, comme l'impartialité, que doit présenter le bon médiateur.

Mais le cas du Trièves nous montre que la posture de « médiateur faible » peut être également efficace. Aidé par une bonne gouvernabilité, l'administrateur a eu en effet la capacité d'aboutir à un compromis par la mise en place d'un dialogue.

Deux conclusions peuvent donc être tirées de cette comparaison.

D'une part, des « médiateurs faibles » peuvent être efficaces dans la concertation sur la gestion d'espèce ordinaire. S'ils sont reconnus par tous comme portant les valeurs d'un bon médiateur, même partie prenante, ces acteurs montrent une efficacité dans une telle démarche. D'autre part, si une association ou une institution impulse une gouvernamentalité théorique, il est nécessaire que des acteurs, au niveau local, portent cette intentionnalité et la traduisent en gouvernamentalité pratique. C'est ce que font les gardes des Hauts Plateaux du Vercors ; c'est également ce que fait l'administrateur du Trièves.

4.3. Une prolifération des médiateurs

Enfin, une différence, liée à la coprésence, peut être pointée ici entre le loup et le sanglier. Le dossier "sanglier" est caractérisé, en comparaison du loup, par un nombre important de médiateurs ou d'acteurs passerelle locaux. Outre les administrateurs, de nombreux acteurs entendent établir du dialogue entre les mondes cynégétiques et agricoles. Ils peuvent être administratifs, comme le technicien de la DDAF qui se conçoit comme médiateur et d'ailleurs avance les valeurs nécessaires à ce rôle, en particulier l'impartialité et la pertinence. Mais d'autres acteurs passerelle agissent également localement : du simple chasseur au lieutenant de louveterie, de nombreux acteurs tentent de tempérer la situation. Ainsi, lorsque des tirs de nuit lui sont ordonnés par le Préfet, et donc dans la plupart des cas, que la concertation a échoué en amont, ce lieutenant de louveterie tente une dernière médiation.

Ça compte énormément d'être médiateur. Dans les missions qui nous sont confiées, ça compte pour 75%. Et le reste, on est des assassins des bestioles. Moi, ma première mission quand je reçois un arrêté, c'est d'aller voir les gens, d'aller voir le terrain bien sûr j'en profite mais c'est surtout d'aller voir les gens et savoir pourquoi ils ont râlé. Parce que des fois ce n'est qu'une histoire de vengeance. Alors il faut le découvrir, avant de filer bille en tête et d'aller assassiner des bêtes.

C'est en particulier parce que du microsocial conflictuel caractérise le dossier "sanglier" que cette prolifération des médiateurs existe. Chacun tente de tempérer la situation mais également de prendre la mesure des dégâts et des conflits interpersonnels. Soupçonnant du microsocial conflictuel caché sous des postures macrosociales, le technicien de la DDAF essaie également de comprendre les relations entre les acteurs locaux avant de répondre favorablement aux demandes d'intervention de lieutenant de louveterie.

Enfin, des acteurs tels que des administrateurs de fédération, n'appartenant donc pas à des institutions publiques ou territoriales, endossent également ce rôle.

A l'inverse, dans le cas du loup, la réglementation stricte mais également l'absence de confrontation physique des différentes parties prenantes semblent laisser peu de place aux médiateurs locaux. Le cas du Vercors avec l'équipe de la Réserve mais également celui du Parc Naturel Régional du Queyras font figure d'exception dans la gestion du loup. Les programmes d'écovolontariat, toutefois, constitue une forme de médiation interpersonnelle, proche de ce que peuvent faire les acteurs passerelle dans le cas du sanglier.

Conclusion du chapitre VIII

La comparaison des territoires "loup" et "sanglier" a permis de mettre en évidence des opérateurs territoriaux spécifiques, explicatifs du degré de conflictualité. Si une telle montée en généralité occulte l'espace, le rôle de ce dernier est central dans les contextes d'action. Des jeux spatiaux, instrumentalisant la part de certitude ou d'incertitude de ces opérateurs ont pu ainsi être mis en évidence. De plus, la gouvernabilité, construite par l'activation de certains de ces opérateurs, donne à voir la potentialité de gouverner un territoire à un moment donné : trois degrés (forte, intermédiaire ou faible) graduent une échelle bidirectionnelle, dans le sens conflictuel et dans le sens apaisé. Sur chaque territoire, sa configuration spécifique facilite ou contre la gouvernementalité impulsée par un médiateur ou les pouvoirs publics. Trois natures de gouvernementalité sont également proposées : conflictuelle, apaisée et nulle. Ces deux concepts mettent donc en lumière la gouvernance conflictuelle, apaisée ou intermédiaire de chaque territoire, à un instant donné.

Ainsi, aux deux formes de réseau identifiées, proposant un "vivre ensemble" dans un collectif unilatéral ou bilatéral, correspondent des combinaisons simples : celles de gouvernabilité et de gouvernementalité au degré et à la nature similaires. A l'inverse, les autres formes de combinaisons, plus complexes, impulsent diverses coopérations conflictuelles, à dominante conflictuelle ou coopérative.

Mais si cette grille de lecture est efficiente, elle ne permet d'appréhender finement la gouvernance d'un territoire qu'au moment précis de l'analyse. Gouvernabilité et gouvernementalité sont en effet éminemment variables, car dépendant fortement du jeu des acteurs. Ces deux caractéristiques du territoire montrent une capacité évolutive dans les deux directions, conflictuelles ou apaisées. Il suffit qu'un médiateur impulsant un "vivre ensemble" apaisé disparaisse du contexte d'action (par son départ ou sa délégitimation, par exemple) pour qu'un territoire caractérisé par une gouvernance apaisée risque de basculer vers le conflit. De même, et inversement, l'arrivée d'un médiateur légitime pour chacun des camps et instaurant un principe supérieur accepté de tous peut mettre à mal la gouvernance conflictuelle installée sur un territoire.

Les catégories de contextes d'action proposées sont donc tout à la fois construites par le jeu des acteurs, source d'un certain nombre de stratégies des acteurs et peuvent être perpétuellement déconstruites et reconstruites par le jeu de ces derniers.

Malgré la liberté des acteurs, des jeux spécifiques aux catégories de contextes d'action proposées peuvent être identifiés. Lorsqu'ils sont pris dans un réseau unilatéral, bilatéral ou dans une coopération conflictuelle, les acteurs ne semblent pas user de la même gamme de stratégies. Ainsi, les acteurs pris dans des réseaux usent essentiellement d'un type de social : l'appartenance à un groupe macrosocial prime dans le cas des réseaux unilatéraux alors que ce sont principalement les relations interpersonnelles, le microsocal, qui régissent les actions dans les réseaux bilatéraux. Quant aux coopérations conflictuelles, leurs acteurs montrent une gamme de jeu plus diversifiée, agissant tantôt en acteur macrosocial, tantôt en individu microsocal. Le "vivre ensemble" avec des « partenaires-adversaires » (Friedberg, 1993) complexifie en effet le jeu. A trop user de macrosocial, les acteurs risquent de provoquer une rupture de dialogue définitive et de basculer leur territoire dans un réseau unilatéral ; à trop mobiliser de microsocal coopératif, ils risquent de perdre leur pouvoir de contestation. Le degré de diversification des stratégies n'est donc pas proportionnel au degré d'innovation sociale, dont l'optimum est produit par les réseaux bilatéraux et le minimum par les réseaux unilatéraux.

Enfin, l'ouverture aux contextes d'action, locaux ou à l'échelle macro, n'a pas la même signification selon la catégorie de contexte d'action. Alors que pour les deux formes de réseaux, une telle ouverture a pour objectif de conforter le "vivre ensemble", pour les coopérations conflictuelles, les autres contextes d'action sont plutôt utilisés dans le but d'orienter le "vivre ensemble" favorablement à l'acteur.

L'appréhension des territoires, confrontés indistinctement au loup ou au sanglier, par le microsocal apporte donc des clefs de lecture efficaces pour identifier et expliquer des degrés de conflictualité différents. Le microsocal paraît indispensable à la compréhension des conflits territoriaux mais également à leur résolution : dans une perspective gestionnaire, opérateurs territoriaux spécifiques, gouvernabilité et gouvernementalité sont en effet des critères opérants.

Le second résultat central de ce chapitre est la mise en évidence de l'importance de la présence physique des différentes parties prenantes, humaines ou non-humaines, sur le territoire, de leur « coprésence » (Lussault, 2003). La régulation interpersonnelle présente dans tous les territoires confrontés au sanglier n'est pas systématique dans le cas du loup. Cet aspect est discriminant entre les deux types de conflit. Dans certains territoires confrontés au loup, l'absence de nécessité de construire un "vivre ensemble" commun avec des lycophiles

reporte au niveau global et sur la scène publique le conflit autour du loup. De plus, la présence physique du prédateur sur le territoire permet, dans une certaine mesure, d'enrayer l'hypermnésie à l'œuvre dans le cas de cet animal. L'étude du microsocial permet donc de répondre aux premiers questionnements de cette thèse, portant sur le différentiel de visibilité des conflits "loup" et "sanglier". Mais si le conflit du sanglier n'est que peu visible à l'échelle globale, dans certains territoires, les relations interpersonnelles peuvent être vectrices de violences locales importantes. Les coopérations conflictuelles autour du sanglier montrent en effet une richesse de jeux plus importante encore que celles du loup, ajoutant au microsocial coopératif et au macrosocial, un microsocial conflictuel, à l'origine de violences locales. Alors qu'*a priori*, le loup semble polariser une abondante conflictualité et que le sanglier ne semble pas considéré comme un vecteur significatif de conflit, les résultats avancés ici viennent à l'encontre de ces constats premiers. C'est en effet parce que le conflit du loup est bien souvent déterritorialisé qu'il paraît si important. Et c'est parce que le conflit du sanglier est profondément attaché au territoire qu'il peut autant engendrer un bon "vivre ensemble" qu'un "vivre ensemble" fortement conflictuel et teinté d'une violence inexistante pour le loup. Le caractère contre-intuitif de ces résultats confirme bien l'importance de l'appréhension du territoire par le microsocial, à l'échelle des relations interpersonnelles.

Enfin, le dernier résultat de ce chapitre concerne les acteurs capables d'impulser une bonne gouvernamentalité, dans le sens d'une bonne gouvernance. Tout d'abord, pour être efficace, la gouvernamentalité institutionnelle portée par les médiateurs doit être complétée d'une traduction pratique. De plus, pour être légitimes, ces médiateurs doivent montrer des valeurs reconnues de tous les acteurs (pertinence, confiance et impartialité). Enfin, si le cas des Hauts Plateaux du Vercors vient confirmer l'efficacité des « acteurs d'environnement territorialisés » (Emerit, 2007) pour mener une concertation, l'étude du dossier "sanglier" dans le Trièves montre que d'autres acteurs peuvent endosser ce rôle et particulièrement à propos des espèces ordinaires, dans des espaces ordinaires. Des acteurs partie prenante et n'ayant pas nécessairement de pouvoir réglementaire montrent donc une efficacité dans la gestion de tels dossiers. A l'heure où l'on prône la conservation des espaces ordinaires, hors des espaces sanctuaires, l'exemple du Trièves nous paraît particulièrement intéressant. Si la gestion de la nature remarquable semble aisée du fait de la position de médiateur fort des espaces protégés, l'efficacité de médiateurs faibles dans les espaces ordinaires est, semble-t-il, un exemple à suivre.

Conclusion de la troisième partie

L'analyse « microgéographique » des territoires, menée dans cette partie, a permis de mettre en lumière des gestions effectives locales contingentes et des réactions territoriales spécifiques aux territoires. Cette contingence permet d'expliquer en partie les différences de conflictualité observées entre les trois territoires confrontés au loup ou encore entre les quatre territoires concernés par le sanglier.

Outre ces éléments d'explication de la variabilité dans l'expression territoriale des conflits autour d'un même animal, le microsocial mis en évidence a permis également de comprendre certaines divergences entre les dossiers "loup" et "sanglier". L'utilisation de la grille de lecture découlant de l'analyse des territoires "sanglier" a donc été profitable à la déconstruction des stratégies à l'œuvre au sein des territoires "loup".

De plus, les gestions effectives montrent que les espaces protégés ne tiennent pas un rôle stable dans la prise en charge des problèmes engendrés par les animaux. Si le Parc et la Réserve du Vercors opèrent une traduction efficace sur les Hauts Plateaux, la pertinence des espaces protégés dans leur rôle de médiateur est loin d'être constante et elle est notamment remise en question par le sanglier.

Au vu des résultats, la réaction territoriale à la gestion de la faune sauvage a donc une dimension à la fois générique et spécifique. De même, le loup et le sanglier endossent le rôle d'opérateurs territoriaux génériques mais également celui d'opérateurs territoriaux spécifiques, avec le cortège d'autres opérateurs spécifiques qu'ils enrôlent.

Enfin, deux réponses peuvent être apportées à la question de la réflexivité permise par le cadrage macro. D'une part, l'importance de la question de la coprésence des différentes parties prenantes fait écho à des différences dans le cadrage global de la gestion du loup et du sanglier, pointées dans la seconde partie. C'est en effet parce que le cadre global ne prévoit pas d'implication des partisans du loup dans la gestion de l'animal que la coprésence semble prendre toute son importance. D'autre part, la différence dans les échelles (nationale pour le loup et départementale pour le sanglier) du niveau macro ne permet pas de distinguer les territoires "loup" des territoires "sanglier". La mobilisation des acteurs du niveau macro existe en effet dans les deux cas et caractérise les territoires conflictuels, qu'il s'agisse du loup ou du sanglier.

Conclusion Générale

Quelles formes de relations socio-spatiales, humaines et non-humaines, engendre la gestion de la faune sauvage, dans son application territoriale ? Pour répondre à nos questionnements, l'hypothèse était que le suivi des controverses constituait un bon analyseur de ces relations socio-spatiales.

Si des travaux géographiques et sociologiques donnent des grilles de lecture pour appréhender les conflits autour d'animaux ou d'aménagement, nous en avons pointé des lacunes auxquelles nous avons tenté d'apporter des réponses. Pour répondre à nos questionnements, des outils et un angle de vue particuliers ont été adoptés, dont l'originalité tient en trois points :

- une posture épistémologique, empruntée à la sociologie de la traduction, celle de la symétrie entre humains et non-humains mais également entre experts et profanes, entre partisans et détracteurs des animaux et encore entre élus et citoyens,
- un croisement des outils conceptuels de la géographie et de l'aménagement avec ceux des sociologies de l'organisation et de la traduction,
- et une application à un couple inexploré d'animaux aux statuts différents et analysé dans des espaces aux statuts différents.

L'objectif ici est d'effectuer une synthèse des résultats obtenus, puis d'avancer des conclusions en terme d'opérationnalisation, pour une gestion apaisée du loup et du sanglier et, enfin, de présenter des perspectives de recherche, liées à la montée en généralité de nos résultats.

Des arguments génériques

Dans un premier temps, nous nous sommes attaché à déployer les controverses suscitées par la gestion du loup et du sanglier, en portant un regard symétrique sur les acteurs, profanes et scientifiques. C'est à travers les « traces » (Latour, 2006, p. 46) qu'elles ont laissées, visibles dans les arguments des uns et des autres, que les controverses ont pu être identifiées. Les arguments développés par les acteurs ont permis de mettre en lumière des « réassemblages sociaux » inédits, à travers la constitution de deux camps opposés. En effet, partisans et détracteurs des animaux s'affrontent : lycophiles contre lycophobes pour le loup et suscrophiles contre suscrophobes pour le sanglier. L'aspect novateur de ces regroupements fait du loup et du sanglier des actants non humains capables d'impulser des innovations socio-spatiales. Mais aujourd'hui, la nouveauté de la présence et du comportement de ces animaux

s'est émoussée et ces innovations se sont stabilisées : l'appartenance des acteurs à un camp ou à un autre et la convocation d'arguments génériques sont aisément prédictibles. Qu'ils soient pris dans des territoires conflictuels ou apaisés, les acteurs « enrôlés » par le loup ou le sanglier affirment donc, par la mobilisation systématique de tels arguments génériques, leur identité, leur appartenance à des regroupements macrosociaux constitués et stabilisés. Ces arguments constituent à présent en quelque sorte une « pré-structuration » (Friedberg, 1993) des conflits autour du loup et du sanglier. De plus, malgré leur spécificité liée au conflit dont ils sont issus, ils montrent une même structure rhétorique : procès des détracteurs des animaux et procès des animaux eux-mêmes sous-tendent ces discours génériques⁶⁷. Se profilent derrière ces arguments des logiques, productives ou environnementales, et des éthiques environnementales différentes : en somme, une opposition entre patrimoine naturel et patrimoine culturel. Enfin, et au delà des points communs entre les dossiers "loup" et "sanglier", ces arguments génériques montrent un même schéma rhétorique que ceux convoqués par les acteurs pris dans des conflits d'environnement ou d'aménagement, dans l'objectif de justifier la légitimité de leurs intérêts⁶⁸.

Les orientations de gestion du loup et du sanglier ont induit ces oppositions stéréotypées mais se sont également progressivement définies par rapport à celles-ci. Or, malgré des différences fondamentales dans le statut juridique des animaux et dans les acteurs mobilisés, un même schéma de pensée transparait dans la gestion de ces dossiers et dans la posture générique prise par les acteurs (cf. tableau 14).

Tout d'abord, la gestion globale du loup et celle du sanglier s'insèrent dans le paradigme de la diversité que nous avons pointé.

- D'une part, elle a pour objectif affiché la préservation des intérêts biologiques, avec le maintien de populations de sanglier ou de loup à un niveau biologiquement satisfaisant.
- D'autre part, un compromis tente d'être trouvé entre les différents intérêts humains (cynégétiques, agricoles, naturalistes).

⁶⁷ Cf. Chap. V

⁶⁸ Ces arguments, décrits notamment par J.-E. Beuret (2006), permettent de justifier la légitimité des intérêts des acteurs par le poids économique de leur activité, leur appartenance locale, ou encore leur compétence. Ces intérêts particuliers sont également défendus par la convocation d'intérêts généraux. Chacun tente enfin d'avancer des effets pervers inévitables (Hirschman, 1991) et appuie ses propos par des certitudes, alors que l'incertitude est justement au fondement de telles controverses.

Ensuite, ces deux gestions globales se basent sur une même conception de l'espace, prévoyant un renforcement de la frontière sauvage / domestique par des mesures de protection.

Enfin, le traitement des problèmes "loup" ou "sanglier" se fonde sur deux contrats :

- l'un engageant certains humains à se protéger des méfaits de ces animaux et d'autres à les indemniser,
- et l'autre engageant implicitement les animaux dans un contrat sauvage dont les transgressions, si elles sont trop fréquentes, sont punies par des tirs mortels.

Prenant des animaux aux statuts juridiques radicalement différents, on pouvait s'attendre à observer des gestions fortement distinctes. Or, à la lumière des modalités de gestion, il apparaît qu'espèce gibier ou espèce strictement protégée, "à problème", sont appréhendées selon un même schéma de pensée, transcendant en quelque sorte ces catégories juridiques. Dès l'analyse de la gestion globale, des contradictions sont donc pointées, entre les catégories dans lesquelles sont pensés ces animaux et les interventions réellement mises en œuvre sur ces animaux. Ce résultat contre-intuitif, interrogeant la légitimité même des statuts juridiques, vient confirmer l'intérêt heuristique du choix de ce couple d'animaux. Plus que des révélateurs de l'évolution de la prise en charge de l'environnement et de la faune sauvage, ces animaux constituent un moteur de cette évolution. S'il peut paraître évident que la question de la gestion de la faune sauvage se joue à l'heure actuelle dans les conflits et les controverses autour du loup, c'est également le cas pour ceux qui se développent autour du sanglier. Ensuite, l'étude, des gestions effectives locales montre une remise en question des catégories socio-spatiales, de manière spécifique, au sein des territoires.

	Loup	Sanglier
Réactions territoriales génériques	<i>Arguments de procès des animaux, de celui du monde agricole et de celui des partisans et/ou des gestionnaires des animaux</i>	
Cadre juridico-administratif et gestion globale	<i>Paradigme de la diversité</i>	
	<i>Matérialisation spatiale des frontières sauvage / domestique</i>	
	<i>Contrat humain : indemnisations et mesures de protection</i> <i>Contrat sauvage : comportements attendus des animaux</i>	

Tableau 14 : Le loup et le sanglier, convergence entre gestion globale et réactions territoriales génériques

Malgré ces similitudes entre gestion globale ou arguments génériques "loup" et "sanglier", certains points de divergences permettent d'expliquer les différences de visibilité des conflits entre ces deux dossiers (cf. tableau 15).

Tout d'abord, le cadre administratif et juridique peut être explicatif de ces différences.

- Le statut de gibier permet une régulation du sanglier, avec une pression de chasse plus ou moins forte, inexistante pour le loup.
- L'échelle de décisions dans la gestion du loup et du sanglier joue pour beaucoup dans la visibilité du conflit du loup. Le contexte administratif et juridique conditionnant la gestion du loup laisse peu de marges de manœuvre au niveau local : le réel pouvoir d'évolution potentielle des modalités de gestion du dossier appartient à l'Etat. Lorsque le niveau macro est mobilisé dans ce conflit, une portée nationale lui est donc automatiquement conférée. Par contre, les décisions de gestion du sanglier se font principalement à l'échelle départementale : la mobilisation du niveau macro se limite donc à cette échelle et n'a donc que peu d'impact sur la scène publique nationale.

Ensuite, malgré l'application d'un même cadre de pensée, des points de divergences peuvent être identifiés dans les engagements des acteurs prévus par la gestion de ces animaux. Trois différences notables apparaissent dans les formalisations d'accords (mesure « t »⁶⁹ ou convention agro-cynégétique).

- La première est leur caractère collectif ou individuel : alors que les conventions agro-cynégétiques sont entérinées par des porte-parole de chasseurs et d'agriculteurs, la mesure « t » est une contractualisation et un engagement individuels de l'éleveur.
- La seconde tient à la participation des différentes parties prenantes dans ces formes d'arrangement. Alors que les conventions lient les fédérations des chasseurs, les chasseurs et les agriculteurs autour de la gestion du sanglier, la mesure « t » n'engage que l'éleveur et l'Etat, ne donnant aucun rôle aux APN ou aux chasseurs.
- De plus, les « indemnisants » des dégâts et les partisans de l'animal sont les mêmes pour le sanglier alors que, pour le loup, l'indemnisation est portée par l'Etat et, donc, par l'ensemble de la population française et partisans. La gestion de ces animaux fait implicitement du loup comme un patrimoine global et collectif et du sanglier un patrimoine local et en quelque sorte privatisé, appartenant aux chasseurs.
- Enfin, alors que les partisans et les acteurs de la gestion du loup sont distincts, ils se confondent dans le cas du sanglier.

⁶⁹ Pour mémoire, contrat Etat – éleveur finançant la mise en place de mesures de protection contre le loup

Les réactions territoriales génériques montrent également des divergences, pour partie conditionnées par ces différences de cadrage au niveau macro.

Tout d'abord, cette divergence apparaît dans la coupure « moderne » (Latour, 1991) entre un savoir vernaculaire et un savoir scientifique. Alors qu'elle partage les deux camps pour le loup, elle oppose des acteurs au sein de mêmes camps pour le sanglier. Dans ce dernier cas, les partisans et les détracteurs locaux ont donc une même connaissance commune. Cette coupure donne à voir les mondes de perception de la faune sauvage (Mauz, 2005), différents entre lycophiles et lycophobes mais identiques chez les suscrophiles et les suscrophobes.

Ensuite, la nature des désaccords entre acteurs, liée au statut juridique des animaux, diffère : alors que la légitimité de la présence du loup porte à controverse, c'est l'effectif des populations de sangliers qui pose problème.

Le troisième point concerne l'impact affectif des dégâts : assister à la mort d'une brebis ne porte pas la même charge affective que de découvrir un champ dévasté.

Enfin, la charge symbolique historique de ces deux animaux et l'écho qu'elle trouve dans la population française constituent un aspect important de la structuration des conflits. Si le sanglier, la « bête noire », symbolise pour le monde de la chasse la sauvagerie, la redoutable « bestialité débridée » (Hell, 1994, p. 67), cette image semble se cantonner à ces seuls acteurs. En revanche, l'image commune du loup dévorateur, partagée historiquement dans notre culture, par tous (bien que les lycophiles oeuvrent aujourd'hui pour la modifier), peut être à l'origine d'une amplification des conflits autour de sa gestion.

	Loup	Sanglier
Cadre juridico-administratif et gestion globale	<i>Espèce strictement protégée = marges de manœuvre faibles au niveau local</i>	<i>Espèce gibier = marges de manœuvre fortes au niveau local</i>
	<i>Macro = échelle nationale</i>	<i>Macro = échelle départementale</i>
	<i>« Indemnisans » et acteurs de la gestion ≠ partisans</i>	<i>« Indemnisans » et acteurs de la gestion = partisans</i>
	<i>Contractualisation excluant les APN</i>	<i>Engagement de toutes les parties prenantes</i>
Réactions génériques	<i>Le loup dévorateur</i>	<i>La bête noire</i>
	<i>Coupure moderne des savoirs</i>	<i>Connaissances communes</i>
	<i>Opposition de deux mondes différents</i>	<i>Opposition au sein d'un même monde</i>
	<i>Des dégâts sur des animaux : charge affective forte</i>	<i>Des dégâts sur des végétaux : charge affective moins importante</i>
	<i>Controverse sur la légitimité de sa présence</i>	<i>Controverse sur l'effectif de ses populations</i>
	<i>Procès du loup et de la gestion étatique chez les lycophobes</i>	<i>Procès du sanglier et de la chasse chez les suscrophobes</i>
Vivre ensemble local	<i>Coprésence rare de tous les humains et non-humains concernés et absence d'obligation de vivre avec les APN</i>	<i>Coprésence de tous les humains et non-humains concernés et nécessité de vivre avec ces acteurs et actants</i>
	Visibilité des conflits plus forte	Visibilité des conflits plus faible

Tableau 15 : Critères explicatifs de la différence de visibilité des conflits entre les dossiers "loup" et "sanglier"

Des arguments spécifiques

Mais si la pré-structuration peut expliquer les différences observées entre le loup et le sanglier, elle n'apporte pas de réponse à l'inconstance des degrés de conflictualité entre les divers territoires confrontés à un même animal. Pour tenter de répondre à une telle question, il nous est paru nécessaire dans un second temps d'entrer plus en détail dans les "vivre ensemble" locaux de ces territoires, dans leur contingence. Mobilisant de nouveaux outils permettant d'entrer plus en finesse dans les relations entre acteurs et entre acteurs et actants non humains, nous avons alors eu recours à une approche « microgéographique ». Ce sont des outils des sociologies des organisations et de la traduction, croisés avec les questions de territoires appropriés, territoires de pouvoir et spatialités animales, qui nous ont permis de décrypter ce qui se trame sur ces territoires.

Si les acteurs agissent dans leurs territoires selon une logique macrosociale donnant pour résultat les arguments génériques, du microsocial se crée également, donnant à voir des postures socio-spatiales spécifiques au territoire. C'est en particulier la « coprésence » (Lévy et Lussault, 2003) des parties prenantes du conflit qui permet l'invention de ce microsocial.

Or, la gestion globale du loup exclut notamment les APN de la contractualisation, ce qui rend facultative leur implication dans la gestion locale et donc l'interaction locale avec le monde agricole. Dans le cas de ce prédateur et, contrairement au cas du sanglier, le fait qu'il n'y ait pas de coprésence de toutes les parties prenantes apparaît comme un point significatif dans l'importance de ces conflits (cf. tableau 15). Alors que la coprésence est habituellement considérée comme un facteur de conflits, elle apparaît dans le cas du loup comme la clef de la déconstruction locale des stéréotypes et donc d'une partie des arguments génériques, permise par l'individualisation des opposants. En outre, dans le cas du loup, la coprésence avec l'animal même est nécessaire pour limiter les postures macrosociales. Alors que le loup est capable d'impulser des conflits sur des territoires non concernés par sa présence, le sanglier ne semble créer de conflits que lorsqu'il est présent. La valeur symbolique forte du prédateur engendre une hypermnésie ainsi qu'une solidarité spatiale des territoires : les réactions suscitées par l'animal, avant même son arrivée, sont proches d'un conflit d'aménagement, alors que les conflits autour du sanglier s'approchent plus des conflits d'usages.

La triade des opérateurs territoriaux génériques (les partisans et les détracteurs des animaux ainsi que les animaux eux-mêmes) participe donc de la réaction générique des territoires à la

gestion de ces animaux. Mais il existe aussi une réaction territoriale spécifique, sous la dépendance d'opérateurs eux-mêmes spécifiques.

La montée en généralité effectuée pour mettre en évidence de tels opérateurs nous pose problème. Si l'espace est central dans le conflit du loup et du sanglier, cette dimension est gommée par la mise en avant des points de convergences des différents territoires conflictuels ou apaisés. Nous penchant sur cette "perte" de l'espace, nous avons pu décrire un certain nombre de jeux spatiaux chez les acteurs, visant à dégager des formes de pouvoir dans les contextes d'action. Les opérateurs territoriaux et les traces spatiales de la réorganisation engendrée par les animaux sont en effet mobilisés par les acteurs, qui jouent alors sur leurs caractéristiques certaines ou incertaines.

Mais quels sont donc ces opérateurs ?

Tout d'abord, ces opérateurs spécifiques sont ceux qui constituent la triade initiale, humaine et non-humaine, mais à travers leur individualité propre : les partisans et les détracteurs des animaux ne sont plus seulement des acteurs appartenant à des groupes macrosociaux mais bien des individus ; les animaux ne sont plus seulement des représentants d'une espèce mais possèdent des comportements individuels particuliers. Les opérateurs génériques correspondent donc aux acteurs en tant que groupes macrosociaux et aux animaux en tant qu'espèce ; les opérateurs spécifiques recouvrent ces mêmes acteurs et ces mêmes animaux, mais dans leur comportement en tant qu'individus. L'échelle du microsocial est celle de l'individualisation des hommes et des animaux. Ce processus d'individualisation peut en effet entraîner des logiques différentes chez les acteurs : d'autres mobiles de l'action peuvent prendre le relais des éthiques de conviction, associées aux logiques macrosociales. Ainsi, le microsocial peut être le lieu des éthiques de responsabilité ou encore des valeurs de bon voisinage, des rationalités affectives. Ces éthiques, valeurs et rationalités, attachées au microsocial coopératif, peuvent occulter les éthiques premières, celle de conviction.

Ensuite, et outre cette triade initiale, d'autres opérateurs spécifiques sont à l'œuvre. Ils comprennent l'ensemble des acteurs et des actants non humains activés localement par le conflit générique, mais qui préexistent au problème du loup et du sanglier. Avant la nouveauté des problèmes "loup" ou "sanglier", ces opérateurs participaient en effet à d'autres ordres locaux, d'autres territorialisations autour d'autres problèmes communs. Mais l'arrivée du loup et le développement du sanglier détournent ces opérateurs de leur implication première. Ces animaux ont donc la particularité d'activer certains de ces opérateurs pré-existants et de leur attribuer des rôles spécifiques dans la territorialisation autour du problème qu'ils induisent. Toutefois, l'activation de ces opérateurs n'est pas constante, parce que évolutive dans le

temps. Or, c'est de l'activation de tels opérateurs que dépend la nature de la « gouvernabilité » (Theys, 2003). En ce sens, ces opérateurs spécifiques sont bien circonstanciels (Lussault, 2007) et les formes de territoire en découlant éphémères (Barel, 1981). Alors que les opérateurs génériques impulsent le problème et amorcent la territorialisation qui en découle, les opérateurs spécifiques définissent donc la nature conflictuelle ou non de cette territorialisation et des liens socio-spatiaux spécifiques la caractérisant. Outre la gouvernabilité définie par ces opérateurs, la teneur conflictuelle ou apaisée des contextes d'action est également influencée par la présence et la nature d'une « gouvernementalité » (Theys, 2003), impulsée par un médiateur ou par les pouvoirs publics. La combinaison de ces deux caractéristiques, gouvernabilité et gouvernementalité, permet de décrire l'organisation des contextes d'action et d'en déterminer le degré de conflictualité. A partir de l'étude de ces combinaisons, les territoires locaux ont été assimilés à des situations types : réseaux unilatéral et bilatéral, coopération conflictuelle à dominante coopérative ou conflictuelle ont été identifiés. Les logiques d'actions des acteurs, tout à la fois dépendantes et créatrices de ces combinaisons, permettent également de caractériser les degrés de conflictualité. La tension entre des appartenances macrosociale et microsociale qui anime ces logiques d'action, détermine en partie la teneur conflictuelle ou non des territoires. Les acteurs disposent d'une gamme de jeu plus ou moins riche et de nature différente selon la situation type à laquelle se rattache leur territoire. Des degrés d'innovations ont également pu être mis en évidence : ils sont assimilés à des degrés de contingence des territoires, des degrés de bricolage local par rapport à la pré-structuration des conflits. Plus les territoires sont apaisés, plus cette contingence est importante. En particulier, les innovations par rapport au conflit générique sont plus nombreuses dans les situations où les territoires imposés par la gestion des animaux, se confondent, grâce au travail de médiateurs, avec les territoires vécus et pratiqués par les hommes et les animaux. Autrement dit, les "vivre ensemble" locaux diffèrent le plus des conflits génériques lorsque les territoires vécus et appropriés correspondent aux territoires politiques et lorsque les spatialités animales effectives entrent dans le cadre des spatialités animales prévues par la gestion publique. Mais les « mauvais » comportements des animaux peuvent cependant être compensés par une bonne entente entre humains : c'est le cas dans le Trièves à propos du sanglier. En outre, le degré et les formes d'ouverture aux contextes d'action globaux ou locaux différencient les territoires conflictuels des territoires apaisés. Notamment, le rapport entre échelle macro et échelle micro diffère selon la situation type. Plus les territoires sont conflictuels, plus les acteurs de l'échelle macro sont intégrés dans le contexte d'action local. Dans les territoires apaisés, ils n'endossent que

rarement un rôle d'acteur local et quand c'est le cas, ce rôle est d'une toute autre nature que dans les territoires conflictuels.

Enfin, si ce microsocial induit par la coprésence permet d'aboutir à des formes apaisées de "vivre ensemble", il peut également être à l'origine d'une exacerbation locale des conflits. Dans le cas du sanglier, l'individualisation induite par la coprésence peut déboucher sur des conflits interpersonnels, occultant toute forme de compromis et dont la violence est beaucoup plus importante que dans les conflits globaux du loup. Ce microsocial *conflictuel* constitue une différence majeure entre les "vivre ensemble" autour du loup et du sanglier et vient déconstruire l'hypothèse initiale d'une conflictualité plus forte dans le cas du loup. Si le conflit "loup" est plus visible sur la scène publique, la violence donnée à voir est essentiellement verbale. A l'inverse, lorsque les "vivre ensemble" autour du sanglier sont conflictuels, ils peuvent atteindre un niveau de violence verbale mais aussi physique inexistant pour le loup. Mais cette violence n'est pas affichée et sa visibilité reste confinée à l'échelle locale seulement. De plus, l'hypothèse selon laquelle réflexivité est synonyme d'apaisement des conflits est déconstruite par ce microsocial conflictuel. C'est en effet parce que le cadrage macro offre de larges marges de manœuvres aux acteurs locaux et leur permet une importante réflexivité, que cette forme conflictuelle de microsocial apparaît. Enfin, ce microsocial, et la régulation par la peur qu'il peut entraîner, a la capacité d'occulter les deux éthiques précédemment citées : éthiques de conviction et de responsabilité peuvent s'effacer derrière cette logique conflictuelle.

Pour toutes ces raisons, ce type de microsocial constitue un résultat inattendu et contre-intuitif.

Ces résultats remettent en question les préceptes posés par certains acteurs travaillant sur les conflits. Selon P. Melé (2003) ou encore A. Carron et A. Torre (2006), le conflit doit être appréhendé par les formes d'engagement des acteurs et les conflits latents doivent être négligés. Or, une telle posture ne semble pas pertinente dans le cas du loup et du sanglier. En effet, si l'engagement est pris comme indicateur, c'est que les situations territoriales deviennent gênantes pour les politiques publiques par la mise en visibilité sur la scène publique des conflits. A partir du moment où le conflit est visible au-delà des territoires locaux, les pouvoirs publics se doivent en effet de considérer la situation comme un problème à résoudre. Or, l'engagement n'est qu'un symptôme, parmi d'autres, des situations conflictuelles et il ne permet pas de comprendre finement les raisons de la conflictualité. Dans

notre cas, se borner au recensement des formes d'engagement pour évaluer la conflictualité du territoire, comme le fait B. Charlier (1999) à propos des conflits environnementaux, déboucherait en effet sur des résultats assez pauvres, ne rendant pas compte de la réalité territoriale. Les engagements officiels, à une échelle macro ne sont qu'une forme des stratégies des acteurs et ne sont pas systématiques : la plupart du temps, ils correspondent à une logique macrosociale. Se limiter à cette vision du territoire interdirait donc toute la richesse mise en lumière par l'appréhension du microsocial. Le choix qui a été le notre d'emprunter des outils conceptuels aux sociologies de l'organisation et de la traduction nous a permis d'entrer plus en finesse dans les relations entre acteurs. Le concept même de coopération conflictuelle suppose en effet une cohabitation dans les relations sociales entre coopération et conflit et, en ce sens, écarte, semble-t-il, une distinction entre conflit avéré et conflit latent. Nous avons ainsi pu montrer que dans les territoires étudiés présentant une coopération conflictuelle, les jeux d'acteurs sont riches, balançant entre macrosocial et microsocial, entre conflit et coopération.

De plus, s'attacher à mettre en évidence les seuls engagements frontaux au niveau macro occulte tout l'aspect conflictuel des territoires "sanglier", visible dans le microsocial conflictuel. Si l'échelle de lecture macro est pertinente pour étudier les conflits d'aménagement ou d'environnement, elle interdit l'accès à des conflits autour du sanglier confinés localement mais pourtant très violents.

Enfin, l'engagement peut être décentré par rapport au conflit étudié : les acteurs peuvent « régler leur compte » dans des contextes d'action apparemment disjoints du problème analysé. La perméabilité des contextes d'action locaux peut ainsi masquer des stratégies offensives ou défensives. De même, ce que l'on peut interpréter comme un engagement au niveau macro peut n'être qu'une stratégie pour renforcer le bon "vivre ensemble" local (Trièves) ou pour agacer son « partenaire-adversaire » (Hauts Plateaux).

Ces résultats viennent donc confirmer l'intérêt d'une micro-géographie, aidée d'outils conceptuels sociologiques, dans l'analyse de tels conflits.

L'étude du microsocial a permis de dégager enfin un dernier résultat inattendu : l'échelle de création des innovations dont il est porteur. Il n'y a pas d'échelle spatiale privilégiée pour la construction du microsocial. Bien que l'échelle d'observation adoptée dans notre thèse soit locale, une production de microsocial a pu être constatée dans des instances de concertation départementales ou nationales, par exemple. La collusion des porte-parole décrite par Friedberg (1993) apparaît donc ici comme une forme, parmi d'autres, de microsocial. Nos

résultats ne nous permettent pas de suivre jusqu'au bout les réflexions de Y. Barel (1981), qui considère que le « non social » ou encore les « ruses » appartiennent au territoire, défini comme la société locale. Selon lui, « ce qui se profile plus ou moins implicitement, c'est l'idée d'une différence de nature entre les phénomènes sociaux à l'échelle micro et à l'échelle macro » (ibid., p. 6). Alors que l'échelle macro présenterait la société « pure », celles des classes, « plus on "redescend" dans le micro, plus cette convention de la pureté [deviendrait] insoutenable et gênante » (ibid. p. 7). Au contraire, il nous apparaît que toutes les échelles sont propices aux innovations sociales et, si nous avons privilégié une entrée à l'échelle du territoire, il ne s'agit en aucun cas de le comprendre comme seul niveau capable de produire ces formes d'innovation. Notre démarche ne consiste pas à aller « à la recherche du "local" », pour paraphraser A. Mabileau (1993) mais plutôt d'aller à la recherche du microsocial présent à toutes les échelles, là où une interaction physique entre acteurs différents s'opère. Microsocial n'est donc pas synonyme de niveau micro, macrosocial n'est pas toujours synonyme de niveau macro. En ce sens, nous rejoignons les propos de B. Latour (2006, p. 87) qui considère que « la sociologie a toujours été encombrée par le préjugé selon lequel il existe un secteur particulier du domaine social où l'action serait "concrète" : la "parole" plus que la "langue", l'"événement" plus que la "structure", le niveau micro plus que le niveau macro, l'"individu" plus que les "masses", l'"interaction" plus que la "société" ou, au contraire, les "classes" plus que l'"individu", le "sens" plus que les "forces", la "pratique" plus que la "théorie", les "personnes morales" plus que les "personnes physiques". Mais si l'action est dislocale, elle n'appartient à aucun secteur en particulier : elle est distribuée, différenciée, multiple, disloquée, et elle reste une énigme tant pour les enquêteurs que pour les acteurs ».

Enfin si le microsocial se produit à toutes les échelles, nous avons également pu mettre en évidence que contrairement à la définition qu'en donne E. Friedberg, la pré-structuration se situe à tous les niveaux et se montre bidirectionnelle. Si le macrosocial produit au niveau "macro" constitue un cadre commun à tous les territoires et peut être compris comme une pré-structuration des conflits, le microsocial peut également représenter une structure englobante pour le niveau macro qui en quelque sorte en dépend.

Ainsi, macrosocial, microsocial coopératif ou conflictuel, portés par des acteurs à l'échelle macro constituent un cadre commun à tous les territoires et peuvent être compris comme une pré-structuration des conflits locaux. De même, macrosocial, microsocial coopératif ou conflictuel construits au niveau micro représentent une structure englobante, s'imposant aux porte-parole des échelles macro, par exemple. Nous rejoignons donc en quelque sorte les propos de B. Latour qui montre la platitude du monde social ou encore de M. Lussault qui

considère que les espaces affectés par le tsunami ne sont pas dans une relation d'emboîtement mais en interaction systémique. Les niveaux micro et macro sont tout à la fois et mutuellement englobés et englobants.

Notre démarche qui était celle d'adopter la posture de Friedberg (1993) a donc montré tout son caractère heuristique : elle nous a permis d'obtenir des résultats allant à l'encontre du postulat initial des structures englobantes et de conclure à un monde social, dans certains cas, plat et à un enchevêtrement plutôt qu'un emboîtement des échelles macro et micro.

Au vu des résultats, l'intérêt du couple loup / sanglier, postulé au commencement de cette thèse, s'est affirmé au cours de l'avancée de nos résultats. Dans un premier temps, les réflexions existantes sur le loup (en particulier celles de I. Mauz), transposées au cas du sanglier, ont donc été d'une grande utilité et ont permis de dégager des premiers résultats à propos de cet animal peu étudié.

En revanche, dans un second temps, c'est le regard apporté par l'étude de cet ongulé, qui a permis de déconstruire efficacement la structuration locale des conflits du loup. L'exploration des questions posées par le sanglier et sa gestion a permis d'apporter un regard neuf et décentré par rapport aux analyses actuelles de la question du loup, importantes et parfois passionnées. En outre, par notre parcours de recherche ayant débuté avec la question du loup dans le Vercors en 2001, nous étions imprégné de cette problématique, dont il fallait se détacher : le sanglier nous a aidé à prendre de la distance pour tenter d'objectiver les observations recueillies. La question de cet animal dégage en effet des questions pertinentes par leur impertinence, se penchant sur la comparaison possible d'animaux au statut de gibier et d'espèce strictement protégée mais également sur celle d'acteurs au statut bien différents et pourtant si ressemblants, tels que les chasseurs et les protecteurs de la nature.

L'un et l'autre de ces deux animaux ont donc été utilisés l'un pour l'autre :

- le macrosocial mis en évidence dans le cas du loup a constitué un guide pour la déconstruction du "vivre ensemble" global autour du sanglier ;
- le microsocal dégagé dans le cas du sanglier a permis de décortiquer le "vivre ensemble" local autour du loup.

Quelles préconisations de gestion ?

Outre les retours effectués sur les aspects théoriques, que peut amener cette thèse, pour l'action ? Peut-on déduire de nos résultats des enseignements opérationnels dans la gestion des conflits territoriaux à propos du loup et du sanglier ?

Derrière les enjeux autour du loup et du sanglier, se jouent des orientations de gestion de la nature remarquable et de la nature ordinaire. Étudier et comparer le loup et le sanglier permet de traiter de la relation entre la gestion de ces deux types de nature. Au vu des éléments de distinction des dossiers "loup" et "sanglier", la clef principale de résolution des conflits peut se résumer ainsi :

- il serait judicieux d'injecter une dimension locale dans le problème du loup et, plus généralement, dans la prise en charge de la nature remarquable,
- et il serait également nécessaire d'apporter une dimension plus globale dans le problème du sanglier et de la prise en charge de la nature ordinaire, en particulier par une contrainte réglementaire des acteurs locaux un peu plus forte.

Expliquons la première proposition, celle de la « localisation » des enjeux autour du loup.

1. Tout d'abord, l'injonction gestionnaire publique n'est pas suffisante pour obtenir une bonne gouvernance territoriale, dans le sens d'une préservation des intérêts écologiques. La protection de l'environnement est généralement perçue comme une contrainte des libertés des acteurs locaux. Pour accompagner cette contrainte, une intentionnalité locale, théorique et pratique⁷⁰, doit être portée par un médiateur et/ou des acteurs passerelle. Mais pour mener localement cette intentionnalité, les gestionnaires d'espaces protégés ne sont pas les seuls acteurs compétents. Au contraire, ils peuvent montrer une inefficacité dans la gestion de la nature ordinaire (espace ou espèce). L'exemple du sanglier montre que d'autres acteurs que les « acteurs d'environnement » (Mermet, 1992) sont efficaces dans une telle médiation locale. En outre, la prise en charge de cet animal démontre la possibilité de gérer la nature ordinaire selon une bonne gouvernance.

2. Ensuite, la différence entre le loup et le sanglier, en terme d'appropriation de ces animaux débouche sur certaines réflexions. Du fait de l'organisation de la gestion globale, le loup est plutôt appréhendé comme un patrimoine collectif alors que le sanglier correspond plutôt à un

⁷⁰ Cette double traduction, dont nous avons expliqué le sens, notamment dans le chapitre VII, redéfinit localement les injonctions gestionnaires et doit être portée par des acteurs intervenant sur le terrain, aux côtés des acteurs locaux.

patrimoine privé, celui des chasseurs. Cette différence nous semble être une des clefs de résolution des conflits. Nous l'avons vu en début de cette thèse, les auteurs traitant de la gestion patrimoniale (notamment, Barouch, 1989) préconisent une appropriation collective de l'environnement, appréhendé comme un patrimoine. Il nous semble, à l'inverse, que, dans le cas du loup, il est nécessaire que les acteurs locaux s'approprient cet animal. Si l'appréhension de la faune sauvage comme un patrimoine collectif et donc global est indispensable, elle doit être appuyée par une perception de l'animal comme un patrimoine local. L'étude des conflits et des controverses autour du loup amène donc un aspect supplémentaire aux résultats avancés par les auteurs traitant de la gestion patrimoniale. Mais comment peut-on envisager une telle appropriation locale du prédateur ? Quelques pistes peuvent être avancées.

- En premier lieu, une évolution des statuts juridiques et une implication des acteurs locaux dans la gestion de cet animal devraient être examinées. Les catégories espèce gibier et espèce strictement protégée auxquelles appartiennent le loup et le sanglier sont en effet actuellement remises en cause, à la fois par le cadrage macro qui prévoit des destructions d'individus et par les gestions locales, officielles ou non officielles, qui organisent des prélèvements de sangliers issus d'espaces protégés ou qui intègrent des actes de braconnage sur le loup. Face à de telles inadaptations des statuts juridiques aux pratiques effectives, nous rejoignons la proposition d'A. Micoud et de S. Bobbé (2006) d'une catégorie unique « espèce à gérer » pour les animaux dont l'état de conservation est favorable⁷¹. Dans cette optique, le loup pourrait être géré selon un plan de chasse⁷² mais pourrait également subir une pression cynégétique autour des troupeaux, comme cela se pratique actuellement. Mais cette appropriation peut se heurter aux représentations qu'ont les lycophobes locaux du prédateur. Pour que les chasseurs adoptent une gestion cynégétique durable du loup, il est nécessaire que leur perception actuelle de l'animal, celle d'une espèce nuisible à détruire évolue vers une perception du prédateur comme un gibier noble. De même, une telle évolution du statut juridique du loup, pour être acceptée, nécessite un changement des

⁷¹ En prenant toute la mesure des controverses qui se développent autour de cette notion et qui renvoient à la dimension politique dans sa définition.

⁷² Notons que les attributions dans un plan de chasse sont réactualisées chaque année et peuvent être nulles, si l'état de conservation des populations le nécessite.

représentations de l'animal chez les lycophiles. Le loup est actuellement considéré comme l'emblème de la réussite de la protection de l'environnement et sa représentation doit donc tendre vers l'image d'un animal « normal ». En somme, ce qui est en jeu, c'est une opération de banalisation de l'animal, c'est son entrée en tant qu'animal présent (et non en tant que représentation d'un animal du passé) dans le bestiaire contemporain. Le loup doit donc être banalisé et doit être géré, comme l'ensemble des espèces animales, dans une « campagne écologisée » (Micoud et Bobbé, 2006, p. 34). Toutefois, dans une telle évolution de statut, qui correspondrait mieux à la prise en charge actuelle de l'animal, nous verrons plus loin que le cadrage réglementaire global reste indispensable.

- En second lieu, la scission moderne dans les connaissances de la faune sauvage remarquable devrait être estompée. La gestion du loup impose en effet un savoir scientifique aux acteurs locaux. Pour réduire cet écart, il est important de créer un collectif aux savoirs communs, hybrides entre connaissances profanes et scientifiques (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001). C'est également ce que préconise de manière générale B. Kalaora (1998, p. 83) à propos de l'environnement : « la condition réellement indispensable pour réduire le fossé croissant entre le public et les experts n'est-elle pas de mettre en question le monopole de la science comme mode de représentation de la nature ou de l'environnement, et de lui substituer une pluralité des cultures, allant de la connaissance pratique tirée de l'expérience jusqu'aux représentations mythiques ou imaginaires, en passant par l'héritage menacé des cultures populaires traditionnelles (sans oublier naturellement la connaissance savante) ? ». Une telle démarche, dont les prémisses se trouvent dans les programmes d'écovolontariat organisant la rencontre et le travail commun entre individus lycophiles et lycophobes, doit être généralisée. Pour cela, et par exemple, les formations de correspondants du réseau loup/lynx, dispensées par l'ONCFS, pourraient intégrer un nombre plus conséquent de lycophobes et en particulier d'éleveurs ou de bergers. De plus, elles pourraient contenir des témoignages d'éleveur ou de bergers et exposer leurs connaissances acquises du prédateur et de son comportement.
- Enfin, il faudrait impliquer de manière plus active l'ensemble des parties prenantes du conflit. Donner un rôle local dans la gestion du loup à des APN, à des médiateurs représentant les pouvoirs publics (tels que des acteurs de parc naturel régional) ou encore à des garderies qui interviendraient auprès des éleveurs et des bergers en

difficulté (comme cela existe dans le Parc Naturel Régional du Queyras) permettrait de répondre à l'importance de la coprésence que nous avons pointée. De tels acteurs pourraient opérer les traductions théoriques et pratiques indispensables à la bonne gouvernance.

3. Toutefois, même si la traduction locale de la gestion du loup permettait de diminuer la conflictualité de ce dossier, le cadrage réglementaire global resterait indispensable. Une délégation totale aux acteurs locaux ne peut être envisageable, sans déboucher sur des décisions défavorables à l'environnement. La conservation de l'environnement n'est en effet pas intégré par les acteurs : « loin de s'articuler à une problématique identitaire, l'environnement semble *a contrario* renforcer pour certains le sentiment de perte d'un territoire, de l'autonomie, pour ne pas dire même de propriété, de patrimoine » (Kalaora, 1998, p. 115-116). Localement, les intérêts particuliers prendraient inévitablement le pas sur les intérêts environnementaux. Selon Theys (2003), la gouvernance ne peut donc en aucun cas remplacer le gouvernement. Ainsi, pour garantir l'intérêt général et global, le cadrage réglementaire est indispensable. Mais il doit s'articuler avec une gouvernance territoriale, permettant de gérer collectivement et localement les problèmes. « Aux Etats, aux parlements, aux juges de prendre en charge, dans une perspective de solidarité et de protection à long terme, les risques écologiquement ou socialement intolérables, d'assurer un "*filet de sécurité*" contre les accidents majeurs, de garantir (par l'incitation ou la sanction) l'application effective des règles – en anticipant éventuellement la demande sociale. Aux collectivités locales, aux entreprises, à la société civile de négocier et gérer collectivement les problèmes qui les concernent, en construisant des visions partagées et en intervenant dans des procédures ouvertes de co-décision » (ibid., p. 24).

En ce qui concerne la gestion du sanglier, cet aspect réglementaire, pourtant important, apparaît comme un élément peu présent. Dans la perception qu'en ont les acteurs locaux, le sanglier, contrairement au loup, relève plus des affaires courantes que de la protection de l'environnement. Si ces relations locales permettent une régulation des conflits, elles occultent également des violences importantes. Or, pour enrayer la production de microsocial conflictuel, il est nécessaire d'opérer un certain arrachement aux relations locales entre les acteurs, de collectiviser un peu plus le patrimoine "sanglier". Un cadrage global permettrait de limiter ces conflits interpersonnels. Dans ce cas, et contrairement au loup, il concerne moins la protection de l'ongulé que la vérification de la réelle mise en application des décisions

concertées entre les acteurs locaux. Parce qu'ils sont opposables aux tiers, les plans de gestion prévus par les SDGC nouvellement mis en place concourent à une telle orientation.

Une dernière piste de réflexion au sujet du sanglier peut être énoncée. Si les acteurs locaux possèdent une même vision commune de la faune sauvage et si la gestion de cet animal est généralement caractérisée par la coprésence des parties prenantes, il s'agit de favoriser et de renforcer ces points forts à l'origine de l'apaisement des conflits. Pour ce faire, des journées communes entre chasseurs et agriculteurs peuvent suffire à renforcer ces liens. Des chasseurs qui viennent aider les agriculteurs pendant les grands travaux agricoles ou des agriculteurs qui accompagnent les chasseurs durant une partie de chasse : autant d'expériences qui permettent d'éviter la méconnaissance de l'autre et de déconstruire les stéréotypes.

Perspectives de recherche

Un certain nombre de questions se posent au regard des résultats avancés et de la montée en généralité tentée dans cette thèse. Le travail engagé n'ayant porté que sur deux animaux et sur sept territoires, choisis selon leur différence apparente de conflictualité, ne permet qu'une montée en généralité limitée.

En particulier, les formes de social mises en évidence peuvent être confrontées à d'autres cas de figure.

- Dans quelle mesure le microsocial et le macrosocial peuvent-ils être appliqués à d'autres animaux ou d'autres territoires ?
- Quelles sont les limites de ce microsocial qui est, par définition, lié à la contingence des territoires ?

De plus, la question de l'espace peut également faire l'objet d'investigations futures. On se souviendra que, lors de la montée en généralité des opérateurs territoriaux, leur part spatiale a eu tendance à être gommée. A l'instar du microsocial, l'espace qui joue un rôle central, pose un problème dans la généralisation du fait même de sa spécificité et de son appréhension par notre regard « microgéographique ».

- Comment donc faire apparaître cet espace ?
- La prospection d'autres territoires ne permettrait-elle pas d'obtenir des résultats que nous ne sommes pas parvenu à découvrir ?
- Et dans l'affirmative, quels territoires prospector pour interroger nos concepts ?

Ceci dessine donc deux axes de questionnements donc fondamentaux pour l'application de nos résultats à d'autres animaux ou d'autres territoires.

Pour traiter de telles questions, des animaux identiques ou différents peuvent être interrogés sur quatre types de territoires, symbolisés sur la figure 29. Ces types de territoire sont caractérisés par une évolution temporelle ou spatiale des problèmes engendrés par des animaux : de l'absence de l'animal à la normalisation de sa présence en passant par la nouveauté, plus ou moins émoussée, du problème qu'il impulse.

Ces différentes phases peuvent être étudiées

- sur même territoire, de manière diachronique,
- sur des territoires concernés par l'animal étudié, de manière plus ou moins récente (dans ce cas, les phénomènes d'invasion peuvent être particulièrement pertinents).

L'analyse de territoires non concernés par l'animal permet de mettre en lumière la persistance ou non de la mémoire de tels territoires (en particulier, dans le cas d'un retour naturel ou d'une réintroduction). La nécessité ou non de coprésence pour déclencher un conflit serait ainsi interrogée. Il serait intéressant pour étendre nos résultats d'étudier le cas du sanglier dans une telle situation.

En outre, l'analyse combinée de territoires caractérisés par l'absence de l'animal et d'autres, caractérisés par sa présence permettrait de pointer l'influence spatiale réciproque de tels territoires et la capacité de l'animal à mobiliser des territoires, au delà de ses spatialités.

De plus, le différentiel dans l'évolution du microsocial, du macrosocial, de la gestion effectivement observable et des catégories juridiques cadrant cette même gestion peut être mis en lumière par l'étude de territoires concernés par différentes phases d'évolution du problème généré par l'animal. Le cadrage macro, déterminant les catégories socio-spatiales dans lesquelles doivent être pensées la gestion des animaux, montre *a priori* une inertie plus importante. C'est cette inertie, au regard des formes de social et des gestions effectives, qui, semble-t-il, peut être l'une des clés d'explication des conflits.

Ensuite, l'étude des modalités d'intégration sociale de la présence de l'animal permet d'interroger la diffusion de bonnes pratiques, issues des enseignements du microsocial ou au contraire, la différenciation spatiale, due à des formes de microsocial trop contingentes pour être appliquées en dehors des territoires de création.

Enfin, différents territoires, caractérisés par un même stade d'évolution, peuvent faire émerger les caractéristiques spatiales spécifiques ou généralisables à l'ensemble des territoires.

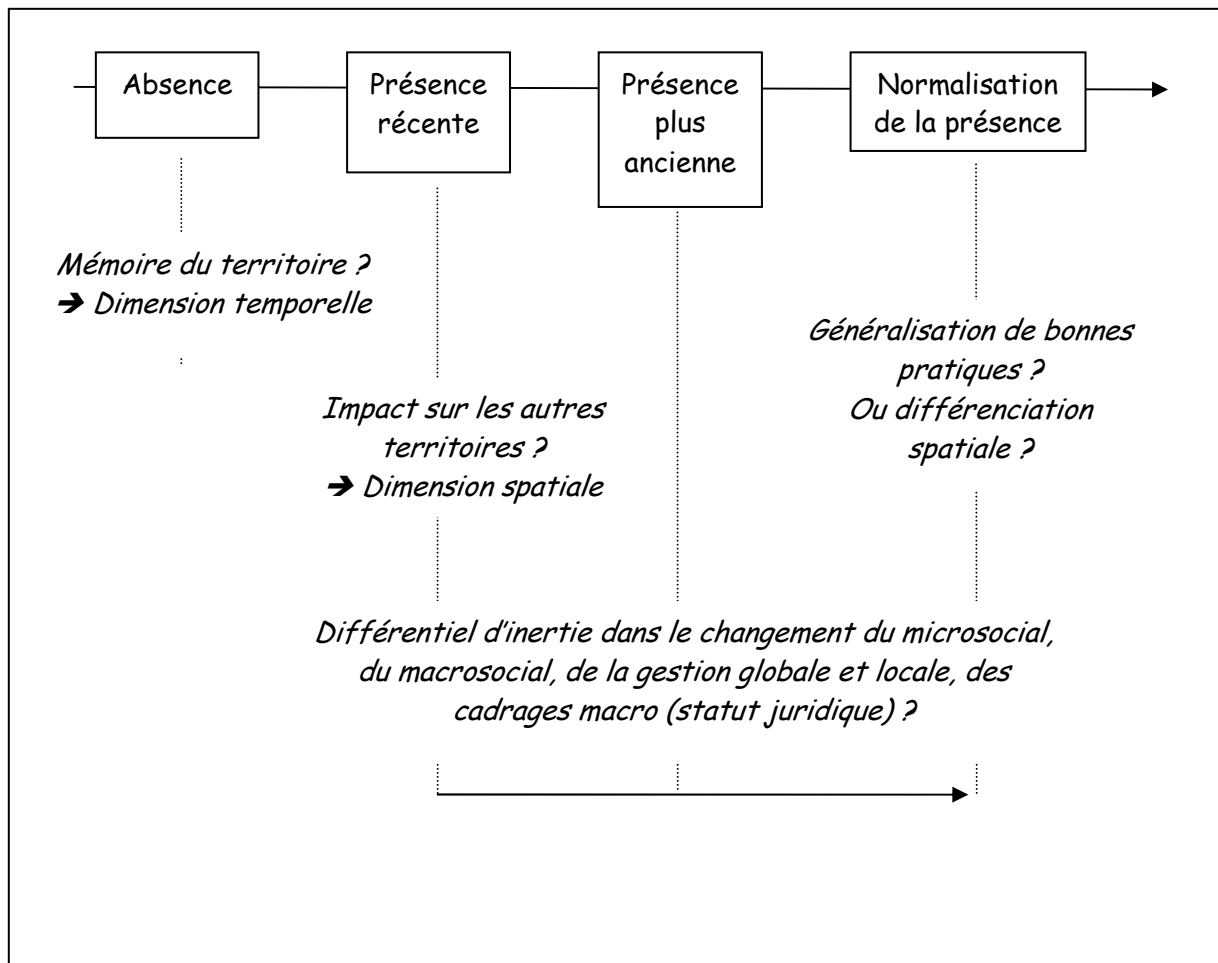


Figure 29 : Quatre types de territoires à interroger

Quels sont alors les territoires et les animaux les plus à même d'apporter des éléments nouveaux pour nos concepts ?

Dans un premier temps, l'étude du loup et du sanglier sur ces différents types de territoires, en France ou au niveau international, nous permettrait de confirmer ou non nos résultats.

Dans un second temps, le regard « microgéographique » peut être porté sur des problèmes engendrés par d'autres animaux, aux statuts ou à la charge symbolique sensiblement différents de ceux du loup et du sanglier et « enrôlant » d'autres types d'acteurs. C'est par exemple le cas du chevreuil ou du cerf dont les abrutissements posent problème aux forestiers et dont la gestion cynégétique, encadrée par des plans de chasse, diffère de celle du sanglier. Les campagnols, les blaireaux ou encore les corbeaux freux, animaux non chassables mais aussi les lapins de garenne sont également des animaux cités par les agriculteurs comme apportant des nuisances significatives à leur activité productive. L'analyse d'animaux posant problème à des activités autres que productives peut être également particulièrement intéressante. Elle

permettrait de questionner le macrosocial qui s'est en partie construit, dans nos cas, sur une opposition entre logique productive et logique environnementale. C'est par exemple le cas du tétras-lyre, espèce chassée mais inscrite à l'Annexe I de la Directive Européenne Oiseaux, qui mobilise plusieurs acteurs autour de sa gestion : des chasseurs, des acteurs dont l'activité récréative hivernale est accusée de mettre en péril la survie de ces galliformes mais également le monde de l'élevage dont les troupeaux sont suspectés de provoquer la perte des nichées. Les cas du loup et du sanglier peuvent être également reconsidérés, à travers le regard que portent les acteurs n'ayant *a priori* aucun intérêt particulier dans le conflit : c'est le cas des habitants d'espaces urbains ou d'espaces ruraux mais non concernés (non chasseurs, non agriculteurs, etc.)

Enfin, outre les espaces ruraux, les espaces urbains peuvent faire l'objet d'investigations. Dans ces espaces où la question environnementale prend une place de plus en plus importante, trouve-t-on des logiques différentes chez les acteurs ? Ces logiques influencent-elles les formes potentielles de microsocial ou de macrosocial observables ?

Un autre type de montée en généralité peut être recherché à travers des exemples d'animaux "à problème" dans des pays du Sud où la pré-structuration des territoires, de divers points de vue (économique, social, juridique, etc.), est d'un tout autre ordre : ce peut être le cas de l'éléphant d'Afrique qui occasionne des dégâts à des plantations ou d'animaux à l'origine d'accidents mortels comme que le tigre du Bengale ou le crocodile, espèce protégée à Madagascar.

Assurément, par delà le cas du loup et du sanglier, ce que nous avons découvert à l'occasion de cette thèse, c'est que le problème de la gestion des animaux sauvages potentiellement "nuisants", dans des pays qui avaient fini par s'habituer à leur absence, est complexe et n'est pas prêt de s'estomper. Quand bien même les hommes arriveraient à s'entendre de mieux en mieux autour d'un objectif commun relatif à leur gestion, chaque nouvelle espèce posera sans doute des problèmes spécifiques. Dans tous les cas, la nécessité de respecter une gestion durable de la faune sauvage doit faire face à l'imprévisibilité inhérente aux comportements animaux. Comment concilier les trois pôles du développement durable, préservation de la nature, ainsi que préservation des acquis sociaux et économiques dans un contexte d'incertitude où, du fait des hommes et des animaux, les frontières des catégories socio-spatiales dans lesquelles sont pensés ces animaux paraissent éminemment mouvantes ? Imprévisibilité et contraintes du développement durable appellent de nouvelles manières de penser la gestion de la nature remarquable, mais aussi et surtout, ordinaire. Ce qui se joue

aujourd'hui, autour du loup et du sanglier, correspond à une redéfinition de tels enjeux, à une invention des modalités de prise en charge de la gestion de la faune sauvage dans une « campagne écologisée ». Ce milieu rural, loin d'être en déshérence, montre une réactivité des hommes qui le constituent. Au fond, ces territoires sont particulièrement innovants et constituent un lieu privilégié d'expérimentation des nouvelles confrontations de l'homme et de l'animal.

Enfin, il semble bien qu'une « bonne gestion » du vivant sauvage imprévisible et des hommes concernés nécessiterait davantage de procédures de révision permanente, démocratiquement encadrées mais laissant place aussi à l'expression des singularités locales et individuelles.

Bibliographie

A

Alphandéry P., 2001, *Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux*, Thèse de doctorat de sociologie, Institut d'Etudes Politiques, Paris 2.

Alphandéry P. et **Pinton F.**, 1999, « Natura 2000, le dispositif français à l'épreuve de la réalité sociale », in **Rémy E.** (coord.), *La mise en directive de la nature; de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000*, rapport pour le ministère de l'environnement, pp. 71-114.

Amblard H., **Bemoux P.**, **Herrerros G.**, **Livian Y.-F.**, 1996, *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Paris, Seuil.

Anonyme, 2005a, « Le pastoralisme et la biodiversité », *La voie du loup*, n° 22, p. 10

Anonyme, 2005b, « Le loup à la loupe », *La voie du loup*, n°20, pp. 14-18

Anonyme, 1999, « L'opposition au loup », *La voie du loup*, n°3, p. 5

Ariane, 2006/2007, « Les loups ont aussi besoin de vous en alpage !! », *La gazette des grands prédateurs*, n° 22, p. 5

Arnould, 2005, « Biodiversité : quelle histoire ? », in **Marty P.**, **Vivien F.-D.**, **Lepart J.**, **Larrère R.** (coord.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS éditions, pp. 67-80.

B

Bacha S., **Baron D.**, **Bataille J.-F.**, **Beylier B.**, **Dodier H.**, **Dureau R.**, **Garde L.**, **Gouty A.-L.**, **Legéard J.-P.**, **Quiblier M.**, **Silhol A.**, **Thavaud P.**, 2004, « Panorama de l'élevage pastoral ovin face aux loups dans la région Provence Alpes Côte d'Azur », CERPAM, OREAM.

Barbault R., 1994, *Des baleines, des bactéries et des hommes*, Paris, Editions Odile Jacob, collection Sciences.

Barel Y., 1981, « Modernité, code et territoire », *Les annales de la recherche urbaine*, n° 10/11, pp. 3-21

Barouch G., 1989, *La décision en miettes. Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*, Paris, L'Harmattan, collection « logiques sociales ».

Barthelemy S., 2005, *Pastoralisme et espaces protégés : relations entre logiques pastorales et logiques de protection de la nature*, Mémoire de Master 2 Ville, Montagne et Durabilité, Université Joseph Fourier, Grenoble.

Bataille J.-F. et Garde L., 2007, « Sensibilité d'élevages pastoraux ovins viande à l'arrivée du loup : une approche à l'échelle du système », Actes du séminaire technique *Loup élevage, s'ouvrir à la complexité* des 15 et 16 juin 2006, Aix en Provence, pp. 64-76.

Baubet E., 1998, *Biologie du sanglier en montagne : biodémographie, occupation de l'espace et régime alimentaire*, Thèse de doctorat de biologie des populations, Université Claude Bernard – Lyon.

Bavoux J.-J., 2002, *La géographie. Objet, méthodes, débats*, Paris, Armand Colin, collection U.

Beck U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, collection Champs.

Belrhali H., Bernard S., Videlin J.-C. avec la participation de **Bertrand N.**, 2002, « L'accès du public aux biens ruraux face au droit » in **Perrier-Cornet Ph.**, (dir.), 2002a, *À qui appartient l'espace rural ?*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, série "Bibliothèque des territoires", pp. 25-47.

Benhammou, 2003, « Les grands prédateurs contre l'environnement ? Faux enjeux pastoraux et débat sur l'aménagement des territoires de montagne », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°48, p. 5-12.

Benhammou F., Emerit A., 2004, « Le chercheur et le loup », *Espaces naturels*, n°6, pp. 25-26

Benhammou F. et Mermet L., 2003, « Stratégie et géopolitique de l'opposition à la conservation de la nature : le cas de l'ours des Pyrénées », *Nature Sciences Sociétés*, n°11, pp. 381-393.

Berdoulay V., Entrikin J. N., 1998, « Lieu et sujet. Perspectives théoriques », *L'espace géographique*, n°2, pp. 111-121.

Berdoulay V. et Soubeyran O., 1996, *Débat public et développement durable. Expériences nord-américaines*, La Défense, Ministère de l'équipement, du logement, des transports et du Tourisme, Ministère de l'environnement, Editions villes et territoires.

Berque A., 2000b, *Médiance. De milieux en paysage*, Paris, Belin.

Bertrand C., Bertrand G., 2002, *Une géographie traversière : l'environnement à travers territoires et temporalités*, Paris, Ed. Arguments.

Beuret J.-E., 2006, *La conduite de la concertation, pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*, Paris, L'Harmattan.

Bevanger K. et Olden L. L., 2002, *The fear of wolves : a review of wolf attacks on humans*, NINA (Norsk Institutt for Naturforskning).

Blanc N. et Cohen M., 2002, « L'animal : une figure de la géographie contemporaine » in *La place de l'animal*, Espaces et Sociétés, n°110-111, pp. 25-40.

Bobbé S., 2006, « Du projet de zonage aux mesures T. Conceptions divergentes de gestion territoriale des loups dans l'arc alpin », *Revue de Géographie Alpine*, Tome 94, n°4, pp. 111-118.

Bobbé S., 2005, « L'ours des Pyrénées, un sauvage parmi tant d'autres » in **Terrance Ph.** (coord) *L'ours des Pyrénées : les 4 vérités*, Toulouse, Privat, pp. 123-146.

Bobbé S., 2004a, « Gestions faunistiques, cultures des sauvages et brouillage des catégories », *Communication*, n° 76, pp. 203-220.

Bobbé S., 2004b, « Quel type de sauvage souhaitons-nous maintenir sur notre territoire ? », *Espaces naturels*, n°6, pp. 13-14

Bobbé S., 2003, « Le cas de l'ours ou les cas des ours des Pyrénées ? », *Nature, Sciences, Sociétés*, n°11, pp. 394-395.

Bobbé S., 2002, *L'ours et le loup. Essai d'anthropologie symbolique*, Paris, Editions MSH, INRA.

Bobbé S., 2000, « Un mode de garde écologiquement correct : le chien de protection », *Ethnologie française*, XXX, 3, pp. 459-472.

Bobbé S., 1999, « Entre sauvage et domestique : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante », *Ruralia*, n° 5, pp 119-133

Boisaubert B. et **Sand E.**, 1994, « Le sanglier en France. Évolution des prélèvements et des dégâts », Actes du colloque de Bergerac, *Gestion du sanglier*, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191, pp. 11-19

Boitani L., 1992, « Wolf research and conservation in Italy », *Biological conservation*, 61, pp. 125-132

Boltanski L. et **Thévenot L.**, 1991, *De la justification. Les économies de grandeur*, Paris, Gallimard, nrf Essais.

Bonnemaison J., **Crambézy L.** et **Quinty-Bourgeois L.** (eds.), 1999, *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ?*, Tome 1, Paris/Montréal, L'Harmattan.

Borelli J.-L., 2004, « A propos de l'écovolontariat », *La gazette des grands prédateurs*, n° 12, p. 11-13

Boudon R., 1979, *La logique du social : introduction à l'analyse sociologique*, Paris, Hachette, coll. L'esprit critique.

Bourcet J., **Braque P.**, **Nonancourt (de) P.**, **Sapor C.**, 2003, *Evaluation des risques liés à l'augmentation des densités de sangliers sauvages en France*, Ministère de l'écologie et du développement durable, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, inspection générale de l'environnement, comité permanent de coordination des inspections, rapport n° C 2003 T 067.

Bourdieu P., 1987, *Choses dites*, Paris, Les Editions de Minuit.

Bourg D., **Schlegel J.-L.**, 2001, *Parer aux risques de demain : le principe de précaution*, Paris, Seuil.

Brosse-Genevet E., **Aussibal G.**, **Brunschwig G.**, **Dimanche M.**, **Garde L.**, 2007, « Les dégâts de chiens divagants : résultats d'enquêtes sur 6 territoires d'élevage », Actes du séminaire technique *Loup, Elevage, s'ouvrir à la complexité...*, 15 et 16 juin 2006, Aix en Provence, pp. 30-40.

Burgat F., 2000, « L'animal a-t-il un monde ou seulement un environnement ? », in **Abèles M., Charles L., Jeudy H.-P. et Kalaora B.** (dir.), *L'environnement en perspective ; contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 85-104.

Burgat F., 1997, *Animal mon prochain*, Editions Odile Jacob, Paris.

Burgat F., 1993, « Réduire le sauvage », *Etudes rurales* n° 129-130, janvier-juin 1993, pp. 179-188

Burt W.H., 1943, « Territoriality and home range concepts as applied to mammals », *Journal of Mammalogy*, n°24, pp. 346-352.

C

Cadiou B., Sadoul N., GISOM (Groupement d'Intérêt Scientifique Oiseaux Marins), 2002, *La gestion des problèmes goélands en France métropolitaine*, synthèse réalisée pour le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Callon M., 1992, « Sociologie des sciences et économie du changement technique : l'irrésistible montée des réseaux technico-économiques », in **Latour B.** (dir.), *Ces réseaux que la raison ignore*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales, pp. 53-78

Callon M., 1986, *Éléments pour une sociologie de la traduction*, Paris, PUF, L'année sociologique.

Callon M., 1974-1975, « L'opération de traduction comme relation symbolique », *Incidence des rapports sociaux sur le développement scientifique et technique*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme.

Callon, M., Lascoumes P. et Barthes Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Callon M. et Law J., 1989, « La protohistoire d'un laboratoire », in **Callon M.** (dir.), 1989, *La science et ses réseaux ; genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, pp. 66-116

Campion-Vincent V., 2002, « Les réactions au retour du loup en France. Une analyse tentant de prendre "les rumeurs" au sérieux », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1^e – 3^e trimestres 2002, Le fait du loup, pp. 11-52.

Caron A. et Torre A., 2006, « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité », *Développement durable et territoire*, dossier 7 : « Proximité et environnement », mis en ligne 10 mai 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document2641.html>

Chabert J.-P., 2003, « Non aux bidonneries lapestres ! Oui à la lupotechnie ! » in *Réplique de trois chercheurs de l'Inra Ecodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhammou publié dans le n° 48 du Courrier de l'Environnement*, URL : <http://www.inra.fr/dpenv/ope-c49.htm#loup>

Chabert J.-P., De Sainte Marie C. et Vincent M., 2004, « La régularisation du loup, 1990-2004 », *Forêt Méditerranéenne*, XXV 2, pp. 131-142

Chapron G., Legendre S., Ferrière R., Clobert J., Haight R. G., 2003, « Conservation and control strategies for the wolf (*Canis lupus*) in western Europe based on demographic models », *C.R. Biologies* 326, pp 575-587.

Chapron G. et Legendre S., 2004, « Note sur les stratégies de conservation et de contrôle du loup dans les Alpes », ONCFS.

Chapuis J.-L., Barre V. et Barnaud G. (eds), 2001, *Programme national de recherche « Recréer la Nature : réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes ». Principaux résultats scientifiques et opérationnels*, Paris, M.A.T.E., M.N.H.N.

Charlez A., 2006, « La chasse du sanglier et le droit », *Faune sauvage*, n° 27, juin 2006, pp. 39-43

Charlez A., 2005, « La loi sur le développement des territoires ruraux : dispositions relatives à la chasse », *supplément au Faune Sauvage*, n° 267, juillet 2005.

Charlier B., 1999, *La défense de l'environnement : entre espace et territoire. Géographie des conflits environnementaux déclanchés en France depuis 1974*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Pau et des pays de l'Adour.

Charvolin F., 1993, *L'invention de l'Environnement en France (1960-71) ; les pratiques d'agrégation à l'origine du Ministère de la protection de la nature et de l'environnement*, Thèse sous double sceau en vue du doctorat de science politique de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble et du doctorat de socio-économie de l'Ecole nationale supérieure des Mines de Paris.

Chateauraynaud F., Torny D., 1999, *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, Ed. EHESS.

Claeys-Mekdade C., 2002, « Les controverses relatives à la démoistation de la Camargue : rapports à l'animal et au territoire », *Espaces et Sociétés*, n°110-111, L'Harmattan, pp. 147-166.

Clergeau P. (coord), 1997, *Oiseaux à risque en ville et en campagne*, Paris, INRA Editions.

Commissariat Général du Plan, 2005, *Conflits d'usage à l'horizon 2020. Quel nouveau rôle pour l'Etat dans les espaces ruraux et périurbains ?*, Groupe MANON, Paris.

Coser Lewis A., 1982, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, [première édition en 1956].

Crozier M. et Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Editions du Seuil, Collection Sociologie Politique.

D

Dahl R.A., 1957, « The concept of power », *Behavioral Science*, vol .2, pp. 201-215

Dajoz R., 1996, *Précis d'écologie*, Paris, Dunod.

Dalla Bernardina S., 1996, *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago.

Darbon D., 1997, *La crise de la chasse en France*, Paris, L'Harmattan.

De Beaufort F., 1987, *Le loup en France : éléments d'écologie historique*, Paris, Société française pour l'étude et la protection des mammifères.

De Gournay M.-C., 1989, *Approche sociologique du multi-usage des espaces pastoraux d'altitude : les transhumants*, Mémoire de maîtrise de sociologie, Université Lumière Lyon II.

De Montgolfier J., 1990, *La gestion patrimoniale des ressources naturelles*, in **Jedy H. P.** (dir), *Patrimoines en folie*, conférences du séminaire "Patrimoines" tenu en 1987-1989 au Collège international de philosophie, éditions de la MSH, coll. Ethnologie de la France, cahier 5, p. 21-27.

De Planhol X., 1969, « Le chien de berger : développement et signification géographique d'une technique pastorale », *Bulletin de l'Association des géographes français*, mars 1969, pp. 355-368.

De Planhol X., 2004, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard.

Debarbieux B., 2004, « Présentation générale. De l'objet spatial à l'effet géographique », in **Debarbieux B.** et **Fourny M.-C.** (dir.), *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, MSH-Alpes, pp. 11-33.

Debarbieux B., 2003, art. « Territoires », in **Lévy J.**, **Lussault M.** (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 910-912.

Debarbieux B., **Vanier M.**, 2002, « Repenser l'espace », in **Debarbieux B.**, **Vanier M.** (sous dir.), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, Editions de L'aube/Datar, pp.243-256.

Delort RI, 1984, *Les animaux ont une histoire*, Editions du Seuil, Paris.

Descola P., 2006, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

Desjeux D., 2004, « Les sciences sociales au miroir des échelles d'observation », *9èmes journées de recherche en marketing de Bourgogne*, URL : <ftp://ungaro.u-bourgogne.fr/filser/2004/desjeux.pdf>

Deverre C., 2003, « A propos du loup et de l'environnement : de quelques procédés de dévoiement d'un légitime débat », in *Réplique de trois chercheurs de l'Inra Ecodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhammou publié dans le n° 48 du Courrier de l'Environnement*, URL : <http://www.inra.fr/dpenv/ope-c49.htm#loup>

Deverre C., 1999, « Le loup (le retour) et l'agneau (le départ ?) », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°36, mars 1999, URL : <http://www.inra.fr/internet/Produits/dpenv/deverc36.htm>

Di Méo G. (dir.), 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, Géographie sociale.

Di Méo G., 1990, « De l'espace vécu aux formations socio-spatiales », *Géographie sociale*, n°10, pp. 13-23.

Digard J.-P., 1995, « Un phénomène méconnu : le marronnage », in **Lizet B.** et **Ravis-Giordani G.** (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, Ed. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, pp 133-145

Digard J.-P., 1990, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Ed. Fayard.

DIREN Rhône-Alpes, 2004, *Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH)*.

Dobremez J.-F., 2003, in **Estrosi C.**, **Spagnou D.**, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme*, Tome II : auditions (vol. 1), p. 255

Dobremez J.F., 1996, *Rapport à Madame le Ministre de l'Environnement sur une mission d'inspection et de médiation sur le loup*. Ministère de l'Environnement.

Dumazedier J., 1972, *Vers une civilisation du loisir ?*, Seuil, Paris.

Dumouchel P. et **Dupuy J.-P.** (dir.), 1982, *L'auto-organisation : du physique au politique*, Actes du colloque de Cerisy du 10-17 juin 1981, , Seuil, Paris.

Dziedzicki J.-M., 2001, *Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ?*, Thèse de doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Tours / CESA.

E

Emerit A., 2007, *Les aires protégées gérées. Zonage de l'espace et différenciation des rôles des acteurs : conditions d'une gestion intégrée des territoires. Le rôle des équipes des aires protégées alpines dans la gestion du retour du loup et dans la conservation du tétras-lyre*, Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, ENGREF, Paris.

Emerit A., 2004, « Quelle spécificité de la gestion du loup dans les différents espaces protégés alpins français ? », in **Benhammou F.**, **Baillon J.**, **Senotier J.-L.** (eds.), 2004, *La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (Loup et Ours)*, Recherches Naturalistes en région centre, n°14, pp. 29-39.

Englebert F., 2000, « 12 questions clés sur le pastoralisme et le loup », *La voie du loup*, n°7, pp. 10-13

Espuno N., 1998, *Facteurs influençant la prédation du cheptel domestique par le loup (Canis lupus) dans le massif du Mercantour*, DEA de Biologie de l'évolution et écologie, Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier, Université Montpellier II sciences et techniques du Languedoc.

Estrosi C., Spagnou D., 2003, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'homme*, Commission d'enquête, Rapport n°825

Etienne P., 2003, *Le sanglier*, Paris, Ed. Delachaux et Niestlé, coll. les sentiers du naturaliste.

Evin M., 2005, « Les effets du surpâturage dans les Alpes du Sud : impacts sur la biodiversité et la torrentialité », *La voie du loup*, n°22, pp. 14-17

F

Fabiani J.-L., 2001, « L'amour de la nature », in **Boyer M., Herzlich G., Maresca B.** (coord.), *L'environnement, question sociale ; dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, éditions Odile Jacob, pp. 39-47.

Fabre-Vassas Cl., 1982, « Le partage du "ferum" », *Etudes rurales*, n° 87-88.

Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, 2001 (non diffusé), *La gestion locale du sanglier, guide méthodologique*.

Ferry L., 1992, *Le nouvel ordre écologique ; l'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset et Fasquelle.

Foucault M., 1976, *La volonté de savoir. Droit de mort et pouvoir sur la vie*, Paris, Gallimard.

Foucault M., 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque des sciences humaines.

Frémont A., 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF.

Friedberg E., 1993, *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.

Fritsch P., 2001, « Animaux sauvages : de la crainte à la préservation », in **Boyer M., Herzlich G., Maresca B.** (coord.), *L'environnement, question sociale ; dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, éditions Odile Jacob, pp. 67-74

G

Gandy R., 1993, *Développement des ongulés sauvages sur le massif des Chambarans isérois. Incidence sur les chasses à pratique populaire*, Mémoire de diplôme universitaire d'étude de la pratique sociale aménagement – développement en milieu rural, Université François Rabelais, Tours.

Garde L., 2007, « Le loup, une contrainte imposée à l'élevage », Actes du séminaire technique *Loup élevage, s'ouvrir à la complexité* des 15 et 16 juin 2006, Aix-en-Provence, pp.10-12.

Garde L., 2005, « Attaques de chiens sur les troupeaux ovins dans le Luberon et comparaison avec la prédation en territoires à loup », CERPAM.

Garde L., 2002, « Loup des villes, loup des champs », *Le Monde alpin et rhodanien*, 1^e – 3^e trimestre, pp.243-266.

Garde L., 1998, « Loup et pastoralisme ; la prédation et la protection des troupeaux dans le contexte de la présence du loup en région Provence Alpes Côte d'Azur », CERPAM.

Génot C., 1998, *Ecologiquement correct ou protection contre nature ?*, Edisud, Aix-en-Provence.

Godard O., 1992, « La relation interdisciplinaire : problèmes et stratégies » in **Jollivet** (dir.) *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, Editions CNRS, pp. 427-456.

Godard O., Hubert B., Humbert G., 1992, « Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et catégories d'analyse », in **Jollivet M.** (dir.) *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, Editions CNRS, pp. 321-336.

Goustat P., Darre R. et Berland H., 1994, « Statut chromosomique des populations de sangliers en France », Actes du colloque de Bergerac, *Gestion du sanglier*, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191, pp 120-122.

Gramaglia C., 2002, « Humains et goélands : interactions et conflits de proximité en Languedoc Roussillon », *Espaces et Sociétés*, n°110-111, pp. 167-188.

Guimelli C., 1988, *Agression idéologique, pratiques nouvelles et transformation progressive d'une représentation sociale : la représentation de la chasse et de la nature chez des chasseurs languedociens*, Thèse de doctorat de psychologie, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille I.

Gumuchian H., Grasset R., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.

Gumuchian, H., 1991. *Représentations et aménagement du territoire*, Paris, Anthropos.

H

Haudricourt A.-G., 1962, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, 2 (1), pp. 40-50.

Hell B., 1994, *Le sang noir. Chasse et mythe du Sauvage en Europe*, Paris, Flammarion.

Hell B., 1985, *Entre chien et loup, faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, Paris, MSH, Collection Ethnologie de la France.

Hirschman A. O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

J

Jedy H. P. (dir), 1990, *Patrimoines en folie*, conférences du séminaire "Patrimoines" tenu en 1987-1989 au Collège international de philosophie, éditions de la MSH, coll. Ethnologie de la France, cahier 5.

Jobert A., 1998, « L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général », *Politix*, n°42, pp. 67-92.

Jodelet D., 2001, « Le phénomène Nimby » in **Boyer M., Herzlich G., Maresca B.** (coord.), *L'environnement, question sociale ; dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Editions Odile Jacob, pp 91-97

Jollivet M. (dir.), 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, Editions CNRS.

K

Kalaora B., 1998, *Au-delà de la nature l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, collection « environnement ».

Kalaora B. et **Larrère R.**, 1989, « Les sciences sociales et les sciences de la nature au péril de leur rencontre », in **Mathieu N.** et **Jollivet M.** (dir.), *Du rural à l'environnement ; la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 81-89.

Kaufmann J.C., 2001, *Ego. Pour une sociologie de l'individu. Une autre vision de l'homme et de la construction du sujet*, Paris, Nathan.

Kaufmann J.-C., 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan Universités, série 128.

Kempf C., 1987, *Le retour des seigneurs de nos forêts d'Europe*, Paris, Sang de la terre.

Klein F., **Baubet E.**, **Toigo C.**, **Leduc D.**, **Saint-Andrieux Ch.**, **Saïd S.**, **Frécharde C.** et **Vallance M.**, 2003, « La gestion du sanglier : des pistes et des réflexions pour réduire les populations », *Technique et faune sauvage*, ONCFS.

L

Larrère C., 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Paris, Puf.

Larrère R., 2005, « Quand l'écologie, science d'observation, devient science de l'action, Remarques sur le génie écologique », in **Marty P.**, **Vivien F.-D.**, **Lepart J.**, **Larrère R.** (coord.), *Les biodiversités. Objets, théories, pratiques*, Paris, CNRS éditions, pp. 173-193

Larrère R., 1999, « Le loup, l'agneau et l'éleveur », *Ruralia*, n° 05, non paginé.

Larrère R., 1994a, « L'art de produire la nature. Une leçon de Rousseau », *Le courrier de l'environnement* n°22, juin 1994, pp 5-13

Larrère R., 1994b, « Sauvagement artificiel », *Le courrier de l'environnement*, n°21, pp. 35-37

Larrère R., 1993, « La notion de climax : modèle d'une nature sauvage », *Etudes rurales*, n°129-130, pp. 15-31.

Larrère C. et Larrère R., 1997a, *Du bon usage de la nature, pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.

Larrère C. et Larrère R., 1997b, « Le contrat domestique », *Le courrier de l'environnement de l'INRA* n°30.

Larrère C. et Larrère R., 1994, *La crise environnementale*, Paris, INRA Editions, Les colloques.

Lascoumes P., 1994, *L'éco-pouvoir environnements et politiques*, Paris, La Découverte.

Laslaz L., 2005, *Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour). Des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Savoie, Chambéry.

Latil J., 2004, *Evolution des populations de sangliers dans le Parc National des Ecrins. Quelles conséquences sur les milieux naturels*, Mémoire de master équipement, aménagement et environnement des pays de montagne, Université de Savoie, Chambéry.

Latour, 2006, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte.

Latour, 2000, « Pour un nouveau bicaméralisme », in **Abélès M., Charles L., Jeudy H.-P. et Kalaora B.** (dir.), *L'environnement en perspective ; contextes et représentations de l'environnement*, Paris, L'Harmattan, pp. 117-130

Latour B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte & Syros.

Latour B. (dir.), 1992, *Ces réseaux que la raison ignore*, Paris, L'Harmattan, Collection Logiques sociales.

Latour B., 1991, *Nous n'avons jamais été modernes*, Paris, La Découverte.

Lazzarotti O., 2006, *Habiter : la condition géographique*, Paris, Belin.

Lecomte J., 2001, « Conservation de la nature ; des concepts à l'action », *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 43, pp. 59-73.

Lecourt A., 2003, *Les conflits d'aménagements : analyse théorique et pratique à partir du cas breton*, Thèse de doctorat de géographie, Université de Rennes 2 – Haute Bretagne.

Lefeuvre J.-C., 1990, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », in **Jeudy H. P.** (dir), *Patrimoines en folie*, conférences du séminaire "Patrimoines" tenu en 1987-1989 au Collège international de philosophie, éditions de la MSH, coll. Ethnologie de la France, cahier 5, p. 29-75.

Lefeuvre J.-C., 1989, « L'écologie ne peut plus être une réflexion sur la nature », in **Mathieu N.** et **Jollivet M.** (dir.), *Du rural à l'environnement ; la question de la nature aujourd'hui*, L'harmattan, pp. 23-30.

Leonard Y., **Duchamp C.**, **Marboutin E.**, 2005, « Compte rendu du suivi hivernal du loup année 2004/2005 dans l'arc alpin français », Bulletin d'information du réseau loup « Quoi de Neuf ? » n°13, ONCFS (ed), pp. 11-16.

Lepart J., **Marty P.**, **Rousset O.**, 2000, « Les conceptions normatives du paysage. Le cas des Grands Causses », *Nature Sciences et Sociétés*, vol 8, n°4, p 16-25.

Lesourne J., 1981, « Pour une intégration des stratégies dans le contexte national et international », in *Chapitre VII : Les Ressources patrimoniales*, Ministère de l'environnement et du Cadre de Vie.

Lévêque C., **Mounolou J.-C.**, 2001, *Biodiversité. Dynamique biologique et conservation*, Paris, Dunod.

Lévy J. et **Lussault M.** (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

Lhopitaux A., 1994, « Réflexion sur la gestion du sanglier dans la région Massif Central – Centre-Ouest. Projet d'application dans le département de l'Allier », Actes du colloque de Bergerac, *Gestion du sanglier*, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191, pp. 129-135

Lizet B. et **Ravis-Giordani G.** (dir.), 1995, *Des bêtes et des hommes ; le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, Ed. CTHS.

Lolive J., 1999, *Les contestations du TGV Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, Logiques politiques.

Lotka A. J., 1925, *Elements of physical biology*, Baltimore, Williams & Wilkins Co.

Lovelock J., 1993, *La terre est un être vivant, l'hypothèse Gaïa*, Paris, Flammarion, Champs.

Luginbühl Y., 2001, « Paysage modèle et modèles de paysage », in **Boyer** M., **Herzlich** G. et **Maresca** B. (coord.), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*. Paris, Ed. Odile Jacob, pp. 49-56.

Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées.

Lussault M., 2003, articles « Coprésence », « Spatialités », « Territoire » in **Lévy** J. et **Lussault** M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, pp. 211-213, pp. 866-868, pp. 907-910.

Luxereau A., 1995, « Les vaches d'avant étaient méchantes, ... » in **Lizet** B. et **Ravis-Giordani** G. (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Ed. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, pp 93-105.

M

Mabileau A. (dir.), 1993, *A la recherche du "local"*, Paris, L'Harmattan, Collection logiques politiques.

Magnien F., 1994, *Le sanglier. Aménagement, gestion, chasse*, Paris, Gerfaut, coll Grand gibier.

Maillard D. et **Fournier** P., 1994, « Le sanglier en milieu méditerranéen. Occupation de l'espace. Unité de gestion », in Actes du colloque de Bergerac, *Gestion du sanglier*, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191, pp. 26-35.

March J. G. et **Simon** H. A., 1971, *Les organisations*, Paris, Dunod.

Marié M., 1982, *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens.

Mauss M., 1950, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.

Mauz I., 2006, « Le sociologue peut-il être neutre ? La sociologie de la nature est une jungle », *Espaces naturels*, n°16, oct. 2006, pp. 18-19.

- Mauz I.**, 2005, *Gens, cornes et crocs*, Coéd. Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra.
- Mauz I.**, 2004, *Thèses lycophobes et lycophiles : un essai de traitement symétrique* in **Benhammou F., Baillon J., Senotier J.-L.** (dir.), 2004, *La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (Loup et Ours)*, Recherches Naturalistes en région centre, n°14, pp. 79-85.
- Mauz I.**, 2003, *Histoires et mémoires du parc national de la Vanoise. 1920-1975 : la construction*, Grenoble, RGA, coll. Ascendance.
- Mauz I.**, 2002 a, « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises », *Espaces et sociétés*, 110-111, pp. 129-145.
- Mauz I.**, 2002 b. *Gens, cornes et crocs. Relations homme-animaux et conceptions du monde, en Vanoise, au moment de l'arrivée des loups*, Thèse de doctorat de l'ENGREF spécialité sciences de l'environnement, Cemagref, Grenoble.
- Mauz I., Granjou C.**, 2005, « L'incertitude scientifique explique-t-elle la défiance ? Le cas de la réception des résultats du suivi scientifique du loup », Cemagref
- Mech D.**, 1996, « Le défi et l'opportunité du retour de populations de loup *Canis lupus* », *Faune de Provence (CEEP)*, n°17, pp. 33-43.
- Melé P.**, 2003, « Introduction : conflits, territoires et actions publiques » in **Melé P., Larrue C. et Rosemberg M.** (coord.), *Conflits et territoires*, Collection perspectives « ville et territoires » n°6, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, MSH « ville et territoires », pp. 13-32
- Melé P., Larrue C. et Rosemberg M.** (coord.), 2003, *Conflits et territoires*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, Collection perspectives « ville et territoires ».
- Merlin P.**, 2000, art. « Aménagement du territoire », in **Merlin P. et Choay F.** (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, p. 38-43.
- Mermet L.**, 2004, « Les grands prédateurs, cas d'école pour les dossiers agriculture/ environnement et la conservation de la nature (questions de recherche et débats de société) » in **Benhammou F., Baillon J., Senotier J.-L.**, *La cohabitation hommes / grands prédateurs en France (Loup et Ours)*, Recherches Naturalistes en région centre, n°14, pp. 8-10.

Mermet L., 2002, « Homme ou vie sauvage ? Société locale ou bureaucratie centrale ? Faux dilemmes et vrais rapports de force », *Annales des mines*, Responsabilité et environnement, pp. 13-20.

Mermet L., 2001, « L'institution patrimoniale du Haut Béarn : gestion intégrée de l'environnement, ou réaction anti-environnementale », *Annales des Mines*, Responsabilité et environnement, pp. 9-21.

Mermet L., 1992. *Stratégies pour la gestion de l'environnement : la nature comme un jeu de société ?*, Paris, L'Harmattan, coll « environnement ».

Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J.-B., Poux X., 2005, « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement », *Natures Sciences Société*, n° 13, pp. 127-137.

Meuret M., 2003, « A coups de dents dans l'environnement » in *Réplique de trois chercheurs de l'Inra Ecodéveloppement Avignon à l'article de Farid Benhammou publié dans le n° 48 du Courrier de l'Environnement*, URL : <http://www.inra.fr/dpenv/ope-c49.htm#loup>

Meuret M. et Chabert J.-P., 1998a, « Retour du loup. Ses protecteurs sont des éleveurs », *Terroir Magazine*, novembre 1998, p. 7.

Meuret M. et Chabert J.-P., 1998b, « Les éleveurs de loups doivent maîtriser leur métier », *L'agriculture Drômoise*, n° 1359, 22 octobre 1998, p. 9.

Micoud A., 1999, « Patrimoine et légitimité des territoires. De la construction d'un autre espace et d'un autre temps », in **Gerbaux F.** (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, La Tour d'Aigues, Les Editions de l'Aube, pp. 53-65.

Micoud A., 1995, « Le Bien Commun des patrimoines », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, actes du colloque du 12 et 13 décembre 1994, Paris, La Documentation française, pp. 25-38.

Micoud A., 1993, « Vers un nouvel animal sauvage ; le sauvage "naturalisé vivant" ? », *Nature Sciences et Sociétés*, 1, 3, pp. 202-210.

Micoud A., 1991, « La production symbolique des lieux exemplaires », in **Micoud A.** (coord.), *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Editions du CNRS, pp. 7-15.

Micoud A. et **Bobbé S.**, 2006, « Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? », *Natures Sciences et Sociétés*, 14, pp. 32-35.

Micoud A., **Laneyrie P.**, **Chantrel C.**, 1989, *Les animaux dits nuisibles : essai sur l'évolution récente d'une notion*, Compte-rendu de recherche Subvention SRETIE / MERE / 88050.

Micoud A. et **Peroni M.** (coord.), 2000, *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Editions de L'Aube.

Milliet J., 1995, « Le statut aléatoire de l'animal familial : les exemples du bouledogue et des animaux de laboratoire », in **Lizet B.** et **Ravis-Giordani G.** (dir.), *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Ed. du Comité des Travaux historiques et scientifiques, pp. 119-132

Moriceau J.-M., 2007, *Histoire du méchant loup. 3000 attaques sur l'homme en France. XVe-XXe siècle*, Paris, Fayard.

Mormont M., 2001, « Les agriculteurs, techniciens ou partenaires ? », in **Boyer M.**, **Herzlich G.** et **Maresca B.** (coord.), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement*. Paris, Odile Jacob, pp. 199-206.

Moscovici S., 1972, *La société contre nature*, Paris, UGE, Coll. 1018, Série 7.

Mougenot C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Paris, MSH/INRA.

Mounet C., 2006a, « Les enseignements d'une expérience locale de gestion d'une espèce protégée : le cas du loup dans le Vercors », *Natures Sciences et Sociétés*, vol 14, pp. 65-66.

Mounet C., 2006b, « Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : un conflit d'usage et de représentation », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, pp. 89-99.

Mounet C., 2001, « Le loup et les troupeaux ovins dans le Vercors : approche spatiale de la prédation », DEA Gestion des Espaces Montagnards, Université Joseph Fourier, Grenoble.

Mounet C., **Biron P.-E.**, 2003, « Le loup dans le Vercors : gestion concertée ou "négociée" ? », *Montagnes méditerranéennes*, 18, pp. 39-45.

Mounet J.-P., 2007, « La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation », *Développement durable et territoire*, Varia, mis en ligne le 11 juin 2007, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document3817.html>.

O

Okarma H., 1998, *Le loup en Europe*, Orléans, Ed. Grands Espaces.

Ollagnon H., 1989, « Une approche patrimoniale de la qualité du milieu naturel », in **Mathieu N.** et **Jollivet M.** (dir.), *Du rural à l'environnement ; la question de la nature aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, pp. 258-268.

Ollagnon H., 1984, « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels », *Aménagement et nature*, n°74, pp. 1-4.

ONC, 1994, *Gestion du sanglier*, Actes du colloque de Bergerac, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191.

ONCFS, 2005, *Dossier formation des correspondants à la reconnaissance des indices de présence du loup*.

Orsini P., 1996, « Quelques éléments sur la disparition du loup *Canis lupus* en Provence au cours du XIX^{ème} siècle », *Faune de Provence (CEEP)*, n°17, pp. 23-32.

Orsini P. et **Lupino G.**, 2007, « Loup familial », *La gazette des grands prédateurs*, n°23, p. 22 – 23

Ost F., 1995, *La nature hors la loi ; l'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte.

Ouédraogo A. P., **Le Neindre P.** (coord), 1999, *L'homme et l'animal : un débat de société*, Paris, INRA Editions.

P

Palay J., 2006, *L'agriculture durable comme outil de développement local. L'exemple de la vallée de la Lignarre dans l'Oisans*, Mémoire de master 2 professionnel « sciences des sociétés et de leur environnement », Université Lumière Lyon 2.

Pasquier, Simoulin et Weisbein, 2007, *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, Paris, LGDJ.

Pelosse V. et Micoud A., 1993, « Du domestique au sauvage cultivé : des catégories pertinentes de la biodiversité ? », *Etudes rurales*, n° 129-130, pp. 9-14.

Pelosse V. et Vourc'h A., 1982, « Chasse au sanglier en Cévennes », *Etudes Rurales*, n° 87-88, pp. 295-307.

Pelosse V., 1993, « Construction de l'animal cynégétique ; mouflons et sangliers en Languedoc », *Etudes rurales*, n° 129-130, pp. 73-82.

Peroni M., 2000, « "Déliation", quand tu nous tiens... » in **Micoud A. et Peroni M.** (coord.), 2000, *Ce qui nous relie*, La Tour d'Aigues, Editions de L'aube, pp. 5-30.

Perrier-Cornet Ph., 2002, « Introduction. La dimension publique de l'espace rural » in **Perrier-Cornet Ph.**, (dir.), 2002, *À qui appartient l'espace rural ?*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, série "Bibliothèque des territoires", pp. 9-21.

Pillet Y., 2003, in **Estrosi C., Spagnou D.**, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme*, Tome II : auditions (vol. 1), p. 252

Poulle M.L., 1997, *Suivi de la population de loups en Mercantour : répartition, distribution et effectifs des meutes, régime alimentaire et prédation*, Rapport annuel 1996, Parc National du Mercantour, Nice.

Poulle M.L., Lonchamp F., 1997, « Régime alimentaire des loups dans le Mercantour », *Faune de Provence (CEEP)*, n°18, pp. 33-40.

R

Raffestin C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.

Raffestin C., 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité » in **Auriac F. et Brunet R.** (dir), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard/Fondation Diderot, coll. Nouvelle Encyclopédie des sciences et techniques, pp. 172-184.

Ramade F., 2003, *Éléments d'écologie, écologie fondamentale*, Paris, Dunod, 3^e éd.

Raynal J.-C., 2004, *Pratiques cynégétiques, transformations territoriales et régulations sociales : vers la mise en place d'une gestion concertée des populations de sangliers dans le Sud de la France*, Thèse de doctorat de géographie, Université Paul Valéry, Montpellier III.

Rémy, E., 1999, « Comment identifier des sites en conciliant contraintes écologiques et exigences socio-économiques ? » in **Rémy E.** (coord.), *La mise en directive de la nature; de la directive Habitats aux prémices du réseau Natura 2000* ; rapport pour le Ministère de l'Environnement, pp. 115-168.

Revel J. (dir.), 1996, *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, Le Seuil, coll. Hautes Etudes.

Ribaut J.-P., 1992. « Structures de gestion de la faune en Europe », *Forestier SNICEF*, supplément au n° 21, colloque international du 29 et 30 septembre 1992 à Bordeaux « Protection et gestion de la faune sauvage en milieu rural et forestier », Nîmes, pp. 17-22.

Ricoeur P., 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.

Roncayolo M., 1983, « Territoire et territorialité », *Territoires*, n°1, Paris, Presses de l'ENS.

Roqueplo, 1997, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA éditions.

Rolland P., 2003, in **Estrosi C., Spagnou D.**, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme*, Tome II : auditions (vol. 1), pp. 401-402

Roussel L. et Mougenot C., 2002, « A qui appartient le ragondin ? », *Espaces et sociétés*, 110-111, pp. 225-244.

Roussel P., 2002, *Outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages*, rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Roux E., 1999, *De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes. Des logiques d'acteurs différenciées*, Thèse de doctorat en géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble.

S

Sicard B., 2005, « Audace, union, persévérance ou la trilogie du succès », *La gazette des grands prédateurs*, n° 14, p. 3

Silhol A., Bacha S., Bataille J.-F., Garde L., 2004, « L'accroissement du travail dans les systèmes pastoraux en zones à loups, note technique », CERPAM, OREAM, IE.

Singer P., 1993, *La libération animale*, Paris, Editions Grasset.

Sorre M., 1943, « La géographie des maladies infectieuses dans le cadre de l'écologie de l'homme », *Cahiers du Musée social*, n° 1, pp. 13-25

Sorre M., 1933, « Complexe pathogène et géographie médicale », *Annales de Géographie*, n° 235, pp. 1-18

Soubeyran O., 2007, « Pensée aménagiste et tautologies », in **Lolive J., Soubeyran O.** (dir.), *L'émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, pp. 125-153.

Soubeyran O. et Barnier V., 1988, « Le paradoxe du local et de la planification : éléments théoriques et application à l'aménagement touristique », *Espaces et Sociétés*, n°51, pp. 225-255

Starobinski J., 1970, *La relation critique*, Paris, Ed. Gallimard, coll. Tel.

Steinfelder M., 2004, *La stratégie de communication, les outils réalisés et leur évaluation*, Actes du séminaire de restitution du programme LIFE des 9 et 10 décembre 2003, *Le retour du loup dans les Alpes françaises*, pp. 137-140

T

Taberlet P., 2003, in **Estrosi C., Spagnou D.**, *Prédateurs et pastoralisme de montagne : priorité à l'Homme*, Tome II : auditions (vol. 1), p. 142

Taguieff P.-A., 2005, *La foires aux « Illuminés »*, Paris, Mille et une nuits.

Theron O., 2005, « Entretien avec le professeur Luigi Boitani », *La gazette des grands prédateurs*, n° 15, pp. 4-5.

Thévenot L., 2006, *L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement*, Paris, La Découverte.

Theys J., 2003, « La gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement Durable et Territoires*, Dossier 2 Gouvernance locale et développement durable, URL : <http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>

Theys J., 1997, « Entre gouvernance et ingouvernabilité : quelle forme de gouvernement pour les changements globaux ? », in **Theys J.** (dir.), *L'environnement au XXI^e siècle*, volume 1 : Les enjeux, Germes, pp. 339-378

Thomas K., 1983, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne (1500-1800)*, Paris, Gallimard.

Torre A., Aznar O., Bonin M., Caron A., Chia E., Galman M., Guérin M., Jeanneau Ph., Kirat Th., Lefranc Ch., Paoli J.C., Salazar M.I., Thion P., 2005, « Conflits et tensions autour des usages de l'espace dans les territoires ruraux et périurbains. Le cas de la Région Rhône-Alpes et de trois autres zones géographiques française », Communication au Symposium international *Territoires et enjeux du développement régional*, Lyon 9-11 mars 2005.

Touraine A., 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ?*, Paris, Fayard.

V

Valet G., 2006, « Purs ou croisés, qui le saura ? », *Sanglier passion*, n°53, oct/nov 2006, pp. 32-33

Valet G., 2005, « Les invasions de sangliers », *Sanglier passion*, n° 46, août /septembre 2005, URL : <http://www.sanglier-passion.com>.

Vassant J., 1994, « Les techniques de prévention des dégâts de sanglier », Actes du colloque de Bergerac, *Gestion du sanglier*, 9 et 10 juillet 1993, Bulletin ONC n° 191, pp. 90-93.

Vassant J., 1997, *Agrainage et gestion des populations de sangliers*, fiche technique n°92, supplément au bulletin de l'Office National de la Chasse n° 227.

Viard J., 1990, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

Volterra V., 1926, *Variazioni e fluttuazioni del numero d'individui in specie animali conviventi*, Mem. R. Accad. Naz. dei Lincei. Ser. VI, vol. 2.

Vourc'h A. et **Pelosse** V., 1993, « Du bestiaire au paysage. (Ré)introduire des espèces animales », *Etudes rurales* n° 129-130, pp. 51-58.

Vourc'h A. et **Pelosse** V., 1992, « Le lynx a-t-il le mauvais œil ? », in **Theys** J. et **Kalaora** B., *La terre outragée. Les experts sont formels !*, Paris, Ed. Autrement, Série Sciences en société, pp. 126-129

Vourc'h A. et **Pelosse** V., 1988, *Chasser dans les Cévennes : un jeu avec l'animal*, Aix-en-Provence, CNRS/Edisud.

W

Weber M., 1971, *Economies et sociétés. Les catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, série Agora.

Weick P., 2003, « L'expérience du PNR du Vercors », in **MEDD**, **MAAPAR**, *Actes du séminaire de restitution du programme LIFE*, Lyon, 9 et 10 décembre 2003, pp. 119-123

Liste des sigles et des abréviations

ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
ADEM	Association Départementale d'Economie montagnarde de la Drôme
AICA	Association Intercommunale de Chasse Agréée
APN	Association de Protection de la Nature et, par extension, membres de telles associations.
ASGE	Analyse Stratégique de la Gestion Environnementale
ASPAS	Association pour la Protection des Animaux Sauvages
CDCFS	Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CEFE	Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive
Cercle 1 et cercle 2	Zonage des communes concernées par la présence du loup, en vue de la contractualisation de la mesure « t »
CERPAM	Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée
CNCFS	Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CNERA	Centre National d'Etudes et Recherches Appliquées
CNPN	Conseil National de la Protection de la Nature
CNRS	Centre National de la Recherche scientifique
CTE	Contrat Territorial d'Exploitation
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DEA	Diplôme d'Etude Approfondie
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DL	Dauphiné Libéré
DNP	Direction de la Nature et des Paysages
DSV	Direction des Service Vétérinaires
ENS	Espaces Naturels Sensibles
FAI	Fédération des Alpages de l'Isère
FDCI	Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
FDSEA 38	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants de l'Isère
FERUS	Nom d'une association de protection de la nature en faveur des grands prédateurs
FNE	France Nature Environnement
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de la Protection de la Nature

INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
LIFE	L'Instrument Financier pour l'environnement
MAAPAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
MEDD	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Mesure « t »	Contrat Etat – éleveur permettant la mise en œuvre de mesures de protection contre le loup
NIMBY	Not In My Back Yard
ONC	Office National de la Chasse
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune sauvage
ONF	Office National de la Forêt
OPEDER	Opération de Protection de l'Environnement Dans les Espaces Ruraux
ORGFH	Orientations Régionales de la Gestion de la Faune et de ses Habitats
PAC	Politique Agricole Commune
PDRN	Plan de Développement Rural National
PNR	Parc Naturel Régional
RTT	Réduction de Temps de Travail
SAD	Sciences pour l'Action et le Développement
SDGC	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
SHS	Sciences Humaines et Sociales
SIME / SUAMME	Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranéenne Elevage
SOFRES	Société française d'Etudes par Sondages
SRAS	Syndrome Respiratoire Aigu Sévère
UAR	Unité d'Action de Référence
UG	Unité de Gestion
VALCETRI	Valorisation des Céréales du Trièves
ZPP	Zone de Présence Permanente
ZPT	Zone de Présence Temporaire

Tables

Table des cartes

Carte 1 : Des territoires confrontés au sanglier et au loup <i>a priori</i> plus ou moins conflictuels _____	11
Carte 2 : Les sept territoires étudiés _____	25
Carte 3 : Localisation des zones de présence permanente connues en 2005 _____	88
Carte 4 : La présence du sanglier en France de 1999 à 2001 à travers les tableaux de chasse _____	94
Carte 5 : Terrains "sanglier" et communes prospectées _____	307
Carte 6 : Terrains "loup" et « cercles 1 et 2 » _____	370
Carte 7 : Les cinq régions du Parc Naturel Régional du Vercors _____	372
Carte 8 : Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors _____	375
Carte 9 : Le Parc Naturel Régional du Vercors _____	417

Table des figures

Figure 1 : Un triptyque pour interroger la gestion de la faune sauvage _____	23
Figure 2 : Organisation de la thèse _____	27
Figure 3 : Bilan des dégâts de loup depuis son retour : nombre d'attaques et de bêtes tuées _____	99
Figure 4 : Evolution en euros des dépenses d'indemnisations des dégâts agricoles dus au grand gibier à l'échelle nationale _____	102
Figure 5 : Evolution en euros des dépenses d'indemnisation des dégâts agricoles dus au sanglier en Isère de 1994 à 2006 _____	102
Figure 6 : Proportion des différents dégâts indemnisés _____	103
Figure 7 : Représentation de l'échelle des préférences alimentaires du sanglier _____	123
Figure 8 : Des statuts du loup et du sanglier variables _____	127
Figure 9 : Variations d'abondance cycliques du lynx et du lièvre variable _____	154
Figure 10 : Nombre de sangliers prélevés par année, de 1995 à 2006 _____	201
Figure 11 : Entre production sauvage ou naturelle et domestique ou artificielle, les acteurs des dossiers "loup" et "sanglier". _____	295
Figure 12 : Evolution de 1995 à 2006 des prélèvements de sangliers pour les quatre unités de gestion étudiées _____	310
Figure 13 : Une gestion locale du sanglier qui interroge les catégories socio-spatiales _____	325
Figure 14 : Exemple d'une partie de chasse _____	343
Figure 15 : Des conflits entre chasseurs qui déteignent sur les arrangements possibles avec les agriculteurs _____	345
Figure 16 : Des compromis passés avec les agriculteurs qui provoquent des conflits entre chasseurs _____	347

Figure 17 : Nombre d'animaux domestiques tués par le loup dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors et le Parc Naturel Régional du Vercors _____	377
Figure 18 : Systèmes de relations dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors _____	395
Figure 19 : Une gestion locale du loup qui interroge les catégories socio-spatiales _____	433
Figure 20 : Territoires et gouvernabilité bidirectionnelle _____	460
Figure 21 : Territoires et gouvernabilité bidirectionnelle _____	463
Figure 22 : Territoires du loup et innovation sociale _____	464
Figure 23 : Territoires du sanglier et innovation sociale _____	469
Figure 24 : Territoires du sanglier et du loup et innovation sociale _____	469
Figure 25 : Gouvernabilité, gouvernabilité et situation-type _____	471
Figure 26 : Gouvernabilité, gouvernabilité et territoires _____	471
Figure 27 : Gamme des jeux mobilisée par les acteurs du conflit "sanglier" _____	485
Figure 28 : Gamme des jeux mobilisée par les acteurs du conflit "loup" _____	486
Figure 29 : Quatre types de territoires à interroger _____	518

Table des tableaux

Tableau 1 : Dissemblances et ressemblances du couple loup / sanglier _____	73
Tableau 2 : Terrains d'étude du loup et du sanglier _____	76
Tableau 3 : Répartition des entretiens par espèce étudiée et par catégorie d'acteurs _____	78
Tableau 4 : Répartition des entretiens par terrain prospecté et par catégorie d'acteurs locaux _____	80
Tableau 5 : Résumé des arguments développés par les lycophiles et les lycophobes _____	138
Tableau 6 : Composition de la session de formation au réseau de correspondants loup – lynx de 2005 _	152
Tableau 7 : Synthèse des arguments génériques du conflit du loup _____	187
Tableau 8 : Préconisations pour la gestion du sanglier _____	202
Tableau 9 : Synthèse des arguments génériques du conflit du sanglier _____	252
Tableau 10 : Monde de la chasse et monde de la protection de la nature : des positions variables selon l'animal _____	259
Tableau 11 : Discours type du monde agricole face au loup et au sanglier. _____	261
Tableau 12: Chasseurs et sangliers ; lycophiles et loup : un même procédé rhétorique. _____	263
Tableau 13 : Synthèse des opérateurs territoriaux spécifiques à l'œuvre dans les territoires "loup" et "sanglier" _____	456
Tableau 14 : Le loup et le sanglier, convergence entre gestion globale et réactions territoriales génériques _____	501
Tableau 15 : Critères explicatifs de la différence de visibilité des conflits entre les dossiers "loup" et "sanglier" _____	504

Table des illustrations

Illustration 1 : Une anecdote représentative de la peur d'alimenter les rumeurs chez les agents de l'Etat.	143
Illustration 2 : Un exemple de stratégie spatiale	343
Illustration 3 : Le Parc Naturel Régional du Vercors et le sanglier	358

Table des photographies

Photographie 1 : Le loup européen	89
Photographie 2 : Le sanglier en France	94
Photographie 3 : Patou	110
Photographie 4 : Mouflon tué par un loup, Vassieux-en-Vercors	145
Photographie 5 : Cairn érigé en mémoire de la louve tuée	158
Photographie 6 : Affiche de campagne en faveur du loup éditée par l'ASPAS	161
Photographie 7 : Brebis attaquées par des loups	274
Photographie 8 : Evacuation de brebis par hélicoptère	275
Photographie 9 : Couvertures de revues naturalistes et cynégétiques	277
Photographie 10 : Rencontre à la cabane de Gerland	384

Table des matières

REMERCIEMENTS	3
AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION GENERALE	7
PARTIE I. LE LOUP ET LE SANGLIER, DES ANIMAUX QUI INTERROGENT LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	28
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	29
CHAPITRE I. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE SAUVAGE	30
I. EVOLUTION SOCIETALE DU RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT	30
1.1. De la nature objet à la nature sujet	31
1.2. La nature projet, un moyen d'appréhender la complexité du rapport homme – nature.	33
1.3. De la protection à la gestion.....	35
1.4. De la nature remarquable à la nature ordinaire	37
1.5. De l'élite à l'homme ordinaire	39
1.6. La gestion de la faune sauvage.....	41
Conclusion	47
II. CE QUE DISENT LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DE L'ANIMAL	48
2.1. Un objet d'étude délaissé par la géographie.....	48
2.2. L'animal en sociologie de l'environnement.....	49
III. OUTILS CONCEPTUELS ET SPECIFICITE DE LA THESE	58
3.1. L'entrée par l'acteur et le territoire	59
3.2. L'entrée par le contexte global, déterminant l'action des acteurs.....	69
3.3. Spécificité de la thèse.....	70
IV. METHODOLOGIE	73
4.1. Choix des terrains.....	74
4.2. Choix des acteurs et construction des corpus.....	77
4.3. La conduite des entretiens	80
4.4. L'analyse des entretiens	82
CONCLUSION DU CHAPITRE I.....	85

CHAPITRE II. LE LOUP ET LE SANGLIER : QUELLE GESTION GLOBALE ?	86
INTRODUCTION	86
I. PETITE PRESENTATION DES ANIMAUX : BIOLOGIE, ETHOLOGIE.	87
1.1. Le loup	87
1.2. Le sanglier	93
II. LES DEGATS DU LOUP ET DU SANGLIER	98
2.1 Impact du loup	98
2.2 Impact du sanglier	101
III. LA GESTION DU LOUP ET DU SANGLIER	106
3.1. Le loup	106
3.2. Le sanglier	114
CONCLUSION DU CHAPITRE II.....	126
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	130

**PARTIE II. CONFLITS ET CONTROVERSES : DISCOURS GENERIQUES DES PARTIES
PRENANTES** **132**

INTRODUCTION DE LA SECONDE PARTIE	133
CHAPITRE III. LYCOPHILES CONTRE LYCOPHOBES : LES CONTROVERSES A PROPOS DU LOUP ..	136
INTRODUCTION	136
I. LES PRINCIPALES CONTROVERSES.....	136
II. LE PROCES DU LOUP	139
2.1. L'origine du loup : thèse de la réintroduction contre thèse du retour naturel	139
2.2. Le loup, animal sauvage ? Des critères vernaculaires confrontés aux critères scientifiques	144
2.3. L'intérêt de quelques uns servis aux dépens du plus grand nombre ?	155
2.4. Une évolution des controverses initiales.....	163
2.5. Conclusion : des anciens aux nouveaux arguments	167
III. LE PROCES DU PASTORALISME ET DE L'ELEVAGE OVIN	168
3.1. Le pastoralisme, de mauvaises pratiques ?.....	168
3.2. Le loup, un bouc émissaire.....	175
3.3. Des dégâts à relativiser.....	176
3.4. Les raisons de l'importance du conflit.....	179
3.5. Etre du terrain, c'est avoir une réelle connaissance des problèmes	181
3.6. Conclusion	182

IV. QUELLE GESTION ADOPTER ?	183
4.1. Ce qu'en disent les lycophobes	183
4.2. Ce qu'en disent les lycophiles	183
CONCLUSION DU CHAPITRE III	185
CHAPITRE IV. SUSCROPHILES CONTRE SUSCROPHOBES : LES CONTROVERSESES A PROPOS DU SANGLIER.....	188
INTRODUCTION	188
I. LA « SURPOPULATION » EXPLIQUE-T-ELLE LES DEGATS ?	190
1.1. Ce qu'en disent les suscrophobes	190
1.2. Ce qu'en disent les suscrophiles	194
1.3. Un point d'entente entre les deux camps : les facteurs climatiques	198
Conclusion	199
II. EN SURNOMBRE ?	199
2.1. Une évaluation différente selon les acteurs	199
2.2. Une expertise laissée aux suscrophiles ?	205
III. LE MAÏS : OUTIL DE DISSUASION OU NOURRISSAGE ?	206
2.1. Les différents rôles du maïs	207
2.2. Périodes de sensibilité et d'agrainage	213
2.3. Les espaces propices à l'agrainage	215
Conclusion	215
IV. LES PRATIQUES AGRICOLES, RESPONSABLES DES DEGATS ?	215
4.1. Des pratiques incompatibles avec la présence du sanglier	216
4.2. Des dégâts à relativiser	218
4.3. Le sanglier comme prétexte à une profession en difficulté	220
4.4. Les indemnisations, un apport financier appréciable	221
V. SAUVAGE, LE SANGLIER ?	222
5.1. Une morphologie d'animal domestique	223
Conclusion	233
VI. NOMADE OU SEDENTAIRE ?	234
6.1. Chez les acteurs au savoir populaire : un animal nomade	234
6.2. Chez les acteurs appartenant à « l'élite » : un animal sédentaire	239
6.3. Chez des acteurs au discours hybride : un animal nomade et sédentaire	240
6.4. Des facteurs de sédentarisation du sanglier : des facteurs génétiques et anthropiques ? ...	241
6.5. Une échelle d'observation	241
6.6. Des incertitudes utilisées par les acteurs	242
Conclusion	245

VII. RETOUR SUR LES ACCUSATIONS : LES PROCES DE LA CHASSE ET DE L'AGRICULTURE	246
7.1. Derrière le procès du sanglier, le procès de la chasse	246
7.2. Le procès des agriculteurs.....	249
VIII. QUELLE GESTION ADOPTER ?.....	250
8.1. Une bonne gestion selon les suscrophobes	250
8.2. Une bonne gestion selon les suscrophiles	251
CONCLUSION DU CHAPITRE IV.....	252
CHAPITRE V. LE LOUP ET LE SANGLIER, DEUX ANIMAUX VECTEURS DE DISCOURS TYPES	255
INTRODUCTION	255
I. QUELLE PART EXPLICATIVE DES REACTIONS TERRITORIALES GENERIQUES ?	256
II. ARGUMENTS COMMUNS AUX CONFLITS "LOUP" ET "SANGLIER"	259
2.1. Les mondes de la protection de la nature et de la chasse face aux animaux potentiellement "à problème"	259
2.2. Le monde agricole face aux partisans d'animaux potentiellement "à problème"	260
2.3. Les partisans des animaux.....	262
Conclusion : des actants non-humains qui créent du lien social	264
III. LA DIVERSITE DES METIERS AGRICOLES FACE AUX ANIMAUX A PROBLEME : UN MEME POSITIONNEMENT	265
3.1. Une perte d'estime sociale : la révision des valeurs fondatrices du travail paysan.....	265
3.2. Une emprise spatiale questionnée par les animaux et par leurs partisans	267
3.3. Une pratique récréative des partisans des animaux qui est ressentie comme de plus en plus dominante.	270
3.4. En conclusion : des logiques productives et affectives, explicatives des postures	272
IV. PROTECTEURS DE LA NATURE ET CHASSEURS, DES PARTISANS D'ANIMAUX AUX MEMES ARGUMENTATIONS ?.....	276
4.1. Ils oeuvrent pour une faune sauvage et un environnement en bonne santé.....	278
4.2. Un capital, ça se préserve.....	280
4.3. Gérer, c'est connaître sa population.....	281
4.4. Les partisans de l'animal contre son déclassement.....	283
4.5. Un même idéal de l'équilibre.....	284
4.6. Des tirs assainissants : le sacrifice d'individus déviants	286
4.7. Pourquoi tuer mon loup et mon sanglier ?	289
4.8. La pédagogie envers les paysans.....	290
4.9. Les bons et les mauvais paysans	291
Conclusion	292
V. RETOUR SUR LES ARGUMENTS GENERIQUES ET CONCLUSION.....	294

5.1. Des arguments communs aux conflits autour de la faune sauvage	294
5.2. Des arguments communs aux conflits d'usage	295
5.3. Un même schéma de pensée de la gestion, une même organisation spatiale	297
5.4. ... mais également des divergences dans le cadrage macro	298
 CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE : DES ARGUMENTS GENERIQUES QUI DONNENT A VOIR LE MACROSOCIAL.....	299
 <u>PARTIE III. LA SPECIFICITE DES TERRAINS : VIVRE ENSEMBLE ET INNOVATIONS SOCIO-SPATIALES</u>	302
 INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	303
 CHAPITRE VI. LE SANGLIER, DES HISTOIRES DE VILLAGES ?	305
INTRODUCTION	305
I. LE VALBONNAIS, LA MATHEYSINE, LE TRIEVES ET LE GUA.....	306
1.1. Les territoires	306
1.2. Quelle agriculture ?	308
1.3. Le contexte	309
II. LE VALBONNAIS ET LA MATHEYSINE, DES SECTEURS CONFLICTUELS	314
2.1. Une histoire conflictuelle, l'impact de la menace du statut de nuisible	314
2.2. Le Valbonnais	320
2.3. La Matheysine.....	340
2.4. Une particularité du Valmontheys, renforçant l'écart macrosocial entre chasse et agriculture	352
III. LE TRIEVES ET LE GUA.....	353
3.1. Une tâche conflictuelle, le Gua	353
3.2. La bonne entente : le Trièves	354
IV. DANS CHAQUE TERRITOIRE, UNE INDIVIDUALISATION DES ANIMAUX "A PROBLEME"	364
CONCLUSION DU CHAPITRE VI.....	366
 CHAPITRE VII : QUELS "VIVRE ENSEMBLE" AVEC LE LOUP ?	369
INTRODUCTION	369
I. LES HAUTS PLATEAUX, LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS ET ALLEVAR, DES TERRAINS POUR ANALYSER LES CONFLITS DU LOUP	369
1.1. Le Parc Naturel Régional du Vercors	371
1.2. La Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors.....	373

1.3. La commune d'Allevard, sur la chaîne de Belledonne	376
II. LES HAUTS PLATEAUX DU VERCORS ET LE LOUP, UNE HISTOIRE MAINTENANT ANCIENNE	377
2.1. La situation actuelle	377
2.2 Avant le loup	378
2.2. Quelle prise en charge du loup sur la Réserve ?	380
2.3. Quelles conséquences de ces actions spécifiques ?	385
2. 4. Comment interpréter les processus engendrés par les actions spécifiques du Vercors ? ..	389
2.5. Le "vivre ensemble" des Hauts Plateaux	396
2.6. Des divergences au sein des camps	402
2.7. Des processus de traduction donnant une place centrale aux acteurs de la Réserve	406
2.8. Conclusion intermédiaire	408
2.9. Une prise en charge locale du loup différente de 2003 à 2005	409
III. LE PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS, UNE COLONISATION PLUS RECENTE DU LOUP	416
3.1. La gestion du loup dans le Parc Naturel Régional	418
3.2. Des postures stigmatisant le Parc	420
3.3. Une recherche d'innovations apaisées	425
3.4. La gestion du Parc : la suite des événements	430
IV. ALLEVAR D ET SON ELEVEUR TRANSHUMANT, LE SYMBOLE DE LA RESISTANCE ?	431
4.1. Un territoire de bon voisinage entre lycophobes	431
4.2. Une histoire particulière	434
4.3. Des loups qui s'acharnent	435
4.4. Une forte personnalité	436
4.5. Un contexte un peu plus favorable à l'éleveur ?	437
V. UN MICROSOCIAL APAISE A DES ECHELLES MACRO	438
CONCLUSION DU CHAPITRE VII	440
CHAPITRE VIII. QUELLE MONTEE EN GENERALITE POSSIBLE DU MICROSOCIAL OBSERVE DANS	
LES TERRITOIRES "LOUP" ET "SANGLIER" ?	443
INTRODUCTION	443
I. DES OPERATEURS TERRITORIAUX SPECIFIQUES HUMAINS ET NON-HUMAINS : TERRITOIRES	
CONFLICTUELS OU APAISES ?	444
1.1. Opérateurs territoriaux génériques et spécifiques	444
1.2. Des "vivre ensemble" apaisés	445
1.3. Des "vivre ensemble" conflictuels	446
1.4. La coprésence, un élément central	449
1.5. Rôle des opérateurs territoriaux dans la gouvernabilité du territoire	455
II. RESEAU ET COOPERATION CONFLICTUELLE	463

III. LES STRATEGIES DES ACTEURS AU SEIN DES TROIS TYPES DE CONTEXTES D’ACTION : QUELLES SPECIFICITES ?	472
3.1. L’ouverture aux autres contextes d’actions.....	472
3.2. Microsocial ou macrosocial ?.....	476
IV. RETOUR SUR LA GOUVERNEMENTALITE APAISEE	487
4.1. L’efficacité d’un « acteur d’environnement territorialisé » ?.....	487
4.2. Quelle image du bon médiateur ?.....	488
4.3. Une différence entre loup et sanglier : la contrainte globale.....	490
4.3. Une prolifération des médiateurs	492
CONCLUSION DU CHAPITRE VIII	494
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE.....	497
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	498
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	521
<u>Liste des sigles et des abréviations</u>	546
<u>TABLES</u>	548
TABLE DES CARTES.....	548
TABLE DES FIGURES.....	548
TABLE DES TABLEAUX.....	549
TABLE DES ILLUSTRATIONS	550
TABLE DES PHOTOGRAPHIES	550
<u>TABLE DES MATIERES</u>	551
<u>ANNEXES</u>	558

Annexes

ANNEXE 1 : Guide d'entretien

ANNEXE 2 : Lettre d'une élèveuse au Président de la République

ANNEXE 1 : Guide d'entretien

Question de départ : je fais une thèse sur la gestion de la faune sauvage et son impact sur la société locale. Je m'intéresse au loup et au sanglier sur : Belledonne et Vercors / Trièves, Valbonnais et Matheysine. J'aimerais que vous me parliez de la gestion du loup / du sanglier. Tout d'abord, qu'est ce que vous savez du loup / sanglier et de ses interactions avec les hommes ?

La situation

Espèces

Date installation ou de multiplication

Historique de l'évolution (du retour ou de la multiplication)

Situation actuelle

Société

Qui est concerné, touché par le problème ?

Interaction espèces / sociétés

Incidence du retour ou de la multiplication

Nature, teneur, raisons de ces impacts ?

Quels changements apportés par ces animaux ? Nouveaux savoir-faire ?

Description de l'organisation formelle de la gestion et jugement personnel

Cadre réglementaire.

Qui est impliqué ? Quels protagonistes ?

Recensement des acteurs impliqués dans la gestion (acteurs décisionnaires et pertinents selon l'enquête)

Prérogatives et actions de chacun

Quelles sont les relations entre et avec ces différents acteurs ?

Quelle liberté d'adaptation au niveau local ?

Opinion sur la gestion menée actuellement

Efficacité

Solutions actuelles apportées et désirées

La gestion locale

Particularités dans la gestion locale ?

Quelle ambiance ?

La personne interrogée dans la gestion :

Rôle

Action

Relation : quels interlocuteurs directs ? Quelles relations avec les autres acteurs ?

Variables d'identification de la personne et de l'institution.

Et le loup ou le sanglier, quels comportements ?

ANNEXE 2 : Lettre d'une éleveuse au Président de la République

Anita J.

Bergère à l'alpage de La Périoule 38
Massif de Belledonne Nord

le 9 août 2007

Objet : Appel au secours

Monsieur Sarkozy Nicolas,

Je me permets d'attirer votre attention sur une situation qui va aboutir à un drame si personne ne fait rien.

Depuis le 15 Juin que nous sommes arrivés sur notre alpage, situé dans le massif de Belledonne, notre troupeau de brebis subit quasi quotidiennement les attaques d'une meute de loups.

Malgré l'application des mesures de protection préconisées par l'administration –parc de nuit, chiens de protection (4), éclairage, tirs d'effarouchement et une présence humaine nuit et jour dans le troupeau- nous avons à déplorer cette année : 9 attaques meurtrières, 45 brebis tuées, 45 disparues et actuellement 8 brebis blessées et en souffrance qui attendent depuis le 5 août d'être achevées par une personne assermentée, mon mari n'étant plus en état psychologiquement de terminer le travail des loups [*au 10 septembre le troupeau a subi 25 attaques*].

Depuis 9 ans que cet animal a été réintroduit sur notre alpage, nos conditions de vie se dégradent d'années en années pour devenir des conditions de survie.

Depuis l'âge de 14 ans mon époux, fils et petit fils de berger, exerce cette profession qui exige 4 à 5 mois d'estive.

Alors que tout est fait pour l'amélioration de la vie urbaine (climatisation, chauffage, transport, 35h, etc...) ici en alpage, nous nous contentons de peu mais dignement et dans le respect. Ces dernières années nos conditions de vie n'ont jamais été aussi misérables et bafouées, dignes de l'homme des cavernes !

Nous sommes contraints de rester dehors jours et nuits, par tous temps pour limiter, en vain, les attaques. Nous vivons dans le stress permanent de celles-ci qui se produisent même en plein jour, ainsi que les attaques psychologiques des pro-loups (voir copie jointe), menaces téléphoniques et médisances de toutes sortes (voir Internet).

Supporteriez-vous que l'on martyrise votre animal domestique sous prétexte qu'on vous le paie au prix de « la viande » et qu'on vous le laisse agonisant à vos bons soins pour l'achever, et ce, plusieurs fois par semaine, d'années en années ? Ajoutez à cela que dans cet exemple votre animal n'est pas votre gagne pain.

Deux rapports parlementaires ont été établis sur notre alpage, concluant à l'incompatibilité entre le loup et le mouton. Pourquoi ?

Depuis les premières attaques nous appelons au secours face à cette situation récurrente ; qui nous entend ?

Ce matin encore, au lieu d'aide, on nous a envoyé Mr Blin [*représentant de la DDA 38*] pour effectuer un énième rapport sur l'application des mesures de protection.

Nous faisons notre part de ce contrat que l'on nous a imposé, qui fait l'autre part ? Où sont les droits de l'homme dans cette situation ?

Humainement cela devient de la non assistance à personne en danger.

Quel être humain peut accepter à notre époque d'être traité de la sorte et rester impassible ?

Quand on est en train de perdre le fruit de toute une vie de travail et face au mépris et à l'abandon d'instances censées protéger l'homme et lui permettre de travailler dignement, la raison peut basculer du jour au lendemain et mener à des gestes irréversibles.

Je fais ce courrier pour ne plus m'entendre dire « nous n'étions pas au courant de votre situation », si malheur devait arriver.

Aujourd'hui 9 août, il neige, il y a du brouillard et il fait un vent glacial. Depuis 2 jours mon mari cherche une partie du troupeau que les loups ont pourchassée. Il est parti depuis ce matin avec son chien vers 7 heures, il est 18h il n'est toujours pas revenu. Quand il rentrera à la nuit, trempé et transi de froid, il n'aura pas droit à une douche chaude ni à un bon lit. Il soupera et ira se reposer sous une toile de tente toute détremnée, à côté du troupeau. Voilà Mr Sarkozy la journée type d'un berger du 21^{ème} siècle.

Nous venons de fêter le 100^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

J'espère avoir réussi ; Mr Sarkozy à éveiller votre attention pour que cette fois on ne se contente pas de me renvoyer « un courrier » et que vous, enfin, vous vous penchiez sérieusement et rapidement sur ce problème avant que l'irréparable arrive.

Recevez Monsieur Sarkozy, mes sincères salutations.

Anita J.

La Périoule le 5 septembre

Monsieur Sarkozy,

Pour la seconde fois cette estive, je vous adresse un courrier.

Hier, mardi 4 septembre, comme tous les jours, j'ai gardé les moutons avec mes deux chiens, Paris et Bimbo. Pour nous les bergers, nos chiens sont nos compagnons de tous les instants. Ils travaillent toute la journée, nous aident à regrouper, à conduire ou à aller chercher les brebis qui s'égarer dans des falaises où on ne serait pas capable d'aller les chercher. Ils sont attentifs à nos moindres gestes ou regards... Cette nuit les loups sont venus. Après avoir marché toute la journée avec nos chiens, nous n'avons pas pu dormir un seul instant, tant les loups se sont acharnés autour du troupeau, les chiens patous les ont repoussés à plusieurs reprises. Un lieutenant de louveterie [*mandaté par le préfet*] est venu passer la nuit avec nous dans le cadre des mesures de défense du troupeau. Vers 3 heures du matin, on a entendu un coup de fusil puis une bête hurler. Le louvetier venait par erreur de blesser Bimbo. Pour le remercier de tous les services rendus, on lui a mis une balle dans la tête pour abrégé ses souffrances. Aujourd'hui je pleure mon ami Bimbo, demain ce sera peut-être un de mes fils ou mon mari, ou ma fille qui prendra une balle perdue...

Jusqu'où faudra-t-il en arriver pour que tout cela cesse ?

Recevez Monsieur Sarkozy, mes sincères salutations.

Source : http://legrandcharnier.neufblog.com/mon_weblog/2007/09/appel-au-secour.html

Réponse à la lettre de Anita J.,

Berger et l'autre monde Berger, un métier en péril Une bouteille à la mer

Ce soir, je suis descendue de l'alpage, triste, une envie de vomir, je ne sais plus...

Mon troupeau je l'ai quitté avec la montagne qui l'entoure. Ce soir, j'ai laissé mon mari seul avec ses chiens... je l'ai laissé seul à gérer l'autre monde, le monde citadin qui nous apprécie pour leur plaisir personnel, celui du loisir de se promener dans un espace dit sauvage. J'ai laissé le berger seul face à l'autre monde, celui qui pense nous aider par leurs aides diverses.

Cet été, le loup passe. Nous savons sa présence ; les énervements des chiens nous le confirment. Si nous avons la chance de ne pas avoir cette année la meute de loups, d'autres subissent ce que nous avons connu en 2005. Les administrations ne bougent pas. Ils nous font croire et font semblant d'avancer à petits pas. Personne ne veut prendre de réelles décisions, tous suivent les règles dictées par l'Etat...Dommage...

Pour l'instant, triste réalité, ils veulent garder leurs loups, leurs ours et leur réintroduction !

Une fois de plus, le constat ce soir me revient, l'énorme erreur qu'ils ont faite.

Ils veulent casser, bafouer notre métier... choix de notre vie, vie d'espoir.

Espoir de trouver de l'herbe pour nos troupeaux, espoir d'attendre les naissances, espoir de revoir le soleil après les jours de garde dans le brouillard... Le berger est ainsi fait....

Ce soir, une fois de plus, je pleure le métier que j'ai choisi. Le choix d'une vie, vie avec le troupeau, observant les bons coins à pâturer, regardant le troupeau manger paisiblement au rythme des sonnailles.... Le berger ne dérange jamais son troupeau, il le garde et le contourne donnant la bonne direction.

Le berger pâture des montagnes privées ou publiques. Ils entretiennent ces lieux.

Le constat actuel est une triste réalité.... Deux mondes opposés...

Ces personnes qui vont et suivent leur chemin. Rien ne les arrête, le troupeau fait partie du paysage ; ils le traversent, dérangent le rassemblement des animaux, prennent des photos et trouvent que le paysage est merveilleux.

Crient aussi quand les chiens refusent qu'ils traversent le troupeau.

Ou nous ignore complètement...

Pourquoi ne se rendent-ils pas compte qu'ils sont sur un territoire occupé, que l'on pourrait partager ensemble ? Ne se rendent-ils pas compte que le berger veille aussi sur eux ?

C'est le berger qui bouge son troupeau par rapport au passage de tout ce peuple.

C'est lui, berger qui veille à l'énervement de ses chiens, lorsque ceux-ci sentent le danger.

Ces personnes ne respectent ni le berger, ni le troupeau, ni les chiens...et pourtant, il est tellement agréable de recevoir un regard, une parole, un geste ou une attitude qui ne dérange pas l'ensemble des animaux paisibles. Ça existe mais c'est si rare....

Ce soir, la bergère est fatiguée et je pleure le métier que j'ai choisi. Depuis quelques années, le changement s'annonçait, je croyais à l'évolution de la conscience, je croyais à une reconnaissance de notre identité. Dommage... Le regard réel n'existe plus à la montagne, nous sommes devenus les Indiens dans les réserves.... Dommage.....

Lueur d'espoir ce soir, en pensant à tous nos bergers, qui vivent les deux fléaux actuels,

Nous ne pouvons compter que sur notre solidarité et qui sait peut-être...

Sincèrement à tous Catherine B. Alpage de Fond-d'Urle Le 15 septembre 07

Source : http://legrandcharnier.neufblog.com/mon_weblog/2007/09/une-bouteille-1.html